This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

43. 1124.

HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

AUX CONTROVERSISTES.

Quid vobis faciam, quos contra testimonia Scripturarum ita obsurdefecit (opinio), ut quidquid adversum vos inde prolatum fuerit non esse dictum ab Apostolo, sed a nescio quo falsario sub ejus nomine scriptum esse, dicere audeatis. (S. Augustinus, *contra Faustum*, lib. XXXIII, cap. 6.)

Cet Ouvrage se trouve

Chez PÉRISSE frères, Libraires, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8;
GAUME frères, Libraires, même rue, n° 5;
Au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, n° 15;
L'Auteur, rue Duphot, n° 18.

HISTOIRE
DU
# LIVRE DE L'IMITATION
# DE JÉSUS-CHRIST,
ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR;

PAR

LE CHEV. G. DE GREGORY,

DOCTEUR EN DROIT CIVIL ET CANONIQUE, ANCIEN DÉPUTÉ, PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE
D'AIX, DÉCORÉ DES ORDRES DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE SAINT-LOUIS, DU MÉRITE CIVIL DE LUCQUES ET DU CHRIST DE PORTUGAL;
MEMBRE DES ACADÉMIES DE TURIN, D'ARCHÉOLOGIE DE ROME,
DE TRÉJA, DE CHAMBÉRY, ETC. ETC.

TOME PREMIER.

PARIS,
IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.
M DCCC XLIII.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

PRÉFACE.

Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ouvrage aussi pieux que touchant, aussi humble que consolant; traité qui ne respire que paix, que charité, qu'abandon et humilité, remarquable surtout par la noblesse et l'élévation des sentiments, n'est pas moins célèbre par les disputes auxquelles le nom de son auteur a donné lieu, depuis les premières éditions, qui, dès 1470, furent publiées en Allemagne par Zainer, avec des caractères stéréotypes (1), jusqu'à nos jours. En effet, ce livre fut depuis lors la pomme de discorde entre différentes corporations religieuses, notamment entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers de Saint-Augustin; entre les Flamands, les Français, et plus tard les Italiens. Avant même l'invention de l'imprimerie, on avait déjà des doutes sur le vrai nom de l'auteur de ce précieux traité, comme le fait observer le savant bibliographe Mercier, abbé de Saint-Léger, dans sa dissertation publiée en 1775.

Les imprimeurs du xv^e siècle trouvèrent des manuscrits avec le nom de saint Bernard, ou avec son portrait dans la lettre initiale; alors on lui attribua le livre dans plusieurs éditions.

---

(1) Recherches sur l'Imprimerie stéréotype, 1833, par le baron Westrumen, Suédois. Voyez au chapitre VI.

Il est certain qu'à cette première époque de l'invention de l'imprimerie, l'empressement pour publier les manuscrits fut si grand, qu'on n'y regarda pas de si près pour choisir les ouvrages, ni pour critiquer ceux déjà publiés, dont on voulait seulement multiplier les éditions par la presse, comme l'académie de Munich nous le fait bien observer (1). Il est résulté de là, que, si une erreur écrite a pu tromper quelques personnes, une erreur imprimée en a trompé des milliers. C'est ainsi qu'un manuscrit d'Anvers qui finit par ces mots: *Terminé et accompli l'an du Seigneur 1441, par les mains de frère Thomas à-Kempis dans le couvent de Sainte-Agnès, près de la ville de Zwoll*, a donné lieu à une série d'éditions qui parurent en Allemagne, depuis l'année 1472, éditions dans lesquelles Thomas, né à Kempen, en 1380, décédé Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, au monastère de Sainte-Agnès près de Zwoll, le 25 juillet 1471, fut depuis, grâce au zèle du père Rosweide et de ses confrères, désigné comme étant le véritable auteur de l'Imitation; tandis que la souscription littérale, transcrite ci-dessus, montre clairement qu'il n'avait fait que le copier, comme bien d'autres livres, notamment, en 1414, un Missel, et en 1439, une Bible qui portent la même souscription.

---

(1) Voyez le rapport de l'académicien M. Smeller, du 4 janvier 1834, au chapitre XI de cette Histoire.

L'honneur de la France fut plus tard éveillé par l'apparition des manuscrits qu'on venait de trouver, avec les noms de *Johannis Ges.* ou de *Joh. Gers.* En 1460, des copistes qui ignoraient l'existence, au XIIIe siècle, du Bénédictin Jean Gersen, au monastère de Verceil, ont corrigé et écrit en toutes lettres le nom alors célèbre de *Magistri Johannis Gerson* (1), interprétant ainsi ces abréviations. Dès lors on commença à imprimer, en 1474, à Louvain, et postérieurement à Venise, à Paris, à Barcelone et ailleurs, le livre de l'Imitation sous le nom de *Jean Gerson,* qualifié *chancelier de Paris.* Cette qualification de *chancelier de Paris,* donnée à Jean Charlier, surnommé *Jarson,* puis *Gerson,* d'un hameau situé près de Reims où il était né en 1363, fournit bientôt, après que la cause de saint Bernard fut abandonnée, une preuve contre Thomas à-Kempis, et lui ôta toute la gloire d'être l'auteur de ce précieux traité de morale.

Plus tard, vers le milieu du XVIe siècle, l'empressement de tout imprimer sans critique s'étant modéré, on apporta une attention plus calme et plus scrupuleuse aux manuscrits qui portaient le nom inconnu de *Joh. Ges.* ou *Gers.* et même de *Gersen;* on commença de plus en plus à douter que à-Kempis ou Gerson en fussent les auteurs.

---

(1) *Gersen jam a ducentis annis mortuo nemo inquirebat, nec respondebat de auctoris hujus nomine : ast Gerson. notissimus, amanuensium inscitia, littera E in O mutata scripserunt.* Ita Erhardus, in Polycrate contra Amort. *Augustæ Vindelicorum,* 1729.

On observait, comme nous le verrons aux chapitres VI et VII, qu'on ne trouvait pas l'Imitation parmi les ouvrages manuscrits dont ils sont véritablement les auteurs, pas même dans les premières éditions.

Enfin, un heureux hasard fit découvrir, en 1604, à Arone, ville située sur le lac Majeur, un très-ancien manuscrit, que nous décrirons au chapitre VIII; on y lisait en tête et à la fin de chaque livre le nom de *Abbatis Johannis Gersen,* et non pas *Gerson,* encore moins celui de *chancelier de Paris,* mais avec le titre d'*abbé,* dignité qui ne fut jamais accordée, même par flatterie, au chancelier de Paris; car le titre d'abbé, jusqu'au XVII^e^ siècle, appartenait proprement aux supérieurs qui avaient le gouvernement d'un monastère de Bénédictins, les seuls qui eussent l'usage de la mitre, de l'anneau et de la crosse, et qui pussent conférer la tonsure et les ordres mineurs à leurs religieux.

Dans ses Considérations, feu Jean-Baptiste Gence allègue que le titre d'abbé était aussi donné, en 1405, à Gerson de Paris, « en sa qua« lité de commendataire (1) de la cure de Saint-

---

(1) Lorsqu'une paroisse était vacante, au XII^e^ siècle, on la confiait aux archidiacres, à l'imitation des visites ou commendes des églises cathédrales; et le docte Delfau nous dit que l'avarice des

« Jean en Grève, dont l'église cloîtrée était une « dépendance du monastère de Saint-Nicaise de « Meulent. » Sans disserter ici, d'après le droit canonique, sur l'origine abusive du titre *Abbatis commendatarii*, nous pouvons dire qu'il est prouvé en fait que ce titre ne fut jamais accordé à Gerson dans les actes de l'Université, ni employé par lui dans la signature des sessions aux conciles de Pise, en 1409, et de Constance, en 1415.

Cette qualification d'*Abbatis Johannis Gersen* ou *Gessem,* qui se trouve en cinq endroits divers, dans les planches des *fac-simile* rapportées par Gence (1), et mal exécutées sur le manuscrit d'Arone, que l'on conserve soigneusement à Turin, à la bibliothèque de l'Athénée royal, réveilla les anciens doutes sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; on abandonna Gerson, et les Bénédictins se déclarèrent pour leur confrère l'abbé Jean Gersen, tandis que les Chanoines réguliers persistèrent en faveur de Thomas à-Kempis.

---

hommes fut l'origine de ces commendes. Gerson en a usé, mais il ne pouvait, comme administrateur, se donner le titre d'abbé pour une charge curiale. Cet abus, que condamna le concile de Latran, sous Innocent III, en réprouvant la pluralité des bénéfices, se renouvela au temps du schisme, sous Urbain VI et Boniface IX. Voyez l'*Abbé commendataire,* 1673, à Cologne.

(1) Voyez *Descriptio critica,* page lxxvj, *Imit. Christi,* Parisiis, 1826. Voyez aussi, aux chapitres v et viii de cette Histoire, le *fac-simile,* qui a été copié sur l'original, avec notre assistance, plus exactement que ceux publiés par Gence.

On procéda d'abord à des recherches dans les différents monastères, pour connaître si un abbé avait existé avec le nom de Jean Gersen; et pendant ces recherches, l'abbé bénédictin Constantin Cajetani, secrétaire des lettres latines sous Paul V, publia avec élégance et exactitude, à Rome et à Paris, en 1616, le même manuscrit trouvé à Arone.

Bientôt de graves contestations s'élevèrent de part et d'autre. Des défenses en faveur de Thomas à-Kempis furent publiées par Rosweide, par Bollandus et par le chanoine Fronteau; tandis que Cajetani, le respectable garde des sceaux de France, Michel de Marillac, le savant Besold et le docte Valgrave, les Bénédictins Mezlero, Quatremaire, Launoy et autres combattirent pour l'abbé Gersen.

On est redevable à Augustin Della Chiesa (1), évêque de Saluces, qui publia, en 1645, l'histoire des abbés des monastères Bénédictins du Piémont, d'avoir placé dans la liste chronologique des abbés du monastère de Saint-Etienne, dit de la citadelle, à Verceil, *Johannes Gersen*, de l'année 1220 à 1240 : ce qui avait été constaté auparavant par Modena, chanoine de la cathédrale, et par Rossotti, biographe piémontais. Une plus récente attestation fut donnée par le chevalier Jacques Durandi, Vercellais, président de la Chambre des comptes à Turin, décédé en 1817, lequel déclarait au président, comte Napione, à nous en particulier, et à ses autres collègues de l'Académie de Turin, que lorsqu'il s'occupait de l'histoire politique de Verceil, il avait lu un ancien parchemin contenant la chronologie des abbés Bénédictins de la citadelle, et que parmi eux se trouvait, à la date de 1220, *Johannes Gersen.*

---

(1) Voyez *Historia chronologica Cardinalium, Episcoporum et Abbatum Pedemontis*, in-4°, 1645. Rossotti, *Syllabus Scriptorum Pedemontis*. Modena, *Storia* (manuscrit de 1617) *di Vercelli*. Durandi, *dell' antica condizione del Vercellese*, in-4°. Torino, 1766. Voyez *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, tome IV. Torino, 1819-1824.

Les histoires des respectables auteurs piémontais que nous venons de citer ne furent pas consultées par les étrangers, à quatre cents lieues et plus de distance; on peut même croire qu'ils ne les connaissaient pas. On se réfutait par des écrits injurieux, sans égard à la décision de la sacrée congrégation de Rome en 1639; on poussa les choses jusqu'à s'attaquer de faux devant le parlement de Paris, en 1652, et la même question, dit le chanoine Weigl, fut aussi débattue en Allemagne.

Le sage archevêque François de Harlay songea, en 1671, à convoquer dans son palais les notabilités littéraires de Paris en congrès scientifique, afin de déterminer l'époque à laquelle le traité de l'Imitation a été composé, et pour décider sur l'auteur. A cette fin, douze manuscrits furent présentés, tirés d'Allemagne, d'Italie et autres pays (voyez le document dans l'Appendice). Mais les savants en paléographie ne donnèrent leur jugement que sur deux, propres à trancher la question. 1°. Ils déclarèrent le manuscrit de 1441, apporté d'Anvers, rempli de fautes, et digne d'un copiste; 2°. le manuscrit de Padolirone, antérieur au moins de deux cents ans et plus, d'après les caractères diplomatiques qu'il présentait, sans cependant prendre garde à la date, par nous reconnue, de 1414, qu'on trouve à la dernière page de ce précieux manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 1556.

Cette première décision n'ayant ni satisfait ni apaisé les parties, alors les Bénédictins obtinrent de Rome, en 1674, le *Codex Slucianus,* manuscrit qui porte le nom de Jean Gersen, et qui fut produit dans une seconde conférence. Les paléographes appelés au monastère de Saint-Germain-des-Prés, déclarèrent que l'écriture et les autres signes devaient faire remonter son antiquité à plus de deux cents ans. Voyez-en la description au chap. VIII.

Enfin, par l'activité de Dom Mabillon, on obtint d'Arone le manuscrit longtemps refusé, ainsi que deux autres très-précieux apportés de Parme et de la ville de Bobbio en 1687; ces trois manuscrits portant le nom de Jean Gersen, furent soumis à un nouveau congrès, composé de dix-neuf savants de Paris (voyez le document dans l'Appendice), et ils décidèrent que les manuscrits d'Arone et de Bobbio étaient les plus anciens, antérieurs de trois cents ans, ainsi de l'année 1387 au moins : ce que Mabillon déclara aussi dans son *Museum Italicum*, publié en 1687, à Paris.

La cause de l'humble abbé Bénédictin Gersen devait triompher à la suite de trois congrès qui lui avaient été favorables ; mais le docteur Dupin, après avoir signé le procès-verbal de 1687, changea d'avis, et, en 1698, publia un écrit en faveur de Jean Gerson, chancelier de l'Université. Les disputes recommencèrent entre les Kempistes et les Gersenistes ; et pendant le XVIII^e siècle, deux auteurs seulement, l'abbé Andry et Ponsampiéri, ont écrit pour Gerson, et plusieurs autres restèrent dans le doute à l'égard de l'auteur.

Les horreurs d'une révolution sans exemple dans l'histoire parvinrent à ensanglanter la noble France ; les factions et les guerres firent abandonner les bonnes études ; les athénées devinrent déserts, et les discussions sur l'auteur de l'Imitation, après les notes de Godescard et de Mercier de Saint-Léger, publiées en 1788, à la veille de l'horrible catastrophe, furent abandonnées.

Il était réservé au siècle présent, après que l'ordre, la religion et les lois furent rétablis par la main de fer de Napoléon, de pouvoir s'occuper de discussions historiques. En 1808, un savant de l'Académie des Sciences de Turin, Galleani Napione, décoré de la Légion-d'Honneur, fut le premier à jeter le gant sur la question du véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Un autre Italien, l'abbé Cancellieri, de Rome, en 1809, s'associa au premier pour démontrer que le moine Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne à Verceil, en était le véritable auteur.

Personne, pas même en Flandre ni en Allemagne, ne songeait au bon Thomas à-Kempis; et tandis que le noble vicomte de Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, en 1809, parlait du livre de l'Imitation comme d'une espèce de phénomène du XIIIe siècle, Lambinet inséra dans le Journal des Curés du 22 août, à Paris, ses remarques sur plusieurs éditions latines de l'Imitation, auxquelles, dans le même journal, J.-B. Gence répondit de suite, en engageant une nouvelle dispute.

En 1810, le même Gence, après avoir publié en septembre, dans le même journal, une notice sur le caractère des éditions ou traductions françaises les plus remarquables de l'Imitation de Jésus-Christ, eut connaissance d'une nouvelle dissertation de Napione, lue à l'Académie de Turin, et publiée en 1811, sur le manuscrit d'Arone. Alors, profitant des lumières de son ami Alex. Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, et de sa *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation*, publiée en 1812 à Paris, Gence ajouta, à la suite (page 215), des *Considérations sur la question relative à l'auteur de l'Imitation, et sur les discussions qui la reproduisent.*

L'écrivain français attaqua rudement Napione et Cancellieri; et, s'emparant des anciennes allégations

tions des défenseurs de Kempis, non-seulement il nia l'existence (1) d'un individu portant le nom de Jean Gersen, de ce fantôme prétendu abbé de Verceil, inventé pour le substituer à Jean Gerson, chancelier : mais de plus, il méprisa l'autorité des anciens historiens Modena, Bellini, Cusano, de l'évêque Ferrero, Corbelli, du Bénédictin Rossotti, et de l'évêque Della Chiesa, et autres autorités en faveur de l'abbé Gersen. Enfin, il conclut par dire que seulement trois manuscrits portent la désignation de *Gersen*, et que ce n'est qu'une corruption du nom de Gerson; il promit alors une édition latine de l'Imitation avec des variantes, et l'indication textuelle des passages de l'Écriture, pour laquelle il profita d'un travail que le pieux et savant Larcher lui avait abandonné.

Nous arrivâmes à Paris, comme député de notre département de la Sesia, en décembre 1809, au moment même où Barbier et Gence (2) travaillaient à la Dissertation et aux Considérations déjà citées. Gence nous laissait ignorer ses opinions, tandis qu'il nous comblait de politesses et d'amitiés, en nous faisant le don de l'édition du manuscrit d'Arone, par Cajetani, que plein de reconnaissance nous conservons avec soin ; car *Datum serva,* dit Caton à son fils.

---

(1) Ce système de Gence de tout nier, de tout mépriser, sans donner de bonnes raisons, fut plus ou moins suivi par les écrivains modernes (comme nous le prouverons aux chapitres VII, VIII, IX et X), tels que MM. Dupré, Faugères, Monfalcon, Leroy, et dernièrement M. Géraud, qui contestent non-seulement l'existence d'un abbé Jean Gersen, en 1220, dans le monastère bénédictin de Verceil, mais encore celle du *Diarium de Advocatis* de 1349.

(2) Nous regrettons bien sincèrement ce respectable vieillard, décédé en avril 1840, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et nous lui aurions offert de bon cœur cette Histoire, dont nos infirmités ont retardé la publication. Mais d'autre part, si nous en croyons

De graves injures, imprimées dans un *projet de Code rural,* nous ont forcé d'entreprendre un long et pénible travail, pour soutenir l'honneur national, et pour prouver que notre patrie avait à toutes les époques et dans tous les siècles produit des hommes illustres dans les sciences et dans les arts.

Dans notre Histoire littéraire, commencée en 1810, et publiée en dix tableaux (1), de 1819

---

les journaux de la même année, nous lui aurions peut-être ôté l'illusion de mourir content, parce qu'il pensait que le manuscrit de Valenciennes avait restitué à Gerson le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, que notre Mémoire de 1827 lui avait fait perdre.

(1) Chaque tableau présente l'état des sciences et des arts en général, rapporte les causes qui ont retardé ou encouragé leurs progrès, et cite le nom des auteurs et de leurs ouvrages, classés par les trois facultés de l'âme, savoir, *la réflexion, la mémoire* et *l'imagination*. Ces tableaux, que nous espérons corriger avec soin, et publier en français, seront utiles pour la mémoire aux savants, et aux étudiants pour leur instruction. En attendant, il nous est agréable de pouvoir annoncer ici, sans orgueil, que presque tous les souverains d'Europe ont daigné admettre, dans leurs bibliothèques particulières, notre Histoire, fruit de quatorze ans de recherches et de dépenses, et nous donner des témoignages de leur satisfaction, récompensant ainsi les dégoûts que l'envie des contemporains nous a causés.

à 1824, sous ce titre : *Istoria della Vercellese Litteratura ed Arti,* imprimée à Turin, en quatre volumes in-4°, et ornée de soixante-neuf gravures, à la page 302, tableau IV, du XIII^e siècle, vol. premier, nous avons parlé de Jean Gersen de Cabanaco ou Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglia, qui fut abbé bénédictin du monastère de Saint-Étienne de la citadelle à Verceil, depuis l'an 1220 jusqu'à l'an 1240 de l'ère chrétienne. Nous avons donné tous les éclaircissements propres à démontrer que cet abbé Gersen ne fut pas un être imaginaire (comme le dit Gence dans la Biographie universelle de Michaud, à l'article GERSEN), mais qu'il a réellement existé, et qu'il est le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous ne pensâmes pas alors devoir étendre nos recherches au delà des limites que nous nous étions prescrites pour les autres articles des illustres Vercellais sur lesquels nous n'avions donné qu'une simple notice biographique, en suivant la méthode du chevalier Tiraboschi, dans son Histoire littéraire des hommes illustres Modénais.

L'étendue de notre ouvrage ayant exigé un supplément général inséré dans le dernier volume, nous jugeâmes nécessaire d'y ajouter une note sur l'auteur de l'Imitation; et à la page 473, nous prouvâmes avec plus d'étendue, que l'auteur fut un Bénédictin italien du XIII^e siècle, en déduisant nos preuves du livre même et des doctrines qui y sont contenues. Jusque-là nul écrivain n'avait employé de tels moyens, qui tranchent une question depuis longtemps objet des plus grandes recherches, comme l'avouent les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France (1). A notre retour en France, après avoir rempli une mission importante et gratuite en faveur du trésor, contre les comptables français en Italie, nous nous occupâmes, en 1825, de nouvelles recherches sur les anciens manuscrits de l'Imitation, et notamment de ceux que dom Mabillon avait présenté au congrès de 1687. Nous sommes parvenu à retrouver à la Bibliothèque royale des manuscrits, à Paris, le célèbre manuscrit de La Cave, dit *Codex Cavensis,* ceux de Bobbio et de Parme (2), dont on ignorait l'existence depuis l'année 1790, époque de la suppression des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Cette importante découverte du manuscrit de La Cave, que nous devons aux soins de M. Guérard, aujourd'hui membre de l'Institut et professeur de paléographie, nous engagea à diriger nos travaux sur les différents manuscrits de cette riche Bibliothèque; et en 1826, nous composâmes l'opuscule, aujourd'hui disparu du commerce, intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* Nous avons aussi fait copier la vignette qui se trouve dans le manuscrit de La Cave, laquelle représente, au milieu de la lettre Q, l'effigie coloriée d'un moine bénédictin portant la croix (1). Ce pénible travail, auquel nous aidèrent, à Turin, les docteurs en théologie Ferrero, Botta, Sineo, et M. Pasio, aujourd'hui évêque d'Alexandrie et grand maître de l'Université des études pour les États Sardes, fut examiné par le comte Lanjuinais, pair de France, ancien collègue et ami de notre parent le comte De Grégory, membre du Sénat conservateur. Dans la belle saison, nous fûmes obligé de quitter Paris pour raison de santé; et le même docte Lanjuinais se chargea avec bonté de la publication de notre ouvrage, qu'il honora de son nom, en inscrivant au-dessous du titre les mots suivants : *Revu et publié par les soins du comte Lanjuinais, pair de France;* ce qui a fait dire au *Constitutionnel* que ce livre était le dernier de Lanjuinais, car il est mort le 13 janvier 1827, peu de jours après notre retour à Paris, et au moment où nous nous occupions de la correction des dernières feuilles et du supplément. Le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ,* pet. vol. in-12, de 140 pages, parut en février 1827, et de suite les journaux se prononcèrent, les uns pour Jean Gersen, abbé de Verceil, les autres pour Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris. (Voyez les chap. IX et XII.)

---

(1) Tome XVI, page 70, édition de Paris, 1824.

(2) Voyez le document du 28 juillet 1687, dans l'Appendice.

Le rédacteur du Journal des Savants, Daunou, prit aussi la peine de s'occuper de ce petit ouvrage; et en nous faisant dire ce que nous n'avions pas même pensé (1), l'Aristarque signataire de l'article, descendit au *minimum* de la critique sur de prétendues fautes de langue : cette critique était plutôt dirigée contre son collègue de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le feu comte Lanjuinais, qui avait revu et publié l'ouvrage, que contre nous, alors absent, et à quatre cents lieues de Paris.

---

(1) Voyez la planche au chapitre VIII.

Dans ces débats littéraires, auxquels le gersoniste Gence ne manqua pas de prendre part, et sur lesquels il publia des pamphlets en prose et en vers, nous fûmes consolé par le savant et loyal comte d'Hauterive (2), conseiller d'État, directeur général des archives du ministère des affaires étrangères depuis trente ans, membre de l'Institut de France, et auteur de plusieurs ouvrages importants. En effet, sur la dernière page, le savant académicien écrivit une note autographe, et nous renvoya promptement, dans la journée du 27 février de la même année 1827, cet exemplaire très-précieux pour nous. Ladite note est ainsi conçue : « Cet ouvrage est bien fait; la critique « en est excellente; et quoique armée d'une dialec- « tique vive et pressante, elle est partout inoffen-

---

(1) Voyez, au chapitre XII, la réponse à M. Daunou.

(2) Voyez le long article sur la vie de cet illustre personnage, dans le tome LXVI de la Biographie universelle de Michaud, pag. 489 à 549. Paris, 1839.

« sive. La vigueur de l'attaque est toujours tem-
« pérée par un ton constant de modération et de
« bienséance; la chaleur de l'écrivain est d'ail-
« leurs justifiée par deux intérêts bien puissants
« sur le cœur de tout homme de bien, le senti-
« ment religieux et l'amour du pays.

« Si l'auteur donne une seconde édition, je
« voudrais qu'il corrigeât quelques expressions
« que j'ai indiquées en marge. *Cannelle, viande,*
« *souper,* pages 86 et 87 (1), sont des termes qui
« ne peuvent se lire dans un ouvrage bien écrit.
« Je voudrais aussi qu'il donnât à la fin une dou-
« zaine de pages consacrées à des morceaux choi-
« sis, extraits de l'Imitation, et qu'il fît choix
« particulièrement de toutes les maximes, qui,
« ayant un caractère philosophique, s'adaptent
« à toutes les religions et à tous les temps.

« Du reste, parmi toutes les preuves alléguées
« en faveur du fait que l'auteur veut établir, il
« y en a une qui est irréfutable, c'est celle qui
« établit la date de la composition de l'ouvrage;
« il n'y a rien à y opposer.

« D'HAUTERIVE. »

Aux félicitations de l'illustre académicien qui a bien voulu encourager nos recherches historiques, nous ajouterons avec reconnaissance les éloges que le docte marquis de Fortia d'Urban a imprimés dans les *Annales de la Littérature et des Arts,* tome XXVIII, août 1827, et dans la *Revue encyclopédique* de juin même année, où il dit, « que la France, qui peut se glorifier de tant « d'autres ouvrages, n'a nullement besoin d'u- « surper la gloire d'avoir produit un livre dont « la Lombardie s'honore avec raison. » Ces sincères éloges furent répétés en 1830 par l'estimable littérateur, alors éditeur des ouvrages de M. de Châteaubriand, et dans une note sur le *Génie du Christianisme.*

---

(1) Les mots indiqués sont corrigés dans cette Histoire, et le vœu du respectable et vrai ami le comte d'Hauterive a été rempli.

Notre opuscule, publié en 1827, passa dans le fonds de librairie de madame Séguin ; en 1830, au mois d'avril, deux cents exemplaires qui restaient en magasin, ont disparu, et toutes nos recherches pour les retrouver ont été vaines. Ce fut en 1832 que Gence, dans une prétendue réfutation, publia, sous le titre de *Nouvelles Considérations,* un ouvrage dédié au marquis de Fortia. (Paris, in-8°, chez Treuttel.)

A la même époque, un professeur de Ratisbonne, M. le docteur Weigl, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de la même ville, s'occupa de la traduction littérale de notre *Mémoire sur le véritable auteur,* et y ajouta des notes savantes, tendant à confirmer l'opinion que l'auteur est un moine Bénédictin : nous rendrons compte, au chapitre XI, de ce volume, imprimé en 1832, in-8°, à Sulzbach.

Il était donc important de parvenir enfin à terminer ces vives polémiques, entamées depuis si longtemps, et par trop prolongées; il l'était tout autant de déterminer, au moins approximativement, l'époque de la publication de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que le nom du véritable auteur. Tel a été notre but, en suivant l'exemple de Michel de Marillac, de Réné Gautier, de Christophe Lamare, de Leschassier et de tant d'autres respectables magistrats, nos devanciers, qui ont apprécié ce livre d'or (1).

La révolution des trois mémorables journées de juillet 1830 allait nous détourner de nos études historiques, lorsque la Providence nous mit en main un manuscrit, que nous avons acheté et appelé *Codex de Advocatis sæculi XIII,* dont nous donnerons l'histoire au chapitre x. Cette heureuse et importante découverte fut faite le 4 août suivant (2), chez M. Techener, libraire de Paris. (Voyez au chapitre x de cette Histoire.)

---

(1) Voyez *Præfatio Editoris,* page XLII, *Codicis de Advocatis de Imit. Xristi,* 1833.

(2) M. Onésime Leroy, en parlant de nous, à la page 422 de ses Études sur les Mystères, dit : « La révolution de juillet n'était « pas terminée, on se battait encore, je crois (il croit mal), quand « un de ces hommes intrépides qui ne démordent point d'une idée, « ou même de l'ombre qu'ils ont embrassée une fois, M. de « N....Y., Italien, et champion un peu rude (j'en suis fâché) de ce « Gersen imaginaire, que, dans plusieurs écrits, il avait dès long- « temps proclamé auteur de l'Imitation, se trouvait à Paris, et y « cherchait, non point des places, des honneurs, mais les plus « vieux textes du livre en question, les opposant *in petto* à l'arrêt « du parlement qui a dépossédé son prétendu Gersen (voyez au

Ce précieux manuscrit, soumis bientôt à l'observation de savants experts en paléographie, fut jugé le plus ancien connu, et le plus correct. Ces déclarations suffirent pour nous encourager à de nouvelles recherches, ayant pour but de constater l'époque approximative de l'existence du *Codex de Advocatis*, lequel, par actes judiciaires, fut ensuite prouvé être antérieur à l'an 1349 (1); ce qui résulte, par preuves légales, du *Diarium Josephi de Advocatis*.

Il était très-important de publier de suite le texte de ce précieux manuscrit, avec des notes et avec les variantes de plus anciens manuscrits d'*Allatio*, de *La Cava*, de *Bobbio* et de *Padolirone*. Nous l'avons fait, en rédigeant une préface historique appuyée des documents et des avis des savants experts déjà cités.

« chapitre x), plus occupé du problème à résoudre que de la révo-« lution de juillet, etc, etc. »

Sommes-nous revenus au XVII^e^ siècle, au temps de Naudé, pour attaquer par des injures un adversaire qui a, par trente années de haute magistrature française, obtenu une honorable retraite, après avoir rendu aussi au trésor français des services réels et gratuits? Nous suivrons le précepte du Dante :

Guarda e passa.

(1) L'abbé-comte Gustave Avogadro, aumônier du Roi à Turin, possesseur du *Diarium de Advocatis* de 1345 à 1350, vient de confirmer sa déclaration par un opuscule inséré dans le journal de Lugano, *Il Cattolico*, de 1837 et 1838, *Analisi della Controversia sul vero autore del prezioso libro della Imitazione di Gesù Cristo*, ouvrage scientifique qui confirme nos allégations, et dont nous donnerons un extrait aux chapitres IX et X.

Une première édition, à cent exemplaires, porte le titre de *Codex de Advocatis sæculi XIII, de Imitatione Xristi et contemptu mondi omniumque ejus vanitatum libri IV fideliter expressus cum notis et variis lectionibus, curante equite G. de Gregory, J. U. doctore, præside honorario in suprema regia Curia Aquarum-Sextiarum, editio princeps. Lutetiæ,* MDCCCXXXIII. *Excudebant Firmin Didot fratres,* vol. grand in-8, avec une dédicace aux illustres Bibliophiles (1).

Après le tirage de cent exemplaires sur grand papier vélin, avec cinq planches reproduisant des *fac-simile* et l'ancienne orthographe du texte, qui fut par nous corrigé et soigné, nous avons fait un second tirage selon l'orthographe moderne, avec ce titre : *De Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum libri IV. Codex de Advocatis sæculi XIII, editio secunda, cum notis et variis lectionibus; curante equite G. de Grégory, J. U. doctore, præside honorario in suprema reg. curia Aquarum-Sextiarum. Parisiis, typis fratrum Firmin Didot, Regis et regii Instituti typograph.* MDCCCXXXIII. Vol. in-8°.

Nos deux éditions furent accueillies avec intérêt par la république des lettres. Mais quelque critique incrédule s'avisa d'attaquer le procès-verbal dressé en la ville de Biella, le 25 novembre 1831, et confirmé à l'aide de nouvelles preuves le 31 janvier 1832, par le notaire royal Ignace Dionisio, et par l'abbé-comte Gustave Avogadro de Valdengo, assisté de plusieurs témoins qui ont signé les actes, légalisés par le préfet du tribunal et par son greffier. Il résulte de ces actes que « le manuscrit *de Advocatis* appartenait « en 1349 à Joseph de Advocatis de Valdengo, « qui le donna le 15 février, jour de dimanche, à « son frère Vincent, domicilié à Cerione, village « près de Biella, à l'occasion d'un partage de fa- « mille entre les deux frères. » Cette attaque injurieuse contre des fonctionnaires publics, qui n'avaient aucun intérêt à cacher la vérité, nous obligea à demander par lettre un *fac-simile* de l'article de ce précieux journal de famille, sous la date du 15 février 1349, conservé dans les archives du comte Avogadro, seigneur de Valdengo, de Cerione, etc.

---

(1) Le chanoine Weigl, à la page xxiij de sa polyglotte, dit : *Sed ecce! Clar. eques de Gregory, industria sane non pœnitenda, omnem antiquitatem perscrutatus, tandem in Codicem vetustissimum incidit, quem descriptum mox typis imprimendum curavit, et qui liquide probat, libellum de Imit. Christi apud Italos devotorum manibus tritum fuisse, priusquam Gerson Parisiensis et Kempis in vitam ingrederentur,* etc.

Ce *fac-simile* nous fut envoyé de Biella le 17 juillet 1832, par le chanoine Morra, vicaire capitulaire et trésorier de la cathédrale (voyez au chapitre x). L'église de Biella, ayant obtenu le 30 septembre 1833 un nouvel évêque, dans la personne du savant théologien Losana (Jean Pierre) ancien délégué apostolique d'Alep, nous lui demandâmes, par lettre du 24 mai 1835, un autre certificat. Le respectable évêque daigna nous l'accorder, et poussa la complaisance jusqu'à nous transcrire l'extrait du même journal, qui appartient à la famille Avogadro, et qui concorde avec l'acte de Dionisio, notaire royal à Biella.

Notre intention, déjà manifestée dans les préfaces latines des éditions de 1833, était de donner, dans les deux langues, italienne et française, des traductions textuelles et littérales (1) du *Codex de Advocatis*. Nonobstant les souffrances que nous occasionnait une longue et dangereuse maladie, nous avons, en décembre 1835, fait paraître simultanément les traductions, en deux volumes in-18 de 400 pages chacune, imprimées avec élégance par les frères Firmin Didot.

Nous les avons dédiées aux dames chrétiennes, chargées spécialement de l'éducation de leurs enfants, après avoir montré que la lecture de cet ouvrage rend l'homme plus paisible dans sa famille et plus prudent en société; que cette lecture a été recommandée par une femme non moins illustre en sainteté qu'en littérature, la bienheureuse Hosanne Andreassi, religieuse Dominicaine, née à Mantoue en 1449.

---

(1) Si Jacotot, ayant à la main une traduction hollandaise du Télémaque de Fénelon, parvint, en 1818, étant professeur de littérature française à l'Université de Louvain, non-seulement à se faire comprendre par les écoliers, mais à leur apprendre sa langue; nous ne doutons pas que, par la comparaison des trois éditions par nous publiées, on pourrait apprendre les trois langues sans autre méthode que celle de Jacotot, appelée l'*Enseignement universel*, aujourd'hui pratiquée en France avec grand succès. Les traductions françaises, dit le cardinal Enriquez dans sa préface, ne rendent pas l'esprit de l'auteur. Voyez sa critique, au chapitre XII.

Enfin, non content d'avoir rempli notre promesse, d'avoir propagé ainsi en trois langues différentes la lecture du meilleur des livres ascétiques (1), nous avons encore transcrit à la dernière page le certificat du respectable évêque de Biella, certificat daté du 1er octobre 1835, signé de sa propre main, et contresigné par le chancelier Maggia.

Après toutes ces preuves authentiques et les documents publiés, M. Onésime Leroy, en 1837, prétendit avoir trouvé à Valenciennes un manuscrit portant le *texte primitif françàis de l'Imitation de Jésus-Christ.* Cette trouvaille sans preuve fit beaucoup de bruit; l'Académie française proposa, pour 1838, l'éloge du chancelier Jean Gerson, et accorda deux prix aux lauréats MM. Dupré et Faugères. (Voyez le chapitre VII.)

Alors se sont élevées de nouvelles discussions, auxquelles ont pris part le chanoine Weigl, dans sa polyglotte, et M. Nolhac pour Gersen Bénédictin, tandis que MM. Monfalcon, Leroy, Michelet et Géraud viennent de publier leurs arguments pour Gerson chancelier.

Il nous restait une promesse à remplir, je dirai même une obligation, celle de répondre à l'engagement pris dans l'acte du 24 mai 1833, dressé par le vénérable Chapitre de la métropole de Verceil, et imprimé à la page LXII, dans la préface de l'édition latine. Le 30 du mois de septembre 1836 (1), nous présentâmes à Verceil, dans une assemblée du Chapitre, le précieux manuscrit *de Advocatis,* qui fut déposé avec reconnaissance dans les archives de l'église Eusébienne, où il sera soigneusement conservé.

---

(1) Nous témoignons notre reconnaissance à MM. les curés de Paris, et à tous ceux qui ont adopté nos trois éditions pour les prix annuels.

Nous voulons, autant que possible, dans cette histoire, rassembler des faits et des documents pour remplir avec fidélité et exactitude la tâche que nous nous sommes imposée (2), afin que la question, jusqu'ici incertaine, soit enfin mise au grand jour, comme nous l'espérons, à la gloire de son vénérable auteur.

Nous suivrons dans cette Histoire les règles de l'art de la critique qui ordonne : 1°. de peser les conjectures des temps, des lieux et des personnes, lorsqu'il s'agit de reconnaître l'auteur d'un écrit anonyme; 2°. de confronter les doctrines émises dans le livre, avec la conduite religieuse, morale et politique de celui que l'on suppose en être l'auteur; 3°. d'examiner si les autres ouvrages ou les discours du prétendu auteur ne sont pas en opposition avec les maximes développées dans le livre qui fait le sujet de la discussion.

---

(1) Voyez le document dans l'Appendice.

(2) Nous y avons été encouragé par l'abbé Pezzana, bibliothécaire archiducal à Parme : *Bello divisamento è il suo, di scrivere la storia del famoso libro della Imitazione di Cristo, ed a lei si addice tanto meglio, che ne è per si gran modo benemerito.* Lettre du 31 août 1837, au président de Gregory.

Il est possible que nos recherches historiques paraissent à certains philosophes et aux beaux esprits de nos jours, trop minutieuses et même inutiles (1); peut-être nous dira-t-on qu'il n'est point nécessaire de se donner tant de peine pour découvrir et préconiser le véritable auteur de cet ouvrage. Nous répondrons, qu'assurer à la nation lombarde la gloire d'avoir produit un personnage aussi illustre que l'auteur du plus beau livre après l'Evangile, en faisant connaître sa vie et ses autres écrits, nous paraît être une chose bien plus utile et bien plus intéressante, que d'enrichir la flore d'une plante inutile, ou la zoologie d'un animal dangereux.

Il est à propos de répéter ici la conclusion de notre préface latine du *Codex de Advocatis*, page XLI. « Nous avons, par ce qui précède, combattu les opinions, depuis longtemps incertaines, sur le véritable auteur du traité de « l'Imitation de Jésus-Christ. Or, qu'il nous soit

---

(1) Si M. Valery, dans son voyage en Italie, était allé à Verceil, dont il se contente de faire la description, il aurait reconnu l'importance de rendre à cette ville l'honneur d'avoir possédé Jean Gersen, abbé-Bénédictin; il aurait approuvé nos recherches historiques, et nos efforts pour dévoiler *le mystère*, qui, suivant lui, couvre le précieux livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

« permis de conclure que le traité de l'Imitation « fut composé par Jean Gersen, abbé de Verceil; « quoi qu'en ait pu dire Gence, dans ses *Nouvelles « Considérations* de 1832 (1), où il nous donne « l'épithète de *laïque piémontais*. Il n'a pas fait attention que nous avons été en 1792, après deux « examens, proclamé docteur en droit civil et canonique (2) à Turin, de manière que nous pouvons traiter toutes les questions de jurisprudence, comme celles de droit ecclésiastique. Il

---

(1) Gence a écrit en 1832 : « Les prétentions en faveur du chanoine régulier Kempis, pour lequel aucun titre d'auteur ne s'est « encore trouvé, depuis deux siècles d'inutiles recherches, seraient « donc vainement réclamées par quelques séculiers ou laïques « d'outre-Rhin, héritiers peut-être de débris ou d'extraits de manuscrits de Flandre ou d'Allemagne.... Il en serait de même de « laïques piémontais (le président Napione et le président de Gregory), qui, au sujet d'un moine mitré du XIII^e siècle, se croiraient plus instruits que ne l'ont été le Cistercien Ughelli et le « chanoine Frova de Verceil, lesquels n'ont eu aucune connaissance « des titres allégués depuis en faveur de l'abbé Gersen, Bénédictin. »

(2) Extrait du diplôme de docteur, donné par le cardinal Victor Costa, archevêque de Turin et chancelier de l'Université : *Laboriosam oppido viam postquam ornatissimus Prolyta Gaspar de Gregory civis Crescentinatis semel inivit, et per adversa periculorum, itinere annorum quinque absoluto in doctrinæ, ac virtutis culmen tandem evasit, jure præmiorum cupidine flagravit, quæ Taurinensi Athenæo doctis dumtaxat probisque servantur : quumque in explicandis, quæ sibi obvenerunt Juris sacri, civilisque capitibus se disputatorem idoneum acremque præbuerit,.... Doctorem Juris utriusque, cum facultate sacras dignitates civilesque magistratus gerendi*, etc. etc. *Die* XVIII *maii* 1792. Signé, OCTAVIUS BORGHESIUS, *Vicarius generalis*.

« n'a pas réfléchi que les juges sont, dans la Bible, « appelés les ministres de Dieu (1), et qu'à l'étude « du droit civil non-seulement ils peuvent joindre « celle des lois ecclésiastiques, mais que cela est « ordonné par l'apôtre des gentils, afin qu'elles « soient religieusement et saintement observées. »

---

(1) « Les magistrats sont donnés par le Seigneur, dit Moïse « (Deutér. xvi, 18). Mais avant que de juger, qu'ils apprennent « les règles de la justice, et qu'ils s'instruisent avant de parler ». C'est le précepte que leur donne l'Ecclésiastique (xviii, 19), et il ajoute à propos : « Ne cherchez point à devenir juge, à moins que « vous n'ayez assez de force pour rompre et arrêter les efforts de « l'injustice ; de peur que vous ne soyez intimidé par la considé« ration des personnes puissantes, et que vous n'exposiez votre « intégrité au hasard de se tromper. » (*Ibid.* vii, 6)

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE I.

§. I. Excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ : il contient une manne céleste, qui sert, 1°. à nous consoler dans les malheurs; 2°. à nous procurer la paix de famille; 3°. à nous guider par des conseils pour la vie sociale.............. Pag. 1
§. II. Utilité de ce livre au xiiie siècle, lorsque la crainte de la fin du monde commença à passer.......................... 13
§. III. De sa morale ascétique, conforme à celle du traité du pape Innocent III sur la Misère humaine, afin de rétablir la discipline monastique et de faire cesser l'abus des pèlerinages. 17
§. IV. Éloges que l'Imitation de Jésus-Christ obtint des savants en tout temps, et de sa propagation très-rapide après l'invention de l'imprimerie.................................. 22

CHAPITRE II.

§. I. L'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ fut, à son origine, un traité de morale scolastique, reconnu comme tel, quoique publié sous différents titres.............................. 37
§. II. Il a été composé par un maître bénédictin, pour les novices, et d'après la règle du saint Fondateur de l'ordre............ 47
§. III. L'auteur n'a pas voulu mettre son nom au traité de l'Imitation, parce que cela n'était point d'usage parmi les anciens moines, et pour être conséquent avec lui-même et avec ses doctrines.................................... 72

CHAPITRE III.

§. I. L'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ fut un moine bénédictin et italien du xiiie siècle, d'après sa latinité, d'après ses expressions vulgaires et son orthographe, d'après les citations tirées du Missel et du Bréviaire romain, et d'après la forme de la chasuble.. 78
§. II. Preuves intrinsèques, tirées des doctrines du temps, des disputes propres à son siècle, et de l'étiquette dans les festins.. 95
§. III. Preuves historiques, déduites des conciles de Trèves, de 1227 et 1319; de l'usage, au xiiie siècle, de la communion sous

les deux espèces du pain et du vin; du culte de la douleur, introduit par les Patériens; enfin des personnages et des faits historiques cités dans le livre............................ 118

§. IV. Ce moine bénédictin n'a pu écrire son traité que dans la ville de Verceil, où se trouvent les manuscrits par lui cités, savoir : les homélies de saint Maxime, les ouvrages de Porphyrius, etc., où existaient les dissensions par lui indiquées entre différents partis politiques.................................. 131

CHAPITRE IV.

§. I. Des étonnants progrès des sciences, et notamment de la morale chrétienne, par suite de la fondation de l'Université de Verceil, en l'an 1228.................................... 136

§. II. De l'envoi par saint François de son novice Antoine de Padoue à Verceil, et de la propagation du traité de l'Imitation parmi les étudiants des différentes nations.................. 143

§. III. Des citations faites du traité de l'Imitation par plusieurs auteurs du XIII^e et du XIV^e siècle, notamment par saint Bonaventure, Ubertin de Casal, saint Thomas d'Aquin, le poëte Dante, et Hosanne Andreassi.................................. 148

§. IV. De la traduction de ce précieux livre dans les différentes langues anciennes et modernes.............................. 170

CHAPITRE V.

§. I. Des très-anciens manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que des éditions du XV^e siècle sans nom d'auteur........ 175

§. II. Facilité avec laquelle les ouvrages anonymes ou pseudonymes sont attribués à des auteurs supposés, soit par esprit de parti, soit par la conformité des initiales de leurs noms et la célébrité d'un auteur, soit enfin par l'inexactitude ou l'ignorance des copistes.. 203

§. III. Première idée d'attribuer à saint Bernard de Clairvaux, l'Imitation de Jésus-Christ : des manuscrits et des éditions du XV^e siècle qui portent son nom.................................. 208

CHAPITRE VI.

§. I. Aperçu de la vie de Thomas à-Kempis, et par quelle erreur il fut présumé l'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ. 214

§. II. Occupation journalière d'à-Kempis à copier des livres d'église, la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ; d'où il résulte qu'il n'est pas l'auteur de ce traité........................ 223

§. III. Vains efforts de ses partisans pour lui attribuer le traité de l'Imitation ... 232
§. IV. Des manuscrits et des éditions du XVe siècle qui portent son nom ... 248

CHAPITRE VII.

§. I. Vie politique et morale de Jean Charlier, dit *Jarson*, ou Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris ... 261
§. II. Comment et pour quels motifs il a été regardé comme auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ ... 298
§. III. Des manuscrits qui portent son nom, ainsi que des éditions du XVe siècle ... 310
§. IV. De la découverte, par M. Onésime Leroy, d'un manuscrit de l'année 1462 dans la bibliothèque de Valenciennes ... 321
§. V. Des Prix d'éloquence sur la vie de Jean Gerson décernés en 1838, par l'Académie française ... 329
SOMMAIRES ... 339

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE
DU
LIVRE DE L'IMITATION
DE JÉSUS-CHRIST,
ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

CHAPITRE I.

§. I. Excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ : il contient une manne céleste, qui sert, 1°. à nous consoler dans les malheurs; 2°. à nous procurer la paix de famille; 3°. à nous guider par des conseils pour la vie sociale.

§. II. Utilité de ce livre au XIII^e siècle, lorsque la crainte de la fin du monde commença à passer.

§. III. De sa morale ascétique, conforme à celle du Traité du pape Innocent III sur la misère humaine, afin de rétablir la discipline monastique et de faire cesser l'abus des pèlerinages.

§. IV. Éloges que l'Imitation de Jésus-Christ obtint des savants en tout temps, et de sa propagation très-rapide après l'invention de l'imprimerie.

§. I^er.

Pour démontrer que le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est le plus précieux, le plus excellent après le saint Évangile, il nous suffirait de dire, avec le docte Lenglet du Fresnoy, que les différentes communions chrétiennes n'ont pu faire mieux que de l'adopter (1) avec quelques variantes au quatrième livre, parce qu'on y trouve une morale pure, conforme aux préceptes invariables de la sainte Bible; il nous suffirait aussi d'alléguer que ce livre d'or fut traduit en toutes les langues (voyez le tableau au chapitre IV) même dès son apparition, et qu'il en fut ensuite imprimé jusqu'à trois mille éditions et plus.

---

(1) Castalion (Sébastien), du Dauphiné, étant passé à Genève

Nous prouverons comment ce traité ascétique, basé sur le Nouveau Testament, sur l'autorité des saints Pères et même sur la philosophie platonicienne qui dominait dans le XIII^e siècle, renferme une manne céleste; et comment il sert premièrement à nous consoler dans les malheurs de cette vie si courte et si passagère; en second lieu, à nous tracer une sage règle de conduite pour que nous puissions obtenir la paix dans nos familles; enfin, à nous guider par ses conseils et à nous éviter des peines dans la vie sociale.

Nous allons développer ici ce que nous avions avancé dans l'Épître aux Dames chrétiennes, imprimée en tête de nos deux éditions, en 1835, l'une en français, et l'autre en italien (1).

Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, disions-nous alors, contient la manne (2) céleste, qui sert à nourrir

---

pour y entendre Calvin et embrasser la réforme, publia, en 1563, une Imitation latine, avec des variantes, et supprima plusieurs passages au quatrième livre, qui furent rétablis en 1586, dans une édition de Cambridge.

(1) A Paris, chez Firmin Didot.

(2) Michelet, au tome III de l'Histoire de France, confirme notre opinion, en disant que l'auteur de l'Imitation a justement tiré la vraie manne de cette philosophie hardie, de cette poésie luxuriante sous laquelle les mystiques l'avaient enterrée. Voyez, au chapitre IX de cet ouvrage, l'article critique sur Michelet.

l'âme, à la fortifier, et à l'échauffer sans la troubler. Passons maintenant aux preuves.

L'auteur, tout ardent d'amour divin et de charité, commence par dire, au livre I, chapitre I, que « la « doctrine du Christ est plus excellente que toutes les « doctrines des saints, et que celui qui en posséderait « l'esprit y trouverait la manne céleste. »

Il ajoute au même chapitre : « Vanité des vanités (1), « et tout est vanité, hors aimer Dieu et ne servir que « lui seul. La très-grande sagesse consiste à tendre au « royaume des cieux par le mépris du monde. »

Ensuite il indique les moyens de trouver cette manne précieuse : « Retenez bien cette courte, mais belle « sentence : Quittez tout, et vous trouverez tout; con« gédiez la cupidité, et vous trouverez le repos » (liv. III, chap. 32).

L'auteur ajoute ces paroles : « Vous faites, mon « Dieu, le calme du cœur, l'abondance de la paix et « l'allégresse d'une grande fête » (chap. 34). Ensuite : « Vous êtes, Seigneur, vraiment mon pacificateur, en « qui est la paix souveraine et le véritable repos » (liv. IV, chap. 13).

Cette manne nous nourrit. Ici l'auteur commence par nous apprendre, que « la multitude des paroles « ne rassasie pas l'âme, mais que la bonne vie rafraî« chit l'esprit, et la conscience pure donne une grande « confiance en Dieu » (liv. I, chap. 2).

---

(1) Dante a tiré de cette maxime les beaux vers suivants :

Ahi, anime ingannate e fatture 'mpie
Che da si fatto ben torcete i cuori
Drizzando in vanità le vostre tempie!
(*Parad.* cant. IX.)

« La divine charité surmonte tout, et agrandit toutes « les forces de l'âme » (liv. III, chap. 9).

Enfin, pour réchauffer et fortifier l'âme, il nous dit : « Il faut s'arracher avec violence aux penchants « de la nature vicieuse, et il faut poursuivre avec « ardeur le bien dont on a le plus besoin. Il faut éviter « les petites fautes, pour ne pas tomber peu à peu « dans les grandes, et vous serez toujours content le « soir quand vous emploierez le jour avec fruit » (liv. I, chap. 25).

« Renfermé dans la prison de ce corps, j'avoue que « j'ai besoin de deux choses, de nourriture et de lu- « mière; c'est pourquoi vous m'avez donné, Seigneur, « dans ma faiblesse, votre corps sacré pour être l'ali- « ment de mon âme et de mon corps, et vous avez « placé votre parole comme une lampe devant mes « pas » (liv. IV, chap. 11).

Examinons maintenant 1°. quelles sont les consolations qu'on trouve dans ce précieux livre pour adoucir les malheurs (1) de cette vie passagère. Ici le philosophe chrétien commence par mettre en principe : « Que Dieu veut que nous apprenions à souffrir les « tribulations sans consolation, et que nous nous re- « mettions à lui sans réserve » (liv. II, chap. 12).

---

(1) On vient de nous assurer le fait suivant. La dame N., malade depuis longtemps, et qui éprouvait des douleurs atroces, se trouva soulagée sans que son médecin y eût la moindre part. Celui-ci, étonné de ce changement, lui demanda quel remède elle avait employé. Cette dame alors, tirant de dessous son oreiller un petit volume de l'Imitation de Jésus-Christ, lui répondit : « Le voici ; « c'est mon unique consolation. » Le docteur voulut posséder ce livre, et on affirme que depuis il n'en a plus quitté la lecture.

Ensuite il s'écrie : « Hélas! qu'est-ce que cette vie, « où les misères et les tribulations ne manquent pas, « où l'on ne rencontre que des piéges et des ennemis? » (liv. III, chap. 20).

Pour nous consoler il ajoute : « Personne n'est dans « ce monde sans quelque tribulation ou quelque peine, « fût-il roi ou pape » (liv. I, chap. 22). « Il est bon, « dit-il encore, d'avoir quelquefois des peines et des « contrariétés, parce qu'elles rappellent souvent « l'homme à son cœur » (*ibid.* chap. 12).

L'auteur développe ensuite tous les effets heureux des adversités; et il nous console ainsi au chapitre 13 du même livre : « La tentation est la vie de l'homme « sur la terre; mais la source de toutes les tentations, c'est l'inconstance de l'esprit et le peu de « confiance en Dieu (1) : parce que, comme le vaisseau sans gouvernail est poussé çà et là par les flots, « ainsi l'homme lâche et changeant dans ses résolutions est tenté de différentes manières : le feu éprouve « le fer, et la tentation l'homme juste. »

Et pour nous calmer il dit encore : « Tous les « saints ont passé par plusieurs tribulations et tentations, et ils y ont trouvé leur avancement » (liv. I, chap. 13; liv. III, chap. 35).

Il s'écrie : « Malheur aux riches qui ont ici-bas « leurs consolations! » (liv. III, chap. 58).

Ailleurs il nous donne des conseils : il commence, au chapitre 33 du même livre, à nous démontrer l'inconstance des affections humaines : « Tant que vous « vivrez, vous serez sujet au changement, même mal- « gré vous ; tantôt gai, tantôt triste ; tantôt paisible ou « troublé ; tantôt dévot ou indévot, actif ou paresseux ; « tantôt grave ou léger. Le seul sage demeure ferme « parmi toutes ces vicissitudes. »

---

(1) Sur cette doctrine, Dante a composé les vers suivants :

Siate, cristiani, a movervi più gravi;
Non siate come penna ad ogni vento,
E non crediate c' ogni acqua vi lavi.
(*Parad.* cant. v, v. 73.)

Ensuite, au chapitre 35, il nous donne ce conseil : « Cherchez la véritable paix, non sur la terre, mais « dans le ciel ; non dans les hommes ou les autres « créatures, mais en Dieu seul. »

Enfin il nous console par le meilleur des remèdes, savoir, par la méditation de la mort : « Heureux, « s'écrie-t-il, celui qui a toujours devant les yeux « l'heure de sa mort, et qui se dispose tous les jours à « mourir !.... Pensez le matin que vous n'arriverez « peut-être pas jusqu'au soir. Combien de fois, ajoute- « t-il, avez-vous entendu dire qu'un tel a été tué « d'un coup d'épée (1), tel autre s'est noyé ; tel autre, « en tombant d'en haut, s'est cassé la tête ; un tel mou- « rut en mangeant, l'autre a fini ses jours en jouant ; « l'un a péri par le feu, l'autre par le fer ; celui-ci est « mort de la peste, celui-là a été tué par des brigands ? « Et ainsi la mort est la fin de toutes choses, et la vie « de l'homme passe rapidement comme une ombre » (liv. I, chap. 23).

---

(1) Les combats singuliers étaient très-fréquents dans le XIII^e siècle ; on se battait pour sa belle, pour l'Empereur ou pour le Pape, et on bénissait les combattants. D'après Bettinelli, on se battait jusque dans les cloîtres ; et, en donnant l'épée aux chevaliers, on les frappait sur l'épaule en disant : *Esto probus miles.* (*Storia Vercellese*, tom. I, pag. 236.)

« Que ferai-je au milieu de tant de tribulations ?
« Accordez-moi, Seigneur, une bonne fin ; donnez-moi
« de sortir heureux de ce monde » (liv. III, chap. 57).

« Heureuse l'âme qui entend le Seigneur lui parler « intérieurement, et qui reçoit de sa bouche les paroles de consolation » (liv. II, chap. 1).

L'Imitation contient, en second lieu, des maximes qui apportent la paix dans les familles ; nous nous bornerons à en citer quelques-unes. Ainsi l'auteur commence par nous dire : « La félicité de l'homme n'est « pas d'avoir des biens en abondance ; la médiocrité (1) « lui suffit » (liv. I, chap. 22).

Il poursuit : « Ne désirez pas ce qu'il ne vous est « pas permis d'avoir ; ne recherchez pas ce qui peut « vous embarrasser et vous priver de la liberté intérieure » (liv. III, chap. 27). « Il vaut mieux posséder moins, que d'être dans une abondance dont vous « pourriez vous enorgueillir » (liv. III, chap. 7).

Pour donner les moyens d'obtenir la paix des familles, il ajoute : « Le superbe et l'avare ne vivent « jamais tranquilles » (liv. I, chap. 6).

« Plusieurs vivent dans l'obéissance plutôt par nécessité que par amour, et ceux-là éprouvent de la « souffrance et murmurent aisément » (liv. I, ch. 9).

« Il faut fermer l'oreille à bien des paroles qui « passent, et songer plutôt à vous tenir en paix » (liv. III, chap. 44).

---

(1) Si cette maxime était pratiquée, on ne verrait pas tant de banqueroutes, qui font le malheur des familles et de la société. Cette avidité immorale de faire de l'argent par tous les moyens serait comprimée ; et l'intégrité des fonctionnaires publics et des commerçants ferait la gloire de leur nation.

« Souffrez au moins avec patience, si vous ne pou« vez souffrir avec joie; et si une chose vous est dés« agréable à entendre, que vous en ressentiez de l'in« dignation, modérez-vous, et ne souffrez point qu'il « sorte de votre bouche aucune parole peu mesurée « qui scandalise les simples » (liv. III, chap. 57).

« Ce que l'homme ne peut corriger en lui ou dans « les autres, il le doit supporter avec patience, jusqu'à « ce que Dieu en ordonne autrement » (liv. I, ch. 16).

« Mettez aussi plus de soin à éviter et à vaincre en « vous ce qui vous déplaît le plus souvent dans les « autres » (*ibid.* chap. 25).

« Pourquoi vous attristez-vous d'une chose légère « qu'on a dite contre vous? » (liv. III, chap. 57).

« Si vous êtes coupable, songez de bon cœur à vous « corriger. C'est bien peu que vous supportiez de temps « en temps quelques paroles. De peur d'être méprisé, « vous ne voulez pas qu'on vous reprenne de vos fautes, « et vous cherchez à les couvrir par des excuses fri« voles » (liv. III, chap. 46).

« Souvent on croit et on dit des autres plus facile« ment le mal que le bien, tant nous sommes faibles! » (liv. I, chap. 4).

« S'il est permis de parler, ne parlez que de ce qui « peut édifier » (liv. I, chap. 10).

« Il est vrai que chacun aime volontiers à agir dans « son sens.... Quel est l'homme si savant qu'il puisse « connaître tout parfaitement? N'ayez donc pas trop « confiance dans votre sentiment, mais veuillez aussi « écouter celui des autres » (liv. I, chap. 9).

Il nous donne encore en peu de mots cette règle de vie : « Oh! qu'il est bon et nécessaire pour la paix de

« se taire sur les autres, de ne pas croire indifféremment toutes choses, de ne pas les redire légèrement; « de se découvrir à peu de personnes; de ne point se « laisser emporter à tout vent de paroles; de fuir ce « qui est apparent aux yeux des hommes, et de ne « point désirer ce qui semble attirer l'admiration! » (liv. III, chap. 45).

Quant aux conseils sur la conduite à tenir dans la société, l'auteur montre qu'il connaît parfaitement toute la réserve que nous devons y garder : « Oh! que « la gloire du monde passe vite! » s'écrie-t-il (liv. I, chap. 3). « Cette gloire est toujours accompagnée de « tristesse » (liv. II, chap. 6).

« Nous pouvons jouir d'une grande paix si nous « voulons ne pas nous occuper des paroles et des actions « des autres, et de ce dont nous ne sommes pas char- « gés. Comment peut-il être longtemps en paix celui « qui se mêle des intrigues des autres? » (liv. I, ch. 11).

« C'est une grande sagesse de n'être ni trop prompt « dans les actions, ni trop tenace dans les opinions; « de ne pas croire à toutes les paroles des hommes, et « de n'être pas empressé à rapporter aux autres ce que « l'on a entendu et ce que l'on croit » (*ibid.* ch. 4).

« Ne découvrez point votre cœur à tous indistinc- « tement, mais traitez de vos affaires avec un homme « sage et craignant Dieu. Soyez rarement avec les jeunes « gens (1) et avec les étrangers; ne flattez point les « riches, et ne prenez point plaisir à paraître devant

---

(1) Les avis que l'auteur donne ici sont très-utiles; car la jeunesse oublie facilement le respect dû aux vieillards; le riche devient arrogant; le grand méprise le courtisan.

« les grands. Liez-vous avec les humbles et les simples, « avec les personnes de piété et de bonnes mœurs » (liv. I, chap. 8).

« Évitez les discours inutiles, et, autant que vous « pouvez, le tumulte des hommes » (liv. I, chap. 10).

« Étudiez-vous à supporter avec patience les défauts « des autres et leurs faiblesses, parce que vous en avez « aussi beaucoup qu'il faut que les autres supportent. « Si vous ne pouvez vous rendre tel que vous voulez, « comment pourriez-vous réformer un autre à votre « bon plaisir? » (liv. I, chap. 16).

« Il est plus facile de se taire que de ne pas trop « parler. Il est plus aisé de se tenir retiré chez soi que « de se bien garder au dehors. Souvenez-vous que « personne ne commande avec sécurité, si ce n'est « celui qui a appris à obéir » (liv I, chap. 20).

« A combien d'hommes a été nuisible une vertu « connue et particulièrement louée! » (liv. III, ch. 45).

« Ne vous appuyez point avec confiance sur un « roseau agité par le vent (liv. II, chap. 7); car les « hommes changent promptement et manquent tout « d'un coup » (liv. III, chap. 1).

« Il ne faut pas trop vous confier dans un homme « fragile et mortel, bien qu'il vous soit utile et cher; « il ne faut pas non plus vous attrister beaucoup s'il « vous résiste quelquefois et vous contrarie. Ceux qui « sont aujourd'hui pour vous peuvent être demain « contre vous, et réciproquement : les hommes chan-« gent comme le vent. Toutes les choses passent, et « vous aussi avec elles : prenez garde de vous y atta-« cher, de peur que vous ne soyez pris et ne périssiez « aussi » (liv. II, chap. 1).

« C'est pure vanité que d'ambitionner les honneurs « et de travailler à s'élever » (liv. I, chap. I).

« Celui-là est vraiment grand qui est petit à ses « propres yeux, et qui ne compte pour rien le comble « des honneurs (1) » (liv. I, chap. 3).

« Il faut que vous appreniez à vous vaincre vous-« même en beaucoup de choses, si vous voulez conser-« ver la paix et la concorde avec les autres » (liv. I, chap. 17).

« Tournez les yeux sur vous-même, et gardez-vous « de juger les actions des autres. En jugeant les autres, « l'homme travaille en vain, il se trompe souvent et « fait souvent des fautes. Nous jugeons souvent d'après « l'inclination de notre cœur; car l'amour-propre « nous fait aisément errer dans le vrai jugement » (liv. I, chap. 14).

« Celui qui est bien affermi dans la paix ne soup-« çonne personne; mais divers soupçons agitent tou-« jours celui qui est méchant et inquiet; il n'a jamais « de repos lui-même, et il n'en laisse point aux autres. « Il dit souvent ce qu'il devrait taire, et il omet sou-« vent ce qu'il lui conviendrait le plus de faire. Si vous « voulez qu'on vous supporte, supportez les autres » (liv. II, chap. 3).

« Vous serez bien trompé si vous vous arrêtez seule-« ment à l'apparence extérieure des hommes » (liv. II, chap. 7).

« Mon fils, ne trouvez pas mauvais que quelqu'un

---

(1) Comment Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, qui ambitionna les honneurs et les charges, pouvait-il donner ce précepte?

« pense mal de vous, et qu'il dise des choses qu'il est « pénible d'entendre; vous devez penser encore plus « mal de vous-même, et croire que personne n'est in- « férieur à vous. Ce n'est pas une médiocre prudence « que de se taire au temps mauvais » (liv. III, ch. 28).

Cette maxime n'est certainement pas sortie de la bouche de Gerson; car dans le temps de la guerre civile il a attiré sur lui, par ses invectives, la haine du duc d'Orléans, et ensuite la vengeance du duc de Bourgogne, comme nous le dirons au chapitre VII.

« Prenez conseil d'un homme sage et judicieux, et « cherchez à recevoir les leçons d'hommes meilleurs « que vous, plutôt que de suivre vos propres idées » (liv. I, chap. 4). « Car j'ai souvent ouï dire qu'il est « plus sûr d'écouter et de recevoir un conseil que de « le donner » (*ibid.* chap. 9).

« S'il y a quelque bien en vous, croyez qu'il y en a « plus dans les autres, afin de conserver l'humilité; « car la paix est la compagne de l'homme humble, « tandis que la jalousie et la colère agitent souvent le « cœur du superbe » (liv. I, chap. 7).

« Ainsi il est rare qu'un soi-disant savant se laisse « dominer humblement par un autre » (liv. III, ch. 7).

« Il faut avoir de la charité envers tous, mais la fa- « miliarité ne convient pas » (liv. I, chap. 8).

Voulez-vous la paix en société, la vraie liberté? quatre moyens vous sont indiqués au liv. III, chap. 23 : « Étu- « diez-vous à faire la volonté des autres; préférez d'avoir « moins que plus; cherchez la dernière place; rési- « gnez-vous à la volonté du Seigneur. » Telle est la voie de la paix et de la liberté.

« Soyez libre au dedans; soyez le maître et le directeur

« de vos actions, et non leur serviteur ni leur esclave. « Josué fut trompé par trop de crédulité aux flatteurs; « il se laissa séduire par une fausse pitié » (liv. III, chap. 38). A combien d'hommes d'État, souvent victimes des adulations, serait applicable ce conseil! Nous nous bornerons à cette maxime frappante, dont l'application se présente souvent : « Le menteur trompe « le menteur, le superbe un homme superbe, l'aveugle « un autre aveugle, le malade un autre malade; tandis « qu'il l'exalte, il le confond réellement davantage en « le louant vainement » (liv. III, chap. 50).

§. II.

Après avoir ainsi démontré de plus en plus l'excellence du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, et fait voir en même temps combien la lecture de ce livre est utile et même nécessaire à tout chrétien, comme à tout citoyen qui veut suivre la saine doctrine, la vie contemplative, la philosophie par excellence (1), nous dirons que ce traité de morale, basé sur la logique subjective et objective, comme nous le démontrerons au chap. VIII, était devenu d'une utilité pratique pour les fidèles après que la terrible frayeur de la fin du monde fut passée. Personne n'ignore dans quel abattement d'esprit se trouvaient tous les hommes à la fin du xᵉ siècle, persuadés qu'ils étaient que le monde allait finir, au moins pendant les premières années du xiᵉ siècle de l'ère chrétienne. Cette certitude (1) de la fin du monde, ils la déduisaient du chap. xx, visions 13 et 14 de l'Apocalypse de saint Jean, qui commence par ces mots : « Je vis descendre du ciel un ange qui avait la « clef de l'abîme et une grande chaîne en sa main. Il « prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable et « Satan, et l'enchaîna pour mille ans; et l'ayant jeté « dans l'abîme, il ferma l'abîme et le scella sur lui, afin « qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les « mille ans fussent accomplis, après lesquels il doit être « délié pour un peu de temps, etc. etc. » Remarquons que saint Pierre avait déjà dit, dans l'épître ii, chap. 3, que le monde périrait par le feu, et qu'aux yeux du Seigneur, mille ans sont comme un jour. Les ministres de l'Évangile, voyant en tout cela une prophétie qu'au xiᵉ siècle le monde devait finir, prêchèrent partout avec chaleur la pénitence; et le peuple, croyant à cette fin prochaine, était plus attentif aux devoirs de la religion, moins porté aux jouissances de la vie et moins actif au travail. Les paroles de Jésus-Christ, au chap. xxiv de l'Évangile de saint Matthieu, où il parle du jugement universel et des signes qui le précéderont, confirmaient cette croyance à la prochaine fin du monde. Pour corriger la corruption des mœurs, l'auteur de l'Imitation, au liv. vii, chap. 24, parle du jugement et des peines des pécheurs.

---

(1) Dans le tableau II de l'Histoire générale, qui précède à chaque siècle la littérature vercellaise, nous avons démontré que la philosophie platonicienne a dominé du Ier au VIIe siècle, et que d'elle sont nés les *contemplatifs* et l'école académique, dont l'auteur de l'Imitation a suivi les doctrines, en négligeant la scolastique d'Aristote, école qui protége l'influence de la parole sur les idées, et dans laquelle le sophisme opprime la vérité.

---

(1) Voyez Alstedius, *de mille Annis Apocalypticis diatribæ*. 1 vol in-12. Francofurti, 1630. — Grégoire, Histoire des Sectes religieuses, où il parle des opinions des millénaires.

Lorsque le xi^e^ siècle s'avançait peu à peu, et que la prophétie ne s'accomplissait pas, alors les grands et les petits reprirent courage; l'amour du travail, le désir des jouissances, même la licence, se ranimèrent, et l'immoralité devint bientôt commune. C'est en effet à cette époque que le peuple s'abandonna à toutes sortes d'excès. Les dignités de l'Église étaient le prix de la simonie; et le désordre pénétra même dans les monastères, où la discipline se relâcha parmi les Bénédictins, parmi ces illustres moines qui étaient auparavant si jaloux d'observer la règle de leur fondateur. Déjà saint Romuald avait, en l'an 1002, établi sa réforme bénédictine; ensuite vint, en 1012, celle de *Vallombreuse*, et en l'an 1050, les Bénédictins de *Monte Cavi*. Le célèbre Grégoire VII, élu pontife en 1073, fut, pendant les douze années de son pontificat, un réformateur sévère de la discipline ecclésiastique; il sanctionna le célibat des prêtres, et s'opposa aux fermentations des vieux moines et de tous ceux qui murmuraient contre la réforme, disant qu'on attentait à leur liberté, qu'il fallait s'accommoder aux moeurs du temps, parce qu'il était impossible de revenir à la primitive Église; et qui traitaient tous ces réformateurs d'insensés et de rêveurs, comme nous l'atteste Orderic Vital. Saint Bruno s'étant retiré dans les Alpes, près de Grenoble, y fonda les Chartreux en 1080; et saint Robert, dans la Bourgogne, en 1098, fut le fondateur de l'abbaye de Cîteaux; tandis que le zélé Pierre l'ermite, abandonnant l'épée pour embrasser la croix, en 1093, prêchait la croisade, si utile pour rétablir les moeurs publiques; se servant encore de la prédiction de l'Apocalypse pour recruter les soldats de la ſoi. Cette épouvante dura même pendant le XIII^e siècle, car Dante se trouvant au Paradis (chant. XXX, v. 130), dit que Béatrix lui avait ſait observer que les places étaient presque toutes remplies.

> *Vedi nostra città quanto ella gira !*
> *Vedi li nostri scanni si ripieni,*
> *Che poca gente omai ci si disira.*

L'intention de Dante n'était pas d'épouvanter le peuple, mais bien de rappeler l'opinion de la fin du monde qui n'était pas encore éteinte. C'est dans l'année 1118 que les malheureux chevaliers du Temple ſurent établis pour la conservation des lieux saints; et, en 1128, ils obtinrent leur règle de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux. Ce fut en l'année 1119 que les moines de *Monte Virgine* reçurent les préceptes de saint Guillaume de Verceil, leur instituteur. En 1144, les frères dits Humiliés furent établis sous la direction du bienheureux Olrico, qui reçut aussi dans son sein les chevaliers lombards persécutés par l'empereur Conrad et par son neveu Frédéric Barberousse. En 1156, saint Guillaume de Maleval a fondé les moines Guillelmites; en 1196 furent établis les moines Florentins. Le XIII^e siècle fut bien plus fécond en fondations monastiques; car en 1205 saint Albert, évêque de Verceil, patriarche de Jérusalem, fut le législateur de l'ordre des Carmes; en 1254, saint Célestin V, pape, donna son nom aux moines Célestins : tandis que saint Dominique, en 1205, et saint François d'Assise, en 1208, instituèrent deux ordres de mendiants alors très-utiles à l'Église. Nous n'oublierons pas la bienheureuse Émilie Bicchieri, nièce de ce cardinal Guala Bicchieri réformateur des études à Paris, laquelle, avec ses revenus, fonda à Verceil, en 1255, le monastère des Dominicaines.

Dans ces temps de corruption, plusieurs hommes pieux écrivirent des livres ascétiques : le premier fut saint Pierre-Damien, qui, en 1057, composa l'ouvrage intitulé *Apologeticum de contemptu sæculi*, qui doit avoir existé dans la bibliothèque du monastère de Saint-Étienne de Verceil, monastère où le savant Professeur reçut l'hospitalité lors de son passage. Ensuite il publia celui *De perfectione Monachorum*, ouvrage propre à établir la bonne discipline dans les monastères. L'exemple de saint Pierre-Damien fut suivi par Gui de Castro, pieux général des Chartreux, qui, en 1131, donna ses méditations sous ce titre : *De veritate et pace, et quomodo per solam veritatem pax habeatur*, ouvrage très-utile pour rétablir la bonne harmonie et la paix dans les cloîtres.

§. III.

Dans de telles circonstances, le savant pape Innocent III (1), élevé au pontificat à l'âge de trente-sept ans, dans les derniers jours du XII^e^ siècle, songea bientôt à expédier en France son légat, le cardinal Guala Bicchieri, de Verceil (2), pour la réforme de la discipline ecclésiastique, qui était tout à fait tombée, et pour réconcilier Philippe-Auguste avec sa femme : le souverain pontife aussi, plein d'ardeur pour le rétablissement des mœurs, publia son excellent livre : *De miseria humanæ conditionis*. Ce livre fut calqué sur la IIIe méditation de saint Bernard, qui commence ainsi : *Attende homo, quid fuisti ante ortum et quid es ab ortu usque ad occasum*. Cette publication produisit d'heureux résultats, conjointement avec de sages règlements de discipline et avec la défense de laisser à l'avenir représenter des comédies dans les églises : c'est par ces moyens que le pape Innocent s'efforça de ramener les peuples à la morale et à la piété.

---

(1) Ce fut l'un des papes les plus savants ; il est l'auteur de la très-touchante prose :

Veni, Sancte Spiritus,
Et emitte cœlitus
Lucis tuæ radium.

(2) Tous les historiens, Hume et autres, et notamment Capefigue, n'ont pas connu le vrai nom de notre illustre Vercellais, dont nous avons tracé la biographie dans l'Histoire de Verceil, et dont nous

Vint ensuite un imitateur de ce sage pontife ; je veux parler de son contemporain le moine bénédictin Jean Gersen, qui, depuis 1220 jusqu'en 1240, fut abbé du monastère de Verceil. Il composa, à l'usage de ses novices, les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, qu'on voit clairement avoir été modelés sur l'*Apologeticum* de saint Pierre-Damien, et sur le Traité de la misère de la condition humaine. Il est facile de s'en convaincre par la lecture de ces deux ouvrages,

---

avons même donné le portrait. Il est à propos de dire que Guala Bicchieri, descendant d'une très-ancienne famille aux temps de la république vercellaise, était parti pour sa mission en France, accompagné par des Bénédictins et entre autres, par *Thomas Gallus*, le professeur de saint Antoine de Padoue, comme Wading le rapporte dans les Annales du XIIIe siècle. Nous dirons, de plus, que Thomas, nonobstant l'assertion gratuite qu'on lit dans l'Histoire littéraire de la France, était Vercellais et Bénédictin. Voyez l'ouvrage précité, et notre Histoire de la Littérature et des Arts, tom. I, ainsi que notre article dans le tome LXVI de la Biographie universelle de Michaud, page 189, article *Guala Bicchieri*.

et par la confrontation des idées de morale ascétique développées notamment au livre I, chapitres I, 3, 20, 22, 23 et 25; livre II, chapitres I et 10; livre III, chapitres 20, 21, 31, 34 et 48; car l'objet d'Innocent et de Gersen a été le même, c'est-à-dire de faire connaître la misère de cette vie passagère, de peindre l'inconstance et la vanité des plaisirs mondains, la félicité d'une vie éternelle, et enfin de ramener les cénobites à la règle de leur ordre, comme cela est dit clairement au chapitre 3, §. 5, du livre I, où il s'écrie : « Oh! s'ils mettaient autant de soin à « déraciner les vices et à y planter des vertus qu'ils « en prennent pour agiter des questions, il n'y aurait « ni tant de maux et de scandales parmi le peuple, « ni tant de relâchement dans les monastères (1). » Il faut remarquer les mots latins *in cœnobiis;* car au temps de saint Benoît, on comptait quatre classes de moines : 1°. *les Cénobites,* 2°. *les Anachorètes,* 3°. *les Sarabates,* 4° *les Vagabonds,* qui voyageaient d'un cloître à l'autre. Voyez, à cet égard, le chap. I de la règle bénédictine, où le sage Réformateur se plaint de la mauvaise discipline monastique. En suivant notre auteur, nous voyons qu'il conserve le même esprit de saint Benoît au chapitre 25, f° 8, du livre I, où il trace la vie d'un bon moine, et qu'il excite à suivre l'exemple des Chartreux, des Bénédictins de Cîteaux, et des autres réformes qui avaient eu lieu à son époque, comme nous le démontrerons dans le chapitre suivant. Le bénédictin Gersen a imité l'abeille (1) en puisant ses préceptes dans les ouvrages de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Bernard et de saint Basile. Nous avons en effet trouvé dans la Bibliothèque du Roi les manuscrits de l'Imitation n^{os} 2042 et 2044, en date du XIII^{e} siècle, qui contiennent aussi les traités de saint Augustin, *De catechizandis rudibus;* de saint Bernard, mort en 1153, *De regula vitæ honestæ et alia;* de saint Basile, *De laude vitæ solitariæ;* de saint Jérôme, *De vita clericorum*, ainsi que plusieurs autres traités ascétiques touchant la morale bonne et sévère qu'ils s'efforçaient, comme a fait Gersen, de ramener dans les cloîtres.

---

(1) Le poëte Dante, ayant trouvé au paradis saint Benoît, celui-ci se plaignait du désordre dans les monastères :

Le mura, che soleano esser badia,
Fatte son spelonche, e le cocolle
Sacca son piene di farina ria.
(DANTE, *Parad.*, c. XXII, 76.)

Aux mœurs et aux goûts de ces temps déplorables appartenaient les pèlerinages, qui, après la croisade du fameux Picard Pierre-l'Ermite, publiée par le pape Urbain II, en 1093, étaient devenus à la mode.

Ennemi de ces voyages, objets d'une piété mal entendue, notre abbé Gersen s'explique sévèrement contre eux au chapitre 23 du livre 1, où il dit : « Peu « s'amendent à la suite d'une maladie, de même que « ceux qui font beaucoup de pèlerinages se sanctifient « rarement. »

Il désapprouve donc avec raison ce goût de son siècle, et ces exercices de dévotion qui peuvent alimenter l'oisiveté, les vices et les crimes. Il dit aussi au chap. I du liv. IV, §. 9 : « Plusieurs courent en divers lieux « pour visiter les reliques des saints.... Souvent c'est « la curiosité des hommes qui les porte à voir de tels « objets, c'est la nouveauté des choses qu'ils n'ont pas « vues, et ils en rapportent peu de fruit pour l'amen« dement, surtout quand le pèlerinage se fait si légè« rement, sans véritable contrition. » L'histoire nous apprend à ce propos, qu'en l'an 1087, après la suspension des hostilités entre les Sarrasins et les chrétiens d'Espagne, une multitude de pèlerins traversèrent les Pyrénées et vinrent à Saint-Jacques-de-Compostelle, ville célèbre et capitale de la Galice, pour y vénérer les cendres du saint Apôtre; et que, en 1218, six mille pèlerins de la Bretagne, revenant de Jérusalem en Europe, firent naufrage, et périrent presque tous sur les côtes de la belle Italie.

---

(1) *Auctor ex Scripturis et multis Sanctorum Patrum voluminibus succum pietatis omnem elicuit.* Voyez Launoy, *De Auctore libri de Imitatione Christi.* Il a suivi les idées du feu au centre de la terre indiquées par Innocent, au chap. 7, en parlant de l'enfer ou du purgatoire. Voyez liv. 1, chap. 24, dans les notes au *Codex de Advocatis*, où nous avons cité l'opinion du savant M. Cordier, de l'Institut.

Le pape Innocent III, qui avait jusqu'alors fait de vains efforts pour la délivrance de la Terre-Sainte, à l'exemple de ses prédécesseurs, voulut tirer parti des goûts du temps; il appela par une allocution tous les pécheurs, et, en 1213, il anima les fidèles à la croisade et au pèlerinage.

Ainsi les croisades, qui commencèrent à la fin du XIe siècle et remplirent le XIIe et le XIIIe, étaient composées d'un plus grand nombre de pèlerins curieux que de fervents chrétiens. Toutes ces croisades ont été décrites par Michaud, qui cependant a oublié celle qui eut lieu en 1173. Cette croisade fut portée en Syrie par Guillaume II, roi de Sicile. L'historien Testa nous donne tous les détails de cette expédition, dans son livre *De vita et gestis Guillelmi secundi*, imprimé à Naples en 1769, ouvrage qui paraît avoir été inconnu à l'académicien français dans sa première édition.

Nous concluons de ces faits que les moralistes du XIII^{e} siècle ont bien mérité de l'Église, puisque par des réformes, par l'institution de nouveaux ordres religieux, et par la publication de plusieurs ouvrages ascétiques, notamment du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, ils ont ramené le clergé régulier et séculier à la discipline, et le peuple à une vie sociale moins corrompue.

§. IV.

Il nous reste à parler des éloges donnés par les savants de tous les temps au traité de l'Imitation de Jésus-Christ appelé *Liber Dei*, et de sa rapide propagation après l'invention de l'imprimerie.

Plusieurs magistrats français, dont nous désirons suivre l'exemple, se sont occupés du livre de l'Imitation; qu'il soit permis de citer les paroles du premier président de Marillac, depuis garde-des-sceaux. Dans sa première édition (1), traduction littérale du manuscrit d'Arone, qu'on venait de trouver (2), il s'exprime en ces termes : « Le premier et le plus sûr auteur de

---

(1) Cette édition porte le titre suivant : *Les IV livres de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns attribuent à Gersen, d'autres à Gerson, et d'autres encore à Thomas à-Kempis; traduits en françois du latin de l'Auteur, pris sur le manuscrit original, et corrigés de plusieurs fautes des éditions précédentes*, par M. le premier président de Marillac, depuis garde-des-sceaux. 1 vol. in-12. Paris, 1621, Rollin-Thierry.

(2) Le texte latin fut publié en 1616, par Cajetani, chez Mascardi, à Rome, et chez Cramoisy, à Paris.

« l'Imitation de Jésus-Christ était le Saint-Esprit; car « on ignore le vrai nom de l'auteur. C'est de l'Écriture « sainte que l'auteur a tiré l'essence des préceptes de « direction pour la vie spirituelle. » Nous admettons qu'il en a tiré l'essence; car Gersen, d'après l'exemple des Pères de l'Église et les usages du XIII^e siècle, n'a jamais reproduit littéralement les textes de la Bible; mais, par le moyen des inversions et des paraphrases, il les a adaptés à sa leçon sans en altérer le sens ni l'esprit.

On démontrera au chapitre IV la vénération que plusieurs auteurs ont eue pour le traité de l'Imitation, dans leurs ouvrages du XIII^e et du XIV^e siècle, et notamment saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, et le savant cardinal Bonaventure, ces deux lumières de l'Université de Paris, ainsi que Gérard de Reynevale, Denis de Reickel, dit le Chartreux, et notre grand poëte Dante, qui tous en ont cité plusieurs maximes, ou bien les ont pratiquées. En nous arrêtant à une époque plus récente, la première personne qui fit l'éloge de ce livre d'or fut une femme illustre, la bienheureuse sœur Andreassi Hosanne, née à Mantoue en 1449, religieuse dominicaine, recommandable tant pour sa sainteté que pour sa science. C'est elle qui a vivement conseillé à ses sœurs la lecture de l'Imitation; c'est elle qui a extrait des chapitres 33, 34 et 51 du livre III, *sur l'instabilité du cœur, sur l'amour de Dieu, et sur les humbles exercices,* les belles et affectueuses lettres XV, XVIII et XXVI, que Papebrock a publiées en latin, dans le grand ouvrage *Acta Sanctorum,* sous la date du 18 juin (1). Nous aurons soin de développer cela au chapitre IV, en parlant de la citation du livre de l'Imitation par les anciens auteurs.

---

(1) Voyez dans l'Appendice le document à l'an 1440.

Ce sage conseil fut encore suivi par saint Ignace de Loyola, mort en 1556, suivant Gonzalez, dans la vie du saint fondateur de la compagnie de Jésus, écrite avec tant de soin sur la demande de Jean III, roi de Portugal, et dont le manuscrit est conservé à Rome dans les archives du collége de Jésus. Cet historien atteste que saint Ignace était habitué à lire tous les jours le livre de l'Imitation de Jésus-Christ de la manière suivante : le matin, il en lisait un chapitre d'après l'ordre établi dans l'ouvrage, et, dans la journée, un chapitre pris au hasard, où il trouvait toujours, disait-il, quelque maxime, quelque sentiment propre à consoler son âme et à satisfaire ses désirs. Il s'était tellement familiarisé avec cette lecture, que toutes ses pensées et toutes ses actions devinrent conformes aux préceptes de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Il portait toujours avec lui ce précieux livre, à la lecture duquel il animait tous ses disciples et amis.

Ce que nous venons de dire est pleinement confirmé par les historiens Orlandin (liv. V, chap. 5) et Ribadeneira (liv. I, chap. 13) dans la Vie de saint Ignace; nous rapporterons ce que ce dernier dit : « Ignace « avait une grande habitude de lire Thomas de Kem« pis, sur l'Imitation de Jésus-Christ; il se complai« sait toujours dans cette lecture, de sorte que l'on « peut avancer que la vie du saint fondateur fut une « parfaite et constante imitation des maximes et doc« trines renfermées dans ce précieux livre d'or. » D'après cela, et suivant les conseils donnés par saint

Ignace, dans son livre des *Exercices spirituels,* on ne doit pas s'étonner que dans toutes les chambres des jésuites on trouve le volume de l'Imitation de Jésus-Christ. Enfin le jésuite Georges Mayr, le premier qui ait traduit l'Imitation en grec, dans une lettre à Claude d'Acquaviva, supérieur général de son ordre, démontre que le traité par lui traduit fut toujours très-vénéré depuis saint Ignace, qui le lisait tous les jours, et ce livre précieux fut apporté par les missionnaires chez toutes les nations, traduit dans leurs langues.

Louis de Grenade, dans son excellente traduction de l'Imitation en langue espagnole, pense que ce livre est au-dessus de toute célébrité et de tout éloge, tellement que, après avoir entendu ce qu'on peut dire à sa louange, on est obligé de s'écrier avec la reine de Saba : *Major est sapientia et opera tua, quam rumor quem audivi!* (*Regum* lib. x, 7.)

Il dit ensuite au lecteur : « Faites-en l'expérience ; « touchez et goûtez ; vous apprécierez la force des « paroles, et vous mangerez la manne céleste, dans « laquelle vous reconnaîtrez tous les goûts les plus « délicieux que les bons Israélites goûtèrent jadis dans « le désert. » Il démontre plus loin que ce livre est un remède contre toutes les maladies de l'âme, et il n'hésite point à nous dire qu'on reconnaît dans la publication de ce traité une très-grande providence de Dieu ; car, avec peu de mots, mais remplis d'une sagesse sublime, il nous indique et nous apprend beaucoup de choses très-propres à émouvoir le cœur de l'homme. Enfin il nous avertit qu'il a fait imprimer le livre de l'Imitation en petit format, pour que tout le monde puisse aisément le porter, et consulter fréquemment ce bon et fidèle compagnon de voyage dans notre vie passagère, ce consolateur dans les adversités, ce conseiller dans les doutes. « Vous y trouverez, dit-il, la manière « de prier utilement, et une règle pour vivre sainte« ment et pour mourir dans la grâce de Dieu. Prenez « donc avec vous ce bon ami, portez-le toujours à « côté de vous; après l'avoir lu, lisez-le encore et le « relisez; il ne vous déplaira pas, croyez-moi, car « même après dix lectures il vous plaira encore, et « dans les mêmes paroles vous trouverez toujours « quelque nouvelle chose à apprendre; vous recon« naîtrez de plus en plus cette nature de l'Esprit divin « qui est inépuisable. Recevez, ô lecteur, avec recon« naissance, le don que je vous fais, il vient de la bonté « de Dieu, servez-vous-en bien. »

Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, mort en 1584, disait en parlant de ce précieux traité de morale : « que le livre de l'Imitation était le livre « des livres, le consolateur de l'homme dans ce « monde. »

Saint François de Sales, évêque de Genève, mort à Lyon en 1622, ce prélat si doux, si tolérant envers les autres et si sévère pour lui-même, au témoignage de l'évêque de Belley (Pierre Camus), liv. IX, section 21, après avoir médité le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et l'ouvrage de Laurent Scupoli, intitulé *le Combat spirituel*, se serait expliqué ainsi : « Ces deux traités ont « été composés par deux auteurs vraiment inspirés par « l'esprit de Dieu, et quoiqu'ils présentent un titre « différent, on peut dire de chacun d'eux : *Non est in« ventus similis illi* » (Ecclés, chap. XLIV, §. 20). Ce sont là les paroles du saint Évêque qui a fait plusieurs autres éloges du livre de l'Imitation dans ses Entretiens spirituels.

Le savant cardinal Baronius, en parlant de ce traité de morale, affirme « qu'on ne peut le lire sans en tirer « journellement quelque avantage. »

Fabius Justinien, évêque d'Hadria, au liv. II, part. I, *de sacra concione*, disait souvent « que l'opuscule de « l'Imitation ne peut être lu sans un avantage spiri« tuel par celui qui est bien attaché à Dieu. »

Le cardinal Bellarmin, aussi distingué par sa piété que par son savoir, dans ses ouvrages de controverse (1) parle de l'Imitation, et nous atteste que depuis sa jeunesse jusqu'à un âge très-avancé, car il est mort à soixante-dix-neuf ans, il a toujours lu et relu ce traité, et qu'il n'a cessé d'y trouver quelque chose d'utile et de nouveau.

Le bienheureux Alexandre Sauli, barnabite, évêque de Pavie, par la lecture de ce livre soulageait et récréait son esprit fatigué par les affaires de l'épiscopat et de son ordre.

Jean Vanduille, évêque de Tournay en Flandre, était si passionné pour la lecture de l'Imitation, il avait cet ouvrage en telle estime, que, toutes les fois qu'il voulait le lire, il prononçait ces seuls mots : « Donnez-moi le livre » ; on comprenait de suite qu'il voulait l'Imitation dont il faisait sa lecture habituelle.

Thomas Morus, le glorieux athlète de la foi en Angleterre, décapité en 1535 pour avoir refusé de reconnaître Henri VIII comme chef de l'Église anglicane, disait souvent qu'avec le livre de l'Imitation de

---

(1) Édition de Paris de l'an 1608.

Jésus-Christ on aurait très-bien pourvu à la félicité publique de la Grande-Bretagne, si les Anglais l'eussent toujours lu et pratiqué.

Nous passons sous silence les éloges que d'autres personnages illustres tant en sainteté qu'en science ont fait de notre livre. Remarquons cependant que Pie IV et le saint pontife Pie V, de la famille Ghisleri, d'Alexandrie en Piémont, ont conservé une grande estime pour l'Imitation. C'est encore de ce livre que saint Philippe Neri, en 1574, a tiré sa règle de conduite, règle véritablement très-douce, qui servit de modèle et de guide aux pères de l'Oratoire, car le lien de la charité est le seul qui les retient unis en parfaite harmonie dans leur congrégation. Enfin le révérend père Henri Somalius, de la compagnie de Jésus, dans une lettre (1) à Léonard Bettenius, abbé du monastère de Saint-Trudon, s'exprime ainsi : « Quelle vénération a méritée « le livre de l'Imitation, livre qui s'est frayé un chemin « partout ! Je rapporterai ici, ajoute-t-il, un fait qui « paraîtrait incroyable s'il n'était pas confirmé par le « témoignage d'un auteur respectable : Un père jésuite « ayant été à Alger il y a dix-huit ans, pour la rédemp-« tion des esclaves, le roi, qui avait jadis été chré-« tien, le mena voir sa bibliothèque qui était rem-« plie de différents ouvrages; entre autres livres il lui « montra celui de l'Imitation de Jésus-Christ traduit « en langue turque, et lui dit qu'il faisait plus de cas « de ce livre que de tous ceux de Mahomet. »

Ah ! combien serait-il à désirer, ajoutons-nous, que le jugement de ce prince mahométan fît impression sur nos philosophes et notre jeunesse, pour engager les uns à méditer, les autres à lire et étudier le meilleur livre de morale que l'homme ait produit, livre qui a obtenu l'admiration universelle!

---

(1) Voyez *Epistola Somalii ad Leonard. Bettenium, cœnobii S. Trudonis abbatem.*

Nous placerons ici une lettre pieuse du Français Valgrave, lettre extraite de l'édition de Paris, qui est adressée à ses confrères de l'ordre de saint Benoît : « Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ dont l'auteur « est Jean Gersen, abbé bénédictin de notre ordre, doit « nous servir, à moi et à vous, mes frères, de guide « dans nos actions; et ce grand personnage, l'honneur « de la religion bénédictine, vous devez le regarder « comme le régulateur de la discipline monastique. « Quelle est, et quelle doit être en effet votre vie, « suivant les paroles de l'Apôtre, qu'une vie retirée « avec Dieu Jésus-Christ? et pour parler avec les pa- « roles de notre auteur, elle doit être le chemin royal « de la croix; et ailleurs il nous dit que nous devons « imiter Jésus-Christ par la croix.

« Qu'est-ce donc que d'imiter Jésus-Christ par la « croix sinon se mépriser soi-même, le monde, et « suivre Jésus-Christ portant la croix et mourant sur « la croix? *Ecce* (dit-il) : *in cruce totum constat et in « moriendo totum jacet!* ce qui veut dire porter sa « croix, se placer avec Jésus-Christ sur la croix et y « persévérer jusqu'à la mort. Telle est la véritable « Imitation de Jésus-Christ; telle est la vie de l'au- « teur de l'Imitation, telle, mes frères doit être la « vôtre; car il dit au chap. 56 du liv. III : J'ai reçu la « croix, je l'ai acceptée de votre main (1), Seigneur, je

---

(1) Comment peut-on attribuer ces paroles à Gerson?

« la porterai jusqu'à la mort comme vous l'avez voulu.
« Certes la vie d'un bon moine est une croix, mais
« elle le conduit au ciel. J'ai commencé, il n'est plus
« permis de reculer ni convenable de s'arrêter : courage,
« mes frères, marchons ensemble, Jésus-Christ
« sera avec nous; pour Jésus nous avons embrassé cette
« croix, continuons pour Jésus de porter la croix.

« Ainsi, comme l'essence de la vie monastique
« consiste à porter la croix et à imiter Jésus-Christ,
« dans quel autre endroit pourriez-vous trouver
« mieux exprimé ce devoir que dans les quatre livres
« de l'Imitation de notre auteur! Qui pourrait, avec
« plus de clarté et plus de profit, vous apprendre à
« imiter Jésus-Christ que Jean Gersen, abbé vercellais?

« Nous sommes redevables à cet auteur d'avoir, à
« l'exemple du patriarche Jacob, qui plaça les verges
« dans le canal d'eau, d'avoir, lui aussi, comme bon
« pasteur, placé dans l'enceinte des monastères les
« quatre livres par lui rédigés, afin qu'ils servissent de
« méditation aux supérieurs et aux moines, pour pro-
« duire ainsi des actions saintes, dignes de la vie éternelle,
« en imitant avec persévérance l'exemple de
« Jésus-Christ. »

Il nous reste à rapporter ce que l'abbé Constantin Cajetani, secrétaire aux lettres latines du pontife Paul V, a écrit concernant l'excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans les éditions latines du manuscrit d'Arone, qu'il publia en 1616, et qu'il dédia au Pape lui-même. : « O bon Dieu! s'écrie
« ce vénérable abbé, combien de sainteté brille dans
« l'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ, composé

« par Jean Gersen, abbé vercellais de notre ordre « bénédictin, combien de sainteté y brille! Oh! qu'il « est grand le mépris des choses humaines, qu'elle « est sublime la sagesse céleste, combien sont précis « le modèle et la règle de la vie heureuse! Si à ce pro- « pos nous recherchons des autorités, nous en avons « des témoignages très-riches dans les docteurs de « l'Église, l'angélique saint Thomas et le séraphique « saint Bonaventure, deux luminaires du monde « chrétien, qui ont dans plusieurs endroits attesté « quelle était leur vénération pour le livre de l'Imita- « tion de Jésus-Christ. En effet, Thomas en composant « l'office pour la Fête-Dieu, office qui obtint l'appro- « bation de l'Église romaine, a rapporté plusieurs « passages puisés dans le livre IV de l'Imitation; et en- « suite Bonaventure a textuellement transcrit dans ses « ouvrages des articles tirés de l'Imitation de Jésus- « Christ (1). Que dirons-nous, ajoute Cajetani, de « saint Charles Borromée, des papes Paul IV et Pie V « qui portaient partout avec eux ce précieux livre, « où les saints pères Ignace de Loyola et Philippe « de Neri, le premier, fondateur de la compagnie de « Jésus, le second, de la congrégation des Oratoriens, « ont puisé les règles de la vie religieuse qu'ils pu- « blièrent au profit de la république chrétienne? Le « même Thomas de Kempis, chanoine régulier de « Saint-Augustin, homme pieux, n'a pas refusé de « transcrire de sa propre main deux ou trois copies de

---

(1) Cette allégation de Cajetani, nous la prouverons clairement au chapitre IV, en parlant des citations que plusieurs écrivains du XIIIe siècle ont faites du traité de l'Imitation de Jésus-Christ dans leurs ouvrages.

« l'Imitation, comme il a fait de la Bible et de plusieurs « autres livres d'église. »

Après Cajetani, nous pouvons citer le vénérable Jean d'Avila, Alvarez, César Negroni, Louis Molina, Beuil de Sacy, Clément de Boissy, qui déclarent et nous attestent n'avoir jamais lu l'Imitation de Jésus-Christ sans en tirer profit. Enfin je n'omettrai pas le père Renaud, de l'Oratoire; celui-ci ayant demandé à Massillon quelques avis sur les lectures les plus convenables à l'homme qui veut s'instruire dans la morale de Jésus-Christ pour la prêcher aux autres, il lui répondit que : « Après l'Écriture sainte, on devait lire « le traité de l'Imitation de Jésus-Christ. » C'est avec cette bonne intention de faire connaître de plus en plus le mérite de ce traité, que, dans l'édition latine de 1833, nous avons rapporté à la fin, par ordre de matières, toutes les maximes contenues dans le livre, à l'usage des ecclésiastiques et des personnes pieuses.

N'oublions pas les écrivains séculiers qui ont estimé et chéri la lecture de l'Imitation; le duc Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, fils de Valentine de Milan, poëte galant, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415; ce vaillant Français, pendant vingt-trois ans de capitivité, lisait toujours, pour se consoler de ses peines, le manuscrit de l'Imitation, qui, en 1467, fut encore trouvé dans sa bibliothèque, comme nous le certifie le savant Barbier, pag. 130 de sa dissertation de 1810. On peut conclure avec Dupin, dans l'Histoire des Controverses, que le même manuscrit était déjà vieux et antérieur à celui de 1462, dont parle M. Leroy. Voyez chap. v et chap. vii de cette Histoire.

Le prince Eugène de Savoie, qui triompha, en 1706, au siége de Turin, portait toujours sur lui ce petit livre d'or, comme Monfalcon le dit dans ses Études, publiées à Lyon en 1841.

Le roi martyr, Louis XVI, dans sa prison du Temple, tenait sur son guéridon l'Imitation de Jésus-Christ qu'il lisait soir et matin, comme Hue l'atteste dans ses Mémoires.

Pierre Corneille traduisit et paraphrasa en vers français l'Imitation de Jésus-Christ; dans son Épître dédicatoire au pape Alexandre VII, il développe ainsi le motif qui l'avait porté à ce travail : « La traduction que j'ai « choisie, par la simplicité de son style, ferme la porte « aux plus beaux ornements de la poésie, et bien loin « d'augmenter ma réputation, semble sacrifier à la « gloire du souverain Auteur tout ce que j'en ai pu « acquérir en ce genre d'écrire. » Ce qui fit dire à Racine fils :

Couronné par la main d'Auguste et d'Émilie,
A côté d'à-Kempis Corneille s'humilie.

Fontenelle (Bernard Le Bovier de), cet éloquent biographe de l'Académie des Sciences, atteste que « le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est le livre « le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, « puisque l'Évangile n'en vient pas »; c'est ainsi qu'il s'exprime dans la Vie du grand Corneille, son oncle. L'abbé de Saint-Léger dit, dans sa Dissertation de 1775 : « Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est le « plus beau, le meilleur qui soit sorti des mains des « hommes; mais il a paru sans nom d'auteur. »

Le poëte Ducis légua, en 1817, à un de ses amis son *veni mecum*, « son livre de tous les jours », dit-il, l'Imitation de Jésus-Christ, en exprimant qu'il lui avait servi constamment d'exemple et de soutien dans le chemin des vertus chrétiennes.

La Harpe (Jean-François), auteur célèbre, emprisonné au Luxembourg, en 1794, trouva son refuge dans la religion, et, ouvrant par hasard le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, il tomba sur ces paroles : « Me voici; je viens à vous, parce que vous « m'avez invoqué » (liv. III, chap. 21). C'est alors que du fond de son cachot révolutionnaire il s'écria : « La subite impression que j'éprouvai, à la lecture de « cet article de l'Imitation de Jésus-Christ, est au-dessus « de toute expression, et il n'est pas plus possible « de la rendre que de l'oublier. Je tombai la face « contre terre, baigné de larmes, etc. »

Enfin deux Suisses protestants, Morel (André), mort en 1703, et Heumann (Christophe-Auguste), mort en 1761, font grand éloge de l'Imitation de Jésus-Christ.

Celui-ci l'appelle « le livre très-saint. » (Voyez *Heumanni Schediasina de libris anonymis et pseudoanonymis.*)

Morel, dans l'*Otium Hanoverianum,* lettre à l'abbé Nicaise, en adoptant les paroles de Leibnitz, déclare l'Imitation « l'un des plus excellents traités qui aient « été faits »; il appelle heureux « celui qui en pratique « le contenu, non content de l'admirer (1). »

Ce fut l'apostat Sébastien Castalion, déjà cité, qui osa, pour plaire à Calvin, mutiler le quatrième livre qui traite de la sainte communion, sous prétexte de corriger les dictions qui n'étaient pas cicéroniennes.

---

(1) Voyez *Elogia Belgica,* Mayer et Valart.

Dans l'édition polyglotte en huit langues imprimée à Lyon en 1841, par M. Monfalcon (voyez. chap. IX), il est dit, que l'Imitation n'est pas un livre de dévotion, mais qu'elle est une réponse éloquente à ces esprits superbes qui demandent si une bonne doctrine philosophique pouvait sortir des ténèbres d'un cloître ; ce livre contient l'exposé fidèle et complet des règles de la morale et des devoirs de l'homme ; c'est le plus intime de tous les livres de philosophie, dans lequel l'âme est étudiée avec le plus d'intelligence et de profondeur.

Nous ajouterons que Montaigne, La Rochefoucauld, Duclos, Vauvenargues et les moralistes anglais n'ont pas connu aussi bien les mouvements intérieurs de l'homme, ses contradictions, ses faiblesses, ses joies et ses douleurs, que le sage auteur de l'Imitation, qui a su pénétrer profondément dans les mystères du cœur humain, et donner des conseils pour toutes les circonstances de la vie.

Après l'autorité de tant d'hommes illustres en sainteté et même de philosophes, qui ont fait l'éloge du traité de l'Imitation, l'assertion d'Alexandre Barbier sur la rapide propagation de ce livre ne nous paraît point exagérée. Il nous affirme, dans sa Dissertation de 1812 (1), « que le célèbre père Desbillons « disait en 1780 que dans l'espace de trois siècles, à « partir de 1470, époque de la première édition « connue de l'Imitation, il avait peut-être paru plus « de deux mille éditions en latin » ; il nous atteste aussi que le nombre des traductions françaises s'élève à plus de mille. Nous pouvons ajouter que plus de mille éditions, ne portant plus de nom d'auteur, depuis la décision de la sacrée Congrégation romaine, en 1639, ont été publiées en différentes langues. Ainsi l'on a vu sortir des presses de l'Imprimerie Royale de Paris, en 1640, une belle édition in-folio sans nom d'auteur, par les soins du cardinal de Richelieu. Didot le jeune a publié in-4°, en 1788, une édition anonyme de l'Imitation, dédiée à monseigneur de Brienne, ancien archevêque de Toulouse, édition remplie de fautes typographiques. Bodoni a donné, en 1793, son édition in-folio sans nom d'auteur, dédiée à Louis, duc de Parme. Il est à regretter que ces deux plus célèbres typographes du XVIII^e siècle aient adopté le texte latin et incomplet de l'abbé Valart (1).

---

(1) Voyez Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation. Paris, 1812, Avertissement de l'auteur.

Nous parlerons au chapitre XII du mérite des traductions les plus correctes et les plus fidèles au texte, comme aussi de celles publiées en vers latins, italiens et français, et des éditions en toutes les langues, éditions que nous avons trouvées et examinées dans la riche bibliothèque du collége Romain, depuis 1811 jusque vers la moitié de 1814, pendant notre séjour à Rome.

---

(1) Voyez, au chapitre XI, l'opinion de l'abbé Gironi sur une traduction italienne, faite en 1836, du texte de Bodoni, à Milan, par le docteur Acquista-pace.

CHAPITRE II.

§. I. L'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ fut, à son origine, un traité de morale scolastique, reconnu comme tel, quoique publié sous différents titres.

§. II. Il a été composé par un maître bénédictin, pour les novices, et d'après la règle du saint Fondateur de l'ordre.

§. III. L'auteur n'a pas voulu mettre son nom au traité de l'Imitation, parce que cela n'était point d'usage parmi les anciens moines, et pour être conséquent avec soi-même et avec ses doctrines.

§. I.

Personne jusqu'ici n'a pu contester ce que nous avons énoncé en 1820 dans l'Histoire de la Littérature Vercellaise, et en 1827 dans le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, savoir : que ce précieux livre est un traité destiné à réformer la discipline monastique.

Nous avons déjà démontré, dans le chapitre I, que saint Pierre-Damien, Gui de Castro et le pape Innocent III se sont occupés de livres de morale, afin d'améliorer la vie déréglée du clergé et du peuple. Nous pouvons assurer que l'ouvrage de l'Imitation se trouve, dans plusieurs anciens manuscrits, confondu avec des traités ascétiques de saint Augustin, de saint Bernard, de saint Basile, de saint Jérôme, d'Innocent III et autres.

Nous allons prouver ici que ce livre est un vrai traité scolastique à l'usage des novices cénobites; qu'il est appuyé sur l'autorité, sur le texte même de la règle de saint Benoît; et que son auteur était maître des novices, comme il le dit clairement en ces termes, au §. 5, chap. 3 du livre I : « Dites-moi, où sont « maintenant ces docteurs, ces maîtres que vous con« naissiez si bien pendant qu'ils vivaient, et lorsqu'ils « florissaient dans les sciences »; et saint Benoît dit dans la préface de sa règle : *Ausculta, fili, præcepta magistri;* paroles analogues au passage que nous venons de citer, et où le professeur rappelle que ses prédécesseurs ont fleuri dans les sciences et qu'ils ne sont plus.

Dans notre édition latine de 1833, nous avons cité plus de sept manuscrits anciens, trouvés dans différents monastères, manuscrits qui portent tous pour titre le mot de traité, *tractatus;* ainsi, par exemple, le *Codex Wiblingensis* de l'an 1433 est terminé par ces mots : *Explicit tractatus scriptus in Concilio Basileensi*, etc.; le *Codex Augustanus I*, de 1437, commence par ces mots : *Tractatus Qui sequitur me;* le *Codex Augustanus II seu Ulricianus*, parmi plusieurs opuscules, contient le *Tractatus Qui sequitur me*, etc.; dans le *Codex Parcensis primus* de 1458, après l'ouvrage du pape Innocent III, *de Miseria conditionis humanæ*, vient le *Tractatus de Imitatione Christi;* le *Codex Bruxellensis* de 1463 présente une indication bien plus spéciale par ces mots : *Tractatus peculiaris de Imitatione Christi;* le *Codex Rebdorfiensis* et la première édition faite à Bâle en 1487 portent aussi le nom de *Tractatus aureus et perutilis de Imitatione Christi et vero mundi contemptu;* le *Codex Raiten Haslacensis* a pour titre : *Tractatus divi Bernardi abbatis Claravallis de Imitatione Christi*. Enfin on voit écrit en toutes lettres au commencement du manuscrit de Vérone, dit *Codex Veronensis,* le titre de *Tractatus de Imitatione Christi et contemptu vanitatum mundi magistri Johannis Gersen,* qualifié chancelier de Paris, car on ignorait alors l'existence de l'illustre Bénédictin portant ce nom de famille, nom que d'après la règle de saint Benoît on ne déposait pas à la porte du couvent, à la différence des franciscains qui après la profession ne portent plus le nom agnatique, et qui prennent le nom d'un saint de leur ordre ou leur nom de baptême.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre pour démontrer que le traité de l'Imitation se trouve même publié sous des titres différents, savoir : 1°. *Qui sequitur me,* comme on lit dans le *Codex Antuerpiensis* de l'an 1441, écrit de la main de Thomas à-Kempis, ou 2°. *Opus de musica ecclesiastica in tres partes quarum prima, Qui sequitur me,* d'après le *Codex Brugensis;* 3°. avec les titres empruntés des chapitres *De interna conversatione; De interna Christi locutione;* avec le titre *Devotum exercitium,* ou bien encore *Admonitiones ad spiritualem vitam,* comme on lit dans d'autres manuscrits.

Nous ferons observer aussi que plusieurs manuscrits anciens portent le titre de *Libellus de Imitatione Christi,* ou bien *Libellus de reformatione hominis; Libellus internæ consolationis,* ou *Libellus devotus et utilis.*

Enfin nous ferons remarquer que le *Codex Aronensis,* reconnu en 1687 (1) antérieur de plus de trois cents ans par dix-neuf experts en paléographie, ce que nous développerons au chap. VIII, porte un titre analogue à celui qu'on donnerait maintenant à un livre d'école, savoir : *Incipiunt. Capitula primi libri abbatis Johannis Gersen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi Capitulum primum;* et à la fin on y lit : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris.* Ce titre, avec le nom de l'auteur en toutes lettres, est parfaitement conforme à ce qu'on lit dans le *Codex Pado-Lironis* (1), qui commence par ces mots : *Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi et de Imitatione Christi,* et se termine par ceux-ci : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de sacramento Eucharistiæ.*

---

(1) Voyez les documents dans l'Appendice.

A ces deux importants et remarquables titres de l'ouvrage de l'Imitation correspond le *Codex Romanus sub titulo : Opuscula SS. Patrum,* que nous avons examiné en 1812 dans la bibliothèque du Vatican ; on lit à la page 67 : *ex libro Johannis Gersen in cap. XI. Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus.*

Le nom de Jean Gersen est fidèlement conservé dans les trois manuscrits précités ; de plus on a constaté que les dates du manuscrit d'Arone et de celui de Padolirone sont antérieures à l'époque assignée aux deux prétendus auteurs Thomas à-Kempis et Gerson, qu'on suppose avoir composé cet ouvrage de morale céleste.

Après avoir démontré que l'ancien titre de l'Imitation était celui d'un traité de morale (1), il nous importe de prouver aussi que la division même des livres et leur analyse est parfaitement conforme à celle des traités scolastiques, quoi qu'en ait dit Clément de Boissy, maître des comptes, dans son édition de 1792. Nous suivons en cela l'opinion de l'abbé Le Duc, ancien vicaire de Saint-Paul, qui, dans son édition de 1737, nous fait remarquer que le traité de l'Imitation contient un ordre naturel; bien que l'auteur ne semble y parler que par sentences, il porte ses disciples à aimer Jésus-Christ jusqu'à la perfection. Ainsi, après avoir, dans les deux premiers livres, fait passer le fidèle par la vie purgative, il le conduit dans le troisième à la vie illuminative; et, après l'avoir instruit à fond par le désir de la prière, par l'obéissance, par la paix parfaite avec l'aide des lumières et des secours de la grâce, il le fait parvenir à la vie unitive, lui proposant le pain céleste, la nourriture du vrai catholique, et le dispose dans le quatrième livre à s'unir avec Dieu, dans l'auguste sacrement de la très-sainte eucharistie. Le docte curé a réfuté d'avance l'opinion de ceux qui s'attachent à quelques répétitions que l'on trouve dans ce traité précieux, que Boissy avait mis par ordre de matière pour en diminuer le mérite. Il résulte de la simple lecture du premier livre, qu'il a été composé à l'usage des moines novices; on en trouve la preuve au chap. 3, §. 6, où l'auteur, blâmant à la fois les maîtres et les écoliers, s'écrie : « Si « leur vie eût été conforme à leur science, alors ils « auraient utilement enseigné et bien étudié » : *tunc bene legissent et studuissent;* ce qui a rapport aux professeurs, appelés lecteurs dans les monastères, et aux étudiants. Cette phrase a été mal comprise et mal traduite dans plusieurs éditions (1) de l'Imitation de Jésus-Christ.

---

(1) Voyez, au chapitre VIII, la description de ce manuscrit, et sa date de 1414, qui a échappé jusqu'ici aux observations des conservateurs de la Bibliothèque royale.

---

(1) Dans le manuscrit *de Advocatis*, les titres des quatre livres sont : 1°. *Incipit libellus de Imitatione Christi, et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum.* 2°. *Incipit liber de interna Conversatione.* 3°. *Incipit liber de interna Consolatione.* 4°. *De devota Exhortatione ad sacram corporis Christi communionem.* Les titres sont différents dans le manuscrit d'Anvers. Voyez au chapitre VI.

En examinant le second livre de ce traité scolastique, nous trouvons que le sujet en est plus élevé et mieux approprié aux étudiants, après leur profession monastique (2). On y traite en effet de la vie éternelle et de la vie spirituelle; on y inculque la soumission au prélat et à son autorité; on y traite encore de la manière dont l'homme doit se comportér; on y retrace le charme de l'obéissance religieuse, cet heureux esclavage qui dépouille le moine de sa volonté, pour le consacrer à celle de Dieu; enfin il conclut qu'il faut toujours se soumettre et porter sa croix.

Le troisième livre, qui traite de la vie intérieure, de nos rapports avec Dieu, du mépris du monde, décrit les tourments de l'ambition et des vains désirs, qui nous ôtent cette consolation intérieure que nous devons trouver dans l'amour de Dieu seul, et dans l'accomplissement de sa volonté. Ce livre tout philosophique est le livre de la perfection, et il traite des sublimes questions de théologie sur la grâce suffisante, sur la grâce efficace et sur le libre arbitre; ce que nous développerons au chapitre VIII.

---

(1) Voyez, au chapitre XII, les discordances des traductions de MM. Gence, La Mennais, Rochette, Genoude et Dassance.

(2) Il faut toujours se rappeler qu'au XIII^{e} siècle, la science théologique était enseignée dans les cloîtres, surtout en Italie. Voyez le chapitre IV.

Enfin au quatrième livre, qui est un traité parfait et sublime *de Sacramento Eucharistiæ*, le maître des novices, après avoir indiqué ce qui doit rendre notre âme parfaite, nous donne les moyens de conserver cette perfection en Dieu, et nous apprend que nous devons participer au plus grand des mystères, à cette cène céleste, qui donne la santé au corps et la paix à l'âme. Nous développerons cet article au chapitre IV de cet ouvrage; en attendant, nous nous bornerons à rappeler ici ce beau passage, où l'auteur s'écrie (chapitre 13, §. 3 de ce livre) : « Quel autre peuple est « aussi illustre que le peuple chrétien? ou quelle est « sous le ciel la créature aussi chérie que l'âme pieuse, « dans laquelle Dieu s'introduit, pour la nourrir de sa « chair glorieuse? » Quelle plus grande faveur, en effet, pouvait recevoir le fidèle, dans cette vie d'exil et d'affliction, que celle d'être nourri du corps et du sang de Jésus-Christ, par l'institution du sacrement de l'eucharistie, et en s'approchant de la table céleste.

Nous avons avancé que le livre de l'Imitation est un véritable traité; nous placerons ici quelques preuves déjà publiées dans notre petit ouvrage intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, et tirées des anciens manuscrits, que nous avons en grande partie examinés.

Quoi qu'en ait dit l'aristarque Daunou dans sa critique amère de novembre 1827, que nous reproduirons au chapitre XII, nous faisons dès à présent observer que, dans les anciens manuscrits, on ne trouve pas au troisième et au quatrième livres les mots *Christus et fidelis;* que, d'autre part, si le professeur a adopté la méthode du dialogue, cela n'ôte pas le mérite du traité scolastique, dont les arguments sont placés en tête de chaque chapitre; et le chapitre 31, livre III, qui traite du *Mépris de toutes les créatures*, vient à l'appui de notre thèse. Dans ce chapitre, tout philosophique, le savant maître dit : *ideo sequebatur diluvium magnum, quia caro corruperat viam suam;* il parle d'une grande catastrophe avec une réserve scolastique, et sans indiquer qu'elle ait été universelle.

Le premier manuscrit est le *Codex Claramontanus* dont on verra la description exacte au chapitre V. Ce manuscrit a pour titre : *Qui sequitur me;* et nous remarquons que les chapitres ne sont pas numérotés. La première partie se termine par les mots : *Explicit prima pars admonitionum ad spiritualem vitam utilium.* La seconde partie commence par ces paroles : *Incipiunt admonitiones ad æterna traentes*, et elle finit ainsi : *Expliciunt admonitiones ad interna traentes pro secunda parte hujus libri.* La troisième partie est la dernière, car le quatrième livre manque : *Incipit tertia pars quæ est de interna consolatione, de interna Christi locutione ad animam fidelem;* elle se termine par ces mots : *Explicit liber internæ consolationis de occultis Dei judiciis considerandis, ne extollamur in bonis.* On voit par là que le moine chartreux qui avait disposé de telle manière les titres du livre, le considérait comme un traité scolastique. Le second manuscrit, dont nous donnerons la description au chapitre VIII, est le célèbre *Codex Allatianus vel Biscianus*, qui, non-seulement commence par ces mots

Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi, mais porte encore au dernier livre : *Incipit liber quartus, id est pars quarta, quæ intitulatur de sanctitate vitæ et de sacramento altaris.* Ceci vient corroborer de notre opinion, d'autant plus que, dans ce volume de 696 pages, on trouve trente-trois traités de théologie et de morale ascétique, écrits par différents auteurs. L'intitulé du manuscrit et sa division en quatre parties démontrent que l'Imitation de Jésus-Christ fut dictée aux étudiants, dans l'école, par un professeur de morale.

Le troisième manuscrit est le *Codex Cœlestinorum*, dont nous parlerons au chapitre v, parce qu'il est sans nom d'auteur; nous y avons trouvé plusieurs ouvrages ascétiques. On y lit au commencement : *Sequitur tractatus de Imitatione Christi, etc.*; à la fin : *Explicit tractatus primus et sequitur tractatus secundus de interna Christi collocutione ac tertius liber internæ consolationis.* On n'y trouve pas le livre quatrième. Ce manuscrit ayant appartenu aux bénédictins célestins de Lyon, on peut en conclure qu'il fut considéré, même en France, comme un traité scolastique.

Le quatrième manuscrit, dit *Codex Veronensis*, déjà cité, et dont nous donnerons la description au chapitre viii, en nous bornant ici à quelques observations, contient : *Meditationes beati patris nostri Augustini*; et après cet ouvrage, on lit : *Incipit tractatus de Imitatione Christi et contemptu vanitatum mundi magistri Johannis Gersen, cancellarii parisiensis*, et à la fin : *Deo gratias amen; explicit liber quartus et ultimus de sacramento altaris.* La réunion de ces deux traités démontre d'une manière évidente qu'ils étaient reconnus pour des ouvrages scolastiques, ainsi réunis dans le même volume par les scribes et par les étudiants.

Il est évident, d'après l'examen des manuscrits mentionnés, que l'ouvrage de l'Imitation était reconnu par les savants pour un traité scolastique, auquel le professeur ajouta ou retrancha chaque année quelque phrase. Nous en donnons une dernière preuve dans les variantes des manuscrits de La Cave, de Padolirone et d'Allatio, ainsi que dans les additions du manuscrit de Bobbio, par nous transcrites, dans les notes de notre édition latine du *Codex de Advocatis* de 1833.

On sait que les professeurs des universités, surtout en Italie, auxquels il n'est pas permis d'imprimer leurs traités, les dictent ou font dicter dans l'école. Presque tous les ans, ils font des changements sur le manuscrit; ils augmentent ou abrégent suivant la capacité des écoliers et d'après les lumières acquises, pour perfectionner ainsi les doctrines de leur enseignement. Il n'est donc pas étonnant que l'auteur de l'Imitation, professeur de morale à Verceil, ait lui-même fait des changements, ce que nous développerons au chap. IV. A l'appui de notre opinion vient le chanoine Weigl, page 32 : *Animadversiones ad librum de Imitatione Christi, ibi, Tot quippe ipsius tractatus manuscripti extant et in illis tot tamque variantes lectiones extant, ut illis non gravate assentias qui dicant primitus tractatum scolasticum a novitiorum magistro, Joh. Gersen in ludo litterario monasterii publice prælectum, et vel auctorem ipsum suas lectiones emendasse, vel certe alumnos, qui ex longinquis regionibus*

Vercellis ad athæneum, anno 1228, *confluerent, mendosas aut incertas lectiones reportasse, etc.*

§ II.

Nous allons maintenant prouver que le traité de l'Imitation a été entièrement composé par un moine bénédictin (1). En effet, les mots de *Monachus*, de *Boni Novitii*, de *Cœnobita*, de *Prælatus, etc.*, si souvent répétés dans ce livre, étaient les noms propres et appellatifs des enfants de la règle de saint Benoît. Cette preuve sera facile à donner, si nous examinons les expressions dont l'auteur fait usage pour instruire ses novices dans la morale, et dans la philosophie monastique; car il dit, au chapitre 2 du livre I, que « la « plus sublime et la plus utile leçon est la vraie con« naissance et le mépris de soi-même. » On peut affirmer qu'il s'agit ici du professeur qui donne des leçons à son élève. Ainsi le très-ancien manuscrit de Bobbio ajoute : « Celle-ci est la vraie philosophie, à « l'étude de laquelle tu dois t'appliquer avec atten« tion. » Nous dirons de plus que ce moine devait être très-âgé et rempli d'expérience pour la direction de la vie monastique, car il dit au liv. I, chap. 2, §. 5: « Si, chaque année, nous déracinions un seul vice, « nous deviendrions bientôt parfaits; mais nous nous « apercevons souvent, au contraire, que nous étions « meilleurs et plus purs au commencement de notre « conversion qu'après plusieurs années de profession (1). » Au chap. 13, il commence par poser en principe « Qu'il n'y a aucun ordre religieux si saint, « ni aucun lieu si solitaire, où il n'y ait des tentations « et des peines »; ensuite, parlant à tous ses frères, il dit : « Quelques-uns, au commencement de leur conversion, souffrent les plus fortes tentations; d'autres « à la fin. » Au §. 5, livre I, chapitre 20, il exhorte les novices, et dit: « Entrez dans votre cellule, vous « y trouverez ce que souvent vous perdez au dehors. » Le mot *cella* se rapporte aux moines bénédictins, et il ajoute que « la cellule bien gardée devient agréable. » Au §. 7 du chap. 22, il ajoute : « Nous aurions besoin « d'être dirigés comme de bons novices. » Au liv. II, chapitre 9 : « Je n'ai jamais trouvé de religieux qui « n'ait quelquefois éprouvé une privation de grâce ou « une diminution de ferveur. » Comment à-Kempis, à trente-quatre ans, et Gerson, sans expérience de la vie du cloître, auraient-ils pu s'exprimer ainsi? Au dernier chapitre du livre II, parlant de la voie royale de la sainte croix, il exhorte les moines à embrasser cette croix et à la porter. Nous verrons au chap. VIII de cette Histoire pour quelle raison ce moine est figuré portant la croix.

---

(1) Le savant cardinal Enriquez, dans la préface de sa belle traduction, dit qu'un des plus doctes Français a été convaincu que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ fut l'ouvrage d'un moine bénédictin, par les passages qu'on lit aux chapitres 9, 10, 13, 17, 18, 19, 20 et 25, du livre I; chapitre 12 du livre II, et aux chapitres 10, 11, 13, 46, 47, 49, 51, 54 et 56 du livre III. Nous avons à citer non-seulement les passages de ces chapitres, mais bien d'autres, et notamment nous citerons plusieurs chapitres du livre IV, qui sont relatifs aux moines prêtres et aux moines laïques; car, dans les monastères bénédictins, les uns travaillaient à la terre, les autres officiaient dans l'église.

---

(1) Comment Gerson, chancelier de Paris, aurait-il pu parler de sa profession, puisqu'il n'avait jamais été moine? Cet article prouve que c'est un moine bénédictin, qui parle à ses novices et à ses frères.

Au chapitre 32 du livre III, notre auteur de l'Imitation déclare que la perfection de la vie monastique consiste à tout quitter.

Au chapitre 46, il dit « que le moine n'est pas parfaitement mort au siècle, s'il refuse d'être corrigé. »

Enfin au chapitre 56, il s'exprime ainsi : « Certes « la vie d'un bon moine (1) est la croix.... Courage, « mes frères; marchons ensemble, Jésus sera avec « nous. Pour lui nous avons embrassé cette croix; « continuons de la porter. »

Il serait fatigant pour nos lecteurs de lire ici tous les passages extraits du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, qui prouvent notre thèse; nous nous contenterons d'exposer les textes les plus remarquables, qui se trouvent en harmonie avec la règle du chef de l'ordre bénédictin, et dont le maître inculque les principes aux novices.

L'auteur, après avoir décrit, au livre I, les vanités de ce bas monde, et, après avoir inspiré aux disciples de pieux sentiments, parle, au chapitre 5, livre I, de la nécessité de la lecture de l'Écriture sainte; ce qui est conforme à la règle de saint Benoît, chapitre 48, où il prescrit à ses moines les heures de la lecture spirituelle.

Au chapitre 9, il traite de l'obéissance et de la soumission, préceptes tirés de la préface et des chapitres 3 et 4 de la règle bénédictine; il démontre « qu'il est « beaucoup plus sûr de vivre sous l'obéissance du « prélat, que d'être maître de soi-même. » A ce propos, Sulpice Sévère, historien élégant, appelé le Salluste chrétien, avait dejà dit que l'obéissance et la patience sont les deux vertus des moines. Notre maître des novices ajoute au chap. 9 précité : « Courez « ici ou là, vous ne trouverez de repos que dans une « humble soumission à l'autorité du prélat. » Ce mot *prælatus* (1) se trouve dans les plus anciens manuscrits et dans les plus fidèles éditions. Du Cange, dans son Glossaire, nous apprend que, depuis l'an 836, au IXe siècle, les supérieurs des monastères s'appelaient *prælati, vel abbates* (2) si le monastère était nombreux. Voyez aussi l'autorité de Calmet : *de Dignitatibus monasticis, caput* 65.

---

(1) Le mot *moine* est toujours traduit par celui de *religieux*, dans l'édition de Gence de 1820. Le cardinal Enriquez, au contraire, dans sa traduction italienne, déclare qu'à la lecture de ce chapitre 56, adressé aux moines, il fut pleinement convaincu que l'auteur avait été un Bénédictin maître des novices.

Le chapitre 10, livre I, de l'Imitation, qui traite des discours superflus, est tiré de la règle de saint Benoit, chapitres 4 et 6, et plus particulièrement de celle de la réforme de saint Maur, chapitre 7, où il est dit qu'il appartient au maitre de parler et d'enseigner, et aux étudiants de se taire et d'écouter.

Au même livre I, chapitre 15, parlant aux moines, l'auteur dit : « Il fait bien celui qui subordonne sa « volonté à l'utilité de la communauté. »

---

(1) Qu'il nous soit permis de faire observer ici que ce mot *prælatus* a toujours été traduit par Gence, dans ses différentes éditions, par le mot *supérieur,* afin d'éviter toute conformité et tout rapprochement avec la règle bénédictine, et pour ne pas avouer que, depuis l'an 1079, Philippe Ier, roi de France, dans la charte rapportée par Quatremaire, dans sa Dissertation de 1649, appelle le bénédictin Jean *prélat,* et non *abbé* de monastère.

(2) Nous croyons que cette dignité fut établie par saint Grégoire-le-Grand, comme on le verra au chapitre III.

Le chapitre 17 porte le titre : *De Monastica Vita* dans les anciens manuscrits qu'on trouve dans les bibliothèques, et dans les éditions de *Cajetani, Rosweid, Gonnelieu, Le Duc, Valgrave, Cesari, Valart, Deroy, Billaine,* excepté dans les éditions de Gence, qui, pour faire prévaloir son opinion, l'intitula : *De Religiosa Vita.* L'auteur y traite de la manière de vivre dans les monastères (1), et d'y persévérer d'après la règle bénédictine; en s'adressant aux novices, il dit qu'il est difficile de vivre dans les monastères sans querelles et d'y persévérer; il ajoute encore : « L'habit et la tonsure ne font pas le moine (ce qui est passé en pro« verbe), mais bien le changement des habitudes et la « mortification (2). » Il conclut en disant : « Vous étiez « venu pour servir et non pour dominer, pour souf« frir et travailler, non pour vous reposer ou pour « parler (3); enfin ici l'homme (dans le monastère (4))

---

(1) Nous remarquons que les traducteurs Sacy, Beauzée, Lenglet, Pellegrin, Desmarets, Genoude, Rochette, n'ont pu se dispenser d'annoncer la difficulté de vivre dans les monastères, tandis que les éditions polyglottes de Weigl et de Montfalcon traitent toujours *ex professo* de la vie monastique.

(2) *Non tonsura facit monachum, non horrida vestis,*
Sed virtus animi, perpetuusque rigor.
(Videatur S. Anselmus, carm. *de Contemptu mundi.*)

(3) Voyez la règle, chapitre 6, *de Taciturnitate,* où saint Benoît dit : *Loqui et docere, magistrum condecet; tacere et audire, discipulo convenit.*

(4) Gence, dans son édition latine, convient avec nous que l'auteur désigne, par les mots *hic probatur,* le monastère.

« est éprouvé comme l'or dans la fournaise. » Cette comparaison, tirée du livre de la Sagesse, se trouve aussi aux chapitres I et 58 de la règle de saint Benoît, où, en parlant des différentes sortes de moines, il dit que les Sarabates vivent sans aucun ordre; qu'ils ne sont pas éprouvés par le maître, comme l'or dans les fournaises; qu'ils sont susceptibles de toute impression, comme le plomb, et qu'ils sont reconnus par leur tonsure comme réfractaires à Dieu.

Contre les Sarabates et les moines qui changent souvent de monastère, le maître dit au chapitre 27, livre III : « Si vous cherchez telle ou telle chose, si vous « voulez être ici ou là pour votre commodité et pour « votre plus grande satisfaction, vous ne serez jamais « en repos, etc. »

Au chapitre 18 du même livre I de l'Imitation, l'auteur présente à ses novices l'exemple de ces saints pères qui vivaient dans les ermitages, où ils travaillaient le jour et priaient la nuit. Il s'écrie ensuite : « Oh! quelle fut la ferveur de tous les religieux au com« mencement de leur sainte institution! quel respect « et quelle grande soumission pour la règle! » On voit bien ici qu'on parle des novices d'après le chapitre 58 de la constitution de saint Benoît, où il est dit qu'il faut expliquer au récipiendaire qu'il est sous le joug de la règle, et qu'il ne peut plus sortir du monastère.

Au chapitre 19, livre I, l'auteur de l'Imitation ajoute : « Ne soyez jamais tout à fait oisif, mais lisez, « ou écrivez, ou priez, ou méditez, ou livrez-vous à « quelque ouvrage utile à la communauté; les exer-

« cices (1) du corps doivent néanmoins se faire avec « discrétion, et ils ne conviennent pas également à « tous. » Ce qui est conforme au chap. 68 de la règle.

Au chapitre 20, §. 3, en traitant de l'amour de la solitude, il s'explique plus clairement encore, lorsqu'il dit : « Ne vous promettez jamais de sécurité en cette vie, « quoique vous paraissiez être un bon cénobite (2) ou « un bon ermite. » En effet, au chapitre 1 de la règle bénédictine, on distingue des moines cénobites, qui restaient dans les cloîtres; des anachorètes, qui vivaient dans les déserts; des sarabates, qui travaillaient dans les granges; et des vagabonds, qui se promenaient d'un cloître à l'autre.

Au chapitre 24, des peines de l'enfer, notre maître dit : « C'est dans les choses mêmes où l'homme a péché

---

(1) Au XIII^{e} siècle, il existait deux conditions de moines, les uns pour le service de l'Église, les autres pour le défrichement des terres, d'après l'institution du sage Fondateur, dont les maximes législatives furent adoptées par Côme de Médicis, l'honneur du XV^{e} siècle, qui mérita le titre sincère de Père de la patrie.

Les moines, dit M. de Châteaubriand, n'étaient, dans leur origine, que des sectes philosophiques. Nous disons plus, c'étaient des hommes utiles; car leurs offices étaient sagement distribués : ainsi, tandis que les moines laboureurs habitaient les hameaux, *grangiæ*, tout près de leurs terres, les moines artistes, les prêtres restaient dans le cloître. Voyez les chapitres 50, 57, 60 et 62 de la règle bénédictine, où l'on parle des moines agricoles, qui ne pouvaient pas venir à l'église du monastère, et des prêtres destinés aux offices divins. Lisez aussi les chapitres 17 et 19, des obligations des moines, où l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ parle toujours du travail d'après la règle du maître.

(2) Le mot *cœnobita* a été traduit par Gence par celui de *pieux solitaire*, et il s'est débarrassé du mot cénobite, qui, d'après Du Cange, est l'équivalent du mot moine.

« qu'il sera plus rigoureusement puni. Les paresseux « (*accidiosi*) seront pressés par des aiguillons ar« dents »; et il a employé ce mot *accidiosus* (1), qui est répété au chapitre 33, livre III, *nunc studiosus, non accidiosus*. Ce mot, nous le lisons aussi au chapitre 48 de la règle bénédictine, où il est ordonné de désigner des anciens, afin de surveiller les autres, *ne forte inveniatur frater accidiosus*.

Au chapitre 25 du livre I, comme au chapitre 17, le maître des novices dit : « Soyez vigilant et zélé dans le « service de Dieu, et pensez souvent pourquoi vous êtes « venu ici (dans le monastère), pourquoi vous avez « quitté le siècle (2); n'est-ce pas afin de vivre pour « Dieu et devenir spirituel? » Cette doctrine est tirée du chapitre 4 de la règle bénédictine, où il est dit, article 20, que les moines doivent s'éloigner des manières d'agir du monde, car ils ont abandonné le siècle, pour faire pénitence. Au §. 5 du même chapitre, le maître dit encore : « Qu'il est triste et désagréable de « voir des moines qui vivent dans le désordre. » Il blâme les moines vagabonds, qui se promènent d'un monastère à l'autre et ne répondent pas à leur vocation; ce qui est aussi désapprouvé au chapitre 1 de la règle de saint Benoît, où l'on parle des vagabonds qui passent leur vie à se promener, demeurent trois ou quatre jours dans un monastère, pour aller ensuite dans un autre, et abusent de l'hospitalité. Au §. 6, il ajoute : « Souvenez-vous de l'engagement pris : un « moine fervent accepte et fait avec joie tout ce « qu'on lui commande. » On lit aussi, au chapitre 71 de la règle bénédictine, qu'on doit obéir non-seulement à l'abbé, mais à tous les moines.

---

(1) Du Cange fait dériver le mot *accidia* d'une espèce de mélancolie qui s'empare des moines bénédictins, surtout de ceux qui vivent solitaires, et il cite une lettre de saint Jérôme qui parle de cette maladie.

(2) *Cogita frequenter ad quid venisti, et cur sæculum reliquisti.* Tout ce chapitre est adressé aux moines, car, au §. 5, il ajoute : *Quam jucundum et dulce est videre fervidos et devotos fratres bene morigeratos et disciplinatos!* Comment Gerson, qui a toujours

Au §. 8, il dit : « Comment font tant d'autres reli« gieux, qui vivent resserrés sous la discipline claus« trale? » Ces mots démontrent clairement que c'est un moine qui parle; ensuite il s'écrie : « Regardez « les Chartreux (1), les Bénédictins (2), ceux de Cî-

---

vécu dans le monde brillant, à la cour, aux conseils, pouvait-il parler ainsi, même après sa retraite forcée à Lyon, par crainte des persécutions de Paris?

(1) Gerson a écrit un traité de l'Abstinence de la chair dans l'ordre des Chartreux; il y avait donc relâchement de la règle. Voyez chap. VII.

(2) L'abbé Gersen, dans le manuscrit *de Advocatis*, cite très-à propos pour exemple les Bénédictins, car il était Maurinien, comme l'atteste Gence, à la page 26 de sa Dissertation, publiée en janvier 1832, en admettant avec nous que le monastère de Saint-Étienne de Verceil, a été fondé par saint-Maur, en 543, à son passage dans cette ville, lorsqu'il se dirigeait à Paris, accompagné d'un ambassadeur du roi de France, pour y établir le célèbre monastère de Saint-Germain-des-Prés, qui donna à la littérature et aux arts tant de personnages illustres. Voyez l'Histoire vercellaise, tome I, page 269; Valgrave, Dissertation. Calmet nous fait observer que, d'après la règle de Saint-Maur, les heures sont différentes; en conséquence, notre auteur aurait avec raison proposé les Bénédictins pour exemple à ses confrères. Voyez la note pag. 75 de l'édition latine du manuscrit *de Advocatis*.

Nous ajouterons que la règle de saint Maur, l'un des compa-

« teaux (1), et les moines et les religieux de différent « ordres (2), comme ils se lèvent chaque nuit pou « chanter les louanges de Dieu! Il serait donc honteu « pour vous d'être endormis et paresseux pour un s « pieux exercice, tandis qu'un si grand nombre d « religieux commencent à louer Dieu. » Saint Benoît aux chap. 4 et 8 de la règle, ordonne à ses moines de n pas être endormis ni négligents, et il détermine le heures du divin office de la nuit pour les moines e les religieuses de son ordre.

Dans le second livre de l'Imitation, l'auteur donn à ses moines des avertissements pour avancer dans l vie intérieure, en suivant toujours la règle de sain Benoît : ainsi, au chapitre 2, parlant de nouveau su l'humble soumission au gouvernement du prélat, i dit : « Dieu protége l'humble, il le comble de grâces

---

gnons et fidèle disciple de saint Benoît à Subiaco, ensuite au mon Cassin, s'était relâchée avant l'an 1030. Saint Guillaume, fondateur du monastère de Saint-Bénigne, à Dijon, et saint Bononius d celui de Sainte-Marie, à Lucedio, en furent à cette époque le réformateurs, et saint Majeul chargea Guillaume de venir à Pari pour y rétablir la règle; car les moines vivaient comme des séculiers. Voyez Delevis, *de S. Willelmo*, tome I, in-8°.

(1) *Cistercienses*. Au XIII^e siècle, ils servaient d'exemple, tandi qu'aux temps d'à-Kempis et de Gerson, ils ambitionnaient le cardinalat, les légations, les évêchés; ce qui fut cause qu'au concil de Constance, on proposa le rétablissement de leur discipline Voyez Erhard, dans le *Polycrates*.

(2) Même avant l'institution des mendiants par saint Françoi et saint Dominique, en 1205, saint Albert, évêque de Verceil puis patriarche de Jérusalem, avait donné une règle de réform aux solitaires du mont Carmel; et, en 1218, saint Pierre Nolasqu avait fondé les Pères de la rédemption des captifs. Voyez le chapitre 1.

« et après l'abaissement, il le relève à la gloire. » Il ajoute : « Il est souvent fort utile que les autres connaissent nos défauts et nous en reprennent, pour « nous conserver dans l'humilité. » Ces maximes sont tirées du chapitre 4, n° 60, de la règle bénédictine, qui ordonne d'obéir en tout aux ordres de l'abbé; et la même règle prescrit, au chapitre 23, de reprendre publiquement, en présence de toute la communauté, les moines désobéissants. A ce propos, notre auteur fait observer, au §. 2 du même chapitre 2 : « qu'il est sou« vent bien avantageux pour les novices que d'autres « connaissent nos fautes et nous en réprimandent. » Ensuite, recommandant l'humilité, il ajoute : « Ne « croyez point avoir profité en quelque chose, si vous « ne vous regardez pas comme inférieurs à tous les « autres. »

Au chapitre 5, notre auteur dit : « Souvent nous « faisons mal et nous nous excusons encore plus mal », d'après le chapitre 69 de la règle de saint Benoît, qui défend aux moines de s'excuser réciproquement.

Au chapitre 10, il parle à ses novices : « Pourquoi « cherchez-vous le repos, lorsque vous êtes nés pour « le travail, pour la patience plutôt que pour la con« solation, et pour porter la croix? Qui d'entre les « personnes du siècle n'acceptera pas cette consola« tion? etc. » Il répète ailleurs que la vie du moine est la croix, car le saint fondateur, au chap. 65, ordonne de prêcher aux novices que, pour aller au ciel, il faut supporter toute chose dure et fatigante. Il termine ce chapitre en affirmant que « personne n'est plus « riche, personne n'est plus libre, personne n'est « plus puissant que celui qui sait renoncer à soi-même

« comme à toutes choses, et se mettre au dernie « rang »; car saint Benoît avait dit, au chapitre 7 d la règle, que le sixième degré d'humilité consiste e ce que le moine soit content de tout avilissement e de la dernière place, en disant avec le prophète : *A nichilum redactus sum, et nescivi.*

Dans le livre III de l'Imitation, qui traite de la consolation intérieure, et qui nous semble un commentaire du précédent, afin de porter le moine à la vi parfaite en lui indiquant la récompense du ciel, notr auteur s'explique encore plus clairement. Après avoi répété, au chapitre 5, que l'affection merveilleuse d l'amour divin est de porter le moine à être soumis e obéissant au Prélat, il conclut en ces termes : « Celu « qui aime Dieu, embrasse toutes les choses dures e « amères. » Cela est tiré du chap. 72 de la règle, où i est dit que le moine zélé à son devoir acquiert l'amou de Dieu. Il est à propos de répéter ici que, dans un charte de 1079, Philippe Ier de France appelle Jean moine bénédictin, *prælatum*, et non *abbatem* comme l'atteste le docte Quatremaire dans sa dissertation.

Au chap. 7, le maître dit à ses novices : « Quelque « imprudents ont perdu la santé parce qu'ils ont voul « faire plus qu'ils ne pouvaient, ne mesurant poin « leur faiblesse. » Cet article a été extrait de la règl bénédictine, où on lit au chapitre 48, qu'il faut assigner aux frères valétudinaires et délicats des travau dont ils puissent s'occuper sans porter atteinte à leu santé. L'auteur ajoute au même chapitre : « Ceux q « sont encore novices peuvent être trompés, s'ils ne « laissent pas conduire par les conseils des doyens » ; c qui est conforme aux chapitres 45 et 58 de la règle, où il est ordonné que les anciens soient assignés aux novices pour les diriger.

Au chapitre 10, §. 2, l'auteur, voulant instruire ses frères sur la vocation, commence par remercier Dieu de l'avoir appelé (1) à le servir et à l'aimer, en renonçant à toutes les choses du siècle ; et il dit : « La grâce « n'est pas donnée à tous de tout quitter, de renoncer « au siècle et d'embrasser la vie monastique (2). »

A la fin du chapitre 11, le maître engage ses disciples « à ne pas faire attention à ce que la chair veut et à ce « qu'elle ne veut pas, mais plutôt à travailler avec zèle « et à l'assujettir; il faut la châtier et l'asservir (3) » ; ce qui est ordonné dans les chapitres 3 et 4 de la règle bénédictine, où l'on dit d'assujettir la chair à la discipline régulière.

Au chapitre 15 de ce livre III, l'auteur s'écrie : « Que votre volonté soit la mienne », car dans le chapitre 7 de la règle, il est dit : « Je ne suis pas venu « dans le monastère pour faire ma volonté, mais bien « la volonté de celui qui m'a envoyé. »

Au chapitre 19, qui porte le titre : « De la tolérance « des injures », vertu très-nécessaire pour vivre dans une communauté, notre maître des novices dit : « Le « moine vraiment patient n'examine pas qui l'éprouve; « si c'est son Prélat (1), son égal ou son inférieur »; et saint Benoît, au chapitre 5 de l'Obéissance, démontre qu'on doit la rendre non-seulement à l'abbé, mais à tous; car le moine n'est pas venu dans le cloître pour faire sa volonté, mais pour obéir à celui qui l'a envoyé.

---

(1) Comment Gerson pouvait-il dire qu'il avait été appelé à renoncer aux choses du siècle? Réfugié à Lyon, chez les Célestins, il n'a pas suivi l'exemple de ses deux frères, en y prenant l'habit bénédictin dans sa vieillesse.

(2) Gence a traduit le texte par les mots *embrasser la vie solitaire et pieuse,* afin de favoriser Gerson, chancelier de Paris, et éluder la difficulté ainsi que la preuve que l'auteur était un moine Bénédictin.

(3) Voyez saint Pierre-Damien, *Historia Flagellantium*, lib. v.

Au chapitre 26, l'auteur commence par prier Dieu afin de n'être pas vaincu par la chair et le sang (2). « Répandez en moi l'amour de votre nom au lieu de « l'amour charnel »; il ajoute : « Je vois que la nourri« ture, la boisson, l'habillement et les autres nécessités « du corps sont à charge à une âme fervente. » En effet, saint Benoît, aux chapitres 36, 39 et 40, prescrit la règle pour bien vivre, et il assigne la mesure de la nourriture et de la boisson à chaque moine.

Au chapitre 32, l'auteur dit aux moines : « Retenez « bien cette courte et sentencieuse parole : Quittez tout, « et vous trouverez tout »; et au chapitre 56, le Seigneur dit au moine : « Si vous voulez être mon dis« ciple, renoncez à vous-même. » Tous ces préceptes sont tirés du chapitre 33 de la règle bénédictine, où il est dit que le moine ne doit être maître ni de sa personne, ni de sa volonté, ni d'aucune chose, car tout appartient à la communauté.

---

(1) *Prælatus, vel præpositus, vel superior.* On nommait ainsi ceux qui avaient la direction matérielle des monastères; mais ils obéissaient tous à l'abbé du gouvernement, comme Calmet nous l'atteste. Nous lisons dans le Pastoral v de saint Grégoire-le-Grand, part. 2, que les prélats sont punissables du mauvais exemple donné à leurs frères dans les monastères.

(2) Calmet et Martin disent que, dans les monastères, on faisait prendre des bains aux moines, et qu'on les saignait deux fois par an, surtout ceux qui travaillaient à la terre.

Au chapitre 39 (1), le Seigneur invite le disciple à lui confier toujours ses besoins; ensuite il atteste que le progrès de l'homme consiste dans l'abnégation de soi-même : ce qui est conforme au chapitre 33 de la règle bénédictine, où il est dit que les moines ne doivent être maîtres ni de leur personne ni de leur volonté, mais doivent en tout appartenir à la communauté.

Au chapitre 46, le maître dit à son novice : « Vous « n'êtes ni véritablement humble ni véritablement « mort au monde, et le monde n'est pas crucifié en « vous. »

Au chapitre 47, il dit : « Faites ce que vous faites; « travaillez fidèlement dans ma vigne, je serai votre « récompense. » Il répète ensuite le conseil donné au chapitre 19, livre v : « Écrivez, lisez, chantez, gémissez, gardez le silence, priez, souffrez courageusement l'adversité. Oh! si vous aviez vu la couronne « immortelle des saints dans le ciel, vous vous abaisseriez jusqu'à terre, et vous aimeriez mieux être au-« dessous de tous que de commander à un seul. »

Cette énumération des devoirs d'un vrai cénobite est textuellement ordonnée par les chapitres 48, 57 et 71 de la règle, où le saint Fondateur annonce à ses moines que la paresse est l'ennemie de l'âme; qu'à certains temps, il faut s'occuper de travaux manuels ou de la lecture pieuse, ou de la récolte des fruits, d manière qu'aucun moine ne reste oisif; car l'oisivet est l'ennemie de l'âme, tandis que le travail en est l soutien; et il dit aux artisans de travailler d'après le ordres de l'abbé.

---

(1) Ce chapitre, qui avait été oublié dans le *Codex de Advo-atis*, fut écrit au bas de la page, en caractères très-petits et rès-nets. Cette omission réparée, ainsi que plusieurs corrections u texte, prouvent que le manuscrit *de Advocatis* est la copie d'un atre bien plus ancien, qui remonte à l'autographe.

Le chapitre 49, livre III, porte pour titre : « D « désir de la vie éternelle (1). » Ce titre provient d chapitre 4 de la règle bénédictine, où il est dit qu'o doit désirer la vie éternelle avec toute l'ardeur spirituelle. Au §. 5, l'auteur ajoute : « Et parce que vou « n'osez résister à l'autorité d'un supérieur sous la dépendance duquel vous êtes, il vous paraît dur d « marcher selon la volonté d'autrui. — Maintenant « abaissez-vous, et prenez en bonne part tout ce q « vous sera demandé ou commandé soit par le prélat « soit par un égal ou par un inférieur. » Ce passag est tiré du chapitre 71 de la règle bénédictine, où est dit que le moine doit obéir à tous réciproquemen

Au chapitre 51, on prescrit aux moines l'occupation, même les plus humbles exercices, lorsqu'o manque de force pour les sublimes; ce qui est relatif a chapitre 30 de la règle, qui concerne les enfants mineurs de seize ans, reçus alors dans les monastères.

Au chapitre 53, notre auteur inspire à ses discipl l'abandon du monde, en leur disant : « Allez dans u

---

(1) Dans ce chapitre, c'est le professeur qui parle au nom Jésus-Christ, tandis qu'au chapitre 50, c'est le novice qui répon Par la lecture de ces deux chapitres, il est facile de se convainc que Gerson n'en est pas l'auteur; car il y est question de la pe fection de la vie monacale, dont le précepteur bénédictin se pouvait prescrire les règles.

« lieu de retraite, aimez à demeurer seuls avec vous-« mêmes, ne recherchez la conversation de personne; « mais adressez plutôt à Dieu de ferventes prières, afin « que vous ne preniez point plaisir aux choses qui « passent. » Ces préceptes sont aussi donnés par saint Benoît, au chapitre 66 de la règle, où l'on répète que les divagations, loin d'être nécessaires aux moines, sont au contraire préjudiciables à leurs âmes.

Le maître, au chapitre 54, parle des différents mouvements de la nature et de la grâce, qui sont fort contraires; « car la grâce aime à dominer sur les cœurs, « pour les forcer à rester sous la discipline, et, pour « l'amour de Dieu, elle est prête à s'abaisser humble-« ment »; doctrine conforme au chapitre 72 de la règle, qui parle du zèle du bon moine, qui l'éloigne des vices et le porte à aimer Dieu. Il ajoute au §. 8 : « La nature cherche à avoir des choses rares et élé-« gantes, mais la grâce aime les choses simples et hum-« bles, elle ne dédaigne pas les vieux haillons (1). » A ce propos, nous avons fait remarquer, dans l'édition latine, que ce reproche adressé aux moines est dû au bon exemple des Bénédictins de Cîteaux, qui, d'après le chapitre 55 de la règle, ne dédaignaient pas les vieux habits.

Enfin au chapitre 56, l'auteur se déclare très-clairement vrai moine bénédictin, comme nous l'a fait observer Valgrave, au chapitre 1, par cette exclamation : « Seigneur, j'ai reçu la croix de votre main, je la « porterai jusqu'à la mort comme vous l'avez voulu »;

---

(1) Nous sommes étonné que Gence, dans sa traduction de 1820, n'ait point voulu parler des vieux habits, et avouer que le précepte de les porter a été donné par saint Benoît.

ensuite il ajoute : « Certes la vie d'un bon moine est « une croix ; mais elle le conduit au ciel. » Le texte dit : *Vere vita boni monachi crux est;* et Du Cange rapporte qu'Arnoldus de Lubeck a écrit : *Vita monachi est via paradisi,* comme saint Benoît l'explique dans sa règle.

Ici Gence n'a pas employé le mot *monachus* dans sa traduction française, pleine de fautes, d'inversions de phrases, laquelle fut cependant adoptée pour les écoles.

Il termine par cette exhortation : « Courage, mes « frères ; marchons ensemble, Jésus sera avec nous ; « pour Jésus nous avons embrassé cette croix, continuons de la porter. »

Qu'il nous soit permis de placer encore ici quelques articles du chapitre 12, livre II, où le moine bénédictin parle de la voie royale de la sainte croix ; car ces deux chapitres sont corrélatifs : au chapitre 12, après avoir dit, d'après le chapitre 4 de la règle bénédictine, qu'il faut absolument se renoncer soi-même, embrasser la croix et suivre Jésus-Christ, conformément au précepte de saint Matthieu, chap. XVI, XXIV, *abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me,* l'auteur termine par ces paroles adressées à ses novices : « Prenez donc « la croix et suivez Jésus, et vous arriverez à la vie « éternelle. » Il énumère ensuite les degrés de la vie éternelle, savoir, l'échelle de Jacob pour parvenir au ciel, comme cela fut indiqué au chapitre 7 par saint Benoît, et il dit à ces moines : « Si vous voulez parvenir à la « vie, gardez mes commandements ; si vous voulez « être parfaits, vendez tout ; si vous voulez être mes « disciples, renoncez-y vous-mêmes ; si vous voulez « posséder la vie bienheureuse, méprisez la présente ;

« si vous voulez régner avec moi, portez la croix avec « moi. » N'est-ce pas ici le résumé de la règle monastique dictée par un maître des novices?

Le livre IV, qui traite de la dignité du sacrement de l'Eucharistie et des moyens de bien recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, contient une précieuse instruction, aux chapitres 5, 7, 8 et 9, pour les moines célébrants; et pour les frères, aux chapitres 1, 2, 3, 4, 6, 12, 14, 16 et 17, dans le but de se préparer à la sainte communion; et aux chapitres 10, 11, 13 et 15, pour l'action de grâces après avoir communié : car, dit-il au chapitre 13, « Il n'y « a véritablement pas d'autre nation aussi grande qui « ait des dieux s'approchant d'elle »; ce que saint Thomas, le Docteur Angélique, a copié dans son cinquante-septième opuscule, qui fut adopté par l'église romaine dans le Missel et dans le Bréviaire, pour la Fête-Dieu, comme nous le démontrerons au chapitre IV.

Nous avons déjà dit que l'ordre des Bénédictins fut principalement institué pour le défrichement des terres, et que la société doit beaucoup à ces moines, qui étaient partagés en trois classes, les agriculteurs, les artistes et les prêtres; de manière que les premiers n'entendaient la messe que les jours de fêtes, et n'approchaient de la table sainte que dans les plus grandes solennités, notamment aux jours de Noël, de la Résurrection et de la Pentecôte, appelés les trois pâques, ce qui était aussi de rigueur pour les premiers chrétiens. Nous donnerons ici des preuves plus évidentes. Notre auteur, au livre IV, chapitre 3, en parlant de la communion sacramentelle, dit : « Si maintenant je suis

« souvent négligent et tiède quand je communie, «
« quand je célèbre (1), qu'arriverait-il si je ne pren
« point ce remède, et si je ne cherchais point un au
« grand secours? » Il est évident que le maître pa
ici aux moines prêtres et aux moines laïques : les pr
miers étaient limités au besoin et les derniers en gra
nombre (2). Voyez le chapitre 57 de la règle bénédi
tine, où on parle des artisans dans les monastères,
vous connaîtrez quelle était la vie laborieuse impo
aux Bénédictins par leur instituteur. En preuve q
les prêtres étaient très-rares dans les grands monastè
bénédictins, l'auteur de l'Imitation, au chapitre 5 de
livre, dit au moine admis aux ordres : « Voici que vo
« avez été fait prêtre et consacré pour célébrer (3)..
« Vous n'avez pas rendu plus léger votre fardeau; ma
« vous êtes attaché par un lien encore plus étroit à
« discipline, et vous êtes engagé à une plus gran
« perfection de sainteté. Un prêtre doit être orné

---

(1) Saint Grégoire-le-Grand nous atteste qu'à la fin du VI^e^ si
cle, les prêtres étaient très-rares dans les monastères. *Decretali
Gregorii IX, ibid. Olim monachi erant laici, unde abbates su
monachos ad paræciales ecclesias ducebant, ut in iis divina au
rent perciperentque sacramenta, vel sæcularem presbyterum ha
bant qui ordinatus est ad titulum monasterii, sed postea fere om
ordinati sunt.*

(2) Le seul monastère de Saint-Michel de Lucedio, village a
jourd'hui abbatial de San Genuario, dans la campagne vercella
fondé en l'an 658, par Gauderis, grand capitaine du roi Aripe
comptait trois cents moines distribués dans les granges, qui
naient à l'église aux jours de solennités.

(3) Amort se sert de cette expression pour prouver que Thon
à-Kempis a écrit immédiatement après avoir été fait prêtre; m
à un tel âge, il était sans doute incapable de cette production.

« toutes les vertus, et donner aux autres l'exemple d'une « bonne vie. » Quel plus clair argument encore pouvons-nous donner pour établir que l'auteur du livre de l'Imitation fut un moine Bénédictin, et que ce traité servit à l'instruction des moines cénobites, lesquels, par la prêtrise, restaient plus liés à la règle? Ainsi nous lisons au chapitre 62 de la règle du saint Instituteur : « Que le moine qui a reçu les ordres sacrés ne soit point « fier ni superbe; qu'il ne prétende point faire autre « chose que ce que l'abbé lui dira, en sachant toutefois « aussi qu'il est de plus obligé à la règle du monastère. » Comment Gence, en faveur de son Gerson, et Spotorno, en faveur de son *Thomas Gallus*, peuvent-ils leur attribuer ces passages, conformes à la règle bénédictine et dictés par un moine?

Au chapitre 9, §. 5, le moine prêtre, dans la célébration de la messe, dit : « Je vous offre aussi, Sei- « gneur, tous les besoins de mes parents, amis, frères « et sœurs. » Cette offrande n'est pas sans motif; car la règle de saint Benoît a été adoptée par Scolastique, sa sœur, et l'abbé commandait aussi aux religieuses : ensuite il leur fut défendu seulement par le Concile romain de 1123 de chanter l'office dans le même chœur, avec les moines, comme nous le fait observer Calmet dans ses notes sur la règle bénédictine.

Au chapitre 10, §. 3, l'auteur donne un avertissement salutaire aux frères, qu'il exhorte à ne pas s'abstenir facilement de la sainte communion; il dit : « Agis- « sez suivant le conseil des sages, et déposez l'anxiété et « les scrupules. Pour quelques tribulations ou quelques « peines légères ne quittez point la sainte commu- « nion. » Nous lisons cet avertissement dans le chapitre 4 de la règle de saint Benoît, où il est dit aussi « Les mauvaises pensées, il faut les offrir à Dieu et le « manifester à un doyen spirituel. »

L'auteur, après avoir parlé, au chapitre 10, de l nécessité de fréquenter le sacrement de l'Eucharisti ajoute, au §. 6: « Cependant en certains jours, au tem « marqué, le frère doit recevoir sacramentalemen « avec un tendre respect, le corps de son Rédem « teur. » Ce qui a rapport aux moines agriculteurs, q étaient tenus de fréquenter les sacrements; et Calm ajoute, que ces moines venaient entendre la messe samedi et le dimanche. « Mais lorsqu'il en est empêc « par quelques causes légitimes, il aura toujours u « bonne volonté et une pieuse intention de communie « et alors il ne sera pas privé du fruit du sacrement. Cette doctrine de l'auteur de l'Imitation a été tir des Exercices spirituels à l'usage des Bénédictins, o il est dit : « Les moines, depuis l'*Agnus Dei* jusqu « la fin de la messe se disposeront pour communier sp « rituellement avec le prêtre. »

Notre maître des novices, dans son traité de l'Im tation, non-seulement s'est prévalu de la règle bén dictine, mais aussi, au chapitre 7, liv. 1, « sur la vai « espérance et l'orgueil », il s'est servi de la lettre d' abbé bénédictin du précité monastère de Saint-Mich de Lucedio, lettre qui est intitulée : *Epistola ad m nachos de obedientia patribus præstanda, et de hum litate servanda.* On peut lire cette lettre du XIII^{e} sièc dans les *Anecdota Sacra* dédiées à Pie VI, vol. in- Turin, 1789, par l'abbé Delevis, antiquaire du R On reconnaît aussi que les chapitres 1 et 2 du mê livre concordent pleinement en maximes avec l'ouvr de saint Pierre-Damien : *De perfectione Monachorum*, de l'an 1058, déjà cité.

Notre auteur dit aussi, au chapitre 1 du livre 1 : « Quand vous sauriez toute la Bible et toutes les sentences des philosophes, à quoi vous servirait tout « cela? » Au chapitre 2 du même livre, il dit encore : « S'il vous semble que vous savez beaucoup de choses « et que vous les compreniez assez bien, songez cependant qu'il y en a beaucoup plus que vous ignorez. » Ces maximes ont été répétées par saint Bonaventure, dans le but d'éloigner les moines de la lecture des auteurs profanes, qu'on venait de retrouver, et qu'on copiait avec empressement dans les monastères.

Nous ferons ici une dernière observation : dans les quatre livres de l'Imitation, on ne parle jamais ni de l'aumône aux pauvres, ni du devoir de la faire : ce qui prouve que l'auteur était un moine bénédictin, qui parle aux novices. Car, au chapitre 33 de la règle de saint Benoît, il est dit que le moine ne possède rien en propriété, pas même les livres, et que le tout est commun.

Comment Gerson de Paris, qui, dans ses traités, dans ses sermons, prêchait avec chaleur l'obligation à tous de faire l'aumône, aurait-il pu oublier ce précepte s'il eût été l'auteur des livres de l'Imitation de Jésus-Christ?

Il est donc évident que l'auteur est un Bénédictin qui connaissait la règle et les devoirs de son ordre, et qu'on ne peut attribuer ni à à-Kempis ni à Gerson le traité de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On ne pourra pas même, d'après l'opinion de Suarez, attribuer à Gerson, chancelier de Paris, le dernier livre de l'Imitation; car ce livre quatrième ne se trouve pas dans son *Internelle consolation.* Ensuite on observe que les quatre livres se lient progressivement d'une manière étonnante, analytique; et que, de degrés en degrés, le maître porte le novice bénédictin à l'union à Dieu, par la très-adorable Eucharistie. En preuve, après avoir invité les fidèles à la sainte communion, au chapitre 5, il parle au moine prêtre, lequel, au chapitre 7, avoue ses défauts : « sa négligence dans « l'accomplissement de ses devoirs, si tardif au travail, « si endormi pour les veilles saintes, et si pressé d'en « voir la fin. » Au chapitre 9, pendant la messe, il prie pour « ses frères et sœurs » comme il est ordonné dans la règle bénédictine; au chapitre 10, le mot *phantasia, phantasmata,* employé dans les trois livres, est ici répété. Il ajoute, au chapitre 11 contre les Albigeois : « Je vous ai, Seigneur, véritablement présent dans le « sacrement, quoique caché sous une espèce étran« gère. » Et au chapitre 18 il élève la voix et dit: « Croyez aux paroles de Dieu, croyez à ses saints et à « ses prophètes, et vous ne serez plus tentés sur la foi « et le sacrement. » Conseil que l'auteur a donné au fidèle, dans les livres précédents, à l'égard de ceux qui disputent sur les mystères de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, comme nous le démontrerons au chapitre suivant.

Au chapitre 19 du livre I, il est dit : « Vers l'époque « des grandes fêtes il faut renouveler les pieux exer« cices. » Et au livre IV, chapitre 10, on lit : « Au « temps marqué on doit recevoir sacramentalement « le corps du Rédempteur. »

Au chapitre I du livre II, il est dit : « Le Christ

« viendra à vous, si vous lui préparez, dans l'intérieur, « une demeure digne de lui. » Les mêmes sentiments sont répétés aux chap. 1, 4, 6 et 12 du liv. IV, où le fidèle sollicite les moyens de se préparer à recevoir le corps de Jésus-Christ.

Nous ferons enfin remarquer que le maître des novices, après avoir, dans les deux premiers livres, donné ses préceptes aux disciples, dans les deux derniers a introduit Jésus-Christ, qui, tantôt par des monologues, tantôt par des dialogues, s'entretient avec le disciple qui tend à la perfection de la vie monastique.

Il parle avec son disciple *de l'épreuve du véritable amour,* au chapitre 6, livre III, §. 3, où il dit : « Ne « vous troublez donc point des fantômes (*phantasiæ*); « soyez fort dans votre amour. » Le disciple répond, au chapitre 34 : « Oh! quand viendra cette heure dé« sirable où vous (mon Dieu) me serez tout en « tout? » Au chapitre 12, livre IV, le Seigneur dit au fidèle : « Tout ami prépare à son ami chéri le lieu « le meilleur et le plus beau, parce que c'est en cela « qu'on connaît l'amour. » Et ce sentiment répond à ce que l'auteur a exprimé au livre III, chapitre 5, *De l'affection merveilleuse de l'amour divin.*

Les mots *phantasiæ, phantasmata,* qu'on lit en divers endroits, avec d'autres expressions du XIII^e^ siècle, nous les lisons aussi aux chapitres 7, 10, du livre IV, dont on peut déduire que le traité tout entier de l'Imitation appartient au même maître Bénédictin. Enfin, d'après les règles de la philologie, on connaît un auteur anonyme par les refrains ou mots qu'il est habitué à répéter. Ainsi le pronom relatif *quidam* est employé très-souvent, il est répété par l'auteur de l'Imitation; savoir : au liv. I, chap. 11, 13 et 25; liv. II, chap. 9; liv. III, chap. 4, 6, 7, 28, 37, 43, 58; liv. IV, chap. 10, 18; ce qui démontre que les quatre livres appartiennent tous au même personnage, d'après sa diction et ses doctrines.

§. III.

L'auteur n'a pas voulu mettre son nom au traité de l'Imitation, parce que cela n'était pas d'usage parmi les anciens moines, et pour être conséquent avec lui-même et avec ses doctrines.

Les anciens moines, pleins d'humilité, d'après la règle de saint Benoît, n'étaient pas habitués à placer leurs noms sur leurs propres manuscrits. Pour donner une preuve de notre allégation, nous citerons ici un ouvrage de l'abbé Thomas Gallo (1), moine de Cîteaux, dans la très-ancienne ville de Verceil et au monastère de Saint-André, comme Wading, Pezzi, Cave, Oudin et Pinotto l'attestent. Cet abbé, qui, dans la Biographie universelle de Michaud et dans l'Histoire littéraire de France, est qualifié chanoine de Saint-Victor, sans aucune raison, n'a pas inscrit son nom sur le livre qui commence : *Incipit liber Vercellensis super cantica canticorum* et finit par *explicit Vercellensis super cantica canticorum.* C'est au savant Pezzi, dans son Trésor des auteurs anonymes, qu'on doit d'avoir prouvé que ce livre appartient à Thomas Gallo, Vercellais, dont le manuscrit existe dans la bibliothèque royale à Turin, sous le n° 234 de l'ancien catalogue. Thomas a aussi écrit le livre *Paraphrasis in Dionysium Areopagitam*, mais sans exprimer son nom, qui fut ensuite placé dans l'édition de Paris en 1641.

---

(1) Ce célèbre professeur de théologie mystique au XIII^e^ siècle vient d'être honoré par le père Spotorno, bibliothécaire de la ville de Gênes, comme auteur de l'Imitation, ce que nous réfuterons au chapitre XI de cette Histoire.

Nous ajouterons qu'il n'y avait pas de raison d'indiquer le nom de l'auteur, attendu que l'Imitation de Jésus-Christ n'était alors qu'un véritable traité scolastique, sur lequel les élèves, arrivés de France, d'Allemagne, d'Espagne, comme nous le prouverons au chapitre IV, n'écrivaient pas le nom de l'auteur, ou bien, s'ils le faisaient, c'était incorrectement ou par abréviation, comme nous avons déjà démontré qu'il est arrivé de nos jours. Ainsi le précieux traité *De Potestate Ecclesiæ tum Principis, seu de jurisdictione, viri clarissimi Augustini Boni, juris canonici professoris in regio Athæneo Taurinensi, anno* 1789, que nous avons écrit sous la dictée du célèbre professeur, ne porte ce titre que par notre reconnaissance, manifestée au tome LVIII, page 575, de la Biographie universelle de 1835, tandis que, en général, les manuscrits de nos collègues ne portaient ni titre, ni nom d'auteur. Ce traité des limites des deux puissances serait très-utile aux universités de France, à la Sorbonne et aux séminaires.

Aucune congrégation religieuse, dit à propos le savant Calmet, ne peut compter autant d'ouvrages anonymes sortis de son cloître, que l'ordre Bénédictin; et le docte abbé de Saint-Léger ajoute : « Le « livre de l'Imitation, le plus beau, le meilleur, qui « soit sorti des mains des hommes, a d'abord paru

« sans nom d'auteur, comme nous l'avons déjà fa
« observer. »

L'auteur a voulu laisser ignorer son nom, pour ne pa
se mettre en contradiction avec les maximes qu'il a dé
veloppées dans son traité de l'Imitation de Jésus-Christ

En effet, le saint prélat engage le novice à toujour
avoir un humble sentiment de lui-même; il dit a
§. 1, livre 1, chapitre 2 : « Celui qui se connaît bien
« se méprise soi-même, et ne se complaît pas dans le
« louanges que les hommes lui donnent. » Au §. 3
« Si vous voulez apprendre et savoir utilement, aime
« à être ignoré et à n'être compté pour rien, *am*
« *nesciri et pro nihilo reputari.* » Ensuite, au chap. 5
§. 1, il dit : « Ne vous appuyez point sur l'autorité d
« l'écrivain, soit qu'il ait peu ou beaucoup d'érudi
« tion. Ne vous informez point qui est-ce qui a di
« telle chose, ne faites attention qu'à ce qui est dit.

De ces maximes, extraites du livre de l'Imitation
nous déduisons que l'*ama nesciri* fut un précept
donné aux moines par saint Bernard, dans son sermo
troisième sur la nativité de Notre-Seigneur; il e
conforme au précepte donné par saint Benoît à s
moines, au chapitre 7, *de Humilitate.*

Au chapitre 8, il ajoute : « Il faut éviter d'êt
« connu par les hommes, car il arrive quelquefo
« qu'une personne inconnue brille par sa bonne rép
« tation; ensuite sa présence la ternit aux yeux d
« ceux qui la voient. » C'est ce qui arrive tous l
jours aux grandes célébrités littéraires, qui veule
s'élever au-dessus des autres, et dont tout l'éclat tomb
lorsqu'on les voit de près en société.

Ces maximes sont répétées au livre II, chapitre 5, §. 3, où l'auteur dit : « Regardez comme pure vanité toute consolation qui vient de quelque créature. »

Passons au livre III; nous y trouvons que, dans le chapitre 1, l'auteur s'écrie : « Heureux les yeux qui « sont fermés aux choses extérieures, mais ouverts « aux intérieures! Que sont toutes les choses tempo- « relles, sinon des séductions? et à quoi vous servent « toutes les créatures? »

Au chapitre 4, §. 3 : « Ne regardez pas comme « grande aucune des choses que vous faites; que rien « ne vous paraisse sublime, ni précieux, ni admirable; « que rien ne vous semble digne de célébrité, ni élevé, « ni vraiment louable, etc. » Tout ce qu'un moine faisait devait donc être couvert du voile de l'humilité; il ne pouvait se vanter de rien, d'après le chapitre *de Humilitate* de la règle de saint Benoît.

Au chapitre 7, §. 5, il s'exprime en ces termes : « Certes, pour juger du mérite d'un homme, il faut « examiner s'il est affermi dans la véritable humilité, « s'il ne s'estime rien, s'il se méprise sincèrement, et « s'il trouve plus de joie à être méprisé et humilié par « les autres, qu'à en être honoré. »

Au chapitre 8, il dit : « J'entre dans ma bassesse « et dans mon néant, et je me dépouille de toute estime personnelle. »

Au chapitre 14, il s'écrie : « Oh! que je dois avoir « d'humbles et basses pensées de moi-même! »

Au chapitre 15, il dit dans sa prière : « Donnez-moi « de mourir à toutes les choses du monde, et d'aimer « pour vous à être méprisé et inconnu dans ce siècle. »

Ainsi l'*ama nesciri* du chapitre 2, livre 1, est répét ici, et l'auteur de ce précieux traité dit : *Da mih omnibus mori, et propter te nesciri in hoc sæculo* paroles qu'on ne peut attribuer ni à à-Kempis n à Gerson, qui florissaient au xve siècle, comme nou le démontrerons dans les chapitres VI et VII de notr Histoire.

Au chapitre 24, §. 2 : « Ne vous souciez pas d'u « grand nom dans le monde. » Ce précepte a ét donné aussi par saint Bernard, dans son premier sermon sur la circoncision de Notre-Seigneur.

Au chapitre 27, §. 3 du même livre, il dit : « Ce qu « importe, c'est de mépriser les choses extérieures » ce qu'on doit entendre des honneurs et des désirs.

Au chapitre 40, §. 4, il ajoute : « Certes, la vain « gloire est une peste bien dangereuse et la plu « grande des vanités. »

Au chapitre 41, notre auteur dit de lui-même : « L « confusion et le mépris me sont justement dus; et « je ne me dispose pas à vouloir de bon cœur êtr « méprisé et abandonné de toute créature, et à êtr « tout à fait compté pour rien, je ne peux m'établi « solidement dans la paix intérieure. »

Au chapitre 42, il pose en thèse, « que l'homm « s'élève d'autant plus vers Dieu qu'il descend plu « profondément en lui-même, et qu'il devient plu « vil à ses propres yeux »; ce qui est conforme à l doctrine de saint Benoît, lequel avance que par l vaine gloire on descend, et que par l'humilité o monte (chapitre 7 de la règle bénédictine).

Au chapitre 45, §. 5, nous lisons : « Un moyen sû « pour conserver la grâce, c'est de ne point désir

« ce qui semble attirer l'admiration, et de fuir ce qui « est apparent aux yeux des hommes. »

Au chapitre 52, l'auteur dit de plus : « Je confesse « avec sincérité qu'il ne me convient pas de prendre « place parmi vos dévots. » Weigl ajoute ici que l'auteur voulait être tout à fait inconnu et indigne d'être appelé Bénédictin.

Enfin, au chapitre 54, en parlant des divers mouvements de la nature et de la grâce, il montre que « la nature aime à recevoir les honneurs et les respects ; « la grâce attribue fidèlement à Dieu tout honneur et « toute gloire. »

Après de tels sentiments d'humilité, comment eût il pu inscrire son nom en tête de ce précieux traité, dicté, dans l'école, aux étudiants? Si nous trouvons le nom de Gersen en toutes lettres ou en abréviation, comme nous l'avons démontré, sur quelque ancien manuscrit du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, nous devons attribuer cela à la reconnaissance très-rare des écoliers envers leur professeur et des novices envers leur maître; nous devons aussi l'attribuer à la fidélité des copistes, surtout à ceux de l'Allemagne, qui, sans se laisser éblouir par le nom trop fameux de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris et de son Université, ont voulu transcrire les noms de *Gersen,* ou *Ger,* ou *Ges,* tels qu'ils les ont trouvés, sans prendre la liberté de les interpréter, comme le firent sans hésitation les copistes français, pour la gloire de leur nation.

Si l'historien Desbillons eût bien examiné les citations que nous venons de faire, il n'aurait jamais parlé de ce manuscrit d'Anvers de l'an 1441, pour en conclure que le copiste, qui y est désigné par ces mot *Per manus fratris Thomæ Kempis, in monte S. Ag tis, prope Zwollis,* fût l'auteur du livre; car il n'e pas même à présumer que à-Kempis ait voulu, par signature, se mettre en contradiction avec les maxim d'humilité et de désir d'être inconnu, si le livre l appartenait, non comme copiste, mais comme auteu

CHAPITRE III.

§. I. L'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ fut un moi bénédictin et italien du XIIIe siècle, d'après sa latinité, d'ap ses expressions vulgaires et son orthographe, d'après les citatio tirées du Missel et du Bréviaire romain, et d'après la forme la chasuble.

§. II. Preuves intrinsèques, tirées des doctrines du temps, d disputes propres à son siècle et de l'étiquette dans les festi

§. III. Preuves historiques, déduites des conciles de Trèves, 1227 et 1319; de l'usage, au XIIIe siècle, de la communion so les deux espèces du pain et du vin; du culte de la douleu introduit par les Patériens; enfin des personnages et des fa historiques cités dans le livre.

§. IV. Ce moine bénédictin n'a pu écrire son traité que dans ville de Verceil, où se trouvent les manuscrits par lui cit savoir : les homélies de saint Maxime, les ouvrages de Porph rius, etc., où existaient les dissensions par lui indiquées ent différents partis politiques.

§. I.

L'auteur du livre de l'Imitation fut un Italien XIIIe siècle, de cet ordre bénédictin habitué au travai comme il l'explique clairement dans le livre II, chapitre 10, dans le livre III, chapitre 12, et ailleur d'après la règle de saint Benoît.

Nous allons le démontrer par sa latinité, par ses expressions, et d'après les mots vulgaires employés par lui, mots qui tiennent à la malheureuse époque où la langue latine venait d'être corrompue; je dirai de plus qu'elle fut abâtardie par les différents patois, notamment par l'affluence des étrangers, Allemands, Espagnols et Français, dans la belle Italie, et par l'arrivée des troubadours, qui furent les auteurs de chansons, de nocturnes et de romances, accueillis par le beau sexe, toujours amateur de plaisirs variés, aussi bien que par les nombreux partisans de leurs amusantes et libres improvisations. Nous indiquerons plus spécialement la corruption de la belle langue de Virgile, en faisant la description paléographique de notre manuscrit *de Advocatis*, au chapitre XI, et d'après ce que nous avons exposé dans la préface latine.

Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que le vénérable moine maître des novices s'était formé un style qui n'appartenait qu'à lui (1), comme font tous les hommes de génie; il puisait ses inspirations aux sources de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, comme nous l'avons prouvé, au moyen de notes insérées dans nos deux éditions latines, *princeps*, et *secunda*, du *Codex de Advocatis sæculi* XIII, publiées en 1833. C'est là qu'on trouve à présent tous les passages de l'Écriture-Sainte et des Pères, ainsi que le texte de la règle de saint Benoît, ayant trait à l'Imitation de Jésus-Christ. C'est à ces deux éditions que nous renverrons toujours nos lecteurs, en citant la page du texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ.

---

(1) Apostolo Zeno, après avoir dit que, suivant les anciens manuscrits, la dispute entre Gerson et Gersen était encore problématique, avoue ensuite qu'en examinant le style et les sentiments du livre, on reconnaît qu'il a été dicté par un moine, et approprié à l'usage de ses frères. Voyez les lettres publiées à Venise, par Morelli, en 1785. Voyez aussi les notes adjointes au tome II de la Bibliothèque de Fontanini, où il est dit que c'est toujours un moine qui parle dans l'Imitation.

Examinons d'abord avec un peu de patience et d'attention quels sont les phrases italiennes et les mots vulgaires qu'on trouve dans les quatre livres de l'Imitation, d'après les plus anciens manuscrits, et qui sont rapportés par Du Cange, comme ayant appartenu aux temps de corruption de la langue latine au moyen âge, ou bien comme étant des mots propres du XIIIe siècle, époque remarquable de la naissance des trois idiomes italien, français et espagnol. Ces mots ont été éliminés comme barbares, ou bien modifiés dans l'orthographe, comme on peut le reconnaître dans le dictionnaire de Forcellini, lorsque le latin ne fut plus un idiome vulgaire, mais devint la langue des savants du XIVe au XVIe siècle (1). Ainsi Dante, Pétrarque et tant d'autres, qui s'amusèrent à écrire des poésies et des nouvelles dans la langue romane vulgaire, continuèrent à écrire leurs ouvrages scientifiques dans la langue de Cicéron et de Térence, qu'ils écrivaient avec pureté.

---

(1) Il est à remarquer que Dante a écrit plusieurs ouvrages en latin, et même sa correspondance, publiée par Witte, en 1827, à Padoue, sous ce titre : *Dantis Alighieri Epistolæ quæ exstant.* Pétrarque a suivi l'exemple de son prédécesseur, et, parmi ses différents ouvrages en latin, nous citerons l'intéressante *Epistola domini Franci Petrarche laureati poete ad dominum Johannem, Florentinum poetam, de historia Griselidis mulieris maxime constantie et patientie.* In-4° gothique, imprimé par Ulric Zell, en 1470. Enfin Jean Boccace, auquel cette lettre fut adressée, ne dédaigna pas sa langue maternelle; pour le prouver, nous citerons l'ouvrage suivant : *Johannis Bochacii viri eloquentissimi ad Flammettam*

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ a tiré de la latinité du XIII^e siècle une foule de mots qui lui sont propres, et qui servent très-souvent à faire reconnaître la patrie de l'écrivain anonyme : ainsi il a fait souvent usage de la préposition *per*, au lieu de *propter*, et de l'adverbe *satis* à la place de *multum*, locutions particulières aux Italiens. On lit aussi, au livre III, chapitre 21, le mot *solatiosissimus*, en italien *sollazzoso, sollazzevole, sollazzosissimo, sollazzevolissimo*, qu'aucun Français n'a su rendre sans périphrase. Ces barbarismes sont très-anciens en Italie, où, dans les VIII^e et IX^e siècles,

---

Pamphyli amatricem. Libellus materno sermone editus, 1472. *Patavii, per Valdezochium.*

Il eût été à désirer que l'exemple de Pétrarque, de Dante et de Boccace, qui ont écrit en latin, avec élégance, des ouvrages importants, fût parvenu jusqu'à nous. Le nord ne serait point séparé du midi de l'Europe, pour le progrès des lumières, par autant de langages divers ; et certains hommes ne publieraient pas autant de dissertations et de livres, qui ne sont que de simples traductions adroitement tirées d'une langue inconnue. La pensée de trouver une langue comprise de tous, devrait occuper sérieusement les savants : alors ils s'entendraient de Moscou à Rome, de Londres à Vienne, de Paris à Madrid, sans interprètes ni traducteurs. Cette idée avait déjà été conçue par Leibnitz, qui n'avait pas craint de l'émettre, bien qu'il trouvât peu de partisans pour la soutenir. Aussi le savant Joseph Aldini, en 1775, dans une dissertation *De varia latinæ linguæ fortuna*, après avoir prouvé l'utilité de cette langue parfaite pour les sciences, dit : *Verum nonne ad majores adigunt labores, quum et gallicam, et anglicam, et germanicam, et alias nobis addiscere opus erit, si ab exteris intelligi voluerimus ?*

on trouvait à peine un prêtre sachant bien lir écrire. Sous le pontificat de Zacharie, un abbé bé dictin réprimandait ainsi ses moines : *Fres, fres, ad multum foratis, vos ad multum potatis.* Dans diplôme de 772, du malheureux Didier, roi des L bards, qui fut détrôné par son gendre, on lit : *carpeno grosso, in rovere arsa usque in alia ro arsa pertusata.* (Voyez Muratori, tome II, *An medii ævi.*) Et dans un autre diplôme de conces de biens, par Charlemagne, vers l'an 813, on lit mots : *Inde percurrente in la vegiola, ex alia parte de la vegiola* (1).

Ces mots prouvent la corruption de la belle lan latine, altérée par tant d'invasions étrangères, e quelle manière elle devint enfin, au XIIIe siècle, langue vulgaire. Ces mots, employés par l'auteu l'Imitation de Jésus-Christ, et accueillis par Du Car comme appartenant au XIIIe siècle, sont rejetés Facciolati et par Forcellini.

Aucune des langues modernes n'a retenu de sa m la langue latine, autant de ressemblance que les l gues italienne et espagnole. Pour en donner la pre nous allons transcrire ici un distique du poëte Cl brera, qu'on lit dans l'église de Notre-Dame, à Sav pour implorer son assistance dans une tempête mer :

In mare irato, in subita procella,
Invoco te, nostra divina stella.

---

(1) Voyez, à la page 12 du *Codex de Advocatis*, d'a exemples tirés d'un diplôme de Louis de Savoie, de 1285, et manuscrit de saint Antonin, évêque de Florence.

Ces deux vers sont à la fois italiens et latins (1) : quelle autre langue moderne peut se vanter d'un tel jeu de mots?

Le chanoine Weigl prétend que les mots corrompus du latin, dans les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, sont d'origine allemande, tandis que Gence les prétendait français. La fraternité des peuples, dit le savant Goulianoff, s'établit implicitement par le rapprochement des langues anciennes et modernes, considérées sous leur aspect originaire (tome V de ses Mémoires). Or donc, comment veut-on donner un mot latin plus à l'Allemagne qu'à la France, tandis qu'on reconnaît dans le mot la corruption de la langue mère par le dialecte roman?

Citons maintenant les expressions vulgaires qui se trouvent dans notre Imitation latine de 1833, 1 vol. in-8°, à laquelle nous renvoyons pour les notes, sans les reproduire; car ce serait un travail fatigant pour nous, et ennuyeux en même temps pour le lecteur.

L'auteur emploie plusieurs expressions tirées de la Bible : par exemple, *exquisitione,* page 8 de notre édition, que nous avons été obligé de traduire par cette périphrase : « Ne se rechercher en rien »; *Gehenna,* page 69; *Gehennalis timor,* page 70; *l'enfer,* qui, d'après Innocent III, au chapitre 6, livre III, sur Misère de la condition humaine, est le feu centr déjà mentionné dans une note au chapitre I, §. 3, dont s'occupent nos physiciens par des expérien multipliées. *Phantasiæ* (1), *phantasmata*, page 23 mot de la philosophie scolastique du XIIIe siècle; *v* *sutiis*, pages 138, 214, 238, 307, 314, fantôm illusions, ruses, en italien *fantasie*, *astuzie*. To ces mots sont tirés du Vieux Testament, et pris so différentes significations; car Suidas entend par des visions; et, selon nous, elles sont le prod d'une imagination capricieuse. Nous ferons obser de plus que ces mots ont été souvent employés p Abélard, dans le XIIe siècle, comme M. Cousin fait remarquer dans l'ouvrage *Sic et non* d'Abélar et dans ceux du même auteur publiés pour servir l'histoire de la philosophie scolastique en Fran Nous trouvons que Lucrèce et Lactance ont don la véritable définition de ces mots : *Stoici putab* *phantasias esse imagines tenuissimas a rebus em* *sas*, ce qui répond aux illusions des visionnair *Gazophylacio*, page 321, le trésor de la sainte Égli paroles que Pierre Lombard emploie dans la préf de ses ouvrages.

---

(1) On nous a communiqué les phrases suivantes, qui sont latines et espagnoles : *Observa tantos dolores! tantas angustias! tantas horas tremendas, etc., etc.* La langue française ne peut pas se rapprocher ainsi de la langue mère, car elle fut composée de mots dissemblables, et le seul verbe substantif *être* correspond parfaitement au latin. Du reste, le grec et l'allemand ont contribué à en constituer la philologie avec une langue pauvre et une orthographe arbitraire.

Quant aux mots barbares que Du Cange assigne XIIIe siècle, nous nous arrêterons sur les plus m quants. *Præbendæ*, pages 10 et 126 de notre éditi les prébendes, qui étaient les rétributions accordées aux maîtres et aux docteurs dans les monastères. Mais, lorsque le clergé séculier se fut emparé des richesses des moines, par l'établissement des commanderies, alors la prébende, d'après Calmet, devint la portion alimentaire assignée à chaque moine dans la vie commune. A la page 17, on lit : *Coram magnatis,* devant les grands, au lieu de *magnatibus ;* parce qu'au x^e siècle, on écrivait *magnatus, magnati,* comme Du Cange nous l'atteste, en citant l'autorité d'Alcuin. Le verbe *mortificari,* se mortifier, est du XIII^e siècle; auquel il faut assigner aussi les mots *corde tenus,* pag. 48, que nous avons traduits par une périphrase, la vraie componction du cœur; *accidiosi,* pag. 67, 204, terme dérivatif du mot italien *accidia,* d'après Du Cange, maladie des moines non agriculteurs, la paresse, en français. *Prælatus,* pag. 84, 136, 168, le prélat, titre de dignité mentionné par saint Grégoire dans ses lettres, où il dit que les prélats sont punissables, à cause du mauvais exemple qu'ils donnent aux moines. *Licentiatis,* pages 99, 240, tiré du verbe *licentiari,* mot usité dans le moyen âge. *Affectanter bibe,* page 118, buvez avidement, mot de l'an 1190, d'après Du Cange. *Tædiunt,* page 172, qui produisent le dégoût, en italien *attediano,* verbe inusité, appartenant au XIII^e siècle. *Census æris* (1), page 191, les rentes, c'est-à-dire l'usure de l'argent. *Bassari,* pag. 231, être abaissé, terme du moyen âge, d'après Du Cange, qui cite une convention sanctionnée par un abbé de Saint-Trou en 1214 (1). *Pro contumelia perpessa,* page 244 pour les opprobres qu'on aura soufferts, expressio du xiii^e siècle.

---

(1) Dante parle aussi des *phantasiæ*, des pensées vides, chant XXXIII du *Purgatoire* :

E se stati non fossero acqua d' Elsa
Li pensier vani intorno alla tua mente,
E 'l piacer loro un Piramo alla gelsa.

---

(1) L'argent, très-rare au XIII^e siècle, se prêtait à 12 pour 100, et il constituait une portion patrimoniale de la rente. Les guerres civiles et les contributions imposées par les empereurs en étaient la cause.

Les phrases italiennes sont très-usitées dans le livre d l'Imitation, et il n'est pas possible de les adapter ni à l langue française, comme le veut Gence; ni à la flamande d'après Amort; ni à la tudesque, d'après le chanoin Weigl, dans ses observations en tête de sa polyglott de *Imit. Christi* de 1837. Ainsi on lit, *quid importat* pag. 4, de notre édition latine, *Codex de Advocatis* de 1833; *a che importa?* en italien. On dit bien e français, Qu'importe? mais le sens n'est plus le même *Nihil tenere de se,* pag. 6 *ibid.,* ne tenir aucun compt de soi; on observera que Gence avoue lui-même que *tenersi da nulla,* répond mieux au latin. *Magna litteratura,* pag. 13; en italien, *di magna,* ou bien *di molt litteratura,* ce qui correspond mieux que le français *beaucoup d'érudition. Consolari,* pag. 21, à nous consoler; ce verbe est pris passivement, de l'italien *consolare. Vacandi tibi,* pag. 46, pour vous livrer à vous même, en italien, *vacare a se stesso* correspond tou à fait littéralement. *Si dederis te ad fervorem,* si vou vous adonnez à la ferveur; cela ne répond-il pas à l traduction italienne *se ti darai al fervore? De commodo proprio vel incommodo,* pag. 83, phrase tou italienne, *dal proprio commodo o dall' incommodo,* tirée des traités de droit romain et de la procédure. *Glori vana,* pag. 159, toute vaine gloire, en français; *van*

---

(1) Voyez, au chapitre v, le *Codex Trudonensis,* de l'an 1427 possédé par M. Leroy.

gloria, expression italienne. *Si bene steteris cum Deo,* pag. 226, si vous êtes bien avec Dieu; *se tu starai bene con Dio,* phrase et construction tout à fait vulgaire. *Nec de facili ulterius effari,* pag. 229, ne pas redire légèrement toutes choses; mais en italien, *non ridire facilmente tutto. De cœlestibus penso,* pag. 239, je pense aux choses célestes : il faut observer ici que le verbe *pensare* est un barbarisme italien. *Materiale bonum,* pag. 256, *bien sensible,* traduction française qui ne répond pas parfaitement à l'expression vulgaire *un bene materiale,* comme dit Valart, chapitre 40.

Enfin, sans trop nous appesantir sur cet article, nous citerons les mots : *Solatiosissimus*, en italien, *sollazzosissimo,* pag. 174. *Regratiando, ringraziando,* pag. 178, du *Codex de Advocatis. Dulcorabitur dolor,* pag. 270, *il dolore sarà indolcito. Sentimenta devotionis, sentimenti di devozione,* pag. 336.

Tous ces mots et tant d'autres que l'auteur de l'Imitation a empruntés de la langue vulgaire, n'ont été employés ni par Gerson ni par à-Kempis dans leurs ouvrages : mais on les trouve dans les statuts de Verceil du XIII^{e} siècle, et dans le Glossaire de Du Cange, comme inusités en France, aux temps postérieurs au XIV^{e} siècle : ces mots vulgaires approchent du latin, comme Chiabrera l'a démontré dans le distique précité.

Il nous reste à parcourir les mots italiens que l'auteur a employés dans son traité, dicté aux étudiants, à l'époque où la langue latine s'est corrompue et abâtardie par tant de patois. *Cavillatio,* pag. 7, du *Codex de Advocatis,* qui répond à *cavillazione. Sententioso viro,* pag. 12, *uomo sententioso,* qui parle par sentences. *Contrariantibus*, pag. 66, *co rianti*, en italien, ceux qui contrarient touj pag. 66, 81, 105. *Alleviari*, pag. 113, être sou en italien, *alleviare*, *alleviamento*. *Suffere* pag. 116, patience, *sofferenza*, en langue vul *Spulverizzavero*, mot vulgaire, *spolverizzare*, s duire en poussière. *Nihilitatis* en italien *nich* pag. 144. *Gaudiosa dies*, pag. 236, la joie de ce nous disons *gaudiosa giornata*, mot que les Fr ont emprunté de l'italien. *Sacramentaliter*, pag. *sacramentalmente*, mot tout à fait vulgaire. E au chapitre 17, du livre IV, page 337, du *Cod Advocatis*, le mot *supernales* (*illuminationes*) dérivatif du vulgaire *supernale*, *supernalmente tenza superiore*. Ce mot, qu'à-Kempis et Gerso corrigé dans leurs copies en mettant *supernatu* n'est pas tiré du français.

L'orthographe adoptée par l'auteur de l'Imitati celle du XIII^e^ siècle, époque de la renaissanc sciences et des lettres en Italie (1). Car, dans le ciens manuscrits, notamment dans le manusc *Advocatis*, reproduit par nous avec exactitude l'*editio princeps* de 1833, tirée à cent exempl nous trouvons partout *Xptus* avec le P grec, la le employée très-souvent à la place du T, les lettr au lieu de l'S. Ainsi nous lisons : *Abscente*, *Ab Accidiosi*, *Aliquit*, *Amicicia*, *Aput*, *Babtiste cha*, *Cognoscho*, *Concientia*, *Concta*, *Confo Conscilium*, *Contempnere*, *Cristo*, *Dampnatis*

---

(1) Voyez le tableau v, tome I, de notre Histoire de la rature vercellaise, imprimée à Turin en 1819 et 1824.

finitionem, Difformatam, Duricia, Dyabolus, Fallatia, Fameliares, Fantasie, Fantasmata, Fidutia, Genhena, Gira-me, Habondantia, Hedificabilia, Hostium, Impacientiam, Impacientem, Inhertia, Iocundum, Iuditia, Yhesu, Yhesum, Ymaginem, Ymaginor, Ymolatio, Malicia, Maliciosissime, Meglius, Mondus, Mondi, Nequicia, Novicij, Obprobriis, Occiosus, Onipotens, Paciendum, Pacientia, Perdicione, Preciosum, Quic-quit, Quic-quot, Recunciliatio, Recunciliatur, Requieschat, Sathane, Satisfacionem, Solacium, Spaciandum, Spetialis, Spetialiter, Stulticia, Substinere, Substinenda, Temptatio, Tociens, Tocius, Vicys, Xptus, Xpstus, Zenobita, etc. etc. Telle est l'orthographe du *Codex de Advocatis;* telle est celle des autres très-anciens manuscrits de Bobbio, de la Cava, d'Allatio, de Padolirone et d'Arone, dont nous donnerons les *fac-simile* aux chapitres v, viii et xi de cette histoire.

Les historiens Baronius, Muratori, et Tiraboschi, nous démontrent, que depuis l'an 1157, dans les actes publics, on mêlait des mots vulgaires. Nous en avons trouvé la preuve dans les manuscrits dits les Biscioni, trois volumes in-folio, en parchemin, existant aux archives de Verceil. Dans ces vieux et précieux volumes, il s'agit d'actes de notaires de l'an 1202, dans lesquels sont employés les mots *non razo, non canzellato*: mots tout à fait italiens, qui attestent chez nous la décadence et la corruption de la langue latine pour faire place à la vulgaire (1), qui, comme patois, paraît avoir le droit d'aînesse sur ses deux sœurs, le françai et l'espagnol.

---

(1) Bonvicin da Riva, Vercellais, qui vivait en 1280, se complaisait dans les vers rimés. En voici un exemple.

Frà Bon-Vexin da Riva, che stà in Borgo Legniano.

Le savant Valgrave, dans son livre *Animadversiones apologeticæ adversus Rosweidam*, après avoi produit, comme nous venons de le faire, les itali nismes et les barbarismes qu'on lisait dans le trait de l'Imitation de Jésus-Christ, ce savant a voulu prou ver ensuite que l'auteur ne pouvait être ni Français Flamand. Ce sont ses arguments qui ont décidé l'éd teur de la traduction faite à Rome en 1754 à ne pl exprimer en tête du livre le nom de l'auteur, comm cela se pratiquait déjà en France, depuis longtemp dans les éditions les plus correctes, ainsi que nous l' vons démontré au chapitre I de cet ouvrage.

En lisant le Missel et le Bréviaire de l'Église romain on voit que les hymnes, oraisons et rites diffèrent ceux des églises des Gaules. Il est inutile d'en donn des preuves, elles sont apparentes. Nous dirons seu lement que l'auteur de l'Imitation a tiré plus d'un a ticle littéralement du Bréviaire romain. Ainsi, au cha pitre 13, livre I, où il nous exhorte à veiller dans no prières, de peur que le démon, qui tourne de tou côtés, ne nous surprenne; cette admonition est tiré de la leçon des *Complies*, la dernière des heures can niales du Bréviaire romain, qui commence ainsi : *Fra tres, sobrii estote et vigilate, quia adversarius vest diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens que*

D' le cortese da descho nè dixette primano.
D' le cortese cinquanta, che s' dè osservare adescho
Frà Bon-Vexin da Riva ne parla mò de frescho.

Voyez le tome I, page 290, de l'Histoire de la Littérature Verc laise, où nous avons parlé de ce poëte vulgaire.

devoret, etc., ce qu'on ne lit pas dans l'ancien Bréviaire français.

Une dernière preuve éclatante que l'auteur du livre de l'Imitation était un Italien et non un Français, nous la tirons du chapitre 5, §. 3, livre IV : « Le « Prêtre, revêtu des habits sacrés, tient la place de Jé« sus-Christ, afin de prier Dieu avec instance et hu« milité pour lui et pour tout son peuple. Il porte « devant lui et derrière lui la croix du Seigneur, afin « de se souvenir continuellement de la passion de « Jésus-Christ.

« Il porte la croix devant lui, sur la chasuble (1), « afin qu'il considère avec soin les traces du Christ, et « qu'il s'applique toujours à les suivre.

« Derrière lui il est marqué de la croix, afin de sup« porter paisiblement, pour Dieu, toutes les adver« sités apportées par les autres. Il porte la croix devant « lui, afin qu'il pleure ses propres péchés ; et derrière « lui, afin que, par compassion, il pleure aussi les « péchés des autres, et qu'il sache qu'il est établi mé« diateur entre Dieu et le pécheur. »

Nous avons transcrit tout cet article de notre traduction de 1835 ; car il y est dit que le prêtre « porte « la croix devant lui sur la chasuble » ; l'auteur dit aussi : « Derrière lui il est marqué de la croix », mais il ne parle plus de la chasuble. Cette remarque nous est fournie par le docte cardinal Ganganelli, élevé au pontificat en 1769 sous le nom de Clément XIV, dans sa lettre douzième à un des chanoines d'Osimo : « Ce qui

---

(1) Gence a senti la force de cette preuve contre lui, et il a traduit les mots *in casula* par *vêtement*, éludant ainsi la question.

« a rendu (dit Clément XIV) l'Imitation si précieuse « et si touchante, c'est que son auteur (Gersen, abbé « de Verceil en Italie) y a mis toute la charité dont il « était saintement embrasé. On confond ordinaire- « ment Gersen avec Gerson de Paris : cependant il est « aisé de démontrer que ce n'est ni Gerson, ni Tho- « mas à-Kempis, qui sont les auteurs de ce livre ini- « mitable; cela me fait un plaisir infini, je l'avoue, « car je suis enchanté de ce qu'un ouvrage aussi excel- « lent vient d'un Italien. Il y a dans le chapitre 5 du « livre IV, une preuve évidente que ce n'est pas un « Français qui a composé l'Imitation. Le prêtre y est « dit revêtu de ses habits sacerdotaux, portant devant « soi la croix de Jésus-Christ. Or, tout le monde sait « que les chasubles en France diffèrent de celles d'Italie « en ce qu'elles n'ont cette croix que sur le dos. »

Dans une autre lettre datée de Rome, 31 décembre 1751, le même cardinal dit : « L'Imitation est un « livre onctueux et instructif; c'est une production « italienne, malgré tout ce qu'en ont dit tous les disser- « tateurs (puisqu'elle a pour auteur Gersen abbé de « Verceil), dans laquelle l'âme trouve tout ce qui peut « l'édifier. »

On prétend que les lettres attribuées à Ganganelli ne sont pas de lui, mais nous avons la preuve du contraire; car, parmi ces lettres, qui ont été imprimées, il en existe une adressée au célèbre jurisconsulte Bruno, professeur à l'Université royale de Turin, laquelle lettre est conforme à l'autographe, pièce très-précieuse, possédée par son fils, comme nous l'atteste le rédacteur de la Bibliothèque ultramontaine, tome IV, page 85; Turin 1787.

Notre opinion est confirmée par l'article qu'on lit dans la Biographie universelle, tome VII, où, en parlant de Louis Antoine Carraccioli, né à Paris, en 1721, ancien oratorien, d'une probité et d'une instruction rares, précepteur des enfants du prince Rewsky, Polonais, mort à Paris en 1803, il est dit : que la critique élevait des doutes sur l'authenticité des lettres intéressantes du pape Ganganelli, publiées par lui, qu'on les croyait de son invention; sur quoi le biographe fait observer que les mêmes lettres sont si supérieures à tous les ouvrages de l'éditeur Caraccioli, qu'on ne peut se résoudre à les lui attribuer. En effet, ajouterons-nous, quel intérêt pouvait avoir Caraccioli, dont les différents ouvrages attestent la probité, dans l'état de gêne auquel les révolutions de France et de Pologne l'avaient réduit, quel intérêt pouvait-il avoir de supposer la lettre adressée au chanoine d'Osimo, en 1740, par Ganganelli? A l'époque de la mort de Caraccioli, la polémique sur l'auteur de l'Imitation ne s'était pas encore renouvelée, et sa première traduction des lettres du pape Ganganelli, qu'il a connu à Rome, date de 1777; le traducteur affirme n'y avoir rien ajouté. L'observation de ce malheureux Pontife romain à l'égard de la chasuble *française*, laquelle n'a jamais eu le signe de la croix sur le devant, mais seulement sur le dos, contrairement à la chasuble italienne, cette observation, dis-je, est très-judicieuse; elle est sans réplique. Pour mieux nous assurer de ce fait, nous avons voulu examiner avec attention la riche chasuble que Jules II, après son élévation au pontificat, en 1503, donna à son église de Verceil; nous avons remarqué que la croix y est tracée sur le devant, même d'une manière plus distinct que dans les chasubles italiennes modernes, et que l croix, dont parle l'auteur de l'Imitation, est marqué sur l'étole au col, vu que la coupe de cette chasuble es plus échancrée au dos que les autres, et en particulie que les chasubles françaises.

Qu'il nous soit permis de répéter ici que le texte latin du §. 3, chapitre 5, ne dit pas que le signe de l croix doit se trouver sur le derrière de la chasuble comme plusieurs auteurs français l'ont avancé, pou confondre ainsi les choses, et éluder les argument très-pressants contre Gerson de Paris.

Le texte est ainsi conçu : *Sacerdos sacris vestibu indutus, Christi vices gerit, ut Deum pro se, et pr omni populo suo suppliciter et humiliter roget : hab ante se, et post se, Dominicæ crucis signum, ad mem randam jugiter Christi passionem. Ante se crucem i casula portat, ut Christi vestigia diligenter inspicia et sequi frequenter studeat.*

Post se cruce signatus est, ut adversa quælibet i lata ab aliis, clementer pro Deo toleret. Ante se cruce gerit, ut propria peccata lugeat; post se, ut alioru etiam commissa per compassionem defleat, etc. etc.

Ce texte transcrit de notre édition de 1833, in- *Codex de Advocatis,* présente la distinction du pa Ganganelli entre la chasuble française et italienne.

Nous venons encore, au sujet de cet important ar ticle, d'examiner la riche collection des Missels fran çais et romains qui existe à la Bibliothèque royale nous y avons trouvé le Missel romain *ad usum Eccl siæ Romanæ*, sous le n° 828, livre jugé du xive siècl et orné de précieuses miniatures, que nous pensor devoir attribuer à l'artiste Simon de Sienne; et à la page 60 on voit le prêtre qui fait l'offertoire à l'autel, mais sa chasuble n'a pas de croix sur le dos. Au contraire, le Missel n° 868, *ad usum Ecclesiæ Andegavensis,* (Angers) du XV^e siècle, présente, à la page 1, le prêtre devant l'autel au moment de la consécration, et on voit que la croix sur le derrière de la chasuble est encore plus distincte que sur les chasubles modernes de France. Enfin, dans un Missel français, du XIV^e siècle, j'ai remarqué le prêtre à l'autel tourné devant le peuple, et il n'a pas de croix sur le devant de la chasuble; ce qui détruit complétement l'opinion de ceux qui prétendent qu'en France la chasuble ancienne avait la croix des deux côtés, chose que l'auteur de l'Imitation ne dit pas dans le texte latin, comme nous l'avons fait observer, et comme le savant Mongez, de l'Institut de France, Académie des Inscriptions, nous l'a déclaré, en se plaignant que, dans le Journal des Savants de 1828, on lui a fait dire, contre la vérité, qu'il avait vu une chasuble française très-ancienne avec la croix sur le devant.

§. II.

Après avoir posé en fait que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ a été composé au XIII^e siècle, par un maître des novices Bénédictin, il nous faut, avec ce livre à la main, en tirer les preuves intrinsèques,

1°. De la philosophie du siècle et des recherches sur le mystère de la très-sainte Trinité;

2°. Des disputes de ce temps-là entre les ordres mendiants qui venaient de naître ;

3°. Des allusions à l'Évangile Éternel;

4°. De l'ancien usage de la communion sous les de espèces ;

5°. De la défense imposée de suivre le culte de douleur, que des sectaires venaient d'introduire (1

La philosophie, qui dominait généralement au x siècle, alors que les sciences et les arts commençai à renaître en Italie, était celle d'Aristote, avec les pr cipes de Porphyre (2), platonicien, comme Bérau Bercastel nous l'atteste. Cette philosophie était surt en vigueur dans l'Université de la ville de Verce fondée en 1228 (3), et si célèbre ensuite, comme le verra au chapitre IV de cette Histoire.

En preuve de notre allégation contre la leçon tr sième, tirée des livres *Prædicabilium Porphyrii* (concernant les distinctions du genre et de l'espè

---

(1) Nous devons témoigner notre reconnaissance aux savants th logiens de Turin qui nous ont prêté leurs lumières sur ces imp tants articles, notamment à MM. les abbés Ferero, curé de M tanaro, Bric professeur, et monseigneur Pasio, aujourd'hui évê d'Alexandrie.

(2) L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ébranla (dit M. Gérando) le crédit de la philosophie scolastique. Voyez, au c pitre IX, l'opinion de cet illustre savant dans l'Histoire comp des Systèmes de philosophie.

(3) Voyez les Documents dans l'Appendice.

(4) Porphyre, ennemi du christianisme, était disciple de Plo philosophe platonicien du IIIe siècle, et il a adopté les rêverie son maître et ses subtilités métaphysiques, qui, réunies à la gique, formèrent une dogmatique dangereuse. C'est de là qu *réalisme* et l'*idéalisme* prirent place dans les écoles. Les *réali* avec les docteurs de l'Église, concluent l'existence de Dieu sa première nature; tandis que les *idéalistes*, avec Porph refusent toute valeur objective aux idées générales, ne rec naissant dans les genres et les espèces, que des créations arbitra

nous lisons, au chapitre 3 du livre I, ce passage, où le philosophe platonicien parlant aux *réalistes*, s'écrie : *Quid curæ nobis de generibus et speciebus?*

Laissons les *idéalistes* disputer du genre et de l'espèce; laissons ces subtilités, disait-il, s'adressant aux *syllogistes*.

Ainsi, le poëte Dante, contre les argumentations des scolastiques, s'écrie aussi :

O insensata cura de' mortali,
Quanto son diffettivi sillogismi
Quei che ti fanno in basso batter l'ali!
(*Paradis*. cant. XI, vers 1.)

En effet, la philosophie et la théologie s'étaient alors égarées dans un labyrinthe de questions ridicules ou inintelligibles, comme Bercastel le démontre; et, à force de syllogismes et d'argumentations entortillées, on était parvenu à ne plus s'entendre (1).

Les précieuses archives de la métropolitaine de Verceil conservent des manuscrits du IVe siècle; et le nº 26 porte : *Introductio Porphyrii in categorias*, philosophe qui vivait en 278, et dont le docte Boissonade (2) nous a donné des notices détaillées ; le nº 35 :

---

de langage, et attribuant, avec le moderne Kant, la connaissance des objets aux idées, et non aux sens.

(1) A cette époque, les Français, habitués aux argumentations académiques, perdirent patience, et brûlèrent publiquement la Métaphysique d'Aristote, qui ensuite fut estimée par Scot et par saint Thomas d'Aquin, les chefs de deux écoles très-connues et encore suivies aujourd'hui.

(2) *Eunapii Sardiani Vitas sophistarum et fragmenta historiarum recensuit et notis illustravit Boissonade. Amstelodami*, 1822.

Liber dialecticæ categoriæ (1) *Aristotelis, ab Au*
tino de græco in latinum translatæ, manuscrit
XIIe siècle. (Voyez pages 565 et 567, tome IV, *St*
della Vercellesi Letteratura ed Arti.)

Il est très-probable que l'auteur de l'Imitati
dont le but était de réfuter les propositions d
grand philosophe grec, a fait usage de ces deux
nuscrits légués à l'église Eusébienne, par le ma
Cotta, chanoine théologal, par l'évêque Carnari
autres.

Au §. 5 du même chapitre il ajoute : « Oh! s'ils
« taient autant de soins à déraciner les vices,
« planter en leur place des vertus, qu'ils en mette
« agiter des questions, il n'y aurait ni tant de m
« et de scandales dans le peuple, ni tant de reláç
« ment dans les monastères. »

« Un esprit de raisonnement et d'indocilité, dit
chaud (2), s'était élevé au milieu des fidèles en 1206
cet esprit d'orgueil, joint à l'amour des paradoxe
de la nouveauté, a relâché la discipline ecclés
tique, et enfanté les hérésies des Albigeois, ainsi
les sectes des Bulgares et des Aymeristes. Ces secte
reprochaient aux prédicateurs de la foi leur luxe
leur sublime éloquence qui n'attaquait point le r
chement des mœurs. Ce défaut est aussi repri
aux orateurs, au chapitre 2, livre III, par l'auteu

---

(1) *Organa Aristotelis, cum præmissa Porphyrii introduct*
græce. In-fol. Venetiis, 1495. *Alduni Porphyrii Homericæ*
tiones (*græce*) *per Aldum,* 1521. *Porphyrii Ysagoge Arist*
prædicamentorum lib. I : apud Junctas, 1521.

(2) Histoire des Croisades, tome III, livre XII.

l'Imitation : « Leur langage est trop sublime, dit-il ; « mais si vous vous taisez, Seigneur, il n'échauffe pas « le cœur. » Le poëte Dante blâme de même au chant XXIX, vers 95 du Paradis, les orateurs de son temps :

Per apparer ciascun s' ingegna, e face
Sue invenzioni, e quelle son trascorse
Da' predicanti, e 'l Vangelio si tace.

L'orateur, dit-il, voulait faire de l'éclat ; il prêchait, non l'Évangile, mais des sujets de son invention.

Notre maître des novices, platonicien et catholique, après avoir démontré que c'est une grande misère, une grande peine pour l'homme, lorsqu'il veut être dégagé et libre, de manger, boire, veiller, dormir, se reposer, travailler, et être sujet à toutes les autres nécessités de la nature (chapitre 22, livre I), reprochait aux novices, dans le monastère, leurs disputes sur des sujets de sciences et sur des subtilités tirées des livres d'Aristote. Il connaissait parfaitement ces livres ; car le chap. 2 du livre I commence par ces mots : *Omnis homo naturaliter scire desiderat*, tout homme désire naturellement savoir ; en mettant au singulier ce qu'Aristote (1) avait dit au pluriel, suivant l'ancien usage pratiqué par les Pères de l'Église, de s'approprier les textes de l'Écriture sainte par des inversions.

Au chapitre 43, livre III, il dit de nouveau : « Mon « fils, ne vous laissez pas émouvoir par les beaux et « subtiles discours des hommes » : ce qui a rapport aux subtilités de la philosophie aristotélicienne et aux citations de Porphyre, que les scolastiques de temps employaient dans leurs dissertations.

---

(1) *Omnes homines naturâ scire desiderant. Arist. Metaph. lib. I, cap.* 1, *interprete card. Bessarion. Op. tom. I, pag.* 1269, *édit. Lugd.* 1581.

Au même chapitre, §. 3, il ajoute : « C'est moi « enseigne sans le bruit des paroles, sans l'embar « des opinions, sans le faste des honneurs, sans « combat des arguments », *sine pugnatione arg mentorum* : car l'argumentation scolastique, avo nous dit, est un vrai combat de mots ou de phrases so vent énigmatiques; elle consiste souvent dans des d ceptions et des sophismes, tandis que les disputes ac démiques ont admirablement servi au progrès d lumières et de la vérité, par des arguments positifs clairs.

Au chapitre 31, livre III, l'auteur démontre « qu « y a une grande différence entre la sagesse d' « homme pieux, éclairé, et la science du clerc lettré « studieux. » On appelait alors *Clericus* le philo phe, selon Delfau ; car, au XIIIe siècle, la science n'ét cultivée que par les gens d'église, et on appel *laicus* l'homme bon et pieux qui n'était pas ini dans les sciences de la théologie et de la philosop mystique.

Au chapitre 40 du même livre, §. 2, il dit : « Vc « êtes toujours le même, ô Seigneur; tandis que m « qui suis plus prompt à tomber qu'à me relev « je ne reste pas toujours dans le même état, car « passe successivement par les sept âges de la vi (*quia septem tempora mutantur super me*). Ces se temps, d'après le droit romain, qu'on professait l'Université de Verceil pendant le XIIIe siècle, et d' près les observations des physiciens, se rapp taient aux sept phases de la vie humaine. On fixail sept ans le terme de l'enfance; à quatorze ans, celui de l'adolescence; à vingt et un ans, la fin de la minorité, où l'on devient *sui juris;* à quarante-deux ans, finit la jeunesse, à soixante-trois ans se termine la virilité; à soixante-dix ans, finit le premier degré de la vieillesse; à soixante-dix-sept ans, se termine le second degré; à quatre-vingt-quatre ans, finit le troisième degré, qui correspond à l'âge de l'enfance : après, il n'y a plus dans l'homme, suivant le Psalmiste, LXXXIX, *nisi labor et dolor* (1). Ce même calcul fut adopté, par saint Benoît, au chapitre 37 de sa règle, où il compare les vieux moines aux enfants admis dans les monastères (2).

Il appartenait à la philosophie de ces temps du réveil de l'esprit humain, de s'adonner à la romanesque astrologie, et à l'influence, bonne ou mauvaise, des étoiles sur la destinée de la vie. Cette étude, cultivée par l'empereur Frédéric II, fut aussi goûtée par le Dante, et il nous en donne une preuve au chant vers 109 du Purgatoire, où il dit :

---

(1) Dans l'Histoire Vercellaise, tome I, tableau 1, nous avons démontré que cette division des âges de sept en sept ans a été tirée de la philosophie grecque, et adoptée par la loi des Douze Tables, où l'âge viril fut fixé à vingt et un ans, en y parvenant par trois périodes septénaires. Varron, *de Vita Pomponii,* nous apprend que les magistrats, à soixante-trois ans, étaient dispensés de vaquer aux fonctions publiques.

Nous laissons les savants médecins méditer sur l'influence des années climatériques, et notamment sur celle de soixante-trois, appelée la *grande climatérique,* d'après le jurisconsulte Ulpien, très-versé en statistique, dans la loi 68, *ad legem Falcidiam,* où il calcule la probabilité de la vie à cinq ans au plus après les soixante-trois ans, calcul utile pour les rentes viagères.

(2) Cette opinion est partagée par Calmet; et par l'abbé Grégoire, tome I, Histoire des Sectes religieuses, où il parle des sept âges du monde.

Non pur per ovra delle ruote magne,
Che drizzan ciascun seme ad alcun fine,
Secondo che le stelle son compagne.

Contre cette crédulité de l'influence des astres s bonne ou la mauvaise fortune, sur la longévité e le bonheur de la vie, prédite par les astrologues d temps d'ignorance, remplacés aujourd'hui par le gnétiseurs et les somnambules, au liv. 1, chap. 23, auteur s'écrie : « Ah! insensé, pourquoi pensez « que vous vivrez longtemps, lorsque vous n'ave « un seul jour d'assuré? etc. » Voyez à la page 6, pitre 1, la suite de cet article contre les astrol calculateurs des probabilités de la vie humaine.

Les recherches sur l'impénétrable mystère de la sainte Trinité se lièrent, dans la philosophie du siècle, aux disputes qui avaient été réveillées p Albigeois. Ainsi, notre auteur, sans prendre le t controversiste, ni même attaquer directement s versaires, au premier chapitre de son traité de l'I tion dit : « A quoi vous servirait-il de dispute « choses sublimes sur la Trinité, si faute d'hu « vous déplaisiez à la Trinité? » Au chapitre 2 il aj « Modérez le trop grand désir d'apprendre (1); « désir excitera en vous de grandes dissipations

---

(1) Dans plusieurs manuscrits, on lit *sciendi desiderio*, de *discendi*. Nous avons démontré, dans l'édition latine, *Codex de Advocatis* était bien plus correct et plus approc l'original. Voyez la note page 5.

« lusions. » Au livre III, chapitre 2, il ajoute, en parlant des prophètes : « Ils annoncent les mystères, mais « vous (Seigneur), vous donnez l'intelligence pour les « pénétrer. » Le Seigneur, au chapitre suivant, répond : « Mon fils, écoutez mes paroles; elles surpassent « toute la science des philosophes et des sages du « monde (1). » Il termine ainsi au chapitre 4 : « Il y « en a qui ne marchent pas devant moi sincèrement; « mais, guidés par une certaine curiosité et un certain « orgueil, ils veulent découvrir mes secrets, et pénétrer « les plus hauts mystères de Dieu. »

Le grand poëte Dante n'a pas oublié, étant au Purgatoire, d'avouer les doctrines par lui puisées dans le traité de l'Imitation (2) de Jésus-Christ; ainsi, au chant III, vers 34, il dit :

Matto è chi spera che nostra ragione
Possa trascorrer la 'nfinita via
Che tiene una sostanzia in tre persone.
State contenti, umana gente, al quia;
Chè, se potuto aveste veder tutto,
Mestier non era partorir Maria.

Il taxe de folie tous ceux qui, par la pure raison, prétendent tout expliquer, et qui, passionnés pour l'inconnu, veulent de là tout démontrer, par des phrases entortillées et énigmatiques.

Avant de terminer ce premier paragraphe, qu'il nous soit permis de faire une remarque, et de démontrer que, par la manière calme et méthodique avec l quelle l'auteur de l'Imitation combat les Albigeoi soit dans les premiers chapitres, soit dans le chap. 1 du livre IV de son traité, où il dit que nous avons bie d'autres mystères dans la nature humaine qui sont i intelligibles; de cela même il résulte que Gerson d Paris ne peut être l'auteur véritable de l'Imitation car, dans ses sermons *de Trinitate,* il s'échappe en in vectives, il cite mal à propos Platon, Aristote; il ent dans des discussions que l'auteur bénédictin, très-sag se défend d'aborder.

---

(1) Ces mots regardent le célèbre Pierre des Vignes, qui, par l'ordre de Frédéric, écrivit contre la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(2) Le chevalier Artaud, dans la Vie de Dante, Paris, 1841, dit que le grand poëte alla étudier à l'Université de Padoue, tan-

Le même argument sert à combattre ceux qui comme l'abbé Spotorno, prétendent attribuer l'Imit tion à Thomas Gallo, Vercellais, abbé de Saint-A dré, et professeur de saint Antoine; attendu q Thomas, comme nous le développerons avec plus précision au chapitre XI, professa la théologie my tique, contre les principes adoptés par l'auteur de l' mitation, qui ne voulut pas absolument entrer da ces disputes, nous disant qu'il faut ou croire, ou r noncer à la foi catholique.

Parlons à présent des contestations qui, dans XIIIe siècle, eurent lieu entre les ordres mendiants, i stitués, l'un en 1205, par saint Dominique, l'autr en 1208, par saint François. Nous lisons une fidè description de ces disputes dans l'Histoire de Fleur tome XII, livre 83, où il démontre qu'entre ces de ordres célèbres à peine naissants s'élevèrent des co

dis que depuis l'an 1228, les professeurs de cette Universi supprimée par le Pape, étaient passés à Verceil. Voyez le Do ment dans l'Appendice. Il est plus probable que Dante a étu dans notre ville, comme nous le démontrerons au chapitre IV.

testations sur l'impénétrable mystère de la sainte Trinité, sur la plus grande perfection de leurs institutions, et sur le mérite des fondateurs.

Si l'on s'en rapporte à ce qu'a écrit Habert (Louis), docteur de Sorbonne, c'est l'abbé Joachim, qui, dans ses prédictions, publiées sous le nom de l'*Évangile Éternel,* aurait imaginé que les trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ont une nature propre, qui forme un corps unique, de manière qu'aucune des trois personnes, prise séparément, ne puisse être Dieu. Cette doctrine de Sabellius et d'Arius (1), dit Bercastel, avait déjà été combattue par saint Augustin. Elle avait été condamnée, en l'année 1215, dans le quatrième concile de Latran (2), présidé par le pape Innocent III; cependant elle fut un objet de disputes pendant tout le XIII^e^ siècle. Le même historien Fleury nous rapporte, avec plus de précision, les doctrines des *Joachimites,* auxquels le Franciscain Jean de Parme, général des frères Mineurs, prit une part active, tandis que les Dominicains s'y opposèrent très-énergiquement.

Nous ajouterons ici que par le mot *arianisme,* secte qui nie la divinité de Jésus-Christ, et veut à sa façon expliquer l'impénétrable mystère de la très-sainte Trinité, on doit entendre la tendance au rationalisme des philosophes modernes, qui n'acceptent pas les mystères, ni la révélation; mais qui prétendent tout exp quer par la raison, qui se passionnent pour l'inconn et veulent tout connaître.

---

(1) L'un confondait les trois personnes divines en une, l'autre divisa la substance divine en trois, tandis que la *révélation* nous donne la distinction des personnes et l'unité de substance. *Credo in unum Deum, etc.*

(2) Ce concile, en condamnant les Albigeois et les Vaudois, a confirmé la doctrine de la transsubstantiation.

Ainsi, l'abbé de La Mennais, dans son *Esquisse d'u philosophie,* attribue à Dieu la *puissance,* l'*intelligen* et l'*amour.* Il est un par la substance, il est triple p ses propriétés. Il ne nous appartient pas de combatt le novateur, dans ce système déjà connu et que Dan a taxé de folie, au chant III du Purgatoire, déjà cité

Les disciples de Joachim, aux systèmes des ternair en ajoutèrent trois autres: 1°. le Vieux Testamen 2°. le Nouveau Testament; 3°. l'Évangile Éternel; ils rapportèrent le tout à des époques de la vie h maine, par eux fixées, savoir, aux temps où les hom mes vivaient suivant la chair, aux temps où ils vivaie suivant la chair et l'esprit, et aux temps aussi où i vivraient suivant l'esprit (1).

Baronius, dans ses Annales, an 1203, dit qu'on di putait sur la trinité des personnes et qu'on voulait figurer aussi dans le sacrement de l'Eucharistie, p du pain, du vin et de l'eau; mais que *sola fides suf cit* à celui qui conserve la bonne foi.

Toutes ces propositions fantastiques furent condan nées en 1260 par le concile d'Arles; et Jean de Parm quoique grand partisan de l'abbé Joachim, ne fut p anathématisé, parce qu'on ne reconnut point en l un fauteur de ces erreurs, comme Affò le prouv Néanmoins le grand poëte Dante (2), guidé au Parad par Béatrix, adopte, avec les Joachimites, l'idée ternaire, au chant XII, vers 30, et au chant XIII, vers 25, d'après les scolastiques : au chant dernier, vers 115, après avoir prié Dieu de lui permettre de décrire toute sa gloire, suivant la philosophie et la théologie mystique, il figure dans l'atmosphère trois cercles de diverses couleurs, pour exprimer les trois puissances divines du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qui sont tout feu dans le dernier cercle.

---

(1) Voyez le concile de Paris de 1209, où les doctrines d'Ama ric et de ses disciples furent condamnées; c'est de là que Serv tira ses erreurs sur le mystère de la très-sainte Trinité.

(2) Dante Alighieri degli Elisei naquit à Florence en 1265,

Nella profonda e chiara (1) *sussistenza*
Dell' Alto Lume parvemi (2) *tre giri*
Di tre colori e d' una continenza,
E l' un dall' altro, come Iri da Iri,

l'époque malheureuse du retour des Guelfes. Cet élève de Brunetto Latini fut, en 1302, un des chefs de la république, et bientôt, comme *Blanc,* proscrit par les *Noirs,* soutenus par Charles de Valois, l'allié du pape Boniface VIII. Dante se réfugia à Vérone auprès des Scaligeri, vint à Paris, et mourut à Ravenne en 1321, chez Guido da Polenta. Il a retracé dans son poëme toutes les époques du temps avec une grande fidélité historique. La Divine Comédie fut commencée vers la fin du XIII^e siècle, après la mort de Béatrix, femme de Simon de Badi, arrivée à Florence, en 1290. Ce poëme ne fut terminé qu'après le décès de l'empereur Henri, mort à Bonconvento, l'an 1313, car il parle de la perte irréparable de son protecteur. Cette remarque n'a pas été faite par plusieurs commentateurs de la Divine Comédie, souvent inintelligible et énigmatique; le poëte n'ayant laissé aucune explication, comme l'a pratiqué après lui Borchiello, son concitoyen, décédé en 1418, dont les sonnets et les poésies ont été inutilement interprétés.

(1) La très-sainte Trinité est *profonde,* en ce que l'intelligence humaine ne peut y pénétrer; elle est claire, car la foi nous l'assure par la révélation.

(2) Ce mot veut dire qu'il figurait trois cercles de trois couleurs et d'une même contenance.

Parea riflesso (1), *e 'l terzo parea fuoco*
Che quinci e quindi igualmente si spiri.

Notre auteur de l'Imitation de Jésus-Christ avai déjà désapprouvé de telles investigations sur le mystèr de la Trinité, lorsque son collègue, l'abbé Thoma Gallo, professeur de théologie mystique à Verceil, s louait de son écolier, saint Antoine de Padoue, disan de lui : *qui arcana SS. Trinitatis penetravit.*

Aux preuves données, que l'auteur de l'Imitatio blâme ces disputes et recherches mystiques, ajoutons en une dernière, tirée du chapitre 58, livre. III : « Mo « fils, gardez-vous de disputer sur des matières éle « vées et sur les secrets jugements de Dieu » ; *Fili, caveas disputare de altis materiis.* Le chanoine Amor avoue qu'il s'agit ici d'éviter les disputes sur le gran mystère de la Trinité; mais il ajoute que cet avertissement est donné aux femmes, et non aux étudiant Voyez, *Deductio critica, argumentum IX.*

Une seconde contestation s'était élevée entre le Dominicains et les Franciscains sur le mérite des deu saints fondateurs et sur la perfection de leur règl Matthieu Pâris (2), célèbre chroniqueur anglais, q prit en 1217 l'habit de bénédictin, homme d'une pr bité rare, et après lui Fleury, nous font le récit de c vaines disputes, qui prirent leur source dans la rigueu de la règle des deux ordres. Les Dominicains disaient Nous mangeons toujours maigre, la viande nous e défendue. Les Franciscains répondaient : Nous vivo dans une pauvreté telle, que l'aliment que nous portons à la bouche ne nous appartient pas; car, disaient-ils, l'usage de fait n'est pas un droit. Ils s'appuyaient sur le chapitre 6 de leur règle, où il est dit : *Fratres nihil sibi approprіant nec domum, nec locum, nec aliquam rem.* Ces disputes furent terminées par deux constitutions du pape Jean XXII, par lesquelles il a été démontré que l'usage de fait était inséparable de la propriété.

---

(1) Ici le savant poëte platonicien explique par ce mot la pr cession du Saint-Esprit.

(2) Voyez *Historia major et minor,* Lond. 1571 ; Querelles li téraires, tom. IV; Fleury, tome XII.

L'auteur de l'Imitation s'opposa à ces disputes, d'abord au chapitre 14 du livre premier, où il dit que, « De la diversité des opinions naissent assez souvent « des dissensions entre les amis et les concitoyens, « entre les personnes religieuses et les personnes dé- « votes. » L'auteur a voulu désigner ici, comme personnes dévotes, les laïques que saint François admettait à sa suite, dans la classe des *Tertiarii*, c'est-à-dire d'un troisième ordre qui, de son temps, montait déjà à plus de douze mille individus des deux sexes.

Au chapitre 58, livre III, notre Bénédictin dit : « Gardez-vous de faire des recherches sur le mérite des « saints, et de disputer si l'un est plus saint que l'autre, « ou quel est le plus grand dans le royaume des cieux. » Cette admonition est manifestement relative aux recherches qu'on faisait sur les mérites de la vie de saint François et de saint Dominique, de même que sur la perfection de la règle sanctionnée respectivement pour les deux ordres. Il ajoute : « De telles recherches en- « gendrent souvent des différends et des contestations « inutiles. Elles nourrisent aussi l'orgueil et la vaine « gloire, d'où naissent des jalousies et des dissensions, « lorsque celui-ci préfère un saint, et que l'autre s'ef-

« force, avec orgueil, de lui en préférer un autr « D'ailleurs, le désir de savoir et d'approfondir d « telles choses ne rapporte aucun fruit, mais dépla « plutôt aux saints. Que les hommes charnels et te « restres, qui ne savent aimer que leur satisfactio « particulière, cessent donc de discourir sur l'état d « saints. Ils retranchent et ajoutent selon leur incli « nation, et non selon qu'il plaît à l'éternelle vérité. « vaut mieux invoquer les saints par des prières fe « ventes et des larmes, et rechercher humbleme « leurs glorieux suffrages, que de vouloir, par u « vaine recherche, pénétrer leur secret. » Ensuite, a §. 8 du même chapitre, il termine par ces mots : « L « saints ne se glorifient point de leur propre mérit « parce qu'ils ne s'attribuent aucun bien, mais qu'i « rapportent tout à Dieu. »

Notre auteur ne pouvait s'expliquer plus clair ment, ni avec plus de lumière et d'à-propos, selon l besoins de son temps, car il s'agissait de repousser l'o gueil de ceux qui, suivant Fleury, voulaient avil l'ancienne institution bénédictine, laquelle avait rend et rendait de grands services à l'Église et à la sociét

Il cherchait encore à déraciner les préjugés des pe ples, qui, après l'institution des deux nouveaux ordr mentionnés, mettaient leur dévotion dans des image des scapulaires et dans une foule d'autres distinctio extérieures; il les déprécie au chapitre 4, §. 4 d même livre III, où il dit : « Il y en a qui mettent tou « leur dévotion dans des livres, d'autres dans des im « ges, et d'autres encore dans des signes extérieurs « des figures. » Il est à croire, par ces expression que l'intention de l'auteur était de parler de ceux qu pour se mettre en opposition avec les Albigeois, affectaient, par des signes extérieurs, par le culte de certaines images, une dévotion exagérée, comme Habert nous l'atteste dans sa Théologie, où il dit : *Talis cultus licet sanctis exhibere, qui respondeat eorum excellentiæ.*

Enfin, au même chapitre 58, §. 3, il ajoute : « Il « en est qui, par un zèle de dévotion, se portent avec « plus d'affection vers quelques saints que vers les au« tres, mais ce zèle est plutôt humain que divin. » Ici l'auteur fait allusion aux mœurs et aux coutumes de cette époque, où les hommes et les femmes étaient également empressés à se faire inscrire sur les catalogues du tiers ordre des frères Mineurs, comme ils firent ensuite pour d'autres congrégations religieuses ou sociétés pieuses, dans le but de se donner une vaine considération, plutôt que par un esprit de dévotion.

Nous avons dit que Jean XXII, mort en 1334, avait mis un terme aux disputes sur le mérite des deux fondateurs saint Dominique et saint François. Notre allégation est aussi affirmée par le grand poëte florentin, qui, dans sa Comédie, nous donne l'histoire fidèle des personnages éminents, des disputes, des mœurs et des discussions politiques, qui divisèrent alors la belle Italie, et même de celles qui s'élevèrent entre les deux ordres mendiants. Au chant XI, vers 34 du Paradis, en parlant des deux Patriarches, il s'exprime ainsi :

In sè sicura e anche a lui più fida,
Duo principi (1) *ordinò in suo favore,*
Che quinci e quindi le fosser per guida.

---

(1) Les deux princes dont le poëte parle ont des attributs parti-

L'uno fu tutto serafico in ardore,
L' altro per sapienza in terra fue
Di cherubica luce uno splendore.

Au chant XII, vers 34 et 40, pour terminer toute dispute, il conclut :

Degno è che dov' è l' un, l' altro s' induca,
Si che com' elli ad una militaro,
Così la gloria loro insieme luca.

Quando lo 'mperador che sempre regna,
Provvide alla milizia ch' era in forse,
Per sola grazia, non per esser degna ;
E com' è detto, a sua sposa soccorse
Con duo campioni, al cui fare, al cui dire
Lo popol disviato si raccorse.

Dante, après avoir décrit ainsi les éminentes qualités des deux patriarches, dit que François était plein d'ardeur pour Jésus-Christ, et Dominique n'était que science et lumière pour ses disciples.

Au douzième chant, il démontre qu'on doit à la bonté de Dieu, d'avoir secouru son peuple, près de succomber sous le poids des vices et de la corruption; d'avoir envoyé les deux champions, qui sont très-dignes

culiers : saint François était tout ardeur par la charité, et saint Dominique, tout céleste par la science.

Dante fait ici l'éloge des deux patriarches qui ont rappelé les peuples à la saine morale, dans un siècle de corruption et de guerres civiles. Il désapprouve ceux qui préfèrent l'un à l'autre des deux saints. Si les éditeurs de ce poëme épique eussent réfléchi à l'histoire du XIII^e siècle, ils auraient mieux éclairci ces passages, et interprété le poëte dans un meilleur esprit. Dante a emprunté de Platon les bases de la perfection et de la félicité humaine, savoir : le *vrai*, le *bien* et le *beau;* il ne voyait dans la nature que les merveilles du Créateur suprême et de son Verbe incompréhensible.

du même rang de gloire et de splendeur, pour avoir tous deux en même temps opéré le bien des peuples. Il faut convenir que l'auteur de l'Imitation et le poëte florentin ont été presque contemporains des disputes malheureusement survenues entre les disciples après la mort de leurs Fondateurs, et qu'ils ont ainsi porté sur ces disputes un même jugement conforme à la charité chrétienne.

Parlons maintenant de l'Évangile Éternel, et de ses nouvelles doctrines, qui, dans le XIII^e siècle, attiraient la curiosité publique. Guillaume de Saint-Amour, dans son livre sur les Périls des derniers temps; et le frère Mineur Ghérardin, dans son Introduction à l'Évangile Éternel, attestent qu'en ces temps-là une secte avait imaginé de détruire l'Évangile de Jésus-Christ pour en établir un plus parfait, savoir, celui du Saint-Esprit. Cette doctrine paradoxale et nouvelle excita vivement les esprits, frappés de ce que saint Jean dit au chapitre XIV de sa mystérieuse Apocalypse. « J'ai « vu un autre ange qui volait par le milieu du ciel, « portant l'Évangile Éternel, pour l'annoncer à ceux « qui sont sur la terre, à toutes les nations, à toutes « les tribus, à toutes les langues et à tous les peuples. »

Les Ayméristes, dit Pluquet, dans son Dictionnaire es Hérésies, d'après les prédictions que leurs chefs vaient faites au monde, croyaient à l'établissement tur d'un culte spirituel; ainsi, en 1201, Amalric de hartres et Jean de Parme (1), comme certains histoens l'allèguent, avaient déjà écrit un traité sur cette doctrine, dont le but était de répandre le bruit qu les apôtres avaient seulement prêché l'Évangile d Jésus-Christ, d'après la lettre; mais qu'avant l'ann 1260, il devait s'introduire parmi les chrétiens u évangile, d'après l'esprit du texte, lequel abolira le premier, et serait appelé l'Évangile du Saint-Espri le perfectionnement de la vie spirituelle. Ils s'appuyaient aussi sur l'épître II, chapitre III, de saint Pa aux Corinthiens, où il est dit : *Nos fecit idoneos ministros novi Testamenti, non littera sed spiritu : litera enim occidit, spiritus autem vivificat*; et sur chapitre VI de l'épître aux Galates, où il est dit : *Fratres, si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus, etc.*

---

(1) Voyez Affò, *Vita del beato Giovanni da Parma*, 1777; *Me-rie degli Scrittori e dei Letterati Parmigiani*, 1789.

Ces absurdités sont décrites par Fleury, tome XI pag. 299; par Noël Alexandre, dans son Histoire d XIII^{e} siècle, où il nous donne une idée de l'Évangi Éternel; par Raynaldi, dans ses Annales ecclésiastques; par Tiraboschi, tom. I de son Histoire littraire; et dernièrement par J. Affò, dans la Vie d Jean de Parme. Tous ces historiens, auxquels nou ajoutons Guillaume de Saint-Amour, disent que le hommes, toujours portés aux excès, et passant d la vie corrompue au mysticisme, crurent, par un zè de perfection, à l'introduction du nouvel évangile que ces absurdités, déjà rejetées par l'Église romain depuis 1209, prenaient de la consistance; et qu'o s'étudiait à détruire l'Évangile de Jésus-Christ, po en établir un, qu'ils prétendaient être plus parfait. mal alla au point qu'Alexandre IV, dans une bulle l'an 1256, fut obligé de condamner ces novateurs, de leur imposer silence.

Cette même condamnation fut renouvelée en 1 par le pape Boniface VIII contre les *Fraticelli*, qui enseignaient qu'on pouvait parvenir à un état de perfection tel, que la chair se trouvât entièrement soumise à l'esprit; alors, suivant les novateurs, toute action du corps devenait indifférente, de sorte qu'on pouvait accorder au corps tout ce que les sens désiraient, sans que l'âme en fût souillée : principe détestable, mais commode, admis depuis par d'autres sectes, au moyen duquel on pouvait, sans scrupule, se livrer au libertinage et aux désordres de la vie animale.

Nous avons rapporté dans l'Histoire du Vercellais les folies du frère Dulcino, chef des Gazzeri, qui fut brûlé vif près de Verceil, en 1307, et ses adhérents furent battus et dispersés. Ces sectaires prêchaient la communauté de tous les biens pratiquée par les apôtres; et ils poussaient leurs excès jusqu'à y comprendre la communauté des femmes. Par une impudence incroyable, ces sectateurs faisaient dériver ce libertinage honteux de la loi de charité, qui veut qu'entre des frères toutes choses soient communes. Une morale si favorable aux passions attira à Dulcino plus de quatre mille disciples; il descendit du grand Saint-Bernard, parcourut le diocèse de Verceil, où l'évêque Reinier de Advocatis (Avogadro) prêcha une croisade pour détruire une secte infâme.

Examinons si notre maître des novices a émis dans son livre une opinion contre ces doctrines de son temps, et s'il en a réfuté les extravagances.

Il commence le chapitre I du traité de l'Imitation par ce précepte du Seigneur : « Celui qui me suit ne « marche pas dans les ténèbres », d'après l'Évangile de saint Jean, chapitre 8, vers. 12. Nous trouvons e suite que tout le second livre est écrit contre les dc trines des promoteurs de l'Évangile Éternel; et nota ment au chapitre 8, le maître dit à ses disciples, q « quand Jésus ne parle pas au cœur, toute consolati « est insipide. » Cette déclaration est en oppositi avec les doctrines des spiritualistes, qui regardaie l'inspiration du cœur comme une chose matérielle absurde.

Au chapitre 3, §. 2 du livre III, il nous apprend entendre et à estimer la parole de Dieu : « Mon fil « dit-il, écoutez mes paroles, elles sont esprit et vi « il n'en faut pas juger par le sens humain : c' « moi qui ai instruit les prophètes dès le commenc « ment. »

Au chapitre 4 du même livre, il ajoute : «Que la « rité éternelle vous plaise par-dessus toutes choses et au chapitre 14 il ajoute : « La vérité du Seign « demeure éternellement. »

Une telle profession de foi contre Almaric, qui v lait introduire un culte tout spirituel, tout idéalis démontre que notre auteur était contraire aux partis de l'Évangile Éternel, qui, en Allemagne, se no maient *spirituales,* spiritualistes (1), comme le sav Weigl l'observe dans ses notes annexées à la trad tion de notre Mémoire sur le véritable Auteur de l'I tation de Jésus-Christ, vol. in-8°, Sulzbach, 1832.

Au chapitre 31, §. 3, livre III, il dit : « Nous v « lons être appelés des hommes spirituels, quand n

---

(1) Nous avons déjà dit que les opinions et les doctrine XIIIe siècle se sont réveillées de nos jours en Allemagne.

« nous donnons beaucoup de peine et de sollicitude « pour des choses passagères et viles. » Ensuite, au chapitre 50, §. 8, il déclare que « les sens des hom- « mes sont souvent trompés dans leur jugement » ; et il conclut au chapitre 56 : « Si vous voulez connaître « la vérité, croyez-moi. »

Au livre IV, chapitre 11, il commence par déclarer : « J'ai les livres saints pour la consolation et le miroir « de ma vie. La parole de Dieu est la lumière de mon « âme. Je vous rends grâces, bon Jésus, lumière éter- « nelle, pour la table de la doctrine sacrée que vous « nous avez préparée par vos serviteurs les prophètes, « les apôtres et les autres docteurs » ; et il termine au chapitre 18 : « Si vous ne comprenez pas et ne con- « cevez pas des choses qui sont au-dessous de vous, « comment comprendrez-vous celles qui sont au-dessus « de vous ? »

Cette grande maxime de vérité doit se référer non-seulement au prétendu Évangile du Saint-Esprit, mais aussi à la lettre du pape Grégoire IX, de 1239 (1), adressée aux princes et aux prélats contre l'empereur Frédéric II, accusé de s'être moqué du mystère de l'Incarnation : d'où nous pouvons déduire, avec une certaine probabilité, que Gersen a composé son traité vers ladite époque, et que pendant longtemps, il le dicta à ses novices et aux étudiants des différents colléges.

Par toutes ces citations, il est facile de reconnaître une réfutation complète et directe, faite par l'auteur de l'Imitation, des doctrines du livre de l'Évangile Éternel, doctrines qui n'avaient pas encore été condamnées par le pontife romain, mais qui faisaient naître de graves dissidences entre les amis et les citoyens, entre les religieux et les personnes dévotes, comme il est dit au chapitre 14, livre I.

---

(1) Il paraît que Dante a été partisan de l'Évangile du Saint-Esprit, car il dit au Paradis, chant III :

Li nostri affetti, che solo infiammati
Son nel piacer dello Spirito santo,
Letizian del su' ordine formati.

L'étiquette dans les festins a été un point délicat parmi les convives de tous les temps, et de toutes les nations. Ainsi, le personnage qui tenait la première place à la table chez les Romains, était appelé *summus* (1). Au XIII^e siècle, la même étiquette était observée, et l'auteur de l'Imitation, livre II, chapitre 10, donne ce précepte: *Pone te semper ad infimum, et dabitur tibi summum.* « Mettez-vous toujours à la der« nière place, et la première vous sera donnée»; ce qui est aussi conforme à la règle bénédictine.

§. III.

La première preuve historique que le livre de l'Imitation a été composé dans le XIII^e siècle, nous la tirons du concile de Trèves de 1227, canon 12, où il fut ordonné que les prébendes, qui étaient individuellement possédées par des moines, seraient réunies en communauté. Or, l'auteur de l'Imitation ayant écrit au livre I, chapitre 3 : « Dites-moi où sont ces « docteurs? d'autres possèdent déjà leurs prébendes»; et au livre III, chapitre 3 : « Pour une petite prébende « on entreprend de grands voyages »; il faut de là conclure que ce traité scolastique est antérieur à cette défense, et qu'en son temps les prébendes appartenaient à ceux qui les avaient obtenues.

---

(1) *Scribæ et Pharisæi amant primos recubitus in cœnis*. Matth. XXIII, 6.

Ce traité est aussi absolument antérieur au second concile de 1310, lequel, au canon 28, défend, sous peine d'excommunication, aux moines, de vaguer par les villes, de voyager çà et là dans les pays, comme ils prétendaient le faire. *Sub pœna excomunicationis inhibemus ne monachi extra claustra per civitatem, castra, seu villas, discurrere de certo præsumant.* De cette sévère disposition du concile de Trèves, il faut conclure que l'auteur a vécu antérieurement, sinon il aurait mal à propos, au chapitre 20, livre I, animé les moines à garder la cellule; et au chapitre 25, en vain réprimandé ceux des moines qui vaguaient en désordre; mal à propos encore il dirait, au chapitre 32 du livre III, qu'il déteste les promeneurs cherchant les nouveautés.

La seconde preuve dérive de l'usage alors conservé de donner la très-sainte communion sous les deux espèces du pain et du vin, même aux séculiers, à certaines époques solennelles. Sans rapporter ici ce que disent plusieurs auteurs, et notamment Bergier, dans son Dictionnaire de Théologie (1), il est hors de doute qu'au XIIIe siècle, surtout en Italie, la communion des séculiers avait encore lieu, au moins à Pâques, sous les espèces du pain et du vin.

Cette communion, en usage dans les premiers temps de l'Église, fut conseillée par saint Léon; elle avait été spécialement ordonnée par le pape Gélase, au ve cle, afin de s'opposer à la secte des Manichéens ou I liciens venue d'Orient, secte dont les doctrines c sistaient dans ces deux principes; le Dieu bon, i sible, et le Dieu mauvais, visible. Leurs erreurs fu condamnées au concile de Latran, en 1215; et Ber nous dit de plus, que le manichéisme ayant ra l'Église occidentale jusqu'à la fin du xiiie siècle n'est pas surprenant que dans plusieurs églises, co le docteur saint Thomas l'affirme, cet usage prin de la communion (1) avec le pain et le vin ait conservé de son temps.

---

(1) Au mot *Communion sacramentelle.* (Paris, 1819.) *Decretalium, part. III, de Consecratione; distinct.* 2, *cap.* 7 *et* 42.

Pour en donner une preuve évidente, nous all citer le nécrologe eusébien des archives de l'église tropolitaine de Verceil, en 1196, où il est dit : *IV i aprilis, obiit bona mater Ambrosij, quæ dedit vine unam in Girondo. Item obiit Vurnerius Resta, qu usum paschalium dedit vineam unam in Mongran* Ces deux legs ont été faits à notre église pour subv à la grande consommation de vin qu'on faisait da communion des séculiers; mais les inconvénients venus, la répugnance de plusieurs fidèles à appro leurs lèvres du chalumeau céleste, surtout dans temps de maladies contagieuses, ont engagé, dit Gazzaniga, tome IX, vers l'an 1415, les pères du concile de Constance à défendre la communion sous les deux espèces, et à ordonner que les séculiers ne communieraient que sous l'espèce du pain; disposition que les conciles de Bâle et de Trente, ont sanctionnée et confirmée.

---

(1) Baronius, Annal. tom. II, ad annum 254 : *Eucharist calice etiam laicis dabatur : imo dandam sub utraque specie d verunt Rom. Pontifices ut detegerentur Manichæi, qui nolebant guinem sub specie vini sumere.* Tom. VI, pag. 396.

Voyez Jonstonius, *de Communione veteris Ecclesiæ synta* pag. 69, Elzevir.

Bossuet affirme qu'au xiiie siècle, les fidèles étaient libr communier sous une ou sous deux espèces. Voyez l'Histoir Variations des églises protestantes, livre xi, et ailleurs.

Examinons maintenant ce que l'auteur de l'Imitation exprime à l'égard de la communion sacramentelle. Au chapitre 1, livre IV, le fidèle dit : « Je vous rends « grâces, ô bon Jésus! pasteur éternel, qui avez daigné « nous nourrir, nous, pauvres et exilés, de votre pré« cieux corps et de votre sang. » Ensuite, au chapitre 4, §. 3, il est évidemment prouvé que l'usage de communier les fidèles sous les deux espèces était en pleine vigueur; car il nous dit : « Seigneur, vous avez « dispensé beaucoup de biens, de sorte que ceux qui « se sentaient pleins de trouble et de tiédeur avant la « communion, se trouvent changés en mieux, ayant « ensuite été rassasiés de la nourriture et de la boisson « céleste. »

Nous avons démontré, dans les notes de notre édition latine, qu'il s'agit ici de la communion réelle sous les deux espèces, et que l'auteur avait conséquemment écrit avant le XV^e^ siècle et avant les doctrines soutenues par Gerson au concile de Constance. En effet, il s'explique encore plus clairement au §. 4 du même chapitre : « C'est pourquoi, s'il ne m'est pas permis de « puiser à la plénitude de la fontaine, ni d'y boire « jusqu'à la satiété, je présenterai cependant ma bou« che à l'ouverture du chalumeau céleste, afin que j'en « reçoive au moins quelques gouttes pour apaiser ma

« soif. » Et au §. 5, le fidèle s'écrie : « Recevez-moi « pour l'honneur et la gloire de votre nom ; vous qui « m'avez préparé votre corps et votre sang pour « nourriture et pour breuvage. » Remarquons que dans le texte latin il est dit : *Apponam tamen os meum ad foramen cœlestis fistulæ ;* et que Dom Martène, tome III des Antiquités ecclésiastiques, nous appren qu'il y avait trois manières de donner aux séculiers la sainte communion ; et ces trois manières furent conservées jusqu'au xv^e siècle. On présentait dans ce temps-là aux fidèles un chalumeau d'or ou d'argent, ou bien le calice, ce qui était plus particulier aux Ariens autrement on trempait le pain dans le sang de Jésus Christ, usage qu'un concile tenu à Prague désapprouv et condamna.

Du Cange, au mot *Fistula* de son Glossaire, et le pèr Mabillon, dans son *Musæum Italicum*, nous appren nent que le Pape, après avoir communié son clerg au saint jour de Pâques, s'avançait vers les prince et les dames romaines, et, assisté par le diacre, leu présentait le chalumeau d'or pour boire une goutte d sang de Jésus-Christ. La forme de ce chalumeau nou a été conservée par l'antiquaire P. Berlendis, dan l'ouvrage *de Oblationibus ad altare ;* et il assure qu'o s'en servait avant le décret du concile de Constan pour la communion des séculiers.

Poursuivons nos preuves ; au livre IV, chapitre §. 2, le Seigneur dit : « Voilà que je me suis offert to « entier à mon père pour vous ; j'ai donné aussi to « mon corps et mon sang pour nourriture, afin que « fusse tout à vous, et que vous fussiez à jamais to « à moi. » Il s'agit donc encore ici de la communio sous les deux espèces; car dans l'édition des Bénédictins de Saint-Maur, publiée par Delfau, on lit : *Corpus meum in cibum, et sanguinem in potum,* comme aussi dans l'édition de 1697.

Au chapitre 11, §. 5, il termine par ces mots : « Je « vous rends grâces, ô Sauveur et Créateur des hom« mes, qui, pour manifester votre amour au monde « entier, avez préparé un grand banquet dans lequel « vous nous avez présenté à manger, non l'Agneau « figuratif, mais votre très-saint corps et votre sang (1), « comblant de joie tous les fidèles par ce festin sacré.»

Dans tous ces articles, l'auteur parle aux moines Bénédictins laïques et agriculteurs, et non à ceux qui avaient l'ordre du sacerdoce, pour lesquels existent au livre IV quatre chapitres spéciaux, savoir : les 5, 7, 8 et 9, comme nous l'avons noté à la page 342 de notre traduction française. C'est là que le maître parle de l'état sacerdotal, du grand mystère de la consécration, des devoirs pour se bien préparer à la célébration de la messe, et des offrandes qu'on doit faire à Jésus-Christ.

Enfin, au chapitre 10, il leur dit : « Ne soyez pas en « célébrant trop lent ou trop prompt, mais confor« mez-vous à la manière ordinaire et louable de ceux « avec qui vous vivez. » Pratique digne d'être suivie par les prêtres.

Par les citations précédentes, on voit très-clairement, qu'il ne s'agit pas de la communion mystique, comme quelques savants, et notamment Gence ont prétendu le

---

(1) N'y aurait-il pas eu de l'impudence de la part de Jean Gerson, député au concile de Constance, où il fut si contraire aux Calixtins, de se servir de ces mots dans le traité de l'Imitation?

démontrer, puisque l'auteur parle aussi expr
de cette communion au chapitre 10, §. 6, o
« qu'à certains jours, au temps marqué, tout f
« recevoir sacramentellement avec un tendre
« corps de son rédempteur; il communie c
« mystiquement, et il est invisiblement rassa
« les fois qu'il repasse dévotement dans son
« mystères de l'incarnation et de la passion
« Christ. »

Il s'agit donc, dans les précédentes citatio
communion réelle sous les deux espèces du p
vin, laquelle était alors en vigueur dans la c
aux trois Pâques, savoir : à Noël, à la Résurr
à la Pentecôte, comme un remède efficac
le manichéisme. Cette pratique de la cor
sacramentelle était ordonnée aux Bénédictir
par l'art. 35 de leur règle, dans les fêtes so
et Calmet nous assure, dans ses notes, que
recevaient le sacrement sous les deux espèc
approchaient leurs lèvres du chalumeau d'
attirer quelques gouttes du sang de Jésus-

Comment donc attribuer le quatrième
mitation, ou à à-Kempis ou à Gerson,
deux postérieurs (1) au décret de 1417,
niers sanctionnés par le concile de Const
peine d'excommunication fut défendu
la communion sous les deux espèces;
casionna tant de mécontentements et t

---

(1) Gence, dans ses Considérations, affirm
écrit l'Imitation de Jésus-Christ en 1419,
dans le monastère dont son frère était le supé

tant de scènes tragiques, surtout en Bohème, ainsi que le savant cardinal Bellarmin, livre IV, et Ferraris, v° *de Eucharistia* nous l'attestent.

Une troisième preuve historique, que l'auteur de l'Imitation a appartenu au XIII^e siècle, est déduite du livre III, chapitre 7, §. 2, où l'auteur dit : « Quelques « religieux imprudents se sont ruinés par la grâce de « la dévotion, parce qu'ils ont voulu faire plus qu'ils « ne pouvaient. » Nous avons démontré au chapitre précédent, que cet avertissement est conforme à la règle de saint Benoît. Le Génevois Sismondi, dans l'Histoire des Républiques italiennes, depuis 1215 jusqu'en 1248, ainsi que Muller dans son ouvrage sur l'émigration des sectes réformées, et Fleury à l'année 1216, nous font observer que, tandis qu'Innocent III prêchait une croisade contre les Livoniens et contre les Albigeois, il arriva d'Orient en Europe une secte appelée Paulicienne, tenant des Manichéens réformistes. Le comte de Toulouse leur donna asile (voyez au chapitre IV) dans le Languedoc, où ils prirent le nom de Patarins; et, en 1215, ils furent condamnés dans le concile œcuménique tenu à Rome.

Une religion mystique s'était ainsi introduite(1), dit Fleury, au XIII^e siècle, par le culte rendu à la douleur; de manière que les dévots, dans les tourments qu'ils infligeaient à leurs corps, prétendaient trouver une purification pour leurs âmes. A ce propos, l'auteur de l'Imitation, au chapitre 7 que nous venons

---

(1) Muratori dit que, en 1244, l'hérésie des *Patarins* se propageait encore en Europe. Dans le même temps, on les confondait avec les Albigeois, les Cathares et les Vaudois.

de citer, en parlant des flagellations corporell
qu'à l'exemple des Patarins les dévots catholiqu
s'infligeaient, engage ses disciples à ne pas tou
menter leur corps par des pénitences sévères, ma
modérées suivant le chapitre 4 de la règle bénédictin

Nous pouvons facilement obtenir une quatrièm
preuve historique de ce que l'auteur de l'Imitatio
énonce au §. 4, chapitre 43, livre III : « Une cer
« taine personne, en m'aimant intimement, appr
« des choses divines, et elle en parlait merveilleus
« ment, *loquebatur mirabilia* (1); elle a fait plus d
« progrès en quittant toutes choses, qu'en étudiant d
« questions subtiles »; ce qui a rapport à la théolog
mystique de l'abbé Gallo de Verceil. Cet article, ju
qu'ici inaperçu, se rapporte à la personne illust
d'Antoine de Padoue, né à Lisbonne, en 1195, reç
chanoine régulier de saint Augustin, lequel après avo
fait ses études, allant prêcher aux Maures d'Afriqu
fut jeté en Italie, où il fit connaissance avec sai
François, et embrassa son ordre, comme nous le d
rons au chapitre IV.

L'auteur de l'Imitation a certainement connu sai
Antoine à Verceil, où saint François l'avait envoy
et recommandé à l'abbé Bénédictin, Thomas Gall
grand docteur, pour l'instruire dans la théologie my
tique. Les historiens vercellais nous attestent que sai
Antoine avait été reçu dans l'école de morale de l'ab
Jean Gersen, auteur du traité de l'Imitation de Jés
Christ; et un savant écrivain du XVe siècle nous appre

---

(1) Voyez, dans le Bréviaire romain, l'office de Saint-Antoi
de Padoue, le 13 juin.

qu'Antoine avait les qualités éminentes d'un bon orateur, qu'il étonna les Vercellais par la pureté de sa diction, pendant tout un carême. Le même écrivain ajoute qu'Antoine, dans le temps même de ses études à Verceil, ne cessa de prêcher à Milan et dans plusieurs autres villes; et que le pape Grégoire IX l'ayant entendu à Rome, en 1227, fut si touché de son érudition et de son éloquence, qu'il le surnomma *l'Arche du Testament* (1) *et le saint dépositaire des livres sacrés.*

A quel autre personnage pouvaient donc être adressées les paroles de l'auteur de l'Imitation au chap. 43, livre III, sinon à saint Antoine, qui, étant mort le 13 juin 1231, fut canonisé l'année suivante d'après la voix du peuple, qui le proclama saint.

Il est donc incontestable que saint Antoine de Padoue était connu en Lombardie, qu'il parlait merveilleusement, que son nom fut célébré, et qu'un an après sa mort il fut béatifié : ainsi l'auteur de l'Imitation n'a pu parler ici que de ce grand saint, son contemporain.

On peut déduire la cinquième preuve historique du chapitre 10, §. 3, livre III de l'Imitation, où il est dit : «Voilà, Seigneur, voilà le ciel et la terre que vous « avez créés pour le service de l'homme....; et cela « est peu encore, car vous avez créé et destiné les « anges au service de l'homme. » Dans la règle bénédictine, chapitre 7, on lit : *Ab angelis nobis deputatis, etc.;* ce qui prouve, comme nous l'avons déjà répété, l'accord du texte de l'Imitation avec les institutions, les doctrines et les maximes du grand Fondateur de cet ordre. Il est à remarquer que le texte latin de notre manuscrit *de Advocatis* dit : *Et hoc parum est, quia etiam angelos in ministerium hominis creasti* (1) *et ordinasti*. Cette leçon du texte est tout à fait conforme au décret du concile de Latran, tenu en 1215, dans lequel il a été décidé que les anges ont été créés de Dieu, ce qui était contesté par les opposants au concile. Ce mot *creasti* sert à prouver l'authenticité de notre manuscrit ; suivant l'avis de l'Académie de Munich transcrit au chapitre XI.

---

(1) *Summus Pontifex aliquando concionantem audiens, Arcam Testamenti appellavit* Lect. v officii S. Antonii.

Nous trouvons une sixième preuve historique au livre III, chapitre 48, §. 2 ; et dans le chapitre 3, §. 6, du livre IV, où l'auteur rapporte des phrases tirées du *Salve Regina*. Cette antienne qui fut composée par Hermann, surnommé Contract, Bénédictin, en l'an 1054, ou, ce qui est plus probable, par Pierre de Compostelle, nous devons à saint Bernard de l'avoir achevée par les mots, *ô clemens, ô pia, ô dulcis virgo Maria*. En 1230, le pape Grégoire IX ordonna qu'après l'office elle fût récitée par les religieux. Nous pouvons donc conclure de là, que ce *Salve* était connu lorsque l'auteur du livre de l'Imitation en a cité des passages.

Le septième fait historique nous le déduisons du chapitre 21, livre I, §. 3, où notre sage auteur donne un conseil utile pour ces temps malheureux, et dit : « Ne vous attirez point les affaires des autres et ne « vous engagez point dans celles des grands. » Il s'agissait ici d'éviter les partis des Guelfes et des Gibelins(1), qui ont répandu tant de sang en Italie et notamment en Lombardie, comme nous l'avons dit à la page 52 de notre édition latine.

---

(1) Dans l'édition latine de Gence, publiée en 1826, le mot *creasti* a été omis.

Il est à propos de remarquer que le poëte Dante était du parti des empereurs, ce qui résulte du chant XVIII, vers 119, du Purgatoire, où il parle de l'empereur Barberousse et lui donne le titre de *bon*.

Sotto l'impero del buon Barbarossa,
Di cui dolente ancor Melan ragiona.

Il n'aimait pas Rome; ainsi au chant VI du Purgatoire, vers 97 et 112, il s'écrie :

O Alberto Tedesco c' abbandoni....

Vieni a veder la tua Roma che piagne,
Vedova, sola, e dì e notte chiama:
Cesare mio, perchè non m' accompagne?

Enfin, une dernière preuve que l'auteur de l'Imitation a vécu au commencement du XIII^e siècle, se trouve au chapitre 14, livre III, et au chapitre 18 du livre IV, où l'on dit d'abord : « Ceux dont les actions « paraissaient louables sont descendus dans l'abîme. » Ensuite : « Plusieurs ont perdu la dévotion en voulant « pénétrer des choses trop élevées. » Ces deux articles se rapportent aux accusations dirigées contre Frédéric II vingt-sixième empereur d'Allemagne, né à Jesi, dan la marche d'Ancône, en 1194, fils d'Henri VI, neveu d l'empereur Barberousse, et mort à Firenzola en 1250

---

(1) On n'a qu'à consulter le tableau IV de notre Histoire du Vercellais, et on connaîtra les malheurs du XIII^e siècle; car précisément, en 1219 et 1221, les députés de Verceil allèrent à Milan pour établir la ligue lombarde, qui devait soutenir les républiques et le Pape contre l'empereur d'Allemagne. On trouvera aussi que l'évêque Jacob Carnario, persécuté par les Gibelins, s'était réfugié dans la forteresse de Santià, ensuite parmi les Bénédictins de Lucedio, où il mourut en 1241, comme on l'apprend par l'inscription rapportée au tome IV, page 270 de notre Histoire.

Cet empereur fut accusé d'avoir fait écrire, par so chancelier, Pierre des Vignes, l'abominable livre d *tribus Impostoribus*, dissertation théologique, moral et politique, remplie de propositions athées, afin d miner la chaire de saint Pierre, et d'avoir proclam « que la raison naturelle se refuse à croire que Die « était né d'une Vierge. » C'est à ce propos que l'au teur de l'Imitation dit au livre IV, chapitre 18, §. 5 « Toute raison et recherche naturelle doit suivre « foi, non la précéder ni la détruire. » Frédéri monté au trône impérial, en 1218, excita la factio Gibeline contre le pape Honorius III; il tint tête Grégoire IX, et fut cité par Innocent IV au concile Lyon, de 1245, où il fut condamné, parce qu'il croyait ni à Dieu ni aux saints, et qu'il méprisait l saints mystères de l'incarnation de Jésus-Christ. Ains au chant X de l'Enfer, Dante déclare avoir trouvé enfer cet empereur, et, au chant XIII, son secrétai Pierre, qui protesta de son innocence (1).

Contrairement aux opinions de Frédéric, le poët florentin, au chant XXV du Purgatoire, parle des mys tères incompréhensibles; il se rappelle le chapitre 18, livre IV, de l'Imitation, où il est dit : *Si non intelligis nec capis quæ infra te sunt, quomodo comprehendes quæ supra te sunt?* Il développe ainsi cette sentence, au vers 61 :

---

(1) On prétend que le livre des trois Imposteurs est une invention moderne. Cependant Dante, ayant demandé à Pierre des Vignes pourquoi il se trouvait dans l'enfer, celui-ci lui répondit qu'il avait toujours été fidèle à Frédéric; que l'envie de la cou l'avait fait condamner à mort; mais que la peine des tourment éternels lui avait été assignée, pour d'autres motifs, qu'on ne peu attribuer, vu son silence, qu'au livre précité.

Ma, come d' animal divenga fante,
Non vedi tu ancor : quest' è tal punto
Che più savio di te già fece errante.

§. IV.

Il nous reste à démontrer que le moine Bénédictin, auteur du précieux traité, n'a pu l'écrire que dans la ville de Verceil. Cette preuve nous la tirons, 1°. du chapitre 8, livre premier, où l'auteur dit : « N'ayez de « familiarité avec aucune femme, mais en général re- « commandez à Dieu toutes celles qui sont vertueuses. » Et au chapitre 9 du livre IV, le prêtre célébrant dit : « Je vous offre, Seigneur, tous les besoins de mes frères « et sœurs. » Cette offrande n'est pas sans motif dans l'Imitation; car la règle de saint Benoît fut adoptée par Scolastique sa sœur, et les abbés exerçaient aussi la juridiction sur les religieuses. Calmet, dans ses notes sur les règles bénédictines, nous fait observer qu'elles chantaient dans le même chœur avec les moines avant la défense du concile de Latran en 1139. Or, cet avertissement s'adresse, très à propos, aux monastères de chanoinesses que saint Eusèbe avait fondé à Verceil, en 350, et à ceux des Bénédictines que Roscius avait établies en 429, dans plusieurs villes, non loin des monastères des moines, comme Lubin nous l'atteste. 2°. Au livre II, chapitre 9, il est dit : « Nous cher- « chons volontiers quelque soulagement, et l'homme « se dépouille difficilement de lui-même..... Saint Lau-

« rent vainquit le siècle, conjointement avec le sou-
« verain pontife, parce qu'il méprisa tout ce qui lui
« paraissait agréable dans le monde; et il souffrait
« aussi patiemment, pour l'amour du Christ, de se
« voir enlever le grand prêtre de Dieu, Sixte, qu'il ai-
« mait très-tendrement. »

Ce texte, qui a été si mal rendu par plusieurs traducteurs, comme nous le démontrerons au chapitre XII, a été tiré de la première homélie de saint Maxime, Vercellais, évêque de Turin en 370; homélie qui fut prononcée dans sa ville natale, et dans laquelle, en parlant de saint Laurent, il avance que le souverain pontife, saint Sixte, lui prédit, pour le consoler dans sa tristesse, que trois jours après il subirait aussi le martyre. « De là résulte, mes très-chers frères, « dit saint Maxime, que le bienheureux Laurent n'était « pas affligé de la victoire remportée par son prélat, « mais qu'il était bien plus fâché de ne pouvoir vaincre « le siècle avec son pontife. » Voyons le texte latin : *Noli, fili, mœstus esse; post triduum me sequeris. Unde apparet, carissimi, B. Laurentium non de sacerdotis sui victoria habuisse tristitiam, sed doluisse quia non etiam ipse mundum cum suo pariter sacerdote vincebat.* (*Videatur Combefis*, tome VII, page 635, *Bibliothecæ Patrum; et S. Maximi Opera, a B. Bruni; Romæ,* 1784, vol. in-fol. Voyez dans l'*Appendice* cette homélie.) Or, dans le même chap. 9, l'auteur de l'Imitation rapporte le texte de l'homélie, avec une petite variante : *Vicit sanctus Laurentius sæculum cum summo*(1)*sacerdote, quia omne quod in mundo delec-*

---

(1) Le chanoine Weigl, page 162, a écrit *cum suo sacerdote*.

tabile videbatur despexit, et Dei summum sacerdotem Sixtum, quem maximè diligebat, pro amore Christi etiam a se tolli clementer ferebat. Pourquoi saint Laurent a-t-il méprisé tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde? Nous en trouvons la raison au commencement du chapitre, où il est dit : « Il n'est pas « difficile de mépriser les consolations humaines, lors« qu'on a celles de Dieu. »

Dans les notes de l'édition latine du *Codex de Advocatis*, on a remarqué que les anciens Pères de l'Église, et les professeurs dans les écoles, n'étaient pas habitués à citer littéralement les autorités rapportées dans leurs traités; cependant, il résulte de la confrontation des deux textes ci-dessus transcrits, que l'auteur de l'Imitation a tiré de l'homélie de saint Maxime le passage de la vie de saint Laurent, pour prouver que l'homme cherche volontiers quelque soulagement, et se dépouille difficilement de lui-même. Ainsi saint Laurent désirait, comme diacre du pontife Sixte II, le précéder dans le martyre, à l'exemple de saint Étienne, qui, comme diacre, a précédé saint Pierre.

Or, il est incontestable que le manuscrit des homélies de saint Maxime se conserve dans l'église de Verceil, comme nous l'avons indiqué au tome IV, *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, en parlant du manuscrit, *Homiliarum per anni circulum, codex sæculi XI*, jugé de ce siècle par le savant Bianchini, de Vérone, dans une lettre de 1748 adressée au cardinal Delle Lancie, abbé de Saint-Benigne, en Piémont.

---

et il a justement relevé une faute de date dans notre édition latine, à la page 101, faute que nous avions déjà corrigée.

Il est bien certain que ces homélies, dont les manuscrits sont très-rares, ne pouvaient être connues d Français ou des Flamands avant l'invention de l'imprimerie, ni leurs citations être mieux appliquées qu par un écrivain résidant dans la patrie du saint docteu Maxime, proclamé tel par l'Église romaine (1).

Une autre preuve que l'auteur de l'Imitation a co sulté les ouvrages de saint Maxime, et qu'il y a pui différentes pensées, se tire du chapitre 18, livre i §. 2, où il dit aux fidèles, en parlant de la transsu stantiation : *Multi devotionem perdiderunt dum altio scrutari voluerunt. Fides a te exigitur et sincera vit non altitudo intellectûs, neque profunditas mysteri rum Dei. Si non intelligis nec capis quæ infra te sun quomodo comprehendes quæ supra te sunt?* « Pl « sieurs ont perdu la dévotion en voulant pénétrer d « choses trop élevées. On exige de vous la foi et une « pure, non la hauteur de l'intelligence, ni la pr « fondeur des mystères de Dieu. » Ces passages de l' teur de l'Imitation, que le grand poëte florentin ado dans sa Divine Comédie, se rapportent à l'empereur F déric II; mais, cette interrogation : « Si vous ne co « prenez pas et ne concevez pas des choses qui sont « dessous de vous, comment comprendrez-vous cel « qui sont au-dessus de vous? » cette interrogatio est tirée de l'homélie iv, *de Nativitate Domini,* saint Maxime, Vercellais, dans laquelle (1) cet évêque philosophe, parlant du mystère de l'Incarnation, conseille aux chrétiens de ne point chercher à pénétrer les mystères divins : « Car, dit-il, si nous ne pouvons comprendre le mystère de notre conception, « ce serait une folie que d'examiner le mystère de la « naissance de Jésus-Christ. Croyons donc et avouons « que celui qui est né Dieu, du Dieu père, s'est fait « homme en naissant d'une Vierge. »

---

(1) Voyez *sancti Maximi Opera omnia, ex edit. fratris Co fisii;* vol. II, Parisiis, 1675. *Bruni S. Maximi Opera om* vol. in-fol., 1784. Romæ, jussu pont. max. Pii VI edita. C dernière édition, dédiée au roi de Sardaigne Victor-Amé contient cent dix-sept homélies; elle est la plus complète. V page 113 de la *Storia della Vercellese Letteratura.*

Nous citerons encore d'autres manuscrits de la Bibliothèque de Verceil, desquels l'auteur de l'Imitation a pu tirer des pensées (2), notamment des livres de *Porphyrii*, *Voraginis*, *Sozomeni*, *Isidoris junioris*, *S. Athanasii de Trinitate*, *Athonis secundi*, *Aristotelis categoriæ*, *Magistri Sententiarum*, *Theodori de virtutibus et vitiis*, *Gennadii de viris illustribus*, tous manuscrits du VII^e au XII^e siècle, suivant le paléographe Bianchini, qui a publié une note sur les plus précieux manuscrits examinés par lui-même dans les archives capitulaires de l'église archiépiscopale de Saint-Eusèbe.

Terminons cet article en indiquant l'état malheureux de la république Vercellaise au XIII^e siècle; les citoyens étaient partagés en deux factions; les uns Guelfes, les autres Gibelins, et affligés par une guerre intestine. L'auteur de l'Imitation, au chapitre 24 du livre III, chercha en vain à les calmer : « Que vous

---

(1) Voyez tome I, page 112, de la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*.

(2) Voyez les catalogues des Archives de la cathédrale, donnés à la page 554, tome IV, de la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*. 4 vol. in-4°, Turin, 1824.

« importe, dit-il, ce qu'est celui-ci, ou bien comme « agit celui-là? » Le parti de l'empereur Frédéric I était soutenu par Manfred Lancia, grand capitaine(1) la voix de conciliation ne fut pas écoutée.

CHAPITRE IV.

§. I. Des étonnants progrès des sciences, et notamment de morale chrétienne, par suite de la fondation de l'Université Verceil, en l'an 1228.

§. II. De l'envoi par saint François de son novice Antoine Padoue à Verceil, et de la propagation du traité de l'Imitati parmi les étudiants des différentes nations.

§. III. Des citations faites du traité de l'Imitation par plusie auteurs du xiiiᵉ et du xivᵉ siècle, notamment par saint Bo venture, Ubertin de Casal, saint Thomas d'Aquin, le poi Dante, et Hosanne Andreassi.

§. IV. De la traduction de ce précieux livre dans les différen langues anciennes et modernes.

§. I.

Nul manuscrit, après l'Écriture sainte, ne fut mu tiplié autant que le traité de l'Imitation de Jésu Christ; nous l'avons déjà assuré, et nous le démontr rons dans les chapitres suivants. Nul ouvrage n'a é si promptement imprimé après l'invention de cet a admirable dans le xvᵉ siècle; et il le fut en Allemagn en Italie et en France, presque aux mêmes époques; enfin il a été traduit dans toutes les langues : ce qui prouve la bonté du livre et l'empressement des âmes pieuses à se le procurer.

---

(1) Voyez l'article *Lancia (Manfred)*, dans le tome LXX de Biographie universelle de Michaud, 1841. Le texte du chapitre dit : *Quid enim ad te utrum ille sit talis, vel talis?* ce qui a mieux rendu en italien : *A te che fà se quegli sia tale, ovvero tale?* c'est-à-dire, s'il est d'un parti ou de l'autre, pour le Pape pour l'Empereur.

Nous remarquons qu'aucun des plus anciens manuscrits de l'Imitation ne porte une date antérieure au XIIIe siècle; et le savant professeur Weigl, dans sa dissertation en allemand, de 1832, laquelle est un appendice à la traduction fidèle et littérale de notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* dit aussi qu'il se trouve dans les bibliothèques de la Bavière une grande quantité de manuscrits, tous très-anciens, mais non antérieurs au XIIIe siècle.

Dans nos recherches, nous avons en outre remarqué que presque tous les manuscrits les plus anciens ont appartenu aux monastères des Bénédictins, et qu'ils ont été copiés par des moines, suivant la règle de saint Benoît, chap. 48, 57, qui assignait à un certain nombre d'individus la calligraphie, ou copie des vieux auteurs grecs et latins, tandis que les autres exerçaient les arts ou se livraient à la culture des terres, principal but de l'institution bénédictine.

Voyons maintenant comment il se fait que, après la moitié du XIIIe siècle, le traité de l'Imitation de Jésus-Christ se soit si rapidement, et d'une manière si étonnante, propagé en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne et dans d'autres provinces, et par quelle raison presque tous les manuscrits les plus anciens sont sans nom d'auteur, ou bien avec les lettres initiales de *Gers,* ou *Gs,* ou *Gersen,* sans autre qualification plus précise, avant la découverte du manuscrit d'Arone, en 1604.

Aucun manuscrit, disons-nous, ne porte une dat antérieure au XIIIe siècle; c'est donc à cette époqu qu'il faut s'arrêter, pour déterminer les moyens de l propagation du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, e la découverte de son véritable auteur.

Dans le tableau quatrième de notre Histoire de l Littérature Vercellaise, tome I, page 255, nous avo parlé de la renaissance générale des sciences et des ar en Europe, notamment depuis la fondation de l'Un versité des études, à Verceil, en 1228 (1), et du con cours des étudiants de différentes nations, dans cet ville. Qu'il nous soit permis ici de tracer en résum un fait historique qui honore une des plus considér bles villes (2) de l'ancienne Ligue lombarde.

---

(1) Dans le XIIe siècle, les sciences et les arts avaient déjà don des signes de renaissance, et les saints Brunon d'Asti, Berna de Clairvaux, Pierre-le-Vénérable, et Thomas de Cantorbér Jean Otho, Irneri, Bulgaro, Placentin, jurisconsultes; Pie Lombard, Gerard de Crémone, Averroès, Aben-Esra, médecin Campanus, etc. illustrèrent leur âge. Il était réservé au XIIIe siè de compléter cette renaissance, surtout en Italie, où le moyen â prit fin par l'apparition de tant d'hommes illustres, comme no l'avons démontré au tableau IV de notre Histoire littéraire. C' de l'Italie que le cardinal Guala Bicchieri fut, en 1212, envo par Innocent III à Paris, pour la réforme des études, comme l'a déjà remarqué; ensuite deux illustres Italiens, Bonaventure Thomas d'Aquin, après avoir étudié à Paris, y professèrent la thé logie avec tant de renommée.

(2) *Vercellæ Ligurum civitas haud procul a radicibus Alpiu sita, olim potens, nunc raro est habitatore semiruta.* Voyez première lettre de saint Jérôme à Innocent. Ce que le saint docte écrivait au Ve siècle est de plus confirmé par l'auteur du manusc *Vitæ Sanctorum Patrum monasterii Nonantulæ,* vies écrites ava l'an 1000 de notre ère. *Vita sancti Eusebii. Eodem tempore san*

Les différends survenus entre la cour de Rome et les professeurs de l'Université de Padoue eurent pour résultat la cessation de l'enseignement. Ce fut alors que les chefs de la république Vercellaise envoyèrent dans cette ville des députés, pour se concerter avec les recteurs des divers colléges, afin de transporter à Verceil leurs établissements (1).

La convention fut signée le 4 avril 1228, entre Albert de Bondonis et Guillaume de Ferraris, députés, et les recteurs des colléges, savoir, Adams de Conco, pour les Français, les Anglais et les Normands; Réginalde de Bonville et Arigues de Stuncio, en leur nom et en celui de tous les élèves de leur rectorat; Jacques d'Ivrée, procureur des écoliers italiens; Guillaume de Hostialio, autre procureur des Italiens; Geoffroi Provenciale, en sa qualité de mandataire des rectorats provençal, espagnol et catalan; enfin Raymond Guillaume, et Pellerin de Marseille, tant en leur nom propre,

---

Eusebii, ibi Vercellis civitas Liguriorum primatum inter ceteras urbes retinebat; postea primatum Mediolanum obtinuit. Erat autem Vercellis nobilis civitas, opibus fecunda, arboribus ac vineis nemorosa, pascuis uberrima, aquis salubribus irrigata, sed Ariana peste fœdata. Voyez Modena, et saint Antonin, archevêque de Florence, titre x.

(1) Le moyen âge, que les Bénédictins font commencer avec la monarchie française, et finir au règne de saint Louis, en 1226, embrasse les temps les plus barbares et les moins attachants de l'histoire de France, dit M. Guérard, dans le Mémoire sur les causes principales de la popularité du clergé en France, sous les deux premières races. L'académicien est d'accord avec nous, qui avons fixé en Italie, au XIIIe siècle, la renaissance des sciences et des arts, et en avons donné les preuves dans la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, tome I, page 255.

qu'en celui de tous les élèves de ce rectorat. N
donnerons dans l'Appendice cette très-intéressa
convention, qui est restée jusqu'ici peu connue. I
des conditions de ce traité, fut que le *podestà* d
ville de Verceil, le premier magistrat civil de la ré
blique, serait tenu de fournir, au nom du gouver
ment, aux communautés des écoliers des différentes
tions, cinq cents logements, c'est-à-dire des cellule
chambres proprement arrangées pour les étudiants,
prix de 19 liv. de loyer chacune. Il s'obligeait en out
donner des appointements convenables aux professe
des facultés, ainsi répartis : un de théologie, troi
législation, deux de décrétales, deux de *décrets*, d
de médecine ou physique, deux de dialectique et d
de grammaire. Ces professeurs devaient être élus
les recteurs (1) des colléges, en donnant la pré
rence aux maîtres qui se trouvaient déjà plac
s'ils étaient jugés dignes, mais avec la faculté d
mettre des étrangers capables de professer. D'au
part, les mêmes recteurs des colléges et les professe
de Padoue promettaient d'agir de manière à avoi
nombre des écoliers nécessaire pour remplir les c
cents cellules. En effet, en parcourant la collection t
ancienne de documents historiques, appelés les *B*
cioni (2), nous avons constaté qu'en l'année 1231,

---

(1) Ils composaient un jury d'instruction; et on voit par ce
cument, que le moyen âge, état de léthargie et d'ignorance, a
dû cesser au XIII^e siècle. Nous croyons l'avoir prouvé dans n
Histoire littéraire, tableau V, où nous avons fait la descriptio
la renaissance des sciences et des arts.

(2) Ces gros volumes in-folio sont appelés *Biscioni*, du
serpent, en italien *biscia*; parce qu'ils portent sur la couvertu

cadémie de Verceil était très-florissante par le concours des étrangers; ainsi, nous trouvons que l'évêque de Verceil, Jacob Carnario, dans son testament de 1234, parle avec avantage de cette Université, à laquelle il légua toutes ses richesses et une partie de ses livres (1), comme les historiens Ughelli et Irco nous l'attestent.

Les plus grands docteurs du XIII^e siècle ont professé à Verceil, et la célébrité de notre Université s'est soutenue jusqu'à l'an 1400, époque d'une contagion horrible, qui affligea les citoyens, et éloigna les étrangers. Depuis lors, l'Université de Turin fut fondée par les comtes de Savoie, qui, ensuite, devinrent les maîtres du Vercellais. (2)

Parmi les hommes cèlèbres, qui, au XIII^e siècle, ont

---

lason des Visconti, seigneurs de la Lombardie, représentant une ipère, comme le poëte Dante le dit, au chant VIII du Purgatoire, ers 80, en parlant du tombeau de Béatrix, mariée en 1300, avec aleazzo di Matteo :

Non le farà si bella sepoltura
La Vipera che i Melanesi accampa,
Com' avria fatto il Gallo di Gallura.

Verri, avec l'autorité de Sigonius, dit que les troupes lombardes portaient le serpent sur leurs drapeaux. Voyez des Titres et des Armoiries.

(1) Les bibliothèques étaient alors très-rares, et les manuscrits rès-précieux, au point qu'une Bible coûta 80 livres de Bologne 104 florins d'or), et qu'un particulier pouvait à peine avoir une ingtaine de volumes.

(2) En 1290, Matthieu Visconti, dit le Grand, occupa le Vercellais comme protecteur; ensuite le duc Amédée l'obtint en 1427, donnant sa fille Marie de Savoie pour épouse à Philippe Visconti, qui avait fait périr sa première femme, la comtesse de nda, déjà veuve de Facino Cane, de Villa Regia, dans le Verais. Voyez *Storia Vercellese*, tome I.

professé à Verceil, nous citerons, pour la théologi mystique, Thomas Gallo, abbé bénédictin de Saint André; pour la morale, l'abbé Jean Gersen, comm l'impartial auteur du Dictionnaire des Hommes illu tres l'a affirmé en 1810. Frédéric II y envoya de Bol gne, comme professeur, le célèbre Guillaume D ranto, disciple d'Arigue de Suze; parmi les professeu illustres se trouvaient en 1260, François Ranzo (1 dit le *Vercellais* par Tiraboschi; en 1267, l'illust Aurico, qui fut professeur de médecine, avec Apoll nius, professeur de dialectique; enfin, Ubertus Bobbio, l'un des grands docteurs en décrétales, auqu il fut défendu, comme à ses prédécesseurs, de plaid devant les tribunaux, si ce n'était pour ses intérêts pour ceux des écoliers, ainsi que la convention de 12 l'avait établi, afin de ne pas les distraire de l'enseign ment : disposition très-sage et qu'on devrait imiter. L avantages que la Lombardie a retirés de l'établisseme de l'Université de Verceil sont évidents; car non-seu lement les plus célèbres professeurs y furent appelé mais avec eux aussi vinrent s'établir dans cette vil les recteurs des colléges étrangers.

L'illustration de Verceil est aussi due à son évêq

---

(1) Ranzo fut professeur de droit romain à Bologne, ensu dans sa patrie. Il dut être l'ami de l'abbé Gersen ; car celui-ci, chapitre 9, *de Obedientia et Subjectione*, livre 1, *de Imitati Christi*, cite un passage légal de ce célèbre jurisconsulte : *Va magnum est in obedientia stare, sub prælato vivere, et sui j non esse;* savoir, être considéré comme mineur d'âge et sou tutelle, d'après le droit romain, qui, au XIIIe siècle, fut rétal la place des lois lombardes. Voyez *Storia della Vercellese Lett tura ed Arti*, tome I, page 338.

saint Albert *de Advocatis*, patriarche de Jérusalem, mort victime d'un assassin en 1214. Ce fut lui qui, en 1186, établit dans notre église eusébienne la dignité de théologal (1), charge que le concile de Latran, sous le pontificat d'Innocent III, a depuis instituée partout.

C'est alors qu'on forma une bibliothèque (2), augmentée par les donations de l'évêque Carnario et du cardinal Guala Bicchieri; deux copistes y furent attachés pour multiplier les manuscrits, dont est encore riche l'église métropolitaine, comme les abbés Andrés et Bianchini l'ont démontré, dans leurs ouvrages bibliographiques sur Verceil.

Ces progrès des sciences et des arts dans notre pays, au XIIIe siècle, auraient dû amener les continuateurs de l'Histoire littéraire de la France à mieux juger cette époque, qui n'appartient plus au moyen âge, mais au siècle de la renaissance.

§. II.

L'histoire nous apprend que saint François d'Assise est venu en 1215 à Verceil, où il a fondé un couvent dans lequel il a reçu le bienheureux Ardisio de Cor dis; et qu'à son retour d'Asti il a été fêté par Jacob Ca nario, à son passage dans la ville de Trino. C'est aus à Verceil que saint François a connu Thomas Gallo le plus grand théologien de son temps, auprès du quel il envoya ensuite les novices Antoine de Padou et Adam de Marisco pour achever leurs études, et perfectionner dans la théologie mystique. Ce fait e confirmé par les historiens Wading, Villot (1), Bel lini, qui tous attestent qu'Antoine de Padoue fut en voyé auprès de l'abbé bénédictin Thomas Gallo, pou étudier la théologie mystique; Pinotte ajoute de plu que saint Antoine était venu à Verceil, avec la permi sion de saint François, pour y étudier les lettres et théologie avec l'Anglais Adams, à l'école de l'ab Gallo, parce que cet habile théologien se louait d'An toine, qui avait pénétré les mystères de la très-saint Trinité, comme il le déclare dans ses Commentaire sur saint Denis l'Aréopagite, édition de Paris, 164 *Multi penetrarunt arcana sanctissimæ Trinitatis sicut expertus sum in Antonio ex Minorum ordine i familiari consuetudine quam habui secum, etc.* Voye la Vie de saint Antoine de Padoue, écrite par Massaglia, édition de Bodoni. Parme, 1776.

---

(1) Le premier théologal, en 1180, fut maître Cotta da Tronzano. Il a légué à l'église, à sa mort, une Bible sur parchemin, en trois volumes in-folio, qu'on admire encore dans les archives de l'église métropolitaine, à Verceil.

(2) La librairie occupait, au moyen âge, un grand nombre de moines pour copier et conserver les manuscrits; ensuite elle devint un commerce au XIVe siècle, comme l'indique le copiste à-Kempis; et, en 1429, on comptait déjà à Paris vingt-deux boutiques de libraires, chez lesquels on trouvait tout au plus une centaine de volumes, qu'on vendait à un prix fort élevé. Il faut donc en conclure que la bibliothèque de Verceil fut une des plus anciennes et des plus riches, et que l'auteur de l'Imitation y a puisé ses doctrines, comme nous l'avons prouvé au chapitre III.

Nous avons donné à la page 249 du tome I de l'His toire de Verceil le dessin du mausolée en style gothique de l'abbé Gallo, mausolée qui présente à sa partie supérieure une niche, dans laquelle, par une peinture du temps, est figuré le professeur Thomas, revêtu du coqueluchon de bénédictin, et assis en chaire, au moment où il dicte sa théologie à six écoliers; parmi eux on voit saint Antoine avec l'auréole autour de sa tête. Ce mausolée, qui est du XIII^e siècle, atteste, non-seulement la présence de saint Antoine, mais aussi que les arts étaient cultivés dans le Vercellais, bien avant le célèbre Cimabué et Giotto, peintres et architectes florentins.

---

(1) Henricus Villotus, in Adamo de Marisco, part. II, dit : *Ha buit hic (Vercellis) studio collegam cælestem Antonium Paduanu unaque aluerunt illustrem cœnobiarchum Benedictinum monaste Sancti Andreæ Vercellensis, in sacra theologia ac præsertim mysti numeris omnibus absolutum.* L'autorité de Villot, de Possevin et Quatremaire, page 162, doit suffire pour prouver que Thom Gallo était abbé Bénédictin, et non chanoine de Saint-Victor.

Si l'on s'en rapporte au Dictionnaire des Hommes illustres, l'abbé bénédictin Gersen (Jean) fut l'ami de saint François, le directeur d'Antoine dans la vie spirituelle et dans l'étude de la morale chrétienne. L'attestation des éditeurs du Dictionnaire est confirmée; par ce que l'auteur de l'Imitation dit au chapitre 50, §. 8, de saint François, citant son autorité, comme nous l'exposerons au chapitre VIII. Par cette citation, il donne à croire qu'il a connu le fondateur d'un ordre si répandu dans l'Église; et en lui attribuant le titre de saint, il prouve qu'il lui a survécu, car François fut canonisé par le pape Grégoire IX, en 1228, à Assise. Nous trouvons un dernier argument dans les Bollandistes, compilateurs des vies des saints, où Daniel Papebroch, à la date du 13 juin, affirme, d'après un vieux manuscrit, que saint Antoine, après avoir été reçu dans l'ordre, au chapitre général, ainsi que le frère Adams de Marisco, Anglais, par la permission de saint François, alla avec lui à Verceil près l'abbé de Saint-André, qui était en ces temps le plus célèbre théologien; que l'abbé reçut très-bien ces deux écoliers, et qu'ils se distinguèrent tellement par leurs talents, que le professeur disait : *Se doctum ab indoctis, et cœlestem hierarchiam in eorum animis realiter depinxisse.* Les deux élèves restèrent cinq années à étudier les ouvrages de saint Denis avec tant de zèle, qu'ils parvinrent, non-seulement à l'entendre, mais encore à l'interpréter; ce qui fit dire à l'abbé Gallo dans sa lettre cinquième : *Frequenter amor penetrat, ubi cognitio physica foris stat.*

Nous avons prouvé que l'Université de Verceil fut célèbre depuis le commencement du XIIIᵉ siècle jusqu'à sa décadence; qu'elle fut fréquentée par des Français, des Espagnols et des Italiens; nous avons démontré que dans les monastères on tenait une école de théologie et une école de morale : il n'est donc pas étonnant que les écoliers de ces nations aient écrit sous la dictée du professeur de morale le traité de l'Imitation, rédigé pour les novices bénédictins, mais applicable à tout chrétien, et que ce même traité se soit ensuite, sans nom d'auteur, ou bien avec des lettres initiales, répandu dans différents pays. Pourrait-on encore trouver surprenant, que le nom inconnu de Jean Gersen, qu'on lisait sur quelques copies d'anciens étudiants, ait autorisé des copistes postérieurs à écrire tout au long le nom de Jean Gerson, en y ajoutant son titre de chancelier de l'Église de Paris, comme on lit sur le manuscrit de l'an 1472, que feu Gence possédait, et où sont exprimés en toutes lettres le nom et les qualités honorifiques du savant théologien français.

Cependant, un manuscrit antérieur, daté de 1460, dit : *Codex San-Germanensis vel Bretonianus,* porte simplement le titre de *Magistri Johannis Gerson*; car on doutait encore à cette époque s'il devait être attribué à un homme dont la vie fut si orageuse, comme nous le verrons au chapitre VII de cette histoire.

Les étudiants Provençaux, les Espagnols, les Catalans, les Français, les Anglais, les Normands et les Allemands des différents colléges, qui, depuis 1228, fréquentaient l'Université de Verceil, les novices bénédictins du monastère de Saint-Étienne, en retournant dans leur patrie, notamment en Allemagne, emportèrent le traité de l'Imitation, qu'ils avaient écrit dans l'école, sous la dictée du professeur, sans même y inscrire son nom; ce qui arrive, comme nous l'avons démontré, dans toutes les Universités où les professeurs dictent et expliquent leurs traités, en y faisant annuellement des corrections et des changements utiles. Nous devons à cet usage, pratiqué au XIIIe siècle, les plus grandes variantes qu'on lit dans les différents manuscrits de l'Imitation, notamment dans les manuscrits d'Arone et de Bobbio, lesquels discordent, et diffèrent même des deux plus anciens dits de la *Cava* et *de Advocatis*, comme nous l'avons prouvé dans les notes de notre édition latine de 1833. Or, dans cette histoire, il nous sera facile de démontrer, au chapitre VI, comment Thomas à-Kempis, de simple copiste de missels et de bibles, a obtenu le titre d'auteur du précieux livre de l'Imitation de Jésus-Christ, pour avoir exprimé à la dernière page du manuscrit d'Anvers de 1441, qu'il l'avait écrit de ses propres mains dans cette année : déclaration qui se trouve sur plusieurs manuscrits copiés par des Bénédictins, comme nous l'avons indiqué dans l'édition latine du *Codex de Advocatis*.

Il est certain que les plus anciens manusc l'Imitation ont appartenu aux monastères bénéd où des moines étaient occupés à les copier; par le livre de l'Imitation étant regardé comme u plication de la règle du saint fondateur, il y é et médité : ce que les Bénédictins pratiquent de nos jours.

§. III.

Nous allons prouver que le précieux traité d tation a été médité et cité par plusieurs aute xiiie et du xive siècle, avant que Gerson et à-K fussent nés, ou en état de composer un ouv parfait et si sublime. Nous indiquerons entre saint Bonaventure, frère Mineur, puis cardinal Thomas d'Aquin, le docteur Angélique, de l'or Dominicains; Gérard de Rayneval; Denis de Dante, poëte italien; et Hosanne Andreassi, rel dominicaine à Mantoue. Ces écrivains ont puis ce traité de morale, des passages entiers que nous transcrire. Appuyé de l'autorité du cardinal min (1), nous commençons par citer saint Bo ture, dit le docteur Séraphique, de la famille F né à Bagnarea, en 1221, et mort évêque d'A en 1274. Après avoir vérifié avec attention l'abbé bénédictin Cajetani avait allégué, nous reconnu que saint Bonaventure, étant vicaire-général de l'ordre Franciscain, environ vers l'an 1260, transcrivit dans la conférence septième (1) aux frères du couvent de Toulouse, intitulée : *De diligentia*, une portion du chapitre 25 du livre 1 de l'Imitation de Jésus-Christ, depuis les mots §. 3, *Unum est quod multos*, jusqu'à ceux-ci, *se ipsum vincit et in spiritu mortificat* (2), que nous allons traduire, afin que le lecteur puisse le vérifier. « Il est une chose qui détourne plusieurs personnes du progrès et du fervent amendement, c'est l'horreur de la difficulté, ou le travail du combat.

---

(1) Ce savant Jésuite, dans son ouvrage *de Scriptorib siasticis*, Rome, 1617, atteste que saint Bonaventure, q deux siècles avant le chancelier de Paris Jean Gerson, a f de différents passages du traité de l'Imitation, dans ses le frères Mineurs de Toulouse. Ces lettres, dans les éditio rieures à l'autographe de 1495, fait à Strasbourg, ont rées et défigurées à dessein.

« Ceux-là principalement devancent les autres dans les vertus, qui s'efforcent de vaincre tout ce qui est le plus pénible et le plus contraire ; car l'homme fait là d'autant plus de progrès, et mérite une grâce d'autant plus grande, qu'il a plus à se vaincre soi-même et à mortifier l'esprit. » Le seul changement fait par le docteur Séraphique au texte de l'Imitation par nous transcrit, est au mot *ibi* auquel il substitue *ubi homo plus proficit*, substitution que les Pères de l'Église et plusieurs auteurs faisaient d'habitude.

Non content de cette première citation littérale, le docteur saint Bonaventure a transcrit tout le §. 4 du même chapitre, depuis *Duo specialiter* jusqu'à *instare pro bono*, que nous avons traduit ainsi : « Deux choses aident surtout à un grand amendement, c'est de s'ar-

---

(1) Voyez *Collationes octo ad fratres Tolosanos*. Argentinæ, 1495.

(2) Voyez le document dans l'Appendice, où nous avons mis les deux textes latins en regard, pour en faciliter la collation au lecteur.

« racher avec violence aux penchants de la nature vi-« cieuse, et de poursuivre avec ardeur le bien dont on « a le plus besoin. »

Une autre phrase du §. 5, même chapitre, depuis les mots *Quam nocivum* jusqu'à *sensum inclinare*, a été insérée textuellement dans la conférence 7, et nous l'avons traduite en ces termes : « Il est pernicieux de « négliger sa vocation et de porter son affection aux « affaires dont on n'est point chargé. » On voit ici que, les mêmes défauts que le maître Bénédictin reproche à ses moines, le saint Cardinal fut obligé de les reprocher aussi aux frères Mineurs de Toulouse, chez lesquels les hérésies des Albigeois ou Patarins, comme nous l'avons dit au chapitre III, avaient relâché la discipline et les preuves de la vocation. Il a également fait usage de tout le §. 6 du même chapitre, lorsqu'il dit à ses frères : « Un religieux qui s'exerce sérieusement et « avec dévotion dans la vie très-sainte et la passion du « Seigneur, y trouve abondamment tout ce qui lui est « utile et nécessaire; et il n'a pas besoin de chercher « hors de Jésus quelque chose de meilleur. Un reli-« gieux fervent accepte et fait avec joie tout ce qu'on « lui commande. »

Enfin, dans la même conférence, le docteur Bonaventure copie le §. 7 du même chapitre 25, depuis *Religiosus negligens* jusqu'à *semper in angustiis erit* ; « Le religieux négligent et tiède souffre tribulation « sur tribulation, et il trouve du chagrin de tout côté, « parce qu'il est privé de consolation intérieure, et « qu'il lui est défendu d'en chercher au dehors. Le « religieux qui vit hors de sa règle, est exposé à une « grande chute. Celui qui cherche ce qui est plus relâ-

lé et plus commode, sera toujours dans le chagrin. »
aint cardinal termine par un *et cætera, ut patet;*
l ajoute : *ex devoto libello, de Imitatione Domini*
tri Jesu Christi.

es controversistes Rosweid et Amort, pour se dé-
asser de cette preuve contraire à Thomas à-Kempis,
testent que les conférences sont apocryphes, et
lles ne sont pas de saint Bonaventure. Leur allé-
on est appuyée sur ce que les éditeurs des ouvrages
locteur Séraphique imprimés à Lyon, en 1668,
rent dans la préface n'avoir point trouvé ces con-
nces dans les manuscrits qu'ils ont consultés.

lais nous répondons premièrement que saint
aventure, en 1273, résida à Verceil, dans le
rent des Franciscains, dit de Saint-Paul, lorsque
ape Grégoire X traitait la paix de Milan : ainsi,
pu connaître sur les lieux le traité de l'Imitation
ésus-Christ, dont il fait usage ; 2°. que ces confé-
es sont attribuées à saint Bonaventure par des
oriens célèbres et très-sévères en critique, savoir,
Zamora, Possevin, Villot et Wading, tous auteurs
-dignes de foi ; 3°. qu'elles sont insérées dans les
ennes éditions des ouvrages du saint Docteur, pu-
es en Italie et dans d'autres pays ; d'ailleurs, une
: allégation négative des éditeurs de Lyon, non ap-
ée sur des documents, est toute gratuite et sans
ique.

e plus, Zamora, éditeur à Venise, en 1564, des
nes ouvrages de saint Bonaventure, atteste que les
férences furent extraites d'un ancien manuscrit de
récieuse bibliothèque du Vatican, où se trouvent
neusement conservés plusieurs manuscrits authen-

tiques des auteurs ecclésiastiques et de la littératu
grecque et latine. Nous avons encore l'attestation d
savant Launoy, qui, dans sa Dissertation de 1650, cit
la première édition des ouvrages de saint Bonaventur
publiée à Strasbourg, en 1495, où les conférences so
insérées comme un ouvrage propre de ce Docteur.

Si nous examinons les principaux ouvrages de
savant Cardinal, qui fut professeur à Paris avec sai
Thomas d'Aquin, et dont les écrits furent si révér
dans toute la France, même par le chancelier Gerso
qui se plaisait à les lire et à les citer, nous trouvons q
saint Bonaventure, tant avant qu'après avoir écrit s
conférences, a traité de matières analogues dans l
mêmes termes et avec les mêmes tournures de phras
Nous remarquons en outre, dans ces conférences, pl
sieurs citations littérales des Pères de l'Église et d'a
tres auteurs, très-familières au saint Docteur;
y rencontre aussi la même onction et le même st
que dans les lettres adressées directement par lui,
sa qualité de général de l'ordre, aux supérieurs pr
vinciaux. Nous remarquons, en outre, dans la pr
face du livre *De profectu religiosorum ad novitio*
les paroles suivantes de saint Bonaventure : *Coll*
tiones meas, simul pro aliqua parte collegi, ut ea qu
religiosis prædicare solebam, simul collecta pron
ptiùs, si quando indigerim sub compendio invenire
Enfin nous avons lu, en 1827, dans le carton 88 d
manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, un ac
notarié passé à Rome en 1649, par lequel il est au
thentiquement constaté que, dans les archives des fr
res Mineurs de saint François *au Tibre*, on avait
cette époque découvert le manuscrit original, avec l

titre *Chronicon Ordinis Seraphici*, du célèbre Marianus, Florentin, qui a écrit, suivant Michel Paccianotius, son concitoyen, vers l'an 1430, et, suivant Rodolphe de Tossiniano et Villot, vers l'an 1404. C'est là qu'on trouve les conférences en question au nombre des ouvrages du docteur Séraphique.

D'après l'éveil donné par l'auteur de l'*Appareios para administrar la santa Penitencia*, imprimé à Milan, en 1604, sous le nom du père Manriquez, évêque de Badajoz, qui démontra que saint Bonaventure avait connu le livre de l'Imitation, comme nous le dirons au chapitre VIII, Gence (1) objecta que, quoique dans la conférence septième du saint docteur aux frères Mineurs de Toulouse on lise un fragment du chapitre 25 du premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ, « il faut cependant observer que dans une « autre des conférences, savoir dans la conférence « première *De Verbi incarnatione*, attribuée à Bona- « venture, se trouve un passage de l'*Arbor vitæ cru- « cifixæ*, ouvrage d'Ubertin de Casal, qui a vécu bien « après saint Bonaventure. Les conférences, d'ailleurs, « ne paraissent dans aucun manuscrit, ajoute Gence, « avant la mention qu'en fait le Florentin Marianus; « donc, on ne peut conclure de là l'antériorité de ces « conférences par rapport au XIVe siècle, ni même « celle du fragment de l'Imitation, relativement au « XVe siècle. »

Nous avons déjà répondu à l'égard de l'authenticité et de l'antiquité de la Chronique de Marianus; nous allons combattre la plus forte objection, qui est tiré de la conférence première, à la fin de laquelle on li les mots : *Hæc Ubertinus*. Les controversistes déduisent de ces mots, que les conférences sont apocryphes; car Ubertin de Casal fut reçu parmi les frère mineurs un an seulement avant la mort de saint Bonaventure. Donc il n'est pas possible, suivant eux que le docteur de l'Église ait voulu citer dans sa collection l'avis d'un simple novice inconnu.

---

(1) Voyez Considérations sur l'Auteur de l'Imitation, page 222. Paris, 1812.

Nous pouvons répondre à cette objection avec connaissance de cause; car nous avons déjà parlé de c même Ubertin de Casal, comme issu de la famille d célèbre grammairien Ubertin Clerico, qui fut, e 1475, professeur à l'université de Pavie, auteur d plusieurs ouvrages, et notre concitoyen, de la ville d Crescentin. Voyez le tome I, page 401, de l'Histoi littéraire du Vercellais. Nous y avons démontré qu' fut un Franciscain chef des spiritualistes, qu'il défendit audacieusement, en l'an 1309, en présence du pap Clément V, les propositions du frère Jean d'Olive d même ordre. Plus tard, par suite de la publicatio de son traité sur les sept états de l'Église, vers l'a 1316, Ubertin fut accusé par-devant le nouveau pap Jean XXII, qui, l'ayant absous en 1330, l'autorisa passer dans un monastère de Bénédictins, et postérieurement dans l'ordre des Chartreux, où il mourut. C même Ubertin, entre autres ouvrages, nous a lais l'*Arbor vitæ crucifixæ Jesu*, ouvrage ascétique; il f un des partisans les plus fameux de l'Évangile Éte nel. Ubertin avait été reçu dans l'ordre des frères M neurs par le père général, le vénérable Jean de Parm qui souffrit aussi de très-graves persécutions à cau des doctrines de l'Évangile Éternel, et qui a été déclaré bienheureux par le pape Pie VI; c'est pourquoi les frères Mineurs en font l'office. Pour éclaircir ce fait historique, nous avons recours au poëme épique, à la Divine Comédie, dans laquelle Dante, au chant XII du Paradis, nous parle d'Ubertin de Casal Monferrat (1), au vers 125.

Ma non fia da Casal, nè d'Acquasparta,
Là onde vegnon tali alla Scrittura,
Ch' uno la fugge e l' altro la coarta.
Io son la vita di Bonaventura
Da Bagnoregio, che né grandi uffici
Sempre posposi la sinistra cura.

Plusieurs interprètes de la Divine Comédie se sont trompés sur ce point historique. Wading, dans ses Annales, à la date de 1289, nous dit que le frère Matthieu d'Acquasparta, cardinal et général des Franciscains, par son indulgence, amena le relâchement de la règle dont parle Dante, tandis qu'Ubertin par sa sévérité voulut la corriger. Il est à propos de remarquer que le poëte a écrit son poëme en 1304, qu'il ne parle que des personnages morts, et qu'il cite saint Bonaventure et Ubertin de Casal comme ses contemporains.

---

(1) Dante, dans son poëme, a décrit non-seulement les dissensions politiques de son temps, mais encore les disputes théologiques et religieuses. Il en chercha l'explication dans la science du moyen âge et dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Pourquoi les modernes éditeurs de la Divine Comédie n'ont-ils pas développé ces faits historiques, et démontré que Dante, en plaçant Ubertin au Paradis, était sectateur de sa théologie? Rossetti, dans le livre intitulé : *Disquisizioni*, a eu bien tort d'accuser Dante d'irréligion, d'après les différents passages cités par nous.

D'après cet exposé, nous observons, avec le d
Don Robert Quatremaire, que le même frère Mi
Ubertin déclare dans ses Mémoires avoir été à R
pour y être admis dans l'ordre Franciscain par le
ral, frère Jean de Parme, et qu'il y fut reçu le jour
fête de Notre-Dame-des-Anges, le 2 août, au cou
d'Assise, ainsi que Marc de Lisbonne et Rodolphe T
nian l'attestent. Or, il est constant que le malheu
Jean de Parme, depuis la fin de l'an 1256 jusqu'à
1288, fut prisonnier dans le couvent de son or
Rieti, où il ne pouvait pas exercer sa juridictio
faut donc conclure qu'Ubertin de Casal avai
reçu frère Mineur avant l'emprisonnement du
Jean, savoir : de 1248 à 1255, comme l'observe
grave, et que saint Bonaventure, mort en 1274,
connaître et par conséquent citer le nom du
Ubertin dans sa première conférence. Cette indu
est d'autant plus juste, que ce novice, doué d'un
extraordinaire, avait fait de grands progrès dan
tude de la morale, et que, en 1264, il avait déjà p
l'*Arbor vitæ crucifixæ,* et commencé un trait
l'Apocalypse, avec le titre : *De septem Ecclesiæ
tibus.*

Ce que nous venons d'exposer est confirmé par
trait, que l'on trouvera dans l'Appendice, du cha
livre I. *Jesus Maria natus. Arbor vitæ crucifixæ
tris Ubertini a Casali,* avec la conférence premi
Divi Bonaventuræ de Verbi incarnatione. Il sera
de reconnaître par la confrontation, que le docte
l'Église a corrigé et même refondu ce qu'Ubertin
exposé, sans cependant lui en ôter le mérite.
ajouterons que le frère Ubertin, de la famille Cl

lans le Vercellais, avait puisé ses pensées dans le livre le l'Imitation : ce qui a induit Joseph-Marie Suarez, dans on livre des Conjectures, à attribuer à Ubertin l'honeur d'avoir composé le second livre du traité de l'Imitaon, tandis que le premier, selon lui, était dû à l'abbé nédictin, Jean Gersen ; le troisième, à Rainalluccio, Pierre de Corbière, qui, en 1328, fut antipape, sous nom de Nicolas V, et qui, après son abdication, étant isonnier du pape Jean XXII à Avignon, écrivit ce re ascétique. Enfin, le quatrième livre, le même arez l'attribue à Jean Gerson de Paris, en réservant Thomas à-Kempis le seul honneur d'avoir mis en dre les chapitres.

Il faut avouer que ce bizarre moyen de conciliation, lopté par le bon Suarez, est tout à fait dénué de foniment. Nous l'avons démontré au chapitre II, pag. 69, il ne sera pas superflu d'ajouter ici quelque nouvelle euve, attendu que des hommes doctes sont aujourhui d'une opinion diverse. Nous affirmons donc que traité de l'Imitation a été entièrement composé à même époque, et par le même maître des novices, d'arès la règle bénédictine, et que tous les quatre livres lient ensemble par les mêmes doctrines, les mêmes incipes de charité, et le même amour de la règle. ur en donner ici une dernière preuve, nous ferons server que l'auteur, au chapitre 23, livre I, désprouve les pèlerinages, qu'il les blâme encore au pitre I, §. 9 du liv. IV. Au chapitre 5 du liv. III, parle de l'affection merveilleuse de l'amour divin, c les mêmes sentiments, avec la même expansion cœur qu'au chapitre 12 du livre IV, où il dit : ue tout amant prépare à son bien-aimé le logement

« le meilleur et le plus beau pour le recevoir. »
chapitre 6, livre III, il dit de plus : « Sachez que l'
« versaire ancien s'efforce d'étouffer vos bons dés
« l'humble confession lui déplaît; s'il pouvait, il v
« ferait abandonner la sainte communion »; et
livre IV, chapitre 10, il ajoute : « Lorsque quelques-
« se disposent à la sainte communion, ils éprou
« les plus vives tentations et les attaques de Sata
Ce sont les éditeurs protestants Calmers, et Diblin
rejettent le quatrième livre; cependant Payne l'a
duit et publié avec des observations.

Venons maintenant aux ouvrages de saint Tho
d'Aquin, né en 1227, et mort près de Terraci
en 1274. Nous trouvons que Thomas, en 1255, à
retour de Paris à Rome, fut chargé par Urbain I
composer l'office pour la Fête-Dieu, instituée par
Or, dans son opuscule 57 sur cette solennité, ado
par le bréviaire romain et par le missel, il a copié
téralement tout le chapitre 2 du livre IV de l'Imita
de Jésus-Christ, depuis les mots *Domine accedo,*
qu'à *pauper et egenus ad Dominum cœli,* que
avons traduit ainsi : « O Seigneur, je viens mala
« mon Sauveur, affamé et altéré à la source de la
« indigent au roi du ciel. » Voyez, dans l'Append
la confrontation des passages dont il s'agit. Il a ens
transcrit le chapitre 13, depuis les mots, *O q*
suavis jusqu'à *pane suavissimo de cœlo,* que nous
duisons : « O que votre esprit est doux, ô Seign
« vous qui, pour montrer votre bonté envers vo
« fants, daignez les nourrir d'un pain très-délic
« descendu du ciel. » Et encore dans le même chap
depuis *Non est alia natio* jusqu'à *Deus noster ad*

n'y a véritablement pas d'autre nation aussi grande
i ait des dieux s'approchant d'elle, comme vous
tre Dieu. » Voyez aussi la leçon quatrième de
ce du Sacrement.

nfin, il a transcrit dans son Opuscule le chapitre
eptième, depuis *Domine Deus meus* jusqu'aux
cum tali spe, fide, etc., ainsi traduit dans notre
on française : « Seigneur, mon Dieu, mon Créa-
r et mon Rédempteur, je désire vous recevoir
ourd'hui avec autant d'affection et de respect, de
ire et d'honneur, avec autant de reconnaissance,
dignité et d'amour, avec autant d'espoir, de foi
le pureté que vous reçut, etc. » Voyez encore la
ration du prêtre à la messe, tirée des ouvrages du
docteur Thomas, dans l'Appendice.

érard de Rayneval, auteur du livre de la Vie
aune, florissait incontestablement dans le xive siè-
ar il est mort en 1384. Or, le même controver-
Gence, patron zélé de Jean Gerson, chancelier
ris, fut forcé d'avouer et d'admettre, dans la Bio-
ie universelle de Michaud, que le livre du même
rd, intitulé *De Conversatione internâ,* paraît être
ond livre en langue vulgaire française de l'Imi-
n de Jésus-Christ; il faut donc que Gérard ait
son ouvrage dans le traité de l'Imitation : com-
pouvait-il conclure autrement?

nis de Rickel, dit le Chartreux, docte écrivain
iastique, né en 1394 et mort en 1471, à l'âge de
nte-dix-sept ans, fut le premier à présenter, dans
vre, *De fonte lucis et semitis vitæ,* les trois divi-
de la vie humaine en *purgative, illuminative* et

unitive, en les tirant du traité de l'Imitation, ce n'aurait probablement pas fait, si ces livres eussent composés par le chanoine Thomas à-Kempis, son temporain.

Nous avons déjà cité Dante, mort en 1320, à venne, comme ayant eu connaissance du livre de l' tation, à cause de l'usage qu'il en a fait dans son g poëme, afin d'apaiser les disputes qui s'étaient éle de son temps entre les Franciscains et les Dominic comme nous l'avons démontré au chapitre III, § en rapportant le texte du chant XI du Paradis.

Nous allons voir qu'il aurait aussi emprunt livre I, chapitre 24, l'idée de la nature des t ments auxquels sont condamnés, dans l'enfer, gourmands et les paresseux. Car l'auteur de l'I tion dit au §. 3 : « Quelle autre chose consume ce « sinon vos péchés? C'est dans les choses même « l'homme a péché, qu'il sera plus rigoureuse « puni. Là les paresseux seront punis avec des ai « lons ardents, et les gourmands seront tourm « par une faim et une soif extrêmes. »

Voyez comme le Poëte, dans les vers suivan copié le texte latin à l'égard des tourments de l'E en y ajoutant l'énergie et la vivacité de son poétique.

Il commence au chant III à parler des paresseux ont vécu dans ce monde misérable comme des trons, sans blâme ni louange; qui, n'ayant jamai parler d'eux, restent nus dans l'enfer, où ils sou vement piqués par des moucherons et des guêpes

. . . . *Questo misero modo*

Tengon l'anima trista di coloro, (1)
Che visser senza infamia, e senza lodo.

Questi sciaurati, che mai non fur vivi,
Erano ignudi, e stimolati molto
Da mosconi, e da vespe, ch' eran ivi.

Au chant VI, vers 16, en parlant des gourmands, il dit qu'ils sont égratignés et déchirés par le grand Cerbère, et qu'ils hurlent comme des chiens.

Graffia gli spirti, gli scuoia, ed isquatra.
Urlar gli fa la pioggia, come cani (2).

Au chant XXII, vers 131 du Purgatoire, il ajoute que les mêmes gourmands ne pourront manger les pommes qui sont suspendues sur leurs têtes, ni boire l'eau de la fontaine.

Un alber che trovammo in mezza strada,
Con pomi ad odorar soavi e buoni.
E come abete in alto si digrada
Di ramo in ramo, così quello in giuso,
Cred' io perchè persona sù non vada.
Dal lato, onde 'l cammin nostro era chiuso,
Cadea dall' alta roccia un liquor chiaro,
E si spandeva per le foglie suso.
Li due Poeti all' alber s' appressaro;

---

(1) Tous les commentateurs s'accordent à dire qu'il s'agit ici des paresseux, ou plutôt des nonchalants, ce qui correspond au mot *accidiosi*, employé par l'auteur de l'Imitation, mot qu'on ne trouve pas dans les ouvrages publiés par Gerson de Paris; car, de son temps, la langue latine s'était débarrassée des mots barbares du moyen âge; elle était plus pure en France.

(2) Ici Dante a copié notre Bénédictin; car, quoique les âmes ne puissent être égratignées, elles sont cependant sensibles aux tourments.

E una voce per entro le fronde
Gridò : Di questo cibo avrete caro.

L'auteur de l'Imitation dit au même chapit
« Là, les impudiques et voluptueux seront p
« dans la poix ardente et dans le soufre pua
« comme des chiens enragés les envieux hurle
« cause de la douleur. »

Le poëte, en suivant aussi cette idée, a appliq
fripons et aux hypocrites la peine de se voir p
dans la poix ardente, chant XXI, vers 7-16, 48, d
fer (1) :

Quale nell' Arzanà dè Viniziani
Bolle l'inverno la tenace pece
A rimpalmar li legni lor non sani

Tal, non per fuoco, ma per divina arte,
Bollia laggiuso una pegola spessa,
Che 'nviscava la ripa d' ogni parte.

Gridar : Qui non ha luogo il Santo Volto (2)

Quant aux peines des envieux, confinés
Purgatoire, chant XIII, vers 58-82, Dante racont
vu ceux-ci couverts de cilices et pleurant :

Di vil cilicio mi parean coperti,
E l' un sofferia (3) *l' altro con la spalla,*
E tutti dalla ripa eran sofferti.
Dall' altra parte m' eran le devote
Ombre che, per l' orribile costura,
Premavan sì che bagnavan le gote.

---

(1) M. Weigl, dans sa traduction allemande de notr
admet que Dante a pris l'idée des peines et des tourments
dans le livre de l'Imitation.

(2) C'est le diable qui reproche à l'hypocrite fripon sa
mie sainte pour tromper ses frères.

(3) C'est-à-dire que l'un portait l'autre sur ses épaules.

« Il n'y aura aucun vice (avait dit encore notre au-« teur de l'Imitation) qui n'ait son supplice particu-« lier.

« Là, les superbes seront couverts de toute confu-« sion, et les avares seront réduits à la plus misérable « indigence. »

C'est au chant VII, vers 25 de l'Enfer, que Dante décrit les peines infligées aux avares, lesquelles consistent à recevoir des prodigues de très-gros poids, étant réduits à l'indigence la plus affreuse.

Qui vid' io gente più c' altrove troppa,
E d' una parte e d' altra, con grand' urli,
Voltando pesi, per forza di poppa :
Percotevansi incontro, e poscia per li
Si rivolgea ciascun, voltando a retro.
Gridando : Perchè tieni e perchè burli?

Quant aux superbes, nous les voyons, au chant x, vers 115 du Purgatoire, tout courbés et écrasés sous des poids énormes.

. . . . *La grave condizione*
Di lor tormento a terra gli rannicchia,
Sì che i miè occhi pria n' ebber tenzione.
Ma guarda fiso là, e disviticchia
Col viso quel che vien sotto a quei sassi :
Già scorger puoi come ciascun si picchia.
O superbi Cristian, miseri, lassi,
Che della vista della mente infermi,
Fidanza avete ne ritrosi passi,
Non v' accorgete voi, che noi siani vermi (1)

---

(1) Il faut que Dante ait bien étudié les maximes développées dans le traité de l'Imitation, pour faire une telle invective contre les superbes.

Nati a formar l'angelica farfalla (1)
Che vola alla giustizia senza schermi?

Il nous reste à citer l'autorité de cette femme illustre dont nous avons parlé au chapitre I, de la bienheureuse Hosanne Andreassi, supérieure de son monastère, en la ville de Mantoue, au XV^e siècle, laquelle, dans ses lettres latines, n^{os} XV, XVIII et XXVI, a transcrit des passages tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Le premier à publier ce document important fut le frère Jérôme, de la congrégation du Mont-Oliveto, abbé du monastère de Saint-Maur de Mantoue, en 1507; l'historiographe Mazzuchelli les cita ensuite, et les Bollandistes les ont transcrits, sous la date de 18 juin, dans leurs *Acta Sanctorum.*

Dans l'Appendice, à l'an 1449, nous rapporterons le texte latin (2) desdites lettres, avec les passages des chapitres de l'Imitation, empruntés par la bienheureuse Hosanne. Nous croyons devoir en donner ici un aperçu pour la satisfaction des lecteurs.

La lettre XV, portant le titre *De l'ardeur de l'âme qui aime Dieu,* contient les passages suivants, empruntés de l'Imitation de Jésus-Christ.

1°. « Mes enfants, l'œil de l'intention vers Dieu « doit être pur, afin qu'il soit simple et sincère. » Au chapitre 33, livre III, de l'Imitation, il est dit : « On

---

(1) « L'âme est la phalène angélique qui retourne à Dieu créateur. »

(2) Les femmes mêmes, pendant toute la durée du XV^e siècle, écrivirent leurs lettres en latin, comme nous l'avons fait observer à la page 80 de cette Histoire.

« demeurera inébranlable, en tenant l'œil simple de « son intention sans cesse fixé sur le Seigneur. »

2°. Hosanne continue, et déclare que « celle qui aime « Dieu ne désire nulle chose de plus que son époux « Jésus. » Et au chapitre 34, de l'Imitation, nous lisons : « Que celui qui aime Dieu, le goûte sur toute « chose. »

3°. Elle ajoute : « Seigneur, avec votre présence « tout est agréable, en votre absence tout est insi- « pide. » L'auteur de l'Imitation, au même chapitre, dit : « En effet, vous présent, tout est délectable ; mais « vous absent, tout est insipide. »

4°. « Vous rendez, mon Dieu, le cœur tranquille et « calme, en le plaçant dans une paix parfaite et dans « une prompte allégresse. » Ce qui a été copié du même chapitre 34 : « Vous faites le calme du cœur, « l'abondance, la paix et l'allégresse d'une grande « fête. »

5°. « Mais les savants de ce monde se perdent dans « leur sagesse, et ceux qui aiment la vie et la vanité « trouvent la mort. » Cette sentence, la bienheureuse Hosanne l'a prise au même chapitre de l'Imitation, où il est dit : « Mais dans votre sagesse, Seigneur, s'éva- « nouissent les sages du monde, et ceux qui goûtent les « plaisirs de la chair, parce que là se trouve une grande « vanité, et ici la mort. »

6°. Hosanne continue, et dit : « Ils ont un grand sa- « voir, ceux qui vous suivent, Seigneur, par le mépris « du monde et par une grande mortification de la « chair. » Cet article répond au suivant : « Ceux au- « contraire qui pour vous suivre, Seigneur, méprisent « leur chair, se montrent vraiment sages. »

7°. « Hélas! parce que vit encore en moi le vieil « homme, savoir la chair impure, et que je ne suis pas « tout à fait crucifié ni totalement mort. » Cette exclamation a été copiée du même chapitre 34, où l'auteur de l'Imitation s'exprime ainsi : « Hélas! le vieil « homme vit encore en moi; il n'est pas entièrement « crucifié, il n'est point parfaitement mort. »

8°. La lettre se termine par cette sentence : « Dans « cette vie il n'existe pas de sûreté contre les tenta- « tions. » C'est le titre du chapitre 35 de l'Imitation : « Qu'il n'y a point, dans cette vie, de sûreté contre « les tentations. »

La lettre XVIII est bien plus remarquable, car elle est, en grande partie, tirée du chapitre 51 de l'Imitation, comme nous le démontrerons dans l'Appendice, par la confrontation des deux textes originaux. Citons-en quelques passages.

1°. La bienheureuse Hosanne dit, « qu'on ne peut « pas toujours rester dans un fervent désir et dans « un très-élevé degré de contemplation; mais qu'on « tombe à cause de cette vie infirme. » Et l'auteur de l'Imitation dit au chapitre 51 : « Mon fils, il ne vous « est pas possible de vous maintenir dans le désir « fervent des vertus, ni toujours dans le plus haut de- « gré de contemplation; mais, vous êtes quelquefois, « à cause de la corruption originelle, dans la nécessité « de descendre à des choses plus basses, et de porter, « malgré vous, le fardeau de cette vie corruptible. »

2°. « Pendant que nous promenons ce corps mortel, « nous éprouvons dans notre cœur un ennui et une « pesanteur : ainsi ce corps doit se plaindre des pe- « santeurs de sa chair, s'il ne peut pas se diriger conti-

« nuellement aux exercices spirituels et à la contempla« tion. » Ce sentiment a été tiré du même chapitre, où il est dit : « Tant que vous êtes chargé d'un corps « mortel, vous sentez l'ennui et l'angoisse du cœur. « Il faut donc que, revêtu de la chair, vous gémissiez « souvent du poids de la chair, en ce que vous ne « pouvez vous appliquer continuellement aux exer« cices spirituels et à la contemplation divine. »

3°. « Alors, dit Hosanne, il est nécessaire de vous ap« pliquer à des œuvres humbles et extérieures, en at« tendant, avec une ferme confiance, la grâce de la « visite céleste, et de supporter avec patience cet exil, « cette sécheresse d'esprit, jusqu'à ce qu'étant de nou« veau visités par le Seigneur, nous soyons délivrés de « toute anxiété et que nous puissions jouir de la paix « intérieure. »

Au même chapitre 51, l'auteur de l'Imitation a dit : « Il vous sera alors utile de recourir à d'humbles exer« cices extérieurs et vous distraire par de bonnes ac« tions, d'attendre avec une ferme confiance mon retour « et ma visite céleste, de souffrir patiemment votre exil « et la sécheresse de votre âme, jusqu'à ce que je vous « aie visité de nouveau et délivré de toute peine ; car « je vous ferai oublier vos travaux et jouir du repos « intérieur. »

4°. Enfin elle termine ainsi sa lettre : « Dieu dévelop« pera, par devant nous, les prairies des Écritures, pour « que nous puissions courir à cœur ouvert dans la voie « de ses commandements. Alors nous dirons : Les souf« frances de ce temps ne sont rien auprès de la gloire « qui doit être un jour manifestée en nous, etc. »

Au dernier article de ce chapitre 51, le Seigneur dit : « J'ouvrirai devant vous le champ des Écritures « afin que vous commenciez à courir à cœur ouver « dans la voie de mes commandements, et vous direz « Les souffrances du temps présent n'ont aucun rapport avec la gloire qui sera manifestée en nous. »

La lettre XXVI ne nous offre que quelques mot empruntés des chapitres 33 et 48 de l'Imitation. Hosanne s'écrie : « Qu'est-ce que cette vie misérable? « O mes enfants, ne mettez pas vos désirs, votre attachement dans les plaisirs de cette vie, car la vie de « l'homme n'est autre qu'une bataille continuelle. »

L'auteur de l'Imitation, au chapitre 48, parle du jour de l'éternité et des angoisses de cette vie, et au §. 4, ajoute : « Ainsi, homme malheureux, je combat « contre moi et je suis à charge à moi-même. » Au chapitre 33, il avait déjà dit : « Mon fils, ne compte « pas sur votre affection; celle que vous avez changer « bientôt. »

Comment la bienheureuse Hosanne Andréassi aurait-elle pu connaître les maximes extraites du livre d l'Imitation de Jésus-Christ, et s'en pénétrer si bien si ce livre n'eût pas été depuis longtemps connu et employé même pour l'éducation des femmes et des novices religieuses en Italie?

Les deux auteurs supposés, Thomas à-Kempis e Jean Gerson, n'ont pu écrire, l'un avant 1441, l'autr avant son retour du pèlerinage d'Allemagne. La religieuse Hosanne, née à Mantoue en 1449, n'a vécu qu cinquante-six ans, et dans cette courte existence el a approfondi la lecture de ce livre d'or, elle en a e trait la substance pour la direction des sœurs confié à son gouvernement, comme abbesse.

a sait combien dans les siècles passés il était diffi-
de faire parvenir en Italie un ouvrage imprimé à
is; que dira-t-on des manuscrits au xv^e siècle?
pelons-nous qu'avant l'invention de l'imprimerie
marchands libraires étaient très-rares, et que dans
randes villes à peine en trouvait-on deux ou trois.
contre, le prix des manuscrits était énorme; et,
onnant même à-Kempis ou Gerson pour auteurs
Imitation, il est certain que Hosanne Andréassi,
dée en 1505, n'aurait pu profiter de leurs ouvra-
En effet, nous voyons que cette femme illustre n'a
aucun passage des autres livres ascétiques com-
s par ces deux auteurs, savoir à-Kempis et Gerson.
e toutes les preuves extrinsèques que nous venons
roduire, pour constater l'usage que les anciens
urs du XIII^e, du XIV^e siècle et des premiers jours
xv^e, ont fait du texte de l'Imitation de Jésus-
ist, il nous semble pouvoir conclure : 1°. que
traité de morale chrétienne a été dicté dans les
les établies à Verceil, depuis Charlemagne, et
ganisées au XIII^e siècle; 2°. que cet ouvrage est la
priété de ce moine Bénédictin, qui fit la gloire de
lie, depuis l'an 1220 à 1240, époque à laquelle il
avoir quitté cette vallée de larmes et d'infirmités,
r jouir au ciel de la récompense méritée.

ous prouverons, au chapitre VIII, que ce cénobite
leste et paisible, éloigné des honneurs ecclésiasti-
, du faste universitaire, des disputes académi-
, des controverses soutenues avec ardeur au con-
de Constance, fut l'abbé Jean Gersen, de Cavaglia.
preuves seront appuyées de l'autorité de plusieurs
ains italiens, allemands et même français, qui tous,

à l'exemple du grand Corneille, préfèrent la vérité
torique, cette vérité si souvent altérée de nos jour
une gloriole nationale, soutenue mal à propos pa
simple dénégation de faits authentiques, et de d
ments judiciaires qu'on n'ose pas attaquer, dans l'
possibilité de donner une preuve contraire.

Il faut espérer que les continuateurs de l'Hist
littéraire de la France, après avoir déjà rayé de la l
des ouvrages composés par saint Bernard de Clairv
le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, en feront
tant à l'égard des ouvrages du chancelier Gers
comme l'a fait, en son temps, le savant Dupin, app
sans doute, sur cette considération, que l'Imitatio
se trouvait ni dans le manuscrit presque autograph
tous les ouvrages de Gerson, aujourd'hui possédé
la Bibliothèque Mazarine, ni dans d'autres, atte
vement examinés par lui.

D'ailleurs on conviendra avec nous, que l'aut
en émettant sa déclaration : *Non quæras quis*
dixerit, sed quid dicatur attende, a voulu absolum
conserver l'anonyme; c'est pourquoi il a engagé
disciples à ne point faire cas de ce que le maître dis
mais à faire attention à ce qui leur était enseigné.

§. IV.

Reste à parler de la traduction et de la merveill
propagation du livre de l'Imitation de Jésus-Ch
dans les différentes langues anciennes et moder
C'est ce que nous allons faire, en donnant en parti
liste des traductions examinées dans la précieuse
bliothèque des révérends pères Jésuites au collége
main, par nous, en 1812, et non par le feu comte I

juinais, comme M. Monfalcon vient de l'alléguer dans sa préface à l'édition polyglotte de l'Imitation, publiée à Lyon en 1841, 1 vol. in-4°, Cormon et Blanc.

Tableau des traductions de l'Imitation de Jésus-Christ, publiées et imprimées en langues anciennes et modernes.

En HÉBREU, par Jean Muller. *Francofurti*, 1837; et *Parisiis*, 1840.

En GREC, par Théodore Gaza, en 1500; en grec ancien, par George Mayr, 1600, et Paris, Firmin-Didot, 1824.

En CHINOIS, sans nom d'auteur, 1600; et par Saint-Martin, évêque de Caradre, et missionnaire, en 1801.

En ARABE, *De Imit. Christi, arabice versum, a P. Cælestino Golio. Romæ, typis cong. de Propaganda fide*, 1668, 1730 et 1742.

En ARMÉNIEN, Constantinople, 1140 de l'Hégire, par Juanes; *Romæ, typis congregationis*, 1674; et *Amstelodami*, 1696, par le père Célestin.

En JAPONAIS, et arabe, 1673.

En TURC, et arabe, par le père Célestin, 1732.

En HONGROIS et illyrien, 1641.

En POLONAIS, 1571.

En TUDESQUE, par Hebaier. Berlin, 1738.

En ALLEMAND, par Jean Schomsberg, en 1498; ensuite à Munich, 1766; à Augsbourg, 1787; à Bamberg, 1801; à Munich, 1818.

En FLAMAND, 1625, par Gillis; 1644 et 1708, *in rhythmos belgicos versi a Bocyo Fisci.*

En BOHÉMIEN, 1578.

En HOLLANDAIS, Rotterdam, 1674, d'après le texte du père Rosweide, par Bockverkooper.

En ANGLAIS, au xv° siècle, par William, réimprimé en 1503, 1504 et 1673, par Mayster; en 1706 et 1828, par Frognall Dibdin, à Londres.

En ESPAGNOL, à Barcelonne, par Pierre Pola, 1482; à Séville, par Ungut, 1493; à Burgos, 1495; par Nieremberg, 1650, 1670, 1731, et par Pierre Witte, 1721.

En VALENÇAIS, par Perez (Michel), 1491, Valancia, édition très rare.

En BASQUE, par Arambillaques, 1684 ; à Bayonne, 1720 et 1769.

En WALLON, par un prêtre flamand, 1468.

En CASTILLAN, en 1650.

En CATALAN, par Fadrique Allemand, de Bâle, 1495.

En PORTUGAIS, à Leira, 1471; à Paris 1674 et 1819.

En BRETON, à Quimper, par Yves Roparz, prêtre, 1743 ; réimprimée plusieurs fois, par Périer, 1772; et à Saint-Brieuc, par Ledan et Guilmer, en 1836.

En ITALIEN, par Rosso, 1487; à Florence, 1491; à Venise, 1491; à Paris, 1645; par le cardinal Enriquez, à Rome et à Turin, 1734 et 1761; à Rome, 1837.

En FRANÇAIS, depuis 1488, d'après la notice chronologique de soixante traductions, donnée par Alexandre Barbier en 1812.

Aucun livre n'eut l'honneur d'être traduit aussi souvent en vers, par des poëtes de différentes nations, comme l'Imitation de Jésus-Christ; ainsi nous comptons :

En vers latins, SOMMER (Jacomus) Gandavensis, de Imit. Christi, libri IV, metris latinis, circa an. 1600.

Hermann à Wœstenraedt; Leodii, Tourneys, 1623.

Dardeius (Jacobus), Leodii, 1633.

Meslero (Thomas), venerabilis viri Joh. Gersen, lib. IV, de Imit. Kristi, elegiacè redditi, Bruxellæ, 1649.

Graswinkel (Theodorus), jurisconsultus, libri III, Thomæ à-Kempis, de Imit. Christi versibus latinis redditi, Rotterodami, 1661.

Vabaderia (Gaspardus de), Antuerpiæ, typis Mesnier, 1684.

Silvestre (Alexand.) Clericus, apud Esclassan, Parisiis, 1699.

Du Quesnay de Boisguibert, præfectus supremæ curiæ Rationum, versis heroicis : Parisiis, Langlois, 1729.

Neebauerr, (J. A. Van-Der) Nachfolg. Christi, in lateinisch verse. Ratisbonne, 1822.

En vers français, nous citerons les traductions les plus remarquables : celle de Pierre **Corneille**, en 1651, 1656, etc., à Rouen, chez Maurry.

De **Tixier**, curé de Varsalier, en 1653, à Lyon, chez Compagnon.

De **Desmarets**, en 1654, à Paris, chez P. le Petit.

De l'abbé **Pellegrin**, l'Imitation en cantiques spirituels; 1727, chez Nicolas Le Clerc, à Paris.

De **Delmas**, curé à Montauban, publiée en 1791, à Montauban.

De **Martin de Boisville**, évêque de Dijon, imprimée à Paris en 1818.

De **Pioncin**, en 1829, à Besançon.

De **Dupy**, en 1836, à Paris.

De **Sapinaud de Boishuguet**, en 1839, à Angers.

En vers italiens, par Michel-Ange **Golzio**, secrétaire de madame Christine, à Turin, 1659, publié Rome. Golzio était né à Cavaglià, et il voulut ren à son concitoyen, l'abbé Jean Gersen, l'hommage ses vers harmonieux.

Deux éditions polyglottes du livre de l'Imitation Jésus-Christ, et très-utiles, viennent de paraître.

Weigl (J. Bapt.) le même qui, en 1832, a perpétué Allemagne notre *Mémoire sur le véritable auteur* *l'Imitation de Jésus-Christ*, qui fut détruit à Paris, publié une première polyglotte *De Imitatione Chri* *libri IV*, en *latin*, en *italien*, en *espagnol*, en *fra* *çais*, en *allemand*, en *anglais* et en *grec*. Vol. gran in-8°, de 608 pages, Sulzbach, 1837. Voyez au chap. l'analyse de ces deux ouvrages.

La seconde polyglotte, en huit langues, en *lati* *français, grec, anglais, allemand, italien, espagn* et *portugais*, de l'Imitation de Notre-Seigneur Jés Christ, par Jean Gerson, vient de paraître à Lyon, ch Blanc, sous la direction de J.-B. Monfalcon. No renvoyons la critique de cet intéressant ouvrage chapitre IX.

Toutes ces différentes traductions, nous les devo aux Bénédictins et aux Jésuites, qui ont propagé encouragé la lecture de ce livre utile aux philosophe aux hommes d'État, et à tout bon citoyen.

Les Arabes, les Turcs, les Persans et les Chinoi qui ne possédaient anciennement qu'une traducti en leur langue, du Tableau de la vie humaine p Cebès, se font une gloire de lire l'Imitation de Jésu Christ et d'en étudier les maximes : ce qui accélére le triomphe de la religion chrétienne en Orient.

CHAPITRE V.

§. I. Des très-anciens manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que des éditions du xv^e siècle sans nom d'auteur.

§. II. Facilité avec laquelle les ouvrages anonymes ou pseudonymes sont attribués à des auteurs supposés, soit par esprit de parti, soit par la conformité des initiales de leurs noms et la célébrité d'un auteur, soit enfin par l'inexactitude ou l'ignorance des copistes.

§. III. Première idée d'attribuer à saint Bernard de Clairvaux, l'Imitation de Jésus-Christ : des manuscrits et des éditions du xv^e siècle qui portent son nom.

§. I.

Nous avons déjà montré que les traités scolastiques, tant anciens que modernes, portent rarement le nom du professeur sous la dictée duquel l'étudiant les a écrits. Nous avons aussi trouvé dans lès vieilles bibliothèques des couvents et des maisons religieuses, plusieurs de ces vieux manuscrits, sans aucun nom d'auteur, et qui sont cependant des traités de théologiens, de jurisconsultes, ou de philosophes distingués qui ont professé dans les Universités d'Italie au xiii^e siècle et après la renaissance des sciences et des arts dans cette belle partie de l'Europe.

Cette omission provenait souvent de la modestie des professeurs mêmes, qui n'ambitionnaient pas, comme les modernes, de faire passer leurs noms à la postérité, ou bien de la négligence des écoliers, ingrats et peu disposés à conserver la mémoire de ceux auxquels ils étaient redevables de la vie sociale : ce qui n'est pas étonnant, car la bienfaisance a toujours été a mère de l'ingratitude en ce monde.

Qu'il nous soit permis de transcrire ici, par ordre
dates, le titre des manuscrits de l'Imitation de Jés
Christ que nous avons trouvés sans aucune indicat
de nom d'auteur, comme aussi les éditions du xv^{e}
cle, les premières qui ont été imprimées après l'inv
tion de cet art admirable, qui, étant sagement
ployé, a rendu d'immenses services à la société civ
et dont l'abus a propagé des sectes religieuses, a dét
des trônes, et corrompu la littérature classique.

I. *Codex* de Advocatis, sæculi xiii. Manus
in-12, sur parchemin très-fin (Planche I). Il a ap
tenu en propriété, bien avant l'année 1349, à *Jos*
de *Advocatis*, de cette illustre famille vercella
appelée aujourd'hui *Avogadro*, et dont nous parler
plus tard. Ce manuscrit a été déclaré par des académ
par des savants de différentes nations, le plus anc
connu, et nous en donnerons la description au c
pitre xi, ainsi que l'histoire de sa provenance.

II. *Codex* Indersdorfensis I, avec le titre *Li*
primus de Imitatione Christi, manuscrit du xiii^{e} siè
ou tout au moins de l'année 1350, quant aux trois
miers livres, d'après l'avis de l'abbé Weigl, prof
seur de belles-lettres, à Sulzbach, comme il le décl
dans les notes de la traduction allemande de notre
moire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jés
Christ. 1827, 140 pages, in-12.

III. *Codex* Thevenotianus, manuscrit sur parc
min, du xiv^{e} siècle, ainsi appelé de Melchisédech T
venot, garde de la Bibliothèque royale, qui
était le possesseur. Ce volume, de format in-4°, s
le n° 3592 du catalogue de la même Bibliothèq
imprimé en 1744, est jugé du xiv^{e} siècle. Il commen

SPECIMEN CODICIS DE ADVOCATIS.

Ex Lib. I Cap. I.

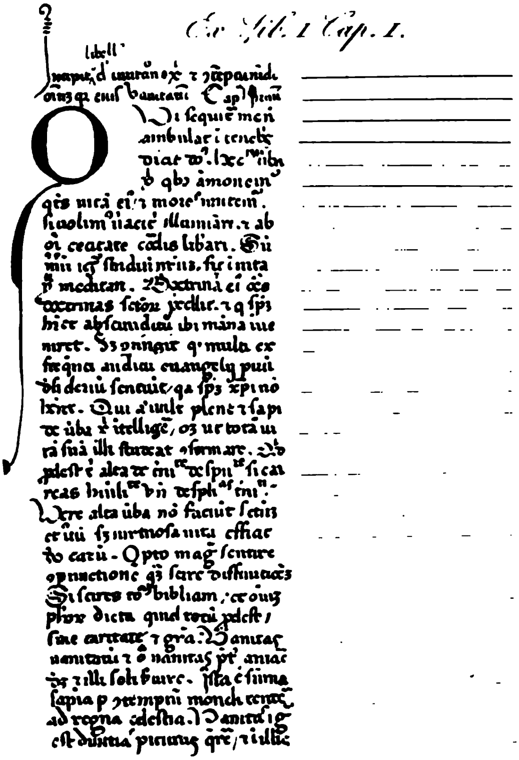

Præses De-Gregory direxit.

Molin incid: Parisiis 1841.

De Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi. Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit Dominus : hec sunt verba Xpti. Il se termine ainsi : *Expliciunt admonitiones ad spiritualem vitam.* Il y manque les trois autres livres. Voyez Gence, page xlj. Amort nous a donné un *fac-simile* de ce manuscrit, que Mabillon pense appartenir à l'an 1381, dans son ouvrage sur la diplomatique (1) et dont il nous offre un *fac-simile* très-exact.

IV. *Codex* PALATINUS, manuscrit sur parchemin de l'an 1383, décrit par le docte Denis, part. 3 *Biblioth. Palat. Vindobonæ. Incipit tractatus de reformatione hominis et primo de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi.* Il n'y a que le premier livre de l'Imitation, quoique le volume, sur la couverture duquel existe la date, contienne dix-sept ouvrages ascétiques.

V. *Codex* WIBLINGENSIS I, manuscrit sur papier, de l'année 1384, de format in-4°, appartenant au monastère bénédictin de Wiblingen en Souabe. Ce précieux manuscrit contient les quatre livres de l'Imitation, d'après Weigl, dans ses notes sur notre ouvrage précité.

VI. *Codex* PARISIENSIS I, manuscrit sur papier, du XIVᵉ siècle, du monastère de Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui appartenant à la Bibliothèque royale, nº 1557. Il porte le simple titre : *Qui sequitur me, libri* I, II et III. Le quatrième manque; et par une note critique, qu'on y lit, il est prouvé que le manuscrit ap-

---

(1) Tab. XV, nº 4, pag. 372 : *Codex Thevenotianus, ad annos quadrincentos accedit*, juxta Du Cange, Baluzium, etc. Voyez Vossius.

partient au xive siècle; car, d'après Mabillon, o
voit pas de point sur la lettre I, les chapitres ne p
tent pas de numéros, et le chapitre LIV est partag
deux : 1°. *De diversis motibus naturæ.* 2°. *De co*
ptione naturæ.

VII. *Codex* PARISIENSIS II, manuscrit in-4°,
xive siècle, de la Bibliothèque royale, n° 3591.
Imitatione Xpti et contemptu omnium vanita
mundi. Expliciunt admonitiones ad spiritualem vi
On ne trouve que ce premier livre, et ensuite : *In*
devotus libellus de paupertate, humilitate et patie
A la fin : *Explicit libellus devotus de paupert*
traité qu'on ne peut attribuer, comme nous le
observer M. Weigl, ni à Kempis, qui écrivit le
De tribus tabernaculis; ni à Gerson de Paris, car i
se trouve dans aucune édition de ses ouvrages,
Carmen de voluntaria paupertate n'a aucune ress
blance d'argument.

Un traité singulier, contenu dans ce volume, e
suivant : *Incipiunt meditationes Domptui Guigoni*
quinti prioris quondam carthusianensis. Nous li
dans le catalogue imprimé de la même bibliothè
en 1744, la note suivante : *Is codex decimo qu*
sæculo exaratum videtur; et en 1826 le feu abb
Lespine, aide-conservateur aux manuscrits, l'a
bien examiné avec nous, assura qu'il est même anté
audit siècle; il suffit de le voir pour s'en convain

---

(1) Fabricius, dans sa Bibliothèque, dit que Guigo di Ca
été prieur général des Chartreux, qu'il est mort en Dauphi
diocèse de Valence, et qu'on lui attribue *Meditationum*
tula XX; mais Fabricius n'avait pas vu le manuscrit où no
avons compté XXI.

VIII. *Codex* Gerardi-Montis, manuscrit sur parchemin, du XIVe siècle, qui a appartenu, d'après Weigl, au monastère de Saint-Adrien, dans le Hainaut : il fut écrit avant le XVe siècle, et il se trouve à la Bibliothèque royale de Paris, sous le n° 837. Un certificat de notaire prouve que le manuscrit fut écrit avant l'an 1400 (1), par la main de Louis de Monte dans le même monastère. Voyez le document dans l'Appendice.

Il commence par ces mots : *Admonitiones ad spiritualem vitam utiles : Incipit libellus de Imitatione Xpti, Qui sequitur me ;* et à la fin du quatrième livre, qui porte le titre : *Admonitiones de sacramento altaris*, on lit : *Hic liber conscriptus est et finitus a Fratre Ludovico de Monte, qui obiit ante annum* ICCCC. Cette signature et la date ont disparu par la déchirure de la dernière page, comme on le reconnaît à la simple inspection du manuscrit. Cette fraude fut, en l'année 1663, constatée et certifiée par un acte notarié signé Roobaert, à la requête du père Almaert, bibliothécaire dudit monastère, lequel, après le serment préalable, déclara avoir vu, à l'âge de seize ans, la signature et la date mentionnées sur la feuille lacérée. Cet acte notarié existe dans le carton 88 B, à la Bibliothèque royale, ayant été apporté à Paris avec le même manuscrit lors de la célèbre conférence de 1671. Nous ajouterons que Mabillon assigne ce manuscrit à l'année 1350, et que le chanoine Amort en a donné un *fac-simile* dans son livre *Moralis certitudo;* il est donc facile de juger de son antiquité. Voyez aussi Gence, page xxxiij, *Descriptio critica.*

---

(1) Mabillon attribue ce manuscrit *ad dimidiam partem sæculi XIV*, c'est-à-dire à 1350. Diplom. tab. XV, n° 5. Mais cette décision du grand diplomate n'a pas plu à Gence, et il le rapporte au commencement du XVe siècle, afin d'attendre la naissance de Gerson. Voyez Montfalcon, Notice sur les manuscrits de l'Imitation, page IX.

IX. *Codex* Wiblingensis II, manuscrit (1) sur parchemin de 1410, *De Imitatione Christi.* Nous devons à M. Weigl la connaissance de ce manuscrit très-incomplet, car on n'y trouve qu'un chapitre du premier livre, et le second est mutilé.

X. *Codex* Leodiensis I, manuscrit sur papier, de l'an 1417. Il a appartenu au monastère bénédictin de Saint-Jacques de Liége, et il fut produit dans la conférence de 1671. Il commence à la première feuille par ces mots : *Anno Domini* 1417, xv *die mensis octobris indutus fui habitu ordinis S. Benedicti, in monasterio ædificato in honorem sanctorum Apostolorum Jacobi et Andreæ.* On lit ensuite : *Incipit devot. exercitium de sacramento Eucharistiæ.* A la Bibliothèque du Roi, on lit dans le carton 88 les leçons variantes de ce manuscrit, ouvrage laborieux des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Voyez au document de 1671, la description exacte du manuscrit qui a été mal décrit par Gence, car la date de 1417 ne lui convenait pas, voulant attribuer le livre au chancelier Gerson.

XI. *Codex* Sublacensis ou Mellicensis I, manuscrit sur papier, déjà existant en 1418, dans le monastère bénédictin de Melck, près du Danube, en basse Autriche, qui fut fondé en 1087. Ce manuscrit a été décrit dans le congrès de 1671. Voyez le document dans l'Appendice, et Gence, page xiv de sa préface.

---

(1) Erhard, page 11, parle de trois manuscrits écrits avant l'an 1441, et que Dom Martenne a vus dans son voyage en Germanie ; ce sont probablement les manuscrits anonymes de Wiblingen.

Il contient, en premier lieu, un traité de saint Augustin pour visiter les infirmes, et, après d'autres ouvrages, *Liber primus de Imitatione Christi;* enfin : *Contemplatio S. Bernardi de passione;* et on lit : *Explicit contemplatio de passione Domini, finitus anno* XXI, (savoir 1421) *in die sancti Johannis Vaptistæ decolationis.* Comme ce manuscrit contient un traité *De reformatione,* qui avait été demandé par le duc Albert d'Autriche, en 1418, afin de rétablir la discipline dans les monastères, on peut fixer à cette date le manuscrit, qui fut apporté de Subiaco par des moines visiteurs, venus à Melck (1).

XII. *Codex* TRUDONENSIS, manuscrit sur parchemin, de l'an 1427, *De Imitatione Christi,* possédé par M. Onésime Leroy, et à la fin : *Hunc libellum fecit*

---

(1) Fronteau, en admettant cette vraie date du manuscrit, dit qu'il a été composé par à-Kempis, et qu'il fut porté d'Italie en Allemagne : ce qui ne correspondrait ni avec l'âge d'à-Kempis, ni avec la distance des lieux. Le chanoine Weigl, de Ratisbonne, dans la préface latine de son édition polyglotte *de Imitatione Christi,* in-8°, 1837, dit que *Gerson* s'étant réfugié pendant trois ans dans le monastère de Melck, c'est là qu'il a fait sa traduction, avec le titre de *la Consolation internelle.* Voyez, au chapitre VII, le bon accueil que le duc Albert fit à Gerson en 1417; voyez aussi, au chapitre IX, l'avis d'Alexandre Monaldi, dans sa préface de l'édition de Rome de 1837. Nous adoptons cette induction avec Valgrave; et le manuscrit arrivé de Subiaco ne pouvait qu'intéresser Gerson, malheureux alors, qui puisa, comme tant d'autres, quelque consolation dans ce livre précieux. Voyez le document de 1641, dans l'Appendice, contenant la déclaration du père Clément Raynier, qui a examiné ce manuscrit à Melck.

fieri Walterus de Stapel prior monasterii S. Trud nis, qui perfectus fuit anno MCCCCXXVII. Ce manusc ne contient que les trois premiers livres. Voyez chapitre VIII le prétendu original français de Gerso

XIII. *Codex* LEODIENSIS II, manuscrit sur pier, de l'an 1429, *De Imitatione Xpti,* qui fut tro à Liége avec le titre : *De interna Christi locutione animam fidelem*; car il ne contient que le troisiè livre, que Dom Martenne, dans son Voyage littérai assigne à l'an 1427, ayant mal interprété la date qu trouve sur le manuscrit.

XIV. *Codex* COLONIENSIS SANCTÆ CRUCIS, man scrit incontestablement de l'an 1430, lequel, d'ap Denis, renferme plusieurs ouvrages; il est écrit sur p chemin mêlé de papier; *Incipit devota exortatio sacram Christi communionem, et Epistolæ Divi Be nardi,* avec la date MCCCCXXX. Voyez *Bibliot. Palati Vindobonæ.*

XV. *Codex* WIBLINGENSIS III, manuscrit in- sur papier, de l'an 1433, qui appartient à un m nastère de Bénédictins en Souabe; on y trouve le p mier et le second livre *De Imitatione Xpti,* et à fin : *Explicit tractatus scriptus in concilio Basileen anno* MCCCCXXXIII, ou bien 1430, d'après l'autorité Valgrave; on lit une description de ce manuscrit d le carton n° 88 de la Bibliothèque royale.

XVI. *Codex* WEINGARTENSIS I, manuscrit in- sur papier, de l'an 1433, appartenant à l'abbaye bé dictine de Sainte-Marie des Vignes, en Souabe. Il co mence : *Qui sequitur me, etc.,* il se termine ain *Explicit liber internæ consolationis (collocution finitus anno Domini* MCCCCXXXIII, *secunda feria* *festum Assumptionis B. Virginis Mariæ, per me fratrem Conradum Ebersberg, tunc temporis conventualem in Weingarten.* Voyez, dans l'Appendice, le document du congrès de 1671.

XVII. *Codex* Salzburgensis, manuscrit sur parchemin, de l'année 1433. *Libellus in quatuor partes in quo omnes de contemptu mundi, ille etiam de SS. Sacramento continetur.* Ce manuscrit, dit Valgrave, dans son *Argumentum chronologicum,* fut, par le copiste, dédié à l'abbé Léonard, qui est mort en l'année 1433, étant supérieur du monastère depuis huit ans. Voyez Gence, page xxj.

XVIII. *Codex* Weingartensis II, manuscrit sur papier, de l'an 1434, trouvé dans la susdite abbaye, contenant le livre de l'Imitation qui commence par ces mots : *Incipit de Imitatione Xpti,* et il se termine ainsi : *Finitus anno* MCCCCXXXIV, *scriptum per me Johannem De Mersberg conventualem et custodem in Weingarten,* comme l'attestent Valgrave et Heser, en ajoutant que ce manuscrit a été perdu lors des guerres d'Allemagne.

XIX. *Codex* Mellicensis II, manuscrit sur papier, de l'an 1435, du même monastère de Melck. Il renferme 1°. *Manuale D. Augustini;* 2°. *Regula bene vivendi in monasteriis, edita a B. Hieronymo;* 3°. *Libellus de Reformatione hominis, qui in* IV *partes dividitur. Primus de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi.* Il est étonnant qu'après les quatre livres de l'Imitation on y trouve l'ouvrage, *De confessionibus audiendis* (1) *considerationes* XXV, avec le nom de Gerson, chancelier de Paris. Et à la fin, on lit en marge : *Explicit die Kiliani 35, id est anno* 1435; comme il est constaté par le registre du monastère, cité dans l'assemblée des savants, tenue en 1671. Voyez ce document dans l'Appendice.

---

(1) Pourquoi donc le nom de Gerson n'est-il pas exprimé, à l'égard de l'Imitation, dans un manuscrit du même âge?

XX. *Codex* Paduanus, manuscrit sur papier, lacéré, de l'année 1436, qui a été retrouvé par Mabillon, dans le monastère des Bénédictins de Sainte-Justine, fondé en l'an 429 par Roscius, et auquel attenait le monastère des femmes du même ordre, d'après l'usage des premiers temps de l'Église, comme nous l'avons dit au chapitre III, §. 4.

Ce manuscrit porte le titre : *De Imitatione Xpti,* sans autre indication; il est divisé en quatre livres, dont une partie manque, au dire de Mabillon.

XXI. *Codex* Augustanus *vel* Ulricianus I, manuscrit sur papier, de l'an 1437, appartenant au monastère de Saint-Udalric, près de Vienne. Il a été produit dans l'assemblée de 1671, et contient plusieurs ouvrages entre lesquels *Liber primus de Imitatione Xpti, Qui sequitur me;* et à la fin on lit : *Et est finis hujus tractatus scripti in concilio Basileensi, anno Domini* MCCCCXXXVII. *Et sic cum Dei adjutorio finitus est iste tractatus per me Georgium de Gottingen tunc temporis capellanus in Wiblingen.* D'après l'autorité de Gence nous ajouterons : *Liber secundus Admonitiones ad interna trahentes per manus Philipp. Lessart, anno* MCCCCLI *scriptus;* ce que les savants, en la dite assemblée, n'ont cependant pas constaté.

XXII. *Codex* Lunaclacensis, manuscrit sur papier, de l'an 1438, appartenant au monastère de Mondsee, avec le titre de *Tractatus de Imitatione*

i. Il est mentionné par Weigl, à la page 177 de
pplément au *Mémoire sur le véritable auteur de*
itation, publié par nous en 1827.

XIII. *Codex* Rothensis, manuscrit de l'an 1439,
rtenant aux Bénédictins, *apud Oenum*, rivière
'Inn en Allemagne, *De Imitatione Xpti, libri* iv,
me l'atteste Weigl : c'est très-probablement celui
t parle Gence à la page xxix de son édition
e.

XIV. *Codex* Indersdorfensis II, manuscrit de
1441, qui, suivant le professeur Weigl, contient
aité, *Quatuor novissima*. A la page 54 le copiste
vit : *Deo gratias : in vigilia Petri* (21 février)
ccxli. Ensuite : *Tractatus qui intitulatur de Imi-*
one Christi, compilavit quidam canonicus regule
cti Augustini episcopi. Il renferme les deux pre-
rs livres; à la fin : *In nomine Jesu amen, feria* ii
Oculi (le 20 mars mccccxli).

XV. *Codex* Gratianopolitanus, manuscrit de
4, sur papier et vélin, de la bibliothèque de Gre-
le, anciennement de la Grande-Chartreuse, as-
é, par les bibliothécaires, à l'an 1444; il contient :
De Imitatione Kristi libri tres ; 2°. *Meditationes*
i Anselmi Cantuariensis archiep.; 3°. *Epistola*
atherinæ Senensis. Une note mise à la fin de ce
, dit M. Nolhac, indique l'an 1444.

XVI. *Codex* Coloniensis, manuscrit de l'an 1447,
rtenant au monastère des Chartreux de Sainte-
e, à Cologne, lequel ne contient que trois livres,
ce titre : *Libellus qui appellatur, Qui sequitur*
De interna Christi locutione ad animam fidelem
sdam Cartusiani, libri tres. Cette expression a

donné à croire que l'auteur du livre de l'Imitation était un Bénédictin de la réforme de saint Bruno, d'autant plus que d'autres manuscrits, notamment le *Codex Claramontanus* et le *Codex Parcensis secundus*, portent la même signature. Le chanoine Amort a parlé de ce manuscrit à la page 130 de sa *Deductio critica;* mais il a voulu taire ce fait, que le livre était attribué à un Chartreux; il ajoute cependant qu'à la fin du quatrième livre on lit : *Hic tractatus scriptus est anno* MCCCCXLVII, *in die Simonis et Judæ;* et que le manuscrit fut présenté dans l'assemblée de Paris de l'année 1681 : ce qui ne résulte pas du procès-verbal. Voyez le document dans l'Appendice.

XXVII. *Codex* BRULLENSIS SANCTI EMMERANI I, manuscrit de l'année 1448, qui appartient au monastère de Saint-Emmeran, près de la ville de Ratisbonne, avec ce titre : *De Imitatione Xpti, libri duo, scripti, anno* MCCCCXLVIII, *per manus fr. Johannis Pejoris in Prull.* Il faut ici observer qu'il porte la même signature de copiste que le manuscrit de 1441, signé *per manus fratris Thomæ à-Kempis,* de manière que Jean Pejoris peut contester le droit d'auteur.

XXVIII. *Codex* ZWYFALTENSIS, manuscrit de l'année 1448, d'après le professeur Weigl, lequel a vu le manuscrit, qui contient : *De Imitatione Xpti, libri tres,* car le quatrième manque; on ajoute que le nom de Thomas à-Kempis a été apposé par une main plus récente et inconnue.

XXIX. *Codex* SPIZELIANUS, manuscrit de l'année 1448, dans la bibliothèque du couvent de Wengen; il contient les trois premiers livres : *De Imitatione Xpti,* et à la dernière page on lit : *Finitus, anno*

CCXLVIII, *feria* V *ante Pascham, per me Gaspar de*
orcheim.

XXX. *Codex* AUGUSTANUS *vel* ULRICIANUS II (1),
nuscrit de l'an 1450, d'après le témoignage du père
cide Braun ; il renferme les trois premiers livres *De*
itatione Xpti, et finit par ces mots : *Explicit liber*
tius... per Dominum præpositum in Rotze cujus
men sit in libro vite. Amen, anno Domini MCCCCL.

XXXI. *Codex* ABBAVILLENSIS, manuscrit sur pa-
r, de l'an 1450, d'après le témoignage du profes-
r Weigl, assigné au xv^{e} siècle, dans le catalogue de
bliothèque royale, n° 3788, lequel porte qu'il a
partenu aux frères Mineurs d'Abbeville, dans la
cardie. Parmi plusieurs opuscules on lit : *Admoni-*
nes ad interna trahentes; ensuite : *De conversatione*
terna. On y trouve aussi l'*Arbor vitæ crucifixæ Jesu,*
frère Mineur Ubertin de Casal-Monferrat, ce qui lui
attribuer, par Suarez, l'honneur d'avoir composé
second livre de l'Imitation.

XXXII. *Codex* BRULLENSIS S. EMMERANI II, ma-
scrit de l'an 1453, suivant l'autorité de Weigl, *De*
itatione Xpti, liber primus. Les autres livres man-
ent.

XXXIII. *Codex* BLESENSIS, manuscrit sur par-
emin, in-4°, de l'an 1456, ainsi appelé du nom de
se, conseiller de la Chambre des Comptes, qui en
it propriétaire, et que nous avons vu à la Biblio-
que royale, sous le n° 2922, assigné au xv^{e} siècle.
st à observer que dans ce volume on lit après plu-

---

1) Ce manuscrit a été mal décrit par Gence, à la page xxvij de
édition latine.

sieurs ouvrages portant le nom de Gerson, chancelier, et un traité *de varjis diaboli tentationibus*, celui de *Libellus de Imitatione Xpti, libri duo per Hermannum Ordinis Eremitarum* MCCCCLVI.

Il nous paraît que si on eût cru Gerson l'auteur de l'Imitation, on l'aurait exprimé. Ce manuscrit porte les blasons des Visconti et du Roi de France, savoir le serpent et les fleurs de lis : ce qui indique son ancienneté ainsi que sa provenance d'Italie.

XXXIV. *Codex* PARCENSIS I, manuscrit de l'année 1458, trouvé dans le monastère des Chartreux de Notre-Dame-du-Parc, près de la ville du Mans. Dans ce manuscrit, dit Weigl, après le traité du pape Innocent III, sur la Misère de la condition humaine, on lit : *Tractatus de Imitatione Xpti;* et à la fin on lit la signature suivante : *Anno Domini* MCCCCLVIII, *fuit completus liber iste, et est Domus Parcensis ordinis Carthusiensium.*

XXXV. *Codex* PARISIENSIS III S. CRUCIS, manuscrit sur papier, in-4°, de l'année 1458, possédé par feu Gence, et anciennement appartenant aux chanoines de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Ce manuscrit contient outre quelques opuscules des saints Bonaventure, Augustin et Bernard, *Admonitiones bonæ et utiles ad religiosos;* et : *De Imitatione Christi;* puis : *Alius libellus devotus de interna conversatione;* enfin: *Soliloquium sancti Augustini, anno* MCCCCLVIII, *etc.*

XXXVI. *Codex* PARCENSIS II, manuscrit in-4°, de l'année 1460, appartenant aux mêmes Chartreux du Mans, dans lequel on trouve deux livres *De Imitatione Xpti,* et à la fin on lit : *Explicit liber Dei, nuncupatus, Qui sequitur me, quem composuit religiosus* *ordinis Cartus. pro omnibus religiosis et presbiteris. Deo gratias*. Par ce titre on voit que le livre de l'Imitation était dès lors appelé *le Livre de Dieu*, et que l'opinion reçue était que l'auteur était Bénédictin, maître des novices. Cependant cet auteur ne peut être un Chartreux, de la réforme de saint Bruno, comme on l'a exprimé dans les *Cod. Claramontanum* et *Coloniensem;* car au chapitre 25, §. 8, du livre I, il ne proposerait pas son ordre pour modèle de la discipline; ce qui serait inconvenant, et une marque de vaine gloire. Quant à l'âge du manuscrit, Gence et Weigl le fixent à l'année 1460, vu qu'on y trouve un dernier traité *F. Johannis Paumerii*, avec cette date; et dans la Bibliothèque royale on en trouve les variantes dans le carton 88.

XXXVII. *Codex* Brullensis sancti Emmerani III, manuscrit de l'année 1462, *De Imitatione Christi*, qui contient seulement le premier livre, selon le témoignage du professeur Weigl.

XXXVIII. *Codex* Valentinianus, sur parchemin, in-fol. de 1462, appartenant à la Bibliothèque royale de Valenciennes, *De l'Internelle consolation, trois livres, grossé l'an mil cccc soixante et deux, par moi David Aubert et par commandement et ordonnance de très-haut, très-excellent et très-puissant prince Phelippe duc de Bourgogne et de Brabant*. M. Leroy dit que ce précieux manuscrit est précédé de *deux sermons*, inédits, *prononchez en l'église de Saint-Bernard à Paris, ar vénérable et excellent docteur en théologie maître ean Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris* : ensuite le texte anonyme (1) de l'Imitation de Jésus-

---

(1) Les trois premiers livres se trouvent après deux sermons de

Christ, d'un style où rien ne sent la copie et l'additi explicative. Voyez, au chapitre ix, sa critique.

XXXIX. *Codex* Bruxellensis Carthusiensi manuscrit de l'année 1463, appartenant aux Chartre de Saint-Martin, près la ville de Bruxelles; il porte l titre de *Tractatus peculiaris de Imitatione Christi scriptus anno* mcccclxiii, sans autre indication, comm le père Chifflet nous l'atteste; mais le chanoine Amor ajoute : *Explicit devotus tractatus cujusdam regulari de interna locutione ad animam fidelem scriptus i anno* mcccclxiii, *et pertinet ad Carthusianos domu Sylvæ S. Martini prope Geraldimontem.* Il faut observer ici que dans ce mot *Regularis,* le chanoi Amort prétend en conclure que Thomas à-Kempis religieux de son ordre, est le véritable auteur de l'Imitation, induction pas trop logique, suivant nous car le mot régulier appartient à tous les religieux.

XL. *Codex* Venetus, manuscrit de l'année 146 suivant l'opinion du professeur Weigl; il est en quat livres et commence : *Qui sequitur me,* sans nom d'auteur.

XLI. *Codex* Bellovacensis *vel* Sancti-Hilari sis, manuscrit de l'an 1468, ainsi appelé par Mabillo parce qu'il appartenait à un chanoine de Beauvai ensuite à l'abbé de Saint-Hilaire précepteur des enfants du marquis de Feuquières. Nous avons les *fa simile* de ce manuscrit dans l'ouvrage de Mabill *de Re diplomatica,* et d'Amort *Moralis certitud*

Gerson, et le livre *de Sacramento altaris* manque comme dans *codex Trudonensis* de 1427, tous deux anonymes. Cependa d'après M. Leroy, celui-ci serait la version latine de l'autre, qui l'original français.-C'est une énigme, c'est de plus une chimèr où on lit le titre suivant : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris dicit Dominus. Hæc sunt verba Xpti, etc.* Il est à remarquer qu'au second livre on voit le portrait d'un moine vêtu de blanc, costume propre des Bénédictins Olivetains, qui certainement ne peut s'attribuer à l'ordre des Chanoines réguliers. A la fin on lit : *Nos fr. Julianus de Florencia et fr. Nicolaus Rovello visitatores ordinis Montis Oliveti, concedimus usum hujus libri Fratri..... ad beneplacitum Domini abbatis generalis et successorum suorum ex hoc* (1) *anno Domini* MCCCCLXVIII *die* XV *octobris.*

XLII. *Codex* WALLONICUS, manuscrit de l'an 1468, vol. in-4°, sur papier, ainsi nommé parce qu'il est écrit en patois gallo-flamand ; il appartient à la Bibliothèque royale, et provient de l'héritage du chanoine Vanden-Block, de Bruxelles. Il est intitulé : *Che commenche le livre intitulé De l'Imitation et du contempnement de soy et du monde.* Et on lit à la fin, écrit du même caractère : *Chest livre fust copié par la main d'un homme en l'âge de soixante-dix ans, et fust fini l'an mil* CCCCLXVIII. On voit ensuite la signature en rouge *Katharine d'Enghien*, à laquelle le livre appartenait, car on lit encore : *Che livre est à damoiselle Catharine d'Enghien et à sa suer de Firmat.* Ce vieux manuscrit, d'après Gence, serait une traduction littérale de l'original latin à l'usage des religieuses : ce que M. Onésime Leroy ne veut pas admettre.

XLIII. *Codex* REBDORFENSIS, manuscrit de l'année 1488, propriété du couvent des Chanoines réguliers de Rebdorf, en Franconie, près d'Eichstat; avec l titre : *Tractatus de Imitatione Xpti, libri* IV, écrit e l'an MCCCCLXXXVIII, et appelé par Gence, *Code* *achronus* ou plutôt *synchronus;* car on y trouve l vie de Thomas à-Kempis, écrite par un auteur anonyme, *synchrono tamen* : manuscrit écrit du vivan d'à-Kempis, dit Amort, car l'auteur de cette vie a reç des contemporains et amis d'à-Kempis des notice exactes. Nous ferons observer sur cela, que le biographe ne dit pas un mot touchant le livre de l'Imitation, pour prouver qu'à-Kempis en soit l'auteur ce qu'un contemporain n'aurait pas négligé, si l chose était telle que l'allègue Amort.

---

(1) Le manuscrit doit nécessairement être d'une époque bien antérieure à la donation faite par un Bénédictin à un autre confrère.

Ajoutons encore que, d'après le même Amort, appuyé de l'autorité de Heserus, il existe dans le mêm couvent deux autres manuscrits sous le titre de *Imi* *Christi;* mais il n'y a que celui qui fut publié pa Rosweide, sous le nom de Jean Buschio, qui porte l date de 1488, comme Trithème nous l'observe da ses notices.

XLIV. *Codex* BRUGENSIS (1), manuscrit sur papie du XVe siècle, sans date déterminée. Il a appartenu a monastère des Chartreux de la vallée de Grâces, pr de la ville de Bruges, qui fut fondé en 1318, d'apr l'histoire de Flandre; c'est un vol. in-4° qui commence par ces mots : *Opus de musica ecclesiastica in tres partes, quarum prima, Qui sequitur me*, sans indication d'année; mais Gence le croit du xv^e siècle.

---

(1) M. Leroy, pag. 332-334, prétend que Gerson composa l'*I* *ternelle Consolation* à Bruges, en 1409, pendant les trois anné qu'il demeura avec la famille du duc de Bourgogne. Il n'aurait pa dans ce cas, mis en pratique ces maximes de charité, de paix, et Cependant Weigl croit, avec nous, que c'est à Melck, dans l'exi que Gerson a pu traduire ce manuscrit, qui, en 1418, y fut por par des visiteurs venus de Subiaco pour la réforme de la disciplin Voyez le chapitre VII.

XLV. *Codex* CLAROMONTANUS, manuscrit sur papier, in-4°, du xv^e siècle. Il a appartenu à Philibert Delamare, conseiller au parlement de Dijon, et dans le catalogue de la Bibliothèque royale, au n° 3629, il est jugé du xv^e siècle; Sirmond cependant l'a déclaré d'un siècle antérieur, attendu que sur les I on voit des lignes et non des points; jugement confirmé par Petau, Reynaud et Weigl. Ce manuscrit ne contient que trois parties, *Qui sequitur me, non ambulat in tenebris dicit Dominus*, et à la fin du troisième livre on lit, d'après le témoignage de Valgrave : *A sancto fratre Cartusiensis ordinis factus*.

XLVI. *Codex* CÆLESTINORUM, manuscrit sur parchemin, in-12, du xv^e siècle, sans autre indication, donné à l'Université de Turin par Jean-Baptiste Gence, en échange des planches contenant le *fac-simile* du manuscrit d'Arone, publié dans son édition latine; planches très-mal gravées par le feu avocat Costa, adjoint à ladite Bibliothèque en 1814. Ce manuscrit commence par un ouvrage de saint Augustin; ensuite on lit : *Tractatus primus de Imitatione Xpti et contemptu vanitatum mundi, Qui sequitur me*. Et à la fin : *Explicit tractatus primus de Imitatione Xpti*. Le livre second : *Monitiones ad interna trahentes*. Le troisième : *De interna Christi collocutione;* et à la fin : *Explicit liber internæ consolationis*. Le quatrième livre manque; seulement à la dernière page on lit : *Celestinorum Parisiensium. Codex hic ad sæcu-*

lum xv *spectare videtur*. On n'y trouve aucun n d'auteur, l'ayant nous-même examiné en 1837.

XLVII. *Codex* INDERSDORFENSIS III, manuscrit s papier, in-4°, du xve siècle, appartenant au monastè de Untersdorf, jugé écrit vers la moitié du même siè *De Imitatione Xpti, libri quatuor,* sans nom d'auteu tandis qu'à la page 137 on lit : *De sacramentis m gistri Gersonis*. Or, si Gerson était le véritable a teur de l'Imitation, il serait bien étonnant qu'on l'eût pas exprimé au livre premier, comme on a f pour le traité sur les sacrements.

XLVIII. *Codex* MAZARINÆUS, manuscrit sur papi in-4°, du xve siècle; ainsi jugé dans le catalogue de Bibliothèque royale, sous le n° 3592 : il a apparte au feu cardinal Mazarin. Il commence : *Libellus d votus de Imitatione Xpti et de contemptu omnium v nitatum mundi capitulum primum, Qui sequitur m* et à la fin on lit le traité *De arte moriendi*. Nous avo observé dans la lettre Q le portrait du moine *Raban Episcopus,* décédé, suivant Fabricius, en l'année 85 à Mayence, ainsi désigné en marge du même livre p un autre écrivain. Les blasons, peints en bas de page, figurent l'un, un griffon noir, l'autre une cro blanche : ils appartiennent à deux de nos familles lo bardes. A l'égard du portrait de l'évêque, qui, tena de sa main gauche la crosse, donne la bénédiction un moine bénédictin qui est à ses genoux avec un liv à la main, nous croyons, avec le professeur Weig que c'est l'évêque de Verceil, saint Eusèbe, ayant à pieds le moine Gersen avec son livre de l'Imitation Jésus-Christ.

Nous jugeons, avec ce professeur allemand, le n nuscrit du XIVe siècle ; il suffit d'en examiner la ponctuation et la forme des caractères, ainsi que les vers rimés ci-après transcrits, pour s'en convaincre.

Après les paroles : *Explicit libellus devotus de Imitatione Christi dictus, Qui sequitur me,* on trouve le traité : *Incipit proemium de arte moriendi ;* et dans les lettres initiales de ce texte *Cum de presentis exilij miseria,* on voit peint de nouveau le moine bénédictin à genoux, au pied du lit de l'agonisant, avec un livre à la main : ensuite, à la fin du livre, on a figuré une tête de mort avec ce qui suit :

CARMEN RHYTMICUM DE MUNDI CONTEMPTU.

O vos omnes qui transitis
Et figuram hanc inspicite
Memores mei semper sitis
Et mundum hunc dispicite.
Quondam eram gloriosus
Habens aurum et argentum
Nunc a vermibus corrosus
Quam horrendum testamentum.

Quelle méditation philosophique dans ces vers rimés, vers propres au goût du XIIIe siècle, comme nous l'avons prouvé dans notre Histoire du Vercellais, en rapportant plusieurs inscriptions de l'époque précitée, quoi qu'en dise l'Aristarque Daunou, dans sa critique amère. Voyez au chapitre XII.

XLIX. *Codex* PARISIENSIS IV, manuscrit du XVe siècle, désigné au n° 165, du supplément de l'Index, à la Bibliothèque royale, comme appartenant au XVe siècle, avec le titre : *Incipit Tractatus de Imitatione Xpti, Qui sequitur me,* sans autre désignation.

L. *Codex* AVENIONENSIS, manuscrit du XVe siècle,

cité par Charles Pougens dans son livre *Biblioth*
Gallica, où il dit l'avoir trouvé à Carpentras, pr
d'Avignon. *Incipit liber de Imitatione Christi;* et
la fin : *Ego Johannes scripsi*, sans autre indicatio

Gence parle de quatre autres anciens manuscri
trouvés près d'Avignon dans le monastère des Ch
treux de Villeneuve, appelé *Vallis benedictionis,*
écrits vers l'an 1452. Mais comme tous ces manuscri
sont mutilés, mal décrits et sans nom d'auteur, il e
inutile d'en faire la description.

LI. *Codex* Lovaniensis Bethlemi, manuscrit s
parchemin, in-16, qui appartenait dans le xv^{e} sièc
au couvent des Chanoines réguliers de la vallée Sain
Martin de Louvain. Ce manuscrit est incomplet,
contient : 1°. *Hortulus Rosarum;* 2°. *Admonition*
ad vitam spiritualem utiles, alias de Imitatione X
principium. Qui sequitur me; 3°. *Devota exhortat*
ad S. Communionem; 4°. *De interna Christi loc*
tione; et à la fin on lit : *Tantum proficies, quant*
tibi ipsi vim intuleris : Expliciunt tractatus quat
fratris Thomæ Kempis. A ce propos Gence obser
que le nom d'à-Kempis a été, par une main inconn
écrit en marge sans aucune date. Amort ajoute qu
existait, dans ce couvent, en 1652, un catalogue co
tenant la description de plusieurs autres manuscrits
l'Imitation, dont nous citerons un au chapitre vi.

LII. *Codex* Lebeufiensis, manuscrit, entremêlé
parchemin et de papier, in-8°, du xv^{e} siècle, ainsi nom
de l'ancien propriétaire, M. Lebeuf; maintenant à
Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, où, par une note,
est jugé de l'époque indiquée. *Incipit liber valde*
tabilis et cuilibet Religioso summe necessarius in s

rituali vita proficere cupienti; et primo de Imitatione Christi. Ce manuscrit, d'une écriture gothique, ne contient pas le livre quatrième; il a beaucoup de variantes, comme les manuscrits d'Ausbourg et de Mons, et nous en avons rapporté plusieurs dans l'index de l'édition latine du *Codex de Advocatis*, et aussi dans la préface. Il est curieux de lire, au chap. 25, livre I : *Attende Cluniacenses, Cistercienses, etc.*; en effet, c'est au monastère de Cluni, en Bourgogne, que la règle bénédictine était observée avec rigueur, et le copiste l'a voulu indiquer.

LIII. *Codex* SAN-MARTINIENSIS, manuscrit du XVe siècle, qui a appartenu au monastère de Saint-Martin-des-Champs à Paris; il porte en titre : *De Imitatione Xpti, libri quatuor.* C'est sur ce manuscrit que l'abbé Valart, en 1758, a fait sa première édition latine, imprimée chez Barbou, et dont il publia, en 1759, une traduction française chez le même libraire.

LIV. *Codex* CARTHUSIANUS I, manuscrit du XV^e siècle, de la bibliothèque du monastère de Saint-Michel, à Venise, volume in-4°, caractères ronds, écrit sur papier et sur parchemin, comme nous l'atteste Mitarelli, dans son livre : *Bibliotheca Cod. manuscriptorum monasterii S. Michaelis Venetiarum prope Marianum.* Ce manuscrit commence : *Incipit tractatus quidam de Imitatione D. N. J. C. editus a quodam sancto Monacho Cartusiæ, qui valde utilis est his qui volunt otaliter placere Deo, capitulum primum de Imitatione Christi.* On y voit aussi, ajoute Mitarelli, un moine ux pieds d'un saint qui lui donne sa bénédiction. On t à la fin : *Liber de interna conversatione editus ab dem patre monacho Cartusiensi.*

LV. *Codex* Carthusianus II, manuscrit du xvᵉ si cle, que le même Mitarelli dit être d'une écriture pl petite et plus cursive que le précédent ; il commen *Incipit devotus tractatus de sacramento altaris quodam Monacho ordinis Cartusiensis*, sans indic tion d'époque ni d'auteur. Il est à observer que des s vants ont cru que ce manuscrit est de Gualter, moi anglais, qui, en 1430, écrivit un ouvrage ayant po titre : *De musica ecclesiastica*, qui commence p ces mots : *Qui sequitur me non ambulat in tenebri* ayant emprunté cette sentence très-juste du livre l'Imitation.

Il est à propos de citer ici l'autorité de Butzli moine allemand, lequel assure, dans une lettre de 16 qu'on trouve dans le nord plusieurs manuscrits de l mitation de Jésus-Christ sans nom d'auteur, et tous térieurs aux époques de l'existence des deux prétend auteurs à-Kempis et Gerson de Paris. Cette asserti est aussi confirmée par le savant Christophe Besold mort en 1638, lequel, dans son livre *Documenta re viva monasteriorum*, cite deux manuscrits de l'Imi tion de Jésus-Christ, qui existaient en Allemag datés de 1418 et 1430, sans nom d'auteur. Voyez manuscrits nᵒˢ xi et xiv, ci-dessus.

Éditions du xvᵉ siècle toutes anonymes.

I. Édition gothique. *De Imitatione Christi et temptu mundi, libri* iv ; sans aucune date, in-8°. C édition est regardée, par Louis Hain, comme la ancienne ; elle est anonyme. Voyez son *Repertor Bibliographicum*, de 1826 à 1832, page 119.

II. Édition de 1476. Traité sur l'Imitation de Jé

Christ en langue tudesque, vol. in-4°, par Sorg, à Ausbourg (1).

III. Édition de 1482. A Metz, in-4°. *De Imitatione Christi, liber I. Incipiunt ammonitiones ad spiritualem vitam utiles. In civitate Metensi, Colini et Gerardus de nova civitate.*

IV. Édition de 1485. In-4°. *Liber de Imitatione Jesu Christi conscriptus a quodam religioso viro.* Sans date d'impression.

V. Édition de 1486. Vol. in-4°, en langue allemande. *Ici commence le premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ, imprimé à Ausbourg, par Antoine Sorg. Ainsi finit le profitable livre appelé de l'Imitation du Christ.*

VI. Édition de 1487, faite à Bâle, sans le nom de l'imprimeur, sous ce titre : *Tractatus aureus et perutilis de perfecta Imitatione Christi et vero mundi contemptu, capitulum* 1, *Qui sequitur me,* vol. in-8°, les quatre livres, avec le traité *De Meditatione cordis Joha. Gerson.* Il est à remarquer qu'on n'osait pas alors lui attribuer le livre de l'Imitation, quoiqu'on ait inséré plusieurs de ses ouvrages dans le même volume.

VII. Édition de 1491. *Della Imitazione di Cristo,* in-4°, *Venezia, per Zani da Partejo.*

VIII. Édition de 1492. *Tractatus de Imitatione Kristi, cum tractatulo de Meditatione cordis,* fol. 20 Sans autre indication d'auteur ni d'imprimeur.

IX. Édition de 1493. *De Imitatione Christi,* vol.

---

(1) Nous remarquons que les plus anciennes traductions en allemand sont anonymes : ceci prouve qu'alors on avait déjà des doutes touchant le véritable auteur de l'Imitation.

in-4°, imprimé à Memmingen. Cet ouvrage est attribu à Jean Michel, Chartreux, à Bruxelles. Voyez Mitarell

X. Édition de 1493, à Paris, in-4°, et en françai *Le livre très-salutaire de l'Imitation de Notre-Sei gneur et parfait comptempnement de ce présent mi sérable monde, translaté de latin en françois pour l consolation des simples, non saichant entendre l latin* (1).

XI. Édition de 1493. *De Imitatione Christi* et *d Meditatione cordis : per Petrum de Quarengis et Joh de Bocimiano de Monferrato.* Vol. in-8°.

XII. Édition de 1493. *Della Imitazione di Cristo*... à la fin on lit : *Finito è il libro dell' Imitazione d Cristo, del dispregio delle cose mondane, con un operetta del Sacramento dell' altare composta pe meser Gio. Gerson.* Vol. in-4°, *Firenze,* 1493, pa Mischomini. On attribuait donc au chancelier de Pari le seul livre quatrième..

XIII. Édition de 1493, en langue saxonne. *L'Imi tation de J. Christ,* à Lubec, in-4°, sans nom d'im primeur.

XIV. Édition de 1493. *Traité sur l'Imitation d Jésus-Christ,* en allemand, volume in-4°, par Sorg, Ausbourg.

XV. Édition de 1494. *Dell' Imitazione di Crist Gesù e del dispregio di tutte le cose del mondo : finit è questa opera utile e tutta piena di spirituale devo tione detta della Imitazione di Cristo, con un devot trattato del Sacramento dell' altare composto pe*

---

(1) Comment peut-on croire que l'Imitation ait été composée e français? Cette déclaration est contre Gence et Leroy.

meser Giovanni Gersonne. In-4°, *Firenze,* par Mischomini.

XVI. Édition de 1495, *à Burgos. Libro de remedar a Xpto e del menosprecio de todas las vanidades del mundo;* in-4°, goth. par Fadrique, Allemand, de Bâle.

XVII. Édition de 1498. *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ,* en langue allemande, vol. in-4°, par Jean Schoenspergen.

XVIII. Édition de 1498. *De l'intériore conversacion;* on lit à la fin du quatrième livre : *Cy finist le Livre* de Imitatione Christi et de contemptu mundi, *translaté de latin en françois, et imprimé à Rouen, in-4°, de* 121 *feuillets.* Cette traduction fut faite par un religieux demeurant en la comté de la Marche, pour le comte Bernard d'Armagnac, et imprimée par Jehan Le Bourgois.

XIX. Édition de 1500. *Éternelle Consolation* (c'est l'Imitation de Jésus-Christ), *Paris, Michel Lenoir,* in-4°. caractères gothiques. Dupin (*Hist. des Controverses,* etc. dans le xv^e^ siècle, 2^e^ partie, page 553) a cité cette édition d'une manière très-inexacte, en estropiant même le nom de l'imprimeur : il l'a confondue avec une édition de l'Imitation imprimée chez Philippe Lenoir, fils de Michel, dont nous parlons ci-après. Voyez la Dissertation de Barbier, page 7.

Nous avons plusieurs éditions anonymes, et on compte aussi un grand nombre de manuscrits. Cette différence est facile à expliquer, si on considère qu'après la découverte de l'art de l'imprimerie, les éditeurs ne regardaient pas de si près, ni sur le choix, ni sur la critique des ouvrages qu'on voulait multiplier par la presse, ni sur le vrai nom de l'auteur. si une erreur écrite a trompé quelques pers une erreur imprimée, comme nous l'observe l' Académie de Munich, fut capable d'induire en des milliers d'hommes. C'est en Allemagne que les premières éditions de l'Imitation de Christ furent imprimées; et le manuscrit d' de 1441, écrit de la main de Thomas à-Kempi adopté comme original, et publié sous son comme nous l'avons dit dans la Préface, et q le répéterons au chapitre XI.

L'amour national a ensuite prévalu en Fran Jean Gerson, chancelier de l'Université de Pa tendu que plusieurs manuscrits portaient les i de Jean *Ger. Gers.* et la désignation *Gersen* d'un Italien inconnu qu'on interpréta en fave concitoyen. Des éditions furent ensuite publiées nom de Jean Gerson, par la raison que les man de 1460 et de 1472 contiennent le portrait grand théologien, comme nous le montrer chapitre VII. Cette ambition était justifiée par semblance des noms de *Gersen* et de *Gerson,* d plus que le prénom de Jean leur était commu avec la différence que le premier fut un humble bénédictin, et le second un intrépide défens libertés de l'Église gallicane, dont la voix tonn les assemblées nationales et aux conciles de Pi Constance. Ainsi nous trouvons des manuscr portent visiblement le nom de *Johannis Gersen,* on ajouta le titre de *cancellarius Parisiensis;* que le vrai surnom de Jean Charlier était *Jar* qu'il fut dénaturé pour lui attribuer ainsi l'h d'un livre très-précieux. Plusieurs savants cependant doutèrent jadis de l'identité de l'auteur, d'autant plus qu'aux premiers temps quelques éditions avaient paru sous le nom de saint Bernard; et cette incertitude a duré jusqu'à l'an 1604, et même jusqu'à ce que l'abbé Cajetani eût publié en 1616, à Rome et à Paris, le texte du précieux manuscrit d'Arone, dans lequel est clairement exprimé et de même répété cinq fois le nom d'un abbé *Jean Gersen* ou *Gersem*, et non celui de *Gerson* chancelier.

§. II.

Parlons maintenant de la facilité avec laquelle des ouvrages classiques ont été et sont encore attribués à certains auteurs, par suite de la ressemblance dans l'orthographe de leurs noms.

Nous en donnons une première preuve à la pag. 489, tome IV, de notre supplément à l'Histoire Littéraire de Verceil : nous avons déjà annoncé que, dans le dernier siècle, on avait, par erreur, confondu le nom de *Gabuzio*, Vercellais, avec celui du français *Goubau*, en sorte qu'on attribuait à ce dernier la précieuse collection que fit le père Gabuzio, en 1605, des lettres de saint Pie V, de la famille Ghislieri, d'Alexandrie en Piémont; comme l'atteste Branda dans la Vie de Gabuzio, et comme Graveson le témoigne au tome VI de son Histoire ecclésiastique.

2°. Duranti, ce magistrat courageux, premier président du parlement de Toulouse, sous Henri III, massacré par les ligueurs en 1589, avait composé un livre savant *De Ritibus Ecclesiæ*, car les magistrats de ce temps-là étaient initiés au droit ecclésiastique; ependant cet excellent livre fut imprimé à Rome

en 1592, sous le nom de *Pierre Danès,* évêque
Lavaur.

Tout récemment le décès du chevalier Lullin
Châteauvieux, notre collègue aux Sociétés roy
d'agriculture de Paris et Turin, arrivé à Genève,
septembre 1841, a fait connaître que le curieux M
nuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inc
nue, dont la rédaction a été successivement attribu
Benjamin Constant, à madame de Staël, et à d'aut
écrivains spirituels, appartient au Savoyard agrono
et politique. On a trouvé sur la copie des correcti
avec son nom; il se déclare l'auteur de l'opuscule,
se mettant à la place de l'Empereur déchu, adopt
ses idées, et en quelque façon son style. L'exilé
Sainte-Hélène est censé rédiger pour son fils l'
toire apologétique de sa vie; et l'exposé de ses p
jets, de ses vues, surtout de son mépris pour le ge
humain, attestent un écrivain habile et un imitat
adroit.

Nous dirons de plus que des copistes ignorants
altéré les noms mêmes dans les manuscrits les plus
thentiques. L'abbé Mai de Bergame, aujourd'
cardinal, nous en donne une preuve dans son éditi
publiée à Rome, en 1823, d'un code civil antéri
à celui de Justinien, avec ce titre : *Juris civilis a*
Justinianæi reliquiæ ineditæ, ex codice rescripto
bliothecæ pontificiæ Vaticanæ, curante Angelo M
Bibliothecæ ejusdem Præfecto. Ce manuscrit célè
est de l'année CLXI de Jésus-Christ, et à la page 54
a rapporté un décret de Marc-Aurèle, à *Platorio,*
était inspecteur des rivages du Tibre. Or, le copist
connaissant ni l'histoire, ni la biographie de *Plato*

corrigea le manuscrit, et écrivit *Plaetorio*, en altérant ainsi le vrai nom de l'auteur.

La célébrité du nom a aussi plus d'une fois donné lieu à des méprises; ainsi, en 1673, une Imitation de Jésus-Christ fut imprimée à Paris, petit in-12, par J. Cusson, avec des vignettes en tête de chaque chapitre; on lit sur le titre : *Traduction nouvelle par le sieur C. I. E. A. A. P.* Ces six grandes lettres étaient les initiales de *Cusson, Imprimeur et Avocat au Parlement*, comme nous lisons dans une édition de 1693, qui parut in-12, à Paris, où l'extrait du privilége du Roi porte, *que Jean Cusson est l'auteur de la traduction* française, très-ressemblante à celle qu'a faite Louis-Isaac Le Maistre connu sous le nom de Sacy, et publiée en 1662, sous le nom du *sieur de Beuil, Prieur de Saint-Val.*

Jean Cusson de Paris étant mort, son fils, Jean-Baptiste Cusson, homme d'un esprit cultivé, et habile imprimeur, qui alla s'établir à Nancy en 1706, publia *De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle* (dédiée à la duchesse de Lorraine et de Bar) *avec une pratique et une prière à la fin de chaque chapitre, par le R. P. de Gonnelieu de la compagnie de Jésus. Nancy, J. B. Cusson,* 1712, in-12.

Cette nouvelle traduction de Cusson fils, qui comptait déjà plus de cent éditions, est la même que celle qui se trouve aujourd'hui dans les mains de tout le monde sous le nom du Jésuite Gonnelieu, auquel le Journal des Savants, de 1713, attribua formellement tout l'ouvrage. Ainsi, depuis lors, le père Gonnelieu, qui n'a fait que les pratiques et les prières, a été aussi cru le traducteur de l'Imitation; et ses confrère comme on s'en doute bien, ont répété avec plai cette assertion, quoique D. Calmet ait présenté l faits, avec toute l'exactitude possible, dans sa Bibli thèque de Lorraine, publiée en 1751. Le Père Gon nelieu ne devrait donc plus être rangé parmi les tra ducteurs de l'Imitation de Jésus-Christ. Mais d'un aut côté, il ne faudra plus l'accuser d'avoir pillé la tradu tion de Sacy, comme le lui a reproché M. de la Hog docteur de Sorbonne, dans l'avertissement qui préc son édition publiée à Londres, en 1797, de l'Imitati de Jésus-Christ, traduite en français. Il y a, à la vérit une très-grande ressemblance entre la traduction a tribuée communément au P. Gonnelieu et celle Sacy; mais le véritable auteur du plagiat fut, en 167 Jean Cusson de Paris. Ceux qui voudront faire la co paraison des deux traductions n'auront qu'à consult la Dissertation de Barbier sur soixante traductions l'Imitation.

L'esprit de parti a fait souvent attribuer à un pe sonnage les ouvrages d'un autre : ainsi, *Lelius So* fut longtemps considéré comme l'auteur d'une réfu tion des principes de Calvin, sur le droit attribué a magistrats de faire mourir les hérétiques, tandis q cet ouvrage est de *Minos Celsus*.

L'historien Oudin nous atteste que Reazio, fr Mineur, voulait publier à Rome, en 1663, le livre titulé : *Expositio seu paraphrasis in Cantica can corum*, sous le nom de Jean *Duns Scotus*, tan qu'il appartient à l'abbé bénédictin Thomas Gallo, monastère de Saint-André à Verceil, comme P l'a démontré dans son *Thesaurus veterum monumentorum*, et nous l'avons aussi prouvé dans l'Histoire littéraire du Vercellais.

Nous ferons encore observer qu'il est très-possible que l'esprit de parti ait fait corriger d'anciens manuscrits et changer la lettre E en O pour former le nom de Gerson, et le donner comme auteur de l'Imitation. Nous avons vu à Rome, en 1812, dans les archives de Saint-Pierre, le célèbre manuscrit de saint Hilaire, du VIIIᵉ siècle, où le mot *adoptatus* a été changé en *adoratus* par le controversiste.

L'ignorance ou la négligence des anciens copistes a donné lieu à un grand nombre d'erreurs dans la littérature et les sciences. Ces fautes allaient toujours croissant dans les copies d'un même livre qui se faisaient successivement; et Jean Fust, de Mayence, associé de Jean de Guttemberg, et mort en 1466, nous a conservé les mêmes erreurs en multipliant les exemplaires par le moyen de l'imprimerie. C'est ainsi qu'un oiseau, qui, en espagnol, porte le nom de *buho* ou de *bufeo*, et qui fait son nid dans la terre comme l'alouette, chose connue des anciens, a été confondu avec le *crapaud;* parce qu'un copiste, au lieu d'écrire correctement le nom de cet oiseau, écrivit *bufo*, nom propre du crapaud; ce qui a fait dire à un grand homme que le crapaud couve les œufs des alouettes, et prend soin de ses petits, comme la fauvette le pratique pour les petits du coucou.

D'autres circonstances, et en particulier l'esprit de coterie, d'amour national, ou le zèle pour un parti peuvent opérer de semblables altérations de nom d'auteur; et à ce propos Virgile se plaignait en ces termes :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honorem
quoi peuvent encore se plaindre des écriv
destes dont les ouvrages sont souvent publi
hommes qui ont l'audace de s'en déclarer les

§. III.

La première idée d'attribuer à saint Bern
du célèbre monastère de Clairvaux, le traité
tation de Jésus-Christ vient de ce que plusie
mes sur la vie monastique sont conformes au
de ce patriarche des Bénédictins, ainsi qu
fait remarquer l'abbé Cancellieri de Rome,
plique en faveur de Gersen, au sujet du vér
teur de l'Imitation. En effet, saint Bernard
Fontaine, dans la Bourgogne, de parents n
1091; il prit à vingt-trois ans l'habit de bé
en 1115 il fut envoyé avec le titre d'abbé au
monastère de Clairvaux, où, en très-peu
il réunit jusqu'à sept cents novices. Bernard
vent pris, par les papes, les rois et les évêq
arbitre de leurs différends : tant était grand
dération qu'il s'était acquise par sa doctrine
vertus. C'est lui qui fit reconnaître en Fra
cent II pour pape légitime, et qui obligea
Victor à se démettre; il résista au moine Rod
excitait le peuple à massacrer les Juifs; il
croisade sous Louis-le-Jeune, en 1137.
contre Abélard, contre Pierre de Bruys, c
naud de Bresse, contre Gilbert de la Porrée
de-l'Étoile. C'est lui qui donna des règles aux
Templiers, et qui fonda cent soixante mon
Bénédictins réformés.

Or, comment ce saint docteur, mort en 1153, c'est-à-dire vingt-neuf ans avant la naissance de saint François d'Assise, aurait-il pu faire mention de lui au chapitre 50 du livre III? Telle est aussi l'opinion de l'abbé de Saint-Léger dans sa Dissertation de 1771, publiée à Paris; et d'Achille Statio, comme nous le rapporterons en parlant de l'édition de Bresse de 1485.

On est également d'accord que Ludolphe de Saxe n'a pas composé les quatre livres de l'Imitation : l'humilité de ce bon Chartreux ne lui eût pas permis de se proposer lui-même et ses confrères pour un modèle frappant de la règle, dans l'exemple qu'il propose au chapitre 25, livre I, *Attende Carthusienses, etc.* C'est ce qui doit nous persuader aussi, que le Chartreux Henri Kalkar n'a pas plus de droit à cet ouvrage que son confrère Ludolphe.

En examinant les anciens manuscrits attribués à saint Bernard, lorsque des doutes s'élevèrent contre Kempis, en suite de la découverte du manuscrit d'Arone, on trouva que le *Codex Mazarinæus,* ci-dessus décrit au n° 49, représentait dans la lettre Q un évêque ou un abbé tenant de la main gauche la croix, et donnant avec la droite sa bénédiction à un moine Bénédictin qui est à ses genoux avec un livre ouvert. Les uns y découvraient l'évêque *Rabanus,* car son nom se lit en marge, d'une écriture différente et postérieure; les autres trouvaient là le portrait de saint Bernard: et cette opinion est confirmée par un extrait curieux que M. Nolhac (1) vient de donner, dans son

---

(1) Voyez, au chapitre IX, l'analyse de cet ouvrage, favorable à l'abbé Jean Gersen de Verceil, d'après notre Mémoire de 1827.

écrit sur le livre de l'Imitation, des maximes qui s
tirées des ouvrages de saint Bernard. Il apporte
preuve, le traité *De Interiori domo,* où saint Bern
parle de la bonne volonté, de la liberté intérieu
de l'instabilité du cœur, de la vanité et des misè
de cette vie, etc.; ensuite le traité *De Conscient*
où on lit en titre : 1°. Que plusieurs veulent sav
mais peu désirent posséder la sagesse. 2°. De la bo
conscience, etc. Il paraît donc, dit avec nous M.
lhac, que les pensées de saint Bernard ont fait en p
tie le sujet du traité de l'Imitation.

Nous allons indiquer les manuscrits qu'on a trou
sous le nom de saint Bernard.

I. *Codex* SAN-GENOVEFANUS, jugé de 1457, qui a
appartenu aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviè
manuscrit très-ancien, sans date, en tête duquel
lit : *Incipit opus B. Bernardi saluberrimum de Im*
tione Christi et contemptu mundi, quod Johanni G
son cancellario Parisiensi tribuitur. Qui sequi
me, etc. Ce manuscrit in-8°, sous le n° 413, est co
servé dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève; et
savant théologien Dupin, né en 1657, jugea le ma
scrit antérieur à son temps de plus de deux cents
nées, comme il l'atteste dans sa Bibliothèque ec
siastique, tome XII, page 555, xv^e siècle.

Dans la première lettre Q, dit Gence, on voyai
portrait d'un moine habillé en blanc; ce qui se
marque aussi, ajoute-t-il, dans les manuscrits de
Cave (1) et de Beauvais; mais à notre grande surp

---

(1) Il n'a pas bien observé le manuscrit de La Cave, car l'
du moine bénédictin est noir, tel qu'il était porté par les al

nous avons vu et fait observer aussi aux conservateurs de cette précieuse bibliothèque que le parchemin du portrait avait été coupé et emporté.

Nous y avons lu, dans une note, que le même manuscrit avait probablement servi aux éditions ci-après annotées, qui assignent le même livre à saint Bernard; qu'on ne pouvait pas fixer l'ancienneté de cet apographe, mais qu'il était de beaucoup postérieur aux manuscrits de Bobbio, de La Cave, et du Mont-Olivet, lequel aussi porte au commencement du second livre la figure d'un *moine blanc*, moine qu'on avait aussi pris pour saint Bernard de Clairvaux.

II. *Codex* TOLOSANUS, de l'an 1467; manuscrit sur parchemin, ainsi nommé, parce qu'il a été trouvé à Toulouse; on le voit maintenant à la Bibliothèque royale sous le n° 7276. Ce précieux manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ est une traduction du latin en langue française, il commence par ces mots : *Cy commence le livre très-salutaire de la Ymitation de Jhesu-Christ et du mesprisement de ce monde, composé en latin par saint Bernard ou autre dévote personne, attribué à messer Jehan Gerson, chancelier de Paris, et translaté en françois en la cité de Toulouse.*

Avant de passer outre, qu'il nous soit permis de faire observer que si le livre de l'Imitation eût été écrit en français par Gerson à l'usage de ses sœurs, et comme tel propagé en 1467, il n'aurait pas été traduit de nouveau trente-huit ans après la mort de et homme si célèbre en France, et on n'aurait pas

---

m humerali capuciato, avant la constitution de Benoît XII, de nnée 1336.

avancé que le livre avait été composé en latin Gerson.

Il résulte de l'histoire des controverses du xve cle, écrite par Dupin, et de la Dissertation de Barb note 2, que ce manuscrit fut enregistré dans l'inv taire des livres de Jean, comte d'Angoulême, d malheureux prince français qui fut, avec son f Charles, captif en Angleterre jusqu'en 1440.

III. *Codex* Raiten-Haslacensis, du xive siè manuscrit existant dans la Bibliothèque royale de nich, et qui appartenait à un monastère de l'ordr Cîteaux; il porte ce titre : *Tractatus divi Bern abbatis Clarevallis de Imitatione Christi, etc.* Nous n'avons pas trouvé d'autres manuscrits ave nom de saint Bernard, quoique les éditions du xv cle se soient multipliées sous le patronage de ce bre docteur.

Des Éditions du xve *siècle, avec le nom de sa Bernard.*

I. Vers l'an 1480 la première fut publiée sans et sans indication de lieu, mais, à ce qu'on pens Strasbourg, avec le titre : *Incipit opus B. Bern saluberrimum de Imitatione Christi et conte mundi, quod magistro Johanni Gerson, cancel Parisiensi attribuitur, libri quatuor;* vol. in-12.

II. Édition de 1481 : *Incipit opus saluberri B. Bernardi de Imitatione Christi, quod mag. Joh Gerson cancellario Parisiensi tribuitur. Impre*

---

(1) Montfalcon a transcrit ici une longue annotation de G sans le nommer, de peur de passer pour copiste.

Brixiæ per Jacob. Britannicum; vol. in-12. (Ignorée par Hain, déjà cité.)

III. Nouvelle édition de 1485, in-8°, *per Jacobum Britannicum. Incipit opus saluberrimum Bernardi, etc. ut supra;* on y lit cette note d'Achille Statio : *Impressio vetus Brixiana S. Bernardo tribuit hunc libellum; revera tamen hanc sententiam temere in vulgus emanasse ipsa temporum ratio demonstrat. Nam auctor libelli in testem divum Franciscum appellat, dum Bernardus jam anno* 1153 *a mortalibus cessaret, Franciscus verò anno* 1226, *quo tempore Joh. Gersen abbas Benedictinus adhuc Vercellis docebat.*

IV. Édition de 1487. *Incipit opus Bernardi de Imit. Christi,* vol. in-8° imprimé à Bâle.

V. Édition de 1488, à Toulouse. *Cy comance le livre salutaire la Imitation Jhesu Christ et meprisement de ce monde, premierement composé en latin par saint Bernard ou par autre dévote personne,* volume in-8°. On lit à la fin : *Cy finist le livre de la Ymitation Jhesu Christ et meprisement de ce monde, imprimé à Tholose, par maistre Henric Mayer Alaman, l'an de grace* 1488, *et le* 28° *jour de may.* Cette version paraît faite, dit Barbier, vers l'an 1450, par un inconnu.

Nous croyons inutile de parler des autres auteurs supposés de ce précieux traité de piété. Ainsi la prétention de Pierre Corbario, discutée à Rome en 1667, a été rejetée avec d'autant plus de raison, dit l'abbé de Saint-Léger, qu'un homme idiot, puis Franciscain malgré sa femme légitime, hypocrite, avare et ambitieux, enfin antipape scandaleux, n'eût jamais été capable de composer un livre aussi moral.

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà démon tré que Gérard de Rayneval avait extrait du livre de l'Imitation plusieurs articles qu'on lit dans son traité de la Vie commune.

Denis de Rickel, Chartreux, avait aussi emprunté à l'Imitation la distribution des chapitres de son livre *De fonte lucis et semitis vitæ*.

Ludolphe le Saxon, d'après un manuscrit de l'an 1330, écrit en langue teutonne, et signé de sa main, avait été réputé auteur de l'Imitation.

Nous allons parler, dans les deux chapitres suivants, de Thomas à-Kempis, de Jean Gerson de Paris, et, dans la seconde partie, chapitre VIII, nous parlerons de l'abbé Jean Gersen de Verceil, sur lesquels des doutes se sont élevés, et sur lesquels on ne cesse de disputer depuis trois siècles.

CHAPITRE VI.

§. I. Aperçu de la vie de Thomas à-Kempis, et par quelle erreur il fut présumé l'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. II. Occupation journalière d'à-Kempis à copier des livres d'église, la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ; d'où il résulte qu'il n'est pas l'auteur de ce traité.

§. III. Vains efforts de ses partisans pour lui attribuer le traité de l'Imitation.

§. IV. Des manuscrits et des éditions du xvᵉ siècle qui portent son nom.

§. I.

Nous avons déjà fait observer, avec les savants académiciens de Munich en Bavière, que, dans la première époque de l'imprimerie, on n'y regardait pas de bien près pour le choix et la critique des manuscrits que les nouveaux éditeurs étaient empressés de publier, surtout en Allemagne; de manière que, si le manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, copié en 1441 de la main du chanoine Thomas à-Kempis, a pu rendre ses frères glorieux d'avoir possédé parmi eux l'auteur de ce livre d'or, cette erreur imprimée fut capable de tromper une multitude de personnes, et obligea même ensuite plusieurs typographes de nos jours à publier l'Imitation sous le nom de Kempis, pour ne pas produire dans l'esprit des simples fidèles (c'est ainsi que s'exprime Remondini, en 1758) (1) quelque soupçon d'altération ou de variation dans le texte. La même déclaration fut faite par l'imprimeur Comino da Trino, en 1728, dans son édition latine publiée sur celle du Jésuite Rosweide grand partisan de Kempis.

La biographie de Gerson, doyen d'âge, aurait dû ici précéder celle de Thomas à-Kempis; mais comme le manuscrit d'Anvers de 1441 fut le premier à être imprimé sous le nom de Kempis, et conséquemment à induire le public en erreur; nous suivons l'ordre observé dans notre édition latine, en continuant cette polémique, qui, nous l'espérons, mettra fin aux

---

(1) Voyez la déclaration de cet imprimeur de Venise, au chapitre IX. Nous ajouterons ici que de bonnes femmes refusent d'acheter nos deux petites éditions imprimées avec luxe, par Firmin Didot, en 1835, parce qu'on n'y lit pas le nom d'*à-Kempis*; comme si le nom de ce copiste devait rendre le livre meilleur. Cette erreur provient de ce que les curés et les confesseurs recommandent la lecture de *Thomas à-Kempis*, sans indiquer la bonne ou la mauvaise édition.

disputes et aux doutes sur le véritable auteur de l'I
tation de Jésus-Christ.

Thomas Hemercker naquit à Kempen, dans le t
ritoire et le diocèse de Cologne, vers l'an 1380.
parents étaient de pauvres artisans, qui gagnaient l
vie, le père au travail des champs, et la mère en ten
une école de petits enfants au village de Kempen.
fut là que Thomas reçut sa première éducation, e
montra, dès son enfance, de bonnes dispositions p
l'étude, comme l'atteste Badius son contemporain

A l'âge de douze ans, on l'envoya à Deventer, dan
collége des Frères réguliers de *la Vie commune.*
sous la direction de Florent Radewins, vicaire de
glise, qui avait succédé au célèbre Gérard de Gr
comme maître, il étudia la grammaire, le latin e
plain-chant. Thomas lui-même nous apprend ce
dans la Vie de Gérard de Groot, écrite par lui; il dit q
fut perfectionné dans ces études de la grammaire
du latin, par Jean de Bohême, et par son frère J
Kempis, chanoine régulier à Windesem; enfin,
ajoute qu'il serait coupable d'ingratitude, s'il ne do
nait pas au bon père Florent les éloges qu'il mér
pour l'accueil gracieux qu'il lui a fait, et pour l'av
dirigé gratuitement dans la piété et dans les étud
avec des secours d'une dame pieuse. C'est le même F
rent qui exerça Thomas, ainsi que son compagnon
chambre Arnold, à bien transcrire les manuscrits.
montra une aptitude si particulière à ce genre de t
vail, qu'il fut vivement sollicité par son maître à
trer dans son collége. Thomas accepta avec ard
cette offre, il fut reçu dans le collége appelé *de la*

commune (1), institution très-exemplaire, où l'occupation journalière était de copier des manuscrits au profit de la communauté, et on employait la nuit à la prière, suivant la règle donnée par le même père Florent, qui fut le premier supérieur de cette congrégation.

Dès l'enfance, Kempis avait été habitué par ses parents à réciter des prières à la Sainte-Vierge; et dans sa jeunesse, distrait par le travail que lui imposait la communauté, il avait négligé et même oublié ces prières, lorsqu'un soir il vit en songe la mère de Jésus-Christ, qui, après avoir embrassé ses collègues, vint à lui et lui reprocha son oubli. « Oh! s'écrie-t-il, « réprimande heureuse, qui m'a corrigé et m'a rendu « plus dévoué à ma patronne! »

Après avoir demeuré sept ans dans l'institut de la Vie commune, et en avoir pris toutes les vertus, en 1399, Thomas, muni de lettres du père Florent, se rendit au mont Sainte-Agnès, près la ville de Zwoll, où demeurait son frère Jean Kempis, qui venait d'être nommé prieur; car il avait aidé à fonder, en 1395, cette maison des Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Dans ce couvent très-pauvre et peu connu, les prêtres et les laïques vivaient aussi en commun; la nourriture y était très-frugale, et le vêtement simple et grossier. C'est là que Thomas, sur sa demande, fut admis en qualité de novice, et il s'écria : *Quàm bonum, quàm jucundum est habitare fratres in unum!*

---

(1) A-Kempis, dans la Vie de Gérard de Groot, chapitre 1, a fait la description de cet institut de la Vie commune, d'après celle des apôtres et des premiers chrétiens, qui n'avaient rien en propre, obéissaient à leur supérieur, et servaient d'exemple aux fidèles.

Le noviciat dura cinq années entières ; à la sixième année il fut revêtu de l'habit de chanoine, et inscrit dans le registre du couvent de la manière suivante : MCCCCVI, *in die Sacramenti, quæ tunc fuit in profesto Barnabe investiti sunt duo fratres, Thomas Hemercker de Kempis civitate, diœcesis Coloniensis, germanus fratris Johannis Kempen primi Prioris, quorum pater Johannes, mater Gertrudis vocabatur.*

Après six années d'études, Thomas fut, en 1413, promu au sacerdoce, et célébra sa première messe dans la nouvelle église que son frère et lui aidèrent à terminer avec le produit de l'héritage paternel qu'ils avaient vendu pour cela.

Thomas fut l'exemple de l'obéissance et du travail; jamais oisif, il lisait les saintes Écritures, copiait des manuscrits ascétiques pour le profit de la communauté (1), ou bien il écrivait dans la nuit des ouvrages si pieux, si touchants, que du nom de sa famille, Hemercker, qui signifie en français Martel, il fut appelé le *marteau des cœurs*. En effet, on y trouve des sentiments et même des phrases tirés des livres de l'Imitation et de l'Écriture sainte.

Le Jésuite Rosweide atteste que parmi les livres copiés par l'infatigable Thomas, il existait une Bible in-fol., divisée en quatre volumes, dans la Bibliothèque des Chanoines réguliers à Cologne. Cette Bible, commencée en 1417, fut terminée en 1439, et on y

---

(1) Buschius, in Chronicon Windeschcim, ibi : *Thomas Kempis nunquam fuit otiosus; temporibus intermediis a sacris lectionibus, et novis libris scribendis et emendandis, operam diligenter impendit; et quia pauperes tunc erant, fratribus suis pro pretio scribere indulsit.* Amort, page 31, *Deductio critica.*

it: *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXXXIX *in*
igilia S. Jacobi Apostoli per manus fratris Thomæ
empis, ad laudem Dei in monasterio S. Agnetis; et
la fin du livre il ajoute : *Scriptum per manus fratris*
homæ à-Kempis, etc.

Rosweide dit encore avoir vu plusieurs ouvrages de
int Bernard, et des Missels copiés par à-Kempis,
ec une patience et un art admirables. Il nous in-
ique le *Missarum liber,* in-fol., conservé dans l'église
s Chanoines réguliers de Saint-Martin, à Louvain,
ù à la dernière page on lit : *Anno Domini* MCCCCXIV,
r *fratrem Thomam à-Kempis.* Quoique doué de pa-
ence imperturbable, et de la flexibilité de ses longs
igts, qui le rendait très-propre aux travaux calli-
aphiques, il ne possédait pas une belle écriture.
oyez le *fac-simile* publié par Mercier de Saint-Léger,
n 1775, du manuscrit de 1425, dit *Codex Kirche-
nsis.*

Moyennant ce genre de travail de copiste par goût
t par profession, Thomas avait appris par cœur les
ntences de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église,
t en parlant il les employait très-fréquemment, pour
ngager ses frères à supporter patiemment les adver-
ités, ou pour les animer à rester dans leurs cellules,
isant toujours, « que c'est dans la retraite qu'on peut
trouver la paix et la félicité. »

L'affabilité de Thomas et le bon exemple qu'il don-
ait, lui attirèrent la vénération de tous les frères,
ui, pour marque d'estime, le nommèrent, à l'unani-
té des suffrages, leur supérieur, vers l'année 1429.
us tard il fut appelé à la difficile dignité de procu-
ur de la communauté; mais dans la suite il fut

déchargé d'un emploi qui ne lui laissait plus le loisi de transcrire des livres.

Quelque temps après, de cruelles persécutions furent dirigées contre lui et contre ses confrères, qui n'avaient point violé l'interdit lancé sur le diocèse d'Utrecht, lors d'une dissidence entre le Chapitre et la Daterie romaine, à l'égard de la nomination de son évêque. Les religieux de Sainte-Agnès furent obligés d'opter entre l'adhésion au choix du clergé, ou leur bannissement du diocèse comme attachés au Pape; et ils préférèrent se retirer à Lunckerke en Hollande.

Thomas partagea cet exil, et pendant ce malheur il composa un livre *De ferenda cruce,* qu'il tira du traité de l'Imitation. Il fut ensuite envoyé dans un des colléges près d'Archeim avec son frère presque septuagénaire, que la mort vint y surprendre en 1432.

A cette époque l'interdit fut levé, et Thomas retourna à Sainte-Agnès, où il fut de nouveau, d'aprè la chronique du monastère, élu supérieur; mais attendu son âge avancé il renonça bientôt à cette charge il continua alors de s'occuper à la correction d'anciens manuscrits des traités des docteurs de l'Église A l'exemple de son frère, qui, comme l'atteste Buschius avait établi dans le couvent un grand atelier duqu sont sortis plus de trente volumes de manuscrits in-fol Thomas continua cette utile entreprise, et il a cop les quatre livres de l'Imitation, pour laquelle il fit usa des plus anciens manuscrits qu'il put se procurer.

Cette copie commence par ces mots : *De Imitatio Xpti et contemptu mundi. Qui sequitur me, non am bulat in tenebris dicit Dominus. Hæc sunt ver*

Xpti, etc. (1). A la fin, on lit : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXLI, *per manus* (2) *fratris Thomæ Kempis in monte Sancti Agnetis prope Swoll* ou *Swollam*.

Ces quatre livres, extraits d'un recueil plus ancien, furent transcrits comme autant de traités séparés, avec transposition du livre quatrième sur le sacrement de l'autel, qui fut placé le troisième; ce manuscrit présente plusieurs solécismes et inversions, décrits par Valart en 1758.

Pour montrer la piété de Thomas et les rapports qu'il avait avec le ciel, le père Rosweide dit que souvent il abandonnait la société de ses frères, disant qu'il y avait quelque personne qui l'appelait dans sa cham-

---

(1) Voyez le *fac-simile* donné par Amort, dans son livre *Moralis certitudo*, de 1764; et en mettant l'écriture près du *codex de Advocatis*, on connaîtra l'antiquité de ce dernier.

Ce manuscrit d'Anvers fut imprimé à Leyde, par Jean et Daniel Elzevir; précieuse édition, soignée par le père Jean Bollandus, avec le titre : *Thomæ a Kempis Canonici regularis ordinis S. Augustini de Imitatione Christi libri IV, recensiti ad fidem autographi anni* MCCCCXLI, *per Heribertum Rosweydam, Societatis Jesu*.

(2) Le poëme du *Cid*, le plus ancien qui existe en langue catalane, porte la signature suivante : *Ici se termine ce récit. Que Dieu donne le paradis à celui qui a écrit ce livre. Ce fut le père Abbat, qui écrivit au mois de mai, dans l'ère de mille* CCXLV *ans*. On pensa que le père abbé d'un monastère de Bénédictins était l'auteur du poëme, sans réfléchir que le mot *écrire*, dans ce temps-là, était l'équivalent du mot *transcrire*, employé aujourd'hui. Telle est l'opinion des plus savants historiens. Notez encore que le poëme st en vers alexandrins propres aux XII^e et XIII^e siècles, époques auxquelles les langues espagnole, italienne et française prenaient alheureusement naissance, pour retarder ainsi le progrès des iences.

bre; et il partait au plus vite, car Dieu parlait à s
cœur, gloriole réprouvée par le texte de l'Imitatio

C'est dans cette chambre que les novices, qui l'
maient comme leur maître, allaient l'obséder p
obtenir des conseils, des instructions, afin d'imiter
vertus religieuses.

En 1456 il copia le livre *Meditationes piæ de*
Jesu Christi. Anno Domini MCCCCLVI. *Finitus et s*
ptus per manus fratris Thomæ Kempis. Cet autog
phe se trouve dans la bibliothèque de Bourgogn
Bruxelles. Voyez Amort, qui ne parle pas de cet
vrage, comme appartenant à à-Kempis. Erhard r
porte aussi tous les ouvrages attribués à à-Kempis
ne dit rien de ces méditations.

Thomas parvint à l'âge de quatre-vingt-douze a
après avoir composé un grand nombre d'ouvrages
cétiques, soit en transcrivant, soit en employant
sentences du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, de
livre qu'il avait plus d'une fois copié et débité au pr
de la communauté. Attaqué d'hydropisie, il rendit s
âme à Dieu, le 1er mai 1471, dans le couvent de Sain
Agnès; et sa mort fut pleurée, non-seulement par
frères de la communauté, mais par tout l'ordre
Chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Thomas à-Kempis était tellement pénétré des se
tences du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, q
lorsqu'on lui parlait de sa cellule, il répétait toujou
In omnibus requiem quæsivi, et numquam inveni
in angello cum libello, sentence qui fut placée au
de son portrait à Zwoll.

C'est d'après la déclaration écrite par Thomas
fin de sa copie de l'Imitation, datée de 1441, q

fut, depuis l'invention de l'imprimerie, proclamé le véritable auteur du traité de l'Imitation; mais en combattant cette erreur, par l'indication des autres manuscrits qu'il a copiés, nous démontrerons, jusqu'à l'évidence, que ce livre ne lui appartient pas.

§. II.

Nous avons déjà annoncé que les chanoines de Sainte-Agnès, par leur institution, devaient s'occuper à la calligraphie au profit de la communauté, occupation qui était très-productive avant l'invention de l'imprimerie.

L'historien Buschius atteste que Thomas a copié la Bible en entier, et plusieurs autres livres qui furent vendus à un prix élevé; il ajoute que Thomas a composé aussi quelques ouvrages pour l'instruction des novices, mais dans un style facile et rempli de sentences morales. A la fin de tous ses manuscrits il a toujours fait connaître son nom; avec cette variante, savoir que dans les copies d'autres manuscrits on lit l'expression : *per manus Thomæ à-Kempis,* et dans les autres tout bonnement son nom comme auteur.

Parmi les livres où il a réuni les sentences et les opuscules des premiers Pères de la congrégation de Windesem, et surtout de son frère Jean à-Kempis, nous citerons : 1°. *De Consolatione interna.* 2°. *De ferenda Cruce,* et le *Dialogus novitiorum de Contemptu mundi,* divisé en quatre parties. Ce dernier ouvrage, plein de maximes tirées du traité de l'Imitation, a donné lieu à la méprise qui lui fit attribuer ce précieux traité, dont l'original porte la date de 1441 d'après Rosweide et Bollandus. Nous voyons encore, dans la

vie de Thomas, écrite par ses contempora
en 1417, il a copié un Missel, qui, suivant
tion d'Oliverius, commence par ces mots :
*prima in adventu Domini. Introitus ; Ad
animam meam,* et se termine par : *Anno Do
lesimo decimo septimo, per manus fratris T
Kempen.*

Amort a donné un *fac-simile* de ce manu
son livre intitulé *Moralis certitudo,* et il n'
dissimuler la qualité de copiste de son confr
tant plus qu'il nous donne aussi les dates sui
quatre volumes de la Bible in-folio déjà cité
le premier volume fini en 1427, le second e
troisième en 1436 et le dernier en 1439 : ouv
calligraphe infatigable, d'après le témoi
Rosweide.

De cet aperçu de la vie et des occupation
lière de Thomas, nous déduisons contre An
preuves tendant à démontrer qu'il n'est poir
du traité de l'Imitation.

Nous lisons premièrement que Thomas
parmi les Chanoines réguliers de la réforme
avait contribué son frère Jean. Or, si la r
été réformée, si les Pères du concile de C
ayant entendu l'exposé de cette règle, par le
prieur de Windesem, se sont écriés : *Isti
Patres religiosi quos dudum videre et audir
ravimus ;* si Martin V, après avoir accordé
léges demandés, avait encouragé la propagati
ordre, comment Thomas aurait-il pu repro
confrères, dans le chapitre 25, §. 8, livre 1
tation, leurs négligences, et dire, « qu'il se

« teux d'être endormi et paresseux, tandis qu'un si « grand nombre de religieux, savoir, les Chartreux, « les Bénédictins, ceux de Cîteaux, et les moines et re« ligieuses des différents ordres observent la règle, et « se lèvent chaque nuit pour chanter les louanges « de Dieu? » Comment au même chapitre aurait-il pu ajouter? « Tant d'autres religieux vivent resserrés « sous la discipline claustrale, se nourrissent très-pau« vrement, sont grossièrement vêtus, travaillent beau« coup. »

Cette admonition serait injuste et hors de propos, si on prête foi à la chronique du couvent de Zwoll, où il est dit que les frères, observateurs de la règle, vivaient misérablement, qu'ils portaient des habits grossiers. Comment Thomas aurait-il pu ici leur reprocher la vie délicate, les habillements élégants, et l'oisiveté, comme on le lit dans l'article précité?

Thomas, dans son traité *de Disciplina claustrali*, chapitre 6, dit qu'il faut prendre pour modèle la vie monastique de saint Antoine, de saint Augustin, saint François, saint Benoît et saint Dominique, qui ont écrit des règles et établi des ordres religieux; or, si Thomas eût été auteur de l'Imitation, audit chap. 25 du livre I certainement il n'aurait pas manqué de parler des deux ordres mendiants des frères Mineurs et des Dominicains. Ce silence prouve à l'évidence que l'auteur de l'Imitation est antérieur à l'institution canonique des deux célèbres ordres mendiants, qui ne furent institués qu'au XIII^e siècle, et qui pendant deux siècles furent l'admiration et l'exemple des fidèles.

Rosweide nous offre un second argument, lorsqu'il

rapporte les visions que le pieux chanoine Tho
a eues de la Sainte-Vierge, laquelle refusa de le v
parce qu'il avait négligé les prières de sa jeune
et qu'il nous raconte les inspirations de à-Kem
à quitter la société de ses frères pour se retirer su
tement et demeurer avec Dieu qui l'appelait à lui.
manifestations, que Gerson de Paris traite de fant
ques, sont pleinement désapprouvées par l'auteur
l'Imitation. Au livre 1, chapitre 20, et dans le livre
chapitre 7, il nous dit : « Il vaut mieux être cach
« avoir soin de son âme, que se négliger et faire
« miracles. Ensuite : Mon fils (c'est le Seigneur
« parle), il vous est plus utile et plus sûr de cache
« grâce de la dévotion, de ne pas vous en élever,
« suite d'en parler peu et de ne pas y mettre t
« d'importance. » Or, est-il probable que Thom
auteur de ces maximes, eût pu se vanter des vision
des conversations avec Dieu?

Un troisième argument contre à-Kempis, nous
déduisons du parallèle même qu'Amort a fait en
les textes extraits de l'Imitation, et ceux de différe
ouvrages de son confrère : nous en rapportons ici q
ques fragments. Au chapitre 2, livre 1, l'auteur
l'Imitation dit : *Si vis aliquid utiliter scire et disc*
ama nesciri et pro nihilo reputari : à-Kempis a dit d
ses opuscules : *Ama nesciri et pro nihilo reputari.*
même livre, chapitre 2, il dit : *Si non vincis parv*
levia, quomodo superabis difficiliora? Thomas,
l'*Hortulo rosarum,* chapitre 15, dit : *Si non potes pa*
vincere, non poteris graviora superare. Au
pitre 15 de l'Imitation : *Sæpe videtur charitas e*

et est magis carnalitas : à-Kempis, au livre *De Disciplina*, chapitre 2 : *Sæpe putatur esse charitas, et est magis carnalitas.*

Au livre II, chapitre 12, l'auteur de l'Imitation dit : *Tota vita Christi crux fuit et martyrium*; à-Kempis, in Cant. 8 : *Tota vita Jesu Christi crux fuit et martyrium.* Dans l'ouvrage intitulé : *De Vita boni monachi*, nous trouvons une récapitulation des maximes données par l'auteur du livre de l'Imitation; livre si souvent copié par à-Kempis; seulement le style ne nous donne pas cette touchante onction, il est plus sec et vibré. Voyez l'édition de 1494, par Hochfeder.

Ces citations et d'autres, transcrites par Amort, prouvent que Thomas savait par cœur les maximes de l'Imitation, ayant copié plus d'une fois ce précieux manuscrit; car les controversistes lui attribuent gratuitement le *Codex Leodiensis primus*, des Bénédictins de Liége, de l'année 1417. (Voyez le chapitre V, n° X, ci-dessus, page 180.)

De ces similitudes des sentences, bien loin de conclure avec Amort que Thomas est l'auteur de l'Imitation, nous en déduisons des preuves bien contraires : 1°. à-Kempis auteur n'aurait pas signé le manuscrit de 1441, pénétré du principe *ama nesciri*, plus d'une fois répété dans le traité de l'Imitation. 2°. Il ne se serait pas copié lui-même littéralement dans plusieurs de ses ouvrages en adoptant les textes de l'Imitation, et démontrant ainsi qu'il manquait de moyens pour s'exprimer autrement. Enfin il faudrait supposer en même temps que la bienheureuse Hosanne Andreassi de Mantoue, a été aussi l'auteur de l'Imitation;

car (1) elle fut contemporaine de à-Kempis, et avons démontré, au chapitre IV, qu'elle a dans sieurs de ses lettres, et notamment dans la dix tième, copié des phrases tirées de l'Imitation, l'instruction de ses sœurs.

La multiplicité des expressions littéralement par Thomas, dans ses ouvrages, prouve qu'il copié et médité le précieux traité de l'Imitation, était imbu des sentiments pieux qui y sont cont et qu'il en faisait un utile emploi dans ses dis tions, comme Démosthène, en copiant et étu Thucydide, devint imitateur de la diction de cet l rien. Cependant si à-Kempis eût été l'auteur du de l'Imitation, il l'aurait au moins une fois cité co son propre ouvrage; car le précepte d'*ama nesci* peut lui être applicable, ayant signé, et le manu de 1441, comme écrit de ses mains, et tant d'a manuscrits déjà cités.

Que l'auteur de l'Imitation soit un moine l dictin, nous l'avons déduit de ce que dans les q livres il parle toujours de la vie monastique, s'adresse à ses confrères. Ici le chanoine Amort pr affirmer que Thomas à-Kempis fut appelé moin Georges Pirkamer dans la préface mise à la tête d ouvrages en 1494 : mais les Chanoines réguli seraient offensés d'un tel titre; car, ils portaien linge, ils mangeaient de la viande, et pouvaient séder en propre : ce qui n'était pas permis aux m bénédictins, comme nous l'avons déjà prouvé p citations de la règle.

---

(1) Voyez le Document dans l'Appendice.

D'après un examen réfléchi de l'esprit et des sentiments dans lesquels ont été écrits les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, on reconnaît une très-grande infériorité dans les ouvrages de Thomas à-Kempis, qui, étant plagiaire, n'a pas su s'élever à la hauteur des livres II et III, de la *Conversation* et de la *Consolation intérieure,* livres remplis de sentiments sublimes qui élèvent l'âme à Dieu, et qui, au quatrième livre, l'unissent à son créateur.

Cette observation a été bien comprise par Amort; car il allègue pour toute réponse que les saints Pères aussi n'ont pas su conserver la même élégance, la même élévation; et il cite saint Augustin qui n'a pas toujours soutenu la même pureté de style qu'on trouve dans ses Confessions.

Nous dirons ici que de la lecture du manuscrit d'Anvers de 1441, le plus ancien connu sous le nom de Kempis, il résulte que Thomas n'a été qu'un copiste, car ce manuscrit est rempli de solécismes et de plusieurs barbarismes (1), qu'un auteur aurait évités, comme les savants français l'ont remarqué dans l'assemblée de 1671. De plus encore, le manuscrit d'Ausbourg, de 1425, indiqué par Ghesquiere, et qui est aujourd'hui possédé par Van-Hulten, ne porte le nom de Kempis que dans une note marginale, d'une autre écriture; et le manuscrit de Louvain de 1417, cité par Desbillons, d'après le livre *Vindiciæ Kempenses* de

---

(1) Amort, dans sa première Question, répond à Valart que l'auteur, inspiré par son sujet, était excusable des fautes commises; mais il ne considérait pas que le copiste, pressé dans sa besogne, a suivi l'original sans examen profond.

Rosweide, et décrit par nous au chapitre v, n° page 180, est aussi anonyme.

On ne peut pas non plus admettre que l'Imitati appartient à à-Kempis, sur le motif que le manuscr paraît être d'une écriture analogue à celle d'un Mis signé *Anno Domini* 1417, *per manus fratris Thom de Kempis;* car cette indication ne serait pas suffisan pour lui attribuer le livre de l'Imitation, puisqu est prouvé évidemment qu'à ladite époque le liv était déjà connu. Cette induction ne serait pas mên logique, attendu qu'un livre porte l'empreinte siècle plutôt par son style, que par la main des écr vains, qui ne conservaient pas toujours la même forn de lettres soit cursives, soit majuscules, par lesquell les paléographes décident de leur âge.

Amort, dans ses *Questions,* avoue franchement q la signature de Thomas, à la fin du manuscrit de 1441, f vraiment soupçonner qu'il était copiste; mais attend que dans le même volume se trouvent des ouvrag de à-Kempis, il conclut (1) que l'Imitation lui appa tient. *Fateor codex V. Thomæ, anno 1441, per manu fratris Thomæ subscriptione, eum duntaxat exscript rem probaret, nisi constaret de alio ejus autograph anteriore seu protographo quod caret hac subscri ptione.* On y voit qu'il se reporte au manuscrit déj cité de l'année 1417, et aux faibles arguments déj développés.

---

(1) Cette même conclusion sert aujourd'hui d'argument à M. On sime Leroy pour dire que Gerson est auteur de l'Imitation, par que le manuscrit de Valenciennes contient aussi des discours d chancelier de Paris; ce que nous combattrons au chapitre VII.

Chose bien plus étonnante, c'est l'aveu que fait Amort de l'existence du *Codex Padolironis*, daté de 1414, décrit au chapitre VIII. Cette date le force aussi à douter que Thomas, alors âgé de trente-quatre ans, ait pu composer un traité de morale si sublime, qui demandait un homme consommé dans l'étude de la Bible, des Pères de l'Église, des auteurs profanes, des vices du siècle, et non la simple intelligence d'un pauvre novice, qui, seulement l'année précédente, 1413, avait fait sa profession religieuse.

Thomas, devenu infirme, termina, comme on l'a dit, sa longue carrière en 1471 au milieu de ses pieuses occupations; et il rédigea jusqu'à l'année même de sa mort la chronique du couvent de Sainte-Agnès. Après lui, son plus ancien confrère, le chanoine Buschius (1), son ami, depuis un demi-siècle, en fut le continuateur fidèle; il fit tout de suite l'éloge de Thomas et de son frère Jean qui avait été en 1399 prieur du même couvent de Sainte-Agnès. Ce biographe, après nous avoir appris que les deux frères ont copié des Missels, des Martyrologes, des Bibles, et plusieurs volumes de Sermons et d'Homélies pour les vendre au profit de la communauté religieuse, ajoute que Thomas a composé de petits traités pour édifier et instruire la jeunesse, mais il ne cite jamais parmi ces traités l'Imitation de Jésus-Christ. On peut donc logiquement en conclure, que Buschius n'a pas considéré à-Kempis comme auteur de ce précieux livre, mais seulement comme copiste de Missels, de Bibles et de tant d'autres livres d'un débit facile.

---

(1) Voyez Amort, *in Deductione critica*, page 28.

Notre remarque est aussi confirmée par la chroniqu intitulée *Origines Windeshemenses;* et ces témoignages devraient suffire pour contre-balancer les autorité produites par Heser et Amort, en faveur de Thomas Parmi les différents ouvrages qu'on attribue à Thoma à-Kempis, nous avons choisi son livre *De Disciplin claustrali,* pour confronter quelques passages ave ceux de l'Imitation, et pour démontrer leur discordance; venons au fait. Thomas à-Kempis, au livre dit : *Lectio debet esse quasi oratio, et antequam legas præcedat oratio.* Cette opinion d'à-Kempis est tou à fait contraire à celle émise au livre III, chapitre 26 de l'Imitation de Jésus-Christ, où on lit en titre *Supplex oratio magis meretur quam lectio.*

L'historien Delevis, Vercellais, dans son ouvrag *Anecdota sacra,* nous a conservé le fragment d'u manuscrit du XIII^e^ siècle, qui contient l'ancienn règle des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, e dans lequel on lit : *Vestis ejus et calceamenta vel le tualia ex moderato et competenti habitu erant, ne nitida nimium nec abjecta plurimum.* D'après cet a ticle de la règle, qui prescrit la décence et la modéra tion dans les vêtements, l'auteur de l'Imitation n pouvait plus dire à ses frères, au chapitre 54, qu'o ne devait pas se refuser à porter de vieux et grossie habits; *Gratia verò, aspera non aspernatur, ne vetustis refugit indui pannis.*

§. III.

Voyons maintenant quels furent les vains effor des partisans d'à-Kempis pour lui attribuer le pr cieux ouvrage de l'Imitation. Les deux plus estimabl auteurs de la polémique sont Rosweide, Jésuite d'Utrecht, mort à Anvers en 1679 (1) et Eusèbe Amort, de Bavière, Chanoine régulier de Saint-Augustin, décédé en 1775.

Le premier attira tous ses confrères, qui prirent fait et cause pour lui, et soutinrent son opinion; le second devait absolument avoir pour partisan tout l'ordre des Chanoines réguliers, qui non-seulement ont écrit des volumes, mais encore ont intenté et soutenu plusieurs procès contre les Bénédictins, comme on le lira au chapitre IX. Ils ont de plus intrigué pour faire inscrire sur toutes les premières éditions du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, surtout en Allemagne, le nom de leur confrère à-Kempis, de préférence aux autres. Les Chanoines réguliers s'appuient, nous l'avons déjà reconnu, sur le manuscrit d'Anvers, dans lequel on lit : « Fini et achevé l'an du Seigneur 1441, par les mains de frère Thomas à-Kempis, du couvent du Mont-Saint-Agnès, près de Zwoll (2). » On devait déduire de ces mots, que Thomas à-Kempis avait été le copiste du manuscrit et non l'auteur du livre de l'Imitation, comme le docte président de Marillac l'a justement décidé, et avec lui le savant Valgrave et le critique Mariano. Ce dernier ayant trouvé les trois premiers livres de l'Imitation confondus dans plusieurs manuscrits sans suivre l'ordre des chapitres, il écrivit alors dans le journal de Rome, en 1668, que Thomas à-Kempis en avait été le compilateur (1) et jamais l'auteur.

---

(1) Dans la Biographie universelle de Turin, 1836, il est dit que Rosweide a publié une polémique en faveur d'à-Kempis, prétendu auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, mais que la contestation a été terminée par la publication, en 1833, du *Codex de Advocatis sæculi XIII*, par les soins de M. le chevalier de Gregory.

(2) D. Martenne, dans son Voyage en Allemagne, affirme avoir vu trois manuscrits dont la date était antérieure à cette époque. Voyez la note de la page 180, du chapitre v.

Nous n'entrerons pas en lice avec le père Mariane pour combattre son hypothèse; mais nous ajouterons que Gence, dans ses Considérations de 1812, a prouvé jusqu'à l'évidence que Thomas ne fut pas compilateur mais simple copiste, et que c'est seulement lors de l'invention de l'imprimerie, comme l'Académie de Munich nous l'affirme, que, d'après le manuscrit de 1441 les éditions se sont multipliées jusqu'au nombre de soixante-dix-neuf sous le nom de Thomas à-Kempis, surtout en Allemagne, où l'opinion était fortement établie en sa faveur.

Une dernière preuve que Kempis ne fut que le copiste d'un ancien manuscrit de l'Imitation, nous la déduisons des erreurs d'orthographe, des barbarismes, même des solécismes qu'on lit dans son manuscrit de 1441, fautes qu'on ne trouve pas dans l'extrait qu'il a composé de la vie de sainte Lidwine sur celle de frère Mineur Brugman, Hollandais. On ne trouve pas même une phrase conforme au traité de l'Imitation dans le livre *De vera Compunctione cordis,* composé par à-Kempis, comme Erhard l'a fait remarquer.

---

(1) A-Kempis, dans le manuscrit de 1441, a intitulé les quatre livres de l'Imitation de la manière suivante :

Liber primus. Admonitiones ad vitam spiritualem utiles. Cap. I. De Imitatione Christi, et contemptu omnium vanitatum mundi.

Liber secundus. Admonitiones ad interna trahentes.

Liber tertius. De Interna Consolatione.

Liber quartus. De Sacramento.

Ces titres du manuscrit de 1441, rapportés par Rosweide et par Weigl, furent aussi adoptés par Gence, quoique partisan du chancelier Gerson; ils ne répondent pas aux anciens manuscrits *de Advocatis,* de La Cave, de Padolirone et de Bobbio. Voyez les chapitres VIII et XI de cette Histoire.

Si la simple signature du manuscrit *per manus* peut être favorable à à-Kempis pour le présumer auteur de l'Imitation, on ne peut s'empêcher aussi de reconnaître pour auteurs de l'Imitation de Jésus-Christ les copistes des manuscrits suivants :

Codex GERARDI MONTIS, *finitus per Ludov. de Monte.*

Codex AUGUSTANUS I, *finitus per Georgium de Gottingen.*

Codex COLONIENSIS, *cujusdam Cartusiani.*

Codex BRULLENSIS, *per manus Johannis Pejoris.*

Codex AUGUSTANUS II, *per domī præpositum in Ratæ.*

Codex BLESENSIS, *per Hermanum ord. Eremitarum.*

Codex PARCENSIS I, *compilatus a Cartusiano.*

Codex PARCENSIS II, *quem composuit relig. Cartus.*

Codex CLAROMONTANUS, *a S. fratre Cartusiano.*

Codex CARTHUSIANUS I, *editus a monaco Cartusiano.*

Codex CARTHUSIANUS II, *a quodam monaco Cartusiano.*

Il faut convenir aussi que les deux manuscrits *Codex* WEINGARTENSIS PRIMUS, où on lit : *Finitus, anno* 1433, *per me fratrem Conradum Ebersberg;* et *Codex* WEINGARTENSIS SECUNDUS de 1441, où on lit : *Scriptus*

per me Johannem de Mersberg conventualem et cu
todem de Weingart, devraient à plus forte raison êt
attribués aux deux signataires.

Nous avons rapporté au chapitre précédent le tit
de ces deux manuscrits; mais le savant Valgrave, da
son édition de 1643, donne les preuves de leur exi
tence, et il ajoute que D. Gabriel Butzline, religieu
de Weingart, en Souabe, dans ses lettres du 18 d
cembre 1630, lui a indiqué, non-seulement les manu
scrits déjà cités, mais encore deux autres, savoir : u
en date de 1430 et l'autre du monastère d'Ochsen
hausen daté de 1427, sans nom d'auteur, le même qu
Werlin et Heser affirment avoir été perdu à l'époqu
de la guerre d'Allemagne. Valgrave déclare en outr
qu'il a fait voir le manuscrit de Weingart au pèr
Etienne Vida, Jésuite espagnol, professeur de thé
logie à Delingue, et que celui-ci répondit qu'il all
écrire au père Rosweide son collègue, et lui annonce
la perte de la cause qu'il soutenait pour Thom
à-Kempis. Il ajoute que le père Clément Reyner grand
prieur du célèbre monastère de Saint-Pierre de Gan
en Flandre, lui affirma avoir vu, le 10 mai 1641, da
le monastère de Melck, en Autriche, ville située s
le Danube (1), un ancien manuscrit qui contenai
parmi plusieurs ouvrages ascétiques, le traité de l'Im
tation de Jésus-Christ sans nom d'auteur, et on t
nait pour certain, dit-il, que ce manuscrit avait é
apporté d'Italie en 1418 (2) par un moine Bénédict

---

(1) Voyez, au chapitre v, le *Codex Mellicensis I*, et, d
l'Appendice, la déclaration du père Reyner.

(2) Voyez le chapitre vii, où nous démontrons que Gers
après la clôture du concile de Constance, demeura quelque tem

venu de Subiaco, premier berceau de l'ordre, pour la réforme du monastère.

De tous ces arguments Valgrave conclut que les raisons de Rosweide sont insuffisantes pour attribuer le livre de l'Imitation à Thomas à-Kempis.

Pour donner plus de force aux arguments de Valgrave, il faut parler d'une lettre que nous avons trouvée dans le carton 88 des manuscrits de la Bibliothèque royale. Dans cette lettre adressée à Dom Mabillon, en date du 16 mai 1679, le révérend père Placide Piethin lui annonce de Liége, qu'il a confié aux chanoines de Sainte-Geneviève un manuscrit de 1433, intitulé : *De Sacramento altaris, per manus fratris de Costoy*, manuscrit contenant le quatrième livre de l'Imitation seulement. Cette souscription vient encore corroborer notre thèse contre Kempis, lequel doit être, nous le répétons, envisagé comme simple copiste, d'après même ses expressions à la fin du manuscrit de 1441.

Ce que nous avons allégué de l'occupation journalière de Thomas Kempis, est confirmé par le Dictionnaire universel, où il est dit que ce chanoine passait son temps à copier de vieux manuscrits. En preuve, on y cite le manuscrit d'un premier Missel de l'an 1414. *Per me fratrem Thomam Kempem;* de plus, la célèbre Bible déjà mentionnée, qui fut terminée en 1439; et l'on y ajoute que le même Thomas atteste avoir copié plusieurs livres de chant, *cantuales* : d'où l'on tire la conséquence très-juste que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ n'a pas été composé par Kempis; car l'au-

Dans ce monastère, où probablement il traduisit en français le manuscrit de Subiaco, comme nous l'avons déjà indiqué.

teur de ce traité voulait rester ignoré, et la signatu
du manuscrit de 1441, en supposant qu'elle est ce
de l'autographe, serait en contradiction avec la volo
même de l'auteur.

Charles Butler, évêque anglais en 1736, croit ti
un argument décisif en faveur de Kempis, de ce
est dit au chapitre 25, livre i de l'Imitation, « d'
« homme qui flottait souvent entre la crainte et l'es
« rance. » Cet article n'est pas applicable à Kemp
dont la ferveur pour la règle était exemplaire, m
bien aux novices Bénédictins, comme le maître l'e
plique, en leur rappelant pourquoi ils sont venus
monastère et ont quitté le siècle. Voir la note 3 d
l'édition latine *Codicis de Advocatis*.

Toutes les inductions en faveur de Kempis, qu'i
mort a déduites, soit de la conformité du style, s
des idiotismes qu'il porte au nombre de quatre cen
soit de la doctrine, soit des sentiments exprimés d
ses différents ouvrages, toutes ces inductions sont f
incertaines; elles le sont surtout lorsqu'il s'agit d'o
vrages ascétiques, d'ouvrages d'inspiration tirés
l'étude de la Bible, du Nouveau Testament et
Pères de l'Eglise, dont les idées sont conformes (1
et plus encore, lorsqu'il s'agit de déclarer aut
de l'Imitation un personnage qui, durant toute

---

(1) Nous avons dans Aulu-Gelle, livre III, chapitre 3,
exemple frappant de la conformité du style, qui est telle qu'o
peut distinguer plusieurs comédies de Plaute, de celles de Tére
Théophile Fichte, de nos jours, après avoir lu et relu l'ouv
polémique de Lessing contre Goeze, contracta dans son style
telle ressemblance avec celui de cet ouvrage, qu'il fut forcé d'av
l'impression qu'il en avait reçue.

vie, n'a fait que copier de tels livres, et qui, probablement, a transcrit plus d'une fois cet excellent traité qu'on s'efforce de lui attribuer, à cause de la conformité de plusieurs passages rapportés par le chanoine Amort.

Enfin, pourquoi le mot *solatiosissimus*, qu'on lit au chapitre 21, liv. III, pourquoi cet idiotisme ne se trouve-t-il pas dans les ouvrages de Kempis ni dans ceux du chancelier Gerson? C'est parce que ce mot est propre de la langue italienne *sollazzoso, sollazzevole;* et cet idiotisme seul suffirait pour conclure que l'auteur fut un Italien.

Les idiotismes ne sont point particuliers à la langue allemande, comme Amort, et aujourd'hui le chanoine Weigl de Ratisbonne, le prétendent; car Braschius, dans les Actes de Leipsick de 1786, prouve que la langue latine tire son origine de la langue teutonique. En conséquence, ces idiotismes sont bien plus propres à la langue italienne, fille aînée de la latine, comme nous l'avons démontré dans le chapitre troisième.

Qu'il nous soit permis de citer ici un exemple : personne n'ignore que l'ouvrage sur la législation, intitulé : *La Scienza della Legislazione,* imprimé à Milan en 1784, est de Cajetan Filangieri, de Naples, et que cet ouvrage italien a été traduit en français. Cependant, les idiotismes et les inversions que l'auteur napolitain a empruntés de la langue française, sont en si grand nombre, qu'en ôtant le titre on dirait que le traducteur français est le véritable auteur, et Filangieri le copiste ou le plagiaire.

Nous ne pouvons admettre que le style et les sentiments exprimés dans le livre de l'Imitation soie conformes à ceux des différents traités de Thomas Kempis ; nous avons sous les yeux le livre de *Disciplin Claustrali*, chapitre 3, §. 6, où Kempis parle des te tations; mais le style est dénué de cette élévation, d cette énergie qu'on reconnaît dans le livre premier d l'Imitation, chap. 13. *De resistendis tentationibus* Nous ne trouvons pas dans les ouvrages de Kempis qu'il ait employé les mots *monasterium, monachus*, e tant d'autres expressions tirées de la règle de sain Benoît que nous avons citée à chaque page dans le notes annexées au *Codex de Advocatis*, de 1833.

Pour ce qui regarde les doctrines, nous reconnais sons qu'elles ne répondent pas à celles développé dans le livre de l'Imitation, où l'auteur démontre chaque page qu'il est un moine bénédictin, portant l croix de la pénitence; et il recommande toujours ses novices la persévérance dans la règle sainte, *Regula Magistri*, nom technique qu'on donne à l règle de saint Benoît.

Notre moine déclare qu'il a pris sa croix; il décrit, au chapitre 25, livre I, l'austérité de sa règ claustrale réformée : ce qui, d'après le théologie François Suarez, dans son traité *De Varietate Religionum*, ne conviendrait pas aux Chanoines régulie de Saint-Augustin, lesquels en général *laxiori regu inserviebant*, comme s'exprima le pape Eugène I en 1438, d'après l'autorité de Lepage, dans sa Bibli thèque.

On est autorisé à tirer une autre preuve convai cante du mot *prælatus*, qu'on lit souvent dans le li de l'Imitation de Jésus-Christ. Ce titre de dignité n

astique n'est pas applicable aux supérieurs dans l'or-
re des Chanoines réguliers; car Martin V, en 1422,
érogeant à la bulle du pape Benoît XII, ordonna
ue les supérieurs des Chanoines fussent nommés *prio-*
s ou bien *præpositi ;* et nous lisons à cet égard, dans
vie de Thomas à-Kempis, d'après le manuscrit de
ebdorff, qu'en l'année 1448, le jour de Saint-Jacques
ôtre, avant le soir, on a tenu chapitre, et après le
atin *frater Thomas, unus de senioribus, electus est*
nominatus superior : il fut nommé supérieur du cou-
nt de Sainte-Agnès, où il avait été reçu en 1406, et
avait alors quarante-deux ans de profession. Rien ne
it nous étonner si on attribue à Kempis le livre de
Imitation d'après la signature qui existe au manu-
rit de 1441 ; car nous lisons qu'on attribua aussi au
ême Thomas le livre *Alphabetus boni Monachi*,
ue Bellarmin et Possevin ont reconnu être de saint
onaventure, et que Mariano de Florence affirme
voir retrouvé parmi d'anciens manuscrits antérieurs
la vie de Kempis dans une bibliothèque d'Italie. Il
e faut pas omettre de faire observer que Kempis a
is une préface à tous ses ouvrages; pourquoi donc
s à l'Imitation, le plus beau de tous? C'est Erhard
ui fait cette observation, page 273.

Nous ajouterons à propos l'autorité de plusieurs au-
urs très-estimables, en commençant par Trithème,
é près de Trèves, en 1462. Cet abbé bénédictin de
int-Jacques à Wurtzbourg, qui avait composé une
bliothèque riche de deux mille manuscrits, refusa
nstamment d'attribuer à Kempis le traité de l'Imi-
tion de Jésus-Christ; de plus, dans son Catalogue des
mmes illustres, il s'exprime en ces termes : *Libellum*

de Imitatione Christi ante multos annos seniores nostri suos ferunt legisse seniores; et il ne consentit jamais à mettre ce précieux traité dans la liste des ouvrages de Thomas à-Kempis, Chanoine régulier.

Le savant Bellarmin dit aussi (1) : *Communiter jam illud opus adscribitur Thomæ de Kempis viro admodum pio : sed valde probabile est, auctorem illius opusculi esse Joannem quemdam abbatem de Gersen.* Le témoignage du cardinal est confirmé par Weigl, dans ses notes. Ce savant ayant examiné la première édition des ouvrages de Kempis publiée à Utrecht en 1474 (2), trois ans après la mort du vénérable auteur, n'y a pas trouvé le traité de l'Imitation, qui serait, sans contredit, le meilleur de tous si on eût pensé qu'il lui appartenait.

Du Cange, cet homme laborieux et sage critique, écrivit le 17 avril 1671 au conseiller Dumont à Amiens, en ces termes : « Il est vrai que j'ai été à la conférence « de Thomas à-Kempis ; mais après les manuscrits que « j'ai vus, je ne fais aucune difficulté d'avancer que « cet ouvrage est de Jean Gersen, abbé de Verceil. » Conformément à cette déclaration, nous trouvons que le docte Du Cange, dans son précieux Glossaire, cite toujours l'abbé bénédictin Gersen comme auteur des italianismes qu'on lit dans le livre de l'Imitation ; il les qualifie de mots propres du XIII^e siècle, ainsi que nous l'avons démontré dans l'édition latine du *Codex de Advocatis,* et précédemment dans d'autres ouvrages.

L'abbé Valart, déjà cité plus d'une fois, démontre ans sa dissertation en tête de l'édition de Barbou, ue le livre de l'Imitation de Jésus-Christ a précédé naissance de Kempis, et il cite des manuscrits antérieurs à l'année 1380, manuscrits que nous avons énombrés au chapitre v, et dont la date mise en outes lettres est hors de contestation. Il remarque ssi que le livre de l'Imitation ayant été traduit du tin en allemand par Ludolphe de Saxe, en 1330, ela fit croire qu'il en était l'auteur : conséquence ab- rde, dit-il, et peu digne de réfutation.

---

(1) *De Script. Eccles.* art. J. GERSON.

(2) En effet, dit Brunet, cette première édition n'a pas beaucoup de valeur, parce que l'Imitation y manque.

Enfin, il atteste avoir lu sur un ancien manuscrit nom de Gersen écrit plus de cinq fois, mais jamais elui de Kempis, non plus que celui de Jean Gerson, hancelier de Paris.

Nous soumettons à la saine critique de nos lecteurs s arguments, ainsi que ceux que nous avons donnés ans nos précédentes polémiques, notamment dans la réface et dans les notes de l'édition du *Codex de dvocatis sæculi XIII*. On fera seulement remarquer ue Thomas à-Kempis a vécu plus de soixante ans près la convocation du concile de Constance, dans quel, 1°. il a été prescrit et ordonné que les séliers ne recevraient plus la communion sous les deux pèces du pain et du vin; 2°. qu'on procéderait à la forme de la discipline monastique qui s'était trop lâchée. Or, après ces deux ordonnances du concile, empis n'aurait pas pu, dans le livre IV de l'Imitation, rler de la communion sous les deux espèces, même urative, comme le prétendent les opposants, sans re revivre la secte des *Calixtins,* ce que nous avons à dit au chapitre troisième.

Kempis n'aurait pas même présenté au chapitre 25 du livre I, comme des modèles de vertu les Chartre ni les moines de Cîteaux, ni les religieux des différents ordres de son temps, attendu que l'histoire no apprend combien tous les ordres réguliers s'étaient alor relâchés de leur ferveur primitive, même les Bénédictins de Cîteaux, qui, par ordre du pape Martin V, furent ensuite convoqués en assemblée générale, selon Trithème, en 1417, pour corriger les abus qui avaient été dénoncés au concile, notamment par Gerson, très-zélé pour la réforme, comme nous le verrons au chapitre VII.

Notez encore que l'historien Buschius, contemporain de Thomas Kempis, ajoute qu'en ces temps, presque tous les moines et religieux étaient transgresseurs des trois vœux qu'ils faisaient, et que les cloîtres n'étaient plus un lieu de salut : *In omni penè religione trium totius ordinis substantialium votorum apert erant transgressores; paucis, nulla salus claustris erat*

Ces abus, que depuis l'an 1335 le pape Benoît XI avait indiqués dans une bulle pour rappeler les moine à la règle, existaient même encore en 1436, d'apr le témoignage de saint Antonin. Il dit que les Bénédictins de Cîteaux étaient, au temps de saint Bernar une colonne de l'Église, que pendant cent ans encore (1) ils furent honorés pour leur science et le sainteté; mais qu'ensuite ils s'écartèrent de l'exemp de leurs prédécesseurs, et devinrent des fainéants.

Cette bulle du pape Benoît et le témoignage d saint évêque de Florence nous autorisent à conclu que l'auteur de l'Imitation appartient au XIII^e^ siècle; et en preuve, dans le chapitre 25 du livre I, non-seulement les Chartreux, les moines de Cîteaux, mais aussi, d'après le manuscrit *De Advocatis*, les Bénédictins sont portés en exemple, attendu que l'abbé Gersen, comme nous l'avons observé dans une note, la page 75 de l'édition latine, appartenait aux Bénédictins de la fondation de Saint-Maur.

---

(1) C'est précisément au temps de l'abbé Gersen que les moi de Cîteaux étaient édifiants; car saint Bernard mourut en 1153

Il est de notre devoir de relever une erreur commise ar Godescard, chanoine de Saint-Honoré, dans le ome XI de la *Vie des Pères et des Martyrs*. Ce savant soulève aussi la question de savoir si Thomas à-Kempis est l'auteur ou bien le copiste du livre de l'Imiation de Jésus-Christ; mais il fait quelques fautes de hronologie, fautes qui ne sont pas corrigées dans la raduction des docteurs Rass et Weiss. Suivant lui, Thomas aurait fait sa profession en 1380; et bientôt près il dit que Thomas a vécu dans le XIII^e^ siècle, poque de la vie du Bénédictin Jean Gersen. On voit u'il y a ici une transposition; et il faut lire que Vaart s'est déclaré en faveur de l'opinion de ceux qui rétendent que l'auteur de ce livre n'est point Thomas à-Kempis, mais bien l'abbé Jean Gersen qui a vécu ans le XIII^e^ siècle.

Le critique Weigl a relevé cet anachronisme dans ne note, à la page 68 de la traduction allemande de otre Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation; ajoute que Weiss dans sa traduction, remplie de faus d'impression, fait vivre aussi deux ans et plus le pe Marcel II, qui mourut d'apoplexie en 1555, ngt-neuf jours après son élévation au pontificat, eur facile à constater.

Les deux Kempistes, Amort et Ghesquière, no citent une traduction allemande de l'an 1448, fai par Gaspard de Pforzheim avec cette déclaration : « « petit livre de l'Imitation de Jésus-Christ a été co « posé par un dévot et digne père, maître Thoma « Chanoine régulier, et dans ce livre est contenu to « ce qui est nécessaire à un homme spirituel. »

Il faut observer que Kempis était vivant, et il n pas été nommé; de plus, encore, que la traductio de Pforzheim, des trois premiers livres, serait fai sur le manuscrit *Zwyfaltensis,* portant la même dat où le nom de Kempis fut ajouté, comme on le ver ci-après, manuscrit n° IV.

On s'efforce encore aujourd'hui d'attribuer au c piste Thomas à-Kempis le livre de l'Imitation; no sommes tenu de le déclarer au public savant. Il e étonnant que cet effort soit fait en Italie, et qui pl est, sous les yeux du pontife Grégoire XVI, aujou d'hui régnant et fils de cet ordre illustre qui procu tant d'avantages aux sciences, aux arts et à l'agric ture. C'est à Rome même, qu'en 1837, à l'imprime de Salviucci, un petit volume intitulé : *Thomæ à Ke pis Canonici regularis ordinis S. Augustini de Imit tione Christi*, lib. IV, *una cum ejusdem Thomæ v et vindiciis ab Heriberto Rosweydo societatis Jes* a été publié avec mille fautes typographiques. Ce réimpression n'est au fond que la reproduction l'édition sans date donnée à Leyde par Rosweid avec les beaux caractères de Jean et de Daniel Elzevi Le premier document en faveur de Kempis qu'o lit, c'est une lettre du révérend père Antoine Cassa écrite de Milan, le 17 juillet 1736, à son confrère iésuite Bisselius (1). On comprend le motif pour lequel les révérends pères de la compagnie de Jésus ont pris à cœur de soutenir Kempis, « parce que, dit Cas-« sati, notre société doit beaucoup aux très-pieux mes-« sieurs les Chanoines réguliers. » C'est donc un acte de reconnaissance qui fait agir et qui soutient une ancienne opinion, après tant de preuves, desquelles il résulte que Thomas à-Kempis fut un copiste en 1441, t non l'auteur du livre. Le père Cassati dit cependant que des savants milanais, et entre autres le père Mosca, yant examiné le célèbre manuscrit d'Arone, ne l'ont as jugé bien antérieur à l'an 1400, et que le père Harheim, lorsqu'il faisait sa troisième année de noviciat u collége d'Arone, après l'examen de ce manuscrit, vait aussi été du même sentiment.

On peut de là conclure qu'au commencement du v° siècle, de l'avis des personnages susdits, le manuscrit d'Arone existait : il est donc antérieur à celui l'Anvers de 1441 ; et Kempis fut copiste, et non uteur.

L'éloge du livre de l'Imitation, dans l'édition romaine de 1837, ainsi que la vie de Kempis, ont été opiés de l'édition elzevirienne, et nous n'y trouvons ien de nouveau qu'une lettre adressée au lecteur, *Pio t candido lectori salutem*. L'auteur de cette lettre, ependant, n'a pas été franc et candide, car il a voulu ster anonyme; on y reconnaît un disciple de saint gnace (2), un frère tout partisan de Rosweide. Il dit que des disputes très-graves ont existé entre les Bén dictins et les Chanoines réguliers à l'égard du vér table auteur, et que cette polémique a pris force a jourd'hui, mais qu'aucun des partisans n'a donné d preuves certaines. Il a donc jugé à propos de laiss l'honneur du livre à Kempis, en qualité de légiti possesseur, comme s'il s'agissait d'un bien-fonds où *possideo quia possideo* est une exception de droit. dit, de plus, en publiant une édition latine, que vulgaire se méfierait si on changeait le titre de Thom à-Kempis, ne le croyant plus le même, comme si ce qui lisent le livre en latin étaient sans discernement.

---

(1) Voyez la lettre dans l'Appendice à cette Histoire.

(2) Nous n'admettons pas l'opinion du poëte Racine, qui dit « que le Jésuite s'en rapporte au Jésuite, et qu'ils se copient les « uns les autres. » Histoire de Port-Royal, I^{re} partie. Il faut avoir

Si le révérend père jésuite eût voulu se donner peine de lire notre édition latine du *Codex de Adv catis* de 1833, et de répondre à nos arguments, à n preuves, à nos certificats de notaire, du juge et de chancellerie épiscopale, qui attestent qu'en 1349 manuscrit de l'Imitation par nous retrouvé, et acq en 1830, appartenait à l'illustre famille des Avogad de Bielle, et postérieurement à plusieurs descenda des deux frères *Joseph* et *Vincentius de Advocati* nous sommes persuadé que le respectable éditeur a rait au moins parlé de notre travail, et cessé d'att buer à Kempis un livre qui ne lui appartient pas.

§. IV.

Il est temps de transcrire les manuscrits et les é tions du xv^{e} siècle qui portent le nom de Tho Kempis.

pratiqué comme nous la bibliothèque du Collége Romain, si n en productions de cette savante société, pour l'estimer et po considérer

I. *Codex* Kirkeimensis *vel* Ghesquierius, manuscrit de l'an 1425 (1) : *De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi lib. III.* A la fin on lit : *Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro magistro Thoma de Monte Sancte Agnetis et Canonico regulari in Trajecto, Thomas de Kempis dictus, descriptus ex manu auctoris in Trajecto an.* 1425, *in societate provinciali.* Voyez le *fac-simile* donné par Ghesquière, page 26. Remarquez encore qu'on lit, d'une autre main, que ce traité a été publié par le maître Thomas de Sainte-Agnès, et copié de la main de l'auteur en 1425.

Nous ne pouvons pas douter de la vérité de cette date, mais nous nions que Thomas en soit l'auteur; car l'abbé de Saint-Léger, qui dit l'avoir déterré dans le coin d'une bibliothèque lors de son voyage en Hollande, ne donne point d'autres preuves.

II. *Codex* Antuerpiensis, manuscrit de 1441, in-12 sur parchemin entremêlé de papier, trouvé dans la ville d'Anvers, et qui jadis appartenait au couvent des Chanoines réguliers de Sainte-Agnès, près de Zwoll, d'où il passa, en 1590, au collége des Jésuites. Les caractères du manuscrit sont gothiques, avec beaucoup d'abréviations, et écrits d'une main leste, différente de celle d'un scribe de profession; il est partagé en quatre livres à l'instar de traités séparés, avec des ratures et des corrections. Il commence par les mots :

---

(1) Plusieurs éditeurs ont pris le chiffre 5 pour un 4, parce que les anciens faisaient ce chiffre d'une manière toute particulière, comme on peut le voir dans les *fac-simile* du *Diarium de Advocatis*, au chapitre x, et du *Codex de Kirchcim*, publié par Saint-Léger, à la page 26.

Qui sequitur me non ambulat in tenebris, etc.; il termine ainsi : *Finitus et completus anno Domi* MCCCCXLI *per manus fratris Thomæ Kempis in Mon Sanctæ-Agnetis prope Zwoll* (1), même formule qu'o lit sur une Bible de 1439 et sur un Missel de 14 (Voyez le document de 1671, et le *fac-simile* de manuscrit donné par Amort.)

III. *Codex* POLLINGANUS, manuscrit de 1442; il co tient plusieurs traités dont le premier porte la da ci-dessus; ensuite : *Qui sequitur me, etc.*; et à la fin *Explicit libellus de Imitatione Christi, editus ut di tur a quodam Canonico regulari in monasterio Pad ken Paderbornensis diœcesis, provinciæ Coloniensi* Il est bon de noter avec Amort, pag. 129, dans s livre *Deductio critica*, que le mot *editus* n'indique p l'auteur, mais le copiste, et même que le titre de ch noine n'est pas applicable à Kempis; car, d'apr Erhard, il n'est pas probable qu'il ait publié en de endroits différents l'Imitation, sans indiquer ici s nom, comme il l'a fait en 1441.

IV. *Codex* ZWYFALTENSIS, manuscrit de 1448, pr venant d'un monastère bénédictin en Souabe : *De Im tatione Christi libri tres conscripti anno* MCCCCXLVI

---

(1) Notez que les quatre livres ne sont pas en ordre, mais di sés comme des traités particuliers; Amort et Mabillon en o donné le *fac-simile*. C'est d'après cette transposition des liv qu'à-Kempis fut considéré comme auteur.

On fera encore observer que le *Codex Indersdorfensis II*, c au chapitre v, fut écrit par un Chanoine régulier, en 1441. Ai dans la même année, il existait deux copistes, dans le même or des Chanoines réguliers, dont l'occupation était de transcrire livres d'église et de dévotion.

pridie Natalis Domini. A la fin du livre on lit d'une main étrangère le nom de Kempis, désignation hasar- dée et non concluante. Besolde nous fait remarquer ue ce manuscrit est traduit en langue tudesque, et aint-Léger indique pour traducteur Gaspar Pforz- eim.

V. *Codex* Buxhemiensis, manuscrit de 1471, en ombe : *De Imitatione Christi;* et on lit à la fin : *Com- ilator hujus opusculi fuit Thomas a Kempis.* Ce livre ppartenu au monastère des Chartreux de Memmin- m. Amort en donne la description à la page 153 de n livre *Moralis certitudo.*

VI. *Codex* Afflighemiensis, manuscrit de 1472, ppartenant aux Bénédictins : *Liber internæ consola- onis editus a fratre Thomas de Kempis Canon. regul. onasterii montis S. Agnetis juxta Zwolls.* On lit la fin : *Explicit an.* MCCCCLXXII. C'est un manuscrit -12, sur parchemin, que nous avons examiné à la ibliothèque Mazarine.

VII. *Codex* Griesensis, manuscrit de 1474, venant u Tyrol : *Incipit libellus consolationis cujus primum apitulum est de Imitatione Xpti, etc.* On lit à la n : *Compilator hujus opusculi fuit quidam Thomas omine Canonicorum regularium ordinis S. Augus- ni Montis S. Agnetis Trajectensis.* Voyez le *fac- mile* donné par Amort, page 134, *Moralis certitudo.*

VIII. *Codex* Mascyhensis, manuscrit de 1477 : *Con- egationis Windeshemensis de Imitatione Christi.* A fin on lit : *Scriptum anno 1477, manu D. Cornelii Ferman rectoris conventus Mascyhensis qui compo- um esse refert a patre Thomas de Kempis.* Voyez que dit Fronteau, page 74.

IX. *Codex* PALATINUS BIBLIOTHECÆ CÆSAREÆ S CULI XV, manuscrit de 1481, in-4°, sur parchemi *Incipit liber primus fratris Thomæ de Kempis Canonici regularis ordinis S. Augustini de Imitatio Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi* On voit aussi dans le titre Thomas à-Kempis, chanoine habillé en blanc, qui est occupé à copier d manuscrits; et on lit à la fin : *Fratris Thomæ d Kempis de Imitatione Christi deque contemptu mund devotum et utile opusculum finit feliciter.* Denis atteste que dans le même volume on lit : *Incipit tractatus de meditatione cordis magistri Johannis Gerson*, et que ce manuscrit appartenait, en 1481, a chevalier Baudouin de Lannoy, dit le Bègue (1). Voye Amort, *Codex* n° VIII, et le vol. II, part. II, manuscrits *Bibliothecæ Palatinæ Vindobonensis.*

X. *Codex* LOVANIENSIS, de 1482, appartenant a monastère de Saint-Martin, dont Amort nous a donn le *fac-simile* qui commence par ces mots : *Qui sequitur me, non ambulat in tenebris dicit Dominus;* et i prétend que c'est l'autographe (2) d'après ce qu'on li à la première feuille : *Hic liber est scriptus manu e characteribus reverendi et religiosi patris Thomæ Kempis Canonici regularis in Monte S. Agnetis prop Swollam, qui est auctor horum devotorum libellorum* Cette attestation n'est d'aucune valeur, et ce manuscrit diffère notablement de celui d'Anvers de 1441.

---

(1) Dans la Dissertation de l'ex-Jésuite Ghesquière, publiée p Mercier, en 1775, après la mort d'Amort, on porte la date de manuscrit à l'an 1470, contre l'avis des bibliothécaires de Vien

(2) Voyez Amort, *Deductio critica*, page 137, où il dit que quatrième livre n'existe pas comme dans d'autres manuscrits.

I. *Codex* VIENNENSIS *vel* HOHENDORFIANUS, ma-
rit de 1487, lequel contient avec le traité *De Me-*
ione cordis de Jean Gerson, libri quatuor de
tione Christi Thomæ a Kempis canonici regu-
etc. Si l'on en croit Gence, on trouve en tête
nuscrit le portrait de Kempis habillé en noir,
que les Chanoines réguliers sont habillés en
, d'après la description donnée par Bonnani et
enis, dans sa Bibliothèque palatine.

I. *Codex* BEBDORFFENSIS, manuscrit de l'an 1488,
rchemin et papier. A la page 230, parmi les ou-
s de à-Kempis, on lit : *Libellus sententiarum et*
rum humilis Yesu, aliàs notatus de Ymitatione
, *sic est :* Qui sequitur me. 2°. *Tractatus :* Reg-
Dei intra vos est. 3°. *Tractatus de sacramento,*
e ad me. 4°. *Est tractatus de interna Kristi locu-*
ad animam fidelem, scilicet, Audiam quid lo-
r in me. On lit à la fin : *Explicit totus liber iste*
us per fratrem Nicolaum Numan de Franck-
t, professum in majori Franckentael. Anno Do-
millesimo quadringentesimo octogesimo octavo,
o die sancte Gertrudis Virginis. Ce manuscrit a
tenu au monastère des Chanoines réguliers de
rff; et depuis il est venu en la possession de
at Hardy, de Sens. Il est remarquable que dix-
ns après la mort de Kempis, on trouve un ma-
it, avec le titre de *Libellus sententiarum,* conte-
l'Imitation parmi des ouvrages de Kempis, sans
u'il en soit l'auteur.

I. *Codex* AUGUSTANUS, manuscrit sans date, ap-
iant au couvent des Chanoines réguliers de Sainte-
, à Ausbourg.... *Incipit libellus consolatorius*

ad instructionem devotorum, cujus primum capitulu est de Imitatione Christi. Le quatrième livre se te mine par ces mots : *Explicit liber quartus de Sacra mento altaris ; compilator hujus opusculi fuit quida frater Thomas nomine, de conventu et ordine Cano nicorum regularium ordinis S. Augustini Montis Agnetis Trajectensis.* Voyez Amort, page 120. *De ductio critica.*

XIV. *Codex* Reittenbuchensis, manuscrit sa date, appartenant au collége des Chanoines réguli de Reitlenbuch, en Bavière, manuscrit vu par Amor qui a pris le numéro d'ordre pour celui de l'année; contient les quatre livres de l'Imitation : *Viri egreg Thomæ Montis S. Agnetis in Trajecto regularis C nonici de Imitatione Christi numero quatuor* (1).

XV. *Codex* Augustanus Germanicus, manusc de date incertaine, conservé dans le monastère d religieuses de Sainte-Catherine : *De Imitatione Chris* et on lit en allemand que parmi la Vie des Chanoin réguliers existe aussi la Vie de Thomas qui a écrit traité de consolation.

Avant de transcrire les éditions, nous ferons obse ver que presque tous les manuscrits indiquent q

---

(1) D. Bernard Pez, Bénédictin, et bibliothécaire de l'abbaye Melck, parle de ce manuscrit dans le tome I de son *Thesau Anecdot. novissimus : Dissert. isagog.* art. xxxiii, page xvij, paraît regretter de n'avoir pu visiter la bibliothèque qui le ren mait. Peut-être en fut-il détourné par Amort, qu'il vit à Poll gen, dans ses voyages. Voici ses paroles : *Edocti fuimus, in h (Reittenbuchensis) canoniæ bibliotheca, codicem* librorum de I tatione Christi *delitescere, qui sæculo decimo quarto, atque a ante Thoman Kempensem certo certius exaratus sit.*

Thomas a été le compilateur du traité de l'Imitation. Ceci vient à l'appui de notre opinion, que Kempis a voulu lui donner un autre ordre, et faire des additions à ce livre ascétique, copié plusieurs fois par lui dans différents manuscrits selon la demande des personnes pieuses qui donnaient de l'ouvrage au couvent du Mont Sainte-Agnès. Nous remarquerons aussi que l'après Fronteau et Heser, on ne peut pas même déterminer à quelle époque Kempis a pu composer le traité l'Imitation de Jésus-Christ; car les uns disent en 1406 u 1407; Verronius, de 1400 à 1410; Sponde, en 412; Amort, en 1417 et 1441, etc.

État des Éditions du xv

État des Éditions du xve *siècle, publiées sous le nom de Thomas Kempis.*

I. Édition gothique sans aucune date, rapportée ar Hain. *Tractatus Fr. Thomæ de Kempis Canonici gularis ord. S. Augustini De Imitatione Christi, um tractatulo John. Gerson de Meditatione cordis, t Bernardi de Honestate vitæ, impressum ære Johanis Numburg artis medicæ Doctoris, in remedium suoum peccaminum.*

II. *Editio princeps : Viri egregii Thomæ Montis S. gnetis in Trajecto regularis Canonici, libri de Xristi nitatione numero quatuor finiunt feliciter per Ginerum Zainer ex Reutlingen progenitum, litteris pressi aheneis*, édition sans date, inconnue à Maitre et à Fabricius, imprimée à Ausbourg, avec des actères stéréotypes, comme le baron de Westrunen prouvé dans son traité.

II. Édit. de 1471 (1) à Ausbourg : *Viri egregii*

) L'abbé Avogadro, dans son Analyse des polémiques sur l'au-

Thomæ monasterii S. Agnetis in Trajecto regula Canonici libri de Imitatione Christi numero quatu Cette édition est reliée avec le *Speculum huma vitæ a Ginthero Zainer ex Reutlingen civi prog nito : urbe autem commanenti Augustensi arte i pressoria in medium feliciter deditus anno* 1471. *Id vero januarii tertio;* édition indiquée par Saint-Lég et qu'Amort déclare avoir vue.

IV. Édit. de 1472 à Tubingen : *Incipit libellus co solatorius ad instructionem devotorum cujus prim capitulum est de Imitatione Xristi viri egregii Thon Montis S. Agnetis.*

V. Édit. de 1472, à Ausbourg, autre édition r portée par Amort : *In Scuto Kempensi*, page 27.

VI. Édit. de 1480. Cette édition a été publié Strasbourg, *Argentorati*, sous le nom de *Johan Malleoli de Imitatione Christi.*

VII. Édition de 1482, avec le titre *Admonitio ad spiritualem vitam utiles*, publiée à Metz, par J Collini de l'ordre des Carmes.

VIII. Édit. de 1486. Traduction en allemand l'Imitation de Jésus-Christ, de Thomas à-Kemp publiée in-4°, à Tubingen, par Antoine Sorg. Vo Amort, page 145 (*Deductio critica*).

IX. Édit. de 1487, *Argentinæ* (Strasbourg). *Inc liber primus fratris Thomæ de Kempis, Canon. re ord. S. Agnetis de Imitatione Christi et contem omnium vanitatum mundi.... cum tractatulo ven*

teur de l'Imitation, dit que Badius Ascensius, né à Bru en 1462, a été le premier à attribuer ce livre à à-Kempis, c est contredit par les éditions ici rapportées. Voyez au chapit nos observations sur cet ouvrage, publié en 1837.

bilis magistri Joh. Gerson de Meditatione cordis, fuit feliciter Argentinæ impressum per Martinum Flack, 1487.

X. Édit. de 1487, à Nuremberg : *Imitationis liber Thomæ a Kempis litteris æneis impressum*, d'après le témoignage d'Amort.

XI. Édition de 1489, *Argentorati*, vol. in-8° gothique. *Thomas de Kempis de Imitatione Christi*. On voit à la fin l'ouvrage de Gerson *De Meditatione cordis*, sans autre indication.

XII. Édition de 1489, à Lyon. *Incipit liber primus fratris Thomæ de Kempis Can. regularis de Imitatione Christi, etc.* A la fin est le traité de Gerson *De Meditatione cordis* (1), vol. in-4°, de l'imprimerie allemande de Jean Treschel.

XIII. Édition de 1489. *Argentorati. Thomæ de Kempis de Imitatione Christi lib. III, per Martinum Flack.*

XIV. Édition de 1489, *Ingolstadii. Thomæ de Kempis*, sans autre indication *De Imitatione Christi*.

XV. Édition de 1493, de Paris, traduction en français : *Cy commence le livre très-salutaire intitulé de l'Imitacion de Notre Seigneur Jesu-Crist, lequel a esté par aucuns jusques à présent attribué à saint Bernard ou maître Jean Gerson, posé que soit autrement.*

---

(1) Nous prions le lecteur impartial d'observer qu'il y a plusieurs éditions de l'Imitation de Jésus-Christ attribuées à à-Kempis, tandis qu'on trouve dans le même volume le traité de Gerson, *de Meditatione cordis*. Il est encore plus étonnant que ce mélange se trouve dans les éditions imprimées à Lyon, où Gerson est mort, et où les moines Célestins conservaient une récente tradition de sa vie et de ouvrages.

Quar l'auteur d'icelluy soubs Notre Seigneur, fut un venerable père et très-dévôt religieux chanoine reglé vivant en son temps en observance régulière jouxte la regle monseigneur S. Augustin, nommé frère Thomas de Kempis, prieur en ung prieuré d'icelluy ordre, nommé Windesem au diocèse du Traict (d'Utrecht), *translaté de latin en françois pour la consolacion des simples, non saichant entendre latin; laquelle translation a été diligentement corrigée sur l'original* (1); *pourquoi vous qui en icelluy livre lyrés, vueillés prie Nostre Seigneur pour le salut du correcteur.* On lit à la fin du volume : *Cy finist le livre de Imitation Cristi translaté de latin en françois, et imprimé Paris, par Jehan Lambert, le* XVI^e^ *jour de novembre* 1493, in-4°. Voyez Barbier, l'abbé de Saint Léger et Amort. Nous croyons que cette édition es la même qui est citée comme anonyme, au chapitre v n° X, page 200.

XVI. Édition de 1493, à Lunebourg. *Thomæ a Kempis de Imitatione Christi et de contemptu mund lib. IV, et Johannis Gerson de Meditatione cordis* vol. in-8°. Per me, Joan. Luce, die 22 Maij.

XVII. Édition de 1493. *Libro de remedar Xpto, etc. per Menardo Unqut y Lanzalao,* in-8°.

XVIII. Édition de 1494, à Nuremberg, avec ce titre: *Dulcissimi ac divi Thome de Kempis viri piissimi religiosissimique de Imitatione Christi opus : quo*

---

(1) A Paris même, où Gerson avait tant fait parler de lui, o était persuadé que le livre de l'Imitation avait été originaireme écrit en latin; et aujourd'hui on vient d'allégner le contraire sa en donner de preuves. Voyez, au chapitre VII ci-après, la vie Gerson.

falso(1) *apud vulgares Gersoni Parisiensi cancellario impingitur, casta ac intemerata Dei genitrice favente, libellus primus incipit.* A la suite de l'Imitation on lit : *Incipit tractatus de meditatione cordis Johannis Gerson;* et après ce traité suivent les ouvrages de Thomas à-Kempis, dont la table est au commencement du volume, avec une lettre de l'éditeur George Pirkamer, prieur de la Chartreuse de Nuremberg, qui fait un grand éloge de Thomas. A la fin du volume on lit : *Opera et libri vite Thome de Kempis, anno Xpi* 1494, *Nuremberge per Caspar Hochfeder opificem accuratissime impressi.*

XIX. Édition vers 1495. *Cy commence le livre très-salutaire intitulé De l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, attribué à saint Bernard ou maistre Jehan Gerson ; toutefois l'acteur d'icelluy est Thomas de Campis, prieur, etc. imprimé à Paris, in-4°, par J. Trepperel.* Cette traduction sans date, et avec des variantes, paraît être postérieure à celle de Lambert.

XX. Édition sans date en la ville de Leiria, in-4°. *O livro de Imitatione de Christo, par Tomaz de Kempis, tresladado en Portuquez.*

XXI. Édition vers 1520. *S'ensuit le livre très-salutaire de l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. Paris, chez Philippe Le Noir,* sans date, in-4°, gothique, de soixante-quinze feuillets à deux colonnes. C'est une réimpression de l'édition de 1493, citée ci-dessus n° xv. Voyez la Dissertation de Barbier, page 7.

M. Monfalcon, dans sa polyglotte, cite une édition sans date, de Ph. Le Noir, comme faite en 1525. C'est probablement celle-ci.

---

(1) Ce démenti n'a pas alors piqué les littérateurs français ; aucun d'eux n'a relevé le gant.

Il est important de remarquer ici que si un grand nombre des premières éditions de l'Imitation portent les noms de Kempis ou de Gerson, cela est dû au manuscrit de 1441, *per manus Thomæ de Kempis*, ou bien aux anciens manuscrits sur lesquels on lisait : *Joh. Ges. Ger. Gerson,* et qu'on interpréta en faveur du célèbre chancelier de Paris.

Au chapitre v, nous avons cité beaucoup d'éditions de l'Imitation de Jésus-Christ qui datent de l'origine de l'Imprimerie, et sans nom d'auteur, quoique réunies au traité de Gerson *De Meditatione cordis,* ou publiées même en langue française ou allemande. Cette circonstance prouve de fait, quelle fut l'incertitude des éditeurs pourvus d'une sage critique, à déclarer le véritable auteur de ce traité, qui nonobstant son précepte, *Ama nesciri,* fut enfin connu par la découverte du manuscrit d'Arone; et dernièrement par la date de notre *Codex de Advocatis* : ce que nous développerons au chapitre VIII et suivants, en apportant, non des conjectures, des probabilités, des inductions, mais des faits authentiques et des preuves sans réplique.

CHAPITRE VII.

§. I. Vie politique et morale de Jean Charlier, dit *Jarson* (1), ou Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris.

§. II. Comment et pour quel motif il a été regardé comme auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. III. Des manuscrits qui portent son nom, ainsi que des éditions du xve siècle.

§. IV. De la découverte, par M. Onésime Leroy, d'un manuscrit de l'année 1462 dans la bibliothèque de Valenciennes.

§. V. Des Prix d'éloquence sur la Vie de Jean Gerson décernés en 1838, par l'Académie française.

§. I.

Gerson, ou plutôt Jarson, a joui de son temps de la plus haute célébrité, dit un vénérable auteur (2), et sa réputation est passée tout entière aux âges suivants; car il a pris part à tous les grands événements de son temps. Ce personnage, dont nous voulons esquisser la vie, n'a point d'aïeux à nommer; et s'il parvint à une très-grande célébrité, ce fut par ses talents et sa bonne conduite : il ne dut presque rien à la fortune.

---

(1) Nous trouvons que les anciens manuscrits de ce savant chancelier de l'Église de Paris portent le nom de *Jarson*, et non *Gerson*, que les premières éditions de ses ouvrages sans date, et notamment l'édition de Paris de 1506 (*des Règles de bien vivre*), portent aussi le nom de Jean Jarson (voyez Brunet); en conséquence, le nom de Gerson lui fut appliqué, lorsqu'on trouva des manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ avec les initiales *Johannis Ger, Gers, Gessen, Gessem* et *Gersen,* qu'on interpréta pour celles de Gerson, attendu qu'on n'avait pas connaissance du précieux manuscrit d'Arone, qui porte en toutes lettres le nom d'*abbatis Johannis Gersen.* Voyez au chapitre VIII.

(2) Essai sur la Vie de Jean Gerson, par l'abbé Lécuy, docteur de Sorbonne, ancien abbé général de Prémontré, et chanoine de Notre-Dame à Paris : 2 vol. in-8°, 1832.

Arnouf Charlier et Élisabeth de la Chardenière habitaient un petit hameau appelé Jarson, paroisse de Barby, près de Rhetel, dans le diocèse de Reims. C'est là que naquit Jean Charlier, qui fut baptisé le 14 décembre 1363, jour de la fête de saint Nicaise, comme il le dit lui-même dans des vers adressés au savant Gérard, confesseur du Dauphin. Ensuite, dans une lettre insérée dans le tome III de ses œuvres (1), par Dupin, Jean Gerson dit qu'il avait deux frères dans le monastère des Célestins de Lyon, savoir : Jean, très-modeste et très-vénérable, et Nicolas qui était déjà maître des novices, et qui est mort en 1427. (Voyez Amort, page 161, *Moralis certitudo.*)

Jean Jarson était l'aîné de la nombreuse famille d'Élisabeth qui eut cinq garçons et sept filles, comme on le lit dans des vers du jeune poëte adressés à Jean, novice Célestin (2) sous la direction de Nicolas. Dans ces vers, non-seulement il nous les nomme, mais il nous désigne encore que Rauline, Marthe et deux autres sœurs étaient alors religieuses.

---

(1) Ellies Dupin, *Gersonii Opera omnia*, cinq vol. in-fol. *Antuerpiæ*, 1706.

(2) Les savants Possevin et Ficher ont confondu les deux frères, qui portaient le nom de Jean, et ont fait du chancelier Gerson un moine de l'ordre des Célestins. (Voyez *Apparatus sacer*, fol. 184.) Ce Jean, né en 1380, fut moine célestin, et mourut à Lyon en 1434, avec la réputation d'un saint religieux. C'est véritablement par méprise qu'on a ainsi confondu les deux frères, nommés tous deux Jean, et qu'on a attribué la sainteté du moine à l'ex-chancelier de l'Université de Paris. En effet, son culte fut abandonné, d'après Nolhac et Lécuy, Vie de Gerson, page 213.

A l'époque où Grégoire XI, sollicité par sainte Catherine de Sienne, abandonna la ville d'Avignon, qui avait été choisie en l'année 1305, par Clément V, pour sa résidence, et alla rétablir à Rome le siége pontifical, Jean Jarson avait treize ans. L'année suivante, 1377, il quitta Reims, où il avait fait ses premières études sur les classiques latins, et vint à Paris au collége de Navarre en qualité de boursier, sous le nom de Jean Charlier. Quelque temps après, on lui donna le surnom de Jarson (1), sous lequel il fut dès lors connu jusqu'à sa mort.

Le 27 mars de l'année 1378, Grégoire XI, qui depuis deux ans avait quitté Avignon (2), mourut à Rome. Le sacré collége, qui n'était composé que de vingt-trois cardinaux, fut convoqué; seize étaient présents, et voulurent procéder à l'élection du successeur à la chaire de saint Pierre. Au milieu des tumultes de la populace romaine, toujours agitée dans de telles circonstances, Barthelemi de Prignano, archevêque de Bari, qui joignait à une rare piété une parfaite connaissance des lois civiles et canoniques, fut élu le 8 avril; il prit le nom d'Urbain VI, et fut couronné le 18 du même mois, jour de Pâques. Aucune contesta-

---

(1) Lenfant observe que Jean *Hus* avait été appelé ainsi du nom d'une ville de Bohême dont il était originaire, d'après l'usage de ces temps-là, qui conservait aux hommes célèbres le nom du lieu de leur naissance.

(2) Platina dit qu'après soixante-dix ans de résidence des papes à Avignon, depuis Clément V, les Français ne voulaient pas laisser partir Grégoire XI; car la chancellerie leur était profitable.

tion ne s'éleva alors sur la légitimité de cette électio
des lettres furent expédiées aux cardinaux restés à A
gnon, ainsi qu'aux différentes puissances pour les in
struire de la légalité des formes observées; l'adhésio
fut unanime de la part desdits cardinaux, qui envoyè
rent leur soumission au souverain pontife dont o
ignorait alors la fermeté, ainsi que la sévérité pour l
discipline ecclésiastique, cause principale, dit l'histo
rien Sponde, du schisme qui affligea si longtemp
l'Église catholique.

Les cardinaux, ramenés par Urbain à une disciplin
plus édifiante (1), les rois de France et d'Angleterre
attaqués par le pontife comme des perturbateurs de l
chrétienté, suscitèrent la déposition d'un pape q
voulait corriger les mœurs et mettre la paix dans l
royaumes.

Douze cardinaux, tous Français (2), les mêmes q
avaient élu Urbain à Rome, sous prétexte du mauva
air, en juin de la même année, se retirèrent à Anagn
ville située dans les Apennins; et là, vers la fin d
juillet, ils protestèrent contre « l'élection faite, di
« saient-ils, par force et par crainte pour leur vi
« d'un pape qui n'aurait pas dû accepter en connai

---

(1) Le cardinal Pierre de Lune disait à son confesseur, que
Urbain VI s'était comporté avec modération, les cardinaux ne
seraient pas éloignés de lui : *Si Papa non tenuisset modos q*
tenuit, adhuc essemus cum eo. Voyez Raynaldi, an 1378, n° xx
Maimbourg, Histoire du grand Schisme, tome I; Lenfant, H
toire du concile de Pise, tome I.

(2) On voulait rétablir le siége pontifical à Avignon; et Plat
déclare Urbain légalement élu, quoi qu'en dise M. Leroy, à
page 454 de ses Études sur les Mystères.

« sant l'état de violence et d'insurrection du peuple « romain. C'est donc à cause de cette insurrection et « de cette usurpation injuste du souverain pontificat, « que nous vous dénonçons et déclarons anathème, « intrus dans la papauté. »

D'Anagni les douze cardinaux, auxquels se joignit un treizième, se rassemblèrent à Fondi, ville napolitaine; et, d'un commun accord, ils élevèrent à la papauté Robert, dit le cardinal de Genève, fils d'Amédée III, parent de presque tous les princes chrétiens; et ce Robert fut couronné le 30 septembre sous le nom de Clément VII.

Le nouveau pape, qui devait résider en France après avoir passé l'hiver en Italie, débarqua à Marseille, le 10 juin de l'année suivante; de cette ville il se rendit à Avignon, d'où à son tour il excommunia Urbain VI.

Alors la chrétienté eut le spectacle très-affligeant de deux papes se maudissant mutuellement. C'est dans cette ville que Clément VII reçut la déclaration par laquelle l'Université de Paris adhérait à son élection, du consentement du faible Charles V, roi de France, et des princes de sa maison.

Gerson, quoique très-jeune, et simple licencié ès-arts sous la présidence de son maître Jean Lontario (1), Italien d'origine, fut, en 1384, élu procureur de l'Université, et il prit aussitôt part au déplorable schisme comme étudiant de théologie sous la direction de Pierre d'Ailly et de Gilles Deschamps, qui le reçurent docteur en 1392.

---

(1) On peut croire que le maître Lontario a fait connaître à son élève une copie du traité *de Imitatione Christi*, qu'il apporta d'Italie en France. Nous trouvons dans la collection faite par Dupin de tous les ouvrages de Gerson, que celui-ci fit usage des maximes et conseils que l'auteur de l'Imitation donne aux chrétiens. Voyez les Sermons, au tome III et suivants.

Ce schisme, déjà prédit par Gerson, dans l'ouvrage *De examine doctrinæ, pars secunda, consid.* III, fit la réputation du jeune docteur et contribua à sa célébrité. Appelé bientôt à professer lui-même la théologie, il se dévoua entièrement aux travaux universitaires, au soutien des droits de sa compagnie, à l'écla de son honneur et de sa haute renommée, et s'employa avec zèle à rétablir la paix de l'Église par l'extinction d'un schisme désastreux.

Gerson était lié intimement avec Pierre d'Ailly e Gilles Deschamps, et avec Nicolas Clémangis (1), autrefois son condisciple, alors employé par l'Université comme le meilleur latiniste de ce temps; on ne peut donc pas douter qu'il ne partageât leurs opinions et leurs travaux. Il fut témoin, en 1393, des débats qui s'élevèrent entre l'Université et le légat Pierre de Lune, lorsque ce cardinal vint à Paris pour soutenir devant la cour de France les intérêts de Clément VII et pour solliciter en sa faveur.

Les talents de ce jeune orateur avaient brillé dan le cours de ses études, on sut en tirer parti : à pein âgé de vingt-cinq ans il avait déjà été chargé de prononcer des discours latins (2) dans les assemblées d l'Université, et il s'en acquitta toujours avec un rare succès.

---

(1) Nicolas était natif de Clamange ou Clémangis, village pr de Châlons-sur-Marne, dont il prit le surnom.

(2) Cette belle langue était alors parlée par les savants, et éloquents sermons prononcés par Gerson dans les églises de Par et ses différents traités, en sont une preuve.

Vers le même temps Gerson reçut du corps de l'Université une nouvelle marque de considération, il fut élu membre de la députation envoyée à Avignon au même pape Clément VII dont on reconnaissait l'obédience : c'est Gerson lui-même qui nous apprend ce fait dans une lettre écrite aux étudiants de son collége de Navarre.

Cette députation avait pour objet d'aller soutenir devant le pontife le jugement rendu en 1387, par la faculté de théologie et par l'évêque de Paris, contre le Dominicain Jean de Montson, Catalan, qui, dans ses leçons publiques, avait attaqué la conception immaculée de la Mère de Jésus-Christ, et avait émis d'autres propositions non moins téméraires et condamnables.

La faculté de théologie, après la décision du pape Clément, voulut sévir contre les Dominicains; elle les obligea à rétracter la proposition sur la *non immaculée conception* de la vierge Marie. Gerson, qui avait participé à la députation d'Avignon, ne fut pas moins zélé que les autres membres de l'Université pour obtenir cette rétractation.

Il faut remarquer ici que l'auteur de l'Imitation, au chapitre 2, §. 6 et au chapitre 17, §. 2, livre IV, parle de la vierge Marie; mais dans aucun endroit il ne mentionne son immaculée conception, parce que saint Bernard, dans sa cent soixante-quatorzième lettre, qu'on croit avoir été écrite en 1140, s'étonne de ce que Église de Lyon (1) avait introduit cette fête, et Pa-

---

(1) Gerson, dans ses sermons *de Conceptione Mariæ Virginis*,

thon, moine de Pruym au diocèse de Trèves, qu
vivait dans le même temps, se plaint de l'introductio
de fêtes jusque-là inconnues, parmi lesquelles il m
celle de la conception de la Vierge.

Or, si Gerson eût été l'auteur du traité de l'Imitatio
de Jésus-Christ, vraisemblablement en parlant de l
vierge Marie il n'aurait pas omis audit chapitre
de faire mention de son immaculée conception.

Urbain VI mourut à Rome en 1389, et Pierre To
macello, âgé de quarante-cinq ans, fut élu pape sous l
nom de Boniface IX. Le 6 septembre 1394, Clément V
fut frappé d'apoplexie, par suite d'une lettre éne
gique de l'Université de Paris qui l'engageait à mett
fin au schisme par une cession, ou renonciation. Cet
mort donnait de grandes espérances à l'Universit
elle députa vers le Roi, pour le supplier d'interpos
son autorité près des cardinaux d'Avignon, afin de di
férer l'élection; mais par surprise le même cardin
de Lune fut promptement proclamé pape, sous le no
de Benoît XIII.

Le roi Charles VI fut aussitôt assuré par ce nouve
pape, qu'il était dans la disposition d'éteindre
schisme, qu'il ne désirait pas le pontificat, mais l'uni
de l'Église : le bon Charles crut à ses paroles; et ap
une assemblée du clergé, tenue en février 1395, Pl
lippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, Jean, duc de Ber

---

prononcés dans l'église de Saint-Germain, commence par le te
Tota pulchra es, amica mea, Cant. IV, 7; et il avoue le repr
fait par saint Bernard aux chanoines de Lyon, qui célébraie
fête de la Conception de Marie avant l'approbation du Pape;
pendant il conclut avec raison : *Ideo dicere possimus bea
Mariam conceptam non fuisse in peccato originali.*

oncles du Roi, et le duc d'Orléans furent tous trois envoyés en ambassade à Benoît, qui, par des subterfuges, éluda l'extinction du schisme, tenant ferme à garder a papauté ambitionnée depuis longtemps.

L'Université, après avoir entendu Gerson dans un iscours énergique prononcé en 1394, sur la nécessité e la cession des deux papes, fit adresser à Benoît XIII n mémorial anonyme, dans lequel la question était raitée d'une manière décisive; on lui déclarait que, uisqu'il se rendait schismatique, on lui refuserait ute obéissance. Benoît, furieux, fulmina une bulle ontre l'Université, laquelle en interjeta appel au Pape utur et légitime.

Voyons quelle part Jean Gerson prit aux affaires, uisqu'il assista à toutes les conférences et aux traaux qui le rendirent un des oracles de ces temps orageux. Il prêcha alors et prononça, à Paris, en 1395, es deux discours sur le mystère de la passion de Jésushrist, dont M. Leroy cite des fragments; discours irigés, suivant lui (1), contre Urbain VI, tandis u'ils furent plutôt dirigés contre Benoît XIII qui vait lancé l'interdit contre les membres de l'Université. Il est important de remarquer le passage du preier discours, où saint Pierre, dans l'ardeur de son zèle excessif, tire son épée et coupe l'oreille du sol qui avait porté une main audacieuse sur son maître est repris par Jésus-Christ, qui guérit à l'instan soldat.

---

(1) Dans l'introduction au livre intitulé : *Études sur les Mys-es et sur divers manuscrits de Gerson*, in-8°. Paris, 1837, l'aur, M. Onésime Leroy, dit avoir trouvé deux sermons inédits et nçais de Gerson sur la Passion de Jésus-Christ, joints au texte ginal et français de l'Imitation ; ensuite, aux pages 127 et 453, ajoute que le manuscrit de la Passion prêchée par Gerson fut ié avec luxe par l'ordre du duc Philippe, dit le Bon, mort à ges en 1467.

Voici le commentaire de Gerson (dit M. Leroy) ce passage de l'Évangile. Écoutons-le : « Prend « icy pour exemple et enseignement, que misérico « est moult à loer, et que souvent cest le meill « souffrir débonnairement aucuns meschiefz, au pla « de Dieu, et pour ses péchés acquitter, et pour « grant gloire recevoir et avoir, que soy vouloir du t « contravengier. Est aussi icy reprise la rigoreuse p « somption d'aucuns souvrains, qui au premier four « lanchent lépée de l'excommunication ou de a « pugnition, et coupent l'oreille des subjects, par « quelle jentends obéissance (1). »

Ce trait piquant, dit M. Leroy, page 455, est coché surtout contre Urbain VI, qui, du haut d'une teresse, où l'assiégeaient des hommes détachés de par ses rigueurs, lançait l'épée de l'excommunicati les cierges renversés, symboles de sa raison éteinte

Qu'il nous soit permis d'observer que ce fait ar en 1385, lorsqu'Urbain fut assiégé à Nocera par Cha de Durazzo, héritier de Jeanne de Naples; alors le P l'excommunia et le priva de ses États : mais à cette que Gerson, âgé seulement de vingt-deux ans, n'é qu'un simple étudiant en théologie. Il faut donc nécessairement rapporter ce fait au temps de la bulle d'excommunication lancée par Benoît XIII (1), de laquelle l'Université appela au Pape futur et légitime.

---

(1) Est-il possible que l'auteur de l'Imitation de Jésus-Chri pu se révolter contre le Pape et prononcer un tel discours? I peu vraisemblable qu'en arrivant soit à Bruges, soit à Lyon, pu prendre le calme que M. Leroy, à la page 453, lui attri pour écrire le livre de paix et de charité dont on désire qu'il l'auteur.

L'orateur suit saint Pierre dans le reste de sa conduite, et dit : « Que vous en semble de sainct Pierre qui « est chief et fondateur de saincte Église, eslu de Dieu « et qui se cuydoit tant ferme en la foi et en l'amour « de son maistre, regnie icy son Rédempteur à la voix « d'une femmelette? Quelle doit être notre fiance, ou « la fiance de quelconque humaine créature qui vit en « cette vallée mortelle? Icy est enseignement contre les « fols présomptueux qui jugeant aultruy en mesprisement, sont desconfis et abatus par un petit vent de « vaine gloire. »

M. Leroy rapporte les derniers passages de l'orateur : « Dieu a mis saint Pierre pécheur et repentant « à la tête de son église, pour qu'il fust plus enclin à « pardonner en esprit de doulceur. Celluy qui juge et « qui na point failly est de legier trop rigoreux a « pugnir aultruy. » L'estimable éditeur d'un précieux discours de Gerson, que Dupin croyait perdu, conviendra avec nous que cette invective, composée dans un âge plus mûr, fut, certes, prononcée en 1395 par l'orateur contre le pape Benoît XIII, qui, méprisant les conseils des docteurs de l'Université de Paris pour 'extinction du schisme moyennant la cession, répondit par une première bulle d'excommunication, et coupa, comme Pierre, l'oreille de l'obéissance.

---

(1) Nous en avons une preuve convaincante dans l'Essai sur la ie de Gerson, par le respectable abbé Lécuy, 2 vol. Paris, 1832, il dit que Benoît XIII se plaignit, en 1407, aux ambassadeurs Roi, des propos injurieux que plusieurs orateurs français aient tenus sur son compte : ce qui était dirigé contre Gerson.

Gerson, de 1395 à 1396, chanoine de l'Église de Paris, fut revêtu de la charge de chancelier en remplacement de Pierre d'Ailly, nommé évêque de Cambrai, par la puissante protection du même duc Philippe de Bourgogne.

Notre docteur redoubla alors de zèle et d'activité pour l'amélioration des études, et pour l'extinction d'un schisme de plus de vingt années, et qui dura jusqu'à la fin du concile de Constance. Tout le fardeau de cette grande œuvre retomba sur Gerson, lorsqu'en 1397 il s'agit de la soustraction d'obédience à l'égard de l'inflexible Benoît XIII, et que, pour l'opérer, l'assemblée du clergé fut convoquée à Paris par l'ordre du roi Charles VI.

Le duc de Bourgogne, constant protecteur de Gerson, le fit nommer, en 1400, doyen de l'Église de Bruges. Il convoitait cette charge lucrative, car il se plaignait d'être sans argent et voulait quitter la place de chancelier (1) : il disait avec raison qu'il est difficile de plaire toujours aux grands personnages, de pouvoir obliger tous les amis et de résister aux factieux. Il ne se rappelait pas alors la belle maxime du chapitre 8, livre 1, de l'Imitation de Jésus-Christ: *Coram magnatis non libenter appareas;* ne paraissez pas avec plaisir devant les grands; cependant c'était bien le cas d'en faire usage. Rappelé bientôt à Paris, Gerson eut à soutenir la délibération de l'Université ur la cession des deux papes, ou pour la soustrac- on d'obédience.

---

(1) C'est à Bruges que, selon le système de M. Leroy, le livre de l'Imitation aurait été composé par Gerson, soit en français, soit en latin.

Le duc d'Orléans reçut, en 1402, pour cet objet, les eins pouvoirs de son frère le roi Charles VI; et nnée suivante, toujours partisan de Benoît XIII, ur contrarier ses oncles, les ducs de Bourgogne et Berry, il le fit évader de sa prison, et obtint du Roi reconnaître ce même pape : car dans ses accès de lie, Charles ne se souvint pas même d'avoir signé la straction (1). Mais, à peine reconnu par la France, noît renouvela ses anciennes prétentions, et nomma des bénéfices ecclésiastiques déjà conférés pendant sa ngue captivité à Avignon.

Après de tels bouleversements, Gerson, en 1404, à tête d'une députation de l'Université, se transporta ès de Benoît XIII, à Marseille, pour l'exhorter à la ssion du pontificat. Dans cette année Philippe-le- rdi mourut; et son fils Jean-sans-Peur, plus auda- ux, plus vain, plus entreprenant, cruel même, dicatif, et implacable dans ses haines, succéda aux ats de son père et à la pairie du royaume de France. ntré au conseil du Roi, il fut bientôt l'ennemi de uis, duc d'Orléans, son cousin, et de même âge que , lequel, profitant de l'état de folie du Roi, s'était à la tête des affaires, et disposait de tout, au grand contentement du peuple de Paris.

Le jeune duc Jean de Bourgogne, soutenu par Ger- , se déclara le protecteur des citoyens contre les s, et son crédit commença à s'établir dans la capi-

---

) Gerson avait eu grande part à cette ordonnance de soustrac- d'obédience.

tale. Alors la guerre civile était sur le point d'éclater mais des amis du bien parvinrent à réconcilier le deux rivaux.

Tandis que les factions prenaient de la force, Gerso se présenta au parlement pour obtenir vengeanc contre le sieur de Savoisy, dont les pages menant boir les chevaux, à la sortie de l'hôtel, traversèrent la pro cession de pénitence que les membres de l'Universit faisaient à l'église de Sainte-Catherine, pour deman der à Dieu la santé du Roi. L'éloquent et ardent ora teur obtint un arrêt par lequel l'hôtel de Savoisy devai être rasé, Savoisy condamné à fonder à ses frais cin chapelles, et ses gens à être fouettés par la main d bourreau, puis bannis; arrêt qui fut exécuté sans ré mission le 20 août de la même année.

La mort de Boniface IX, arrivée à Rome en octobr de l'an 1404, donna lieu à l'élection d'Innocent VII et aussitôt l'Université envoya ses députés à ce pap pour implorer l'extinction du schisme. Celui-ci ré pondit, le 17 février suivant, qu'il attendait la résigna tion de Benoît d'Avignon pour s'y conformer; mais c dernier se refusa à tout rapprochement.

Le 17 octobre de la même année, la paix fut con clue entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans; da un si bel accord on prépara des ordonnances de r forme, et l'Université vint haranguer les princ L'orateur fut Jean Gerson, qui prononça, devant conseil du Roi, son fameux discours politique, po solenniser cette paix illusoire. Il prit pour texte *Vi rex*, corporellement, disait-il, spirituellement et vilement. Ensuite Gerson, partisan constant de maison de Bourgogne, fit la description de l'état affr ans lequel l'Université voyait plongé le royaume (1). e n'était partout, disait-il, que tribulation, violences t rapines; et il faisait allusion à l'administration mal xercée par le duc d'Orléans, qui, très-mécontent, adressa à l'Université, en disant qu'il ne lui apparenait pas de se mêler des affaires de l'État.

Le pape Innocent VII mourut le 6 novembre 1406 : oute élection aurait dû être suspendue; mais le 30 u même mois, Grégoire XII fut proclamé à Rome. n tenait alors en France une assemblée du clergé, our décider la grande question de la soustraction obédience à l'égard du pape Benoît.

On tomba d'accord sur la nécessité de convoquer n concile général, et on demanda au Roi de déclarer on et valable tout ce qui aurait été fait pendant la oustraction. Le Roi ayant répondu favorablement, assemblée de Paris fut solennellement close vers la fin le janvier 1407.

De nouvelles tentatives furent faites pour obtenir les deux papes la cession : ils promirent de tenir une onférence; mais tandis qu'aucune ville ne convenait à régoire, Benoît éludait les bonnes intentions du roi le France et de ses ambassadeurs. Gerson alla à Mareille dans le mois de mai; il y pérora en présence es cardinaux, et requit le sacré collége de deux choses :

---

(1) M. Leroy, page 427, rapporte les termes peu respectueux ont se servit Gerson envers le Roi : « Toy, prince, tu ne faicts pas tels maux, il est vrai, mais tu les souffres. Advise si Dieu ugera justement contre toy en disant : Je ne te punis pas, mais i les diables d'enfer te tourmentent, je ne les empescheray pas. » Qu'on juge par là de la violence de l'orateur, comparée à umble douceur de l'auteur de l'Imitation.

la première, qu'avant la mort du Pape ils ne songeassent point à une nouvelle élection; la seconde, que si l'un des deux prétendants venait à mourir, ou tous les deux, les colléges de Rome et d'Avignon se réunissent en un seul pour l'élection légitime d'un pontife.

C'est vers ce temps qu'il se passa à Paris un événement horrible. Jean-sans-Peur était violent et vindicatif, le duc d'Orléans, léger et libertin; celui-ci excita la jalousie de son rival, qui fut charmé de trouver un prétexte de le faire assassiner dans la rue Vieille-du-Temple, la veille de saint Clément, à huit heures du soir le 22 novembre (comme Geoffroi della Chiesa l'a précisé dans sa chronique de 1407). Le duc Jean eut l'effronterie d'avouer le fáit; et les Parisiens, dont il avait capté la bienveillance par suite du précédent discours de Gerson sur la mauvaise administration du duc d'Orléans et par ses déclamations contre les impôts, loin de partager l'horreur que devait inspirer un assassinat si atroce, ne rougirent point d'applaudir à la mort de celui qu'on proclamait despote.

On peut juger de l'extrême chagrin que ce déplorable événement dut causer à Gerson, le protégé des ducs de Bourgogne, l'aumônier de la famille, l'ami chéri de Jean-sans-Peur. Cependant il s'éleva avec force contre la doctrine *licet occidere tyrannum,* émise par le docteur Jean Petit, qui défendit l'assassinat du duc d'Orléans, en disant qu'il était bien permis de se servir de la trahison pour se défaire d'un tyran. Ce fut alors que Gerson, en 1408, prononça une diatribe en présence du Dauphin, des princes et des barons, dans l grande salle de l'hôtel Saint-Paul, avec l'assistance de docteurs de l'Université et en présence du criminel lui-même, qui, escorté de sa milice, inspirait la terreur. Cette proposition (dit l'historien de Barante) resta longtemps sans aucune censure; car le duc Jean, le lendemain des débats, eut la hardiesse de demander pardon au Roi, et de le prier de vouloir bien croire que son intention était de lui rendre service; il parvint même à lui faire signer, dans un moment de faiblesse (1), des lettres d'abolition.

Dans ce temps environ, c'est-à-dire le 29 mars de cette année, Gerson fut nommé à la cure de Saint-Jean en Grève, bénéfice qu'il posséda sans quitter la chancellerie ni son habitation du cloître. Si l'on en croit Von-der-Hardt, vers Pâques de la même année Gerson assista à un concile tenu à Reims. Il prononça un discours sur ce texte de l'Évangile : « Le bon pasteur « donne sa vie pour ses brebis »; et il insista sur la nécessité d'une réforme dans l'Église et sur celle d'un concile général.

L'Université de Paris, dont Gerson était l'âme, irritée par la bulle d'excommunication lancée par Benoît XIII, retiré à Porto-Venere, contre les princes et contre les autres qui favorisaient la soustraction, obtint enfin du Roi le décret de neutralité d'obéissance aux deux papes, et les lettres patentes datées du 22 mai, dans lesquelles on demandait aux cardinaux et prélats de se trouver à l'assemblée convoquée à Paris pour le mois d'août, afin de remédier aux malheurs de l'Église.

---

(1) Dupin, tome V, dit que, suivant une chronique de 1408, duc de Bourgogne, après avoir obtenu du Roi des lettres de pardon, partit pour Arras; et que, le 11 août de l'année suivante, la douairière d'Orléans, Valentine de Milan, vint à Paris en grand deuil pour demander vengeance.

Gerson prononça à cette occasion mémorable deux discours au nom de l'Université : l'un sur la justice qu'on devait rendre aux malheureux, plaidant la cause de Valentine (1), veuve du duc d'Orléans, qui demandait vengeance pour l'assassinat de son mari ; l'autre pour obtenir la paix de l'Église et de l'État.

C'est dans la considération seconde, rapportée par Dupin, au tome II, page 70, que Gerson, après avoir combattu Jean Petit sur la proposition, « qu'il est « permis de tuer un tyran », en avança lui-même une bien plus téméraire, en disant, « que celui qui résiste « à l'abus du pouvoir résiste à la tyrannie, qu'il ne « résiste pas à la loi de Jésus-Christ, mais bien obéit « à Dieu qui ordonne d'ôter le mal et de rejeter la « partie malade. » Proposition subversive de tous les pouvoirs, et qui excite à l'insurrection.

Vers la fin de cette année Gerson obtint la condamnation du Cordelier Jean Gorrel, parceque ce religieux, dans son acte de *Vesperie*, thèse du soir pour la réception au doctorat, avait avancé des propositions contraires aux droits des curés, pasteurs du second ordre, auxquels appartient essentiellement l'administration des sacrements.

---

(1) Valentine de Milan, comtesse d'Asti, qui devint duchesse d'Orléans, était fille de Galeazzo Visconti et d'Isabelle de France. Elle épousa, en 1389, Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. Cette femme si malheureuse se trouvait à Château Thierry lorsque son mari fut assassiné à Paris. Elle vint implorer justice, et Gerson fut son orateur ; mais, éloignée par les intrigues de la reine Isabeau, elle mourut à Blois en 1408, laissant en héritage la principauté de l'Astigiane. Dans la ville d'Asti, on voit encore, sur une grande porte de la maison Valpreda, le blason d'Orléans, avec des ornements en marbre blanc. Louis XII, petit-fils de Valentine, et François Ier, son successeur, ayant des droits sur le duché de Milan, firent une guerre peu favorable en Italie, qui dura jusqu'à la paix de 1559, signée au Cateau-Cambrésis, sous Henri II.

L'ouverture du concile de Pise, convoqué par les cardinaux dès le mois de juillet 1408, avait été fixée au 25 mars 1409. La députation de l'Université d'Oxford, qui s'y rendait, passa par Paris, et Gerson fut chargé de la haranguer : dans son discours, il parla de l'autorité du concile et du droit qu'avaient les membres de s'assembler sans le consentement du Pape; car, disait-il, « le concile est supérieur au chef de l'Église. »

Au commencement de 1409, notre docteur publia un Mémoire pour montrer la nécessité d'obliger les deux papes compétiteurs à la cession, et il y détaille les raisons pressantes qui doivent les engager à prendre ce moyen, seul capable d'éteindre le schisme. On rapporte au même temps son traité *De auferibilitate Papæ*, dans lequel il tâche de prouver qu'il y a des cas où un Pape peut être dépouillé de sa dignité : mais, quoi qu'en dise le critique Gence, ce traité ne répond guère au mérite qu'il attribue à Gerson (1).

Le docteur parisien fit partie de la députation de l'Université au concile; on y déclara les deux papes, Grégoire XII et Benoît XIII, déchus de tout droit. Après cette déclaration, les cardinaux, dans un conclave impromptu, élurent un troisième pape, Alexandre V, frère Mineur, appelé Pierre de Candie, alors cardinal et archevêque de Milan. Quelques auteurs rapportent que Gerson lui adressa un discours de félicitation, dans lequel il insista sur la nécessité de convoquer un concile général : mais ce discours ne peut soutenir l'épreuve de la critique. On attribue encore au docteur parisien un ouvrage *De modo pacificandi, reformandi et uniendi Ecclesiam*, publié après le concile de Pise et l'élection de Jean XXIII, successeur d'Alexandre. Toutefois, des raisons tirées de la pièce même font douter qu'il en soit l'auteur (1).

---

(1) Voyez l'*Histoire de l'Église Gallicane*, tome XV, an 1409.

Après le concile, les Franciscains, fiers d'avoir un pape de leur ordre, obtinrent, le 12 octobre 1409, une nouvelle bulle qui les autorisait à prêcher, à administrer les sacrements, et même à enterrer dans leurs églises (2). L'Université chargea Gerson de prêcher contre la doctrine contenue dans cette bulle, comme il avait déjà fait contre Gorrel; et le discours fut prononcé le troisième dimanche du Carême de l'année 1410, dans l'église de Notre-Dame; ensuite il rédigea sur cette matière un petit catéchisme populaire en faveur des curés : mais la mort du pape Alexandre, arrivée le 3 mai suivant, mit fin à la discussion et aux prétentions des Franciscains.

Le cardinal Cossa (3), intrigant, et suspect à l'égard de la maladie de son prédécesseur, fut élu pape sous le nom de Jean XXIII. Cet homme adroit révoqua la bulle de son prédécesseur en faveur des Mendiants, pour plaire aux membres de l'Université de Paris et aux curés de France, ainsi qu'à l'éloquent Gerson, contraire aux Franciscains et aux Dominicains.

---

(1) Voyez sur ces deux ouvrages, attribués à Gerson, l'*Histoire de l'Église Gallicane*, tome XV, années 1409 et 1411.

(2) L'église des Cordeliers du grand couvent de Paris, près de l'École de Médecine, avait 320 pieds de longueur, et contenait les tombeaux de Belleforest, auteur des Annales de France; d'Alexandre de Hales, dit le Docteur irréfragable, etc. Plusieurs familles y avaient leurs chapelles et leur sépulture, entre autres celle de Lamoignon; et l'ordre de Saint-Michel, fondé en 1469, tenait ses assemblées dans ce couvent.

(3) Voyez l'accusation portée contre lui au concile, et insérée

Les Armagnacs et les Bourguignons, factions désastreuses, obligèrent le roi Charles VI, en 1411, à faire la guerre au parti désobéissant, qui voulait son interdiction comme atteint de folie. On demanda un subside au clergé, ainsi qu'à l'Université; et Gerson, s'opposant à toute taxe, dit que de telles vexations paraissaient assez odieuses, et « qu'on pouvait croire « avec raison, sur plusieurs exemples tirés des histoires « anciennes, qu'elles étaient suffisantes pour secouer « le joug et pour déposer un roi (1). » C'est alors que le chancelier de France s'éleva contre cette maxime séditieuse, et il somma l'orateur de lui donner sa proposition par écrit. Gerson le fit; mais les juges indulgents déclarèrent que l'orateur n'avait pas parlé affirmativement, et qu'il n'avait cité que des faits tirés des historiens.

Le pape Jean XXIII, toujours condescendant à l'Uni-

---

r Lenfant dans son Histoire, lequel, quoique pasteur à Berlin, est pas contredit par d'autres historiens.

(1) Gerson oubliait les paroles de Jésus-Christ (Matth. xxii, 21) : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* Il n'obéit point à saint Paul (2 Tim. ii, 4) : *Nemo militans Deo implicat se negotiis temporalibus;* mais il se servait du texte de saint Matthieu , 34) : *Non veni mittere pacem in terram, sed gladium;* et dans Considérations, il dit que la guerre vaut mieux que la paix avec nos adversaires : maxime qu'on ne trouve pas dans le traité l'Imitation de Jésus-Christ.

versité, par une bulle du 1er avril 1412 conféra au chancelier Gerson, lui seul, le pouvoir d'absoudre des censures tous les moines, les écoliers et autres personnages attachés à l'Université. Ce même pape essaya en vain de tenir un concile à Rome; il en fut chassé par Ladislas, roi de Naples, qui pilla la ville comme un barbare. Alors, réfugié à Florence, il envoya des ambassadeurs à l'empereur Sigismond pour le prier d'indiquer une ville où le concile se tiendrait. Constance fut choisie, et le jour de l'ouverture fixé au 1er novembre 1414, par suite d'une conférence entre le Pape et l'Empereur, tenue solennellement à Plaisance.

Gerson vit avec satisfaction les approches d'une assemblée si désirée pour apaiser les troubles de l'Église; mais bientôt il fut obligé de se cacher sous les voûtes de Notre-Dame (1), persécuté par les factieux, qui, sous la protection de Jean-sans-Peur, dévastèrent sa maison, comme Juvénal des Ursins le rapporte. Le Roi, dans cette occasion, monta à cheval pour rétablir la paix; et le duc de Bourgogne, voyant que sa présence à Paris était déplacée, fit, le 6 août 1413, ses dispositions de voyage; le chef des brigands, Jean de Troyes, fut puni du dernier supplice, et le 30 du même mois, les princes confédérés revinrent en paix à Paris.

L'Université avait beaucoup contribué à cette paix, et Gerson prêcha à Saint-Nicolas-des-Champs par suite d'une procession en action de grâces. Quelques jours après, il prononça, au nom de l'Université, un autre discours en présence du Roi et des princes, pour demander une amnistie en faveur des Parisiens rebelles; et en rappelant l'assassinat du duc d'Orléans, il combattit les propositions de Jean Petit, le tout avec approbation du corps universitaire.

---

(1) M. Leroy donne une autre raison : il dit que Gerson s'étant refusé à payer une taxe jugée par lui illégale, et qu'il assimilait à nos emprunts forcés, plutôt que de céder, laissa piller et dévaster sa maison par les Cabochiens. Voyez page 428. Le prétendu auteur de l'Imitation aurait résisté à l'autorité; il aurait oublié l'*admone illos principibus et potestatibus esse subjectos*. (Tit. III, 1.)

Le triomphe de Gerson contre Jean Petit fut complet en ce moment; on ordonna que le manuscrit du plaidoyer en faveur de l'assassin du malheureux duc d'Orléans fût livré aux flammes sur le parvis Notre-Dame, le 25 février 1414, après un discours prononcé par le docteur Benoît Gentien. Le Roi fit alors célébrer, dans la même église, des obsèques magnifiques en l'honneur du prince défunt, dont Gerson prononça 'éloge en présence de la cour. L'orateur prêcha avec une hardiesse (1) et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il abandonna tout à fait la cause e ses anciens bienfaiteurs, et donna de grandes uanges à la mémoire du duc d'Orléans, en disant ue le royaume était bien mieux administré de son vant, qu'il ne l'avait été depuis. Il excita la haine ontre Jean-sans-Peur et contre son orateur Jean Petit, n concluant qu'il fallait humilier ce duc, et lui faire onner une satisfaction publique : sans réfléchir que, ar là, il contredisait son discours, qui commence par *ivat rex*, prononcé en 1404, discours dans lequel blâmait l'administration du duc d'Orléans.

---

(1) Voyez M. Brugière de Barante, *Histoire des Ducs de Bourgne*, tome IV.

Le concile de Constance allait s'ouvrir, lorsque Jean XXIII, après avoir versé de sa voiture sur la montagne d'Arleberg dans le Tyrol, ce qui fut pour lui de mauvais augure, arriva dans cette ville le 28 octobre avec sa suite, et le 5 novembre le concile fut ouvert par le Pape lui-même.

Dans le mois de février suivant, Jean Gerson, chef de la députation de l'Université et représentant l'église de Sens, arriva au concile. Il avait auparavant écrit à Conrad, évêque d'Olmutz, une lettre contre les doctrines de Jean Hus, qui vint intrépide à Constance, muni d'un sauf-conduit de l'Empereur (1). Mais comme il dogmatisait sans cesse, et qu'il tenta de s'enfuir, il fut arrêté et emprisonné, jusqu'à ce qu'on entamât son procès (2).

---

(1) Jean Hus avait demandé à être jugé par le concile de Constance, et l'Empereur lui donna un sauf-conduit pour le mettre en sûreté contre ceux qui chercheraient à lui nuire lorsqu'il se rendrait dans cette ville. S'il faut en croire certains écrivains mal instruits, ou aveuglés par l'esprit de parti, le concile aurait principalement condamné Jean Hus pour ses opinions touchant la nécessité de la communion sous les deux espèces. Mais ce sectaire soutenait des erreurs bien plus dangereuses, entre autres celles des Vaudois et de Wiclef, qui disaient que « l'autorité, et surtout « l'autorité ecclésiastique, se perd par le péché » : d'où ils concluaient qu'on ne devait plus obéir au Pape, ni aux évêques, ni à l'Empereur, dès qu'ils étaient en état de péché ; ce qui entraînait la subversion de tout le gouvernement, tant ecclésiastique que civil. Voyez Bossuet, *Histoire des Variations,* livre XI, n^{os} 153, 162 et suiv. ; Pluquet, *Dictionnaire des Hérésies,* et Bergier, *Dictionnaire de Théologie,* au mot *Hussites.*

(2) Voyez l'*Histoire de l'Église Gallicane,* tom. XV et XVI, an. 1415 et 1416. — Bercastel, *Histoire de l'Église,* livre XLIX.

t au moment où le concile exigeait du pape XIII une simple et absolue cession, que Gerson, aussi ambassadeur du Roi pour l'union de e, présenta son traité sur la manière d'y parvet il fut aussitôt l'âme du concile. La bulle de i demandée à Jean XXIII fut signée le 6 mars et notifiée à la chrétienté; mais ce pape, qui était ardé à vue, fut adroitement délivré et amené à use le 20 du même mois, par les soins du duc iche qui le prit sous sa protection.

envoya aussitôt une députation au malheureux mais, avant le départ des députés, Gerson avait ncé au concile, en présence de l'Empereur, un rs très-hardi, dans lequel il établissait en thèse : Que l'Église n'ayant pas d'autres moyens de se mer elle-même que par la tenue des conciles, it de ce principe qu'elle peut, dans certains cas, embler sans l'intervention du Pape (1); 2°. que ncile représente l'Église universelle, et que dignité, même le Pape, doit lui obéir, sous e d'être regardé comme païen, le concile étant rieur au pontife. » Ce discours fut prononcé au e l'Université de Paris, qui professait cette doc- doctrine nouvelle pour une grande partie des qui assistaient au concile.

ape Jean, nullement satisfait de cet élan libéral son, fit ses plaintes aux ambassadeurs de France,

---

(1) upin, tome II, page 70, dans la seconde Considération de Gerson, avec le titre : *de Pace,* ajoute que *potest sine ortali stare salus.* Proposition tout erronée, et contraire times d'obéissance et d'humilité prêchées par l'auteur de on.

qui allèrent le trouver à Schaffouse. Cependan
cile, sous la présidence du cardinal de Floren
sa troisième session, tenue le 26 mars suivant
que « le concile n'était point dissous par la
« du Pape, mais qu'il demeurait dans toute
« et son autorité jusqu'à l'entière extirpa
« schisme. »

La seconde proposition, émise par Gerson
battue dans la quatrième session; on ajourn
bération jusqu'au 6 avril, et dans la cinquièm
elle fut adoptée. On y ajouta encore que « le P
« obligé de renoncer au pontificat, si le conc
« geait utile à l'Église » : ce qui était conforme
trines émises par Gerson dans son précédent

Le pape Jean XXIII, abandonné alors p
d'Autriche, et ne voulant point retourner au
fut enfermé par ordre de l'Empereur au ch
Rattoffzell, et gardé à vue par l'évêque Albe
pour l'Italie, et par ceux d'Ausbourg pour l
gne, et de Toulon pour la France.

Jérôme de Prague, quoique informé de la
de Jean Hus et du zèle de Gerson à le faire con
arriva en avril 1415 à Constance avec un de s
ples, mais il tâcha bientôt de s'échapper à l
gen. Arrêté en chemin, il fut conduit à Co
où le même Gerson lui reprocha, d'un air ass
tant, d'avoir à Paris, lorsqu'il avait été reç
ès-arts, scandalisé l'Université par ses thèses i
Dans la session du 4 mai on condamna trois c
rante-cinq propositions émises en 1360, p
Wiclef, docteur d'Oxford, et ses livres fure
publiquement.

La cause du pape Jean fut aussi entamée et bientôt finie; car le 29 mai de cette année on prononça la sentence de sa déposition, et on déclara dans un second décret qu'aucun des trois anti-papes ne pouvait être réélu.

Le procès de Jean Hus ayant été repris, le chancelier Gerson, au nom de l'Université, déclara que les articles de sa doctrine étaient tous hérétiques, qu'on devait la proscrire, et qu'il fallait aussi punir sévèrement (1) l'auteur. Dans la lettre 50, Hus dit à ce propos : « Si je vis, je répondrai aux articles du chan-« celier de Paris; si je meurs, Dieu répondra pour « moi au jour du jugement. »

Dans la journée du 7 juin 1415, mémorable par une éclipse de soleil, Jean Hus comparut au concile, et ses propositions furent toutes condamnées.

Pendant que les commissaires impériaux disposaient toutes choses pour lui faire subir le supplice, et qu'il se préparait lui-même à la mort, les théologiens, parmi lesquels figurait le chancelier Jean Gerson, s'assemblèrent pour décider que, quoique dans l'église primitive le sacrement de l'Eucharistie fût reçu par les fidèles sous les deux espèces du pain et du vin, comme Alexandre de Hales, scolastique du XIII^{e} siècle (2), et Richard de Middleton, Anglais du même siècle, l'attestent; cependant la crainte que le sang ne se répandît, dans une grande multitude de fidèles, et le danger de l'incrédulité, parce qu'on pourrait croire que Jésus-Christ n'est pas tout entier sous l'espèce du pain comme il y est, exigeaient une réforme. Cette réforme, le concile l'adopta dans sa session treizième, en déclarant, contre les doctrines de Hus et de Jacobel, que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire; car le corps et le sang de Jésus-Christ sont contenus sous l'espèce du pain comme sous l'espèce du vin : ce qui fut confirmé par le concile de Trente dans le canon III de la treizième session.

---

(1) Il s'appuie sur ce texte du chapitre III de l'Évangile de saint Matthieu : *Colligite primum zizaniam ad comburendum.*

(2) Lenfant observe, tome I^{er}, page 236, que la coutume du retranchement de la coupe ne comptait pas deux cents ans, et que cette coutume n'était pas une loi. Voyez, au chapitre III, l'ancien usage observé à Verceil de communier sous les deux espèces.

Vers le milieu de juin même année, Jean Gerson proposa au concile la condamnation des propositions de Jean Petit, déjà débattue par lui à Paris. Mais le procès de Jean Hus et sa dégradation étaient plus importants; la sentence fut prononcée; et, par ordre de l'Empereur, de même que selon les lois, il fut brûlé vif comme hérétique, dans la journée du 6 juillet.

Gerson, après cette exécution, s'émut pour faire condamner la proposition émise par Jean Petit, *licet occidere tyrannum*, proposition que le concile désapprouva sans cependant en nommer l'auteur, ce qui ne répondit pas à la demande de l'orateur parisien.

Après la cession de Jean XXIII, et sa déposition prononcée par le concile, et suivie de l'abdication volontaire de Grégoire XII, l'empereur Sigismond était empressé d'obtenir aussi de Benoît XIII, réfugié à Perpignan, la cession du pontificat. Gerson prêcha devant l'Empereur, et prit pour texte ces mots du psaume LXVII : *Prosperum iter faciat nobis Deus, etc* Dans ce discours, il soutient l'autorité du concile en matière de foi, ainsi que pour ce qui concerne la ré rmation des mœurs, et le pouvoir qu'il a de conindre un pape à la cession; de manière que le gournement ecclésiastique serait bouleversé si les maxies de Gerson étaient adoptées.

Vers ce temps-là, les ambassadeurs de Suède deandaient au concile la béatification de plusieurs pernnages morts en odeur de sainteté. Jean XXIII ant déjà canonisé sainte Brigitte au commencement s sessions, alors Gerson éleva la voix contre cette ndescendance; et, dans son traité *de Probatione irituum*, il montra la difficulté de démêler la vérité es visions et le danger de les approuver, surtout quand lles viennent du sexe faible sur lequel l'imagination tout pouvoir.

Le concile, intimidé par les menaces des Bohémiens ès-irrités de la mort horrible de Jean Hus, cherchait obtenir de Jérôme de Prague une rétractation; et erson, dans une conférence du 11 septembre, parint à lui faire signer une déclaration toute catholiue. Il semblait que Jérôme, après sa rétractation, evait être mis en liberté, mais les commissaires le nvoyèrent en prison: « Et on regrette, dit l'abbé Lécuy, de voir le bon, le charitable Gerson prendre part à cet acte de rigueur, à cette injustice. » Au surlus, il composa un écrit intitulé : *Jugement sur les rotestations et les rétractations en matière de foi*, ns lequel Jérôme n'était point nommé; mais Gerson t qu'il ne faut pas trop se fier aux rétractations, car les sont très-souvent simulées pour échapper à la ine ou pour obtenir des honneurs qu'on convoite.

procédure en resta là; elle ne fut plus reprise que ngtemps après avec violence contre Jérôme, qui souffrit, le 2 novembre 1416, le même supplice (1) Jean Hus, ayant, dans un discours d'exaltation con ses commissaires, rétracté sa profession de foi.

Dans la session du 20 août 1415, Gerson, peu sa fait de la première décision du concile contre J Petit, attaqua avec ardeur le Mémoire de ce docte et demanda la condamnation de neuf autres prop tions extraites de l'apologie du meurtre du duc d' léans. Alors les partisans de Jean-sans-Peur repous rent Gerson comme calomniateur et brouillon; o taxa même d'hérésie, et l'évêque d'Arras dressa liste de vingt-cinq articles avancés par ce docteur, tirés de ses écrits par le cordelier Jean de Rocca.

Gerson nia que toutes ces propositions lui app tinssent; « cependant il faut convenir, dit le resp « table abbé Lecuy, que, parmi celles que Gerson av « être de lui, plusieurs paraissent fort étranges. Je « citerai, dit-il, que la vingt-cinquième, conçue en « termes : J'aimerais mieux avoir des Juifs et des paï « pour juges de la foi, que des députés du concile Nous laissons à nos lecteurs à juger si cette propositi pouvait appartenir à l'auteur modeste de l'hum livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous nous re sons à citer toutes les diatribes que le bon Gerso vomies contre son protecteur et son bienfaiteur le Jean de Bourgogne; mais elles furent tout à fait i tiles, car l'affaire du défunt Jean Petit fut oubliée le concile, fatigué de tant de tracasseries.

---

(1) Michel Servet, d'Aragon, publia en 1531 : *de Trin erroribus*, où on lit : *Ideo semper dico quod Spiritus sanctu Dei in hominis spiritu agitatio.* Il fut jugé à Genève, et, le 2 tobre 1553, brûlé vif par l'ordre de Calvin, son ennemi.

A la fête de la Nativité de la Vierge Marie, en 1416, Gerson voulut prononcer le discours; mais ayant mêlé des questions politiques dans son sermon, il fut accusé de favoriser les prétentions du roi d'Angleterre sur la France; on voulait même l'inquiéter à ce sujet. Dans le même discours, on trouve l'éloge de saint Joseph joint à celui de Marie, et il proposa d'établir une solennité en son honneur, adoptant et préconisant l'opinion qui tient que ce saint a été sanctifié avant sa naissance (1).

Dans l'année 1417, il s'agissait enfin de déposer Benoît XIII d'Avignon, qui refusait d'abdiquer, à l'exemple des deux autres papes (2). En conséquence, Gerson, toujours un des agents du concile, dans la session du 17 janvier, prononça un discours pour montrer que l'autorité du concile était supérieure à celle du Pape, et il insista derechef sur la condamnation des propositions de Jean Petit; mais il échoua encore cette fois (3).

---

(1) *Histoire de l'Église Gallicane*, tome XVI, année 1416, livre XLVI.

(2) M. Dupré, dans sa Dissertation couronnée par l'Académie, ét, à la page 25 : « Tout cède au concile; les antipapes abdiquent, le Pape lui-même est déposé et le schisme détruit. » Ce qui n'est pas exact, d'après l'histoire du temps.

(3) M. Leroy, dans son livre intitulé Études sur les Mystères, page 432, dit que Gerson, en poursuivant la mémoire de Jean tit dans ses discours, « ne s'en prit qu'aux péchés, et jamais aux pécheurs. » Belle excuse! Elle ne serait guère admise dans procès où il s'agirait de béatifier le chancelier Gerson. M. Le- oublie qu'il a dit à la page 425, « que si Gerson a trébuché 'est-à-dire s'il a fait des faux pas), il s'est corrigé par le *disce te iliare* », livre III, chapitre 13 de l'Imitation.

Saint Vincent Ferrier, qui avait quitté Benoît prêchait la pénitence, et se laissait suivre d'une de flagellants. Gerson trouvant cette pénitence traire à la pudeur et à l'honnêteté, écrivit un trait ce sujet, et engagea Vincent à se rendre au co pour y faire rendre une décision, mais l'éloquent minicain n'obtempéra pas à cette invitation.

La déposition solennelle de Benoît, faite dans l sion du 26 juillet 1417, donna lieu à l'élection pape légitime; les cardinaux entrèrent bientôt en clave; Martin V, de la maison Colonna, fut clamé pape le 11 novembre, et couronné dix j après. Quelque temps auparavant, Gerson avai chargé de composer un traité *contre l'usage d Communion sous les deux espèces* (1), pratiqué les Hussites; ce traité eut le plus grand succès.

Le pape Martin V commença l'année 1418 par

---

(1) Comment donc pourra-t-on attribuer à Gerson le quat livre de l'Imitation, où l'auteur, comme nous l'avons dit au pitre III, et démontré aux pages 299, 300, 301, 309, 322, 340, de notre édition latine de Paris, 1833, parle de la co nion réelle sous les deux espèces, telle qu'on la pratiquait dans le XIII^e^ siècle, lorsque ce même Gerson fut si contraire et à Jérôme de Prague sur cet article, et lorsqu'il a prêch ardeur pour l'abolition du chalumeau céleste, aujourd'hui au sacre des rois de France? Il serait absurde de dire que ait voulu parler de ce chalumeau, et rappeler imprudemme séculiers un usage qu'on venait de condamner. Gence a bien la force de cet argument; et tout en admettant que son conc Jean Gerson écrivit le livre de l'Imitation après le concile d stance, il a cependant évité cette difficulté dans son article Biographie universelle; et ailleurs il a prétendu que, dans l pitre 4 du livre IV, il s'agit de la communion mystique, san

sse solennelle; ensuite, le 24 janvier, il couronna
ismond roi des Romains, et vers la fin du mois, le
e proposa un projet de réforme (1). C'est encore au
veau pape que Gerson, toujours ferme dans ses
s, eut recours, mais en vain, pour obtenir la
damnation de Jean Petit et de ses propositions; et
ant pu arriver à son but, il s'en plaignit amère-
nt dans son *Dialogue apologétique*. Il s'éleva aussi
tre la prétention du Pape de condamner tout appel
es décisions au concile, et un traité qu'il composa
e sujet le brouilla avec le nouveau pontife romain.
Dans la quarante-troisième session, du 21 mars, des
-huit articles projetés pour la réforme, le pape Mar-
V n'en sanctionna que sept peu importants. Dans
uarante-quatrième session, qui se tint le 19 avril,
indiqua la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée
prochain concile; et le 22, celui de Constance fut
aré conclu. Le 16 mai, le Pape quitta la ville en
nde cérémonie, pour retourner à Rome.
ierson, qui avait inutilement témoigné un zèle con-
t contre la doctrine de Jean Petit, voyant qu'on
sait de confirmer la sentence de l'Université, n'osa

---

que Gerson était tout contraire au mysticisme. En preuve, il
rime ainsi dans le *Carmen super Magnificat* :

Irrationalis, amens et stulta vocatur
Mystica cui nomen theologia dedit.
Privatur ratio, mens, sensus, pax, quia Christi
Exuperat sensum cum ratione simul.

Gerson était très-ardent pour obtenir la réforme de la disci-
monastique tout à fait déchue. Or comment aurait-il pu, au
re 25, livre 1, proposer pour exemple les moines de Cîteaux,
dans le xve siècle, convoitaient les honneurs, comme nous
s remarqué au chapitre III.

pas retourner à Paris, où le duc Jean de Bourgogne était tout-puissant, notamment après la révolte qu'il y excita, le 21 mai 1418, aux cris de *Vive la liberté* pour installer la tyrannie. Gerson, victime de son zèle, se réfugia prudemment en Bavière, à l'abbaye de Rothemberg, d'où il envoya à son frère, Célestin à Lyon, le traité *de Consolatione Theologiæ;* et ensuite en Autriche, où il fut très-bien reçu par le duc Albert (1). Il se retira dans le monastère de Melck, et y composa plusieurs écrits pour sa justification. Ce fut dans cette solitude, si l'on en croit Gence, à la page 226 de ses Considérations, que se sont trouvés dix manuscrits anciens de l'Imitation, dont un daté de 1421 : date inexacte, comme nous l'avons montré à la page 180, n° XI, en parlant du *Codex Mellicensis I.* De là il passa à Vienne, où il fut admis comme professeur à l'Université. Enfin, ayant appris la mort tragique du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, qui fut assassiné le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau, Gerson, sans songer davantage à Paris et persuadé que son rôle sur la scène politique était fini, se retira à Lyon, dans le monastère des Célestins, où il mourut dix ans après, le 12 juillet 1429, dans les bras de son vénérable frère Jean.

Nous n'oublierons pas de dire que Gerson, sollicité, avant la clôture du concile, de donner son avis sur l'institution des Frères de la vie commune, s'exprima en ces termes : « Les ordres religieux sont « appelés mal à propos, et même avec beaucoup d'ar-

---

(1) Ce même duc, en 1418, obtint de l'abbaye de Subiaco un manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. Voyez, au chapitre v, n° XI, le *Codex Mellicensis I;* et au chapitre IX, le §. 1.

« rogance et de présomption, un état de perfection, « puisque parmi les séculiers il y a des gens qui vivent « mieux que les moines, etc. » Proposition tout à fait contraire aux maximes de solitude et de perfection que nous lisons dans le livre de l'Imitation, qui parle avec éloge de la vie monastique.

Ce fut donc dans sa retraite de Lyon que Gerson, après avoir écrit pendant les dix dernières années de sa vie : 1°. un traité du célibat des prêtres; 2°. de l'abstinence de la chair dans l'ordre des Chartreux (1); 3°. plusieurs traités contre l'astrologie judiciaire et les superstitions; 4°. sur la perfection du cœur; 5°. de la Théologie mystique; 6°. douze traités sur le *Magnificat;* 7°. une Histoire de l'Évangile; 8°. *de Pollutionibus diurnis;* c'est là, disons-nous, que Gerson aurait composé aussi le traité de l'*Internelle consolation* en

---

(1) Gerson, dans ce livre, qui porte le titre : *de Perfectione ad Carthusienses*, s'efforce d'apprendre aux moines Chartreux la manière de corriger leurs vices, d'atteindre à la perfection, et de s'abstenir de toute contravention à la règle. Comment pourrions-nous encore ici concilier ce livre avec le §. 8, chapitre 25, livre 1, de l'Imitation, où l'auteur présente les Chartreux comme des modèles de vertu aux novices Bénédictins? Au concile de Constance, le Pape avait promis de réformer la discipline monastique, qui s'était relâchée même parmi les Chartreux et les moines de Cîteaux, surtout en France, par suite des guerres civiles et des schismes; mais Martin V ne remplit point sa promesse, comme nous l'avons u. Il n'en fallut pas davantage pour indigner Gerson, qui avait onné son avis sur la vie commune et sur ses désordres. Il est cile de conclure de tout cela que Gerson ne pouvait pas, quelque mps après, dire au chapitre 25, livre 1 de l'Imitation : « Comment font tant d'autres religieux, qui vivent resserrés sous la iscipline claustrale? »

latin, suivant Gence, et en français suivant Leroy (1
pour l'usage de ses sœurs religieuses.

Comment concilier ces hypothèses avec l'existen
certaine de deux manuscrits antérieurs à sa retrait
manuscrits datés de 1414 et 1417 (2), qu'Amort adm
comme réels, en les attribuant à Thomas à-Kempi
M. Leroy, en avançant une telle supposition sans au
cune preuve, n'a pas réfléchi qu'il serait en contra
diction avec lui-même; car dans son livre il rapport
une lettre de mai 1423, écrite par le prieur Jean Ja
son (3) à un autre Célestin, quatre ans après l'arrivé
à Lyon de l'ex-chancelier, dans laquelle lettre il dé
clare, « que, quoiqu'il ait souvent prié son frère d
« composer pour le monastère, d'après l'Écritu

---

(1) Il est à remarquer que dans la préface du livre *Internæ*
Consolationum, Gence dit que l'Imitation a été écrite en Autrich
par Gerson, pendant son exil; ainsi il convient avec nous que c'e
là qu'une traduction a été faite du manuscrit de Subiaco, appor
à Melck, où Gerson s'était réfugié.

(2) Cette date du *Codex Leodiensis* est reconnue par Genc
Descriptio historico-critica de Imit. Christi, 1826. Comment co
cilier l'allégation de Gence et de M. Leroy avec l'existence avou
des deux manuscrits?

(3) M. Leroy nous fait remarquer que « Gerson portait le mê
« prénom que son frère Jean, moine Célestin avec lequel on
« quelquefois confondu. » M. Leroy aurait dû ajouter que le pri
Jean, des Célestins, étant mort en 1434, en odeur de sainteté,
le confondit ensuite avec le chancelier Jean, qui, ayant été hos
au pontife romain, ne mérita pas les honneurs de la vénérat
publique. Gence, dans sa *Descriptio historico-critica*, page lxx,
qu'on attribua aussi l'Imitation au Bénédictin Jean Gerson, su
rieur des Célestins de Lyon, parce qu'il avait le même prénom q
le chancelier.

inte, quelque ouvrage propre à former les mœurs, n'avait pu l'y décider. »

ans cette lettre du même Jean, adressée au frère elme d'un autre monastère, on trouve la liste des ages de Gerson chancelier de Paris, sur diverses ères; et M. Leroy admet que l'Imitation de Jésusst n'est point comprise parmi les différents traités posés par Gerson, de l'aveu du même frère Jean. z *Codex de Advocatis,* page XXVIII de notre prélatine; voyez aussi Amort, *Moralis certitudo.*

est ici le cas de rappeler à nos lecteurs ce qu'on , à la page 231, à l'égard de Thomas à-Kempis, el Buschius, son collègue, n'attribua point le é de l'Imitation, qu'il ne croyait pas lui apparr.

est encore à Lyon que Gerson écrivit le traité *Examen des Doctrines,* dans lequel il soumet les s à l'autorité des conciles. C'est là aussi qu'il com, dans l'intérêt des enfants initiés par lui aux pres principes de la doctrine chrétienne, le traité *de ris ad Christum trahendis,* où il parle des moyens tirer les enfants à Jésus-Christ : ouvrage d'une élée latine bien supérieure au traité de l'Imitation lésus-Christ. Dans ce livre, d'après Dupin, se ive une lettre qu'il écrivit en 1426 à un Chartreux, demandait si, pour s'appliquer aux études, on vait oublier le bréviaire; et de plus la réprimande l lui adressa sur différents points de sa règle.

ous terminerons en disant que Jean Gerson de s, auquel Gence donne le titre de saint, en le conlant, d'après l'autorité de Possevin, avec son frère , moine Célestin à Lyon, fut un de ces écrivains qui mettent partout leur nom, comme dit Cicéron : *Optimus quisque maximè gloria ducitur. Ipsi illi philosophi etiam in illis libellis quos de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt, ac nominari volunt.* (Or. pro Archia, c. 11.)

Il a mis son nom sur les livres de théologie, sur les diatribes contre les papes, sur les livres ascétiques et pieux ; ce serait donc sur le meilleur de tous, sur le traité de l'Imitation, qu'il eût refusé de le placer?

§. II.

Voyons comment il se fait que Gerson a été pris pour l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ sans même avoir eu les dispositions nécessaires pour le composer, ni cet esprit calme pour la vie solitaire et monastique, telle qu'elle est professée au chapitre xi, §. 5, par l'auteur. De plus, au livre I, chapitre 20, le moine Bénédictin, qui, en sa qualité d'abbé du monastère de Saint-Étienne, était obligé d'intervenir dans les délibérations de la république Vercellaise, dit: « Toutes les fois que j'ai été parmi les hommes, j'en « suis revenu moins homme. C'est ce que nous éprou« vons souvent quand nous avons trop longtemps « conversé avec eux. » Or, comment Gerson pouvait-il s'exprimer ainsi, lui qui a tant figuré dans le monde? Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, page 12 de cette Histoire.

Dans les premiers temps, comme nous l'avons démontré, ce traité scolastique fut attribué à saint Bernard, parce qu'il fut composé pour le noviciat et pour la perfection dans la vie bénédictine; ensuite il fut donné à Kempis à cause de la signature apposée par lui au manuscrit d'Anvers de 1441, tout écrit de sa propre main. Par une équivoque de nom, comme nous l'avons démontré au chapitre v, ou par une très-légère interprétation des premiers manuscrits de Pollingen de 1441, et de Salzbourg de 1463, qui portaient les noms de Jean *Ges.*, de Jean *Gers.*, lorsque le précieux manuscrit d'Arone, sur lequel on lit en toutes lettres le nom de l'abbé Gersen, n'était pas encore connu, les copistes du xv^e^ siècle, comme nous le verrons ci-après, soit de leur propre autorité, soit par l'ordre de ceux qui leur donnaient du travail, commencèrent à écrire en toutes lettres en tête du livre le nom de Jean Gerson, puis avec le titre de maître, enfin avec celui de chancelier, sans réfléchir que le nom de Gerson s'écrivait alors *Jarson*, comme l'atteste Juvénal des Ursins, dans l'Histoire de Charles VI roi de France. On le trouve inscrit aussi sur les plus anciennes éditions de ses ouvrages, savoir. 1°. *Le denat espirituel de Jehan Jarson, en son vivant docteur en sainte Théologie*, petit in-fol. sans date; 2°. *Trésor de sapiance de maistre Jehan Jarson*, in-fol. sans date, à Lyon; 3°. *Les règles de bien viure selon maistre Jehan Jarson*, 1506, à Paris, par Vérard; 4°. enfin le manuscrit in-folio n° 6850 de la Bibliothèque royale, avec le titre *De la contemplation*, porte le nom de *Jean Jarson*, qui fut ensuite modifié par les scribes en celui de Gerson. M. Leroy nous fait observer à cet égard que dans la préface, Jarson dit avoir écrit en français sur la haute matière de la vie contemplative, pour être entendu des femmes et spécialement pour ses sœurs. De cette déclaration peut-on déduire, avec Gence et M. Leroy, que l'*Internelle consolation* ait été composée par le même Jarson, pour ses sœurs et pour le duc Philippe de Bourgogne? Ce manuscrit, comme on l'a observé au chapitre v, est anonyme; il est incomplet, et on ne peut en conclure que Gerson ait été le véritable auteur, d'autant plus que pour sa consolation, Jean, comte d'Angoulême, prisonnier en Angleterre depuis 1412, lisait habituellement un manuscrit français de l'Imitation, comme nous l'avons prouvé aux chapitres i et v de cette Histoire (1).

Il faut noter que jusqu'au xviie siècle en général le nom de Gerson a retenu son ancienne orthographe de Jarson; il fut en grande estime, par suite du culte populaire que les Lyonnais lui attribuèrent, culte qui s'est bientôt refroidi, pour être enfin oublié au xviiie siècle. Ce nom était encore plus estimé à cause des ouvrages ascétiques du savant théologien; et d'ailleurs le moine Jean Gersen, abbé bénédictin, était alors tout à fait ignoré d'après les maximes développées dans son livre : ainsi il était plus conséquent d'attribuer le livre de l'Imitation au chancelier de Paris plutôt qu'à tout autre, comme le dit M. Nolhac (2).

---

(1) Voyez la Vie du comte d'Angoulême, publiée en 1603, où Gerson n'est point désigné comme l'auteur du livre de l'Imitation, dont le comte faisait usage pendant sa captivité.

(2) M. Nolhac se plaint à juste titre, à la page 165 de son ouvrage en faveur du Bénédictin Gersen, que le tombeau du chancelier Gerson soit tout à fait oublié depuis 1793; et il engage l'Académie de Lyon à faire mettre une inscription en son honneur dans l'église de Saint-Paul de cette illustre cité. Nous approuvons son zèle patriotique, et nous convenons avec lui que cet homme célèbre mériterait une statue, si, comme Gersen de Verceil, il eû composé le livre d'or de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous espéron que les bons Vercellais suivront, d'après notre livre rempli d

Cela paraissait convenable, dit Amort, par la raison que, en tête de l'édition de Lubeck, faite en 1483, par Jean Kœlkæf, Gerson était appelé *Dominus consolatorius*. Ainsi on intitula, quelque temps après, l'Imitation *libellus consolatorius;* et quelques-uns, séduits par la conformité du titre, ont attribué à Gerson un traité précieux qui ne lui appartient pas.

Il faut aussi remarquer que le nom de Jean *Gersem* qu'on trouve sur un manuscrit de la Bibliothèque de Florence, de l'an 1466, avec la qualification de chancelier de Paris, suivant le témoignage de Montfaucon, indique évidemment que dans les originaux les copistes avaient lu le vrai nom de l'auteur, nullement pplicable à Jean Gerson; mais ignorant complétement que l'abbé Jean Gersen fut un moine Béné-ictin du XIIIᵉ siècle, et trompés par l'analogie des eux noms, ils l'attribuèrent au chancelier de Paris, ont la célébrité était très-grande au XVᵉ siècle, no-mment en Toscane, pour avoir intervenu au concile e Pise, en 1409, en qualité de député de l'Université e Paris.

Notre induction est soutenue par l'autorité de ence, qui assure avoir vu plusieurs autres manuscrits ortant le nom de Jean *Gersem*, et non *Gerson*, avec qualification de chancelier de Paris. Ceci prouve idemment l'ignorance ou la négligence des copistes, ides de gagner leur journée, sans se soucier du nom l'auteur; insouciance qui, à l'invention de l'impri-

---

uments historiques, l'idée du savant Lyonnais; et que, de s, on demandera au pontife romain, Grégoire XVI, que Jean rsen, déjà vénéré dans son pays, soit, selon le décret d'Ur-n VIII, honoré d'un culte public.

merie, passa dans l'esprit des éditeurs, lesquels o préféré attribuer le livre de l'Imitation à Kempis o à Gerson, suivant le bon plaisir des acheteurs. On e trouvera, au chapitre ix, l'aveu fait en 1758, par l'imprimeur Remondini, de Venise. Mais le grand Co neille, comme on le démontrera au même chapitr ne fut pas aussi crédule; il aurait bien désiré, dit-i des preuves suffisantes pour attribuer l'ouvrage à s concitoyen, s'il n'y entendait la voix d'un Bénédicti

En traçant la vie religieuse et politique de Jea *Jarson* ou Gerson, nous avons indiqué les opinio ardentes de ce théologien; nous ajouterons ici de citations tirées de ses ouvrages, qui contrastent, pa l'opinion, le style et la philosophie, avec les doctrine qu'on trouve développées dans le traité de l'Imitation, dont l'auteur désirait vivre ignoré de tout le monde. Certainement il n'appartenait pas à un humble moine, obéissant au chef de l'Église, d'aller établir, comme a fait Gerson, les principes de la puissance du prince et du pape en matière de religion, de s'opposer ou à l'un ou à l'autre des antipapes, comme nous le démontrerons en parlant des deux discours sur la passion de Jésus-Christ que M. Leroy a déterrés avantageusement pour nous, à propos de cette polémique.

Les doctrines de Gerson, développées dans les trois sermons *in Cœna Domini*, où il disserte sur l'incompréhensibilité de l'admirable mystère de la transsubstantiation, ces doctrines ne sont pas analogues à celles développées au chapitre 18 et aux précédents du livre iv de l'Imitation, notamment au chapitre 4, où notre auteur s'adresse à Dieu en disant : « Éclairez « mes yeux pour contempler un si grand mystère, et

« fortifiez-moi pour que je croie d'une foi inaltérable « ces choses qui surpassent même la subtilité des anges. « Que pourai-je donc, moi pécheur indigne, terre et « cendre, découvrir et comprendre d'un si impénétrable sacrement? »

Dans les deux discours sur le mystère de la très-sainte Trinité, l'orateur Gerson rapporte l'autorité d'Aristote et de Platon contre les incrédules; et il oublie (si, comme le dit M. Leroy, il traduisit ou composa le livre de l'Imitation étant chanoine à Bruges) l'avis que nous lisons au chapitre I, livre I : « A quoi « servirait-il de disputer sur la Trinité, si, faute « d'humilité, vous déplaisiez à la Trinité? »

Notre Bénédictin, au chapitre 23, livre I, dit : *Beatus qui horam mortis suæ semper ante oculos habet, et ad moriendum quotidie se disponit;* tandis que Gerson enseigne le contraire dans le sermon *in Cœna Domini*, en disant : *Facile contemnit omnia, qui se semper cogitat moriturum.*

Le très-humble auteur de l'Imitation n'aurait pas fait allusion au surnom de *Gerson*, homonyme de *Gerson*, fils de Lévi, chef des deux castes, qui, à la délivrance de l'esclavage en Égypte, se composaient de plus de sept mille individus; les Gersonites étaient chargés du soin du tabernacle (Genès. XLVII, 11; et Nomb. III). Cette orgueilleuse allusion se trouve dans un discours donné par M. Leroy. Le modeste Bénédictin n'aurait pas même osé se comparer à saint Augustin, ni assimiler sa propre mère à sainte Monique, comme le fait Gerson, lorsqu'il parle des lettres que sa bonne mère villageoise lui écrivait. C'est Dupin qui nous l'indique, tom. III Op. 745; et le vénérable a Lécuy, tome I, page 207.

Si Gerson eût été le véritable compilateur saintes maximes de paix, de charité, d'éloignemen monde, que nous lisons dans le traité de l'Imitati il n'aurait pas, peu de temps avant sa mort, dans humble retraite à Lyon, répondu, d'après le tér gnage de Gilles de Bretagne, à la demande, si le Charles VII devait ou non recevoir la vierge des r chés de Lorraine; il ne se serait plus mêlé dans affaires d'État, et il n'aurait peut-être pas été c indirecte de la mort de l'héroïque, mais malheur Pucelle d'Orléans (1), cette femme mystérieuse.

Comme théologien et philosophe, Gerson, ave style scolastique et des périodes de phrases très-di rates de celles employées par l'auteur de l'Imitati nous apprend (2) que *protestatio generalis de fide*

---

(1) *Johannis de Gerson Parisiensis cancellarii Apologia Puella ductrice exercitus Francorum.* Ursellis, 1606, in-4 discute le cas du changement d'habit; il approuve cette actio l'exemple de Camille et des Amazones.

(2) Voyez l'ouvrage contre Jérôme de Prague, intitulé : *Trac de Protestatione circa materiam fidei contra hæreses diversas gistri Joh. Gersonis,* Romæ, 1584, in-4°, dont le style et les ph diffèrent du livre de l'Imitation. C'est par de telles compara que le sagace abbé Mai est parvenu à reconnaître des fragmen Polybe mêlés avec d'autres de Denys et de Dion, comme il dans sa préface *De Scriptorum veterum nova Collectio e Vati codicibus,* Romæ, 1832. C'est aussi par ce moyen de linguis comparative, que nous croyons avoir prouvé, au chapitre IV les quatre livres de l'Imitation sont tous du même auteur, c l'opinion de Joseph-Marie Suarez et d'autres savants modern

cum errore particulari circa eam, et similiter conditionalis revocatio. Il cite ici l'autorité d'Aristote, qui dit : *Contingit, aliquid scire in generali, et illud vel nescire vel de illa dubitari in particulari. Exemplum est de illa : Omnis mula est sterilis ; hoc animal non est sterile, demonstrata mula quam aliquis putat esse prægnantem ob turgidum ventrem, et nescit vel non advertit eam esse mulam. Ita sicut in hoc casu : Iste nescienter errat, sic et alii de quibus loquimur dicuntur nescienter hæretici.*

Ensuite, dans un autre traité *De signis pertinaciæ* (1), Gerson définit ce vice, *ibi pertinaciæ propria ratio, quæ errantem in fide, seu Hæricanteus, efficit hæreticum, consistit in depravatione voluntatis per superbiam ;* et il conclut cette dissertation en citant Ockam, chef des *Nominaux,* au XIV^e^ siècle.

Dans le traité *De Perfectione cordis* (voyez Dupin, tome III), écrit en 1423, le théologien Gerson parle en dialogue avec un Fidèle, lequel désire connaître en quoi consiste la perfection du cœur agité, *et numquam totum in se collectum.* Le docteur scolastique répond : *Totum, sicut dicit Aristoteles, idem est, quod perfectum, vero perfectum dicitur illud, cui nihil deest.* Le dialogue continue avec des distinctions physiques et métaphysiques, dont l'auteur de l'Imitation n'a jamais fait usage. Nous invitons les lecteurs à constater la différence des doctrines platoniciennes en l'un, scolastiques en l'autre; précises et sentencieuses

---

(1) Dans le même volume, imprimé à Rome en 1584, ouvrage composé au concile de Constance, pour obtenir la condamnation de Jean Huss et de Jérôme de Prague.

dans le traité de l'Imitation, diffuses et spécieu
Gerson, lequel emploie des mots et des prop
extravagantes; car il donne le titre d'Abbé à l
il dit que le serment de l'obéissance d'un r
n'est valable que lorsque le supérieur ordonne
la règle : il rend ainsi tout individu maître et
son serment, ce qui est bien commode, et il a
ainsi la théorie du parjure.

Enfin, dans la lettre *ad Provincialem Cœles*
de Cruce Christi portanda (Dupin, tome III),
commence par le texte de saint Matthieu,
Marc et de saint Luc : *Si quis vult venire post*
Ensuite il distingue trois moyens de porter l
unus per corporis passionem, dont il ne veut p
ici; *alius per animi compassionem; hæc trip*
una ad seipsum, altera ad proximum, tertia a
tum in cruce passum. Il cite saint Bonavent
arbore vitæ, et Horologium sapientiæ, etc. Il
que porter la croix est plus un acte intérieur
rieur. On ne trouve pas, dans cette lettre éc
provincial, une seule phrase qui réponde à c
livre de l'Imitation, et nous pouvons en concl
diment que Gerson n'a pas composé le livre

En effet, dans la lettre : *Epistola super tes*
librorum suorum ad Cœlestinos in Avinione (
tome III), de l'an 1429, Gerson dit : *Dis*
senectute thesaurizare juxta paupertaculam n
libris salutaribus. Il lègue ses ouvrages audit
tère; il en indique la note à part, et il ne par
du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous ajouterons ici que, dans les premières
de tous les ouvrages de Gerson, à Cologne, e

i Strasbourg, en 1488, 1499 et 1514; à Bâle en 1516; ı Paris, en 1521 et 1606; enfin à Amsterdam, on ne arle pas même de l'Imitation. C'est seulement après ue Dupin eut élevé des doutes, en vue de quelques anuscrits qui portent le mot *Ges. Gers.* et *Gerson,* ue l'amour national s'en est mêlé, comme nous l'avons émontré. Nous pouvons ajouter qu'en avril 1813, isitant la bibliothèque Mazarine, l'abbé Petit-Radel, lministrateur, eut la complaisance de nous faire voir manuscrit précieux du xv^{e} siècle, contenant tous les vrages de Jean Gerson; et qu'alors, d'après les ob- rvations du savant bibliothécaire, nous acquîmes la rtitude que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ ne trouve pas dans ce manuscrit, réputé le plus ancien i existe en France.

Postérieurement, avec l'aimable assistance de M. Ben- ain Guérard (1), aujourd'hui professeur de paléo- aphie, membre de l'Académie des Inscriptions, nous ons examiné à la Bibliothèque du Roi les manuscrits ivants.

1°. Le manuscrit n° 2922; il contient, à la page 248, ux livres de l'Imitation avec le simple titre : *Qui quitur me,* sans nom d'auteur, tandis que le même lume renferme cinq ouvrages sous le nom de Jean erson, chancelier de Paris, écrits de la même main ui écrivait le traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

2°. Le n° 2980 renferme des sermons de saint Au- stin, ensuite le chapitre 24 *Ex libro de Imitatione hristi, de judicio et pœnis peccatorum;* et à la page 33 on lit : *Item, Cancellarius de patientia, in libro de Consolatione Theologiæ.*

---

(1) Voyez, au chapitre xi, sa déclaration très-intéressante à pro- os de cette histoire.

3°. Le n° 165, manuscrit sur papier, décrit dans l'index supplémentaire, comme ayant appartenu au monastère de Rebdorff des Chanoines réguliers de saint Augustin, et par nous intitulé *Codex Rebdorfiensis* (1). Il commence par ces mots : *Incipit tractatu de Imitatione Christi, Qui sequitur me;* et après l même : *Incipit tractatus magistri Johannis Gerso cancellarii Parisiensis, qualiter et de quibus confessi fieri debet.*

Le critique Amort observe que, pendant quarant années du xvi^e siècle, on opina en faveur de Kempis, tandis que les Français attribuèrent l'Imitation d Jésus-Christ à saint Bernard, parce qu'il était né e France, afin d'élever ainsi la gloire nationale. Pou soutenir cette gloire, ils s'appuyaient alors sur les cha pitres 23 et 25 du livre I de l'Imitation, où le maîtr Bénédictin s'adresse à ses moines, lorsqu'il dit « qu « plusieurs comptent les années de leur conversion, e « souvent le fruit est petit. » Il parle ensuite du mépri du monde, de l'amour de la discipline, du travail, d l'obéissance, de l'abnégation de soi-même, de la tolé rance des adversités. Au chapitre 25 comme au cha pitre 17, le maître, après avoir déclaré que la ton sure ne fait pas le bon moine, qui doit être éprou comme l'or dans la fournaise, dit à ses novices « penser souvent pourquoi ils ont quitté le siècle po s'enfermer dans le cloître. Tous ces préceptes, qu'

---

(1) Voyez, au chapitre v, n° XXX, la description de ce r nuscrit.

ıvait attribuer à saint Bernard, on les avait recon-
inapplicables à Gerson, et on avait abandonné sa
ense.

près la découverte du manuscrit d'Arone, au
mencement du xvii^e^ siècle, la dispute s'engagea
r l'abbé Jean Gersen, Bénédictin, contre Tho-
à-Kempis; mais les Français n'osèrent point y
dre part : ils se gardèrent bien de faire valoir les
ts de leur concitoyen, Jean Gerson, chancelier
aris, par la considération que, dans les premières
ons de ses ouvrages, on ne trouvait point l'Imi-
n de Jésus-Christ, et que les anciens biographes
personnage célèbre s'étaient abstenus de lui attri-
ce livre. Ils ont acquiescé à l'opinion du docte
rmin, qui, dans son livre *De Scriptoribus Eccle-*
icis, publié à Rome en 1613, s'exprime en ces
es : « On est dans l'usage d'attribuer à Gerson de
ris le sublime ouvrage de l'Imitation de Jésus-
rist; mais comme il n'est pas compté parmi les
vrages de ce théologien, pas même dans le cata-
ue que son frère en a écrit, ni dans les volumes
bliés à Strasbourg, on a douté avec fondement
e l'Imitation ait été composée par Gerson (1). »
t à remarquer que dans l'édition de Lyon de
, des ouvrages de Bellarmin, on a eu la malice
pprimer cet avis de l'impartial historien, moyen
able d'opprimer la vérité, qui surnage toujours.
us joindrons à ces considérations, que dans la
grande partie des anciens manuscrits français, on

Voyez, au chapitre ix, l'opinion de Bellarmin sur le véri-
auteur.

trouve plusieurs ouvrages de Jean Gerson av lification de chancelier de Paris, tandis qu même volume, écrit de la même main, on li de l'Imitation sans nom d'auteur : ce que l' M. Paris, actuellement conservateur des n français et membre de l'Académie des Ins nous a fait observer à la Bibliothèque royal (voyez sa déclaration dans l'Appendice). Saint-Léger ajoute que le public impartial est persuadé que c'est une erreur d'attribue tre livres de l'Imitation à Jean Charlier, di attendu que l'Imitation ne se trouve pas dai logue dressé par son propre frère, ni mên catalogue de Carésius de 1429; attendu auss teur, aux chapitres 17 et 18 du livre I, cha livre II, et aux chapitres 10 et 56 du livre clare moine Bénédictin; et enfin attendu q écrivait d'une manière plus scolastique et m tive, et que dans une note des anciennes é ses ouvrages, il est franchement dit que l appartient à certain Thomas à-Kempis. notre avis, prouve évidemment qu'avant l' l'invention de l'imprimerie on a été trè comme le fait observer l'Académie royale d pour exprimer le nom de l'auteur de l'Imit

§. III.

La liste des manuscrits et des éditions du qui portent le nom de Jean Gerson, cha Paris, n'est pas bien ample; nous allons ici avec exactitude.

I. *Codex* Cameracensis, de la Biblio

Cambrai. *Incipit tabula primi libri magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis, et primum capitulum est de Imitatione Christi;* manuscrit que Gence conjecture être (1) de l'année 1390, d'après les observations de M. Le Glay, qui adressa cette découverte à M. le marquis de Fortia d'Urbau, à Paris.

II. *Codex* POLLINGANUS, de 1441, qui commence par *Libri IV de Imitatione Christi,* avec le nom de *Johannis Gerson cancellarii Parisiensis,* selon l'allégation d'Amort, à la page 146 *Informat.* de Gence, pag. xxj *Descriptio historico-critica;* et de Weigl, p. 178. Sulzbach, 1832, de sa traduction allemande

---

(1) Gence, à la page 85 de ses nouvelles Considérations sur l'auteur de l'Imitation, dédiées au même marquis de Fortia, Paris, 1832, in-8°, dit : « Les chiffres de la table et de la tête des chapitres sont en caractères romains, sans aucun chiffre arabe, tel « qu'il s'en trouve dans le manuscrit *de Advocatis,* donné comme « plus ancien que les manuscrits de La Cave et d'Arone; l'écriture « cursive du manuscrit de Cambrai est nette, et ne fourmille pas « d'abréviations comme dans ces manuscrits. L'iota, ou n'offre pas « de point, ou il a des accents dont la superposition paraît indiquer, « ainsi que la régularité des abréviations en général, et celle de « l'écriture des titres plus posée, au *minium,* une époque contemporaine de Gerson : car l'écriture ne diffère pas beaucoup de « celle d'un titre de 1390, en vieux français, sur un parchemin « collé en dedans de la couverture, et paraît être du même temps. »

N. B. Gerson avait vingt-sept ans en 1390; il n'a pas certainement composé l'Imitation de Jésus-Christ, ouvrage de calme, à une telle époque d'une vie ardente et ambitieuse. Gence, en attribuant ici à Jean Gerson d'avoir, en 1390, composé l'Imitation, se contredit; car il a toujours soutenu que ce livre fut écrit par Gerson après l'année 1418, et dans l'exil. Nous prenons acte de cette déclaration, et nous en ferons usage en temps et lieu.

de notre Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitati
de Jésus-Christ.

III. *Codex* Sangermanensis, de l'an 1460,
Bretonianus, ainsi nommé du médecin Le Bret
qui le donna en 1652 au monastère de Saint-Germa
des-Prés, porte le titre suivant : *Incipit libellus de*
tus et utilis magistri Johannis Gerson de Imitati
Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.
quatrième livre est terminé par *Explicit liber qua*
et ultimus de Sacramento altaris anno Dom
mcccclx. xiii *kal. septembris.* Ce manuscrit est
parchemin très-élégant, avec initiales dorées; il a
décrit dans l'acte de 1671 (voyez le document dans l'
pendice). Les historiens Amort, planche 13, et
billon, planche 15, nous en ont donné le *fac-sim*
et il est enregistré au n° 1554 de la Bibliothèque roy

Nous avons à remarquer que le même manus
fut écrit dans le temps où Thomas à-Kempis vi
encore, et trente ans après la mort de Gerson;
pendant Kempis n'a point réclamé la propriété
l'ouvrage, et le copiste n'a point exprimé les ti
honorifiques du chancelier de l'Église de Paris, se
ment à cause du changement de l'E en O le traité
Bénédictin Gersen fut attribué à Gerson, très-co
par ses vicissitudes, en lui donnant le titre de ma

IV. *Codex* Leschassier, de 1472 (1), ainsi ap pour avoir appartenu au maître des comptes Christophe Leschassier, format in-4° sur parchemin. C'est dans ce manuscrit, possédé par Gence, que nous avons admiré le portrait colorié de Gerson ; on y lit : *Incipit liber primus magistri Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi* (1). Quoique e manuscrit ait été jugé de l'âge susexprimé, cependant nous ferons observer que l'on trouve dans le volume, et de la même écriture, le *Dialogus de homine et ratione Isidori Hispalensis Episcopi*, avec les corections de maître Jacques Lupi, lequel, en 1491 seulement, fut reçu bachelier à Paris dans la faculté de théologie.

---

(1) Nous ne voulons pas contester à Gence l'âge de ce m
scrit, quoiqu'il soit très-douteux; mais on peut disputer s
provenance. Aucune preuve n'a été donnée que le manuscr
appartenu à Thomas Gerson, neveu du chancelier, et que le
trait en miniature soit l'original de Jean, son oncle.

V. *Codex* REICHERSBERGENSIS, manuscrit de 1477, qui est indiqué de la manière suivante dans le catalogue de la Bibliothèque royale de Munich : *Libri IV De Imitatione Christi, etc. Joh. Gerson cancellarii Parisiensis*. Il faut noter que le nom de Gerson est indéclinable, et on a seulement changé l'E en O pour lui attribuer l'honneur du livre.

VI. *Codex* CHIGIANUS, de 1481, dans la Bibliothèque du prince Chigi, à Rome; il commence ainsi *Liber devotus et utilis compositus a magistro Johan Gerson cancellario Parisiensi.* Notre collègue l'Académie d'archéologie, le bibliothécaire Fea, nou fait voir ce manuscrit; nous avons lu l'avis du sava Guerini (1), son prédécesseur, lequel, dans le catalog par lui rédigé en 1780, à la page 114, s'exprime ces termes à l'égard du véritable auteur : *Fuit Ge sen abbas Vercellensis ordinis S. Benedicti ab an* 1230 *ad* 1245; *et huic post varias eruditorum co tentiones, illis injusto auctoris titulo spoliatis ab o nibus ferme sequens opus vindicatum est Code manuscrit A. VI,* n° 188, page 114, *Bibliothe Chigianæ.*

---

(1) Gence, toujours ferme dans son système, a eu la complaisance, le 23 mars 1831, en présence de M. le marquis de Fortia voyez sa déclaration au chapitre XI), de nous montrer ce manuscrit, avec un très-beau portrait de Gerson de Paris. Il affirme ae le manuscrit a appartenu au neveu de Gerson, et le portrait, t-il, prouve que le chancelier est l'auteur du livre.
Nous n'admettons pas cette conséquence. Nous ferons observer e l'art de la miniature avec les fonds dorés n'était pas si perfeconné avant la moitié du XVe siècle ; et même en admettant, sans euve, que le portrait soit celui de Gerson, on aurait lieu de ju- ce manuscrit du XVIe siècle : d'ailleurs le portrait ne donne pas propriété de l'ouvrage.

VII. *Codex* Taurinensis, manuscrit sans date, q se trouve dans la Bibliothèque de l'Université roy des études à Turin; il est écrit sur papier avec le tit *Incipit liber valde devotus* (2) *compositus a magis Johanne Gerson cancellario Parisiensi de Imitatio Xpti. Sequitur tractatus D. Bernardi de ædifican domo conscientiæ.* Ce manuscrit est incomplet et sa les titres des chapitres. On lit d'une très-vieille éc ture : *Auctor hujus libri fuit Johannes Gersen abb sancti Stephani Vercellarum ex Canabaco.* Ce note est remarquable.

VIII. *Codex* Gregorianus, *sæculi XV,* sans da manuscrit sur parchemin que nous avons acheté des héritiers de l'abbé Delevis, antiquaire du roi de Sardaigne. Ce manuscrit contient, 1°. *Cordiale de quatuor novissimis ;* dans la préface l'auteur dit : *Recordare novissima tua, et in æternum non peccabis.* Au second chapitre *De morte*, on lit : *Hinc dicitur in libello de contemptu mundi. Mors resecat, mors omne necat quod carne creatur.* 2°. *Tractatus de arte moriendi : explicit tractatus de arte moriendi, collectus per patrem Eberardum Madack, professum ordinis Prædicatorum monasterii Norimbergensis.*

---

(1) Il faut remarquer que le pape Alexandre VII, de la fam Chigi, auquel, en 1656, Pierre Corneille dédia son Imitation vers français, possédait le manuscrit dont on a corrigé le nom d le catalogue.

(2) Le traducteur de notre Mémoire, Weigl a cité deux foi même manuscrit de Turin.

Nous avons reconnu que ce traité diffère beaucoup de celui qui porte le même titre, sous le n° 3592 de la Bibliothèque royale. On y trouve plusieurs citations des ouvrages de Gerson, chancelier de Paris; mais jamais il n'est indiqué comme auteur, dans les passages tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ; cependant les deux traités sont écrits de la même main, et on y rapporte l'autorité de plusieurs auteurs des XII^e et XIII^e siècles.

Nous allons donner le catalogue bibliographique des éditions du XV^e siècle, qui portent le nom de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris.

I. Édition in-4° sans date : *Incipit liber magistri Johannis Gerson de Imitatione Christi*, par Matthieu Goes d'Anvers, d'après le catalogue de D. Verdussen. Il est à remarquer que dans cette édition, la première vers l'an 1470, on n'a pas osé exprimer le titre de chancelier, parce qu'on avait des doutes touchant l'auteur, à cause des abréviations *Ger*, *Ges*, qu'on remarquait sur plusieurs manuscrits d'Allemagne.

II. Édition de 1474 (1) de Louvain, in-4°, par Jean de Westphalie. *Incipit liber primus magistri Johanni Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Christi Qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebi lumen vitæ.*

III. Édition de 1478. *Vinegia, per Joanni Ross da Vercelli, alli XXII di marzo. Joanni Gerso dell'Imitazione di Christo e del dispregio del mond lib. IV,* vol. in-4° : édition louée par Fontanini.

IV. Édition de 1481, in-8°. Paris, par de Marnef en caractères gothiques : *Incipit liber primus Johanni Gerson cancellarii Parisiensis, Qui sequitur me.* Re marquez qu'après le livre quatrième se trouve le trait *De Meditatione cordis,* de Gerson, chancelier d Paris.

V. Édition de 1482, in-4°, Barcelone, chez Pierr Pola : *Livre premiere de mestre Jean Gerson, cance ler de Paris, de la Imitacio de Jesu Christo, tradu du latin en langue valenciana, par Miguel Pere dedié aux religieuses.*

VI. Édition de 1483, in-4°, Venise, par Pier Loslein, d'Allemagne : *Incipit liber primus Johann Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Chris et contemptu mundi. Capitulum I. Qui sequitur m non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.*

VII. Édition de 1485, Brixiæ, in-4°. *Incipit lib primus Joannis Gerson cancellarii Parisiensis d Imitatione Xpti, etc.; et de Meditatione cordis : p*

---

(1) Hain n'attribue point de date à cette édition, mais il annonce une plus ancienne, sans date, attribuée à Gerson par même éditeur. Voyez *Repertorium Bibliographicum*, 1832.

Dionysium.... Perigrinum ejus socium Bononienses explicit lib. quartus, etc.

VIII. Édition de 1485, in-8°, Venise, *per Bernardinum Benalium*, sous le nom de Jean Gerson, avec le traité *De Meditatione cordis.*

IX. Édition de 1486. *De contemptu omnium vanitatum mundi, devotum et utile opusculum Joan. Gersonis cancellarii. Venetiis*, in-8°, per Francum Demadijs.

X. Édition de 1487, in-8°. *Tractatus utilis et aureus de perfecta Imitatione Christi et vero mundi contemptu. Augustæ*, par Jean Zeiner d'Ulm, sous le nom de Jean Gerson.

XI. Édition de 1488, in-4°. *Della Imitatione di Cristo, etc. Fine della devota operetta di Gian Gerson della Imitatione di Cristo. Venetia per il diligente homo Johanni Rosso da Vercelli.* C'est ici une seconde édition de celle de 1478.

XII. Édition de 1488, in-4°. *Venetia per Matheo di Codeca da Parma, ad instanza di maestro Lucca Antonio fiorentino. Incommencia il primo libro di Joanni Gerson cancelliere Parisiense de la Imitatione di Cristo e del despregio del mondo e de tutte le sue vanitade.*

XIII. Édition de 1488, in-8°, Milan, par Pachel de Alemagna, ibi : *Incipit;* 1°. *Proemium de meditationibus Passionis Domini nostri Jhesu Xpti.* 2°. *Liber primus Johannis Gerson cancellarii Parisiensis de Imitatione Xpti et de contemptu vanitatum mundi.* 3°. *Incipit tractatus de meditatione cordis Johannis Gerson.* Cette édition très-rare, en caractères semigothiques, que nous possédons, appartenait à l'évêque de Casal-Monferrat, François Alciati, de Verceil.

XIV. Édition de 1488, in-8°, Lyon, par Dupré : *Libellus de Imitatione Christi a Johanne Gerson, doctore theologiæ necnon Ecclesiæ Parisiensis canonico, editus.*

XV. Édition de 1488, in-8°, à Venise, par Bernardin Debenaliis : *Johannis Gerson de contemptu vanitatum mundi et De Meditatione cordis feliciter impressum* (1).

XVI. Édition de 1489, in-4°, Venise : *Giov. Gerson dell'Imitazione di Cristo libri IV, con una epistola di Joanni Neapolitano : per Matteo di Codeca da Parma a instanza di maestro Lucantonio* (*Giunta.*)

XVII. Édition de 1489, in-4°, Paris, par Higman Alemand : *In vico Clausi Brunelli, die XVIII Januarii. Liber de Imitatione Christi Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis,* on lit à la fin : *Sequitur tractatus de Meditatione cordis à M. Johanne Gersonno* (2).

XVIII. Édition de 1489, in-4°, à Lyon, par Treschel : *Liber de Imitatione Christi Johannis Gerson Parisiensis.*

---

(1) Voyez le catalogue imprimé de la Bibliothèque Bourbonnienne de Naples.

(2) Il est à remarquer que jusqu'à cette date le nom de Gerson, équivalant à Gersen, est indéclinable; car on doutait de la vérité. Tout doute est levé par la confrontation de ces deux ouvrages : le premier est simple, logique, sententieux; le second rempli de phrases, de distinctions théologiques, comme nous l'avons reconnu dans les différents traités de Gerson, recueillis par Dupin.

IX. Édition de 1491, in-4°, Venise : *Giovanni*
one, della Imitatione di Cristo e del dispregio del
do libri IV, per Bartolomeo di Zani del Portesio.

X. Édition de 1491, in-4°, *Valencia. Expla-*
o du latin en Valenciana lingua del libro di
re Joan Gerson de la Imitacio de J. Christ, par
el Perez.

XI. Édition de 1491, in-4°, Florence, par An-
Miscomini : *Incomincia il libro devoto et utile*
osto da messere Giovanni Gersone, canceliere
risio, della Imitazione di Cristo Iesù, ec.

XII. Édition de 1491. *Incipit liber primus Johan-*
erson, cancellarii Parisiensis, de Imitatione
ti et de contemptu omnium vanitatum mundi.
fin on lit : *Johannis Gerson cancellarii Pari-*
s de contemptu mundi devotum et utile opuscu-
nit. Et après : *Sequitur tractatus de Meditatione*
s ab eodem M. Joanne de Gersono. A la der-
page on lit : *Completum est opusculum exo-*
ique (sic) *Parisii per Philippum Pygouchet*,
, etc. Vol. petit in-8° gothique.

XIII. Édition de 1492, in-8°, Paris, par Philippe
arnef : *Incipit De Imitatione Christi Johannis*
nis.

XIV. Édition de 1493, in-4°, Florence : *Della*
zione di Cristo Gesù e del dispregio delle cose
ondo, da Giovanni Gerson, impresso per maes-
ntonio Miscomini, a dì primo luglio (1).

XV. Édition de 1493, in-8°, à Rome, par Étienne

Hain cite une autre édition du 22 juillet de la même année ;
e 1491, déjà citée au n° XXI, porte, *a di* XXII *di giugno :*
pris un mois pour l'autre.

Planinck : *Joh. Gerson de Imitatione Christi et de contemptu mundi, etc.*

XXVI. Édition de 1493, Séville : *Comienza el libro primero de Juan Gerson, chanceller de Paris del remedar a Christo, per Menardo Unqut Alemano.*

XXVII. Édition de 1493, vol. in-8°, à Venise, *per Petrum de Querengis Bergomensem et per Johannem Mairam de Ocimiano de Monferrato : Johannes Gerson de Imitatione Christi et de contemptu mundi; item, de Meditatione cordis.*

XXVIII. Édition de 1495, in-4°, Burgos, *per Fadriquez Allemanum : Libros de remedar a Xpto e del menosprecio de todas las vanidadas del mondo, per Gerson.*

XXIX. Édition de 1496, in-8°, Paris : *Joannis Gerson de Imitatione Christi et de contemptu mundi.* On lit à la fin : *Completum est opusculum exaratumque Parisiis, per Giorgium Millelhus.*

XXX. Édition de 1497, petit in-8°, Florence : *De Imitatione Christi magistri Johannis Gerson de contemptu omnium vanitatum mundi, una cum tractatu de Meditatione cordis; per Magistrum Joh. Petri de Magonza, die* x *novembris.*

XXXI. Édition de 1497, in-4°, Venise : *Il libr dell' Imitazione di Gio Gerson, per Simon Bevilaqu da Pavia, a dì* xxx *agosto.*

XXXII. Édition de 1497, in-8°, Venise : *Joh. Ge son de Imitatione Christi, cum tractatu de Meditatione cordis* (sans nom d'éditeur.)

XXXIII. Édition de 1498, in-8°, Paris : *Joann Gerson cancell. Paris. de Imitatione Christi, p Johan. Higman Alemanum.*

XXXIV. Édition de 1498, in-12, par Philip. Py-
uchet, à Paris : *Johannis Gerson de Imitatione
hristi.*

XXXV. Édition de 1498. *Incipit liber I Joh. Ger-
n cancel. de Imitatione Christi. Parisiis, apud
dru.* Le livre III est partagé en LXIII chapitres.

XXXVI. Édition de 1500, in-8° : *Joannis Gerson
Imitatione Christi libri IV : apud Johannem Par-
m, Parisiis.*

XXXVII. Édition de 1500, in-8°, à Venise : *Joan-
s Gerson de Imitatione Christi libri IV, et de Me-
tatione cordis tractatus* (sans nom d'imprimeur).

XXXVIII. Édition de 1577, in-16, par Michel Joue
Jean Pillehotte : *Jean Gerson de l'Imitation de
us Christ, livre III nouvellement revu, conféré
c le latin, et corrigé à Lyon.* Dans l'avis, le
aire dit, « qu'attendu le grand profit qu'apporta
petit traité, j'ai bien voulu, avec la plus grande
ligence, le communiquer à ceux de notre nation
notre propre langage. » Il est important de re-
quer ici que si Gerson eût été l'auteur du livre de
itation, un libraire de Lyon, un siècle après la
t du prétendu auteur, ne se serait pas servi d'une
ession si vague; il aurait exprimé ses titres.

§. IV.

près avoir décrit les manuscrits et les éditions
n a pu reconnaître sous le nom de Jean Gerson,
pour mieux s'exprimer, de Jean *Jarson* ou *Gar-*
(1), il nous reste à parler, en premier lieu, de

D'après les manuscrits de la Bibliothèque Palatine, tome II,
, il faut remarquer que la famille de Jean Gersen de Cavaglia

la découverte du manuscrit de Valenciennes, dat de l'année 1462, objet de la dissertation publiée e 1837, par M. Onésime Leroy. « Manuscrit contenan « suivant le titre du livre, le texte primitif français (1 « de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découve « en 1836 », comme l'auteur l'affirme dans l'introdu tion aux *Études sur les Mystères*. A la page 447, donne le titre du livre en ces termes : *De l'internel Consolation, grossé l'an mil* cccc *soixante et deux par moi David Aubert, et par commandement et o donnance de très-haut, très-excellent et très-puissa prince Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant.*

M. Onésime Leroy affirme que l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ est Jean Gerson, chancelier d l'Université de Paris, pour cela seul que le manuscri in-fol. sur parchemin, trouvé par son frère à Valenciennes, renferme aussi deux sermons inédits de *Jea*

---

a retenu le nom corrompu de Garson jusqu'à présent. Voyez a chapitre VIII de notre Histoire, tome II.

(1) Le rédacteur du Journal des Savants, juin 1837, page 379 dit : « M. Leroy, dans son livre des Mystères, livre intéressa « seulement de la page 127 à la page 412, où il rapporte les ma « nuscrits de la Passion, loin d'établir ensuite, à l'égard de l'Imi « tation de Jésus-Christ, les preuves sur d'inébranlables fonde « ments, s'engage de son propre aveu dans des digressions q « ne sauraient justifier son assertion, et n'ajoute rien de posit « ni de rigoureux au travail de M. Gence, ni à la réfutation d « l'hypothèse et des allégations de l'écrivain M. le président D « Gregory. » Remarquons que le critique Daunou a rédigé cet a ticle, et que c'est lui qui, en décembre 1826 et en 1827, a fa l'analyse de l'édition latine de l'Imitation publiée par Gence, so bon ami. Il aurait dû ajouter : M. Leroy sort souvent de son sujet par des digressions et avec des insertions de passages poétiqu d'auteurs du jour, par lesquels il prétend capter la bienveillanc

on sur la Passion de Jésus-Christ, écrits dans le ne style ; mais cette argumentation est très-fai- (1). Pour démontrer son allégation, il aurait dû moins produire les citations comparées des deux tes, expliquer les similitudes, et faire ressortir la étendue identité de style. « Il est permis de croire, ajoute M. Leroy, à la page 451, que ce sont les meilleurs ouvrages français de Gerson qui ont été recueillis avec tant de luxe et de soin dans ces deux volumes (mais le premier manque), pour l'usage particulier, peut-être (2), de Philippe de Bourgogne et de sa famille, car sur la dernière page on a déchiffré la signature de Marguerite d'Angleterre (qui vivait en 1468), troisième femme de Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon. » Cette allégation ouve évidemment que Gerson n'est pas l'auteur de *uternelle Consolation*, comme Amort l'a déjà démon-, à propos de ce titre. Notez que Gerson était con-

---

1) L'éditeur anonyme de l'Imitation faite à Palerme en 1641, ussi qu'on attribue à Jean de Peigna l'*Itinerarium perfectionis*, e qu'il fut trouvé parmi ses manuscrits, tandis qu'il appartient ère Cordeses. Voyez Quatremaire, page 159.

2) Un historien ne doit rien dire que de positif; ainsi pourquoi t-il pas ajouté que Philippe II, dit *le Bon*, fils de Jean-sans-r et de Marguerite de Bavière, était né à Dijon en 1396, et dé à Bruges en 1467? Il est certain que si le livre de l'Imin eût été cru de Gerson, l'ennemi de son père, il ne l'aurait fait transcrire; il n'eût pas été lu par Marguerite d'Yorck, que fils Charles épousa en 1467, dans un temps très-rapproché de nort du pèlerin Gerson, à Lyon. Nous croyons que le manut a appartenu à Marguerite, mère de Henri VII, née en 1441, lécédée en 1509. Cette reine pieuse avait traduit le quatrième e de l'Imitation de JésusChrist, et tenait fort à cette lecture.

sidéré défavorablement par le petit-fils de Jean-sans-Peur, envers lequel il fut si ingrat; et son nom n'aurait pu être oublié.

Au reste, nous ferons observer qu'un manuscrit mutilé, et écrit trente-trois ans après la mort de Gerson, n'est pas propre à démontrer la prétendue originalité, ni à prouver, même dans le cas de conformité de style entre les deux sermons et le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, que Gerson ait écrit primitivement ce traité en langue française pour le traduire en latin. On remarque, en effet, que depuis la conquête des Gaules par les Romains la langue latine fut, même dans le moyen âge, en France comme en Italie, la langue générale, celle du gouvernement, de la religion, de la justice et de la littérature, langue parlée par les hautes classes, et malheureusement peu goûtée de nos jours, je pourrais dire plus, dédaignée.

Cette idée de M. Leroy avait déjà été émise en 1812, par Gence et Barbier, qui, dans la Préface d'une dissertation sur le livre de l'Imitation, prétendirent prouver que ce livre a été composé en langue française dans le xv^e^ siècle, vu, disent-ils, qu'on trouve dans la traduction latine plusieurs gallicismes, et non des italianismes.

Dans l'Histoire littéraire du Vercellais, dans le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation, et au chapitre III de cet ouvrage, nous avons transcrit tous les barbarismes qu'on lit dans le livre de l'Imitation, et nous avons prouvé qu'ils tiennent du vulgaire ancien; patois qui fut le corrupteur de la noble langue latine, et qui dans le XIII^e^ siècle, donna naissance aux trois sœurs, les langues italienne, espagnole et française.

us avons, de plus, remarqué que certains mots de
nitation de Jésus-Christ avaient été omis par Du
nge comme inconnus en France; enfin que les
rases, les locutions étaient italiennes. Or, comment
rson, qui a écrit en latin tant de livres de piété et
théologie, pouvait-il, en 1418, dans son émigra-
n en Allemagne, pays encore aujourd'hui classique
ur la latinité, selon le système de Gence (1), ou bien
is ses derniers jours à Lyon, en 1426, d'après le sys-
ne de M. Leroy et de M. Faugères (2), au milieu de

ı) Gence, dans ses Observations, en corrigeant ses premières
gations, dit que Gerson, habillé en pèlerin, écrivit, en 1418,
itation, en même temps que les Lettres spirituelles, lesquelles
iennent plusieurs passages du premier livre, allégations très-
vorables à son système; car si Gerson eût été l'auteur de l'Imi-
n, il ne se serait pas répété dans les lettres écrites pendant
traite à Lyon! M. Leroy, au contraire, limite cette composi-
aux trois dernières années de la vie de Gerson, à l'an 1426,
deux partisans du chancelier ne sont pas d'accord sur le vrai
de l'ouvrage. Gence prétend que le titre du manuscrit com-
par Gerson fut *Des Consolations intérieures, Consolationum*
ıarum, et M. Leroy assure que le titre doit être : *De l'internelle*
olation, comme Lenglet Dufresnoy le publia en 1731, sur
en original français. C'est ici le cas de dire : *Inter duos con-*
ntes tertius gaudet, jusqu'à ce que, non par des diatribes ou
es allégations injurieuses, mais par des preuves contraires, on
étruit l'authenticité du *Diarium Josephi de Advocatis,* du
iècle, duquel il résulte que, le 15 février 1349, ledit Joseph
né à son frère Vincent, domicilié au village de Cerione, le
scrit très-précieux de l'Imitation que nous avons publié en
langues. Voyez au chapitre x.

« N'est-il pas possible, dit M. Leroy, que, sur la fin de sa
, Gerson ait composé le livre de l'Imitation? » De la possibi-
la réalité, il y a encore une distance : *hoc est probandum.*

moines bénédictins qui ne parlaient et ne correspondaient qu'en latin, comment Gerson pouvait-il écrire en français l'Imitation de Jésus-Christ?

L'existence du manuscrit de Cambrai, qui, d'aprè l'aveu de Gence, remonte à l'an 1390, et du manuscri de Liége, daté de 1417, devrait suffire pour prouve que Gerson, occupé des affaires du schisme, de diatribes contre les deux papes, mêlé dans les affaire politiques du royaume auxdites époques, ne pouvai pas pratiquer les maximes prêchées au chapitre 3 du livre I, aux chapitres 13 et 47 du livre III, où il parle constamment de l'humilité, de fuir les honneurs et d'aimer la retraite.

En second lieu, nous dirons quelques mots d'u nouvel ouvrage de M. Onésime Leroy, intitulé : *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ* Paris, 1842. Ce livre, qui vient de paraître, sera ana lysé au chapitre IX. Il est cependant utile d'en touche quelque chose en ce qui concerne la polémique su l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. M. Leroy, aprè avoir donné des fragments de la traduction faite en 1656 par Pierre Corneille, de l'Imitation de Jésus-Christ dédiée à Alexandre VII, vient à parler (303) du manu scrit de Valenciennes, et il répète ce qu'il avait dit dan son précédent ouvrage, *Études sur les Mystères*.

Profitant des conseils donnés par M. Villemain da l'article inséré au Journal des Savants, en avril 1837, a transcrit, à la page 316, plusieurs passages du man scrit de l'Imitation écrit en vieux français. Il a cho le chapitre 25 du livre I. Il suffit de confronter morceau avec le texte latin, pour se convaincre que n'est point ici une traduction, mais une paraphra

Leroy a eu l'idée de présenter, pages 332 et 336,
ux lithographies de son manuscrit de Valenciennes;
ne est en tête du discours *sur la Passion de Jésus-*
rist, prononchié à Paris, en l'église S. Bernard,
r vénérable et excellent docteur en théologie maistre
an Jarson, chancelier de Nostre-Dame de Paris.
te miniature représente Gerson habillé en chance-
, avec toque d'hermine, sur une estrade élevée de
q degrés, ayant devant lui un pupitre avec son dis-
rs. L'autre planche est intitulée : *Icy commencent*
admonitions tirans aux choses internelles, et parle
internelle conversation. Cette seconde miniature
résente, non le chancelier Gerson, comme M. Le-
a la bonne foi de le croire, mais un moine Béné-
tin; on le reconnaît à son vêtement, à sa tonsure,
a position. Il prêche d'abondance, du haut d'une
ire placée dans un coin de l'église; et en admettant
me que ce sermon fut prononcé à Bruges, en pré-
ce du duc et de la duchesse de Bourgogne, rien ne
uve que Gerson soit l'auteur de l'Imitation de
s-Christ, surtout à l'époque de son séjour en cette
e, comme doyen de la cathédrale. L'âge de trente-
t ans, la conduite de Gerson, toute contraire
maximes inspirées par l'auteur de ce livre d'or,
irait pour le démontrer incapable d'un tel ouvrage.
a la fin de sa discussion, M. Leroy se résume, et
ès avoir avoué la vie agitée et ambitieuse de
n Gerson, il conclut que c'est aux Célestins de
n, qu'en cachant son travail du jour et de la nuit,
ermina et mit en latin le traité de l'Imitation de
s-Christ, qu'il avait ébauché depuis longtemps
e histoire n'est appuyée d'aucun document; nous

renvoyons nos lecteurs au chapitre IX, où la chose est traitée *ex professo*.

Nous avons puisé nos observations dans les règles de la critique, qui ordonnent de peser les circonstances du temps, la disparité des doctrines émises, et la conduite morale. Nous avons appliqué ces règles, déjà énoncées dans la Préface, à la conduite que Gerson a tenue pendant quarante années, et nous laissons au lecteur à juger. Nous ajouterons seulement que le docte Æmar Hennequin, évêque de Rennes, en 1582 (voyez cet article au chapitre IX), avait douté que Gerson fût l'auteur de l'Imitation, quoique l'édition revue et corrigée par lui portât le nom du chancelier de Paris, et qu'il se serait plutôt rangé du côté de Kempis (car le manuscrit d'Arone n'avait pas encore été retrouvé), disant qu'il lisait au moins l'Imitation parmi les ouvrages de Kempis. Nous concluons, d'après ces doutes, et d'après l'existence des manuscrits de Cambrai et de Liége, dont les dates sont certaines, que le nom de Gerson a été appliqué au traité de l'Imitation de Jésus-Christ, sur les simples abréviations de *Ger*, de *Gers* et même de *Gersen*, qu'on trouvait dans les plus vieux manuscrits; ce qui nous démontrerons encore au chapitre VIII.

Que Gerson de Paris, avant ou après le concile de Constance de 1417, ait pu traduire du latin en français le livre de l'Imitation, nous ne le conteston pas (1); car, si l'on en croit M. Leroy, il aurait auss duit le traité *De Monte contemplationis*, qu'on ouve maintenant dans un in-folio manuscrit n° 1650 la Bibliothèque royale, avec le titre *De la Connplation*, et portant le nom de *Jean Jarson*.

---

(1) Au chapitre V, nous avons décrit les manuscrits *Sanc Trudonis*, en latin, de 1427, et de Valenciennes, de 1462, tou deux anonymes, rapportés par M. Leroy, dans ses Mystères, et nou convenons que Gerson a traduit l'Imitation du latin; mais les deu

Quant aux diverses traductions, Barbier nous cite dolphe de Saxe, qui, en 1330, a fait une version emande de l'Imitation de Jésus-Christ, laquelle est ée aussi par l'abbé Valart. Nous terminerons ce pitre en faisant observer que même les éditeurs nçais, Le Noir, en 1520; De Grave, en 1544; uillon, en 1571, et Edmond Auger, en 1573, connent avec nous que le livre de *l'Internelle Consoion* a été composé primitivement en latin, et jamais français (1), par Gerson, à l'usage de ses cinq sœurs.

§. V.

RIX D'ÉLOQUENCE : *Éloge de Jean Gerson, chaner de l'Université de Paris*, proposé comme prix

---

nscrits désignés ne prouvent rien en faveur du prétendu au-, comme on l'a déjà démontré. Il faut cependant remarquer les Mystères de M. Leroy des contradictions évidentes : car, pages 434 et 444, il dit que le prieur Jean Gerson, quelque-confondu avec son frère le chancelier, répondant au frère lme, déclare n'avoir pu engager le chancelier à écrire quelque ge propre à former les mœurs : il ajoute la liste des livres com- par lui; et M. Leroy avoue que l'Imitation ne s'y trouve pas. page 446, il dit que Gerson, d'après Gence, avait composé nges l'*Internelle Consolation*, dans les trois années les plus iques de sa vie. Quelles sont ces années paisibles? Nous n'en rons pas la date, ni la possibilité; car Gerson resta seulement ges pendant deux ans, étant doyen de cette église.

) Dupin, tome III, page 805, dit : « Gerson désirait que ses urs eussent appris à lire en *roman*, pour pouvoir leur envoyer livres de dévotion. » Faugères, page 64.

d'éloquence par l'Académie française, prix qui a été décerné, dans la séance publique du 9 août 1838, à MM. Dupré et Faugères.

Il était réservé au XIXe siècle, à ce siècle de progrès, de mettre en scène Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, comme le véritable auteur de l'Imitation; tandis que dans les deux siècles précédents la polémique fut dirigée, comme nous le démontrerons au chapitre IX, pour soutenir Thomas à-Kempis, Chanoine régulier, contre Jean Gersen, abbé Bénédictin du monastère de Verceil.

Pourquoi ne pas attaquer directement nos arguments, développés en 1827, dans le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, ni les documents judiciaires publiés dans les deux éditions latines de 1833, et dans les deux traductions française et italienne de 1835, desquels il résulte que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ fut l'ouvrage d'un moine bénédictin du XIIIe siècle, du vénérable Jean Gersen? Les deux lauréats, MM. Dupré de dix-huit ans, étudiant en droit, et Faugères, n'ont pas osé contester l'existence du manuscrit *De Advocatis*, en 1349, ni du manuscrit de Padolirone, en 1414. Cependant ils ont remporté le prix proposé, doublé à cette fin par la munificence royale, sur la demande de M. Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, oubliant dans son rapport l'aveu fait par Gerson même, en disant qu'il avait un zèle exagéré : *Non negaverim zelum qualemcumque sensisse;* au point que, s'il eût vécu parmi nous, il ne se serait pas contenté d'être chancelier de l'Université, il aurait prétendu, quoique prêtre portefeuille de l'Instruction publique; oubliant i la vie très-orageuse de Gerson, l'éloquent secré- a voulu, ce sont ses mots, « déterrer sa statue ur nous la montrer. »

Cette pénible tâche, ajoute-t-il, n'a pas été stérile; cadémie a fait travailler et penser quelques hom- es de talent. Parmi les ouvrages assez nombreux 'elle a reçus, trois discours différents de forme, inégaux pour l'importance, ont dû fixer son atten- n. » Le docte secrétaire perpétuel passe ensuite à lyse rapide du n° 6, éloge rédigé par M. Fouinet, admire « la vive empreinte de tendresse mysti- e (1) qui se mêlait à la raison sévère et courageuse chancelier », ce qui ne pouvait être mieux saisi l'orateur; il ajoute encore : « L'orateur a montré ne manière ingénieuse et neuve, que Gerson, à la simple, mais éclatante, qui avait été magistrat, bassadeur, qui avait lutté contre les factions sur place publique (2) et dans les conciles, qui avait aché l'abdication de deux papes dans l'intérêt de glise, proposé avec hardiesse de sages réformes, tout bravé pour la vérité, était aussi, était néces- rement le pieux solitaire, l'admirable anonyme écrivit l'Imitation de Jésus-Christ, et que tant paix et de douceur étaient sortis du milieu de tant rages. »

Nous avons déjà montré que Gerson était contraire au mysti- : il dit, dans son sermon *in Cœna Domini*, que la raison doit irigée par la lumière de la grande vérité.

Il a probablement voulu parler ici du plaidoyer de Gerson, : le parlement, contre le sieur de Savoisy, dont il a été n ci-dessus, page 274.

C'est ainsi que M. Villemain, transporté par un très-louable enthousiasme, oublia ce qu'il avait dit, au mois d'avril précédent, dans le Journal des Savants, page 218, en faisant l'analyse de l'ouvrage de M. Leroy, *Études sur les Mystères et sur l'Imitation,* 1837. « Les « conjectures sur le véritable auteur, dit-il, nous sem« blent ingénieuses et appuyées sur un fait curieux de « bibliographie; mais en les lisant avec plaisir, on est « bien un peu surpris de les trouver dans le douzième « chapitre d'un ouvrage sur l'art dramatique en France. « M. Leroy pense que l'auteur de l'Imitation de Jésus« Christ est le fameux Gerson, chancelier de l'Univer« sité de Paris...... Il tire la preuve d'un manuscrit « français qui renferme, outre deux sermons inédits « de Gerson, un traité de l'Internelle Consolation « semblable au livre de l'Imitation.... S'il en est ainsi, « M. Leroy aura fait une curieuse découverte; mais, « pour la démontrer avec évidence, il aurait besoin de « multiplier les citations comparées des deux textes, « d'expliquer les différences, de faire ressortir une « identité qui nous paraît moins forte qu'à lui. Cela « fait, il rencontrera quelques contradicteurs, et cette « discussion n'est pas près de finir. Faut-il, du reste, « se donner tant de peine pour découvrir et préconiser « le véritable auteur de ce beau livre sur l'humilité « chrétienne? N'est-il pas plus digne de lui de rester « inconnu comme le pieux anonyme a voulu l'être? »

Comment, après cette déclaration publique, M. le secrétaire de l'Académie a-t-il pu changer d'opinion, et proclamer, en séance académique, Jean Gerson auteur de l'Imitation de Jésus-Christ? Comment a-t-il pu oublier les textes par nous déjà cités aux chapitres I et

II, extraits du traité de l'Imitation, par lesquels on comprend qu'un moine bénédictin parle à ses frères, et notamment ce qui est dit au chapitre LVII : *Vere vita boni monachi crux est, dux paradisi. Eia fratres, pergamus simul.* Gerson n'était pas moine, il ne pouvait donc appeler les Célestins de la réforme bénédictine ses frères, ni les animer à suivre la règle, puisqu'il était hors de la règle, et comme un simple pèlerin?

Le discours de M. Fouinet ayant été seulement jugé digne d'un faible éloge, M. le secrétaire perpétuel aurait dû exiger que les deux jeunes lauréats, MM. Dupré et Faugères eussent produit l'autographe de Gerson, dans lequel il se déclare implicitement l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; il fallait que ces écrivains prouvassent la fausseté des dates du *Codex De Advocatis* de 1349, et du *Codex Padolironis* de 1414, non par de légères allégations, mais par des actes judiciaires, contraires à ceux que nous avons donnés.

Voyons en résumé ce que les deux lauréats ont dit à cet égard; et d'abord en analysant le discours de M. Dupré, jeune étudiant en droit de bonne espérance, il nous a paru qu'une main savante et inconnue avait dirigé son style laconique, et inintelligible pour ceux qui n'ont pas médité d'avance la vie de Gerson. Il a écarté tout le noir du portrait, pour ne présenter que le beau idéal; il a suivi l'habitude de plusieurs écrivains modernes, qui, sans citations d'autorités, vont en avant, et bâtissent leurs histoires avec de l'imagination, avec une élégance poétique qui plaît sans instruire. Cette méthode est facile pour composer à la hâte des volumes qui seront oubliés dans un autre siècle; telle est au moins l'opinion de sages personnes. M. Faugères a été plus sévère, il a suivi le précepte de Cicéron : *Prima est historiæ lex, ne quid falsi dicere audeas, ne quid veri non audeas,* et il a dans ses notes justifié ses allégations.

Gerson était un génie ardent, d'une volonté forte: toutes ses déclamations se dirigeaient tantôt contre les Mendiants, tantôt contre les Dominicains, tantôt contre les cendres de Jean Petit, qu'il voulait troubler même dans son tombeau pour les faire répandre au vent. Nous demandons si un tel homme, après l'année 1422, c'est-à-dire après sa retraite dans le monastère des Célestins à Lyon, et non auparavant, comme les deux orateurs en conviennent, a pu tout à coup changer son tempérament violent, et composer un livre si calme, si doux, tel que le traité de l'Imitation; s'il a pu démentir la sentence de Salomon : *Adolescens juxta viam suam; etiam cum senuerit, non recedet ab ea* (Proverb. 22, 6), sentence que nous voyons tous les jours se vérifier?

Gerson voulait faire parler de lui, il voulait transmettre à la postérité son nom et ses ouvrages; et Dupi les a réunis en 5 volumes in-folio, publiés en 1706 tous tirés des autographes ou des pièces signées p l'auteur même; et le seul livre de l'Imitation ne po terait pas le nom de Gerson? on ne le trouverait p même dans la collection de Dupin, ni dans l'origin qui est conservé à la Bibliothèque Mazarine?

M. Dupré, plutôt panégyriste qu'historien, a m de côté toute difficulté, en disant « que l'exil tempé « en 1419 la force, l'ardeur qu'on distingue dans l « écrits de Gerson, et que, fortifié par de douces l

çons, ce fut alors sans doute qu'il composa le traité
de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns lui
refusent, tandis que la plupart le lui accordent; mais
qu'il était bien digne de l'écrire. » Pour justifier l'ano-
yme conservé dans ce traité, « il convenait, ajoute-t-il, qu'un auteur qui parle si bien de l'humilité,
nous en fournît le premier l'exemple, en n'attachant
point son nom à son ouvrage. »

Nous laissons à la saine critique à décider de la force
e cette allégation; elle n'est justifiée ni par un ma-
uscrit autographe de Gerson, ni même par le style,
r la diction, ni par la similitude des sentiments
veloppés dans son livre de la Consolation de la Théo-
gie, qui lui mérita le titre de *Doctor Consolatorius*.
M. Faugères, plutôt historien qu'orateur, après être
nvenu des faits que nous venons de rapporter sur
biographie du chancelier de Paris, fait remarquer
e Gerson, « comme la plupart des esprits supérieurs,
vait une large part d'éclectisme. Au lieu, ajoute-t-il,
e se faire le champion d'un système contre un autre
ystème, il aimait mieux qu'on travaillât à les conci-
ier. » L'historien n'a pas observé que Gerson n'a
ais été un vrai philosophe éclectique : partout
s ses ouvrages, soit de théologie, soit d'ascétique,
toujours embrassé et suivi le système et les prin-
es des Scotistes, pour faire prévaloir, par le moyen
argumentations, son opinion contre les Académi-
ns, partisans de la vraie philosophie. Le conseil que
rson peut avoir donné, suivant M. Faugères, aux
diants du collége de Navarre, « de fuir comme un
oison de l'âme les questions oiseuses agitées par les
ophistes », n'a pas été pratiqué par ce professeur

dans un âge plus avancé; car au lieu de citer la Bible et les saints Pères, comme il le conseillait, il a souvent préféré de très-longues citations d'Aristote et même des anciens poëtes. Nous ne voulons pas contester que Gerson était passionné pour les œuvres de saint Bonaventure, qui « le premier, dit le lauréat, « l'avait initié à la science de la haute contemplation, « et pour lequel il ne trouve jamais assez d'éloges. »

Gerson aurait donc tiré de ses conférences aux frères de Toulouse les extraits que nous lisons au chapitre 25 du premier livre de l'Imitation; mais à cette supposition résiste la citation que le docteur Séraphique fait lui-même du livre de l'Imitation.

Pour se débarrasser de cette difficulté, les Kempistes jadis, et à présent les Gersonistes, nient l'authenticité de ces conférences. En ce cas, comment Gerson aurait-il pu faire usage d'expressions tirées des mêmes conférences, si elles n'existaient pas de son temps?

« L'âme de Gerson était sensible et passionnée; il « rechercha et souhaita vivement les charges, les émi« nentes fonctions »; c'est ainsi que s'exprime M. Faugères. Comment pouvons-nous admettre que, dans les dix années de sa retraite à Lyon, il ait pu composer le traité de l'Imitation, ouvrage de la vie modérée d'un homme qui a vécu dans l'humilité, dans le calme d'esprit et dans l'obscurité? Au chapitre 3, livre II, *De bono et pacifico homine,* le maître bénédictin s'efforce d'inspirer la charité, la prudence, la paix avec son prochain; ces vertus sont-elles celles de Gerson, qui persécuta ses adversaires jusqu'après leur mort? Les invectives, au concile, sur les défauts des religieux, le peu de respect de Gerson pour la dignité papale, ne sont-ils pas en contradiction avec les devoirs de l'obéissance et le respect des supérieurs, prêchés par l'auteur paisible de l'Imitation?

Gerson, sincère, ne savait pas plus flatter les passions du peuple que celles des grands, et nous citerons les paroles d'un de ses discours (Dupin, tome IV, page 596), adressé à Charles VI, en lui présentant les conseils officieux de l'Université touchant le bien du royaume. Après avoir décrit la *dissimulation* et la *sédition* au milieu de leurs excès contraires, il fait intervenir la *discrétion*, qui est le véritable chemin royal; car il lui suffit d'avoir pour guide Dieu, la conscience, la vérité et le bien commun.

Le même discours contient la peinture la plus vive des tyrans et des flatteurs. « Le flatteur, dit-il, c'est « l'image dans le miroir, qui rit quand on rit, qui « pleure quand on pleure, toujours aise de prendre un visage qui n'est pas le sien. Le maître dira : J'ai chaud. — Je sue, dira le flatteur. Le maître dira : Le temps est froid. — Je suis transi et je tremble, dira le flatteur.

« Tout souverain, ajoute-il, doit être tel dans ses oeuvres et dans ses paroles, de manière que les citoyens osent lui dire la vérité (1), soit qu'elle le loue, soit qu'elle le blâme, soit en particulier, soit en public. C'est le précepte de saint Louis à son fils. »

Enfin, si M. Faugères convient avec nous que les expressions tendres et limpides qu'on lit dans le livre d'or (l'Imitation) s'éloignent du style sin-

---

(1) L'exemple de saint Louis est suivi par l'Empereur, à Vienne, par le Roi, à Turin : tout citoyen, pauvre ou riche, est admis l'audience à un jour fixe de la semaine.

« cère et méthodique du chancelier Gerson », peu
conclure sa dissertation, en répétant avec Gen
que le nom de Jean Gersen, abbé bénédictin à V
ceil depuis 1220 jusqu'à 1240, est un nom suppo
pour dire enfin que « Gerson, purifiant son âme d
« son asile à Lyon, ajouta peut-être (1) quelques c
« pitres nouveaux au traité de l'Imitation de Jés
« Christ? » Les deux lauréats ont voulu écarter de l
tableau tous les traits obscurs qui font ressortir la
rité de la composition; ils n'ont pas osé juger Gers
le livre de l'Imitation à la main; et l'Académie s
contentée d'un essai de rhétorique, sans examine
d'après le chapitre 7 du livre III, Gerson a trouvé p
de joie à être méprisé et humilié par les autres q
être honoré, et si sa vie a été conforme aux maxi
et aux préceptes que nous venons d'extraire du p
cieux traité de l'Imitation.

---

(1) Ces expressions dubitatives ne conviennent pas à un j
lauréat s'il veut faire des progrès dans la littérature historique

FIN DU TOME PREMIER.

SOMMAIRES.

SOMMAIRE DU CHAPITRE I.

De la page 1 à la page 37.

§. 1. L'excellence du livre de l'Imitation de Jésus-Christ est prouvée par cela même que les différentes communions chrétiennes n'ont pu faire mieux que de l'adopter, sauf quelques variantes. — Ce livre fut traduit dans toutes les langues, même dès son apparition, et imprimé jusqu'à trois mille éditions et plus. — Le livre renferme une manne céleste. — Il sert à consoler dans les malheurs. — A tracer une règle de conduite pour obtenir la paix de famille. — A éviter des peines dans la vie sociale. — Cette manne céleste est indiquée au livre I, chapitre I, où il est dit que tout est vanité. — Vers du Dante à ce propos. — Moyen de trouver cette manne, livre III, chapitre 32; livre IV, chapitre 13. — Elle nourrit, livre I, chapitre 2; livre III, chapitre 9. — Elle fortifie, livre I, chapitre 25; livre IV, chapitre 11. — Elle console dans les malheurs, livre I, chapitres 12 et 22; livre II, chapitre 12; livre III, chapitre 20. — Effets heureux des adversités, livre I, chapitre 13; livre III, chapitres 35 et 58. — Conseils donnés au livre III, chapitres 33 et 35. — Consolation par la méditation de la mort, livre I, chapitre 23; livre II, chapitre 1; livre III, chapitre 57. — Maximes pour la paix de famille, livre I, chapitre 22; livre III, chapitres 7 et 27. — Moyens de l'obtenir, livre I, chapitres 6, 9, 10, 16 et 25; livre III, chapitres 44, 45, 46 et 57. — Conseils sur la conduite à tenir en société, livre I, chapitres 3, 4 et 11; livre III, chapitre 6. — Règles particulières, livre I, chapitres 1, 3, 8, 14, 16, 17 et 20; livre II, chapitres 1, 3 et 7; livre III, chapitres 1 et 45. — La maxime du livre III, chapitre 28, n'a pas été connue par Gerson de Paris. — Conseils à prendre, livre I, chapitres 4, 7, 8 et 9. — Moyen d'obtenir la paix, livre III, chapitres 23, 38 et 50. — Ces maximes sont utiles aux hommes d'État.

§. II. Le traité de l'Imitation, basé sur la logique subjective et objective, était devenu utile après que la frayeur de la fin du monde fut passée. — Exposé historique. — Citation de l'Apocalypse. — Remarque sur l'épître II de saint Pierre. — Crainte du jugement universel dans le xie siècle. — Citation de saint Matthieu, chapitre XXIV. — L'auteur de l'Imitation, livre I, chapitre 24. — Les grands et les petits, après la crainte passée, se livraient aux plaisirs de la vie. — Simonie. — Désordres dans les monastères. — Réformes de saint Romuald, en 1002; de Vallombreuse, en 1012; de Montlavi, en 1050. — Grégoire VII rétablit la discipline ecclésiastique par le célibat. — Saint Bruno fonda les Chartreux en 1080; saint Robert les moines de Cîteaux en 1098. — Croisade de Pierre-l'Ermite en 1093. — La crainte de la fin du monde désignée encore par le Dante. — Les Templiers en 1128. — Les Virginiens en 1119. — Les Pères Humiliés en 1144. — Les Guillelmites en 1156. — Les moines Florentins en 1196. — Le xiiie siècle fécond en fondations religieuses : les Carmes en 1225, les Célestins en 1254, les Dominicains en 1205, les Franciscains en 1208. — Émilie Bichieri, de Verceil, en 1255. — Livres ascétiques composés alors, par saint Damien et par Gui de Castro, pour rétablir les mœurs et la discipline monastiques.

§. III. Innocent III envoie en France, légat *à latere*, le cardinal Guala Bichieri, pour réformer la discipline du clergé, et pour réconcilier Philippe-Auguste avec sa femme. — Le Pape publie le traité *De miseria humanæ conditionis*. — Ce livre, calqué sur les Méditations de saint Bernard, fut utile pour rétablir la discipline et la morale. — Gersen, en 1220, composa le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, en suivant les traces de saint Pierre-Damien et du pape Innocent. — Preuves tirées de différents passages du même traité. — L'objet fut le même, de faire connaître la misère de cette vie passagère, et de ramener les cénobites à l'observance de la règle. — Le même esprit de saint Benoît et de sa règle est suivi par l'auteur de l'Imitation. — Citations de passages conformes à la règle et aux maximes des Pères de l'Église. — L'abbé Gersen se déclare contre les pèlerinages, au livre I, chapitre 23. — Il désapprouve les exercices de dévotion qui alimentent les vices, au livre IV, chapitre 1. — Pèlerins de cette époque, dont, en 1218, ix mille firent naufrage en revenant de Jérusalem. — Énumération de différentes croisades, et de celle de 1173, omise par Michaud. — Conclusion en faveur des moralistes du XIII^e siècle et de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. IV. Éloges donnés par les savants de tous les temps au traité de l'Imitation, appelé *liber Dei*. — Plusieurs magistrats français s'en sont occupés. — Le conseiller d'État, puis garde des sceaux, Michel de Marillac, en 1621, traduisit en français le manuscrit d'Arone, qu'on venait de trouver. — Son opinion en faveur de Gersen. — Éloges faits par saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Gérard de Rayneval, Denis de Rickel, et par Hosanne Andreassi. — Saint Ignace portait toujours sur lui le livre de l'Imitation, dont il faisait sa lecture ordinaire. — Éloge qu'en fait Louis e Grenade, et conseils pour la lecture de ce livre. — Saint Charles orromée, archevêque de Milan, disait que le livre de l'Imitation tait le consolateur de l'homme dans ce monde. — Saint François e Sales, évêque de Genève, médite le livre de l'Imitation de Jésus-hrist et le Combat spirituel de Laurent Scupoli. — Le cardinal ronius affirme qu'on ne peut le lire sans quelque avantage. — bius Justinien disait que cet opuscule ne pouvait être lu sans profit rituel pour celui qui est attaché à Dieu. — Le cardinal Bellarn atteste que, depuis sa jeunesse, il a toujours lu et relu ce ité, et en a tiré quelque chose d'utile et de nouveau. — Le bienreux Alexandre Sauli récréait son esprit avec ce livre. — Jean nduille, évêque de Tournay, en faisait sa lecture habituelle, et 'avait qu'à dire : Donnez-moi le livre. — Thomas Morus disait vent, qu'avec l'Imitation on aurait pourvu à la félicité publique. Pie IV et Pie V ont conservé une grande estime pour l'Imitan. — Saint Philippe de Neri a tiré de là sa règle pour l'établisent des Oratoriens. — Le père Somalius dit que le roi d'Alger voir ce livre à un père Jésuite, et qu'il le considérait comme s précieux que le Koran. — Valgrave fait de grands éloges de itation dans une lettre latine aux Bénédictins. — Cajetani, rétaire de Paul V, expose l'excellence du livre de l'Imitation, posé par Jean Gersen. — Il est loué par Jean d'Avila, Alva, Negroni, Molina, de Sacy, Boissy et Renaud. — Il servit consolation au comte d'Angoulême, au prince Eugène de Savoie, au roi martyr Louis XVI, à Corneille, à Fontenel Ducis, à La Harpe, et enfin à deux protestants, Morel et man. — Tous les moralistes n'ont pas aussi bien connu l'ho que notre auteur Gersen. — Barbier porte à plus de deux mil éditions de l'Imitation après 1470, dont plus de la moitié i mées sans nom d'auteur. — Didot publie, en 1788, une é anonyme, in-4°, de ce livre; et Bodoni, en 1793, une in-dédiée au duc de Parme.

SOMMAIRE DU CHAPITRE II.

De la page 37 à la page 78.

§. I. L'Imitation de Jésus-Christ est un traité scolastique d à réformer la discipline monastique. — Il est regardé com dans l'Histoire Vercellaise. — On le prouve encore dans l moire sur le véritable auteur. — Il se trouve confondu da traités des Pères de l'Église. — Ce traité est appuyé sur le de la règle bénédictine, par le maître des novices, livre 1, pitre 3. — Dans l'édition du *Codex de Advocatis*, on a cit de sept manuscrits qui portent le titre de *tractatus*. — L'Imi a été aussi publiée sans aucun titre, ou seulement avec des ini ou bien avec des titres différents. — Plusieurs manuscrits p le titre de *libellus*. — Le *Codex Aronensis*, reconnu de l'au par les experts au congrès de 1687, porte le titre des livres du professeur Jean Gersen, abbé. — Même titre sur le ma de Padolirone et sur le manuscrit Romain. — Ce livre de m par la division des matières, se trouve parmi les traités scolas — De la lecture du premier livre, il résulte qu'il a été co pour les novices, livre 1, chapitre 3. — Le sujet est plus él second livre, et à la portée des étudiants. — Le troisième li tout philosophique; il traite de questions difficiles de théolo la grâce et sur le libre arbitre. — Enfin le quatrième livre, un traité sublime du sacrement de l'Eucharistie, donne les de conserver la grâce. — La méthode du dialogue n'ôte mérite des traités scolastiques; le chapitre 31 du livre III l'appui de cette assertion. — Preuves que l'Imitation est u table traité scolastique. — Autre preuve tirée des varian manuscrits. — Méthode suivie en Italie de varier les leçons ou de les perfectionner. — Il n'est pas étonnant qu'à Verceil le maître ait usé de cette faculté. — Weigl confirme cette opinion à l'égard de la correction des traités.

§. II. Preuves que le traité de l'Imitation a été composé par un moine Bénédictin. — Les mots *monachus*, *cœnobita*, *prælatus*, *novitii*, étaient des noms donnés aux Bénédictins. — Expression de l'auteur au livre I, chapitre 2. — Preuves tirées du manuscrit de Bobbio. — Ce moine professeur devait être très-âgé, d'après le livre I, chapitre 2, 20, 22; livre II, chapitre 9. — Kempis et Gerson n'auraient pu s'exprimer ainsi. — De la vie monastique, livre III, chapitres 32, 46, 56, etc. — Lecture spirituelle indiquée au livre I, chapitre 5, d'après la règle bénédictine. — De l'obéissance, d'après la même règle. — Au chapitre 9, il parle de l'humble soumission au prélat. — L'article sur les mots superflus, livre I, chapitre 10, est conforme aux chapitres 4 et 6 de la règle. — L'article sur la vie monastique, au chapitre 17, livre I, est dans toutes les éditions, excepté dans celle de Gence. — Ce que l'auteur dit au chapitre 17 est tiré des chapitres I et 30 de la règle. — Le chapitre 18 du livre I de l'Imitation répond au chapitre 58 de la règle. — L'occupation est indiquée au chapitre 19, livre I; elle est ordonnée au chapitre 68 de la règle. — Opinion de M. de Châteaubriand sur l'origine des ordres religieux. — Il traite de l'amour de la solitude, livre I, chapitre 20 : ce qui répond au chapitre I de la règle, dans laquelle on distingue trois classes de moines, les Cénobites, les Anachorètes et les Sarabates. — Subterfuges de Gence. — Les paresseux sont indiqués au chapitre 24, livre I, et au chapitre 33, livre III, comme au chapitre 48 de la règle. — Les doctrines contenues aux chapitres 17 et 25 du livre I sont tirées du chapitre 4 de la règle de saint Benoît. — On parle de la discipline claustrale au même chapitre 25, livre I, conformément aux chapitres 4 et 8 de la règle. — Avertissements donnés, au livre II de l'Imitation, pour avancer dans la vie intérieure. — De l'humble soumission, au chapitre 2, d'après les chapitres 4 et 60 de la règle bénédictine. — La même règle, au chapitre 23, prescrit les réprimandes publiques; et notre auteur, au chapitre 2, les trouve avantageuses. — On parle des mauvaises excuses au chapitre 5, et la règle les défend au chapitre 69. — Le maître dit, chapitre 10, d'éviter le repos; et la règle, au chapitre 65, ordo de supporter toute chose dure et fatigante. — Le livre III, c pitre 5, parle de l'obéissance au prélat, tiré du chapitre 72 de règle. — Au chapitre 7, il désapprouve le zèle contraire à la san d'après l'article 48 de la règle. — Aux chapitres 10, 11 et 15, demande la grâce de renoncer au siècle, d'asservir la chair et d faire la volonté des autres, d'après les chapitres 3, 4 et 7 de l règle. — Au chapitre 19, il parle de la tolérance des injures, et règle, au chapitre 5, prescrit d'obéir à tous. Au chapitre 2 l'auteur parle de la nourriture, conformément aux chapitres 3 39 et 40 de la règle. — Le sacrifice de tout est conseillé aux ch pitres 32 et 56, précepte tiré du chapitre 33 de la règle. — chapitre 39, on parle de l'abnégation parfaite, ce que la rè ordonne au chapitre 33. — Aux chapitres 46 et 47, il prescrit travail, l'abandon du monde, de remplir ses devoirs, d'après chapitres 48, 57 et 71 de la règle. — Le titre du chapitre 49 copié du chapitre 4 de la même règle, où il est dit qu'on doit sirer la vie éternelle. — Au chapitre 51, on conseille les occu tions les plus humbles; au chapitre 55, la retraite, conformém aux chapitres 30 et 66 de la règle. — Les chapitres 54 et 56 s conformes à ce qui est ordonné au chapitre 72, pour obteni vie éternelle. — Différents articles de l'Imitation contenant le sumé de la règle monastique. — Livre IV : désignation des c pitres à lire avant et après la communion. — Les moines agric teurs obligés aux trois pâques. — Au chapitre 3, l'auteur parle moines prêtres et laïques, d'après le chapitre 57 de la règle. — chapitre 5, il parle aux seuls prêtres, conformément au chapitre de la règle. — Au chapitre 9, le prêtre prie pour les frères et sœu car la règle de saint Benoît fut adoptée par sa sœur Scolastique. Le chapitre 10 se rapporte au chapitre 4 de la règle. — Lettre d abbé de Lucedio. — Saint Bonaventure; ses citations. — L' mône est oubliée. — Les quatre livres de l'Imitation sont tous Gersen. — Preuves contre Suarez. — Mot *phantasiæ* et pron *quidam* employés dans tout l'ouvrage.

§. III. L'auteur n'a pas mis son nom au traité de l'Imitati parce que ce n'était pas l'usage alors. — Exemples qui le pr vent. — Cela n'était pas nécessaire dans les écoles. — Traités de l'abbé Bono, à Turin. — Calmet dit que l'ordre bénédictin abonde en ouvrages anonymes. — Les chapitres 2, 5 et 8 du livre I, le chapitre 5 du livre II, et les chapitres 1, 4, 7, 8, 14, 15, 24, 37, 41, 42, 45, 52 et 54, prouvent que l'auteur voulait laisser ignorer son nom. — On trouvait ce nom par abréviation. — Si Desbillons eût bien examiné les citations que nous venons de faire, il n'aurait jamais parlé du manuscrit de 1441, signé par Kempis, n'étant pas présumable que l'auteur eût voulu se mettre en contradiction avec les maximes enseignées dans le livre.

SOMMAIRE DU CHAPITRE III.

De la page 78 à la page 136.

§ I. L'auteur de l'Imitation fut un Italien du XIIIe siéle. — Il était Bénédictin, et habitué au travail, d'après le chapitre 10, livre II; chapitre 12, livre III. — D'après sa latinité et ses mots vulgaires. — Époque de la corruption de la langue mère en Italie. — L'auteur avait un style qui lui était propre. — Voyez les notes du *Codex de Advocatis*. — La langue latine fut cultivée par Dante, Pétrarque, Bocace, ainsi que par tous les savants, jusqu'au XVIe siècle. — Désir de voir rétablir la langue latine dans les académies. — Indication des mots employés par l'auteur de l'Imitation. — Citation de barbarismes très-anciens en Italie. — Aucune des langues modernes n'a retenu du latin plus que la langue italienne. — Exemple tiré de Chiabrera. — Opinion de Weigl et de Gence pour attribuer ces barbarismes à l'Allemagne ou à la France. — Citation d'expressions vulgaires. — Indication de chaque page de l'édition latine du *Codex de Advocatis* pour les reconnaître. — Ces mots étaient du temps, d'après Du Cange et Cousin. — Phrases italiennes usitées dans l'Imitation. — Elles n'ont aucun rapport avec l'allemand ni avec le français; voir le *Codex* précité. — Les mots indiqués n'ont été employés ni par Kempis ni par Gerson. — Mots italiens dans l'Imitation; voyez le *Codex de Advocatis*. — Orthographe adoptée par l'auteur, savoir : le P grec, le C pour le T, le CS pour le S. — Autorité de Baronius, Muratori et Tiraboschi. — Exemples tirés des livres appelés *Biscioni* à Verceil. —

Citation du poëte Bouvicin. — Valgrave cite des
aux langues française ou flamande. — L'Imitatio
passages du missel et du bréviaire qui ne sont pas
églises de France. — De la chasuble, désignée
livre IV, il résulte que l'auteur fut un Italien. — A
Clément XIV dans ses lettres à un chanoine d'Osim
de ceux qui nient l'authenticité des lettres de Gan
bité de Caraccioli. — Chasuble donnée à Verceil p
Preuves tirées de missels anciens à la bibliothèque
— Plaintes du savant Mongez contre Daunou, q
dire ce qui n'était pas.

§. II. Preuves intrinsèques. — De la philosophie
— Des disputes. — De l'Évangile Éternel. — De
sous les deux espèces. — Du culte de la douleur. —
livre I, désapprouve les arguments syllogistiques. —
traire à la scolastique. — Porphyre adopté par le
était connu par l'auteur de l'Imitation. — Esprit
XIIIe siècle, d'après Michaud. — Hérésies en vigue
teurs du temps blâmés au chapitre 2, livre III, et p
chapitre 22, livre I, l'auteur montre qu'il est plato
Aristote. — Au chapitre 43, livre III, il nous met
les beaux discours des hommes. — Définition du
Les sept âges de la vie. — De la grande climatér
nier degré de la vie, d'après le Psalmiste. — Astr
des étoiles. — Magnétisme et somnambulisme.
la Trinité, et recherches désapprouvées, au ch
— Dante taxe de folie ces recherches. — S
sur la Trinité. — Spotorno se déclare pour
Contestations entre les ordres mendiants, a
l'Évangile Éternel. — L'abbé Joachim et Jea
tionalistes. — La Mennais. — Système des T
de Baronius. — Vers de Dante. — L'auteur d
pitre 58, livre III. — Les mérites de saint
Dominique mis en contestation. — L'auteur
pose à ces disputes. — Autorité de Fleury et
Troisième ordre de frères Mineurs. — Le p
Évangile Éternel et ses doctrines. — Citati

l'Apocalypse. — Opinions des Aymeristes en 1201. — Espoir de l'introduction d'un nouvel Évangile qui abolirait le premier. — Autorité de saint Paul. — Les hommes toujours portés aux excès. — Novateurs condamnés en 1256. — Fraticelli et Dulcino condamnés. — Opinion de l'auteur de l'Imitation. — Citation de ses maximes. — De l'étiquette dans les festins.

§. III. Preuves historiques. — Le concile de Trèves de 1227. — Les prébendes abolies. — L'Imitation antérieure à l'an 1310. — Communion sous les deux espèces du pain et du vin. — Pratiqués en Italie. — Ordonnée par Gélase. — En usage à Verceil, à Pâques. — Défense du concile de Constance. — Citations tirées de l'Imitation. — Il s'agit de la communion réelle, non mystique, des séculiers. — Citation de passages. — Le mot *fistula* expliqué par Berlendis. — Obligations des Bénédictins laïques et agriculteurs. — Gerson et Kempis n'auraient pu parler de la communion sous les deux espèces. — Preuves historiques tirées des Pauliciens. — Les Patériens. — Saint Antoine de Padoue; son éloquence, livre III, chapitre 43. — Éloges à lui donnés par Grégoire IX. — L'Imitation parle des anges destinés au service des hommes, d'après le concile de Latran de 1215. — Preuve tirée de l'antienne *Salve, Regina.* — Le Pape l'ordonne aux moines après l'office. — Septième fait historique, tiré du chapitre 21, livre I. — Conseil donné pour réconcilier les Guelfes et les Gibelins. — Dante était porté pour l'Empereur; ses vers. — Dernière preuve tirée du chapitre 14, livre III, et du chapitre 18, livre IV, où l'auteur parle contre Frédéric II et contre Pierre des Vignes. — Citation de Dante à cet égard.

§. IV. L'Imitation n'a pu être écrite qu'à Verceil. — Existence de monastères des deux sexes. — Autorité de Calmet. — Le concile de Latran de 1139. — Saint Laurent sacrifie le désir d'être martyrisé avant le pape Sixte. — Il voulait imiter saint Étienne. — Homélie de saint Maxime de Verceil. — Citation des textes, d'après le précieux manuscrit des Archives de Verceil. — Plusieurs manuscrits ont servi à l'auteur de l'Imitation. — Les homélies de saint Maxime ne pouvaient se trouver qu'à Verceil. — L'auteur de l'Imitation a pu puiser en différents ouvrages les doctrines émises dans son traité scolastique. — Bianchini les a examinés. — Ils sont conservés dans les archives de l'église métropolitaine. — La république Vercellaise fut très-divisée par les partis au XIII^e siècle. — L'auteur de l'Imitation, au chapitre 24, livre III, cherche à les calmer. — Manfred Lancia, grand capitaine de l'empereur Frédéric II.

SOMMAIRE DU CHAPITRE IV.

De la page 136 à la page 175.

§. I. Étonnants progrès des sciences et de la morale après la fondation, en 1228, de l'Université de Verceil, d'où le traité de l'Imitation fut répandu, comme Weigl l'affirme. — Il fait observer qu'aucun manuscrit n'est antérieur au XIII^e siècle. — Les manuscrits les plus anciens ont appartenu aux Bénédictins. — Ils se répandirent, sans nom d'auteur ou sous des initiales, avant la découverte du manuscrit d'Arone. — Faits historiques sur l'Université de Verceil, après la suppression de celle de Padoue. — Les colléges y sont transportés; conventions faites avec leurs recteurs français, anglais, normands, italiens, provençaux, espagnols et catalans. — Concession de cinq cents logements, ou chambres, pour les écoliers, au prix de 19 francs chacune. — Appointements donnés aux professeurs venus de Padoue, et élus par les recteurs. — Carnario fit don de sa précieuse bibliothèque. — Hommes célèbres de l'Université. — Thomas Gallo pour la théologie mystique. — Jean Gersen pour la morale. — Duranto célèbre pour le droit. — Ranzo, Ubertus da Bobbio, etc. etc. — L'école est désertée vers l'an 1400, époque d'une contagion horrible. — Donation du Vercellais à la maison de Savoie. — Dignité théologale créée dans l'église par l'évêque saint Albert de Advocatis. — Cotta fut le premier chanoine théologal à Verceil, en 1180. — Sa bibliothèque; copistes.

§. II. Saint François vint à Verceil en 1215. — Il fonda un couvent où il reçut des frères. — Il connut le professeur Thomas Gallo. — Il y envoya Antoine de Padoue pour l'étude de la théologie mystique, dans laquelle il fit de grands progrès. — On voit son portrait, parmi les écoliers, sur le mausolée érigé à Thomas, dans l'église de Saint-André de Verceil. — Gersen fut l'ami de saint François, et le directeur d'Antoine de Padoue. — Il a survécu aux deux saints. — Autorité des Bollandistes. — Propagation du traité de l'Imitation au XIIIᵉ siècle, par les écoliers de différentes nations, venus à l'Université de Verceil. — Ce traité était dicté dans l'école. — Les moines novices et les étudiants négligèrent d'y mettre le nom du professeur. — Le nom inconnu de Gersen, qu'on lisait sur quelques manuscrits, a pu autoriser des copistes à y substituer celui de Gerson. — Comme sur le manuscrit de 1472, avec le titre de chancelier de l'Église de Paris. — Le manuscrit antérieur de 1460 porte seulement le titre de maître Gerson. — On doutait encore du véritable auteur. — Le livre fut répandu par les étudiants de différentes nations et par les Bénédictins, notamment en Allemagne. — Nous devons les variantes de plusieurs manuscrits du XIIIᵉ siècle aux corrections annuelles faites par le professeur de son traité scolastique. — Considérations sur les manuscrits d'Aroue, de Bobbio, etc. — On démontrera, au chapitre VI, comment Thomas à-Kempis, qui n'était que copiste, fut déclaré auteur du manuscrit de 1441. — Cette erreur fut commune à d'autres scribes de ce traité de morale. — Les plus anciens manuscrits appartinrent à des monastères bénédictins.

§. III. On prouve que le livre de l'Imitation fut lu et cité par des auteurs célèbres des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles. — Bien avant la naissance ou la capacité de Gerson et de Kempis. — Citations tirées des ouvrages de saint Bonaventure. — On parle de l'Imitation avant l'année 1260, dans les conférences adressées aux frères du couvent de Toulouse. — Citation de ce document. — Le savant cardinal fut à Verceil en 1273. — Opinion de Rosweide et d'Amort sur cet article. — Réponses données pour attester l'authenticité des conférences, d'après Zamora. — Acte authentique trouvé en 1827, à la Bibliothèque royale. — Objections de Gence, avec la citation du passage de l'*Arbor vitæ crucifixæ* d'Ubertin de Casal, qui était novice dans ce temps. — Réponse à cette difficulté, et preuves historiques sur la vie d'Ubertin. — Il est cité par Dante. — Observations d'après Robert Quatremaire. — Ubertin fut admis parmi les Franciscains avant l'emprisonnement de Jean de Parme, en 1256. — Il a donc pu être cité par Bonaventure, décédé en 1274. — Citation du livre *Arbor vitæ crucifixæ*, qui a été puisé aussi dans le traité de l'Imitation. — Suarez attribue à Gersen le premier livre de ce précieux traité de morale, le second à Ubertin, le troi-

sième à Rainalluccio, le quatrième à Gerson de Paris. —
dité de cette opinion, d'après le chapitre 5, livre III, et
pitre 12, livre IV, où on lit les mêmes sentiments de l'au
l'Imitation. — Saint Thomas a cité, il a même extrait du qu
livre plusieurs passages, savoir, des chapitres 2, 13 et 17 d
tation, qu'on lit textuellement dans l'office romain pour l
Dieu. — Gérard de Rayneval, auteur du livre de la Vie co
en 1384, a connu et copié le second livre de l'Imitation, d
de Gence, dans son chapitre *de Conversatione interna.* —
de Rickel, qui vivait en 1394, dans son traité de *Font*
a suivi la méthode tracée dans l'Imitation. — Dante dé
tourments de l'enfer, réservés aux paresseux, aux gourman
hypocrites, etc.; il les a copiés du chapitre 24, livre I de
tion. — Hosanne Andreassi, supérieure du monastère de M
au XVe siècle, a transcrit dans ses lettres plusieurs phras
de l'Imitation. — Elle n'a pu connaître les ouvrages de G
d'à-Kempis. — Difficultés qu'on éprouvait autrefois pour
un manuscrit. — Conclusion de ce chapitre en faveur du
Bénédictin, qui, depuis 1220 jusqu'à 1240, fut abbé du mo
de Saint-Étienne, à Verceil. — Autorité d'illustres écriva
liens, allemands et même français, tels que le grand Co
qui préféra la vérité à toute gloire nationale mal soutenue. —
de corrections à l'Histoire littéraire de la France à l'égard
teur de l'Imitation. — Citation de textes, d'où il résulte que
du précieux traité voulait être ignoré.

§. IV. Traductions de l'Imitation de Jésus-Christ. — En
— En grec. — En chinois. — En arabe. — En arménien
japonais. — En turc. — En hongrois. — En polonais. —
desque. — En allemand. — En flamand. — En bohémien
hollandais. — En anglais. — En espagnol. — En valençais
basque. — En wallon. — En castillan. — En catalan. —
tugais. — En breton — En italien. — En français. —
latins, par Sommer, Hermann, Dardeius, Meslero, Gras
Varaderia, Silvestre, Du Quesnay et Neebauer. — En vers f
par Corneille, Tixier, Desmarets, Pellegrin, Delmas, B
Pioncin, Dupy et Sapinaud. — En vers italiens, par Go
Polyglotte de Weigl, en sept langues, 1837; de Monfal

huit langues, Lyon, 1841. — Toutes ces différentes traductions sont dues au Bénédictins et aux Jésuites. — Lecture utile aux philosophes, aux hommes d'État et aux bons citoyens. — Les Arabes, les Turcs, les Persans et les Chinois possédaient le tableau de Cébès. — Se font une gloire des livres de l'Imitation. — Triomphe éclatant de la religion.

SOMMAIRE DU CHAPITRE V.

De la page 175 à la page 214.

§. I. On démontre que les traités scolastiques ne portent que rarement le nom des auteurs. — Tels sont les vieux manuscrits trouvés dans les bibliothèques. — Les anciens maîtres n'ambitionnaient pas la gloire comme les modernes. — Description des manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ qui sont anonymes. — Avantages et dommages dérivés de l'imprimerie. — I. *Codex de Advocatis* (planche I). — II. *Codex Indersdorfensis I*, de l'an 1350. — III. *Codex Thevenotianus*, jugé du xiv^e siècle. — IV. *Codex Palatinus*, de 1385. — V. — *Codex Wiblingensis I*, de 1384. — VI. *Codex Parisiensis I*, du xiv^e siècle. — VII. *Codex Parisiensis II*, du xiv^e siècle. — VIII. *Codex Gerardi Montis*, du xiv^e siècle. — IX. *Codex Wiblingensis II*, de 1410. — X. *Codex Leodiensis I*, de 1417. — XI. *Codex Sublacensis* ou *Mellicensis I*, de 1418 — XII. — *Codex Trudonensis*, de 1427. — XIII. *Codex Leodiensis II*, de 1429. — XIV. *Codex Coloniensis Sanctæ Crucis*, de 1430 — XV. *Codex Wiblingensis III*, e 1433. — XVI. *Codex Weingartensis I*, de 1433. — XVII. *Coex Salzburgensis*, de 1433. — XVIII. *Codex Weingartensis II*, e 1434. — XIX. *Codex Mellicensis II*, de 1435. — XX. *Codex aduanus*, de 1436. — XXI. *Codex Augustanus vel Ulricianus I*, e 1437. — XXII. *Codex Lunaclacensis*, de 1438. — XXIII. *Coex Rothensis*, de 1439. — XXIV. *Codex Indersdorfensis*, de 441. — XXV. *Codex Gratianopolitanus*, de 1444. — XXVI. *Codex oloniensis*, de 1447. — XXVII. *Codex Brullensis Sancti Emmerami I*, de 1448. — XXVIII. *Codex Zwyfaltensis*, de 1448. — XIX. *Codex Spizelianus*, de 1448. — XXX. *Codex Augustanus vel Ulricianus II*, de 1450. — XXXI. *Codex Abbavillensis*, de 1450. — XXXII. *Codex Brullensis Sancti Emmerani II*, de 1453. — XXXIII. *Codex Blesensis*, de 1456. — XXXIV. *Codex Parcensis I*, de 1458. — XXXV. *Codex Parcensis Sanctæ Crucis II*, de 1458. — XXXVI. *Codex Parcensis III*, de 1460. — XXXVII. *Codex Brullensis Sancti Emmerani III*, de 1462. — XXXVIII. *Codex Valentinianus*, de 1462. — XXXIX. *Codex Bruxellensis Carthusiensium*, de 1463. — XL. *Codex Venetus*, de 1464. — XLI. *Codex Bellovacensis*, de 1468. — XLII. *Codex Vallonicus*, de 1468. — XLIII. *Codex Rebdorfensis*, de 1488. — XLIV. *Codex Brugensis*, du xv^e^ siècle. — XLV. *Codex Claromontanus*, du xv^e^ siècle. — XLVI. *Codex Cœlestinorum*, du xv^e^ siècle, donné à Turin. — XLVII. *Codex Indersdorfensis III*, du xv^e^ siècle. — XLVIII. *Codex Mazarinæus*, du xv^e^ siècle, avec le blason lombard et le *Carmen de mundi contemptu*. — XLIX. *Codex Parisiensis IV*, du xv^e^ siècle. — L. *Codex Avenionensis*, du xv^e^ siècle. — LI. *Codex Lovanensis Bethlemi*, du xv^e^ siècle. — LII. — *Codex Lebeufiensis*, du xv^e^ siècle. — LIII. *Codex San-Martiniensis*, du xv^e^ siècle. — LIV. *Codex Carthusianus I*, du xv^e^ siècle. — LV. *Codex Carthusianus II*, du xv^e^ siècle. — Butalini assure avoir trouvé plusieurs manuscrits antérieurs à Gerson et à Kempis. — Éditions du xv^e^ siècle. — I. La plus ancienne, sans date. — II. Édition de 1476, par Sorg. — III. Édition de 1482, par Colini et Gérard. — IV. Édition de 1485, sans date d'impression. — V. Édition de 1486, par Sorg. — VI. Édition de 1487, à Bâle, sans nom d'imprimeur. — VII. Édition de 1492, par Zani. — VIII. Édition de 1492, sans indication. — IX. Édition de 1493, à Memmingen. — X. Édition de 1493, à Paris. — XI. Édition de 1493, par de Quarengis. — XII. Édition de 1493, par Mischomini. — XIII. Édition de 1493, en saxon, à Lubeck. — XIV. Édition de 1493, en allemand, par Sorg. — XV. Édition de 1494, par Mischomini. — XVI. Édition de 1495, à Burgos, par Fadrique. — XVII. Édition de 1498, en allemand, par Schoenspergen. — XVIII. Édition de 1498, à Rouen, par Le Bourgois. — XIX. Édition de 1500, Internelle Consolation, par Michel Le Noir. — Les imprimeurs, empressés de publier les manuscrits, ne cherchaient pas à connaître les auteurs. — L'amour national a fait attribuer l'Imitation à Kempis, ensuite à Gerson, près les abréviations de *Ger, Ges* et *Gerscn*, nom inconnu ant 1604. — On l'a attribué à Gerson, célèbre en France, en lemagne et en Italie. — Son vrai nom était Jarson.

§ II. Des ouvrages classiques attribués à différents auteurs. — emples : l'ouvrage de Gabuzio attribué à Goubau. — Celui de anti à Danes. — Le manuscrit de Sainte-Hélène à différentes nonnes. — On a confondu le nom de Platorio avec celui de Plæ-rio. — Cusson avec Gonnelieu. — Lelius Socin avec Minos Cel-s. — Scotus avec Gallo. — Altération de deux lettres dans le ma-scrit de saint Hilaire. — Le *bufeo* pris pour le crapaud. — reurs causées par l'esprit de parti. — Audace des plagiaires.

§ III. Première idée d'attribuer l'Imitation à saint Bernard. — s œuvres ; et la considération qu'il s'acquit. — Il est mort bien ant la naissance de saint François. — Ludolphe le Saxon. — nuscrit avec le portrait de Rabanus. — Opinion de M. Nolhac. Des manuscrits sous le nom de saint Bernard. — I. *Codex Ge-nefanus*, de 1457, dont le portrait est coupé. — II. *Codex To-anus*, de 1467. — Observation contre Gerson. — Le comte ngoulême l'a possédé. — III. *Codex Raiten-Haslacensis*, du siècle. — Éditions attribuées à saint Bernard. — I. Édition 1480. — II. Édition de 1481. — III. Édition de 1485. — Édition de 1487. — V. Édition de 1488. — Noms des autres tendus auteurs de l'Imitation. — Corbario, antipape. — Gérard Rayneval. — Denis de Rickel. — Ludolphe le Saxon. — Uber-de Casal. — Hilton.

SOMMAIRE DU CHAPITRE VI.

De la page 214 à la page 260.

. I. Aperçu de la vie de Thomas à-Kempis. — Indication des urs commises par les premiers imprimeurs, et signalées par adémie de Munich. — Le manuscrit de 1441 en fut la cause. Les typographes continuent à tromper le monde. — Aveux de ondini, de Comino, etc. — La biographie de Gerson aurait précéder celle d'à-Kempis. — On a suivi l'ordre de l'édition e de 1833. — Thomas Hemercker naît de parents pauvres, l'an 1380. — A douze ans, il est envoyé, pour faire ses pre-es études, dans un collége sous la direction de Florent. — Il était exercé à transcrire les manuscrits. — Son aptitude et son habileté le font recevoir dans le collége de la Vie Commune. — Sa vision en songe de la Vierge, qui le réprimandait pour avoir négligé ses prières. — En 1399, il fut envoyé à Zwoll, où son frère était prieur. — Il fut admis comme novice pendant cinq ans. — En 1413, il fut promu au sacerdoce. — Il fut l'exemple de l'obéissance et du travail. — Son nom d'Agnation fut changé en celui de Marteau des cœurs. — Rosweide atteste qu'une Bible fut terminée en 1439, par les soins de Thomas à-Kempis, ainsi que d'autres livres. — En faisant le métier de copiste, Thomas avait appris par cœur les sentences de la Bible et les Pères de l'Église; et il les employait souvent. — Il fut vénéré par la suite, et nommé supérieur en 1429. — Il renonce à cette charge pour continuer à copier des manuscrits. — Son émigration en Hollande par suite de l'interdit de Rome. — Il composa dans l'exil le livre *De ferenda cruce*. — Son retour au collége de Sainte-Agnès. — Il est de nouveau élu supérieur. — Il renonce à cette dignité, et continue à copier des manuscrits. — Son livre de 1441 divisé en traités. — Il est rempli de solécismes. — Il disait avoir des rapports avec le ciel. — Les novices fréquentaient sa chambre. — Copie faite en 1456 du livre *Meditationes piæ*. — Il meurt d'hydropisie en 1471. — Il est pleuré par tout l'ordre. — Il était pénétré des sentences de l'Imitation. — D'après la déclaration écrite en 1441, les imprimeurs l'ont considéré comme auteur.

§. II. L'occupation de ces chanoines était la calligraphie. — Attestation de Buschius. — Kempis signait ses copies. — Ses livres, remplis des maximes de l'Imitation, donnaient lieu à la méprise. — Missel signé *per manus Thomæ de Kempis*. — Preuves contre Amort, tirées de passages du chapitre 25, livre I, de l'Imitation. — De ses visions, désapprouvées au chapitre 20, livre I, et au chapitre 7, livre III. — Citations de similitudes de phrases qui indiquent le copiste. — On devrait aussi attribuer l'Imitation à Hosanne Andreassi. — Démosthène, en copiant Thucydide, devint aussi imitateur. — Amort, tout en convenant que, dans l'Imitation, c'est un moine qui parle, dit que Thomas était moine. — Différence entre la règle bénédictine et celle des Chanoines réguliers. — Infériorité de sentiments dans les livres de Thomas. —

ie cette différence. — De la lecture du manuscrit de
ulte que Thomas fut un copiste. — Le manuscrit de
e 1417, n'est pas de Kempis. — Amort avoue que le
e 1441 fait soupçonner un copiste ; mais le même vo-
nt des ouvrages de Thomas. — Argument de M. Leroy
e Gerson. — Amort admet le *Codex Padolironis*, de
iographie de Thomas, par Buschius, son ami, dans
ne parle point de l'Imitation. — Conséquences qu'on
r contre à-Kempis. — L'habillement des Chanoines
légant que celui des Bénédictins.

rguments des partisans d'à-Kempis. — Les Jésuites et
nes se réunissent pour attribuer le livre de l'Imitation
— Il fut considéré au moins comme le compilateur.
ombat cette allégation. — Thomas, copiste, a laissé
ie de 1441 des barbarismes qu'on ne trouve pas dans
ouvrages. — Citation de manuscrits de l'Imitation
d'autres. — Deux manuscrits où on lit : *Finitus et
Corradum*, et *per Johannem*, etc. — Attestations de
t de Buzlini. — Déclaration du père Reyner sur le
le Melck, de 1818. — Lettre de Mabillon à l'égard du
le 1433. — L'argument de Butler n'est pas applicable
— Amort tire des conséquences de la conformité de
es idiotismes qu'on trouve dans l'Imitation n'existent
ouvrages de Kempis, ni dans ceux de Gerson. — Ils
s particuliers à la langue allemande, — Exemple tiré
e de Filangieri. — Les sentiments exprimés dans l'Imi-
nt pas conformes à ceux des traités publiés par à-Kem-
les doctrines. -- Ni les expressions. — Le mot *præla-*
livre de l'Imitation, n'est pas une dignité des chanoines.
upérieurs s'appellent *præpositi*. — Livres attribués à
- Opinion de Trithème et de Bellarmin. — Déclarations
ge et de Valart. — Thomas n'aurait pas pu parler de la
sous les deux espèces. — Ni présenter les Chartreux
modèles ; d'après Buschius et Benoît XII. — Anachro-
é par Weigl. — Traductions allemandes de l'Imitation
ans le nom de Kempis. — Édition de Rome de 1837.

— Les Jésuites et les Chanoines réguliers. — Le *Codex de Advocatis* ignoré.

§. IV. Manuscrits attribués à Thomas à-Kempis : I. *Codex Kirkeimensis*, de 1425. — II. *Codex Antuerpiensis*, de 1441. — III. *Codex Pollinganus*, de 1442. — IV. *Codex Zwyfaltensis*, de 1448. — V. *Codex Buxhemiensis*, de 1471. — VI. *Codex Afflighemensis*, de 1472. — VII. *Codex Griesensis*, de 1474. — VIII. *Codex Mascyhensis*, de 1477. — IX. *Codex Palatinus*, de 1481. — X. *Codex Lovaniensis*, de 1482. — XI. *Codex Viennensis*, de 1487. — XII. *Codex Rebdorffensis*, de 1488. — XIII. *Codex Augustanus*. — XIV. *Codex Reittenburgensis*. — XV. *Codex Germanicus*. — État des éditions du xvᵉ siècle. — I. Gothique, sans date. — II. *Editio princeps*, stéréotype, à Ausbourg. — III. Édition de 1471, à Ausbourg. — IV. Édition de 1472, à Tubingen. — V. Édition de 1472, à Ausbourg. — VI. Édition de 1480, à Strasbourg. — VII. Édition de 1482, à Metz. – VIII. Édition de 1486, en allemand, à Tubingen. — IX. Édition de 1487, à Strasbourg. — X. Autre, à Nuremberg. — XI. Édition de 1489, à Strasbourg. — XII. Autre, à Lyon. — XIII. Autre, à Strasbourg. — XIV. Autre, à Ingolstadt. — XV. Édition de 1493, en français, à Paris. — XVI. Édition de 1493, à Lunebourg. — XVII. Autre, en espagnol. — XVIII. Édition de 1494, à Nuremberg. — XIX. Édition vers 1495, en français, à Paris. — XX. Édition sans date, en portugais, à Leiria. — XXI. Édition vers 1520, à Paris. — Observations sur les premières éditions.

SOMMAIRE DU CHAPITRE VII.

De la page 261 à la page 338.

§. I. Jean Charlier, dit *Gerson*, ou plutôt *Jarson*, a joui d'un haute célébrité. — Il a pris part aux grands événements. — Se parents. — Il était l'aîné de quatre frères et de sept sœurs. — U de ses frères, qui s'appelait aussi Jean, était Célestin à Lyon e passait pour saint. — Observations de Possevin à cet égard. — Jarson vint au collége de Navarre à l'époque où Grégoire XI réta blit le siége pontifical à Rome. — Schisme des antipapes après l

omination d'Urbain VI. — Élection de Clément VII, antipape
'Avignon. — Gerson prit part à ce déplorable schisme. —
n 1384, il fut procureur de l'Université. — Célébrité de ses pré-
ications. — L'ami de d'Ailly et de Clémangis. — Débats entre
Université et Pierre de Lune. — Prétentions de Clément VII. —
erson fait partie d'une députation au Pape. — Ses disputes avec
es Dominicains au sujet de l'immaculée conception de la Mère de
Dieu. — Rétractation de Jean de Montson. — L'auteur de l'Imi-
tation parle de la Vierge Marie sans entrer dans ces disputes. —
Opinion de saint Bernard. — Argument contre Gerson. — Mort
d'Urbain VI, à Rome, en 1389. — Élection de Boniface IX. —
Clément VII frappé d'apoplexie en 1394. — Pierre de Lune élu
à Avignon, sous le nom de Benoît XIII. — Il amuse les ambas-
adeurs du Roi. — Mémorial au Pape provoqué par Gerson. —
enoît furieux excommunie l'Université. — Discours prononcés
ar Gerson en 1395. — Passages remarquables rapportés par
L. Leroy. — Nos observations critiques. — Gerson nommé chan-
lier de l'Église de Paris. — Son zèle pour l'extinction du
hisme. — En 1397, on propose de se soustraire à l'obéissance
Benoît. — En 1400, Gerson est nommé doyen à Bruges. — Il
plaignait d'être sans argent. — M. Leroy croit qu'il y composa
mitation. — En 1402, il est rappelé à Paris. — Prétentions du
pe. — Opposition de Gerson. — Sa mission en 1404. — Il fa-
rise le duc Jean de Bourgogne. — Il fait condamner Savoisy. —
ort de Boniface IX. — Élection d'Innocent VII. — Paix entre
princes et discours de Gerson. — Mort du Pape à Rome. —
mination de Grégoire XII. — Second voyage de Gerson à
rseille. — Assassinat du duc d'Orléans. — Applaudissements
Parisiens. — Gerson s'élève contre Jean-sans-Peur. — Son
cours contre Jean Petit. — Sa nomination à la cure de Saint-
n-en-Grève. — Assemblée des prélats à Paris. — Discours de
rson en faveur de Valentine de Milan et de la paix de l'Église.
Condamnation du cordelier Gorrel. — Concile de Pise en 1409,
est élu Alexandre. — Nouvelle querelle avec les frères Mineurs.
Mort d'Alexandre et nomination de Jean XXIII. — Opposition
Gerson à la demande d'un subside. — Pouvoirs conférés à Ger-
par le pape Jean. — La ville de Constance est désignée pour

le prochain concile. — Gerson persécuté. — Son discours à Saint-Nicolas-des-Champs. — Le manuscrit de feu Jean Petit est livré aux flammes. — Gerson loue le feu duc d'Orléans. — Il abandonne son bienfaiteur. — Jean XXIII se rend au concile. — Gerson y est député. — Ses écrits contre Jean Hus. — Projets de Gerson, devenu l'âme du concile. — Cession signée par Jean XXIII. — Discours de Gerson en contradiction avec les préceptes de l'Imitation. — Plaintes du Pape. — Son emprisonnement. — Gerson et Jérôme de Prague. — Les livres de Wiclef brûlés. — Déposition de Jean XXIII. — Gerson démontre que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire. — Il propose la condamnation des propositions de Jean Petit. — Hus brûlé vif. — Grégoire XII fait son abdication. — L'Empereur part pour Perpignan. — Gerson désapprouve les visions des femmes. — Il s'oppose aux béatifications. — Gerson obtient une rétractation de Jérôme de Prague. — Gerson écrit un traité *De Protestatione contra hæreses*. — Jérôme de Prague fut brûlé. — Nouvelle attaque contre feu Jean Petit. — Les partisans du duc de Bourgogne attaquent Gerson. — Il injurie le concile. — Sermon de Gerson, en 1416, pour la fête de la Nativité de la Vierge. — Benoît XIII refuse d'abdiquer. — Discours de Gerson sur la supériorité du concile. — Contestation avec saint Vincent Ferrier. — Déposition de Benoît et élection de Martin V. — Gerson demande la condamnation de feu Jean Petit. — Son opposition au Pape. — Sa demande pour la réforme de la discipline monastique. — Le 16 mai 1418, le Pape quitte Constance. — Gerson n'ose revenir à Paris. — Son pèlerinage à Melck. — Manuscrit de l'Imitation apporté de Subiaco en 1418. — Après l'assassinat de Jean-sans-Peur, en 1419, Gerson se réfugie à Lyon. — Il y meurt en 1429, dans les bras du prieur Jean, son frère. — Il compose plusieurs ouvrages. — Avis donnés contre le texte de l'Imitation. — Contradictions entre Gence et M. Leroy. — Gerson et Kempis ont mis leur nom sur leurs ouvrages.

§. II. Les manuscrits portant *Ges* ou *Jean Gers* furent attribués à Gerson. — On n'a pas réfléchi qu'au XV^{e} siècle il s'appelait *Jarson*. — Conséquences tirées par M. Leroy. — Le manuscrit de Valenciennes est incomplet. — Celui du comte d'Angoulême est plus ancien. — Le culte de Gerson est abandonné. — Celui du moine Jean Gersen sera approuvé. — On demandera le culte public. — Opinions de Gerson contraires aux maximes de l'auteur de l'Imitation. — Son style scolastique. — Exemples tirés de ses ouvrages. — L'Imitation ne se trouve pas dans les premières éditions des ouvrages de Gerson. — Ni même dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. — Examen de plusieurs manuscrits avec M. Guérard. — Amort dit qu'on opinait pour saint Bernard, mais jamais pour Gerson. — Pas même après la découverte du manuscrit d'Arone, en 1604. — Opinion de l'abbé de Saint-Léger.

§. III. Manuscrits avec le nom de Gerson. — I. *Codex Cameracensis*, de 1390. — II. *Codex Pollinganus*, de 1441. — III. *Codex Sangermanensis*, de 1460. — IV. *Codex Leschassier*, de 1472. — V. *Codex Reichersbergensis*, de 1477. — VI. *Codex Chigianus*, de 1481. — VII. *Codex Taurinensis*. — VIII. *Codex Gregorianus*. — Éditions du xv^e siècle qui portent le nom de Gerson. — I. Édition sans date, d'Anvers. — II. Édition de 1474, à Louvain. — III. Édition de 1478, en italien, à Venise. — IV. Édition de 1481, à Paris. — V. Édition de 1482, en valençais, à Barcelone. — VI. Édition de 1483, à Venise. — VII. Édition de 1485, à Brescia. — VIII. Édition de 1485, à Venise. — IX. Édition de 1486, à Venise. — X. Édition de 1487, à Ausbourg. — XI et XII. Éditions de 1488, en italien, à Venise. — XIII. Édition de 1488, à Milan. — XIV. Autre, à Lyon. — XV. Autre, à Venise. — XVI. Édition de 1489, en italien, à Venise. — XVII. Édition de 1489, à Paris. — XVIII. Autre, à Lyon. — XIX. Édition de 1491, en italien, à Venise. — XX. Édition de 1491, en valençais, à Valence. — XXI. Édition de 1491, en italien, à Florence. — XXII. Édition de 1491, à Paris. — XXIII. Édition de 1492, à Paris. — XXIV. Édition de 1493, en italien, à Florence. — XXV. Édition de 1493, à Rome. — XXVI. Édition de 1493, en espagnol, à Séville. — XXVII. Édition de 1493, à Venise. — XXVIII. Édition de 1495, en espagnol, à Burgos. — XXIX. Édition de 1496, à Paris. — XXX. Édition de 1497, à Florence. — XXXI. Édition de 1497, à Venise. XXXII. — Autre en latin. — XXXIII, XXXIV et XXXV. Éditions de 1498, à Paris. — XXXVI. Édition de 1500, à Paris. —

XXXVII Autre de 1500, à Venise. — XXXVIII. Édition de 1577, à Lyon, très-remarquable par sa note.

§. IV. Manuscrit de Valenciennes, de 1462. — Allégation de M. Leroy. — Sermons sur la Passion. — Le premier volume manque. — Nos observations sur un manuscrit mutilé. — L'Imitation fut écrite en latin. — M. Leroy prétend qu'elle fut composée en français. — Il change d'opinion sur le lieu où Gerson a écrit. — Nouvel ouvrage de M. Leroy. — Fragments du texte français de son manuscrit. — Il conclut qu'il fut mis en latin à Lyon. — Opinion d'Æmar Hennequin. — On peut admettre que Gerson ait traduit en français les trois premiers livres, à Melck. — Non pour ses sœurs illettrées.

§. V. L'Académie propose pour prix d'éloquence l'Éloge de Gerson. — Rapport de M. Villemain, secrétaire. — MM. Dupré et Faugères, lauréats. — Fouinet, mention honorable. — On a écarté le *Codex de Advocatis*. — Gersen, auteur supposé. — Gerson ardent, ambitieux. — Il voulait faire parler de lui. — Philosophe scotiste. — Passionné pour les ouvrages de saint Bonaventure. — Il aurait fait usage des conférences du saint docteur. — L'Imitation est l'ouvrage de la vie d'un homme. — Gerson ennemi de la dissimulation et de la sédition. — Ami de la discrétion. — Il blâme les flatteurs. — Il apprend aux rois le moyen de savoir la vérité. — Précepte de saint Louis, roi de France, suivi par l'empereur d'Autriche et par le roi de Sardaigne. — Les deux lauréats sont panégyristes. — L'Académie fut contente d'un essai de rhétorique.

FIN DES SOMMAIRES

EXPLICATION DES PLANCHES.

TOME PREMIER.

I. Portrait de l'Auteur, gravé à Rome en 1814, par le capable M. Ferretti, sur le dessin de M. le comte Venuti, amateur et peintre très-distingué. Le tirage ne sera qu'à cent exemplaires. Page 1.

II. *Fac-simile*, au chapitre v, de la première colonne du *Codex de Advocatis*, nouvellement gravé par l'habile M. Molin, de Paris. Page 176.

Des savants et des experts en paléographie nous ont fait observer combien la publication de ce *fac-simile* était utile, et nous avons accédé avec empressement à leur avis.

1°. Il résulte en effet que le scribe avait commencé son ouvrage à deux colonnes; ensuite, soit de sa propre volonté, soit par l'ordre du propriétaire désireux de cette copie, il a changé de forme à la troisième page.

2°. Il résulte aussi que deux mains différentes ont accompli la besogne; et en faisant la confrontation de la première colonne avec la page complète du chapitre 23, livre III du manuscrit, qu'on trouvera au chapitre XI, on en sera convaincu.

3°. Ce fait est encore constaté par une troisième planche placée au même chapitre XI, qui représente les dernières lignes du *Codex de Advocatis*, finissant par ces mots : *Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris*, et qui contient ensuite un ouvrage du chancelier Gerson, qui commence par ces mots : *Incipit tractatus de Meditatione cordis. Meditatio cordis mei in conspectu tuo semper* (1).

Nous fûmes obligé de faire graver cette dernière planche, afin de convaincre l'estimable Jean-Baptiste Gence, lequel prétendait que les deux manuscrits, savoir, celui de l'Imitation du *Codex de*

---

(1) Voyez *Introitum Missæ in feria sexta post Dominicam IV in Quadragesima*; c'est là que Gerson a copié ce texte.

Advocatis et le dernier de Gerson, étaient du même âge, pour cela seul qu'ils se trouvent dans le même volume. Il ne voulait pas, en examinant le manuscrit original à lui présenté, admettre la différence des deux écritures, la première ronde et romaine, la seconde cursive et française; l'une jugée du XIIIe ou du XIVe siècle; l'autre du XVe, comme on le démontrera au chapitre XI.

TOME SECOND.

I. Le portrait du vénérable Jean Gersen (1), abbé du monastère de Saint-Étienne, à Verceil, dessiné à Rome par le peintre Cavalleri, et gravé par M. Ferretti, en la même ville, en 1812.

II. Le *fac-simile* du *Codex Aronensis*, manuscrit de la ville d'Arone, calqué en notre présence sur l'original, qui est soigneusement conservé dans la Bibliothèque royale de l'Université, à Turin, et qui fut ensuite gravé par M. Sassi, de Milan.

III. La planche contenant les *fac-simile* des manuscrits d'*Alatio*, de *La Cava*, de *Bobbio* et de *Padolirone*, décrits au chapitre VIII de notre Histoire, qui ont été gravés par le même M. Molin, sur les précieux originaux conservés à la Bibliothèque royale des manuscrits de Paris.

IV. La planche qui représente avec exactitude le *fac-simile* du *Diarium Josephi de Advocatis*, du 15 février 1349, au chapitre X, a été gravée par M. Péret, à Paris, sur les calques envoyés de la ville de Biella.

V. Le *fac-simile*, au chapitre XI, d'une page entière du chapitre 23, livre III du *Codex de Advocatis*, représente le format du manuscrit, sur lequel ont prononcé les savants de différentes nations.

VI. Enfin, au même chapitre, le *fac-simile* des dernières lignes du manuscrit *de Advocatis*, et le commencement du traité de Gerson, *de Meditatione cordis*, d'après lequel plusieurs paléographes ont déjà constaté l'époque différente des écritures, et la distance entre elles de deux siècles et plus.

Nous croyons utile cette note préliminaire, qui se rapporte à la seconde partie de notre Histoire, pour montrer la vérité de nos assertions, prouvées ensuite dans un Appendice contenant les pièces justificatives, auxquelles nous renvoyons le bienveillant lecteur.

---

(1) Le chanoine Weigl a fait copier notre gravure pour la placer en tête de sa polyglotte de 1837.

Le président DE GREGORY.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

A Paris, rue Duphot, n° 18.

1°. *Statistique de l'arrondissement de Lanzo* (1), *département du Pô.* In-folio, sur le modèle des statistiques de la Prusse. Turin, 1801, chez Denasio.

2°. *Formules des Actes judiciaires par-devant les tribunaux du Piémont.* 1 vol. in-8°, Turin, 1802, chez Orgeasco. *Trois éditions.*

3°. *Formules des Actes du conseil de famille et de l'Expropriation forcée,* par le chev. de Gregory, procureur impérial. 1 vol. in-8°, Asti, 1806, chez Zucone.

4°. *Pratica criminale secondo il Codice d'Istruzione, colle formole d'ogni atto e della vendita forzata, del cav. G. de Gregory, presidente della Corte imperiale e reale di Roma.* 1 vol. in-8°, Rome, chez Deromanis.

5°. *Necrologia dei tre Piemontesi illustri, Bodoni, Denina e Lagrangia, morti nel* 1813. 1 vol in-8°, Verceil, 1814, chez Pancalis Boscono.

6°. *Vita del cavaliere Jacopo Durandi, presidente della Camera de' Conti, membro della reale Accademia delle Scienze.* 1 vol. in-8°, Torino, 1817, presso Pomba.

7°. *De la Culture du Riz, de son utilité, avec un projet de loi pour la salubrité publique.* 1 vol. in-8°, 1818, Turin et Paris.

8°. *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti.* 4 vol. in-4°, 1819 à 1824. Voyez à la page xij de la préface.

9°. *Mémoire sur le véritable Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* 1 vol. in-8°, 1827. Voyez à la page xiv de la préface.

---

(1) Cet arrondissement n'a existé que quatre mois, et l'auteur est rentré dans la magistrature.

10°. *De la Culture du Maïs et de son utilité pour l'économie animale*, par le chev. de Gregory, président honoraire de la Cour royale d'Aix. 1 vol. in-8°. Paris

11°. *Projet de Code pénal universel, suivi du Système pénitentiaire;* par le président de Gregory. 1 vol. in-8°, Paris, chez Videcoq.

12°. *Codex de Advocatis sæculi XIII, editio princeps, cum notis.* 1 vol. grand in-8°, 1833. *Tiré à* 100 *exemplaires*. Didot.

13°. *De Imitatione Christi Codex de Advocatis sæculi XIII, cum notis. Editio secunda*, 1 vol in-8°, typis Didot, 1833.

14°. Traduction française du *Codex de Advocatis*. 1 vol in-18, 1835, chez Didot frères, à Paris.

15°. *Traduzione italiana del Codice de Advocatis*. 1 vol. in-18, 1835, chez Didot frères, à Paris.

Voyez, à la page xxj de la préface, la description de ces quatre éditions de l'Imitation de Jésus-Christ, qui furent agréées et récompensées par Sa Sainteté Grégoire XVI, que Dieu nous conservera longtemps pour le triomphe de l'Église universelle.

AMEN.

HISTOIRE

DU

LIVRE DE L'IMITATION

DE JÉSUS-CHRIST,

ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

Difficilis est exitus veterum jurgiorum : res enim multis agitata judiciis, et actionum varietate, et cognoscentium motu, et personarum mutationibus, implicatur. (Q. Aurel. Symmachus, lib. x, epist. 32.)

Cet Ouvrage se trouve

Chez PÉRISSE frères, Libraires, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8;

GAUME frères, Libraires, même rue, n° 5;

Au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, n° 15;

L'Auteur, rue Duphot, n° 18.

HISTOIRE
DU
# LIVRE DE L'IMITATION
# DE JÉSUS-CHRIST,
ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR;

PAR
LE CHEV. G. DE GREGORY,
DOCTEUR EN DROIT CIVIL ET CANONIQUE, ANCIEN DÉPUTÉ, PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE
D'AIX, DÉCORÉ DES ORDRES DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE SAINT-LOUIS, DU MÉRITE CIVIL DE LUCQUES ET DU CHRIST DE PORTUGAL;
MEMBRE DES ACADÉMIES DE TURIN, D'ARCHÉOLOGIE DE ROME,
DE TRÉJA, DE CHAMBÉRY, ETC. ETC.

TOME SECOND.

PARIS,
IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.
M DCCC XLIII.

AVANT-PROPOS.

Dans la première partie de cette Histoire, nous eûmes pour but principal de démontrer que le précieux livre de l'Imitation de Jésus-Christ était l'œuvre d'un moine Bénédictin, afin d'ôter toutes les illusions que les Gersonistes se font, en s'appuyant sur les hypothèses, les réticences, les mutilations du texte, que le respectable Jean-Baptiste Gence s'est permises dans ses ouvrages, dans ses pamphlets en vers et en prose (1), notamment dans sa traduction nouvelle de l'Imitation de Jésus-Christ, vol. in-18, Paris, 1820; et dans l'édition latine, *Ad pervetustum exemplar Internarum Consolationum*, vol. in-8°, Paris, 1826, avec des notes de Larcher, son bienveillant ami.

C'est dans ces deux dernières publications que Gence supprima les mots, qu'il détourna les hrases qui désignaient comme auteur du traité le l'Imitation un Bénédictin cloîtré; et sur ces aroles *Vita boni monachi crux est, sed dux Paadisi*, chap. LVI (2), il ne fait que chicaner, ous prétexte qu'on lit dans des éditions allenandes et espagnoles : *La vie d'un bon chrétien*

---

(1) Le docte premier président, comte Napione, dit, à la age 263, tome XXXIII des Actes de l'Académie de Turin : « La méthode de qualifier d'erreur, avec un trait de plume, les opinions des autres, sans en donner la preuve, est une chose contraire aux règles d'une bonne logique et à l'urbanité française. »

(2) Voyez l'édition latine de 1826, page 265, et la note justicative; voyez aussi sa traduction de 1820.

est la croix. Ainsi lui-même avait déjà traduit : *La vie vraiment religieuse est la croix.* Nous laissons aux lecteurs à juger si de telles mutilations, de telles inversions peuvent profiter à la cause du chancelier Gerson, ou mieux *Jarson,* dont Gence fut, depuis le commencement de ce siècle de progrès, l'ardent avocat.

Gence n'a pas observé, 1°. que, tandis que l'auteur de l'Imitation, au chapitre 3, livre III, condamne *ceux qui, pour une petite prébende, entreprennent de grands voyages,* Gerson convoita les dignités à Bruges (1), et retourna à Paris pour une meilleure prébende.

2°. Que, d'après le chapitre 10 du même livre, et les mots *monasticam vitam assumant,* il est évident que l'auteur est un Bénédictin : ainsi la traduction de Gence, *La vie solitaire et pieuse,* est un vrai contre-sens.

3°. Qu'à tort, avec Suarez, on accorderait à Gerson au moins le livre IV ; car les expressions qu'on lit au chapitre 6, livre III, sur les efforts de Satan pour éloigner les fidèles de la sainte communion, sont les mêmes qu'au chapitre 10 du dernier livre, comme on l'a dit au chap. IV, pag. 157.

Après avoir démontré que ce traité, si utile pour nous consoler dans les afflictions, et si nécessaire pour nous diriger dans la vie sociale, était sorti de la plume d'un cénobite qui avait l'expérience du monde, nous avons prouvé, et par son latin, et par ses doctrines, qu'il fut Italien. Cet argument est fort important ; nou l'avons appuyé sur l'histoire de ces temps et sur les citations des auteurs contemporains.

---

(1) Voyez chapitre VII, page 272, où il est dit que Gerson sollicitait la place de doyen, se plaignant d'être sans argent.

L'ordre de l'ouvrage demandait de parler de la fondation d'une Université des études à Verceil, au XIIIe siècle; car c'est sous la dictée du même professeur que des Provençaux, des Catalans, etc., écrivirent et propagèrent, sans nom d'auteur, ce traité de morale, ainsi que l'attestent les plus anciens manuscrits. Il a donc fallu, aux chapitres V, VI et VII, décrire tous les manuscrits anonymes, et ceux qui portent les noms vénérables de saint Bernard, de Thomas à-Kempis et du chancelier Gerson, avec une exacte biographie des trois prétendants à l'honneur d'avoir composé ce livre d'or, le premier après l'Évangile.

L'incertitude sur le véritable auteur du traité de l'Imitation fut levée aux premiers jours du XVIIe siècle. Ici la seconde partie de notre Histoire commence, et le chapitre VIII dévoile ce mystère, que les mots *Ama nesciri,* ceux de *contemni et nesciri in hoc sæculo,* ne permettaient pas de deviner. Ainsi plusieurs éditeurs, aux premiers temps de l'imprimerie, furent assez prudents pour conserver au livre l'anonyme, et éviter toutes les disputes. On trouvait cependant des manuscrits avec les abréviations *Ger, Ges* et *Gersen;* on voyait que ce philosophe chrétien était un moine; qu'il avait basé son traité de morale sur l'Écriture sainte, sur l'autorité des saints Pères, et essentiellement sur les préceptes de la règle de saint Benoît; mais l'incertitude dominait encore les esprits calmes.

Le père Rossignoli, par la découverte du *Co-*

dex Aronensis, en 1604, rendit un grand service à l'histoire littéraire et religieuse, et à la gloire de l'ordre Bénédictin.

Le manuscrit que le père Jésuite Maggioli avait apporté de Gênes à Arone, et qui restait inconnu dans la bibliothèque du collége de cette dernière ville, présenta, non une fois, mais cinq fois le nom de l'abbé Jean *Gersen, Gessem* ou *Gesen,* vrai nom de ce prétendu être imaginaire, dont les détails de la vie se perdent dans les nuages du XIII^e^ siècle : obscurité commune aux hommes les plus illustres de l'Europe non moins qu'à un humble moine.

Nous avons apporté des preuves évidentes que le nom de Jean Gersen n'est pas une corruption de ceux de *Jarson* ou *Gerson,* en indiquant seize manuscrits qui attestent la réalité du nom de Gersen ou Gesen, noms aussi répétés dans quinze éditions et plus. Il était de notre devoir de tracer l'histoire des contestations polémiques que la découverte du manuscrit d'Arone suscita depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours, ce qui a été fait avec la plus grande impartialité au chapitre IX de notre Histoire.

La trouvaille du manuscrit *de Advocatis,* faite à Paris en 1830, est décrite avec sincérité au chapitre X. Ainsi, après les recherches faites à la Bibliothèque royale des manuscrits, nous dirigeâmes nos demandes en Piémont, afin de connaître l'antiquité de la famille Avogadro et l'origine de notre manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous devons à l'obligeance et à l'amabilité de l'abbé Gustave Avogadro, comte de Valdengo, Cerione, etc., de nous avoir indiqué l'existence, dans les archives de sa maison, d'un Journal du XIVᵉ siècle, d'où il résulte qu'en 1349, Joseph *de Advocatis,* domicilié à Valdengo, donna à son frère Vincent, demeurant à Cerione, à l'occasion du partage des biens le manuscrit très-précieux de l'Imitation de Jésus-Christ, qui fut ensuite possédé, en 1527, par Jérôme Avogadro de Cerione, alors chanoine à Ivrée, et ensuite par plusieurs autres descendants du même nom : le tout confirmé par des actes authentiques.

Le onzième chapitre devait comprendre, 1°. la description paléographique du manuscrit *de Advocatis;* 2°. l'avis des savants sur les spécimens que nous avons fait graver, et que nous leur avons communiqués. A cet examen motivé ont pris part vingt et un personnages très-distingués de différentes nations, et leurs déclarations autographes sont soigneusement conservées par nous; elles seront envoyées aux archives de l'église métropolitaine de Verceil.

Pour compléter cet important chapitre, nous y avons joint l'opinion des hommes illustres, l'avis des académies favorables à notre Histoire, ainsi que la sanction donnée par deux souverains Pontifes, Pie VII et Grégoire XVI.

Depuis les dernières publications de 1835, occupé de cette Histoire, nous en avons été distrait momentanément par la *Description pittoresque de l'île de Sardaigne,* publiée en 1839, par Didot.

Nous l'avons reprise avec ardeur, et nous la complétons au chapitre XII, par les éloges ou la critique des journalistes, nous arrêtant en particulier aux observations que l'aristarque Daunou, l'ami de Gence, publia dans le *Journal des Savants* en 1826 et 1827.

La préférence que le texte du *Codex de Advocatis* peut mériter sur les autres, ainsi que nos deux traductions littérales, italienne et française, nous espérons l'avoir prouvée, 1°, par le tableau des *solécismes* et des *barbarismes* qu'on trouve dans les anciens manuscrits, notamment dans celui de 1441, qui a été suivi par Rosweide et par Gence; 2°. par la confrontation de plusieurs phrases du manuscrit Avogadro avec les autres éditions; 3°. enfin par la discordance même et l'infidélité des traductions françaises les plus accréditées et le mieux récompensées.

Le président octogénaire, chevalier Jacques Durandi, notre ami de trente ans, disait souvent: « Un historien ne mérite pas de confiance s'il « néglige les citations et l'appui des documents. » En suivant le sage conseil de cet illustre Vercellais, nous avons non-seulement abondé en citations, mais nous avons aussi rapporté dans deux Appendices toutes les pièces justificatives.

Puisse notre travail mériter l'approbation des sages, ne pas éveiller la critique des envieux; et puissent mes concitoyens se glorifier d'avoir possédé le vénérable Jean Gersen, abbé Bénédictin du monastère de Saint-Étienne, à Verceil, véritable et seul auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ!

TABLE DES MATIÈRES.

Avant-Propos.................................... Page j

CHAPITRE VIII.

§. I. De la découverte faite en 1604, dans la ville d'Arone, d'un ancien manuscrit avec le nom d'*Abbatis Johannis Gersen de Imitatione Christi;* et des contestations qui se sont renouvelées sur Kempis, sur l'abbé Gersen, et, en dernier lieu, sur Jean Gerson, chancelier de Paris.................................... 1

§. II. Description du *Codex Aronensis :* son origine............ 7

§. III. Biographie de Jean Gersen de Cabanaco, aujourd'hui Cavaglià, abbé Bénédictin de l'ancien monastère de Saint-Étienne, à Verceil, de l'an 1220 à 1240.............................. 13

§. IV. Preuves extrinsèques en faveur du Bénédictin Gersen, tirées d'un grand nombre de manuscrits et d'éditions qui portent son nom en toutes lettres ou en abréviation............ 34

CHAPITRE IX.

§. I. Des contestations auxquelles la découverte des manuscrits d'*Arone,* de *Bobbio,* de *La Cava,* de *Padolirone* et autres, a donné lieu entre les différents ordres religieux.............. 51

§. II. Analyse abrégée de plusieurs écrits remarquables en faveur de Thomas à-Kempis, de Jean Gerson, chancelier de Paris, et de l'abbé Jean Gersen de Verceil.......................... 67

§. III. Catalogue chronologique de tous les controversistes les plus célèbres qui ont publié des ouvrages sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.................................... 193

CHAPITRE X.

§. I. Précieuse trouvaille faite à Paris, en 1830, d'un manuscrit *de Imitatione Christi,* appelé par nous *Codex de Advocatis*.. 223

§. II. Recherches faites à la Bibliothèque royale, leurs résultats, et avis obtenus sur ce manuscrit.......................... 229

§. III. Documents trouvés dans les villes d'Ivrée et de Bielle sur les anciens possesseurs de ce manuscrit, et sur sa donation, en 1349, d'un frère à l'autre.............................. 233

§. IV. Éclaircissements obtenus de la famille *de Advocatis,* des autorités ecclésiastiques, et correspondances entretenues à ce sujet.. 244

CHAPITRE XI.

§. I. Examen paléographique du manuscrit *de Advocatis, de Imitatione Christi*.................................. Page 255
§. II. Certificats donnés par des experts en paléographie de diverses nations, sur l'âge de ce manuscrit.................. 269
§. III. Opinions d'hommes savants favorables à Jean Gersen, abbé bénédictin à Verceil.................................. 282
§. IV. Avis émis par différentes Académies sur l'âge du *Codex de Advocatis*, et sur l'auteur de l'Imitation.................. 298

CHAPITRE XII.

§. I. Extraits d'articles de journaux concernant l'auteur du *Mémoire sur l'Imitation* et le *Codex de Advocatis;* publiés en 1827 et 1833.................................. 330
§. II. Dissertations de l'académicien Daunou sur le même sujet, insérées au *Journal des Savants*.................................. 371
§. III. Tableau des solécismes et barbarismes existant dans les manuscrits attribués à Thomas à-Kempis et au chancelier Gerson.................................. 406
§. IV. Préférence accordée au texte du *Codex de Advocatis* sur les autres manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ.......... 408
§. V. Aperçu des gloses qu'on lit dans différents manuscrits..... 412
§. VI. Discordances remarquables parmi les traductions de l'Imitation.................................. 426
Appendice du tome premier, contenant les documents......... 457
Appendice du tome second, contenant les pièces justificatives... 457
Sommaires.................................. 497

PLANCHES,

DÉJA INDIQUÉES AU TOME I, PAGE 362.

I. Portrait du vénérable Jean Gersen.................. Page 1
II. *Fac-simile* du *Codex Aronensis*.......................... 8
III. *Idem Codicum Allatii, Cavæ, Bobbii, Padolironis*........ 36
IV. *Idem Diarii de Advocatis*, de 1349...................... 239
V. *Idem Codicis Avogadrensis*............................. 257
VI. *Idem de Meditatione Cordis*........................... 263

P. XXXI.

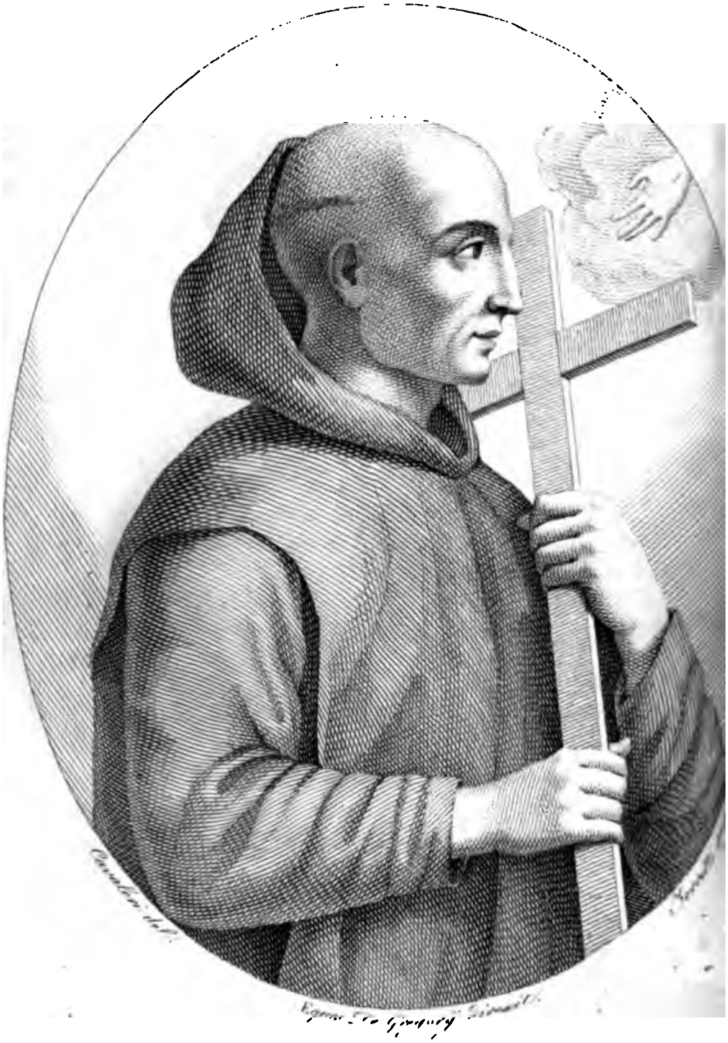
Cavalieri del.
Eques De Gregory Direxit

VEN. GERSEN JOHANNES

ABBAS Vercellensis S. Stephan

Auctor tractatus plane Divini

De Imitatione Christi et Conte

Omnium vanitatum mundi.

T. II. Pl. I

HISTOIRE
DU
LIVRE DE L'IMITATION
DE JÉSUS-CHRIST,
ET DE SON VÉRITABLE AUTEUR.

CHAPITRE VIII.

§. I. De la découverte faite en 1604, dans la ville d'Arone, d'un ancien manuscrit avec le nom d'*Abbatis Johannis Gersen de Imitatione Christi*; et des contestations qui se sont renouvelées sur Kempis, sur l'abbé Gersen, et, en dernier lieu, sur Jean Gerson, chancelier de Paris.

§. II. Description du *Codex Aronensis* : son origine.

§. III. Biographie de Jean Gersen de Cabanaco, aujourd'hui Cavaglià, abbé Bénédictin de l'ancien monastère de Saint-Étienne, à Verceil, de l'an 1220 à 1240.

§. IV. Preuves extrinsèques en faveur du Bénédictin Gersen, tirées d'un grand nombre de manuscrits et d'éditions qui portent son nom en toutes lettres ou en abréviation.

§. I.

La ville d'Arone, située sur la rive occidentale du Lac Majeur, le long de la grande route du Simplon, dans une position délicieuse, ayant en face les îles Borromées, appartient aujourd'hui au roi de Sardaigne. Cette ville forte avait anciennement un monastère de Bénédictins, qui, ayant été supprimé, fut remplacé par un collége de la compagnie de Jésus, où chaque membre apporta des manuscrits pour enrichir la bibliothèque. C'est là qu'en 1604 le père Bernardin Rossignoli, par le plus grand des hasards, parmi des bouquins, déterra le très-précieux et célèbre manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, appelé *Codex Aronensis;* ce qui fit dire à l'historien Ferrarius Guide, que la ville d'Arone possédait deux merveilles, savoir le manuscrit de l'Imitation de l'abbé Jean Gersen Bénédictin, que d'autres attribuent à à-Kempis, ou à Gerson de Paris, et la statue colossale de saint Charles Borromée (1) placée sur une colline à quatre pas des murailles de l'enceinte de cette ville, monument bien curieux pour les voyageurs.

Nous donnerons au paragraphe second la description exacte de ce manuscrit, dont un *fac-simile* a été soigneusement calqué en notre présence, en nous contentant d'indiquer ici que très-grande fut la surprise du père Rossignoli et de ses confrères, en lisant, non *une* fois, mais *cinq* fois, le nom d'*Abbatis Johannis Gesen, Gessen et Gersen* au commencement et à la fin de chaque livre. Ce fut alors que les anciens doutes sur le véritable auteur se renouvelèrent de plus en plus contre à-Kempis et Gerson, chancelier de Paris; car ni l'un ni l'autre n'ont jamais porté le titre d'abbé. Ces pères se rappelèrent encore que le chanoine Jean-Baptiste Bichieri, surnommé *Modena*, parce que son aïeul avait été *podestà* à Modène, avait déjà parlé d'un abbé Jean, du monastère de Saint-Étienne à Verceil, auteur de l'Imitation, dans une histoire manuscrite qui porte en titre *Della antichità e nobiltà di Vercelli.*

---

(1) On monte dans cette statue, faite en lames de cuivre, par un pli de la soutane; et le nez de ce colosse peut contenir un homme en pied. C'est la famille Buoni-Romei, d'origine verceillaise, qui a fait élever ce monument.

Après des recherches exactes on trouva que cet abbé Jean était Gersen ; et par le manuscrit d'Allatio on a ensuite reconnu que Jean était de *Cabanaco* ou *Cabaliaco* (1), aujourd'hui Cavaglià, bourg du Vercellais, où existait autrefois un noviciat de Bénédictins.

Il est à propos de rappeler ici que le Chanoine régulier à-Kempis signa comme copiste le manuscrit d'Anvers de 1441 ; et des imprimeurs du xv^e siècle s'empressèrent de le déclarer auteur, tandis que d'autres éditeurs attribuèrent l'ouvrage à Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris et de son Université, pour la seule raison que le nom du Bénédictin Gersen était inconnu, et qu'on trouva plusieurs manuscrits avec le nom de *Johannis Ger, Gers* et même de *Gersen.*

La nouvelle de cette découverte du manuscrit d'Arone se répandit bientôt : de toute part on venait le visiter avec curiosité; et les supérieurs du collége de Jésus y attachaient tant de prix, qu'ils ne permirent pas de l'extraire de la bibliothèque, en 1671, pour l'envoyer au congrès tenu à Paris cette année-là devant l'archevêque. (Voyez les documents dans l'Appendice.)

Le premier à éveiller l'attention du public sur ce manuscrit fut D. Pierre Manriquez, licencié espagnol, qui, la même année 1604, publia dans sa langue, à

---

(1) Voyez, dans l'Appendice, les observations sur le mot *Cabanaco* de Denina et de Durandi, historiens célèbres.

Milan, un petit livre sur la pénitence, où il déme
que saint Bonaventure, décédé en 1274, avait ci
et cité dans ses conférences aux religieux de Tou
l'autorité du traité de l'Imitation de Jésus-Christ
P. Possevin, Jésuite de Mantoue, alla, probable
en 1606, visiter ses confrères d'Arone; car dans
Apparatus sacer (voyez au chapitre IX) il se de
pour l'abbé Jean Gersen, en disant que le trai
l'Imitation avait été assigné à Gerson de Paris
conformité des noms, et attribué à Kempis po
ressemblance du style et de la diction; sans cepe
observer, comme nous l'avons dit au chapitre VI
à-Kempis ayant copié plus d'une fois le manusc
l'Imitation, pouvait bien se ressouvenir des ph
de ce livre. Rosweide, animé par l'amour natio
faveur de Kempis, dans une lettre écrite en 1
son confrère le père Rossignoli, contesta à l
Gersen la qualité d'auteur; et, l'année suivant
publiant la vie de son compatriote Thomas à-Ke
vie que l'on a jointe à plusieurs éditions, même
dernes, il s'efforça de montrer qu'il est le véri
auteur de l'Imitation. En 1616, Constantin Caje
abbé de l'ordre Bénédictin, prit la défense de
Gersen, et publia le texte du manuscrit d'Ar
Rome, chez Mascardi, et à Paris chez Cramois
ajoutant sur le frontispice de cette dernière édi
*A nonnullis antehac Jo. Gersoni, ab aliis Thom
Kempis tributi*, mots qui provoquèrent un de
entre les deux ordres des Bénédictins et des Chan
réguliers de Saint-Augustin, comme nous le diro
chapitre IX; d'autant plus que ces deux éditions f
dédiées au pape Paul V, Camille Borghèse, qui t

gna toute sa satisfaction à l'éditeur, alors son secrétaire des lettres latines.

Il est à propos de dire que sur l'intérieur de la couverture en bois de ce précieux manuscrit d'Arone, on lit en langue italienne l'annotation suivante : « Le « cardinal Bellarmin attribue au Bénédictin Gersen « ce manuscrit. Le nom de l'auteur est répété plu« sieurs fois à chaque livre. Cette note, ou avertisse« ment, y fut écrite le 14 décembre 1670. Postérieure« ment on a trouvé que ce même manuscrit a été « porté à Arone de la ville de Gênes par le père Mag« gioli de la compagnie de Jésus. » Nous verrons tout à l'heure qui était ce Jésuite Génois; mais, en attendant, nous dirons que les deux éditions du *Codex Aronensis*, publiées à Rome et à Paris par Cajetani, se répandirent dans toute l'Europe, et qu'elles furent le sujet de longues discussions, auxquelles ont pris part non-seulement les ordres religieux, mais aussi les académies, les docteurs de Sorbonne, et les savants en paléographie, en histoire, pendant plus de deux siècles. Ainsi Possevin, Bellarmin, Negroni, et le garde-des-sceaux de France, Marillac, furent en faveur de l'abbé Jean Gersen; tandis que Rosweide, Fernaudi, Bollandus se déclarèrent pour à-Kempis. Les estimables écrivains Besolde, Valgrave, Mezler, l'évêque Della Chiesa s'unirent avec Quatremaire, Launoy, pour soutenir le Bénédictin Gersen, contre lesquels les Kempistes Fronteau, Werlin, Carré, Chifflet, Heser, défendirent leur cause avec une certaine modération. Il n'en fut pas ainsi après la première moitié du XVII^e^ siècle; le médecin Naudé prit la chose au sérieux et, s'étant brouillé avec l'abbé Cajetani à Rome, il l'accusa d'avoir altéré des manuscrits en faveur de Gersen, et en 1651 il intenta un procès devant le parlement de Paris, comme nous le dirons au chapitre IX. Cependant la contestation littéraire continua pendant tout ce siècle entre Hécelles, Desnos, Boissy, Horstius, Testelette, Brewer, du Molinet, tous partisans de Thomas à-Kempis, et les Gersenistes Lescale, Rossotti, Delfau, Mabillon, Launoy, d'Aguirre, qui répondirent avec courage aux attaques de leurs adversaires, tandis que les conciliateurs Suarez, Papebroch et Vogtius attribuaient le traité de l'Imitation non à un seul, mais à plusieurs personnages illustres, et que Pierre Corneille, regrettant, comme Français, de ne pouvoir se prononcer, avouait cependant avec sincérité qu'il y avait quelque apparence que l'auteur de l'Imitation était un moine.

A la fin de ce siècle, en 1698, Louis Ellies Dupin publia une dissertation sur les différentes opinions émises à l'égard du véritable auteur de l'Imitation; ensuite, au commencement du XVIII^e siècle, en 1706, dans son *Gersoniana*, il prit parti pour Gerson, après avoir cependant, en 1687, signé le procès-verbal du congrès, et reconnu que le *Codex Aronensis*, obtenu alors par Mabillon et présenté aux savants qui composaient le congrès, était antérieur de trois cents ans, conséquemment de 1387, à laquelle époque son Gerson ou Jarson, n'ayant que vingt-quatre ans, était hors d'état de composer un livre si philosophique et si pieux.

Après Dupin, Ponsampieri tint pour Gerson, tandis que bien d'autres furent pour le moine Gersen, et plusieurs pour Thomas à-Kempis.

Au XIX^e siècle, Lambinet, en 1809, Gence et Barbier, en 1812, jetèrent le gant pour Gerson, aux Italiens Napione et Cancellieri, et en se prévalant des arguments tant de fois répétés par les Kempistes, ils mirent en doute l'existence même de l'abbé Jean Gersen et de son ancien monastère; ainsi ils brouillèrent les vérités historiques, arguant de faux tout document qui leur était contraire, à l'exemple de Naudé leur concitoyen.

Revenant au *Codex Aronensis*, qui, après le congrès de 1687, fut par Mabillon rendu au collége des Jésuites, nous dirons qu'à la suppression de cet ordre, en 1773, le manuscrit fut déposé et soigneusement conservé à la bibliothèque de l'Université de Turin; mais il n'en fut pas ainsi des manuscrits de la Cava, de Bobbio et de Padolirone; ils n'ont plus repassé les Alpes : retenus à Paris dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés, ils furent préservés de l'incendie qui consuma en partie la bibliothèque de cette abbaye en 1793, et transportés à la Bibliothèque nationale des manuscrits, où ils sont restés inconnus jusqu'à l'an 1826. Il est bon de remarquer ici que Fronteau oppose au manuscrit d'Arone les variantes du nom de Gersen; mais nous répondrons que celui de *Kempis* aussi fut écrit *a Campis, a Kempen, a Kempis junior, Hammerlein, Hemmerckem, Malleus, Malleolus*; et le nom de *Gerson, Jarson*. *Alchuinus* fut écrit *Albinus, Alphonsus, Illefonsus*, etc. etc.

§. II.

Une description consciencieuse du manuscrit d'Arone a été donnée par le chevalier Napione dans ses dissertations lues à l'Académie des Sciences à Turin, et insérées dans les Mémoires de l'Académie, le 30 juin 1810, et dans le volume de 1829. (Voyez le chapitre IX.)

Notre collègue avait sous les yeux le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, publié par nous en 1827; il en a tiré ses arguments, sans faire mention de ce que nous y avons rectifié, sur le manuscrit d'Arone, d'après les règles paléographiques. On ne peut donc plus douter de son antiquité qui remonte à la fin de XIVe siècle, conformément à l'avis de l'assemblée de 1687; mais il est moins ancien que le manuscrit *De Advocatis*. (Voyez les documents dans l'Appendice.)

Nous avons reconnu dans le précieux manuscrit d'Arone, dont nous donnons ici le fac-simile (pl. II):

1°. Que les feuilles de parchemin sont assez fines, et semblables à celles qu'on employait au XIVe siècle;

2°. Que les lettres des titres sont en rouge de laque, et les pages d'un petit in-12, marquées au crayon selon l'ancien usage;

3°. Que les caractères du texte, quoique s'approchant du gothique moderne, doivent être attribués au débordement en Italie, des Allemands et des étrangers qui vinrent y chercher des emplois et des places de scribes, lorsque après le couronnement du pape Clément V à Lyon, en 1305, le siége pontifical eut été établi à Avignon;

4°. Que les lettres initiales sont presque rondes, avec des arabesques très-prolongées, bien différentes de celles qu'on a faites dans le XVe siècle.

5°. La ponctuation du manuscrit d'Arone présente rarement le point sur l'*i*, usage qui fut introduit vers

SPECIMEN COD: ARONENSIS.

Ex. Lib. III Cap. 23

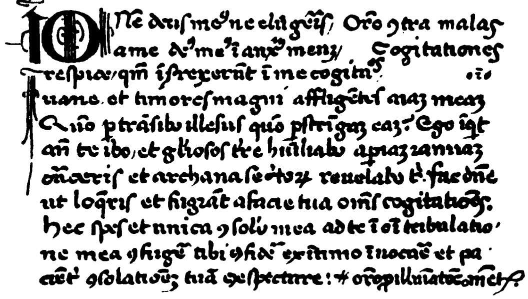

Domine deus meus ne elongeris. Oro contra malas
a me deus meus in auxilium meum. Cogitationes
respice quoniam insurrexerunt in me cogitationes ∴
variae et timores magni affligentes animam meam
Quomodo pertransibo illesus quomodo perfringam eas? Ego inquit
ante te ibo et gloriosos terre humiliabo aperiam ianuas
carceris et archana secretorum revelabo tibi. Fac domine
ut loqueris et fugiant a facie tua omnes cogitationes.
Hec spes et unica consolatio mea ad te in omni tribulatio-
ne mea confugere tibi confidere ex intimo invocare et pa-
cienter consolationem tuam expectare: Oro pro illuminatione mentis.

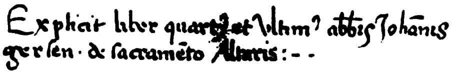

Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis
gersen de sacramento Altaris :--

Praeses De-Gregory direxit

G. A. Sasso Taurini incid.

fin du xive siècle, car dans le xiiie on mettait sur de petites virgules (1) pour ne pas le confondre ec l'm ou l'n lorsqu'elles étaient contiguës. Les pé-des étaient anciennement terminées par un seul int, et les signes d'exclamation étaient inconnus, mme aussi les parenthèses. Le savant Leclerc affirme ue toute cette ponctuation appartient au xive siècle; Trombelli assure que les seuls points d'interroga-n étaient en usage, même dans le xiie siècle; mais s points sont attachés à la dernière lettre de la pé-ode, sous la forme d'une virgule transversale.

6°. Enfin, à l'égard de l'orthographe, le docte Na-one atteste qu'elle est propre aux siècles antérieurs xive; car on ne connaissait pas les diphthongues, on isait abus de la lettre P devant l'M et l'N, on em-loyait la lettre C au lieu du T, et l'O à la place de l'U, omme nous l'avons fait remarquer au chapitre troi-ième de cette Histoire, et comme nous l'indiquerons ncore au chapitre onzième, lorsque nous ferons examen paléographique de notre manuscrit *De Ad-ocatis*.

---

(1) Le lecteur peut se convaincre, par le *fac-simile* ci-joint, ui a été fidèlement calqué à Turin, en 1832, avec l'assistance des bliothécaires, et sous nos yeux. Nous ne comprenons pas que uteur de l'article du *Journal des Savants* de décembre 1826 ait s'appuyer sur les *fac-simile* donnés par Gence dans son édition tine, dont il fait l'annonce, pour juger de l'antiquité du manu-rit d'Arone, et s'opposer ainsi au jugement prononcé par les léographes du siècle de Louis XIV. Gence dit, à la page lxxv sa *Descriptio historico-critica*, avoir reçu de Turin les six anches qu'il publie; mais il n'ignorait pas qu'elles avaient été avées à l'eau-forte seulement, par son ami l'avocat Costa, qui mais n'avait manié le burin. *Vide et judica.*

Daprès les considérations dans lesquelles nous sommes entré, concernant l'âge du manuscrit d'Arone, et la décision des savants Mabillon, Du Cange, Baluze, Bigot, tous intervenus au congrès de 1687 (1) comme experts en paléographie pour la connaissance qu'ils avaient des manuscrits italiens, allemands et français, il nous paraît que leur décision est incontestable, et on peut assurer que le *Codex Aronensis* est au moins antérieur de trois cents ans à ladite époque. Nous ajouterons que d'après les corrections qu'on y voit, d'après les fautes qu'on y rencontre, fautes qui n'existent point dans le manuscrit *De Advocatis,* et en considérant que la lettre R dans les vieilles écritures, souvent prise pour une S, a trompé les copistes, on peut déduire qu'il fut copié d'un manuscrit peu correct, et que trois scribes ont écrit le nom de l'abbé Gersen d'une manière différente, n'ayant sous les yeux ni le manuscrit de Bobbio, ni celui de Padolirone, ni tant d'autres qui portent le vrai nom de l'auteur.

Napione allègue que le manuscrit d'Arone ayant été confronté avec le *Codex Pistojensis* de l'an 1278, il fut reconnu être de la même écriture et de la même date; mais nous n'osons l'affirmer ici, n'ayant pu obtenir le *fac-simile* de ce manuscrit.

L'ex-Jésuite Deshillons, natif du Berry, mort à Manheim en 1789, fut un des plus minutieux dans sa critique sur le manuscrit d'Arone qui avait été de nouveau publié par Valgrave, et en suivant l'opinion de son confrère Rosweide, il attribua l'ouvrage à Kempis, plutôt qu'à son concitoyen Gerson, chancelier de l'Université de Paris.

---

(1) Voyez le document n° 3, procès-verbal du congrès tenu à Paris en 1687, dans l'Appendice, et l'exposé dans la préface.

Le manuscrit d'Arone, de format presque carré, écrit sur parchemin plié en 12, commence par ces mots (1) : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, cap. I.* A la première page du livre deuxième, on lit : *Ici commence la table du second livre de l'abbé Jean Gesen.* A la fin : *Ici commence la table du livre troisième de l'abbé Jean Gesen.* Tous ces titres sont écrits avec de l'encre rouge; enfin le dernier livre porte le titre en noir : *Ici commencent les chapitres du quatrième livre de l'abbé Jean Gessen* (2), *avec quel respect on doit recevoir Jésus-Christ.*

On lit en rouge, à la dernière page : *Ici finit le quatrième livre et dernier de l'abbé Jean Gersen, du sacrement de l'autel.*

Telle est l'exacte description donnée au document de 1687, vérifiée par les savants experts, avouée par Gence, qui a publié les *fac-simile* reçus de Turin, et par nous reconnue au moment où notre *fac-simile* a été calqué sur l'original.

Nous dirons seulement avec le célèbre Ennius Visconti, directeur des musées sous Napoléon, que des inscriptions et des manuscrits ne peuvent pas être jugés sur des *fac-simile* inexacts : on doit donc conclure que sur les copies d'Amort et de Gence on ne peut pas infirmer le jugement donné par les savants intervenus au congrès de 1687, qui ont vu l'original, et l'on déclaré du XIV^{e} siècle au plus tard.

---

(1) Voyez le procès-verbal de 1687, dans l'Appendice.

(2) Comme nous l'avons observé, ici le copiste a confondu la lettre R avec l'S, ce qui arrive souvent en lisant les anciens manuscrits.

Amort, quoique zélé défenseur de Kempis, n'a pu se dispenser de dire, à la page 251 *Deductio critica*, que Mabillon, dans son *Musæum Italicum*, parlant du manuscrit d'Arone, atteste l'avoir attentivement examiné et s'être assuré qu'il appartient au XIV^{e} siècle, conformément à l'avis donné par des savants avant lui. Il fait de plus observer que Dupin, après avoir signé le procès-verbal de 1687, se serait mal à propos contredit par un sentiment de gloriole nationale.

Dans l'édition publiée à Rome en 1837, sous le nom de Kempis, on a eu la maladresse d'insérer la lettre du père Casati, Jésuite, du 17 juillet 1726, de laquelle il résulte que le manuscrit d'Arone est au moins de l'année 1400 : cette opinion est confirmée par plusieurs personnages déjà cités (1). Ainsi, de l'avis même de nos adversaires, ce manuscrit est bien antérieur aux deux prétendus auteurs Kempis et Gerson, car s'il est de 1400, il appartient encore au XIV^{e} siècle au moins, et à une époque où les deux prétendants n'étaient pas à l'âge de maturité pour écrire un pareil ouvrage.

Nous avons nous-même lu à Turin, comme on l'a dit à la page 5, que le manuscrit avait été trouvé en 1604, à Arone, où il fut apporté de Gênes en 1579, par le père Maggioli (2); ceci est écrit à l'intérieur en caractères anciens. On y lit aussi que le cardinal Bellarmin attribue le manuscrit à Gersen dont le nom est répété cinq fois. Il était de notre devoir de remonter à la source de ce manuscrit; c'est dans ce but que nous avons écrit à Gênes; et avec l'aide de notre ami le sénateur Solari et de M. le marquis Brignole-Sale, nous avons constaté que la famille Maggioli, dans le xv^e siècle, compta parmi ses membres Laurent, professeur de philosophie dans les trois Universités de Padoue, de Ferrare et de Pavie; qu'il fut maître de Pic de la Mirandole, et mourut en 1501 : on peut donc conclure que le manuscrit lui a appartenu, comme le plus précieux traité de philosophie morale.

---

(1) Voyez dans l'Appendice la lettre de Casati.

(2) Voyez cette note dans l'Appendice.

§. III.

La biographie de l'abbé Jean Gersen, Bénédictin à Verceil, n'est pas un roman comme quelqu'un a bien voulu gratuitement le supposer (1). Ce respectable abbé a été cité par des chartes anciennes, par des auteurs contemporains : il ne peut donc être un fantôme, ou un être imaginaire; mais d'après les règles de la critique nous devons donner les preuves de son existence; de simples allégations n'appartiennent pas à un fidèle historien. Gence et M. Leroy n'ont, sur cet article, que copié les déclamations de Fronteau et des autres Kempistes du xvii^e siècle; car on ne songea au chancelier Gerson qu'en 1698, et Dupin fut le premier à tout brouiller après avoir signé le procès-verbal du congrès de 1687.

Jean Gersen ou Gessen naquit à *Canabacum* ou

---

(1) Voyez l'article de Gerson dans la *Biographie universelle* de Michaud, citée dans notre préface.

Cabanacum, aujourd'hui le bourg de *Cavaglià*, dan
le Vercellais, vers la fin du XII^e siècle : son vrai no
est constaté par les manuscrits d'Arone, de Parme, d
Bobbio, de Padolirone, de Rome, de Slutio, où l
nom de Jean Gersen est distinct sans aucune qualification de *Cancellarius Parisiensis*, et sa patrie exprimée clairement dans le manuscrit d'Allatio ou Bisciano, décrit au n° VII, ci-dessous, avec le mo
de *Johannis de Canabaco* : nom de patrie ajouté pa
le même copiste avec la même encre, au-dessus de l
ligne, comme nous l'avons fait (pl. III) exactemen
calquer sur l'original.

L'existence de Gersen est aussi attestée par les historiens Jean Baptiste Modena, né à Verceil en 1522
et Marc-Aurèle Cusano, né en 1599, qui furent chanoines de la cathédrale ; par Charles Bellini, par Aureli
Corbellini, historien Vercellais, qui a vécu en 1625
par l'évêque Augustin Della Chiesa, né à Saluzz
en 1593 ; par le père André Rossotti, né à Mondovi
en 1610 ; par le docteur Mulatera, historien Vercellais né à Biella en 1735 ; par le président chevalie
Durandi, historien Vercellais, né en 1739 ; par le premier président comte Napione dans ses dissertation
de 1809, 1811 et 1829 (1).

La famille de Gersen habita tout près de *Canabac*
aujourd'hui *Cabaliaca*, ou *Cavaglià* en italien, village du Vercellais, et dans un petit hameau dit *de Campi*, où encore aujourd'hui se trouvent d'honnête
cultivateurs qui portent le nom de Jean *Ghersen* o

---

(1) Comment, après tant de témoignages si anciens et si respectables, peut-on encore mettre en doute l'existence du moine Jea
Gersen ?

Garson. Ce fait a été vérifié par le même historiographe Jacques Durandi en 1768, assisté du secrétaire de la commune de Cavaglià, Jean Boscono, lequel lui présenta deux anciens tableaux des frères de la compagnie de Saint-François, où il atteste avoir lu les noms de plusieurs frères, et, parmi eux, celui, mal écrit, de *Ghersen* ou *Garsen*, et appelé par le peuple *Garson*.

Le même notaire Boscono a fait connaître à Durandi qu'il avait trouvé le nom de Gersen dans de plus anciens documents, et il déclara en même temps que, d'après une tradition populaire et constante, non-seulement le Bénédictin Jean Gersen était natif de Cavaglià, mais qu'il était tenu pour vénérable et bienheureux. On a déjà remarqué, aux chapitres VI et VII, que Jean Gersen avait été reçu parmi les Bénédictins à un âge mûr, par le supérieur d'un monastère de sa patrie. L'existence de ce noviciat est réelle, car on voit encore les restes de l'église gothique sur une colline près du village; aujourd'hui on l'appelle la Commanderie de Saint-Vincent, et elle est possédée par les Ferrero de la Marmora, princes de Masserano.

Nous avons, au tome I et IV de l'Histoire du Vercellais, produit toutes les preuves, et cité toutes les autorités des historiens du XVIe siècle, touchant l'existence de Jean Gersen, et la dénomination de *Canabacum* ou *Cabanacum* donnée au village sa patrie, et l'ancienne existence du monastère de Saint-Étienne de Verceil. Les historiens (1) Muratori et Irico rapportent la taxe que ce monastère payait à Rome en 869. Nous pouvons aussi certifier qu'ayant examiné nous-même, en mai 1813, les actes de naissance de la paroisse de Cavaglià depuis 1595, date la plus ancienne, nous y avons reconnu que la famille est appelée Garson (1), divisée en seize chefs de maison, qui ont conservé une grande vénération pour l'abbé Gersen en donnant aux enfants le nom de Jean. Nous avons de plus rapporté, après la vérification des registres susdits, que plusieurs noms des familles *Nelva, Magiardo;* etc., ont été corrompus en *Nerva*, *Machiaraldo*, et l'historien Durandi (2) atteste que le nom du village de Canabaco fut, en 1508, corrompu en celui de Cabanaco, et dernièrement nommé Cavaglià. Cette attestation est confirmée par plusieurs chartes; 1°. de l'empereur Otton III, qui, en l'année 985, *Monasterium sancti Stephani annulavit, quia Caballiacum per cambium diabolicum obtulit;* 2°. d'Humbert fils de Mainfroi, de l'an 1304, qui fait une donation de biens au monastère bénédictin *Sancti*

---

(1) Muratori, *Antiq. Italiæ medii ævi;* Iricus, *Histor. Tridinensis*, tome V, page 20.

---

(1) Nous remarquons l'altération d'anciens noms de famille dans Boccace, *il Boccacio*, qui fut appelé *Vocacio* dans une édition de la Fiammetta faite en 1497, à Salamanque; dans Pétrarque, nommé *Petralqa* dans une édition de 1477, à Venise.

(2) Il dit que plusieurs villages ont, comme les familles, changé leurs anciens noms : ainsi il indique celui de sa patrie, *Vicus viæ longæ*, qui fut changé en celui de *Sainte-Agathe*, et aujourd'hui *Santià*. Voyez ses importants ouvrages de géographie ancienne et d'archéologie, indiqués par nous dans son article, au tome LXIII, page 226, de la *Biographie universelle* de Michaud, publié en 1837. Voyez sa Vie, que nous avons publiée quarante jours après sa mort. 1 vol. in-8°, Turin, 1817, chez Pomba.

ncentii, quod est constitutum in loco et fundo
valiata in redemptionem anime sue, etc.

Jean Gersen, après le noviciat fait dans sa patrie,
it au monastère de Saint-Étienne de Verceil, capi-
e de la république, aux premiers jours du XIII^e siècle.
ut initié dans la philosophie de Platon et de Por-
yre par lui cités; et tandis que les savants de nos
urs cherchent à connaître Dieu par l'homme avec
systèmes de logique subjective et objective, notre
ilosophe chrétien, par une synthèse très-juste, doué
n talent supérieur, apprit à descendre du Créa-
ur (1) à la créature. Ainsi, dans son traité de mo-
e, longtemps par lui mûri, et qu'il nous a transmis,
émontre l'impuissance de l'homme et la toute-puis-
nce de Dieu créateur; ensuite il nous rattache par
sentiments de charité, d'amour, à cette incom-
hensible Divinité qui parle à notre cœur lorsqu'il
libre des passions mondaines. Ainsi, par la lo-
que subjective, Gersen, devenu maître des novices,
parvenu à faire connaître la faiblesse humaine;
r la logique objective, il a démontré la grandeur
l'éternelle beauté de la toute-puissance. Quel est
nc le philosophe qui soit arrivé à cette sublime
gique?

Pénétré de la vanité du monde, il nous démontre
livre III, chapitre 33, l'inconstance du cœur hu-
ain, comme nous l'avons dit aux précédents cha-
itres I et II, et il conclut très-sagement « que l'homme

---

(1) Dieu, connu *à priori*, selon Platon, sert à expliquer le
onde, les idées pour comprendre les réalités, la raison pour do-
iner l'expérience, la vie future pour régler la vie présente; telle
t la marche du réalisme.

« bien dirigé par l'esprit, demeure ferme au milieu de « toutes vissicitudes et instabilités. » Il demande, au chapitre 34, la sagesse céleste; car celle du monde, dit-il, s'évanouit, les ambitieux ne trouvent qu'une très-grande vanité, et les voluptueux une mort accélérée. L'essence de la philosophie platonicienne se trouve au chapitre 26 du même livre III. Ici, comme nous l'avons déjà montré au chapitre II, notre philosophe demande au Seigneur la grâce de pouvoir user des soulagements de la vie, pour soutenir la nature, et de rejeter le superflu.

C'est donc au XIII^e siècle que la philosophie morale, calme et majestueuse, fit alliance avec l'érudition, l'expérience, le raisonnement et l'intuition, qualités sublimes que nous reconnaissons dans l'auteur de l'Imitation, le véritable sage, contemplatif, ascétique et symbolique. (Voyez chapitre II, page 37.)

Dans les notes latines du *Codex de Advocatis*, nous avons prouvé combien profondes ont été les études de théologie que Jean Gersen a faites à Verceil; quelles furent ses méditations nocturnes sur la Bible, sur les pères de l'Église, sur la règle du saint fondateur de son ordre. Ajoutons que par les citations des passages extraits du traité de l'Imitation, transcrits au chapitre II, il est démontré que Jean Gersen a connu le monde civilisé et ses contrariétés, avant de l'abandonner. Il s'en explique clairement au chapitre 10 du livre III, en déclarant qu'il est bien doux de mépriser le monde pour servir Dieu, et qu'il n'est pas donné à tous de tout quitter, de renoncer au siècle, et d'embrasser la vie monastique. Qu'on lise tout cet article et on verra que Gersen fut un con-

i; il dit : « J'errais loin de vous et vous m'avez
mené pour vous servir. Ce qui est grand et admi-
ble, c'est que vous, Seigneur, daigniez recevoir
votre service une pauvre et indigne créature,
l'associant à vos serviteurs les plus chéris » (1).
'Imitation n'est pas seulement un traité de philo-
hie morale, elle est un traité sublime de théologie;
ux deux derniers livres l'auteur traite de la grâce,
la prédestination, et des sacrements de Pénitence
'Eucharistie.

l est de notre devoir de défendre ici l'abbé Jean
sen des attaques de jansénisme dirigées contre lui
la sinistre interprétation que des critiques don-
t aux chapitres 55 et 56 du livre III. Dans le pre-
r il s'agit de la corruption de la nature et de
icace de la grâce divine, et notre auteur dit : *Hinc*
e bona multa propono; sed quia gratia deest
adjuvandam infirmitatem meam, ex levi resis-
ia exilio et deficio. L'auteur parle ici de la grâce
ace.

'our comprendre cette doctrine, il est utile de rap-
ter ici quelques passages. 1°. Au chapitre 3, liv. III,
idèle demande la grâce de la dévotion ; il s'écrie :

) Ce chapitre n'est point applicable à Kempis, car il est entré
jeune dans la vie commune; ni à Gerson, parce qu'il n'a
is embrassé la vie monastique. Le seul Jean Gersen a toutes
ualités, toutes les conditions de la vie séculière et monas-
; il a été placé parmi les serviteurs les plus chéris, car ayant
aître des études, il fut ensuite élevé à la dignité d'abbé, après
très-probablement suivi la carrière des armes sous Manfred
ia, seigneur de Cabaliaca, son contemporain, grand capi-
. Voyez l'art. *Lancia*, tome LXX de la *Biographie universelle*
ichaud.

« O Seigneur, apprenez-moi à faire votre volo
« Vous êtes ma sagesse; vous me connaissez dan
« vérité; vous m'avez connu avant que le monde
« créé, et avant que je fusse né dans ce mond
Jésus-Christ répond, au livre IV, chapitre 12 : « L
« que j'accorde le don de la dévotion, rendez gr
« à votre Dieu, non parce que vous en étiez dig
« mais parce que j'ai eu pitié de vous; si vous n'a
« pas la dévotion, si vous vous sentez plus aride, p
« sévérez dans la prière, gémissez, frappez, etc
Ensuite au chapitre 15, il dit : « Il vous faut rec
« cher instamment la grâce de la dévotion, la
« mander vivement, l'attendre patiemment. V
« devez vous humilier lorsque vous sentez intérie
« ment peu ou point de dévotion; car Dieu do
« quelquefois à la fin ce qu'il a différé de donner
« commencement de la prière. » Il ajoute très à p
pos : « Si la grâce était toujours accordée prom
« ment, et si elle venait à souhait, l'homme faible
« pourrait la porter. » Au chapitre 10, livre II, le ma
des novices dit : « Que celui qui désire conserve
« grâce de Dieu soit reconnaissant pour celle qui
« a été accordée, patient pour celle qui lui est reti
« qu'il prie afin qu'elle lui soit rendue, qu'il
« humble et vigilant pour ne plus la perdre. » E
au chapitre 40, livre III, le fidèle s'écrie : « Qu'a-
« mérité, l'homme, pour que vous lui accordiez v
« grâce, ô Seigneur? »

De la traduction littérale de ces différents passa
nous concluons : 1°. Que le livre IV appartient
même auteur que les trois livres précédents, et no
Jean Gerson de Paris selon le système de Suarez, c

mbattu au chapitre II; 2°. que dans l'espèce, il s'agit
la grâce efficace que nous devons attirer par la dé-
tion, comme il est expliqué au chapitre 2, du
re I. Là le Seigneur déclare qu'il est prêt à aider
ux qui combattent et qui espèrent en sa grâce. Il
ur en indique ainsi le moyen : « Tenez votre cœur
fixe en moi avec sincérité » (chapitre 35, livre III).
outes ces doctrines sont conformes à celles de saint
ugustin (chapitre 35, *Soliloquia*) et de saint Paul
ux Romains (VII, 24). Ainsi il est constant que nous
égligeons souvent cette grâce très-efficace (1), ou par
éfaut de bonne volonté, ou par une trop grande
onfiance en nous-même. *Sed quia mihi nimis de me*
nfidente, deest gratia ad adjuvandum, ex levi resis-
ntia resilio et deficio. Telle est la sage interprétation
nnée sur cet article de la grâce, par de savants
éologiens auxquels nous avons eu recours d'après la
cision du saint Concile de Trente (*de Justifica-*
ne, session VI, canon 1).

Pour justifier l'abbé Jean Gersen de toute suspicion
jansénisme (2) il suffit de citer le chapitre 6,
re III, et le chapitre 10, livre IV, où l'auteur dit
e Satan cherche à faire abandonner la sainte com-

---

1) Voyez *l'Abrégé des sentiments tirés de l'Imitation sur la*
ce de Jésus-Christ, dans l'*Introduction à la Vie intérieure et*
faite, par D. Innocent Le Masson, général des Chartreux. Pa-
1701, 2 vol. in-8°. — Habert, *De Gratia, contra Pelagium*,
e II. — Weigl, *Animadversiones in polyglottam de Imit. Christi.*

(2) Innocent X a mis fin à ces disputes, et le *Christe Redemp-*
omnium sera toujours bien chanté par les fidèles qui implorent
miséricorde de Dieu, car elle est sans bornes; de manière que
Judas Iscariote avait imité Pierre, il ne se serait pas livré au
espoir et pendu de ses propres mains.

munion, et où il anime les fidèles à la fréquenter sacramentalement, et non par seul désir; de recourir à la source de toute bonté et de toute pureté, afin d'être guéris de nos passions et de nos vices. Au chapitre 4 il ajoute : *Qui ante communionem, sine affectione se senserant, postea refecti cibo, potuque cœlesti, in melius se mutatos inveniunt.*

Il est utile de transcrire ici la prière sublime que tout chrétien devrait répéter chaque jour pour demander la grâce efficace. Au chapitre 55, livre III, le fidèle s'écrie : « O combien votre grâce, Seigneur, m'est nécessaire pour commencer le bien, pour le continuer et pour l'achever!

« Car sans vous je ne peux rien faire; mais je puis tout en vous, avec l'aide de votre grâce. La foi même, l'espérance et les autres vertus ne vous sont point agréables sans la charité et la grâce.

PRIÈRE.

« O grâce bienheureuse, qui enrichissez de vertus le pauvre d'esprit, et qui rendez l'humble de cœur riche de beaucoup de biens, venez, descendez en moi; remplissez-moi dès le matin de votre miséricorde et de votre consolation, de peur que mon âme, par un excès de lassitude et par la sécheresse de mon esprit, ne tombe en défaillance.

« Je vous en supplie, ô Seigneur, que je trouve indulgence devant vos yeux; car votre grâce me suffit, quand je n'obtiendrais rien de ce que la nature désire. Si je suis éprouvé et tourmenté par beaucoup de tribulations, je ne craindrai point les maux tant que votre grâce sera avec moi. Elle est ma force; elle est

n conseil et mon appui; elle est plus puissante que
s mes ennemis, et plus sage que tous les sages en-
ible.

Elle enseigne la vérité; elle règle la conduite; elle
la lumière du cœur et sa consolation dans les maux;
bannit la tristesse, dissipe la crainte, nourrit la
otion, produit les larmes. Sans elle, suis-je autre
se qu'un bois sec, une monnaie inutile, qui n'est
nne qu'à être jetée?

« Que votre grâce, Seigneur, me prévienne donc
m'accompagne toujours, et qu'elle me rende sans
se attentif à la pratique des bonnes œuvres, par les
rites de Jésus-Christ votre Fils. Ainsi soit-il. »

Nous convenons, avec M. Nolhac et avec Barbier,
e l'auteur de l'Imitation (1) a extrait des ouvrages
saint Bernard de Clairvaux plusieurs articles sur
umilité, sur la grâce, sur la condition humaine,
le libre arbitre; mais nous ne trouvons pas qu'il
ex professo traité de la prédestination, cet impé-
trable mystère. Le chapitre 58, livre III, dit : *Ego*
escivi dilectos meos ante sæcula; ego eos elegi de
ndo..... Ego vocavi per gratiam, attraxi per mi-
icordiam; ego perduxi eos per tentationes va-
s, etc. Doctrine tirée du chapitre 27 (n° 34) *de*
ædestinatione sanctorum, du grand docteur saint
gustin, qui dit : *Electi sunt ante mundi consti-*
ionem, eâ prædestinatione in quâ Deus sua fu-
a facta præscivit. Ainsi dans le Missel Romain,

---

1) Gersen est né dans le XII^{e} siècle; il fut presque contempo-
de saint Bernard, décédé en 1153; et, comme Bénédictin,
dû se procurer les manuscrits de son confrère.

(*Secreta Feriæ IV Cinerum*) nous lisons : *Deus, cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus; tribue, quæsumus, ut intercedentibus omnibus Sanctis tuis, universorum, quos in oratione commendatos suscepimus, et omnia fidelium nomina, beatæ prædestinationis liber ascripta retineat; per Dominum nostrum, etc.* Les disputes sur la prédestination furent très-vives au XIIIe siècle, et le grand poëte Dante, dans sa Divine Comédie, qui est une fidèle histoire de l'époque, parle aussi en théologien des graves difficultés élevées par les scolastiques sur l'article de la prédestination, ainsi que sur le libre arbitre, doctrines propres du XVIIe siècle, ressuscitées de nos jours par les Allemands, notamment par Kant, Fichte, Lessing, doctrines qui ont perdu misérablement bien des hommes à talents. Voyons, pour nous distraire, ce que Dante dit, avec cette inspiration qui lui est propre, Paradis, chant XX, vers 130.

O predestinazion, quanto rimota
È la radice tua da quegl' aspetti
Che la prima cagion non veggion tota!
E voi mortali tenetevi stretti
A giudicar; che noi, che Dio vedemo,
Non conosciamo ancor tutti gli eletti.

Selon la théologie de ces temps-là, il développe les théories sur le libre arbitre, en posant pour principe, que Dieu donna à l'homme dans sa création, l'intelligence, la raison pour connaître le bien et le mal, et qu'il lui a donné la lumière de la révélation pour le conduire au bien. Purgatoire, chant XVI, vers 67.

Voi che vivete ogni cagion recate
Pur suso al cielo, si come se tutto

Movesse seco di necessitate.
So così fosse, in voi fora distrutto
Libero arbitrio, et non fora giustizia,
Per ben, letizia, e per male, aver lutto
Lo cielo i vostri movimenti inizia,
Non dico tutti; ma posto ch' io 'l dica,
Lume v' è dato a bene è a malizia.
E libera volere, etc. etc.

e grand poëte parle de nouveau de la liberté innée
l'homme, laquelle doit être guidée par la raison,
au Purgatoire, chant XVIII, vers 73.

La nobile virtù Beatrice intende
Per lo libero arbitrio, e però guarda
Che l' abbia a mente, s' a parlar ten' prende.

es doctrines que Dante vient de développer sont
ées dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et
ommentateur de la Divine Comédie, Rossetti, a
tort d'accuser le grand poëte d'irréligion. Nous
lierons même, contre Ginguené, que les chants
Paradis prouvent la sublimité des doctrines philo-
hiques et chrétiennes professées par le poëte flo-
tin, lequel, au chant v du Paradis, dit aux savants :
s avez pour guides l'Ancien et le Nouveau Testa-
t, et les pasteurs de l'Église. Il a fait aussi une
phrase du *Credo* en rimes tierces, où il déclare,
M. le chevalier Artaud, qu'il est bon catholique.
près avoir montré les études profondes de philo-
ie et de théologie qu'a faites le moine Jean Gersen,
us reste à dire par quels degrés de mérite il est
enu à la dignité d'abbé, et quelle était l'impor-
e de cette place dans le gouvernement représen-
de la république Vercellaise; enfin à quelle épo-

que on peut approximativement fixer son décès, ou pour mieux dire, quand cette âme pure s'est envolée au ciel.

Les premières places obtenues par Jean Gersen furent celles de maître des novices, et de professeur, lorsque la nouvelle Université en 1228 fut installée à Verceil (1).

Que Gersen ait été maître des novices, nous l'avons montré en citant, au chapitre II, tous les passages de l'Imitation qui prouvent jusqu'à l'évidence que c'est un traité scolastique, composé par un moine de l'ordre de saint Benoît conformément aux préceptes de la règle.

Combien de temps Gersen a-t-il professé? On peut le connaître par différents passages, où il parle de saint François qu'il a certainement connu de son vivant, lorsque, en 1215, après avoir séjourné dans la ville de Trino (2), François, à son retour d'Asti, reçu avec solennité par Jacques Carnario, passa à Verceil pour y fonder un couvent. (Voyez chap. IV.)

Si l'on nous objectait que dans l'Imitation, et notamment dans le manuscrit *De Advocatis* publié par nous, on lit *sanctus Franciscus*, et par conséquent que l'auteur Gersen ne fut pas contemporain du saint, nous ferions observer que François est mort en 1228, et que, vingt mois après, le pape Grégoire IX vint au couvent d'Assise, et le déclara saint sur son tombeau même. D'ailleurs, on trouve d'anciens manuscrits dans lesquels on lit : *uti ait humilis Franciscus;* ce paraît prouver que ce traité scolastique a été par son auteur à différentes époques, avant et la mort du grand patriarche de l'ordre des Frères urs.

---

(1) Voyez le chapitre IV, tome I, page 139.

(2) Voyez Irico, dans son Histoire latine de Trino, où il parle de Carnario et de saint François.

us ajouterons que l'historien· Oliveri, à l'an-225, parlant des études claustrales, fait observer ean Gersen était contemporain du célèbre pro-ur de théologie mystique, l'abbé Thomas Gallo', 'ils professèrent en même temps à Verceil. Cette e assertion est confirmée par le Bénédictin-Del-Mais nous en avons une preuve incontestable au III, chapitre 43, du traité de l'Imitation, où l'au-parle d'un orateur, *qui loquebatur mirabilia.* loge ne peut s'appliquer qu'à saint Antoine de ue, appelé l'orateur merveilleux, et loué par le Grégoire IX (1). La mort d'Antoine arriva 131; il est certain que Gersen lui a survécu, et a même dépassé la première moitié du XIII^e siècle. grande difficulté consiste à constater si l'*Abbas nnis Gersen*, ainsi qualifié dans le *Codex Aro-s*, est le même qui dans le siècle précédent fut de Verceil; et nous allons en donner les preuves. t convenir avant tout, que les historiens Vercel-éjà cités, et par nous rapportés dans notre His-, ont tous parlé d'un Bénédictin, Jean Gersen du monastère de Saint-Étienne à Verceil, au siècle. Le respectable chronologiste Augustin Chiesa, évêque de Saluces, l'un des écrivains les distingués de son temps, dans son Histoire des vêques, évêques et abbés des églises piémon-

---

Voyez ci-dessus, chapitre III, tome I^{er}, pages 126, 127.

taises (1), place aussi Gersen parmi les abbés du monastère de Saint-Étienne de Verceil et le fait succéder à l'abbé *Rabaldus*, de 1220 à 1240. Ce fait a été vérifié en 1760 par le docte président chevalier Durandi, lequel persuadé de la maxime, que la première et la plus importante étude est de connaître l'histoire de son pays, publia son livre *de la condition du Vercellais et de la ville de Santià* sa patrie. La renommée réclame un monument pour cet illustre historien, qui a éclairé la géographie ancienne de la Gaule Cisalpine et de l'Italie.

L'abbé du monastère de Saint-Étienne (2), au xiiie siècle, était l'un des trois représentants de la république; et nous avons la preuve que l'auteur de l'Imitation a été appelé aux conférences les plus importantes (3), pour représenter et défendre les droits du clergé régulier et séculier, au chapitre 10 du livre 1, où il désire d'éviter le plus possible le tumulte

---

(1) *S. R. Ecclesiæ Cardinalium, Archiepiscoporum, et Abbatum Pedemontanæ regionis chronologica Historia, auctorè Franc. Augustino ab Ecclesia, Salustiensi episcopo.* 1 vol. in-4°, *Taurini*, 1645. Voyez, page x de la préface, la citation des autres histoires du pays.

(2) Il résulte de documents authentiques que l'empereur Constance ordonna que l'ancien temple des Augures fût rendu au culte chrétien, sous l'invocation de saint Étienne. Voyez *Storia della Vercellese Letteratura*, tome I, page 123.

(3) Charlemagne, au viiie siècle, lorsqu'il fit la conquête de l'Italie, en détrônant Didier, son beau-père, confia aux évêques le gouvernement civil, qu'Othon-le-Grand modifia par deux consuls et un conseil de *credenza* ou d'administration. L'épouvante de la fin du monde avait tout fait négliger à la fin du xe siècle. Au xiiie, les républiques lombardes résistèrent aux empereurs

hommes; car il était fatigué des débats de ces as-
iblées tumultueuses, où la passion et l'ambition fait
vent mal délibérer.

L'abbé de Saint-Étienne, Jean Gersen, que le
onologiste Augustin Della Chiesa désigne comme
int l'an 1240, peut avoir prolongé ses jours jus-
iu delà du demi-siècle; car au chapitre 28 du li-
III, il nous donne une utile maxime qu'il avait
e en pratique : *Est non parva prudentia silere in*
pore malo; « ce n'est pas une médiocre prudence
de se taire au temps mauvais. » Pour comprendre
e bonne maxime, reportons-nous à l'époque mal-
reuse des contestations entre le Pontife romain et
ipereur Frédéric II, lesquelles partagèrent la répu-
ue Vercellaise en deux factions. Les Guelfes avaient
r eux les *Arborei*, les *Advocati*, les *Alciati;* et
Gibelins étaient soutenus par les *Tizzoni*, les *Bi-*
ri, et par ce Manfred Lancia, seigneur de Cava-
, l'un des généraux les plus intrépides parmi les
ériaux, qui, après avoir troublé sa patrie, suc-
iba le 18 février 1248, dans l'assaut donné par les
mesans à la ville de Vittoria, que Frédéric II,
ami, avait fait bâtir.

ersen, abbé de Saint-Étienne, l'un des représen-
ts du gouvernement, avait bien raison de ne pas se
er dans les factions. Aussi au chapitre I, livre III,

---

lemagne par une confédération qui fut détruite par les partis
Guelfes et des Gibelins. On avait établi à Verceil trois consuls
lés, l'un de Saint-Eusèbe, l'autre de Saint-Étienne, le troi-
e de la ville, pour représenter les droits de l'évêque, du
é et des citoyens. Les assemblées se tenaient dans l'église de la
-sainte-Trinité. Voyez *Storia Vercellese*, tome I, page 264.

il s'écrie : « Heureux ceux qui se dégagent de tous les « embarras du siècle » ; et il ne cesse de se plaindre des malheurs de son pays (1). Notre concitoyen Bellini, dans son livre *Idea pacis,* vol. in-8° publié à Verceil en 1660, par Nicolas Marta, n'a pas oublié de parler du bénédictin Jean Gersen ; et nous sommes surpris, comme nous l'avons dit dans la préface de cette Histoire, que des savants qui n'ont jamais connu l'Italie et ses auteurs, ni visité les archives de l'église métropolitaine de la ville de Verceil, si riches en chroniques et documents anciens, veuillent de loin contester très-légèrement l'existence du vénérable Jean Gersen, abbé bénédictin, dans un siècle appelé en Italie celui de la renaissance des lettres et des arts, et où fut fondée à Verceil une illustre Université, dans laquelle les colléges Provençaux, Catalans et tant d'autres furent admis par la convention de 1228 (2).

Les Allemands, avec le savant Jean-Baptiste Weigl, chanoine de Ratisbonne, revendiquent aujourd'hui, par zèle pour la gloire nationale, l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ ; ils allèguent que le nom de Gersen ou Gesen est un nom plutôt tudesque qu'italien (3). Nous n'avons rien à leur opposer. Il est prouvé par l'histoire du temps, que plusieurs familles du nord de l'Allemagne et notamment de la Bavière, après la chute des descendants de Charlemagne, et les triomphes d'Othon-le-Grand, couronné empereur des Romains en 962 par le pape Jean XII, se sont établis en Lombardie, pays si fertile, et connu pour le bon caractère de ses habitants. Ainsi, parmi les familles patriciennes de Verceil, on compte encore dans les dernières, celle d'Ast, d'où sortit en 1220 le célèbre *Guidotto*, d'origine allemande, qui fut *podestà* de la ville de Milan (1). Dans le rapport fait à l'académie de Munich par le docteur Schmeller, que nous rapporterons au chapitre XI, on a répondu sagement à cette objection; et nous ajouterons qu'anciennement à Verceil, il y avait des hospices pour les Allemands, les Écossais, les Anglais, et pour les autres nations qui entreprenaient des pèlerinages à la Terre-Sainte, ou qui allaient aux Croisades.

---

(1) Voyez la page 262, tome I de cette Histoire, et le tome LXX, page 141, de la Biographie de Michaud.

(2) Voyez le chapitre IV de cette Histoire, tome I, page 138.

(3) Voyez la préface de la nouvelle édition de l'Imitation de Jésus-Christ en italien, du cardinal Enriquez. 1 vol. in-8°, Rome, 1837 ; et la préface latine de la polyglotte du chanoine Weigl.

Remarquons de plus que dans les vallées de Gressonaïs, de Valansasca, à Macugnana, à Antigorio, à Formazza, au pied du Mont-Rose, d'où le torrent de la Sesia descend près des murs de Verceil, on compte une population de neuf mille âmes et plus, qui parlent encore de nos jours la langue allemande, où la prédication se fait en allemand, et qui sont néanmoins sujets de la maison de Savoie. Rien de plus vraisemblable, comme le fait observer le baron Louis de Walden, dans son Voyage au Mont-Rose, publié à Vienne, en 1834, que la famille de Jean Gersen est originaire de cette vallée, qui, en traversant les montagnes de Bielle, n'est distante de Cavaglià que de huit lieues au plus.

---

(1) Il faut remarquer que, d'après les constitutions des républiques lombardes, le *podestà*, qui avait l'autorité suprême, devait toujours être un étranger.

On peut donc fixer la mort du vénérable Jean Gersen vers l'année 1245 : c'est l'opinion des historiens piémontais déjà nommés ; c'est celle aussi du Bénédictin Meslero et de l'abbé Guerini, bibliothécaire de la Chigiana à Rome. Le monastère et l'église de Saint-Étienne furent en partie détruits une première fois en l'année 1372, par délibération municipale de la république, lorsque sur l'instance de l'évêque Jean Fieschi, on décréta de bâtir à la place une citadelle pour résister aux forces combinées de Galéas Visconti et d'Amédée de Savoie. C'est par suite de cette construction militaire que la petite église et le cloître furent appelés de *la citadelle*.

Les Bénédictins de Saint-Étienne de Verceil furent d'abord comblés de donations par les rois lombards et par les empereurs. Le monastère fut supprimé en 960, ou plutôt en 983, par l'empereur Othon III ; peu de temps après il fut rétabli avec bien plus de magnificence et avec une juridiction plus étendue, de manière qu'aux temps de la liberté lombarde, son abbé, comme nous l'avons remarqué, avait une part essentielle aux délibérations du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1581 que le duc Charles-Emmanuel I^{er}, dit *le Grand*, fils du guerrier Emmanuel-Philibert, seigneur de Verceil, par la donation de 1427, faite par le duc Philippe-Marie Visconti de Milan, à son ancêtre le duc Amédée VIII de Savoie, ordonna de détruire l'église de Saint-Étienne pour augmenter les fortifications de la place, et le cardinal Antoine Barberini, neveu du pape Urbain VIII, fut pourvu en commende de ce riche bénéfice.

Nous avons, dans l'Histoire Vercellaise, donné de

grands détails sur ce monastère (1), et nous avons
ue le fidèle historien Modena rapporte comment
ereur Frédéric II accorda sa protection aux Ver-
s, par un diplôme du 11 décembre 1220; car à
époque le parti Gibelin, soutenu par Manfred
ia, triomphait des Guelfes. Nous avons ajouté
parmi les personnages illustres qui ont demeuré
notre ville, on comptait saint Pierre Damien,
eux cardinal, qui, au XI^e siècle, agit avec zèle
faire revivre la discipline dans le clergé et dans
onastères; on y comptait aussi, en 1273, saint
venture, l'ami d'Aymon *de Advocatis,* qui ac-
agnait Grégoire X au concile de Lyon, où il est
.

us avons dit que Jean Gersen avait connu le
le avant de l'abandonner pour toujours. Le pro-
ur Michelet (voyez chapitre IX) convient avec
, que dans le traité de l'Imitation on sent partout
omme d'une maturité puissante, une douce et
he saveur d'automne; il n'a plus là les âcretés de
jeune passion. » Il faut, ajoute-t-il, « avoir aimé
n des fois, avoir désaimé, puis encore avoir
ié »; et il s'appuie sur la description que l'auteur
u chapitre 5, livre III, de l'affection merveilleuse
amour divin. M. Monfalcon est du même avis à

Cusano, chanoine de Verceil, au chapitre 85 de ses *Dis-*
, et Mabillon, *Annales Benedictini,* tome III, à l'an 961,
it de l'antiquité du monastère de Saint-Étienne de Verceil.
ulte du *Codex taxarum Cameræ apostolicæ,* par nous com-
à Rome, qu'en 1317 il appartenait encore à l'ordre Béné-
.

la page viij de ses *Études;* et M. de Lamartine (1) dit avoir toujours pensé que l'auteur avait passé tour à tour sa vie dans l'exercice des hommes et des choses. D'après ces réflexions des auteurs cités, qu'on juge si Gerson a pu être l'auteur, ni dans sa jeunesse, ni dans sa vieillesse, d'un ouvrage tel que le traité de l'Imitation.

Le moine Jean Gersen de Cavaglià n'est pas seulement auteur du traité de l'Imitation (2); car Dom Bernard Pez, dans son *Thesaurus Anecdotorum novissimus,* lui attribue le *Tractatus Domini Johannis abbatis, de professione Monachorum,* trou parmi les manuscrits de l'abbaye de Melck; et il e donne les preuves, quoique ce traité ait du rappo avec le traité écrit par saint Pierre Damien

§. IV.

Après avoir montré que l'abbé Jean Gersen ne f point un fantôme, et aussi après les preuves données chapitre III, nous devons examiner les manuscrits c portent son nom par abréviation ou en toutes lettr en grande partie vérifiés par nous; et nous suivr le même ordre que dans la préface latine de l'édit du *Codex de Advocatis* de 1833.

1. *Codex* ARONENSIS de la fin du XIV^{e} siècle, ma

---

(1) Voyez Michelet, tome V; Monfalcon, dans sa polyglot Onésime Leroy, *Corneille et Gerson,* 1841, page 325.

(2) La gravure que nous donnons aux premières pages de volume représente le moine Jean Gersen : il porte ou plutôt embrasse la croix, parce que la vie d'un bon moine est la croix qui conduit au ciel.

rit in-12 sur parchemin fin, dont la date a été jugée ns le congrès de 1687, alors appartenant au collége s Jésuites de la ville d'Arone. Nous avons plus d'une is examiné ce précieux manuscrit à la Bibliothèque oyale de l'Université de Turin; et c'est là que nous vons fait calquer la planche n° 11; on y lit : *Incipiunt apitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imi- tione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi.* la fin : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis ohannis Gersen de sacramento altaris.*

Nous renvoyons nos lecteurs à la description faite e ce manuscrit au congrès de 1687, et insérée dans Appendice ci-après, en faisant observer que des *fac- imile* produits par Gence, à la page lxxvj de sa *De- criptio critica,* il résulte que le nom de l'auteur fut crit de trois différentes manières, savoir :

1°. *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis esen.*

2°. *Incipit tabula libri secundi abbatis Joh. esen.*

3°. *Incipit tabula tercij libri abbatis Johannis esen.*

4°. *Incipiunt capitula quarti lib. abbatis Johannis essen.*

5°. *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis ersen de sacramento altaris.*

On voit par là que le vrai nom se trouve à la fin du ivre, et que les mêmes fautes qu'on aperçoit dans ce anuscrit sont reproduites dans d'autres.

II. *Codex* PARMENSIS, manuscrit du xive siècle, écrit dans la conférence de 1687, et que le biblio- hécaire Becchini, de Parme, confia à D. Mabillon, mais qui ne lui fut pas donné, comme on le lit dans l'*Iter Italicum*. Le savant Pezzana, bibliothécaire actuel, dans sa lettre du 9 janvier 1832, nous atteste que le manuscrit ne fut pas restitué par les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Il commence ainsi : *De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, capitulum* 1 ; et à la fin on lit : *Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersem de sacramento altaris* (1). *Amen.* Ce précieux manuscrit sur papier, de format in-12, sans les numéros des pages, se trouve sous le n° 1558 à la Bibliothèque des manuscrits à Paris.

III. *Codex* Bobbiensis (planche III), manuscrit sur papier (2) de la fin du XIV siècle, ainsi jugé dans le congrès de 1687, déposé à la Bibliothèque royale sous le n° 1555. Il commence : *In nomine Domini amen. Incipit libellus de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi;* on lit au commencement du quatrième livre : *Incipit liber Johannis Gersem cum quanta reverentia et devotione sacramentum dominicum corpus et sanguinem sit sumendum*, et à la fin : *Explicit. Deo laus et B. Mariæ Virgini*, etc. Ce manuscrit, qu'on croyait perdu, est de format in-12 ; on y

---

(1) Nous avons dit que dans le Vercellais, et notamment à Cavaglià, Jean Gersen est vénéré comme saint ; nous en avons une preuve dans le manuscrit de Parme et dans le Martyrologe des saints Bénédictins, par Buccelini, dans lequel il a inscrit *B. Gersen*, v *kal. decembris*, parmi les saints de son ordre. Voyez *Liber venerabilis Johan. Gersen de Cabanaco, ord. S. Benedicti, abbatis Vercellensis, de Imitatione Christi, impress.* 1649, *Bruxellæ.*

(2) Montfaucon, Maffei et Trombelli ont constaté que le papier fut porté d'Orient en Italie vers le XII siècle.

Specimina Codicum

ALLATII

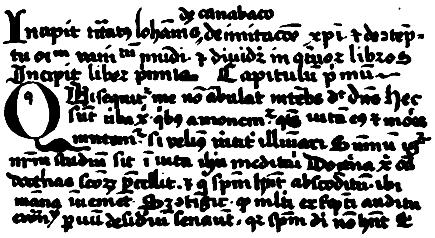

de canabaco
Incipit tractat⁹ Iohānis, de imitacōe xpi ⁊ de ɔtep-
tu oīm vanitatū mūdi ⁊ dividit in quatuor libros
Incipit liber primus. Capitulū pmū
Qui sequitur me nō ambulat in tenebris dicit dns hec
sunt verba x̄ qb⁹ amonemur qualiter vitā ei⁹ ⁊ mores
imitemur si velim⁹ veraciter illuminari. Summū igitur
nrm studiū sit in vita ihu meditari. Doctrina x̄ oēs
doctrinas scorum precellit. ⁊ q spm hret absconditū ibi
mana inveniet. Sz ɔtingit q multi ex frequēti auditu
evāgelij paruū desideriū sentiunt, qr spm dī nō hnt.

CAVENSIS

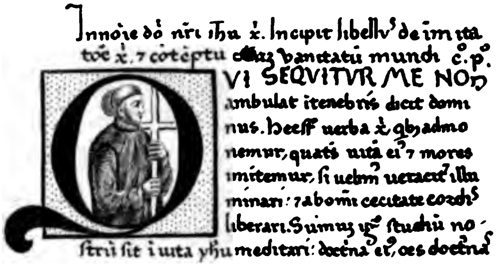

In noīe dō nr̄i ihu x̄. Incipit libell⁹ de imita
tōe x̄. ⁊ cōtēptu oīu͞z vanitatū mundi c. p.
QUI SEQUITUR ME NON
ambulat i tenebris dicit domi
nus. hec sunt verba x̄ qb⁹ admo
nemur, quatenus vitā ei⁹ ⁊ mores
imitemur, si velim⁹ veraciter illu
minari: ⁊ ab omni cecitate cordis
liberari. Summū igitur studiū no
strū sit i vita yhu meditari: doctrina ei⁹ oēs doctrinas

BOBIENSIS

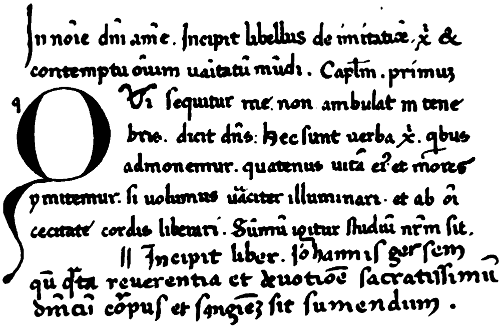

In noīe dnī amē. Incipit libellus de imitatiōe x̄ &
contemptu oīum vanitatū mūdi. Capitulum. primuz
Qui sequitur me. non ambulat in tene
bris. dicit dns: hec sunt verba x̄. qbus
admonemur. quatenus vitā ei⁹ et mores
ymitemur. si volumus veraciter illuminari. et ab oī
cecitate cordis liberari. Summū igitur studiū nrm sit.
|| Incipit liber. Iohannis gersem
qū quanta reuerentia et deuotiōe sacratissimū
dnicū corpus et sanguinez sit sumendum.

PADO-LIRONIS

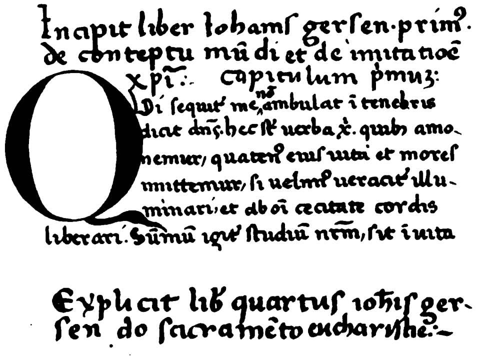

Incipit liber Iohanis gersen. prim⁹.
de contemptu mūdi et de imitatiōe
xpi. capitulum pmuz:
Qui sequit me nō ambulat i tenebris
dicit dns. hec sunt verba x̄. quibus amo-
nemur, quaten⁹ eius vitā et mores
imittemur, si velim⁹ veraciter illu-
minari, et ab oī cecitate cordis
liberari. Summū igitur studiū nrm, sit i vita

Explicit lib quartus iohis ger-
sen do sacramēto eucharistie.

III.

Pag.

de Gregory direx. Molin incid. Paris

écrit sur la dernière page : *Iste liber est monasterii*
Colombani de Bobbio signatus, manuscrit n° 1555.
monastère célèbre fut fondé dans les Apennins par
t saint, en 613. C'est de là que Mabillon a apporté
ris le précieux manuscrit, en déclarant avoir vu
autre manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ
le nom de Jean Gersen. Il faut ici remarquer que
s le congrès de 1687, ce même manuscrit fut jugé
i ancien que celui d'Arone, c'est-à-dire de la fin
xive siècle. Nous croyons cependant, d'après les
es données par le paléographe Trombelli, que le
uscrit de Bobbio est plus ancien; l'écriture ronde
omaine ressemble à celle de notre manuscrit *de*
ocatis, et il est très-précieux à cause de la multi-
ité de ses variantes et de ses gloses qu'on ne trouve
s aucun autre. (Voyez notre *Editio princeps,* et le
ument dans l'Appendice.)

V. *Codex* PADOLIRONIS *Mantuæ* (1), manuscrit
12 du xive siècle (planche III), ayant la première
la dernière page en parchemin, classé sous le
1556 de la Bibliothèque royale des manuscrits.
e manuscrit, jugé par les savants, en 1671, anté-
r de deux cents ans au moins (2), commence ainsi :

---

1) M. Monfalcon cite un autre manuscrit, le *Codex Mantuanus,*
rieur à celui d'Arone, avec le nom de *Gersen;* mais nous
rons la date et les preuves de ce nouveau document.

2) Voyez la décision du congrès, aux documents dans l'Appen-
. Gence, dans ses Considérations de 1812, dit que le manuscrit le
ancien en Allemagne est celui de 1421, de l'abbaye de Melck,
erson s'est réfugié depuis 1418 jusqu'à 1420; et que le manu-
le plus ancien en Italie est celui de 1436, de Sainte-Justine,
doue, sans observer que ce manuscrit est le même qui apparte-

Incipit liber Johannis Gersen (1) *primus de contemptu mundi et de Imitatione Xpti capitulum primum.* A la fin : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de sacramento Eucharistiæ ;* tout ceci est écrit en encre rouge. Nous avons fait graver avec soin le *fac-simile* de ce manuscrit, lequel a appartenu au monastère de Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin, qui existait entre les fleuves du Pô et du Liron, depuis l'an 1000, qu'il fut fondé par Theobaldo, seigneur lombard, et où, en 1113, la comtesse Mathilde allait souvent visiter les moines. Leur occupation principale était de transcrire des manuscrits, comme Bacchini l'atteste, à la page 205 de l'histoire de ce monastère. Réformé en 1417 par Martin V, il fut réuni à celui de Sainte-Justine-de-Padoue par suite de la promesse faite au concile de Constance de rétablir la discipline monastique, sur laquelle réforme Jean Gerson, chancelier, député au concile, avait élevé la voix. Ce fait historique, nous l'avons constaté, car à la fin du ma-

---

nait au monastère de Padolirone, comme on le voit par la note qu'on lit à la fin, de laquelle il résulte qu'en 1414 le manuscrit fut porté à Padoue. Voyez Lubin, *Abbatiarum Notitia*, page 267.

(1) A la première page on lit, d'une écriture moderne, l'épitaphe du chancelier de Paris, que Gence rapporte à la page lxix de son édition latine, où il est cependant désigné par le nom de *Gersen*, professeur de théologie ; mais à la fin on lit la note suivante : « Celui qui a écrit cette épitaphe a pris Jean Gersen pour « le docteur Jean Gerson. »

Desbillons prétend que le nom de *Gersen* a été retouché, ce qui est faux, sans observer que, d'après Lubin, le manuscrit dont il s'agit existait même avant l'année 1414 ou 1419, époque où le livre fut transporté à Padoue et donné au monastère de Sainte-Justine.

rit on lit en caractères anciens : *Iste liber est mo-*
orum congregationis S. Justinæ de observantia
tatus monasterio sancti Benedicti de Padoli-
signatus, n°ˢ 951... 414. Nous avons recommandé
conservateurs de la Bibliothèque de soigner ce
uscrit, pour éviter le malheur arrivé à la Bi-
hèque de Sainte-Geneviève, où la première page
manuscrit, avec le portrait d'un moine, fut dé-
ée, comme nous l'avons fait remarquer au cha-
v de cet ouvrage.

Codex Romanus, manuscrit sur papier, sous le
55 de la Bibliothèque Vaticane, format in-12, qui
artenu au cardinal Baronius, l'un des disciples
int Philippe Néri, fondateur de la congrégation
Oratoriens, si célèbre en Italie; et après lui à la
régation de la *Chiesa Nuova,* à Rome, avec le
Opuscula SS. Patrum. A la page 67 on lit : *Ex*
Johannis Gersen in cap. x, §. 7. *Non sis in ce-*
ndo nimis prolixus aut festinus. Ce chapitre fut
it d'un manuscrit qui portait le nom de son auteur,
l'avons examiné en 1812, à Rome; et les conser-
rs de cette célèbre bibliothèque, les abbés Batta-
et Amati, priés par nous de donner leur avis sur
te du manuscrit, ont déclaré, avec connaissance
use, que ce fragment du traité de l'Imitation
rtenait à la fin du XIVᵉ siècle, au plus tard au
nencement du XVᵉ. Nous avons trouvé cet avis
rmé par le catalogue de la bibliothèque dite *della*
sa Nuova, à laquelle le manuscrit appartenait
ne legs dudit cardinal à ses confrères.

I. *Codex* Slusianus *vel* Parisiensis *sæculi XV,*
uscrit sur papier, in-12, de la Bibliothèque

royale, sous le n° 1558, envoyé à Paris par Gualter Slusio, comme il conste par le document de 1674. Il commence par : *Incipit de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*, et se termine par : *Explicit liber quartus et ultimus de sacramento altaris Johannis Gersen*. Notons-le ici ; Gence admet que dans la Bibliothèque royale, carton 88, B. N. 6, existe l'original de l'avis donné par les paléographes, qui déclarent le manuscrit de Slusio plus ancien de deux cents ans. Voyez le document de 1674 dans l'Appendice.

VII. *Codex* ALLATIANUS *vel* BISCIANUS *sæculi XV*, ainsi appelé, parce qu'après la mort du cardinal Biscia il appartint à Léon Allatio, son secrétaire (planche III). Ce manuscrit est sur papier, entremêlé de parchemin, format in-16, et classé sous le n° 1560 de la Bibliothèque royale. Il avait appartenu au monastère de Saint-Germain-des-Prés, d'où il fut retiré à la suppression des ordres religieux par décret de l'Assemblée législative du 4 août 1792. Ce manuscrit inconnu fut trouvé en 1826 par M. Guérard, lequel nous déclara qu'il n'y avait pas d'équivoque entre les noms *Canabaco* et *Tambaco*, car l'un commence : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco* (1) *de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi, et dividitur in quatuor libros. Incipit liber primus capitulum primum, etc.* Voyez le *fac-simile* tiré de l'exemplaire

---

(1) M. Monfalcon a écrit de *Cabanaco*, sans consulter le *fac-simile* donné par nous, page xxxvj ; *præfatio Cod. de Advocatis*. Il a copié les observations de Gence mot à mot, et a ajouté la date de l'an 1460, sans même indiquer par quelle autorité il a pu donner un tel âge à ce manuscrit, tandis que le congrès de 1671 n'a rien prononcé.

dit de la Bibliothèque royale, lequel contient
nte-trois ouvrages de théologie et de morale ascé-
ue, écrits par différentes mains, dont un autre se
mine par les mots : *Explicit opus Johannis de*
mbaco, recteur de l'Université de Prague, natif
n village de la Saxe, appelé *Rosbac,* que Gence a
nfondu avec Canabaco (1). Il faudrait donc conclure
e l'auteur de l'Imitation fut un Saxon; ce que les
ants, dans le congrès de 1671, n'ont pas même
upçonné (voyez le document). On ne doit pas s'é-
nner de n'y point lire le mot Gersen, si l'on observe
e les anciens Bénédictins étaient appelés dans le
onastère par leurs prénoms joints au nom de leur
trie, tandis que les Chanoines de Saint-Augustin
ppelèrent toujours par leur nom de famille. La dé-
nation *de Cabanaco,* qui est très-claire, exclura
solument Kempis et Gerson de Paris de toute pré-
ntion sur la propriété de l'Imitation.

VIII. *Codex* Cavensis *seculi XIV* (planche III),
anuscrit sur parchemin, in-18, de la Bibliothèque
yale, n° 1555 *bis,* qui a appartenu au couvent de
nédictins de la ville de la Cava, dans le royaume de
aples, fondé en 980, par saint Alférius, comme il
sulte de ce qu'on lit au bas de la première page :
te libellus est congregationis Cavinensis : Iste est

---

(1) Gence dit que le copiste, au lieu d'écrire *Tambaco,* a mis
nabaco en tête du livre de l'Imitation; mais la présomption est
ntraire; car, dans le même livre, on trouve deux ouvrages assi-
és à différents auteurs, ce qui ôte tout soupçon de méprise. Nous
marquons que Gence indique qu'à la page 370 du volume se
uve une bulle du légat apostolique de Vienne, datée de l'an 1448,
de la même écriture que l'Imitation.

sacri monasterii sanctæ Trinitatis Cavæ, ordinis Cluniacensis. Ce précieux manuscrit, porté à Rome sous Alexandre VII, et de Rome apporté à Paris par Mabillon, fut décrit dans le congrès de 1671, et nous en avons fait graver le *fac-simile* dans la planche III, n° 2 : on y voit le portrait d'un moine bénédictin habillé en noir (1), portrait que Mabillon et Amort ont omis de faire graver dans leurs *fac-simile.*

Le manuscrit commence : *In nomine Domini nostri Jesu Xpti. Incipit libellus de Imitatione Xpti et contemptu omnium vanitatum mundi.* Ce manuscrit n'a pas été complété, car, au quatrième livre, il manque le dernier chapitre; nous le croyons des plus anciens après le manuscrit *De Advocatis.* En février 1814 nous avons inutilement fait le voyage de Rome à Naples pour connaître ce manuscrit (2). Nous avions perdu tout espoir, lorsqu'en 1826 nous l'avons trouvé à la Bibliothèque royale parmi ceux qui furent sauvés lors de la suppression des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Nous admirons, dans les anciens manuscrits de saint Augustin, de saint Grégoire, de Pétrarque, de Dante et autres auteurs, leurs portraits à la lettre initiale du premier chapitre. Cet ancien usage fut conservé dans le manuscrit de La Cava, et au milieu de la lettre Q on voit le portrait du Bénédictin oir, tel que nous l'avons représenté dans la planche au ° 2; et nous pouvons conclure avec le père Valsecchi, ue ce portrait est celui du véritable auteur, et non u copiste. Nous sommes d'autant plus persuadé de ette vérité, que le moine n'a pas d'auréole sur la ête; de plus, il porte la croix, comme il est dit dans livre *Vita boni monachi crux est*, ce à quoi Amort 'a pas su répondre dans ses nombreux écrits; car, ans aucun des manuscrits cités par lui on ne trouve empis figuré avec la croix en tête de l'Imitation.

---

(1) Gence, frappé de la découverte de ce manuscrit, allègue que, dans d'autres Imitations, on voit un moine habillé en blanc dans la même lettre initiale Q; mais il n'a pas prouvé son allégation avec des *fac-simile*, etc.

(2) Voyez la lettre de l'abbé Mazzacani, supérieur du monastère de La Cava, en date du 26 mars 1814, rapportée aux documents dans l'Appendice.

IX. *Codex* Pollinganus de l'an 1441, manuscrit n-fol. du couvent de Pollingen, où Amort était bi-liothécaire; il commence ainsi : *De Imitatione hristi a Johanne Ges. lib. IV.* Ici le copiste n'étant as sûr du nom, n'a pas osé l'écrire tout entier. Il ut remarquer encore que, selon Gence, le nom de *ersen* est proféré *Gessen* par le peuple allemand, et u'Amort n'a pas rapporté le commencement du livre ù on lit le nom de *Ges.*, mais bien la fin où il est dit u'on croit que l'Imitation a été publiée par un Cha-oine régulier à Podiken (1).

X. *Codex* Salisburgensis, de l'an 1463, manuscrit ur papier, du monastère de Saint-Pierre, de l'ordre Bénédictin, décrit dans le congrès de 1671. *De Imitatione Christi Johannis Gers.* (2); car encore ici le copiste allemand n'a pas osé prononcer le nom de Gerson. On lit à la fin : *Explicit liber internæ consolationis per fratrem Benedictum die sabati ante*

---

(1) Le même Gence dit, à la page xxij de sa *Descriptio historico-critica*, 1826, qu'au lieu d'écrire *Gerson*, on a écrit *Gessen*, ce qu'on lit aussi dans plusieurs manuscrits allemands.

(2) Pourquoi M. Monfalcon a-t-il omis d'indiquer le nom *Gers*?

festum omnium sanctorum an. 1463 *scriptum Salzburg, M. S. P.*, savoir, *Monasterium Sancti Petri* (1).

XI. *Codex* Florentinus primus, de l'an 1464, manuscrit du monastère de Saint-Benoît : *Incipit libellus devotus et utilis compositus a Johanne Gersen cancellario parisiensi de Imitatione Christi*, on lit à la fin : *Explicit liber quartus de sacramento altaris expletus anno* 1464. Ce manuscrit a été trouvé par Valsecchi dans le monastère des Bénédictins, à Florence; et il fait observer qu'Amort, contraire à Gersen, avoue que le nom est écrit de la même main que le reste du livre, mais que sur le dos on a écrit le nom de Gerson dans un temps postérieur. Voyez *Deductio critica* d'Amort, pag. 259.

XII. *Codex* Venetus, de l'an 1465, manuscrit du monastère de Saint-Georges, dans l'île de la Lagune: *De Imitatione Christi et contemptu mundi* (2) ; et sur le dos du livre on lit : *Johan. Gersen de Imitatione Christi*, d'après le certificat de l'abbé Morelli, l'un des plus savants bibliothécaires d'Italie, dans sa lettre du novembre 1812, au comte Napione, lettre rappor- par celui-ci dans sa Dissertation de 1825, à Turin.

---

(1) Voyez *Instrumentum anni* 1671. parmi les documents.

(2) Voyez Muratori, dans l'ouvrage *delle Antichità Italiane*, tome III, dissertation 44, où il donne la citation de deux manuscrits avec le nom de Jean Gersen, vus par lui dans la même bibliothèque de Saint-Georges, à Venise; et il est étonné que ces deux manuscrits n'aient jamais été cités pour terminer toute dispute. Ce même manuscrit, dit Weigl, a été fidèlement indiqué par le savant D. Gerbert, dans son *Iter Alemanicum, Italicum, Gallicum*, publié en 1765; et il est surprenant que le chanoine Amort, qui a vécu jusqu'en 1775, l'ait passé sous silence. Il faut croire qu'il n'a pas trouvé de preuves contre Gerbert.

C'est dans ce monastère que Pie VII fut élu pape en 1800, et de là il partit pour Rome sur une felouque à demi pourrie.

XIII. *Codex* FLORENTINUS SECUNDUS, de l'an 1466, nuscrit des Bénédictins de Florence. *Incipit libellus votus compositus a D. Johanne Gersen cancellario risiensi de Imitatione Christi,* conformément au écédent, décrit par Monfaucon dans sa *Bibliotheca bliothecarum.*

XIV. *Codex* SCHYRENSIS, de l'an 1467, manuscrit s Bénédictins d'Allemagne, qui commence : *De itatione Christi libri quatuor,* dans lequel on a acé le nom de *Johannis Gessen,* qu'on y lit encore, ur y substituer celui de Thomas à-Kempis, comme nce l'atteste; et à la fin de ce livre, contenant plu- urs sermons, on lit l'année 1467.

XV. *Codex* VERONENSIS, de l'an 1467, manuscrit r parchemin, dit de La Vallière, nom de son dernier ssesseur; il est porté à la Bibliothèque royale sous n° 126 ou 468. Il commence : *Incipiunt medi- tiones beatissimi patris nostri Augustini summi ctoris Ecclesiæ;* et dans la lettre O on voit le por- ait du saint. *Explicit liber meditationum beatissimi ugustini episcopi et doctoris Ecclesiæ summi, scri- us in monasterio sancti Leonis epis. confes. majoris eronæ* 1467, *finitus quinto decimo septembris, Deo atias.* 2°. *Tractatus de Imitatione Christi, et con- nptu vanitatum mundi magistri Johannis Gersem ncellarii Parisiensis.* On lit dans une note, qu'en 47 ce livre, qui appartenait au monastère de Saint- no, de Venise, fut envoyé à Paris.

XVI. *Codex* GUELFORBYTANUS, manuscrit sans te, qui a appartenu à la bibliothèque de la ville de

Wolfenbuttel. *Incipit liber de Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum libri quatuor;* et dans la table des chapitres au premier livre on lit : *Capitulum primum compilatum per Johannem Gersen cancellarium parisiensem.* Amort, à la p. 87 de sa *Deductio critica*, dit que Louis Scheide lui a donné cette notice, et que ce manuscrit sur parchemin, avec de grandes lettres coloriées, appartient au xv^e^ siècle. Gence prétend que partout où se trouve le nom de *Gersen* on doit entendre le chancelier Gerson; ceci devait être bien démontré et prouvé.

Les éditions qui portent le nom de l'abbé Jean Gersen, Vercellais, sont :

I. Édition de 1488, Augustæ. *Incipit liber prim. Johannis Ger.* (1) *De Imitat. Xpti de contemptu omnium vanitatum mundi. Sequitur tractatus de meditatione cordis a M. Joh. de Gerson, impressum Auguste impensis Erhardi Ratdolt viri soluti.*

II. Édition sans date, avec le titre suivant : *Incomincia lo libro composto dà uno servo di Dio chiamato Giouanni da Gersenis della Vita di Christo et dispregio di tutte le vanità del mondo capitolo primo.* Amort, à la page 135 de son livre *Moralis certitudo*, donne le *fac-simile* de cette édition.

III. Édition de 1501, faite à Venise, par de Sessa, Vercellais. *De Imitatione Christi libri IV Joanni Gersen cancellarii parisiensis.* Sur un exemplaire qui se trouvait dans la bibliothèque de Sainte-Catherine,

---

(1) Nous devons au bibliophile Louis Hain d'avoir trouvé ce édition, par laquelle on prouve que l'imprimeur n'a pas osé at buer l'Imitation à Gerson, ayant du doute sur le véritable auteur — est à remarquer qu'on y trouve un ouvrage avec le nom de Ger

Gènes, l'abbé Cajetani nous atteste avoir lu : *Hunc librum* (1) *non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia.*

IV. Édition de 1616, *Romana et Parisiensis a domno Constantino Cajetano : Venerabilis viri Johannis Gersen abbatis ordinis S. Benedicti de Imitatione Christi libr. IV. Romæ ex typog. Mascardi,* 1616; *Lutetiæ Parisiorum apud Cramoisy,* 1616, éditions in-12, conformes (2) au manuscrit d'Arone.

V. Édition de 1621, à Paris. *Les IV livres de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns attribuent à Gersen, d'autres à Gerson ou à Kempis, traduit en français du latin, par M. P. Michel de Marillac, depuis garde des sceaux,* 1 vol. in-8°, Chez Thierry.

VI. Édition de 1630, à Paris. *Les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ de Jean Gersen, abbé de l'ordre de S. Benoît, ci-devant attribué à Jean Gerson et Thomas de Kempis, par M. P. Marillac,* dernière édition in-12, Cramoisy.

---

(1) Ce livre est perdu, suivant les lettres que nous ont adressées le marquis Brignoli et le sénateur Solari, qui se sont donné la peine de le chercher, sur notre demande, la révolution ayant fait disparaître le couvent de Sainte-Catherine. Il faut remarquer que l'imprimeur Sessa était Vercellais, et il est fort probable qu'il a lui-même, à son passage à Verceil, reconnu la nécessité de cette correction. Nous avons redoublé les recherches en 1837, ayant passé l'hiver dans cette belle ville pour notre santé, mais inutilement.

(2) Nous possédons les deux éditions, et les emblèmes dorés sur le volume de Paris montrent que le livre fut donné pour prix dans un collége, avec le nom de *Gersen,* sous le règne de Louis XIII.

VII. Édition de 1631 (1), à Paris. *Les livres IV de l'Imitation de Jésus-Christ, que quelques-uns attribuent à Gessen, d'autres à Gerson, et d'autres à Thomas à-Kempis, fidèlement traduits par M. R. G. A. V.* In-8°, par Calleville, imprimeur, avec approbation de deux docteurs en théologie.

VIII. Édition de 1642, à Paris. *Les livres IV de l'Imitation de Jésus-Christ que quelques-uns attribuent à Jessen, etc.* Deuxième édition, Roger.

IX. Édition de 1643, à Paris. *De l'Imitation de Jésus-Christ de Jean Gersen, abbé de Verceil, traduit par Marillac, avec des notes de Valgrave.* 1 vol. in-12, chez Labbé.

X. Édition de 1649, 1 vol. in-12, à Bruxelles. *De Imit. Christi venerabilis viri Johannis Gersen de Canabaco ord. S. Benedicti abb. Vercellensis, carmine elegiaco per Mezlerum.* Plusieurs éditions.

XI. Édition de 1657, à Paris. *Les IV livres de l'Imitation, qu'aucuns attribuent à Gessen, Bénédictin, etc.* Voyez Barbier.

XII. Édition de 1664, à Paris. *Johannis Gersen abbatis Vercellensis ord. S. Benedicti libri quatuor ex decem manuscript. per Franciscum Valgravium.* 1 vol. in-24, Billaine.

XIII. Édition de 1674, à Paris. *Johannis Gersen abbatis sancti Stephani Vercellensis ordinis sancti Benedicti de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi lib. IV, per Franciscum Delfau monachum ac presbyterum congregationis S. Mauri* - 1 vol. in-8°, Billaine.

---

(1) On y trouve la méthode pour lire avec fruit ce livre précieux *Peritia libelli de Imit. Christi.*

XIV. Édition de 1674, à Paris. *Liber de Imita- ne Christi Johannis Gerseni abbatis ord. S. Bene- cti iterato ex fide manuscript. exemplarium quæ us nomine præferuntur quæque nunc temporis vi- ntur in monasterio S. Germani a Pratis.* Seconde ition, par Delfau, in-8°, chez Billaine.

XV. Édition de 1682 (1), à Paris. *Joannis Gersen bbatis Vercellensis ordinis sancti Benedicti de Imi- tione Christi libri IV accuratissime edit.* 1 volume -12. Parisiis apud viduam Ludovici Billaine.

XVI. Édition de 1682, à Paris. *Joannis Gersen bbatis Vercellensis ordinis D. Benedicti de Imita- ione Christi,* 1 vol. in-32. Parisiis apud viduam Lud. illaine in Palatio ad secundam columnam in aula nagna, ad imaginem D. Augustini. On lit à la pre- nière page : *Testimonium cardinalis Bellarmini de uctore librorum de Imitatione Christi.*

XVII. Édition de 1684, Antuerpiæ. *De Imitatione hristi, lib. IV, elegiaco versu juxta posito fide- ssimo redditi auctore, a Gaspare de Varaderia de ancto-Audialo, doctore theologo et archidiacono.*

---

(1) Cette édition, qui est modelée sur celle des Elzevirs, avec s mêmes fleurons, porte la dédicace suivante : *RR. PP. Gene- li, Assistentibus, itemque aliis congregationis S. Mauri ord. Benedicti superioribus et ascetis.*

Hos de imitando Salvatore libros elegantiori typo editos, quorum torem stylus monastico spiritu ubique diffluens monachum, col- nes S. Bonaventuræ, T. Kempensi et Gersone Paris. anti- [illegible], loci temporisque circumstantiæ, neque Gallum, neque [illegible]um, aut Belgam, phrasis et idiotismus, Italum Mss. codd. [illegible]ones, Johannem Gersenem abbatem et hunc Benedictinum [illegible] demonstrantque. Vid. Lud. Billaine. Paris. typogr. et D. D. 23 junii MDCLXXXII.

N. B. L'auteur adopte l'opinion qui attribue le livre de l'Imitation au pieux moine de *Cabanaco,* et il conclut : *Nemo deinde inficias quin Johannis Gersen abbas Vercellensis divinum illud opus ediderit.*

XVIII. Édition de 1697, à Rome. *De contemptu mundi sive de Imitatione Christi libri IV, auctore Johanne Gersen abbate Vercellensi ordinis S. Benedicti, ex decem manuscriptis, per cardinalem de Aguirre.* 1 vol. in-24, apud de Rubeis.

XIX. Édition de 1724, à Florence. *Giovanni Gersen abbate di S. Benedetto, tenuto autore della Imitazione di Cristo, con sua effigie, del monaco Valsecchi,* vol. in-8°.

XX. Édition de 1724, à Ausbourg. *Joannis Gersen de Cabanaco ord. S. Benedicti abbatis Vercellensi de Imitatione Christi lib. IV, in versus numeralibus notis distributi, una cum novis concordantiis, studio Thomæ Ag. Erhard : accesserunt iidem libri elegiace olim a Th. Mezlero redditi et de novo excusi.* Augustæ Vindelicorum, 1 vol. in-8°.

XXI. Édition de 1738, à Berlin, en langue allemande, avec le titre : *Jean Gersen, abbé Vercellais, de l'ordre de Saint-Benoît, de l'Imitation de Jésus-Christ, IV liv.,* vol. in-32, Reynard.

XXII. Édition de 1754, à Rome. *Della Imitazione di Cristo in latino ed italiano giusta le più corrette edizioni del testo latino, con note del cardinale Enriquez* (1)*, legato della Romagna,* 3 vol. in-8°, 1754 et 1755, presso Barbiellini.

---

(1) Barbier, page 74, prétend que les réflexions sont de l'abbé Le Duc.

XXIII. Édition de 1761, à Turin. *Nuova ristampa*
ll'Imitazione di Cristo del cardinale Enriquez, con
ssertazion intorno al Benedittino Gersen, 3 vol.
-8°, Stamperia reale.

XXIV. Édition de 1810, à Rome. *Della Imita-*
one di Cristo libri quatro, autore Giovanni Gersen
ibate Benedittino in Vercelli; per Francesco Cancel-
ri, 1 vol. in-18.

XXV. Édition de 1837, à Rome. *Della Imita-*
one di Gesù Cristo, libri IV. L'éditeur, Alexandre
onaldi, déclare que le livre appartient à l'abbé Jean
rsen de Verceil. Voyez au chapitre XI l'avis de
onaldi.

CHAPITRE IX.

§. I. Des contestations auxquelles la découverte des manuscrits d'*Arone*, de *Bobbio*, de *La Cava*, de *Padolirone* et autres, ont donné lieu entre les différents ordres religieux.

§. II. Analyse abrégée de plusieurs écrits remarquables en faveur de Thomas à-Kempis, de Jean Gerson, chancelier de Paris, et de l'abbé Jean Gersen de Verceil.

§. III. Catalogue chronologique de tous les controversistes les plus célèbres qui ont publié des ouvrages sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. I.

ui fut donc, nous dira-t-on, cet homme tout feu
sa charité évangélique, tout ardeur par l'amour
n, qui enrichit l'Église du livre d'or de l'Imitation
ésus-Christ? On l'aurait su depuis longtemps avant
écouverte du *codex Aronensis,* si *l'ama nesciri,*
d'une fois exprimé dans son traité, si l'humilité

ordonnée par la règle bénédictine ne lui eût pas défendu de se produire. Ce silence donna lieu à diverses conjectures, à d'ardentes contestations, à des procès judiciaires, à des congrès scientifiques que nous allons exposer, avec l'espoir d'en finir pour toujours (1).

Depuis longtemps, dit le docte Barbier dans sa Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation, l'opinion qui attribua à saint Bernard de Clairvaux le traité de l'Imitation n'avait plus de partisans; et Mercier de Saint-Léger ajoute qu'on aurait tort d'attribuer ce livre précieux à ce docteur de l'Église catholique, mort vingt-neuf ans avant la naissance de saint François d'Assise, qui se trouve cité au chapitre 50 du livre III de l'Imitation, en ces termes : *Ait humilis S. Franciscus.*

Ce nonobstant, les deux manuscrits, *codex Genovefanus* et *codex Tolosanus,* par nous décrits au chapitre v, portent le nom de saint Bernard; et de plus, dans le cercle de la lettre Q, son portrait colorié, qu'une main passionnée pour le chancelier Gerson enleva, comme on l'a dit au même chapitre.

La découverte du manuscrit d'Arone aux premiers jours du XVII^e^ siècle éveilla, comme de raison, la curiosité; elle éclaircit les anciens doutes des savants et des personnes pieuses sur le véritable auteur : car ce livre parle de la vie monastique, des devoirs imposés par la règle bénédictine, et on y trouve des doctrines, des phrases inusitées et étrangères qu'on ne lisait ni

---

(1) Il est surprenant qu'un livre qui ne prêche que la paix avec Dieu, la paix avec soi-même, la paix avec tous, ait été, dans le dernier siècle, le sujet d'une guerre très-vive.

is les ouvrages de Thomas à-Kempis, ni dans ceux
Jean Gerson.

Cette découverte inattendue donna lieu de suite,
mme nous l'avons dit dans le chapitre VIII, à des
ntestations entre les partisans de Kempis, soutenus
r la congrégation des Chanoines réguliers de Saint-
gustin, et ceux de Jean Gersen, abbé Bénédictin à
rceil, qu'appuyaient les moines de son ordre. On
ivit de part et d'autre : les uns étaient *kempistes*,
autres *gersenistes*, sans que personne alors prît fait
cause pour le chancelier Gerson, auquel on songea
is tard.

Les Chanoines réguliers, par l'intermédiaire de leur
cureur-général, et les Bénédictins représentés par
bé du monastère de la Paix, eurent recours à la
te Congrégation de Rome, attendu qu'il était dans
attributions de connaître de l'inscription et du titre
livres. Les Chanoines, dans leur requête, conclu-
t que défense fût faite d'imprimer le livre de l'Imi-
on de Jésus-Christ sous un autre nom que sous celui
Thomas à-Kempis, et non plus sous celui du Béné-
tin Jean Gersen, de Verceil.

Après de mûres délibérations, droit fut donné aux
édictins, par décret de la Congrégation du 14 fé-
er 1639, en ces termes (1) : *Rite posse imprimi
mæ vel alibi libellum de Imitatione Christi sub
mine Johannis Gersen de Canabaco, abbatis mo-
sterii Sancti-Stephani Vercellensis ordinis Sancti-*

---

(1) Il est curieux de lire, dans l'Histoire de D. Thuillier, la
uête présentée à la Congrégation de la Propagande par les Cha-
nes réguliers; et il est étonnant que ce Bénédictin n'ait pas
nu la décision.

Benedicti. On a très-bien dit *posse imprimi*, ay présents ces mots *ama nesciri*, que l'auteur a exprim plus d'une fois en différents termes dans son traité, pour respecter ainsi sa volonté.

Nous ferons observer que, d'après cette sage dé sion, on compte plus de deux mille éditions de l'I tation qui ont été imprimées et publiées en différen langues, sans nom d'auteur, ou bien avec le nom Jean Gersen, abbé Bénédictin, d'après la permissi accordée par la Congrégation, permission fondée la savante apologie publiée à Paris, en 1638, pa Bénédictin Valgrave.

Parmi les éditions anonymes, nous n'oublier pas celle de 1640, publiée aux frais du Roi, sous titre : *De Imitatione Christi. Parisiis, ex typograp Regia,* MDCXL, 1 vol. in-fol. avec gravures, exécu dans le format de la Bible, dite du cardinal de Ric lieu, à laquelle on la joint ordinairement. Cette blication officielle ne calma point les esprits irri depuis deux ans, par un médecin intrigant, Gab Naudé, qui, en 1638, avait été chargé par ledit c dinal, ministre et arbitre de la France, d'aller à Ro pour vérifier quatre manuscrits (voyez les Docume de l'Imitation de Jésus-Christ. C'est que Naudé, d employé près du cardinal de Bagni, abusant de bonne foi de son maître et de son autorité, fit sig à Dom Placide Simon et à Dom Rubeus une décla tion par-devant notaire, qu'ils désavouèrent ensu par un acte en 1651 (Voyez l'Appendice). Au mo de cet acte, le téméraire Naudé argua de faux les nuscrits ci-après désignés, nonobstant le refus du p dent cardinal de Bagni, d'approuver cet acte par signature, jugeant que l'affaire devait être soumise à des experts.

Le premier à écrire en 1641, nonobstant la décision de Rome, fut le père Jean Fronteau, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, l'un des plus ardents partisans de Kempis, et non du chancelier Gerson. A cet écrivain s'unirent Werlin, Carré, Chifflet et autres, lesquels, non avec de bonnes raisons, mais par des pamphlets, attaquèrent les respectables Bénédictins Valgrave, Mezler, Quatremaire et le docteur Launoy, qui prit part pour le moine Jean Gersen contre le violent Fronteau. Bien des gens se prononcèrent en faveur des Bénédictins; et les prédicateurs mêmes, en faisant l'éloge du livre de l'Imitation, déclarèrent le moine Gersen véritable auteur.

Le docteur Naudé, dans ses rapports sur le résultat de sa mission à Rome, accusa l'abbé Cajetani d'avoir altéré, en faveur de Jean Gersen (1), les quatre manuscrits d'*Allatio*, de *Padolirone*, de *La Cava* et de *Gênes;* mais il fut combattu avec force par Quatremaire et Valgrave. Il se hâta de revenir à Paris, où il fut nommé prieur commendataire de l'Artige, ordre de Saint-Augustin; et voyant que sa calomnie était dévoilée, que ses rapports étaient déclarés suspects, le 17 avril 1650 il présenta au prévôt de Paris une requête par laquelle il demanda « qu'il lui « fût permis de faire saisir et arrêter entre les mains « de tout imprimeur, libraire ou relieur de la ville, « les livres de Quatremaire et de Valgrave, imprimés

---

(1) Voyez les documents de l'an 1641, des pères Moriset et Rayner, et celui de 1651, de Simon, et de Jean Rubeus, dans l'Appendice.

« contre une relation par lui faite à Rome, étant au « service (en qualité de médecin) du cardinal de Bagni; « que défenses fussent faites à Jean Billaine, libraire, « de vendre, exposer et donner au public lesdits livres; qu'on lui donnât acte des offres qu'il faisait de « faire venir les quatre manuscrits dont il était question, de la ville de Rome, pour être vus et examinés « de nouveau par personnes suffisantes et capables, de « consigner la somme de mille livres entre les mains « du receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour être convertie au profit dudit Hôtel-Dieu, au cas qu'en procédant à la révision desdits manuscrits ils ne fussent « jugés entièrement conformes à la relation qui était « imprimée sous son nom ; que défenses fussent faites « auxdits Quatremaire, Valgrave et tous autres de ne « plus rien lui imputer à l'avenir qui puisse blesser sa « réputation, et que Dom Robert Quatremaire, auteur des livres, et Dom Placide Roussel, son supérieur, qui en avait permis l'impression, fussent assignés pour se voir condamner à lui faire réparation « d'honneur pour les injures proférées par ledit Dom « Robert, et couchées dans sondit livre. »

Le lieutenant civil ayant écrit en bas du placet, *Soit fait ainsi qu'il est requis* (1), alors la défense de la vente fut exécutée sous peine d'amende, dépens et dommages. A la demande de Dom Quatremaire et de Dom Roussel, cette instance fut renvoyée par-devant la chambre des requêtes du Palais ; et par sentence du 6 septembre 1650, le docteur Naudé fut condamné

---

(1) Il y avait dans ces temps-là probablement moins de procès intéressants, pour donner lieu à de telles requêtes ; il y avait surtout moins de lumières, moins d'industrie, et plus de bonne foi

e apporter de Rome à Paris, et à ses frais, les qua-
manuscrits en question. Il n'obtempéra point à
arrêt du Parlement pendant le long espace de cinq
is, et les Bénédictins de la congrégation de Saint-
rmain-des-Prés demandèrent d'être reçus parties
ervenantes; ils conclurent contre Naudé, par suite
calomnies et des injures faites à l'abbé bénédictin
etani, et à tout l'ordre, à la suppression de ses
primés, avec défense d'en publier d'autres, à peine
trois mille livres d'amende applicables au pain des
sonniers.

Dom Quatremaire n'ayant pas encore obtenu la
re vente de son premier livre de 1649, publia, ce
nobstant, une seconde apologie sous ce titre : *Gersen*
rum assertus auctor librorum de Imitatione Christi,
il démontra que son adversaire Naudé devait faire
paration d'honneur, car sa relation était suspecte de
sseté et pleine d'injures. Pour toute défense, le doc-
ır Naudé prétendait n'avoir pu obtenir de la ville de
me les quatre manuscrits en question; il avoua ce-
ndant que le *Codex Allatianus* portait véritablement
ı titre les noms de *Johannis de Canabaco,* et que ce
re avait été ajouté à la main par le même copiste
-dessus de la ligne (voyez la planche n° III), mais il
gea que la date de ce manuscrit ne pouvait être anté-
ure à l'an 1448, à cause d'une bulle d'un légat apo-
lique de cette date, jointe au volume.

ur cet aveu, Naudé allait être condamné, lorsque
rieur et les chanoines de Sainte-Geneviève et de
t-Victor demandèrent à intervenir au procès, et
posèrent que Kempis était le véritable auteur de
itation, et non l'abbé Gersen, auquel les Béné-

dictins l'attribuaient, et que ceux-ci avaient offensé le docteur Naudé. En conséquence, ils conclurent que défense serait faite d'imprimer l'Imitation sous le nom de Jean Gersen, et qu'on ordonnerait qu'elle le serait sous le nom de Thomas à-Kempis leur confrère.

Telle fut, comme on l'a dit dans la Préface, l'origine d'un long procès qui se termina en 1652, le 12 février, par l'arrêt du Parlement (1), portant suppression des paroles injurieuses échangées entre les Bénédictins et leurs adhérents d'une part, et les Chanoines réguliers et leurs partisans de l'autre. Ce procès curieux fut publié par Dom Thuillier, dans le recueil des *Ouvrages posthumes de Mabillon et de Ruinart*, en l'année 1724, sous le titre d'*Histoire de la Contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.*

Cet arrêt du Parlement fut regardé comme non-avenu par les parties; et nous avons déjà remarqué, au chapitre VIII, que des hommes célèbres continuèrent à écrire en faveur, ou du bénédictin Jean Gersen ou du chanoine Kempis. Ainsi, les chanoines réguliers, Desnos et Boissy, célébrèrent leur victoire par les deux ouvrages français et latins, transcrits au catalo-

---

(1) Il est bien curieux de lire en tête de l'ouvrage, *Argumentum chronologicum contra Kempensem*, l'épître dédicatoire que Valgrave adressa au célèbre Matthieu Molé, premier président du Parlement, en 1649, pour obtenir justice contre le docteur Naudé. On y trouve la réfutation des écrits de Fronteau, dans lesquels Jean Gersen, abbé Bénédictin, est réputé un être imaginaire, un abbé fabuleux, un Gerson bâtard, sans en donner de preuve, moyen adopté par les modernes Gersonistes déclamateurs. La même dédicace au président Molé fut renouvelée par Quatremaire et Valgrave, ainsi que par Naudé, dans leurs écrits postérieurs; mais ces adulations ne firent aucune impression sur le vieux magistrat

, auxquels Launoy répliqua de suite par une petite
chure imprimée à Paris, en 1652, et réimprimée
1663. Aucun écrivain ne prétendit alors ajouter à
gloire littéraire de la France, en assignant au chan-
ier Gerson, comme au véritable auteur, le traité de
nitation, sous la considération que saint Bernard
it perdu l'honneur d'avoir composé ce livre.

Les Bénédictins de Saint-Germain obtinrent enfin
talie, en 1668, le manuscrit d'Allatio, qui fut payé
écus; et pour en finir dans cette contestation
tre Kempis et Gersen, le sage François de Harlay,
hevêque de Paris, voulant suivre l'exemple déjà
nné par la Congrégation de Rome, en 1639, convo-
a dans son palais, en 1671, un premier congrès de
ants en paléographie, auquel intervinrent les révé-
ds pères Faure, docteur de Sorbonne, Lecointe,
re de l'Oratoire, De Vion d'Hérouval, auditeur des
mptes, paléographe distingué, De Valois, célèbre
torien, Baluze (1), Cotelier (2) et Du Cange (3)
oyez le document dans l'Appendice), pour donner
rs avis sur douze manuscrits qui avaient été appor-
d'Allemagne, de Flandre et d'Italie, manuscrits
plus anciens du traité de l'Imitation de Jésus-Christ
'on eût pu alors recueillir et obtenir des différents
nastères et bibliothèques, savoir :

Un manuscrit en parchemin avec la date de
1441, terminé et écrit de la main de Thomas
empis (voyez au chapitre vi), et qui avait appar-

Bibliothécaire de M. Colbert, peu favorable aux Bénédic-

Aide du bibliothécaire du Roi.

Très-connu par ses Glossaires.

tenu à la congrégation de Sainte-Agnès, près de Zwoll, où Thomas vécut, et où il est mort; manuscrit que le chanoine Latome retira des ruines de cette congrégation, qu'en 1577 il transporta à Anvers, et qui en dernier lieu fut donné en 1590 aux pères de la compagnie de Jésus de la même ville, appelé de là *Codex Antuerpiensis*.

II. Le manuscrit sur papier, de l'an 1437, apporté du monastère de Saint-Uldalric, près d'Ausbourg, appelé *Codex Augustanus*.

III. Le manuscrit sur papier, de 1433, terminé deux jours avant la veille de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, par la main du frère Candide Obersper, dans le couvent de Weingarten, d'où il tire le nom de *Codex Weingartensis*.

IV. Le manuscrit sur papier, de l'an 1434, appelé *Codex Mellicensis secundus de Imitatione Christi*, sans aucune désignation d'auteur, quoique le manuscrit contienne des ouvrages avec le nom du chancelier Gerson.

V. Le manuscrit sur papier, de l'an 1421, nommé *Codex Mellicensis primus*, extrait du monastère de Saint-Benoît, fondé à Melck, en l'année 1089, l'un des plus anciens de l'Allemagne.

VI. Le manuscrit sur papier, de 1417, désigné sous le titre de *Codex Leodiensis I*, du monastère de Saint-Jacques et Saint-André de la ville de Liége.

VII. Le manuscrit sur papier, écrit et fini à Saltzbourg, en 1463, le samedi d'avant la Toussaint, par le frère Benoît. C'est en bas de ce manuscrit appelé *Codex Salisburgensis*, que le copiste a écrit simplement le nom *Joh. Gers.*, craignant de se tromper sur le vrai nom de l'auteur qu'il n'a pas su lire autrement, mais ne voulant pas l'attribuer à Gerson de Paris, dont le nom était célèbre au concile de Constance et par toute l'Allemagne.

VIII. Le manuscrit en parchemin, de l'an 1460, dit *Bretonius* ou *Codex San-Germanensis,* le premier qui porte le nom de Gerson comme auteur, et qui fut donné au monastère de Saint-Germain-des-Prés, par le docteur Lebreton de Paris.

IX. Le *Codex Gerardi Montis,* dans le Hainault, manuscrit sur parchemin, de l'année 1390, dans lequel, d'après un certificat authentique d'un notaire de Bruxelles, en date du 13 janvier 1663, on lisait à la dernière page : *Copié par le frère Louis de Monte, qui mourut l'an mil quatre cent,* laquelle note avait été méchamment déchirée. (Voyez l'Appendice.)

X. Le manuscrit appelé *Codex Padolironis,* qui fut à la suppression de ce monastère, en 1414 (1), porté à Padoue au monastère de Sainte-Justine, dans lequel manuscrit, mêlé de parchemin et de papier, on lit le nom de Jean Gersen en tête du premier livre, et à la fin du quatrième

---

(1) Cette date certaine avait déjà été constatée par le père Morizot, en 1641 ; elle fut aussi, sur notre invitation, reconnue par MM. Champollion et Guérard, administrateurs de la Bibliothèque royale de Paris. Il nous est donc permis d'en déduire que l'hypothèse avancée par Gence, dans ses *Considérations* de 1812, que le chancelier Gerson a composé l'Imitation en 1418, pendant son séjour en Allemagne, tombe d'elle-même. Nous avons une autre preuve de la date certaine de 1414 dans l'historien Lubin, lequel dit que le monastère de Padolirone fut supprimé en 1419, après la délibération prise au concile de Constance.

XI. Le manuscrit mêlé de parchemin et de papier, dit *Codex Allatianus*, sans date, apporté de Rome par les Bénédictins ; on lit en tête : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi* (voyez le *fac-simile* au chapitre VIII), où le nom de la patrie de Gersen se trouve écrit au-dessus de la ligne par la même main, et avec la même encre, sans la moindre altération, comme le docteur Naudé fut forcé de l'avouer en justice, pour ne pas être puni de la peine du talion, par suite de l'accusation de faux intentée par lui contre l'abbé Cajetani.

XII. Le manuscrit de La Cava, appelé *Codex Cavensis*, écrit sur parchemin avec élégance, et apporté de Rome. Dans la lettre O du chapitre I (voyez le *fac-simile* au chapitre VIII), on reconnaît un Bénédictin qui embrasse la croix, comme s'il disait : *J'ai reçu la croix, Seigneur, je l'ai acceptée de votre main, et je la porterai jusqu'à la mort*, chapitre 56, liv. III de l'Imitation.

XIII. Le *Codex Aronensis* n'ayant pu être déplacé à cause du refus fait par le supérieur des Jésuites, on présenta au congrès un acte rédigé par un notaire, le 26 mars 1668, à Arone, portant la description détaillée de ce précieux manuscrit, où on lit cinq fois le nom de l'abbé Jean Gersen.

Les savants susnommés ne donnèrent positivement leurs avis que sur deux manuscrits : 1°. sur celui d'Anvers, de 1441, dont ils relèvent les fautes, en déclarant Thomas à-Kempis simple copiste ; 2°. sur le manuscrit de Padolirone, qu'on jugea avoir été écrit au moins deux cents ans auparavant. Ils n'ont pas pris garde aux derniers mots qui indiquent l'époque du nsport de ce manuscrit à Padoue. Ils déclarèrent endant, à la gloire de l'abbé Cajetani, octogénaire pectable, et secrétaire sans interruption de cinq iverains pontifes, que les manuscrits désignés par docteur Naudé, comme ayant été altérés, étaient empts de toute suspicion de faux (1); ce que Malon, au livre III de son grand ouvrage, n'hésita int à confirmer.

Delfau publia ensuite l'*Instrumentum*, c'est-à-dire procès-verbal de l'assemblée des savants. Il y ajouta e dissertation pour démontrer les conséquences que n devait en tirer. Delfau étant mort deux ans après, chanoine Testelette, chancelier de l'abbaye de Sainte-nevière, donna, en 1677, ses *Vindiciæ Kempen-*, dans lesquelles il attaque, par des subtilités et par s arguments et des inductions mille fois répétés, pologie des Bénédictins. Mabillon prit de suite la fense de son confrère; et sans répéter ce que ses édécesseurs avaient dit, il s'attacha à analyser et à tifier l'acte du congrès de 1671.

Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, toujrs ardents pour la vérité, obtinrent à Rome un re manuscrit de l'Imitation que nous avons appelé *dex Slusianus*, parce qu'il fut acheté par Jean alteri Slusio, secrétaire et prélat domestique du e Clément X. Ce manuscrit porte en toutes lettres nom de *Johannis Gersen*. Par suite ils convoquè-

---

) L'archevêque de Paris ayant apposé sa signature à cet acte, élégante édition *de Imitatione Christi* fut publiée à Paris, avec om de l'auteur, *Johannis Gersen abbatis ordinis S. Benedicti*, ne préface où Kempis fut combattu, sans dire un mot du chan-r Gerson.

rent en 1674 en leur monastère de Paris des experts en paléographie, savoir : Lecointe, Du Cange, De Vion d'Hérouval, Adrien de Valois, De Launoy, Baluze et Cotelier, lesquels déclarèrent que le manuscrit par eux examiné était plus ancien de deux cents ans. (Voyez le document dans l'Appendice.)

Ce fut en 1681 que les Chanoines réguliers réunirent à Paris des experts pour juger un manuscrit attribué à Kempis, et daté, suivant eux, de l'an 1448; mais les experts refusèrent leur approbation, aussi bien qu'à de prétendus extraits des Chroniques de Buschius, favorables à Thomas à-Kempis.

On doit au savant Mabillon d'avoir enfin apporté d'Italie les manuscrits d'Arone, de Bobbio et de Parme, tous ayant le nom de *Johanis Gersen*. Alors on indiqua un troisième congrès, qui se tint en 1687, dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés. Dix-neuf experts en paléographie (voy. dans l'Appendice l'acte (1) du 28 juillet 1687) y assistèrent, savoir : Faure, de Sainte-Beuve, De Vion d'Hérouval, Cousin, Du Cange, Renaudot, Baluze, Hardouin, d'Herbelot, Chastelain, N. Alexandre, Dupin, Fr. de Launay, Caille-Dufourny, Bigot, Bulteau, Odin, Clément, et Chamillard.

Après une longue discussion, ils attestèrent à l'unanimité que le manuscrit d'Arone était antérieur de trois cents ans, et que les deux autres, notamment celui de Bobbio, étaient presque de la même époque. (Voyez le document dans l'Appendice.)

Dans ces trois assemblées des savants français tenues à Paris, jamais on ne songea à Gerson, au chancelier

---

(1) Gence, dans son édition latine, a transcrit ce document.

a grande Université, au défenseur des priviléges 'Église Gallicane. Il nous paraît qu'après tant de sions de savants illustres du siècle de Louis XIV, e contestation, toute polémique en faveur de pis auraient dû cesser, et que la cause des Bénédic-
devait triompher. Il n'en fut pas ainsi; on publia ouveaux écrits, on cria, sans donner la moindre ve, sans réfuter les documents authentiques, que sen de Cavaglià, abbé de Verceil, était un fantôme, être imaginaire. Ces mêmes déclamations nous les endons encore aujourd'hui, nonobstant les pièces hentiques que nous avons présentées, pièces qui nt transcrites de nouveau dans les chapitres x et ainsi que dans l'Appendice à la fin de ce volume.

ans la préface on a donné par aperçu l'histoire des utes qui s'élevèrent à la fin du xviie siècle pour ner au chancelier Gerson la gloire du traité de itation.

e désir manifesté par Corneille, dans sa préface de 3, d'attribuer l'Imitation à un Français; l'allégafavorable à Gerson, insérée par Moreri, en 1673, la première édition, ébauche de son Dictionnaire, mèrent les discussions en faveur du chancelier de s.

e premier qui, en 1690, se déclara pour Gerson, 'abbé Andry, auquel le docteur Ellies Dupin se it, en 1698, après avoir signé le procès-verbal de , dressé dans l'assemblée tenue à Saint-Germain-Prés, et tout favorable à Gersen.

fut au xviiie siècle que les contestations se renou-
ent plus vivement entre les savants de différentes ns. La cause de l'humble moine Jean Gersen,

qui voulait être inconnu, fut soutenue par Thuillier, Valsecchi, Erhard, Graveson, Du Plessis, Henriquez, Valart, Mœrz, Faita, Mulatera et Chais. La cause de Thomas à-Kempis fut défendue par Rosweide à plusieurs reprises, par Feraudi, Bollandus, Fronteau, Werlin, Carré, Chifflet, Heser, Naudé, Hécelles, Desnos, Boissy, Testelette, Brewer, Du Molinet, et surtout par le Chanoine Amort, très-ardent dans ses écrits. Gery, Trautwein, Zungo, Ghesquière, Desbillons, Godescard, Mercier, furent les derniers défenseurs de Kempis.

La révolution française, survenue en 1789, interrompit toute dispute de ce genre; et après que l'ordre, la religion et les académies furent rétablis par la main de fer de l'empereur Napoléon, alors Napione en 1808, Cancellieri en 1809, en Italie; Lambinet, Gence, Lanjuinais, Barbier, à Paris, en 1812, élevaient de nouvelles discussions.

Les deux Italiens et l'académicien français Lanjuinais se déclarèrent pour le bénédictin Gersen, et les trois autres pour Gerson de Paris, en renouvelant les doutes élevés par Dupin, par Ponsampieri dans le dernier siècle. L'élan donné à l'amour-propre national réveilla les Châteaubriand, Labouderie, de Gérando, Fortia, Rochette, Weigl, Kératry, Buchon, Dassance, Avogadro, et dernièrement Nolhac, Michelet, Leroy, Monfalcon, Spotorno, et enfin l'Académie française, qui, en 1838, proposa l'éloge de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, dans l'intention de le faire reparaître comme auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. II.

Donner une analyse abrégée des contestations polé-iques et des différentes opinions des écrivains les lus remarquables, qui, depuis 1604 (1), époque de a découverte du manuscrit d'Arone, ont pris part pour déterminer le véritable auteur de l'Imitation de ésus-Christ, n'est pas chose facile. On doit blesser bien des susceptibilités nationales, dans des temps où 'axiome, *Amicus Plato, sed magis amica veritas,* n'est as universellement adopté. Cependant, c'est un noble evoir de compléter cette histoire ; nous le devons à otre position sociale, nous le devons aussi à nos lec-urs d'après nos précédentes publications.

L'opinion des écrivains, comme nous l'avons déjà ontré, était fixée sur saint Bernard de Clairvaux, ar on reconnaissait dans les préceptes donnés par auteur de l'Imitation la voix d'un Bénédictin. La lec-re réfléchie de ce traité fit abandonner la cause d'un oine français qui a vécu bien avant saint François 'Assise, nommé et cité dans le livre. Thomas à-Kem-is succéda à saint Bernard, et obtint la réputation 'auteur pour avoir signé le manuscrit de 1441. Mais, rès la défaite du chanoine Amort, qui fut forcé de connaître dans le manuscrit de Kempis la main copiste, le nombre des défenseurs de ce Chanoine gulier a diminué.

La conformité des noms de Gersen et de Gerson fit

---

1) Voyez le recueil des *Ouvrages posthumes de Mabillon,* e I, Paris, 1724, par D. Vincent Thuillier, qui y a ajouté stoire de la contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation de us-Christ.

attribuer au chancelier de Paris la qualité d'auteur de ce précieux traité de morale; mais la suite de sa vie politique donnait lieu à des doutes fondés. Le manuscrit d'Arone ayant été trouvé, les disputes, les diatribes se succédèrent pendant deux siècles; et pour faire pompe d'érudition, dans les dissertations publiées en faveur soit du Flamand Kempis, soit du Français Gerson, soit de l'Italien Gersen, on mêla mal à propos aux citations de l'Écriture sainte et de la règle bénédictine, des textes d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Juvénal, de Martial, de Lucrèce même, et on parvint à ne plus s'entendre en s'éloignant ainsi des règles de la critique et de son objet principal. Des écrivains modernes ont aussi divagué en citant hors de propos d'illustres poëtes, Châteaubriand, Lamartine, et en mêlant ces citations à leurs discussions sur l'auteur véritable de l'Imitation de Jésus-Christ.

Pour ne pas nous répéter dans cette analyse, nous prions le lecteur d'avoir recours au chapitre III, page 22. Il y verra l'éloge qui a été fait du livre de l'Imitation par Marillac, Gonzalez, Orlandin, George Mayr, Louis de Grenade, par les deux pontifes romains Pie IV et Pie V, par saint Philippe Neri, par Sommalius. Nous omettrons aussi de rapporter ici les avis de Valgrave, de Cajetani, de Le Duc, et autres déjà mentionnés au chapitre I, page 29 et suivantes.

Si on trouve dans notre histoire quelques répétitions, elles nous ont paru indispensables pour présenter l'ensemble de cette polémique.

1606. POSSEVIN (Antoine), né à Mantoue, en 1534, mort en 1611, dans le collége des Jésuites, à Ferrare, l'un des plus doctes historiens, dit dans son *Apparatus* *zcer, Venetiis*, 1606 : « A l'égard du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, quoiqu'en parlant de Gerson de Paris, nous ayons suivi l'opinion populaire, comme aussi l'opinion de ceux qui nous écrivaient de la Belgique, qu'on y conservait l'autographe de Thomas à-Kempis, nous ne pouvons à présent qu'adopter le sentiment de notre confrère le père Rossignoli, qui, après avoir longtemps bien examiné la question, est d'avis que l'abbé Jean Gersen a écrit le précieux livre de l'Imitation, lequel fut attribué à Gerson par la conformité du nom, et à Kempis pour le style et la diction. Cela est prouvé par le manuscrit d'Arone, près le lac Majeur, qu'on conserve dans le monastère, qui, aujourd'hui, est le noviciat des Jésuites ». (Voyez Quatremaire, *conra Frontonem*, page 168, édition de Paris, 1649.

Il parle aussi de Thomas Gallo, et il dit qu'il était noine Bénédictin, comme on le voit sur son mausolée Saint-André de Verceil, où *præfert imago Benedicinum cucullatum*. Ce que Villot atteste aussi, en appeant *Thomam Gallum, Benedictinum theologum*, uoi qu'en aient dit les auteurs de l'*Histoire littéraire le la France*.

1613. Bellarmin (1) (Robert), cardinal, né en oscane, en 1542, mort en 1621. Ce savant critique, ns son histoire *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, dit, parlant de Gerson, chancelier de l'Université de ris : « On est dans l'usage de lui attribuer le traité de l'Imitation de Jésus-Christ, en quatre livres; mais on doute avec raison qu'il en soit l'auteur, soit parce

---

(1) Voyez chapitre VII, page 369.

« que ce traité ne se trouve pas avec ses ouvrages, so
« parce qu'on ne le lit pas dans le catalogue de tous se
« écrits dressés par son frère même, soit enfin par
« que l'Imitation n'a pas été insérée dans les premièr
« éditions faites à Strasbourg de tous les ouvrages d
« Gerson. De plus, le livre de l'Imitation est ordina
« rement assigné à Thomas de Kempis, personnag
« très-pieux; mais ce livre ne se trouve pas non plu
« dans le recueil de ses ouvrages, comme nous le démontrerons
« en son lieu.

« Il est donc très-probable que l'auteur de l'Imitation
« de Jésus-Christ est Jean, autrefois abbé Gersen
« ou Gersen; c'est ce qui résulte de souscriptions très
« anciennes de ce nom dans le manuscrit qu'on conserve
« dans le monastère d'Arone, qui, autrefois,
« appartenait aux moines Bénédictins, et à présent au
« collége du noviciat des Jésuites.

« Cet ouvrage de l'Imitation paraît donc avoir été
« assigné à Jean Gerson, de Paris, par la ressemblance
« du nom, tandis que le véritable auteur fut Jean
« Gersen.

« Cependant, comme on ne retrouvait pas cet ouvrage
« de l'Imitation parmi ceux de Jean Gerson,
« chancelier de Paris, on l'attribua à Thomas de Kempis,
« par la conformité en quelque partie du style,
« quoique l'Imitation ne se trouve pas parmi les ouvrages
« de Thomas. » (Voyez l'Appendice.)

Tel est l'avis du savant cardinal Bellarmin; rien de plus clair pour montrer quel est le véritable auteur, et pour démentir l'ancienne opinion en faveur de Kempis et de Gerson. Rosweide, dans son ouvrage *Certissima Testimonia,* allègue que Bellarmin s'est tracté en 1621, ce qui est démenti par le fait suivant. Bellarmin, dit l'historien D. Thuillier, se trouvant au lit de la mort, fut pressé par deux Chanoines réguers de rétracter l'avis émis en faveur du bénédictin Gersen. « Eh! laissez-moi mourir en repos, leur répon« dit-il, vos querelles ne me regardent plus; le livre, « quel qu'en soit l'auteur, est un excellent livre; faites « comme vous l'entendrez. » Ces instigateurs avaient déjà imprimé dans une édition de Cologne de 1613, l'avis du cardinal sur Gersen; mais ils n'avaient pas touché à l'endroit où le savant Bellarmin met les conférences parmi les ouvrages de saint Bonaventure. Il faut noter que, dans la même année 1613, on imprima à Rome l'ouvrage de Bellarmin, *De Scriptoribus Ecclesiasticis,* in-4°, et que le docte cardinal n'y rétracta rien de ce qu'il avait décidé contre Kempis, alors seul compétiteur du bénédictin Gersen.

1616. CAJETANI (Constantin), abbé bénédictin à Rome, secrétaire particulier de cinq papes; dans la préface de ses deux éditions du manuscrit d'Arone, publiées à Rome et à Paris, en 1616, donna son avis en faveur de l'abbé Jean Gersen de Verceil, reconnu auteur du livre de l'Imitation.

Nous avons à la page 30 et suivantes rapporté l'extrait de sa préface.

1621. MARILLAC (Michel DE), conseiller (1) au Parlement de Paris et garde des sceaux, donna en 1621, en 1 volume in-12, chez Rollin-Thierry, une traduction de l'Imitation sur le texte du *Codex Aronensis*, publié à Rome, en 1616, par Cajetani; et dans l'avertissement il prouve que l'abbé Gersen est le véritable auteur. Nous donnons ici le texte original français, tandis que Quatremaire l'a donné en latin dans son livre *Auctor assertus*, part. III, pag. 169. Nous avons déjà rapporté l'avis de ce respectable magistrat français à la page 22, tome I de notre Histoire.

---

(1) Ce modèle de la magistrature, pour sa probité et sa fermeté, digea la fameuse ordonnance de Louis XIII sur l'administration iblique. Il fut persécuté par le cardinal de Richelieu, et mourut prison en 1632, après le supplice de son frère Louis, maréchal France.

1636. Besolde (Christophe), célèbre jurisconsulte, qui a écrit la *Synopsis politica*, et *de arcanis Rerum publicarum*, parle de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ dans le *Specilegia juridico-politica : III De pacis jure, cap. 1*, il s'exprime ainsi : « Le livre « de l'Imitation de Jésus-Christ fut attribué à Thomas « à-Kempis, non-seulement par le peuple, mais par « des hommes très-savants, et notamment par Rosweide. Il est certain que Thomas à-Kempis, à la fin « de son autographe de 1441, certifie avoir écrit le « même livre : mais il est certain aussi que moi-même « je possédais un exemplaire de l'Imitation traduit en « langue allemande, livre qui se trouve aujourd'hui « dans la bibliothèque du célèbre monastère de Zwyfalten (1), où à la fin du troisième livre on lit clairement : *Hunc librum Lorrhæ* (petit village dans le « marquisat de Baden) *conscriptum, et anno* 1448 « *absolutum fuit.* On y a ajouté le quatrième livre écrit « d'une main différente et plus moderne; ainsi, dit il

---

(1) Voyez le manuscrit indiqué au chapitre IV, n° XXV, page 186.

« Besolde, il ne paraît pas probable que cette traduc-
« tion en langue germanique ait pu être faite sept
« années après que Kempis eut terminé son manu-
« scrit, et qu'il ait aussitôt été connu et apprécié dans
« un pays si éloigné. En conséquence, je pense avec
« l'abbé Constantin Cajetani, que le manuscrit de
« l'Imitation est bien plus ancien que cette copie de
« Kempis, et qu'il a été composé au XIII^e siècle par
« Jean Gersen, Italien, abbé de l'ordre de Saint-Be-
« noît. » (Voyez, pag. 157, Quatremaire dans son livre : *Joannes Gersen Vercellensis, contra Thomam à-Kempis vindicatum, Parisiis,* 1649.)

1643. Valgrave (François), Bénédictin anglais, prieur claustral de La Celle, dans son avis de seize pages, touchant l'auteur des *Quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, par Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît, suivant la version de feu* M. de Marillac, *garde des sceaux, dédié à la Reine* (1) *régente.* Paris, 1 volume in-12, chez Le Bé, s'exprime en ces termes : « Com-
« bien que l'auteur nous advertisse au commencement
« de son ouvrage de ne nous inquiéter qui il est, mais
« seulement quelle est sa doctrine; néanmoins, puis-
« que toute vérité est une espèce de lumière, laquelle
« doit être agréable à chacun, excepté à celui qui

---

(1) Le texte de cette traduction est parfaitement conforme à celui de l'édition originale de 1621, qui est maintenant très-rare; et dans l'épître dédicatoire à la Reine, Valgrave ajoute que la traduction de ce célèbre magistrat était estimée, entre toutes les autres, la plus fidèle, moins paraphrasée, non fardée, retenant la naïveté de son auteur, qui recommande à son lecteur de chercher la vérité, et non la sublimité du discours.

« aime les ténèbres; je ne crois pas, il me semble, « faire une chose désagréable d'apporter ici quelque « éclaircissement touchant le nom de l'auteur, en fai« sant voir qu'il ne peut pas être Thomas de Kempis, « Allemand, comme l'on a voulu persuader au vul« gaire, mais Jean Gersen (1), abbé italien. »

1649. **Hemeré** (Claude), bibliothécaire de Sorbonne, décédé en 1650, à l'âge de soixante-dix ans, auteur de plusieurs ouvrages classiques, dans sa lettre datée de Sorbonne : *Kalendis junii* 1649, *religioso viro D. Roberto Quatremaire, monacho Fontanellensi*, donne l'avis suivant sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. « Qu'il y ait deux ordres « religieux très-respectables qui se disputent la gloire « d'avoir possédé l'auteur d'un livre écrit en paradis « par la main des anges, ce n'est pas une chose con« traire à l'équité ni aux lois de la nature. »

Le savant bibliothécaire, après avoir dit que plusieurs villes se disputèrent l'honneur d'avoir possédé Homère à cause de son poëme, après avoir fait l'éloge du traité de l'Imitation, dont il a toujours recueilli une manne céleste, fait observer « que ce même livre « se trouvait anciennement exposé en vente chez les « libraires avec le titre écrit en rouge : *Johannis Ger« sonis, cancellarii Paris.;* mais que par le style, « par les sentiments, il fut plutôt attribué, d'un con« sentement universel, à Thomas à-Kempis. C'est Val« grave, Bénédictin, qui, en produisant d'anciens « manuscrits et des documents venus d'Italie, a rendu

---

(1) Nous renvoyons le lecteur au chapitre 1, page 20, où nous avons rapporté la lettre de Valgrave, dans laquelle il fait l'éloge du livre de l'Imitation, attribué à Gersen.

ean Gersen, abbé vercellais, l'honneur d'avoir
nposé le livre d'or, quoique les Chanoines de
nt-Augustin, irrités et indignés, aient employé
s leurs efforts pour décrier Gersen comme un fan-
me, un être imaginaire, etc.

i les deux ordres religieux voulaient me prendre
ur arbitre, dit Hemeré, je devrais me prononcer
ur les Bénédictins, d'après la citation faite par
nt Bonaventure dans ses méditations, dont il ré-
te que le livre de l'Imitation existait avant Kem-
; d'après la conformité de nom de Gersen, homme
cur et inconnu, avec celui de Gerson, chancelier
Paris, qui, par sa notoriété, fut, par les scribes
par les typographes aux premiers temps de l'im-
merie, déclaré l'auteur du livre. Tel est mon sin-
e avis, que je donne sans préjudice des deux par-
i. » *Vale.*

Sorbona, Kal. junii 1649. HEMERÉ.

53. **CORNEILLE** (Pierre), né à Rouen, en 1606,
à Paris, en 1684. Ce grand poëte émet son opi-
à l'égard de l'auteur de l'Imitation de Jésus-
it, dans l'avis placé en tête de l'édition de Rouen,
iez Le Petit, à Paris, 1653, in-12, enrichie de
es en taille-douce à chaque chapitre, volume rare
écieux.

erre Corneille au lecteur : « Je n'examine point
'est à Jean Gersen ou à Thomas à-Kempis que
glise est redevable d'un livre si saint. Tâchons
n suivre les instructions, puisqu'elles sont bon-
; et, quant au véritable Auteur, laissons-en dis-

« puter les deux Ordres (1) qui le veulent chacun re-
« uestir de leur habit. Il nous doit suffire d'estre assurés
« par la lecture de son ouvrage que c'étoit un homme
« de Dieu et bien illuminé du Saint-Esprit. J'y trouve
« certitude qu'il étoit Prestre ; j'y trouve quelque appa-
« rence qu'il étoit Moine ; mais j'y trouve aussi quelque
« répugnance à le croire Italien. Les mots grossiers
« dont il se sert assez souvent, sentent bien autant le
« latin de nos vieilles Pancartes que la corruption de
« celui de delà les Monts ; et non-seulement sa diction,
« mais sa phrase mesme en quelques endroits est si pu-
« rement françoise (2), qu'il semble avoir pris plaisir
« à suivre mot à mot notre commune façon de parler.

« C'est sans doute sur quoi se sont fondés ceux qui,
« du commencement que ce livre a paru, incertains
« qu'ils étoient de l'Auteur, l'ont attribué à saint Ber-
« nard et puis à Jean Gerson qui étoient tous deux
« François ; et je voudrois qu'il se rencontrât assez d'au-
« tres conjectures pour former un troisième parti en
« faveur de ce dernier, et le remettre en possession

---

(1) Par ces expressions, on reconnaît qu'au temps de Corneille il n'existait pas encore un parti prononcé en faveur de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris ; on ne parlait que de Kempis : aucune des cinq éditions publiées par le grand poëte ne porte le nom ni de l'un ni de l'autre, ce qui confirme notre opinion. M. Monfalcon, dans la préface de sa polyglotte, Lyon, 184[illegible] ne concorde pas avec l'avis que nous rapportons du grand Corneille, et il n'a pas cité l'édition d'où il a tiré sa citation.

(2) Corneille n'avait pas l'habitude de lire les anciens livres italiens du XIVe siècle, car il y aurait trouvé mot à mot la corruption de la très-ancienne langue latine, qu'on rencontre déjà dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

une gloire dont il a joui assez longtemps. L'amour u pays m'y feroit volontiers donner les mains (1), ais il faudroit un plus habile homme et plus sçavant e je ne suis pour répondre aux objections que lui nt les deux autres (2), qui s'accordent mieux à xclure qu'à remplir sa place.

Au reste, je n'ai point voulu embarrasser cette lition du texte latin; mais, en récompense, j'y ai it adjouster quelques ornemens pour suppléer en uelque sorte au défaut de ceux de la poésie (3) qui e peuvent pas entrer aisément dans cette traduction. Ce sont des figures en taille-douce que vous ouverez au-devant de chaque chapitre, et qui conennent comme autant d'emblèmes historiques, nt le corps est toujours une action remarquable, u de Jésus-Christ, ou de la Vierge, ou d'un Saint, u de quelque Personne illustre; et l'âme, une sennce tirée du mesme chapitre, et à qui cette action rt d'exemple, etc. etc. »

ette déclaration du savant poëte, qui, après avoir ré sur lui les applaudissements des spectateurs aux résentations du *Cid* et de *Cinna*, a voulu traduire

---

) Cet amour du pays et de la gloire nationale, si propre aux çais et aux Allemands, combien serait-il désirable en Italie, n 1837, nous trouvons à regret publiée à Rome une édition mitation sous le nom *Thomæ a Kempis*, avec une préface e de ces temps de recherches historiques.

Savoir, les Bénédictins, qui défendaient Gersen, et les Cha- réguliers de Saint-Augustin, qui plaidaient pour Kempis.

Poëtes modernes, qui, avec votre lyre souvent en désaccord, enchanter l'univers, prenez exemple du premier poëte de nce, et méditez ses vers.

l'Imitation de Jésus-Christ, est d'un grand poids pour connaître le système des partisans du chancelier Gerson, si l'on considère qu'après avoir, en 1651, le 22 septembre, au temps du procès pendant devant le Parlement de Paris sur l'auteur de l'Imitation, obtenu du Roi le privilége pour publier sa traduction en vers, il rédigea la préface, et publia ensuite la première partie, qui plut à la Reine; ce qui engagea le poëte à terminer sa traduction. La chute de *Pertharite,* en 1653, décida Corneille à renoncer au théâtre. Il avait alors quarante-huit ans; et ce fut au mois de juin de cette année que l'on termina l'impression des deux premiers livres de l'Imitation, auxquels fut jointe la préface que nous avons copiée. Ce grand poëte, dont la France s'honora et s'honorera toujours, sentait déjà que tout passe dans ce bas monde; et le parterre inconstant commençait à l'avertir de renoncer à la scène et aux applaudissements mêlés de sifflets dirigés et encouragés par l'envie; d'autant plus qu'en 1650, après avoir obtenu un grand succès dans sa comédie héroïque de *Don Sanche d'Aragon,* le suffrage du grand Condé qui lui manqua, fit revenir le public courtisan des applaudissements accordés à la pièce, et elle fut renvoyée aux théâtres de province.

Corneille ne changea pas d'avis dans sa vieillesse avancée à l'égard de Gerson, chancelier de l'Université de Paris; car la même opinion sur l'auteur de l'Imitation fut répétée dans les éditions de 1665, in-8°, chez Ballard, à Paris, et dans la dernière de 1673, in-24, chez de Luynes, à Paris avec des figures de Campion.

Nous ne croyons pas, comme le dit Fontenelle, dans

n Éloge, que Corneille eût été porté à entreprendre
traduction de l'Imitation par le conseil de quelques
uites. Nous n'admettons pas même ce que les ama-
urs d'anecdotes supposent, contre la dignité et la
udence d'un grand magistrat, savoir que le chan-
ier Séguier l'ait forcé d'aller se confesser avec lui au
Paulin, petit père de Nazareth, pour avoir fait des
rs lubriques, et que par pénitence on lui ait imposé
traduire en vers le premier livre de l'Imitation de
us-Christ.

Nous croyons plutôt que Corneille fut porté à tra-
ire le premier livre en 1651, à cause du peu de
ccès de sa comédie de *Don Sanche,* persuadé « que
la gloire du monde passe vite, et que c'est vanité
l'ambitionner les honneurs et de travailler à s'éle-
ver » d'après les chapitres 1 et 3 du livre 1 de l'Imi-
ion. Nous devons la traduction du livre second à
ncouragement qui partait de cette cour brillante
l'on ne dédaignait pas d'accueillir les hommes
lettres, encore plus encouragés dans la suite par
uis XIV, qui éleva son siècle et le nom français au
s haut degré de célébrité. Enfin on attribue le
mplément de cette belle traduction à la reconnais-
nce du poëte envers Dieu qui l'avait sauvé dans une
ladie dangereuse. Car Corneille eut toute sa vie des
timents de piété, et ses dernières poésies sont tou-
à la gloire de la religion (1).

---

1) M. Monfalcon, page xlix de sa préface, prétend critiquer
neille; il dit : « Son génie n'avait aucune analogie avec celui
e l'Imitation, et ne le comprenait pas, etc. » Plusieurs éditions
nt données par Corneille, savoir, 1°. celle de 1651, Rouen;
n'offre que vingt chapitres et une préface; 2°. celle de 1653

1758. Valart (Joseph), prêtre et académi d'Amiens, grammairien distingué par ses traducti de classiques latins, publia, en 1758, chez Bar de Paris, *De Imitatione Christi libri IV, ad manuscriptorum ac primarum editionum fidem c gati, et mendis plusquam* 600 *expurgati*. On lui proche avec raison d'avoir, en voulant le corri altéré le texte original, qui n'a pas besoin d'une leure latinité pour être un des livres les plus par qu'ait produits l'esprit humain.

La dissertation sur l'auteur de l'Imitation, q lit à la fin de cette édition, a pour objet de pro 1°. que l'Imitation est plus ancienne que Ken 2°. de fixer à peu près le temps où elle a été comp 3°. de découvrir qui en est l'auteur.

Nous allons donner une analyse de ces trois p sitions; et en commençant par la première, V dit, 1°. que Kempis n'a pas fixé le nombre des i locuteurs, car, au quatrième livre, on en trouve *Jésus-Christ, le Fidèle et le Maître de la vie spiri* 2°. que les sommaires du manuscrit d'Anvers ne respondent pas au sujet des chapitres : ainsi le maire du dernier chapitre du livre IV, qu'il inti *Quod homo sit humilis imitator Christi*, ne ré pas à la matière traitée dans ce chapitre 18; 3 fautes qui se trouvent dans le manuscrit sont d ture à ne pouvoir être mises que sur le compte copiste; Valart en rapporte des exemples; 4°. autre preuve est tirée de l'ordre où sont les q

---

contient les Ier et IIe livres; 3°. celle de 1654 va jusqu'a pitre 30 du livre III; 4°. l'édition, avec le texte latin et des fi de 1656, à Rouen, est complète.

res dans les deux manuscrits d'Anvers et de Lou-in, car le quatrième livre se trouve à la place du oisième, et celui-ci le dernier; 5°. une dernière reuve se tire de ce que le copiste Kempis a très-mal isposé le nombre des livres, qui est de quatre dans manuscrit d'Anvers, et de six dans celui de Louvain.

Quant au temps de la publication de ce premier re, il fait remarquer que la première copie de homas à-Kempis est de 1410, mais que le vrai ori-nal doit « être bien plus ancien; il doit être, dit-il, lu XIIIe siècle, du temps de saint François, parce ue les fautes d'un original se multiplient à mesure ue les copies s'en multiplient. »

Les manuscrits des XIIIe et XIVe siècles sont très-es, au lieu que ceux du XVe sont multipliés.

A l'égard de l'auteur, il se prononce pour l'abbé n Gersen de Verceil, qui passait alors pour le plus nd maître de la vie spirituelle, qui avait des rela-ns intimes avec saint François d'Assise, et qui parle saint Antoine de Padoue. Il s'appuie de l'autorité Wading et de Du Cange.

1667. SUAREZ (Joseph-Marie), d'Avignon, gardien la bibliothèque du Vatican sous Urbain VIII, puis que de Vaison, dans son livre intitulé : *Conjectura libris de Imitatione Christi, eorumque auctoribus.* mae, 1667, in-4°. L'auteur conjecture, 1°. que les is premiers livres de l'Imitation ont été composés, oir : par l'abbé Jean Gersen, par Ubertin de Casal par le frère Rainallucci de Corbeira, dans les uzzes, Franciscain, qui fut ensuite antipape sous le n de Nicolas V, en l'année 1328;

°. Que Thomas à-Kempis, en 1441, mit le traité de l'Imitation en ordre, et lui donna la forme dans laquelle nous le trouvons à présent;

3°. Que le quatrième livre est de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris.

1718. Vogtius (Woldebrandus) a écrit *Conjecturæ de auctore libri de Imitatione Christi*, dans l'*Apparatus litterarius*, coll. II, *Wittebergæ*, 1718, 25 pages in-8°. Il veut montrer que Walterus Hiltonus, Chartreux anglais, contemporain d'Henri VI, en 1399, est l'auteur du livre I de l'Imitation; mais il est d'accord, avec l'évêque Suarez, que Thomas à-Kempis a réuni en un corps différents opuscules ascétiques, et leur a donné le titre *De Imitatione Christi*, après y avoir fait différents changements. Il est utile de voir, à ce propos, l'article Gualterus Hiltonus, dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis* de J. A. Fabricius.

De ces deux opinions, nous déduisons, 1°. Que les auteurs supposés auraient vécu au commencement du XIV° siècle, conséquemment avant la naissance de Kempis et de Gerson de Paris;

2°. Que Suarez admettait que les trois prétendants, Gersen, Ubertin et Rainallucci furent Italiens et non Français, car il n'était pas même question du chancelier Gerson;

3°. Que le manuscrit d'Arone s'opposerait à ces conjectures hypothétiques, car tous les quatre livres portent le nom répété d'*Abbatis Johannis Gersen*, comme du véritable auteur; tandis que le style, les mots vulgaires qu'on trouve partout démontrent que la composition est de la même personne.

1671, 17 août. Du Cange (Charles Du Fresne), dans une lettre à M. Dumont, conseiller au présidial d'Amiens, s'exprime ainsi : « Il est vrai que j'ai été « à la conférence de Thomas à-Kempis, et après les « manuscrits que j'y ai vus, je ne fais nulle difficulté « que cet ouvrage ne soit de Gersen. »

Valart, qui rapporte cette lettre dans son édition de 1758, ajoute : « Ce grand homme en était si per« suadé, que quand il a eu occasion de citer dans son « *Glossaire* quelque passage de l'Imitation, il a tou« jours cité cet ouvrage sous le nom du très-pieux Jean « Gersen. C'est d'après l'original même de M. Du « Cange que je cite ceci. M. d'Aubigny, son digne ar« rière-neveu, qui vient d'en être le possesseur, a eu la « bonté de me le communiquer. Voilà le témoignage « de ce savant; il le rend après un mûr examen. Per« sonne n'était plus capable de juger de l'âge des ma« nuscrits, comme aussi personne n'avait plus de pro« bité. »

Valart ajoute, à la suite, des passages extraits des livres de l'Imitation d'où on peut tirer quelques lumières touchant l'auteur, et il met pour épigraphe : « L'Imi« tation de Jésus-Christ est un des plus excellents trai« tés qui aient été faits. Heureux celui qui en pratique « le contenu non content de l'admirer. » Leibnitz, *lettres*, page 77.

1673. **Moreri** (Louis), docteur en théologie, né en Provence, dans la première édition du grand *Dictionnaire* qui porte son nom, publié pour la première fois à Lyon, en 1673, in-folio, dit au mot Charlier : « A propos de cela, il faut se souvenir de l'erreur de « Possevin, de Maraccius et de plusieurs autres, qui « ont cru Jean Gerson même, qui était Célestin et « Prieur du monastère de Lyon, l'auteur de l'Imita-

« tion de Jésus-Christ, car ce sentiment est convai
« de fausseté par une lettre que le même prieur
« Célestins écrivit l'an 1432, à un religieux de
« ordre nommé Anselme, dans laquelle il lui p
« de la mort et des écrits de Gerson. Le nom de J
« commun aux deux frères, a été cause de cette
« reur. »

1697. **De Aguirre** (Joseph), cardinal, dans sa
face de l'édition latine de l'Imitation de Jésus-Chr
publiée à Rome, en 1697 (1), s'exprime sur le v
table auteur de ce premier livre, dans les termes
vants, fidèlement traduits du latin : « Nous dev
« dire d'avance, que depuis l'avis de tous les écriv
« du XVII^{e} siècle, lesquels ont traité des auteurs
« les matières ecclésiastiques, Jean Gerson, chan
« lier de Paris, n'a jamais été l'auteur de l'ouvrag
« l'Imitation de Jésus-Christ, quoique des person
« trompées par la ressemblance du nom avec celu
« l'abbé Jean Gersen, puissent avoir soutenu le c
« traire. Nous n'avons pas besoin de prouver c
« allégation avec perte de temps, car cela a déjà
« évidemment prouvé par d'autres écrivains, et d
« notre siècle il ne se trouve personne qui veuill
« soutenir.

« Toute la controverse s'agite présentement e

---

(1) *De contemptu mundi, sive de Imitatione Christi, libri*
tuor, auctore Joanne Gersen, abbate Vercellensi ordinis S. B
dicti, ex decem Mss. auctori eidem, atque integritati rest
Nunc tandem primum Romæ recusi juxta editiones Parisie
Romæ, MDCXCVII. Ex typographia Ant. de Rubeis. Ibi *Pro*
mena cardinalis de Aguirre de vero auctore (*Johannes Ge*
operis de Imit. Christi. »

Thomas de Kempis, chanoine régulier de saint Augustin, et Jean Gersen, abbé de l'ordre de saint Benoît, comme nous l'avons annoncé en tête de cette édition.

« En vérité, parmi les savants auteurs qui ont em« brassé notre opinion, le très-éminent cardinal Bel« larmin s'exprime clairement dans son livre *sur les* « *Écrivains ecclésiastiques*, éditions de Rome et de « Paris, de l'an 1617, chez Cramoisy. »

Après avoir transcrit le sentiment de Bellarmin tel que nous l'avons donné ci-dessus, page 69, il ajoute qu'on n'apporte point de preuves que ce cardinal ait changé d'opinion, comme quelques-uns veulent le faire croire; et que c'est l'esprit de parti qui lui a imputé ce changement. Puis il continue en ces termes:

« Notre opinion sur l'auteur Bénédictin de l'Imita« tion de Jésus-Christ avait déjà été soutenue par « Constantin Cajetani, abbé et secrétaire du pape « Paul V, et elle fut amplement prouvée et confirmée, « 1°. par différents manuscrits très-anciens, et en par« ticulier par le manuscrit du monastère de La Cava « (dit *Codex Cavensis*), dans lequel on voit l'image « de l'abbé Jean Gersen habillé en bénédictin, por« tant la croix dans ses bras (voyez la planche à la « page 14); 2°. par l'inscription analogue à la gra« vure susdite qu'on lit au chapitre 56 du livre III, où « il est dit : *Que nous devons renoncer à nous-mêmes et imiter Jésus-Christ par la croix*, §. 4. *J'ai reçu la croix, je l'ai acceptée de votre main, je la porterai jusqu'à la mort comme vous l'avez voulu, car la vie d'un bon moine est la croix;* 3°. enfin, par plusieurs autres conjectures et autres arguments;

« car il est certain que Thomas de Kempis a term[illegible] « sa vie en l'année 1471. A ladite époque il exis[illegible] « déjà plusieurs manuscrits qui portaient le nom [illegible] « Jean Gersen comme auteur, et en outre saint Bo[illegible] « venture, qui a vécu plus d'un siècle avant Tho[illegible] « de Kempis, ayant textuellement cité et transcrit [illegible] « phrases de cet ouvrage, comme Cajetani l'a d[illegible] « dit, il paraît certain que l'auteur est plutôt Je[illegible] « Gersen qui a vécu dans le siècle même de saint B[illegible] « naventure, que Thomas à-Kempis postérieur d'[illegible] « siècle et plus.

« Cependant, comme les opinions et les jugem[illegible] « des hommes sont variables, ainsi que leurs aff[illegible] « tions, Héribert Rosweide et Henri Sommali[illegible] « probablement pour soutenir l'honneur de leur p[illegible] « trie ou de leur nation, ont rejeté toutes les preu[illegible] « en faveur de l'abbé Gersen, et ont combattu po[illegible] « Thomas de Kempis, appuyés sur ce qu'un ou de[illegible] « exemplaires manuscrits de l'Imitation portent à la fi[illegible] « les mots suivants : *Finitus et completus anno Dom.* « 1441, *per manus Fr. Thomæ de Kempis.*

« S'appuyant sur cette souscription comme sur une « preuve solide, Rosweide publia ses *Vindicias Kempenses*, « dans lesquelles il réfute de son mieux l'opinion « de l'abbé Cajetani, ou plutôt celle de Bellarmin « et de ses autres confrères de la Société de Jésus, mais « pourtant par de faibles arguments. Car, quoiqu'il « ait attiré à lui quelques personnes, cependant il n'a « pas réussi à persuader ses illustres confrères Jacques « Sirmond et Jules Négroni, qui l'ont contredit ouvertement.

« Cajetani, ainsi attaqué, ayant en 1644 recueilli uvelles preuves, combattit le livre de Rosweide ne *Apologie plus étendue en faveur de l'abbé Gersen.* Pour l'amour de la vérité, et sans l à la gloire de sa nation, le célèbre juriscon- Christophe Besolde, Allemand, accueillit le de Cajetani, ainsi qu'un savant anonyme de , et parmi les nôtres Gabriel Bucellini, lequel ne que dans plusieurs monastères d'Allemagne, r : Melck, Oschenbusano, Wiblingen et Wein- en, on trouve encore à présent quatre ou cinq uscrits de l'Imitation, très-anciens, et écrits les années 1418, 1430, 1433, 1434. Si donc, vait déjà écrit en entier l'opuscule susdit, com- t pourrait-il avoir été fini et complété en 1441, Thomas de Kempis, considéré comme le vrai ur, ainsi que Rosweide le déduit de la souscrip- latine déjà rapportée? Un livre ne pouvait ter complet plusieurs années avant sa composi- , c'est-à-dire avant que le prétendu auteur alle- d l'eût rédigé. Il faut donc croire, d'après la cription citée, que Thomas de Kempis n'est pas eur, mais le copiste de l'opuscule de l'Imitation. e a été l'interprétation donnée déjà par un per- nage illustre, le président de Marillac, au cha- e 1 de la préface de sa traduction française, où t : *Parmi les raisons produites par Rosweide, 'en trouve aucune pour attribuer à Thomas de pis, mort en 1471, la propriété du livre de l'Imi- n de Jésus-Christ; bien au contraire il me pa- que Thomas est partout exclu de cet honneur; t même rejeté, par son propre aveu, dans la ature en caractères rouges par lui apposée à la*

« *dernière page, où il déclare qu'il a fini et com-* « *plété l'ouvrage par ses mains, en avouant ainsi qu'il* « *n'est pas l'auteur du livre, mais seulement le copiste* « *et l'écrivain matériel.*

« Le savant Jean Barclay s'est comporté avec bien « plus de prudence et de modération que d'autres con- « troversistes, dans le livre I de sa *Parænesis,* où il « laisse cette controverse sans décision ; et l'abbé Phi- « lippe a tenu la même marche dans sa dissertation his- « torique sur les écrivains ecclésiastiques, au mot « *Joannes Gerson,* pag. 582, où il dit qu'il est de la « sagesse d'avouer que jusque-là on ignorait le vrai « auteur du livre de l'Imitation, plutôt que de se per- « dre dans des subtilités et de s'abaisser des deux côtés « à des injures trop souvent répétées.

« De nouvelles apologies ont été publiées par des « partisans de Jean Gersen de Verceil, non-seulement « par des Bénédictins, savoir : par Robert Quatre- « maire et par François Valgrave, mais aussi par des « étrangers à l'ordre monastique comme Jean de Lau- « noy, docteur de Paris, célèbre par plusieurs ouvrages, « comme monseigneur Augustin Della Chiesa, évêque « de Saluces, historien fidèle, et Jean-Baptiste Mo- « neta, sans parler des autres.

« Il est donc inutile de répéter ici les mêmes preu- « ves, de battre le fer avec le même marteau, après « toutes les dissertations et apologies, dans lesquelles « on prouve que Jean Gersen est le véritable auteur « de cet opuscule de l'Imitation ; il est constant qu'il « a été moine de Saint-Benoît et abbé dans la ville « de Verceil, et on a déterminé l'époque de sa vie « depuis l'an 1220 jusqu'à 1250.

our ne pas excéder là brièveté que nous nous
mes proposée, je ne parlerai pas des controverses
se sont renouvelées au sujet de l'auteur de l'Imi-
on entre les Chanoines réguliers de Saint-Augus-
et les moines de la très-florissante congrégation
Saint-Maur. Jean Mabillon nous les raconte dans
apologie en faveur de Jean Gersen, Bénédictin,
il rapporte toutes les disputes qui ont eu lieu,
amment par-devant l'archevêque de Pa[illegible], et le
ement prononcé par six experts, qui, après l'exa-
des différents manuscrits produits dans la
ace, décidèrent que Thomas Kempis ne fut que
iste, et que Jean Gersen est l'auteur de ce su-
ne ouvrage.

Nous laissons aux Chanoines réguliers le plaisir
vénérer leur confrère Thomas de Kempis comme
éritable auteur de cet ouvrage. Nous laissons aux
tisans de Thomas, étrangers à l'ordre de Saint-
gustin, le même plaisir de disputer sur cet article.
nt à nous, qui professons la règle bénédictine,
i que plusieurs savants qui adoptent notre sen-
ent, nous pensons que les quatre livres de l'Imi-
on ont été médités et composés par l'abbé Jean
sen, et qu'ils furent publiés dans son monastère
erceil.

l nous reste à désirer que toute dispute à part et
te aigreur cessant, les partisans de l'un et de
tre s'appliquent tous à se pénétrer de la doctrine
es maximes de ce livre précieux, et à les mettre
ratique. Ce que nous souhaitons en particulier
moines Bénédictins dont nous prenons à cœur
lité spirituelle. »

1698. DUPIN (Louis Ellies), docteur en théologie de la Faculté de Paris, dans le tome II de l'*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques* traitées dans le xve siècle, Paris, 1698, in-8°, a publié une *Dissertation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans laquelle on rapporte les contestations qui se sont élevées sur ce sujet, les raisons qui ont été alléguées en faveur de ceux à qui le livre a été attribué, les manuscrits, les éditions et les témoignages dont on s'est servi pour soutenir le droit de chacun, que l'on examine, et sur lequel on porte un jugement équitable et désintéressé.*

Dupin a revu ensuite et augmenté cette dissertation pour la redonner en latin sous ce titre : *Dissertatio de auctore libri de Imitatione Christi, in qua continentur controversiæ de eo excitatæ.* Elle fait partie du livre III des *Gersoniana* mis en tête des OEuvres de Gerson, publiées par ses soins en 1706, 5 vol. in-fol. Dans cette édition, Dupin, après avoir signé le procès-verbal dressé en 1687, à Paris (voyez le document), semble incertain sur l'auteur de l'Imitation, et il s'appuie sur la sentence de Térence :

Fecisti probe;
Incertior sum multo quam dudum.

Il croit auteur du précieux traité son concitoyen Gerson, chancelier de Paris :

1°. Parce qu'il dit dans le chapitre 22, livre I : *Quamvis Rex sit vel Papa,* il aura toujours des tribulations. Or, Dupin observe que si l'Imitation eût été écrite par un Allemand, il aurait mis *Imperator;* un Italien ou un Lombard aurait écrit *Magnus Dux.*

Nous répondrons que le savant historien Dupin
orait qu'au XIIIe siècle la ville deVerceil était chef-
d'une des républiques de la ligue lombarde, et
l'abbé du monastère de Saint-Étienne était un des
fs de l'assemblée du gouvernement; il ignorait aussi
en Italie il est passé en proverbe de dire, que *ni*
e ni roi n'est content; c'est une consolation vul-
re.

°. Parce que ce livre montre que l'auteur appar-
ait à une Université où existaient plusieurs doc-
rs, et Dupin ignorait aussi que, précisément en
18, l'Université de Verceil était florissante, lorsque
t Antoine de Padoue y fut envoyé pour étudier la
ologie mystique et la morale. (Voyez le document
s l'Appendice.)

°. Dupin se trompe lorsqu'il dit que les doctrines
rimées dans le traité de l'Imitation sont conformes
elles des ouvrages du chancelier Gerson. Nous
ons nos lecteurs de se convaincre par eux-mêmes
confrontant les ouvrages du docteur : *De Conso-*
one theologiæ, ou bien : *De Meditatione cordis*,
c l'Imitation; ils reconnaîtront la différence du
e, de la diction et de l'élégance des deux auteurs.
Dupin n'a pu répondre aux arguments en faveur de
sen, Bénédictin à Verceil, savoir : 1°. A ce qu'il
ulte du livre 1, chap. 9, que l'auteur est moine;
aux expressions d'humilité, de docilité et d'éloi-
ment de toutes les vanités du monde, expressions
Gerson n'a pas mises en pratique dans sa vie ora-
ise et ambitieuse; 3°. à l'aveu par lui précédemment
dans le congrès de 1687, où il a admis que le ma-
crit d'Arone était ancien de trois cents ans; 4°. à

l'autre aveu fait, que les plus anciens manuscrits portent le nom de *Ger*, de *Gess* ou de *Gers;* et que c'est seulement après 1460 qu'on trouve sur des manuscrits en toutes lettres le nom de Gerson, devenu célèbre après sa mort. On changea l'E en O pour lui attribuer un ouvrage qu'il avait dû connaître et lire pour se consoler dans les adversités, et qu'il a tout au plus traduit en français avec des variantes, sans cependant y apposer sa signature.

Personne n'ignore que Dupin, quoique docteur de Sorbonne, est appelé par le savant cardinal Quirini, *Homo levis armaturæ*, à cause des omissions faites dans sa *Bibliothèque ecclésiastique*. Cuper, Graveson et Chaufepié sont du même avis, et s'accordent tous pour déclarer Dupin grand parleur, souvent se contredisant, et inexact dans ses propositions. Et le chanoine Amort, à la page 25 de son livre *Moralis certitudo*, rapporte ce que pensait du docteur le P. Schüz, Jésuite allemand : *Dupinus, Ludovicus Ellias, doctor Parisinus, a scriptionum numero quam a modestia, criterio aut sinceritate notior, etc. etc.*

Nous sommes forcé de rapporter encore ici ce que le père d'Avrigny a écrit au tome III, page 399, des *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire ecclésiastique;* Paris, 1739, où en parlant de Dupin, il dit que ce docteur avait plus de fécondité et de confiance que de discernement et de fidélité.

Si Dupin a donc changé d'avis après avoir volontairement signé le procès-verbal du congrès tenu à Paris, en 1687, ce fait prouve une volubilité de caractère dominé par la gloriole nationale, plutôt qu'une délicatesse de conscience.

1720. D'Avrigny (Hyacinthe Robillard), dans ses *émoires Chronologiques sur l'Histoire ecclésiasti- ue,* à l'an 1671, parlant de l'examen des manuscrits l'Imitation, fait à cette époque par-devant l'arche- que de Paris, dit, « qu'assez de gens voulaient encore en 1642 que le savant Jean Gerson fût l'auteur de l'Imitation. M. Camus, évêque de Belley (1), ne croyait pas qu'on en pût douter. »

« Mais, ajoute d'Avrigny, sa critique porte à faux; un peu d'attention en lisant quelques chapitres de l'Imitation aurait fait tomber ses préventions. Gerson ne fut jamais religieux, et l'auteur du saint livre dont nous parlons remercie Dieu de la grâce qu'il lui a faite de l'appeler à cet état. » Il cite à l'appui passages des chapitres 10 et 56 du livre III, que us avons rapportés tant de fois.

Il termine ainsi : « Ces paroles forment une démonstration si complète, qu'il est inutile d'alléguer la différence du style qui fournit une autre preuve également convaincante. Aussi il n'est pas plus question aujourd'hui du célèbre chancelier de l'Univer- ité de Paris que du saint réformateur de Cîteaux, uquel on crut pouvoir donner ce livre d'abord qu'il arut, tant il y a de simplicité, de douceur et d'onc- ion. » La dispute, comme il le dit, ne s'agitait rs qu'entre Thomas de Kempis et le moine Jean rsen, abbé de Verceil.

1731. Lenglet Du Fresnoy (Nicolas), docteur de

---

1) Il est auteur de *l'Esprit de saint François de Sales,* publié Paris en 1614. Ayant quitté son évêché de Belley en 1629, il retira à Paris, fut nommé évêque d'Arras en 1652, et mourut nt d'avoir reçu ses bulles.

Sorbonne, auteur de plusieurs ouvrages historiques, publia en 1731 une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, réimprimée après sa mort, en 1764.

Ce docteur, malgré sa vaste érudition, sa mémoire prodigieuse, est tombé dans des erreurs grossières; il ne se faisait aucun scrupule d'écrire le contraire de sa pensée. Ainsi, après avoir publié son livre *de l'Usage des Romans*, il se réfuta lui-même par l'*Histoire justifiée contre les Romans*. Il n'est pas étonnant qu'il ait été le premier à débiter que l'*Internelle Consolation* était l'original français de l'Imitation, applicable à tous les chrétiens en général. « C'est ce qui m'a fait « penser, dit-il, que le célèbre Gerson aurait d'abord « fait ce livre en français, et que depuis il aurait été « traduit en latin par Kempis. »

Il fonde son opinion sur ce qu'une édition de l'année 1500 de l'Imitation aurait, au livre I, un chapitre de plus, le 26e, *Contre la vanité de ce monde*, qu'il nous transcrit en vieux français.

Ce chapitre se trouve à la suite du 59e du livre III, dans l'édition latine donnée par Gence, d'après le *Codex Lebeufiensis*, possédé jadis par le chanoine Lebeuf, jugé du XVe siècle, d'après une note par nous reconnue sur le manuscrit même qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui n'a que les trois premiers livres comme l'original français.

Lenglet admet l'existence des deux *Codex Weingartensis* en latin, dans l'abbaye de Weingarten, de l'ordre de Saint-Benoît, qui sont d'une date certaine, par ces mots : *Explicit liber internæ Consolationis, finitus anno* 1433; l'autre, daté de 1434, est rangé dans le même ordre que les anciennes éditions fran-

s. Cependant, il persiste à croire que Gerson à
deux ouvrages, à l'imitation de Boëce, l'un inti-
: *De Consolatione theologiæ* libri IV, qui est
ntestablement de ce docteur, afin d'assurer la
té de la foi contre les hérésies naissantes de son
s; l'autre ouvrage : *De Interna Consolatione,* ou
Internelle Consolation, dans lequel les maximes
vie intérieure, altérées dès le commencement du
siècle, sont rapprochées de la vie commune de
s-Christ et de ses apôtres.

conclut : C'est ma pensée, je la donne seulement
re de conjecture, que des personnes plus habiles
ront examiner et suivre avec plus de soin.

'42. Du Plessis (Toussaint), Bénédictin de Saint-
r, répondit à Lenglet dans *le Mercure* de novembre
, par un article anonyme; et il prouve que le livre
mitation a d'abord été écrit en latin, et que *l'Inter-
Consolation,* regardée par l'abbé Lenglet comme
inal de l'Imitation, n'en est qu'une traduction.
premiére preuve, il transcrit le titre de l'édi-
de l'année 1500 (voyez au chapitre 5), qui porte :
*suit le livre très-salutaire de l'Imitation de Notre
neur Jésus-Christ et du parfait contempnement
misérable monde, donné en latin* de Imitatione
sti, par Lenoir.

Bénédictin, suivant nous, aurait dû observer ici
'original français qu'on attribue à Gerson, a bien
de variantes et de transpositions que l'original
. Ce qui prouve que le traducteur a suivi son
lsion, et a voulu approprier un ouvrage monas-
à tous les chrétiens. Il aurait pu ajouter qu'à la
le lecture du livre de Gerson : *De Consolatione*

theologiæ, on reconnaît la différence du style, de la diction et de la méthode de raisonner.

1754. **Enriquez** (Henri), cardinal (1), publia à Rome en 1754, *l'Imitazione di Cristo in latino ed in italiano,* 3 vol in-8°, réimprimés à Naples en 1756, et à Turin en 1761. (Voyez ci-dessus, chap. VIII, pag. 50.)

Dans une longue préface l'éditeur parle d'abord de la difficulté qu'il a rencontrée pour faire une traduction exacte du latin en italien, du texte de l'Imitation. Il rapporte en note les nombreuses traductions italiennes; il parle des françaises, et se plaint de trouver dans ces dernières plutôt des paraphrases que la lettre et l'esprit de l'auteur (2).

Dans un second article il traite des longues contestations sur le véritable auteur de ce livre d'or et il donne la liste des controversistes les plus distingués. Saint Bernard, le chancelier Gerson, enfin Thomas à-Kempis, se contestèrent la propriété de ce traité; mais enfin Manriquez a fait connaître que le livre était plus ancien que saint Bonaventure.

La découverte du manuscrit d'Arone mit en scène l'abbé Jean Gersen, Bénédictin à Verceil; il fut vivement soutenu par Cajetani et combattu par Rosweide.

Après avoir fait l'histoire des longues et piquantes contestations entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers, les uns pour l'abbé Gersen, les autres pour Kempis, sans que personne ait pris parti pour le chan-

---

(1) Ce pieux prélat mourut à Ravenne, dont il était légat, le 25 avril 1756, à l'âge de cinquante-quatre ans et quelques mois.

(2) Voyez préface, page xxiij, et au chapitre XII, la discordance des traductions françaises, avec celle du *Codex de Advocatis de Imit Christi.*

r Gerson, pas même devant le parlement où
ɔix avait tonné plus d'une fois, le cardinal En-
ez paraît décidé à reconnaître pour véritable au-
l'abbé Bénédictin Jean Gersen, fondé sur la cita-
que saint Bonaventure a faite de son traité de
tation dans les conférences aux frères de Toulouse,
a citation de saint Thomas d'Aquin, et enfin sur
ivers manuscrits qui portent le nom de Gersen de
ıbaco, de ce moine qui parle en maître à ses no-
, et qui fait usage de mots italiens, quoi qu'en
le *Journal de Trévoux*, de mai 1726.

58. **Remondini**, célèbre imprimeur de Venise,
ia en 1758 une petite édition in-24, *Dell' Imita-*
e di Cristo di Tommaso dà-Kempis, da alcuni
rrore attribuita a Giovanni Gersone, libri IV,
llamente riveduti, e migliorati (1) : volume de 526
s.

éditeur, dans sa préface au lecteur, s'exprime en
ermes : « Plusieurs savants ont disputé longtemps
ssez chaudement sur l'auteur de ces quatre livres
l'Imitation de Jésus-Christ, que maintenant nous
rons au lecteur, après les avoir revus et corrigés
c toute l'attention possible.

Quant à moi, quoique je les publie sous le nom
s-célèbre de Thomas de Kempis, pour ne pas
duire dans l'âme des dévots trop simples quel-
e soupçon d'altération ou de variation dans le
te, j'ai cependant jugé bon de vous avertir que
lits livres n'ont pas été composés par Thomas de

Dès l'an 1691, Remondini avait publié une première tra-
n, qui fut considérée longtemps comme la meilleure de

« Kempis, comme l'ont prétendu les pères Henri Sommalius et Héribert Rosweide, ses compatriotes, et « même qu'ils n'appartiennent point à Jean Gerson « de Paris, comme le simple changement de la lettre « E en O le fit supposer au frère Remigius Florentin, « dans l'édition de Venise imprimée par Giolito (1) « in-12, l'an 1560 : mais ces livres furent composés « par Jean *Gersen* (qu'on trouve écrit aussi *Gesen* et « *Gessen*) de Canabaco dans le diocèse de Verceil, « abbé de Saint-Étienne en ladite ville, de l'ordre « de Saint-Benoît, célèbre entre les années 1230 « et 1246.

« J'ai cru seulement devoir vous en avertir; car il « ne m'appartient pas de rien écrire ni décider dans « une telle contestation. Cette opinion n'est pas à moi « seul; mais elle a été soutenue fortement par le père « Jean Mabillon, antiquaire très-instruit, comme on « le voit dans le tome premier de ses *Ouvrages posthumes;* elle a été embrassée par les Bollandistes (*Conatus,* part. 2, page 82, §. 11), et pour ne pas citer « d'autres savants, le très-docte archevêque d'Ancyre « Juste Fontanini, l'a soutenue récemment dans son « livre *De l'Eloquence italienne*, livre 1, chapitre 10, « page 34, et aussi Bibliot. cl. 8, page 689, édition « de Venise. Aux autres preuves, cet auteur ajoute « qu'il a lui-même vu, dans la bibliothèque de Saint-Georges-le-Majeur à Venise, un manuscrit de l'au-

---

(1) Nous avons démontré, dans l'Histoire littéraire du Vercellais, que Giottito de Ferraris était de la ville de Trino, près de Verceil, que l'historien Denina appelait la Leipsick italienne; car elle a donné, dans les xv^e^ et xvi^e^ siècles, une multitude d'imprimeurs. Voyez son *Viaggio Brandiburghese*.

ée 1465, de l'Imitation, où à la dernière page
iste une prière composée par saint Laurent Justi-
iani, patriarche de Venise, et sur la couverture
n bois dudit manuscrit, suivant l'usage, dans un
tre écrit sur parchemin, de la main même du pre-
ier copiste, les mots suivants : *Joannes Gersen de*
mitatione Christi, sans autre désignation d'auteur.
'espère que cette notice sera agréable aux lecteurs,
uxquels je l'adresse pour l'amour de la pure et seule
érité, sans cependant m'éloigner, dans l'édition
résente, des meilleurs textes avec lesquels elle a été
onfrontée. »

788. **Beauzée** (Nicolas), né à Verdun en 1717,
it un excellent grammairien, membre de l'Aca-
nie française. En 1788 il publia une édition très-
recte de l'Imitation de Jésus-Christ. Dans sa pré-
, après avoir parlé de l'excellence de ce traité de
rale, qui fut très-apprécié par de grands person-
es, notamment par un roi de Mauritanie, il dés-
ouve la distribution des chapitres et même les
rections faites par Valart. « La barbarie du style,
it-il, n'a point suspendu l'admiration universelle;
le semble même avoir été très-avantageuse à la
iété; parce que cette expression grossière et bar-
re exposant sans artifice ses pensées sublimes,
pand insensiblement la piété dans l'âme des lec-
urs. »

'académicien croit que Valart a fait ses correc-
s, parce qu'il ne pouvait « souffrir des tournures
lemandes dans un ouvrage qu'il attribuait à l'Ita-
n Jean Gersen, et qu'il enlevait à l'allemand Tho-
as de Kempis; mais quel qu'en puisse être l'auteur,

« ajoute-t-il, il fallait respecter un texte qui était « connu partout et qui avait produit les plus heureux « effets. Du reste, il ne faut pas renouveler ici d'inu- « tiles recherches sur le véritable auteur, parce que « comme il le dit lui-même (livre III, chapitre 44), « *Il vaut mieux détourner les yeux des choses qui dé- « plaisent, et laisser à chacun son sentiment, que de « désobliger par des contestations.* Conformons-nous « simplement à l'avis qu'il nous donne (livre I, cha- « pitre 5) : *Ne demandez point qui a dit telle chose, « mais faites attention à ce qui est dit.* »

Notez bien que le savant académicien n'a pas osé attribuer à Gerson, chancelier de Paris, le traité de l'Imitation; il n'a pas même parlé de lui.

1808. Napione (le comte Jean-François), né à Turin en 1748, président en chef des archives de la couronne, décédé en 1839, publia deux dissertations sur l'auteur de l'Imitation; la première en 1808, Firenze : *Del manoscritto,* de Imitatione Christi *detto il codice d'Arona, e di alcuni altri codici dell' opera medesima. Dissertazione* (1) *prima, letta à l'Accademia delle Scienze in Torino.*

L'auteur, oubliant ce que Cajetani avait fait et publié pour célébrer le *Codex Aronensis,* dit que de son temps il fut tiré de la poussière (ce qui n'est pas exact) par Vernazza, préfet de la Bibliothèque impériale de Turin.

Dans un premier article, après avoir rapporté l'histoire de la découverte du manuscrit d'Arone, il montre que Desbillons ne peut attribuer à Kempis livre de l'Imitation, attendu que celui-ci, en 1587, ait enfant, ce qu'on aurait aussi pu dire de Gerson.

---

(1) Cette dissertation, lue en 1810 à l'Académie des Sciences de Turin, et insérée dans les Actes, tome XIX, page 261, est la même qui fut publiée bien avant à Florence, avec un titre différent. C'est l'auteur qui le dit à la page 219 du tome XXXIII, de 1829.

La date du manuscrit d'Arone a été déterminée par s savants qui intervinrent au congrès de 1687 : il urait fallu en convoquer un autre d'égale autorité our démentir le premier; ce qui n'a pas été fait.

Dans un second article, Napione parle des vicissiudes de ce manuscrit, qui fut apporté de Gênes, en 579, par le père Maggioli, Jésuite; il retrace l'histoire les contestations survenues par-devant la sainte congrégation de Rome, et à Paris par-devant le parlement, nfin dans les congrès de savants paléographes.

Au §. III, l'auteur, en habile paléographe, fait un xamen du même manuscrit d'Arone, et il démontre u'il appartient au XIVe siècle : 1°. par la finesse du archemin; 2°. par les titres en encre rouge, et par s lignes tracées en mine de plomb; 3°. par les sinatures des feuilles; 4°. d'après l'écriture ronde et ntérieure à l'introduction du semi-gothique. A l'éard des autres signes d'antiquité du manuscrit 'Arone, l'auteur est d'accord avec nous, d'après les ègles de la paléographie. (Voyez le chapitre XI.)

Au §. IV, par la confrontation du manuscrit d'Aone avec d'autres manuscrits, il conclut qu'il est le lus ancien et qu'il fut écrit en Italie. Pour le prouver l allègue les variantes qu'on trouve dans ce manucrit; et il doute qu'on puisse les trouver dans les tres (1).

---

(1) Le savant Napione ne connaissait pas les variantes très mulliées, les gloses du *Codex Bobbiensis*, ainsi que des autres mauscrits par nous cités dans les notes de notre édition latine. Nous

Au §. v, il veut prouver que, par les objections mêmes de Desbillons, l'antériorité du manuscrit d'Arone de la fin du xiv^e siècle est démontrée.

Au §. vi, il fait des observations sur la dissertation d'Ellies Dupin concernant l'auteur de l'Imitation. Napione commence par citer les doutes de Dupin à l'égard du véritable auteur de l'Imitation, et rapporte ce mot de Térence : *Fecisti probe; incertior sum multo quam dudum.* Ensuite il combat ses allégations, ses conjectures, par ses contradictions. En effet, Dupin avait déjà admis, 1°. que les droits de l'abbé Gersen d'après le *Codex Aronensis* étaient assurés; 2°. que les plus anciens manuscrits sont anonymes ou portent le nom de Ges, Ger et Gersen. Ainsi le changement d'opinion de Dupin a démontré sa faiblesse; et le savant cardinal Quirini de Brescia, qui avait connu cet historien à Paris, l'accuse de précipitation dans ses compilations, au point d'avoir cité dans la table des matières, un auteur dont il avait oublié de parler dans le texte.

Au §. vii, Napione répond à Desbillons à l'égard des manuscrits de Padolirone, d'Allatio, de Clermont et de La Cava. Mais une observation essentielle, c'est que n'ayant pas vu les manuscrits originaux, notre collègue n'a pu remarquer que le *Codex Padolironis* porte la date de 1414, époque à laquelle ce monastère fut réuni à celui de Padoue comme nous l'avons déjà démontré. A l'égard du *Codex Cavensis* Napione fait observer, sur l'autorité du père Valsecchi,

---

avons confronté plusieurs variantes du *Codex Aronensis* avec le nôtre, et nous avons reconnu que notre leçon est plus pure et plus correcte.

e le portrait du Bénédictin qu'on voit dans la lettre est, d'après l'usage de ces temps-là (1), celui de teur du livre.

Dans le §. VIII, l'auteur démontre à Desbillons que manuscrits de Kircheim et de Louvain, considérés mme favorables à Kempis, prouvent qu'en 1417 il it déjà copié une Imitation et un Missel.

Enfin, dans un dernier paragraphe, Napione ter-ne sa dissertation, par démontrer que Kempis, 1417, n'était pas dans l'âge propre à composer un ité aussi philosophique, aussi théologique que celui l'Imitation.

Napione, pour conclusion, donne un extrait du ef que lui adressa le pape Pie VII, en date de Rome, *ud sanctam Mariam Majorem, die* 29 *martii* 1809. NAPIONIO.... *Tibique, dilecte fili, ex animo gratula-ur, quod tam sedulam, tamque frugiferam rei litte-iæ operam navetis, quodque ad augendam patrii minis gloriam, viros tot orbe celeberrimos Christo-orum Colombum* (2), *atque admirandi operis de itatione Christi auctorem, Pedemontio strenue feli-erque asserueritis.*

En 1825, le même comte Napione écrivit sa *Dis-tazione seconda intorno al codice* de Imitatione risti, *detto il Codice di Arona.*

Cette dissertation fut lue à l'Académie de Turin,

---

1) Fontanini rapporte que, dans un manuscrit de 1312, il a iré le portrait d'Ugo Panciera, mort missionnaire en Tartarie, eur du traité *della Perfezione*, qu'Apostolo Zeno cite parmi les siques italiens.

2) Il résulte de cette expression, que Napione envoya à Sa Sain- l'édition publiée à Florence en 1808, sous ce titre : *Della ia di Cristoforo Colombo e di Giovanni Gersen*, ec.

le 16 juin 1825, et publiée dans le volume de 1829, page 219. Dans une courte introduction, Napione dit que l'auteur voulait être inconnu, et que cependant plus de cent dissertations sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ont été imprimées, et il pense avec Châteaubriand que c'est un ouvrage du XIII^{e} siècle. Cependant, dit-il, les Français ont repris une contestation abandonnée depuis longtemps, et font revivre leur Gerson comme auteur de ce livre d'or.

Il divise son discours en deux parties; dans la première, il veut démontrer que le livre de l'Imitation est antérieur à la naissance de Kempis et de Gerson de Paris. Il prouve, dans la seconde, que l'abbé Gersen de Verceil en est le véritable auteur. Dans un premier chapitre, il montre que le traité de l'Imitation a été écrit non en français, mais en latin; qu'il fut d'abord attribué à saint Bernard, puis à Thomas à-Kempis; qu'en effet le comte d'Angoulême, en 1467, en possédait déjà une traduction. Il rappelle ensuite la décision du congrès de 1687, qui juge le manuscrit d'Arone antérieur de trois cents ans : *Scriptura non videtur inferior trecentis annis.*

Napione avoue que ni lui ni Gence, lorsqu'ils ont commencé à écrire sur cette contestation littéraire, ne connaissaient encore le livre d'Amort *Deductio critica*, 1761. En conséquence, on citait, on parlait de la lettre de Zaccaria sans la connaître. Au second chapitre, Napione dit qu'il est impossible de juger des anciens manuscrits sans les avoir sous les yeux. Cependant, lui, l'ami de Vernazza, se trompe (1) en iant les *fac-simile* du manuscrit d'Arone, que ce- –ci envoya à Paris, et que Gence publia, en les éférant à la gravure donnée par Amort.

---

(1) Il nous paraît que le comte Napione n'avait pas vu le *facsimile* qu'Amort donna du même manuscrit d'Arone dans son livre

Dans le troisième chapitre, il fait de nouvelles ob- vations sur le manuscrit d'Arone. Il démontre que criture de ce livre est la cursive qu'on employait au r° siècle, et que l'ayant confrontée avec le manuscrit Pistoja, de 1278, il l'a trouvée très-ressemblante. cite l'autorité de Trombelli à l'égard des points sur I, qui étaient déjà en usage à cette époque.

Le chapitre IV se rapporte à des manuscrits anté- urs au *Codex Aronensis* du XIV° siècle; et fondé r l'ouvrage de Cajetani, intitulé : *Responsio apolo- tica pro Gersen, Romæ,* 1644, il conclut que les us anciens manuscrits sont des copies d'un premier iginal.

Il parle ensuite de la dissertation de Ghesquière, 'il n'avait pu trouver, et qu'il obtint par M. Syl- stre de Sacy, en 1810, sur notre demande.

Au chapitre V, l'auteur propose de nouveaux argu- ents pour montrer que ni Kempis ni Gerson de Paris sont auteurs de l'Imitation.

Il ajoute que jusqu'à l'an 1761, Amort n'a jamais ngé à Gerson comme prétendant au livre de l'Imita- on, car on ne tenait pas compte de la dissertation de

---

oralis Certitudo.* On n'a qu'à en faire l'examen, et on le trou- ra bien mieux gravé que ceux de Vernazza. Le proverbe ancien i dit : *Quisquis amat Ranam, Ranam putat esse Dianam,* est ap- icable aux deux amis, qui se contentaient d'éloges réciproques. pendant Napione avoue qu'il a trouvé, dans les archives de la ur, une note de Vernazza contenant les fautes desdites planches avées, non au burin, mais simplement à l'eau-forte.

Dupin; et, en effet, dans les différentes collections de Gerson, on n'a jamais inséré le livre d'or.

Napione, au chapitre VI, prouve que le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ est l'abbé Jean Gersen de Verceil. Il appuie l'existence de la famille de Gersen et du village de Cavaglià, sur l'autorité du feu président Durandi, qui a examiné des documents de l'an 1014, concernant le monastère des Bénédictins à *Canabaco*, et le nom de Gersen dans la Chronologie des abbés de Verceil; il cite une lettre de l'abbé Denina, son ami (1). Gersen, dit-il, a écrit pour les moines, et le livre même en est une preuve. Il rapporte enfin une déclaration signée par le président Durandi, dans laquelle celui-ci dit que le Chanoine régulier Frova, en 1768, l'avait assuré avoir vu un ancien parchemin qui contenait les noms des abbés du monastère Bénédictin de Saint-Étienne de Verceil, où à l'an 1247 on lisait le nom de Jean Gersen.

Cette dissertation se termine par un dernier chapitre qui contient des observations sur des faits que Gence lui imputait, savoir : 1°. A l'égard de la patrie de Christophe Colomb; 2°. au sujet d'une déclaration de l'abbé Morelli, bibliothécaire à Venise, lequel atteste avoir lu le nom de *Johannis Gersen* sur un ancien manuscrit de l'Imitation dans la bibliothèque de Saint-George.

Dans un Appendice lu à l'Académie, en 1827, le 31 mai, insérée dans le même tome XXXIII de 1829, Napione ajoute une critique de l'édition latine du livre

---

(1) Voyez cette lettre dans l'Appendice.

ternarum Consolationum, publié par Gence, en 26. Cet ouvrage, dit-il, n'a rien de nouveau; il tient à son Gerson, sans attaquer l'antiquité du nuscrit d'Arone. Napione conteste à Gerson sa position, que l'art diplomatique est une chimère, il prouve que cette science a ses principes et ses gles. Il montre que les quatre livres de l'Imitation nt d'un même auteur, et il en donne la preuve par citation suivante du manuscrit d'Arone : *Explicit er quartus et ultimus abbatis Johanis Gersen de cramento altaris* : ce qui prouve l'unité de la composition. Il conclut qu'avant Gence aucun savant fran-is n'a soutenu dans ce siècle la cause du chancelier rson, mais que les plus doctes se sont déclarés ur le Bénédictin Jean Gersen, et que le seul Dupin, rès avoir signé la déclaration de 1687, a depuis écrit contraire.

1809. **Durandi** (le chevalier Jacques), membre de Académie de Turin. Nous donnons ici l'extrait d'une ses notes communiquée au chevalier Napione, son llègue, qui nous l'a transmise. « È indubitabile, dit Durandi, l'esistenza da più secoli, nel luogo di Cavaglià, d'una famiglia denominata *Gersen*, che volgarmente si pronuncia *Ghersen* o *Garson*, come più comunemente suole oggidì chiamarsi un ramo tuttavia sussistente di questa famiglia medesima.

« Un segretaro di quel comune, signor Boscono, nell' autunno del 1768, in cui m' intratteni parecchi giorni a villeggiare in Cavaglià, fecemi osservare che n due antiche tabelle dei confratelli della compagnia le' disciplinanti detta di San Francesco; descritto e repetito trà quelle il nome di *Ghersen* e *Garsen*,

« come il volgo pronuncia ancora quelle stesso di *Garson*. Il carattere della tabella mi parve del secolo decimosesto. Questi stessi nomi resultavano da altri più antichi documenti, dal signor Boscono indicati in varie noterelle da lui scritte in alcuni foglietti, che aveva unito alla dissertazione dell' abate Benedittino D. Constantino Cajetano premessa al libro *Johannis Gersen de Imitatione Christi.*

« Nei mentovati foglietti più cose in oltre avvertiva il Boscono per comprovare l' antica tradizione, singolarmente mantenutasi de quel luogo, cioè che l' anzidetto Giovanni Gersen fosse veramente nativo di Cavaglià, ed avesse innanzi la metà del secolo XIII vestito l'abito di S. Benedetto nel monastero di quel ordine che eravi in esso luogo.

« Della mentovata *Cella* o piccolo monastero di Benedittini vi rimane tuttavia a Cavaglià l'antica chiesa detta di S. Vincenzo, *Cabaliaca* o *Canabacum*, confondendo Cavaglià con *Canava* o *Canaba*, da cui il Canavese si denominò.

« Gersen pote dirsi Vercellese, essendo Cavaglià contea di Vercelli, e l'abbate Frova mi riconfermò d' avere trovato tra alcune carte già spettanti al monastero di S. Steffano, il frammento d' una nota del 1247, in cui leggevasi più nomi di quì monaci, e tra essi Giovanni Ghersen.

« L'Apostolo Zeno confessa che lo stile ed il tenore del libro dell'Imitazione si è quello d' un monaco; ed il celebre Benedittino Bernardo Pez nel *Thesaurus anecdotorum novissimus*, tom. I, pag. 80, 81, non solo sostiene il Gersen per vero autore *De Imitatione Christi*, ma sippure del trattatello *De professione*

onachorum (1) di cui i manuscritti sono ugual-
ente antichi, similissimo lo stile, e pari l'unzione;
l il ripubblicò, ibidem, pag. 568 e seg.

« Jacopo DURANDI. »

809. **CHATEAUBRIAND** (François Auguste, vicomte
, dans son *Génie du Christianisme,* au livre IV de
1e partie, chapitre 2, parle du livre de l'Imitation
ime d'une espèce de phénomène du XIIIe siècle;
s rapporterons textuellement ses paroles :

N'oublions pas cette espèce de phénomène du
IIIe siècle, le livre de l'Imitation de Jésus-Christ.
omment un moine, renfermé dans son cloître, a-
il trouvé cette mesure d'expression, a-t-il acquis
tte fine connaissance de l'homme, au milieu d'un
ècle où les passions étaient grossières, et le goût
lus grossier encore? Qui lui avait révélé, dans sa
litude, ces mystères du cœur et de l'éloquence?
n seul maître : Jesus-Christ. »

'auteur aurait pu ajouter que l'ouvrage de l'Imi-
on a été aussi inspiré par la règle de saint Benoît,
elle règle a servi de modèle à plusieurs princes
r bien gouverner leurs sujets.

ans le tome XV de l'édition de Ladvocat, 1827,
o, nous lisons le rapport que le comte Daru, mi-
re secrétaire d'État de Napoléon, fit à l'Institut,
811, sur le *Génie du Christianisme,* par ordre de
asse de la langue et de la littérature française.

es remarques critiques sont celles d'un homme
nable dont l'Institut s'honorait; et il observe très

Nous venons d'examiner cet ouvrage, et nous trouvons qu'il
i de base au traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

à propos : « Si l'auteur n'eût entendu parler que des « livres inspirés, et qui sont en effet aussi beaux que « bons, il n'y aurait rien à dire; mais s'il considère « les écrivains religieux comme auteurs, son assertion « pourrait, littéralement parlant, être moins géné« rale; et si on citait en preuve l'Imitation de Jésus« Christ, le livre le plus beau, disait Fontenelle, qui « soit sorti de la main des hommes puisque l'Évangile « n'en vient pas, on pourrait représenter que cet « exemple ne prouve rien, puisqu'on n'est pas sûr « d'en connaître le véritable auteur. »

Voici deux académiciens qui n'ont pas hésité, l'un expressément, l'autre tacitement, à dénier à Gerson de Paris l'honneur qu'on s'efforce aujourd'hui de lui attribuer, avec la tacite adhésion de cette même assemblée qui n'a pas réclamé alors, et qui a approuvé le rapport de M. Daru.

Nous trouvons dans l'édition de 1832, chez Fournier, à Paris, des notes sur cet article, qui sont en contradiction avec les avis précédents; nous croyons qu'on a abusé de la bonne foi de l'éditeur.

1812. Gence (Jean-Baptiste Modeste). A la suite d'une Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ, dédiée à l'Impératrice des Français, par Ant. Alex. Barbier, il inséra des Considérations sur la question relative à l'auteur de ce livre, et sur les discussions qui la reproduisent. C'est un volume in-12, publié chez Lefèvre, Paris 1812.

Barbier, au chapitre VII, n'a pas cru devoir ranger parmi les traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ l'ouvrage intitulé *De l'Internelle Consola-*

on, dont la première édition est environ de 1488, , la dernière connue de 1554. Gence, au contraire, gardant cet ouvrage comme le jumeau de l'Imitation tine, quoiqu'il en diffère, dit-il, quelquefois par ses çons tantôt plus simples, tantôt plus développées, our ne pas se tromper, attribue à la fois à Gerson s deux ouvrages. Il veut donner raison des idiotismes tranges qu'on y lit dans le latin, impardonnables au hancelier de l'Université de Paris; et il les attribue u séjour de trois ans qu'il fit en Allemagne, surtout ans le monastère de Melck, où sont, dit-il, conservés ix manuscrits très-anciens de l'Imitation, dont un de 421.

D'après Gence, nous devrions croire que ce traité e morale évangélique a été composé par Gerson avant a retraite à Lyon; cependant nous trouvons qu'il bandonna ensuite cette hypothèse, et qu'il prétendit ue ce livre fut écrit chez les Célestins, quoique le rère de Gerson, prieur de cette maison, ne l'ait pas ompris dans la liste des ouvrages du chancelier de Paris.

Pour prouver que Thomas à-Kempis doit être conidéré comme simple copiste du manuscrit de 1441, l rapporte un passage de la chronique du monastère lu Mont-Sainte-Agnès, où il est dit que *Thomas scripsit Bibliam et alios libros pro domo et pretio, etc.*

Parlant du manuscrit d'Arone, et voulant se débarasser du titre d'abbé donné à Gersen, il prétend que erson, en 1405, était abbé commendataire, après voir été doyen de Bruges pendant trois années.

Cette allégation est contredite par le fait; car Geron, ni au concile de Pise, en 1408, ni à celui de

Constance, en 1415, n'a jamais pris le titre d'abbé, qui était propre aux supérieurs Bénédictins.

Pour conclusion de cette première dissertation, il dit au sujet des idiotismes, des expressions demi-barbares qu'on lit dans l'Imitation, quoiqu'on ne les trouve pas dans les ouvrages de théologie du chancelier, que ce n'est plus le Gerson de l'école, qu'il faut considérer, mais celui de la retraite, composant pour des hommes simples. On serait tenté de croire que Gence n'aurait pas, en émettant cette distinction, médité les sublimes pensées, la philosophie qu'on trouve dans ce livre d'or.

Il conclut en disant que le livre de Gerson, en latin, intitulé *De Consolatione interna*, fut par lui-même postérieurement traduit plus longuement et avec plus d'onction, pour ses sœurs, avec le titre de l'*Internelle Consolation*. Il est donc, suivant Gence, arrêté que la composition latine a précédé la française.

1820. *De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, faite d'après une édition latine, revue sur les plus anciens manuscrits de la Bibliothèque du Roi, édition stéréotype,* par J. B. M. Gence.

L'auteur de cette traduction libre, remplie d'inversions de phrases (1), soit pour éviter de parler de la vie monastique, soit pour appliquer le sens à Gerson, dont il n'osa pas exprimer le nom au frontispice, se contente de dire modestement « que cette production céleste paraît s'être naturalisée en France, dans « la patrie de son auteur présumé, le chancelier de « l'église de Paris, réfugié d'abord en Allemagne après e concile de Constance, et ensuite retiré au monasère des Célestins de Lyon »; il se reporte au reste à i *Considérations* publiées en 1812.

---

(1) Il n'a pas profité du conseil donné aux traducteurs français par le cardinal Enriquez. Voyez son article ci-dessus, page 96.

Gence doutait alors du véritable auteur de ce livre r; car, dit-il ensuite, « un phénomène littéraire particulier à ce livre, et qui a pu faire présumer un auteur français, c'est l'existence d'un second texte, sous le titre de *Consolation internelle*, même ouvrage, en français ancien, que l'Imitation latine. » Il nous fait observer que le texte français ne connt que trois livres, le quatrième étant omis; que le ême texte ressemble bien moins à une traduction, 'à un original, soit plus développé ou plus général, it plus resserré; plus adapté non aux moines, mais ous les chrétiens, dont la vie est aussi une croix, et ec un ordre des chapitres particulier.

Gence avoue que le traité de la *Consolation interlle* est aussi anonyme, mais qu'il a de l'analogie ec les *Lettres spirituelles de Gerson*, écrites depuis retraite à Lyon, après avoir connu les vicissitudes siècle et quitté le monde. Il aurait ici abandonné lée, qu'à Bruges, comme le prétend M. Leroy, ou Melck, le Pélerin ait pu composer ce céleste ouage. Parlant ensuite du manuscrit en français trouvé ns la Bibliothèque du malheureux comte Jean Angoulême, il avoue que c'est une traduction des atre livres latins de l'Imitation, et que l'*Internelle msolation* fut, par degrés, accommodée au texte de mitation. Il cite aussi la traduction faite littéralement 1621, par Marillac, sur l'édition latine du *Codex nensis*, publié par Cajetani. Cependant, dit-il, le pieux magistrat ne prend parti ni pour l'abbé Gersen, ni pour Kempis, ajoutant que « ce livre n'a pas de « source plus assurée que celle de l'Esprit saint. »

Nous ferons observer ici que Gence a oublié ce qu'il dit dans ses *Considérations*, en 1812, d'accord avec son ami Barbier, que Marillac, « dans sa première « édition de la traduction littérale du manuscrit « d'Arone, avait cherché à prouver que Jean Gersen « était le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-« Christ. »

Le traducteur fait remarquer les défauts des traductions de Sacy, du P. Girard, de Pierre Corneille, de Jean-Baptiste Cusson, dite de *Gonnelieu*, de Beauzée; et, pour louer la sienne, il dit qu'en évitant la paraphrase, il s'est attaché aux tours et aux expressions du texte, ou à l'équivalent; qu'il a consulté l'esprit des plus anciennes versions en différentes langues, et surtout le texte de l'*Internelle Consolation.*

Nous laissons aux savants pieux et éclairés à décider si Gence a rempli son but; on remarquera seulement que le chapitre dernier, qu'il lui a plu d'ajouter au livre III, *contre les vanités du monde*, traduit sur le texte latin des *Internarum Consolationum*, n'appartient aucunement à l'auteur véritable. Ce chapitre ne se trouve dans aucun des plus anciens manuscrits, il a été fourré là par quelque glossateur.

1826. *De Imitatione Christi libri quatuor, ad pervetustum exemplar Internarum Consolationum dictum, necnon ad codices complures ex diversa regione, etc., studio J. B. M. Gence.* Parisiis, vol. in-8°, apud Treuttel et Würtz.

et ouvrage, depuis longtemps médité, est très-
ressant par sa préface et par ses notes (1), mais il
st pas susceptible d'une analyse détaillée. Nous di-
s seulement que l'auteur prend ici fait et cause
r Gerson chancelier de Paris, en disant que son
n fut, par méprise, changé en celui de Gersen.
-il donné des preuves de cette méprise? Nous ne le
uvons pas; et son allégation, qu'aucun manuscrit
st antérieur au xv^e siècle, est bien hasardée, pour
pas dire controuvée.

l termine par vouloir persuader au lecteur, que si
son a laissé ignorer à son propre frère à Lyon qu'il
it composé le traité de l'Imitation, c'était pour être
séquent à ce qui est dit au chapitre 15 du livre III,
il demande à Dieu d'être inconnu. Il est à croire
aucun lecteur ne se laissera séduire par une si faible
on, après ce que nous avons dit dans la première
tie de cette Histoire.

a description historique et critique que l'auteur
des vieux manuscrits et des anciennes éditions de
itation ne nous paraît pas trop claire. Il les a divisés
nations, 1°. Germanique; 2°. Flamande; 3°. Fran-
se; 4°. Italienne, sans y réfléchir. Il a fixé à plu-
rs manuscrits des dates qui attestent leur antério-
à la retraite de Gerson à Lyon, où le livre, selon
, a été composé; comme par exemple le *Codex Mel-*
nsis, de 1418; le *Codex Leodiensis*, de 1417; le

) A la page xj, Gence rappelle que le savant Larcher avait
eilli les passages de l'Écriture qu'il voulait ajouter à une nou-
édition du texte vulgaire, et qu'il lui laissa, dit-il, *in gra-*
editionis nostræ.

Codex Claramontanus circa sæculum XIV exaratum, etc.

Le manuscrit d'Arone, dont il présente le *fac-simile* en six planches mal exécutées à la simple eau-forte, est celui qui tourmentait le plus le bon Gence. Voulant donner un démenti aux savants paléographes qui intervinrent au congrès de 1687, il allègue qu'ayant présenté les *fac-simile* à MM. Dacier, Gosselin, Van Praët, conservateurs de la Bibliothèque royale, et à plusieurs autres personnes, tous ont jugé le *Codex Aronensis* du xvᵉ siècle; mais cette allégation n'est appuyée sur aucun certificat motivé de leur opinion. Ce n'est pas le cas de parler ici des deux pamphlets (1) que Gence publia en réponse à notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, de 1827.

1832. *Nouvelles Considérations sur l'auteur de l'Imitation*, Paris, 80 pages in-8°. Dans cette brochure, dédiée par Gence à M. le marquis et à madame de Fortia, l'auteur a prétendu combattre notre *Mémoire* susdit; mais il interrompt sans cesse la discussion par des notes enlevées au texte; il mêle les prétentions d'à-Kempis avec celles de l'abbé Gersen, et revient à son chancelier Gerson, sans tenir compte des objections qu'on peut faire contre son opinion. On lui demande (2) pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré lui-même l'auteur du livre; et si M. Gence répond que c'est par esprit d'humilité, *ama nesciri*,

---

(1) *Dialogue des Morts sur l'auteur de l'Imitation*, extrait de *l'Observateur*, novembre 1828. — *Précis en vers sur l'Imitation de Jésus-Christ et son auteur*. Paris, imprim. de Migneret, 1829.

(2) Voyez le n° 2034 de *l'Ami de la Religion*, 8 déc. 1832.

lui réplique pourquoi a-t-il exprimé son nom dans
traité *De Consolatione theologiæ,* que Daunou,
i de M. Gence, affirme avoir été composé par Ger-
n réfugié en Allemagne, tandis que les deux traités
nt réunis dans le même manuscrit de 1421, trouvé
1527, à l'abbaye de Melck, en Autriche, où existent
x manuscrits anciens de l'Imitation.

On lui demande encore pourquoi les amis de Gerson
ses disciples ne lui ont pas unanimement attribué
précieux traité, et pourquoi le manuscrit de Melck
tre autres ne porte pas son nom? Comment Ellies
pin, qui a donné une édition complète des OEuvres
Gerson, n'y a-t-il pas compris l'Imitation? L'au-
ur des *Considérations,* en répétant des arguments
nt ressassés, ne paraît pas avoir ajouté de nouvelles
euves en faveur de son chancelier Gerson. Au con-
ire, à la page 12, il avoue que cinq manuscrits por-
nt le nom de Gersen.

Il admet la décision des savants, donnée en 1687,
r le manuscrit d'Arone; et il dit que cette époque
st pas assez précise, sans réfléchir qu'en reculant la
te de *trois cents* années nous remontons à l'âge d'en-
ce de Gerson.

Après cet écrit, sans rien lui répondre, nous avons
blié le *Codex de Advocatis,* en 1833, et J. B. Gence
plus imprimé que des pamphlets en vers et en
se, que nous voulons oublier. Il suffit de dire que
s une brochure de 1834, sous le titre *Nouvelle
ître à un ami,* Paris, Moquet, on lit :

« Ah! que dis-je, est-ce tout? chez l'étranger l'envie
« De nos titres s'armant sous d'imposants dehors,
« Et cherchant à miner l'œuvre de longue haleine

« Qui m'a coûté trente ans de labeurs et de peine,
« Vient percer de ses traits l'ancien nourrisson
« De l'Imitation, qu'elle enlève à Gerson. »

1816. **Millin** (le chevalier Aubin-Louis), conservateur des antiquités et des médailles à Paris, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans son *Voyage en Savoie, en Piémont, et à Nice*, in-8°, tom. II, pag. 361, s'exprime ainsi : « C'est à « Cavaglià (Canabaco) dans le diocèse de Verceil qu'il « faut placer la patrie du célèbre Giovanni Gerseno (1), « véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cet « habile écrivain, qui paraît inspiré par les anges, et « dont le style a une douceur évangélique, était en 1247 « bénédictin dans l'abbaye de Saint-Étienne à Verceil, « dont la mémoire existe encore dans plusieurs écrits; « et même il a été abbé. Il existe encore à Cavaglià « des familles qui portent le nom de Gerseno. »

Dans le tome Ier, page 289, en parlant du manuscrit d'Arone, qu'il a vu et examiné dans la Bibliothèque royale de l'Université de Turin, l'auteur du *Voyage* nous rappelle que le *Codex* d'Arone, qui a donné lieu à tant de controverses, a mérité d'être l'objet d'un congrès de savants, tenu à Paris en 1687, dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés, pour décider de son antiquité, et qui a été la base des opinions de x qui, dans la fameuse controverse sur le véritable eur de l'Imitation de Jésus-Christ, l'ont attribué à n Gersen. Il cite ensuite les dissertations de Galéani pione, de Turin, en faveur de l'abbé bénédictin Ger- , insérées dans les Mémoires de l'Académie royale Sciences de 1809 et 1810, pag. 260, et les *Consi- ations* en faveur de Jean Gerson de Paris, publiées 1812 par Jean-Baptiste Gence et son ami Alexandre bier.

---

(1) On supprime, dit Millin, chez toutes les nations, la lettre o de son nom, ce qui lui donne un air tudesque. Le voyageur en poste, l'actif Millin n'a pas eu le temps d'aller dans les vallées des Alpes Graies, près du Mont-Rose, à la distance de dix lieues de Verceil; là il aurait trouvé des populations qui parlent l'allemand, comme nous l'avons remarqué au chapitre VIII ci-dessus, pag. 51, et qui n'ont pas l'O à la fin de leur nom de famille.

823. **Dégérando** (le baron Joseph-Marie), auteur l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie sidérés relativement aux principes des connais- ces humaines*, histoire qui ne va que jusqu'à la aissance des lettres (Paris 1823), parle en ces ter- s de l'humble et pieux auteur de l'Imitation (1).

L'empire de la philosophie scolastique fut encore ranlé, à la même époque (2), sous des rapports ifférents et par des attaques moins directes en appa- ence, mais dont les effets tendaient à renverser les rincipes même de ses succès et à ramener les esprits ans la voie qui amena enfin la réforme des idées. *taliam! Italiam!*

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ébranla ibitement le plus puissant de ces principes, le cré-

---

) Tome IV, page 600 et suiv. Voyez Monfalcon, page xlvj.

) M. Dégérando dit « qu'en 1372, par ordre de Charles V, n Corbison traduisit l'ouvrage d'un Anglais, Barthélemi de anvill, *de Proprietatibus rerum;* et qu'à la même époque, la ilosophie scolastique fut encore ébranlée sous des rapports férents, etc. » Donc, avant la naissance de Gerson, le livre Imitation existait en Italie, où nous avons prouvé que les ces et les arts prirent, au xiii^{e} siècle, un essor prodigieux.

« dit que la philosophie scolastique avait reçu de son « alliance avec les idées religieuses, et la prétention qu'elle avait de prêter à la religion son plus « solide appui. On ne s'étonnera point de nous voir « assigner un rang dans l'histoire de la philosophie, à cet ouvrage qui a obtenu dès âmes pieuses « une si juste admiration : nous avons trop souvent « déclaré que nous accordions une influence du premier ordre sur les destinées de la philosophie, à « toutes les causes qui peuvent exciter et nourrir dans « le cœur de l'homme des sentiments purs et élevés « qui peuvent développer et ennoblir les affections « morales.

« L'Imitation de Jésus-Christ rappelait la religion « à son vrai caractère, à sa destination naturelle, la « délivrait du funeste alliage des vaines subtilités qui « venaient en dénaturer l'enseignement, et plaçait « son domaine et son action dans le culte intérieur (1) « et le perfectionnement moral. Et ce n'est pas ici une « vaine supposition; quoique cette remarque sur un « livre si généralement lu et médité nous paraisse avoir « échappé aux historiens; l'humble et vertueux auteur « de ce beau livre, critique plus d'une fois les abus « de la philosophie de l'école. Le chap. 2 du liv. 1 « commence précisément par la célèbre maxime (2) « d'Aristote qui sert aussi de début aux livres métaphysiques, et qui était la devise favorite des scolas-

---

(1) *Cultus internus consistit in affectu animi Deo honorifico.* (Note de Gregory.)

(2) *Omnes homines natura scire desiderant. Aristotelis Metaphysica*, lib. 1, cap. 1. *Investigare sapienter de omnibus quæ fiunt sub sole.* Eccles. 1, 13.

« tiques du temps : ce chapitre entier est la censure « cachée de la vanité des docteurs.

« Au chapitre suivant, l'auteur s'exprime plus clai- « rement encore. Que m'importent, dit-il, et les gen- « res et les espèces (1)? Que tous les docteurs se taisent! « Ne blâmons pas, ajoute-t-il, toute science, et cette « simple connaissance des choses qui est bonne en « elle-même, et telle qu'elle est ordonnée par Dieu; « mais donnons la préférence à une bonne conscience « et à une vie vertueuse (2). Nous pourrions multi- « plier les exemples; ceux qui connaissent bien les « mœurs de cet âge, l'esprit qui réglait les écoles, con- « viendront avec nous que l'auteur de l'Imitation de « Jésus-Christ fut précisément, par rapport à la phi- « losophie scolastique, ce que Socrate fut par rapport « aux sophistes de l'antiquité, et qu'il oppose aux abus « de l'esprit qui égaraient ses contemporains, les con- « seils de la piété chrétienne, précisément comme « Socrate opposa aux écarts de son âge les maximes de « la morale naturelle. » (Voyez chap. 1, §. 2, pag. 13.)

M. Monfalcon aurait pu joindre à cette citation le passage suivant qui vient immédiatement après, dans le livre de M. Dégérando. « L'Imitation de Jésus-Christ « concourut avec les écrits de Gerson, à produire un

---

(1) *Et quid nobis de generibus et speciebus? Cui æternum Verbum loquitur multis opinionibus expeditur.* Ce qui a rapport aux contestations élevées alors entre les théologiens. (Note de Gregory.)

(2) *Non est culpanda scientia, aut quælibet rei notitia quæ bona est, in se considerata, et a Deo ordinata; sed præferenda est semper bona conscientia, et vita, quia student magis plures scire quam bene vivere; ideo sæpe errant, et nullum vel modicum fructum ferunt.*

« autre effet salutaire (1), en ouvrant au sentiment « religieux une carrière inépuisable de méditations « empruntées à la piété seule ; il affaiblit et rectifia « cette fausse tendance qui avait, en confondant des « sphères d'idées distinctes, favorisé les écarts des doc- « trines mystiques.

« Ce fut sous un point de vue tout différent, que « le célèbre Pétrarque prépara la chute de la philoso- « phie scolastique, savoir, avec l'éloquence. » Il a avec Boccace relevé la littérature grecque et latine; mais l'auteur de l'Imitation avait, au XIII^e siècle, donné l'élan à la philosophie morale; il avoit préparé la civilisation en élevant l'homme à Dieu par l'amour divin et par la charité fraternelle. (Voyez chap. III, pag. 96.)

1824. L'abbé **Labouderie**, grand vicaire honoraire de l'église d'Avignon, membre de l'Institut historique, dans son introduction à l'édition de Paris de 1824, du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Beauzée, avec une notice historique et des notes explicatives, s'exprime ainsi : « Je ne suis pas tenté de vouloir « entrer dans des discussions et des recherches sur « l'auteur de l'Imitation : à quoi serviraient-elles? « Personne jusqu'ici n'a pu décider la question. Pou- « vais-je me flatter d'être plus heureux et de terminer « les débats? Loin de moi une pareille prétention. « Cependant je suis porté à croire que nous sommes « redevables de ce livre au chancelier Jean Gerson, et « je compte bien un jour publier mes conjectures sur « ce point (2). »

---

(1) C'est en 1339 que la Faculté des Arts interdit en France la philosophie d'Ockam.

(2) Deux ans après, le 10 décembre 1826, l'édition de Gence,

28. L'abbé **De la Mennais**, dans la préface de
duction de l'Imitation de Jésus-Christ publiée à
, 1828, s'exprime ainsi : « On ne connaît point
teur de l'Imitation. Les uns l'attribuent à Tho-
à-Kempis, les autres à l'abbé Gersen (1), et cette
rsité d'opinion a été la source de longues con-
erses, selon nous assez inutiles. Mais il n'est
t d'objet frivole pour la curiosité humaine. On
it des recherches immenses pour découvrir le
d'un pauvre Solitaire du XIII^{e} siècle. Qu'est-il
lté de tant de travaux? Le solitaire est demeuré
nnu, et l'heureuse obscurité où s'écoula sa vie
otégé son humilité contre notre vaine science.
u reste, si l'on se divise sur l'auteur, tout le
de est d'accord sur l'ouvrage, le plus beau, dit
tenelle, qui soit parti de la main des hommes,
que l'Évangile n'en vient pas. Il y a en effet
que chose de céleste dans la simplicité de ce
prodigieux. On croirait presque qu'un de ces
esprits qui voient Dieu face à face soit venu

---

atione Christi ad pervetustum exemplar Internarum Conso-
n, fut publiée. Nous avons, le 10 janvier suivant, fait
notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*,
-12. Nous publiâmes ensuite quatre éditions, deux latines
dans les langues italienne et française, du précieux ma-
de Advocatis sæculi XIII de Imitatione Christi; mais nous
s si le savant éditeur de la traduction de Beauzée a exécuté
jet et donné ses conjectures sur Gerson, conjectures qui
nt être appuyées de documents et de preuves légales, comme
vons pratiqué dans les éditions que nous avons publiées.
ourquoi cet écrivain ne parle-t-il point de Gerson, chan-
e l'Université? Parce qu'il était persuadé que, nonobstant
ts de Gence, ses prétentions sont insoutenables.

« nous expliquer sa parole, et nous révéler ses secrets. « On est ému profondément à l'aspect de cette douce « lumière, qui nourrit l'âme et la fortifie, et l'échauffe « sans la troubler. C'est ainsi qu'après avoir entendu « Jésus-Christ lui même, les disciples d'Emmaüs se « disaient l'un à l'autre : *Notre cœur n'était-il pas « tout brûlant au dedans de nous, lorsqu'il nous « parlait dans le chemin, et nous ouvrait les Écri- « tures?* »

1830. Rochette (l'abbé), ancien professeur de philosophie et de théologie, dans la préface de son édition in-8°, Paris, 1830, après avoir fait l'éloge du livre de l'Imitation, ajoute : « Mais quel est donc l'auteur « de ce livre si justement et si généralement admiré? « On l'a successivement attribué à Thomas à-Kempis, « pieux Chanoine régulier du Mont Sainte-Agnès dans « le diocèse d'Utrecht, né à Kempen, en 1380, dans « le diocèse de Cologne; on l'a attribué à l'abbé Jean « Gersen, Italien, dont l'existence n'est pas bien prou- « vée (1); et au chancelier de l'Église de Paris, Jean « Gerson, né à Rethel, en 1363, réfugié en Allema- « gne après le concile de Constance, et retiré ensuite « au monastère des Célestins de Lyon.

« Cette diversité d'opinion ayant été la source de « longues controverses qui n'ont servi qu'à multiplier « les doutes, nous n'essaierons pas de renouveler ici « des recherches sur le véritable auteur de cet ou-

---

(1) *Incivile est, nisi tota perspecta lege velle judicare.* Si M. l'abbé Rochette eût voulu lire notre *Mémoire sur le véritable auteur du livre de l'Imitation*, publié à Paris en 1827, il aurait au moins pu dire les motifs pour lesquels l'existence de l'abbé Gersen, au XIII^e siècle, ne lui paraissait pas bien prouvée.

« vrage. » L'abbé Rochette parle de la traduction de M. Gence et de son opinion émise en 1820, sur l'existence présumée d'un second texte sous le titre de la *Consolation internelle, même ouvrage, en français ancien, que l'Imitation latine.* Il parle encore de l'opinion de l'académicien Beauzée, autre traducteur, qui « semble aussi, dit-il, porté à croire que nous sommes redevables de ce livre au chancelier Gerson. Du « reste, si les avis sont partagés sur le nom de l'auteur, tout le monde est d'accord sur le mérite de « l'ouvrage. »

Telle est la conclusion de l'estimable abbé Rochette, lequel paraît n'avoir pas eu sous les yeux l'édition de Beauzée, citée par nous, où bien loin d'être favorable à Gerson de Paris, il est plutôt porté pour à-Kempis, comme on peut le voir par l'analyse que nous avons donnée ci-dessus, pag. 99.

1834. Le chevalier KÉRATRY, conseiller d'État et député du Finistère à la Chambre, en 1834, homme de lettres, s'exprime ainsi sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dans son roman de *Saphira,* tom. III, pag. 273 :

« Chap. L. Le livre *de l'Imitation de Jésus-Christ.* « Ma tante de Chevreuse m'avait assuré que ce livre « appartenait à Thomas à-Kempis. Plus nouvellement, « j'ai entendu chez mon père, qu'on en croyait auteur « le théologien Gerson.... Quel est votre avis? Ni l'un « ni l'autre; et voici sur quoi je m'appuie....

« Je doute qu'un pauvre Cénobite du monastère de « Zwoll, dans la dix-neuvième année de son âge, ait « pu composer ce livre plein d'onction religieuse et

« de philosophie pratique; d'ailleurs on a découvert « des manuscrits antérieurs à son existence....

« Pour ce qui est du Français Gerson, confondu à « tort avec le moine Gersen, qui n'a laissé qu'un nom « problématique, je pense avec mon oncle qu'on ne « saurait lui attribuer cet excellent livre. Sa vie poli- « tique, dont les jours se sont consumés soit sur les « bancs de l'école, soit au milieu des débats domesti- « ques, des conciles et des synodes, son style dur et « négligé, son zèle ardent et un peu âpre, sa proscrip- « tion qui l'avait réduit à être maître d'école après « avoir brillé dans les controverses de hautes matières « ecclésiastiques, seraient en contraste perpétuel avec « le ton de l'ouvrage; car ce ton ne serait qu'impro- « prement comparé à cette mélodie tendre et plaintive, « qui, partant du sanctuaire, arrive à travers la nef « en manière d'écho prolongé à l'oreille des fidèles « réunis sous les portiques, dans l'attente du moment « où ils pourront fléchir le genou devant les saints « tabernacles.

« Quel serait donc l'auteur de cette production, « qui, de votre aveu même, renferme tant de vertu? « Je l'ignore avec le monde chrétien dont elle est le « charme.

« Eh bien, rendons-en grâces au ciel! Désormais « elle semblera d'autant plus et mieux en descendre, « que nul n'aura vu la main à laquelle on en est rede- « vable. »

Nota. M. de Gregory a publié, il y a quelques années (1827), une dissertation dont le but serait d'établir que cet ouvrage, le premier entre tous les livres

tiques, aurait pour auteur un religieux Piémon-
. Cette assertion ne nous semblant pas accompa-
e de pièces probantes, nous nous en tenons à l'opi-
n du prince et au sentiment de son épouse. (*Note*
éditeur du Roman.)

836. **Dassance** (l'abbé), Chanoine honoraire de
ntauban, a dédié à M^{gr} l'archevêque de Paris sa
duction nouvelle de l'Imitation de Jésus-Christ.
is, Curmer, 1836 (1), 1 vol. in-8°. Dans l'Épître
licatoire il s'exprime en ces termes : « Un pieux
olitaire, caché dans l'obscurité d'un cloître, in-
onnu au monde, et ne sachant que Jésus crucifié,
est proposé d'offrir ce divin modèle aux hommes
ui ne veulent point périr; et ses paroles pleines de
râce et de vérité ont produit dans les âmes simples
t bien préparées les fruits les plus abondants de vie.

1) Par contrat synallagmatique du 5 juillet 1834, à Paris,
Curmer se disposant à publier une édition de l'Imitation de
s-Christ, vint proposer à M. le chevalier de Gregory de lui
er la propriété de la version française du manuscrit latin *de*
vocatis, par lui-même publié en 1833, qu'il devait imprimer à
frais, au nombre d'exemplaires qu'il croirait convenable,
ennant vingt-cinq exemplaires, et une action industrielle de
00 fr. donnant droit à un trente-deuxième des bénéfices.

elle était la convention acceptée : M. de Gregory ne connais-
pas M. Curmer; il s'en est rapporté à l'écriture. Après que la
uction des deux premiers livres fut terminée, celui-ci changea
is, et il ne voulut plus du manuscrit *de Advocatis*, mais seu-
ent une correction de Gonnelieu.

'édition de M. Curmer contient dix gravures à la manière
re, et très-noire. Il est fâcheux de voir, à la page 55, la ten-
on de saint Antoine, indécente pour un livre qui va dans des
ins innocentes; et plusieurs gravures ne répondent pas aux
pitres du livre, notamment celle de la page 166.

« Son ouvrage a mérité d'être nommé après l'Évan-
« gile. »

Dans la préface il ajoute : « L'Imitation de Jésus-Christ « fut traduite en français peu de temps après qu'elle « eut paru ; mais ces premières versions sont difficiles « à lire, et ne sont guères consultées que des savants « et des bibliographes qui font une étude spéciale de « tout ce qui peut les aider à découvrir le mécanisme « de notre langue, et à suivre ses progrès et ses modifications. » L'éditeur critique ici les traductions de Marillac, de Sacy, de Cusson ou Gonnelieu, de Lallemant, de Beauzée, de Lambinet, de Gence, de La Mennais, Rochette, Genoude et R. Jauffret, etc. Il annonce qu'il a « eu un secours précieux dans les lumières d'un savant ecclésiastique qui avait déjà traduit « les deux premiers livres. »

« Nous n'examinerons pas ici, reprend le traducteur, « quel est l'auteur de l'Imitation. Ceux qui veulent « approfondir cette matière pourront suivre l'histoire de cette controverse dans M. de Gregory et « dans M. Gence, qui s'est livré pendant cinquante « ans à des recherches très-étendues sur l'auteur et « sur le texte de l'Imitation pour la restituer à Jean « Gerson, célèbre chancelier de l'Université de Paris. « On annonce dans ce moment la publication d'un « nouveau manuscrit (1) qui fixera toutes les incertiudes; et, quoiqu'il nous semble bien difficile qu'on parvienne à lever entièrement le voile dont il est enveloppé, celui qui a pris pour devise *Ama nesciri*, et que l'obscurité dont il a enveloppé son nom paraisse ajouter à la vénération publique, nous n'en féliciterons pas moins le savant judicieux, à qui nous levrons la solution d'un des plus difficiles problèmes l'histoire littéraire qui ait exercé jusqu'à ce jour la sagacité des érudits. »

---

(1) M. l'abbé Dassance ne pouvait pas ignorer notre édition latine publiée en 1833 ; il doit même se rappeler que, dans la matinée du 12 juin 1835, accompagné de l'abbé Daure, aumônier et commissaire des frères des Écoles Chrétiennes, ayant examiné le manuscrit, et demandé à M. de Gregory comment il avait traduit le §. 2, chapitre 9 du livre II : *Vicit sanctus Laurentius seculum cum*

1832. **Weigl** (l'abbé Jean-Baptiste), professeur à ılzbach, publia dans cette ville, en 1832, une traıction en allemand du *Mémoire sur le véritable auur de l'Imitation de Jésus-Christ, par le chevalier . de Gregory*, avec des additions à la page 101. 1 vol. -8°.

L'auteur dit qu'il a traduit fidèlement l'ouvrage de . de Gregory, et que cet ouvrage résout toutes les igmes, et qu'il éclaircit toutes les difficultés qui ont ıtouré jusqu'ici le livre de l'Imitation.

---

mmo sacerdote, il avoua qu'il s'était trompé, et qu'il ne pouvait us corriger, parce que la feuille était imprimée.

L'abbé Dassance a suivi en partie notre texte; il a omis les noms s interlocuteurs aux troisième et quatrième livres, et sa traducn diffère bien peu de la nôtre, qui parut en décembre 1835. us lui ferons cependant observer qu'au livre III, chapitre I, la rase, *Beatæ plane aures, quæ non vocem foris sonantem, sed terius auscultant veritatem loquentem et docentem*, n'a pas été ndue à la lettre; comme aussi, au livre IV, *Venite ad me omnes, ti laboratis et onerati estis*, n'est pas bien traduit par ces mots : Venez à moi, vous tous qui êtes épuisés de travail », puisqu'il ffisait de mettre : « Vous tous qui êtes fatigués, etc. » Car plus livre de l'Imitation est fidèlement traduit à la lettre, plus il che et pénètre le cœur.

Pour prouver qu'il n'a pas adopté l'opinion de M. de Gregory sans connaissance de cause, il divise ainsi sa dissertation :

1°. Histoire de la lutte littéraire dans les xviie et xviiie siècles, sur la question de savoir quel est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ ;

2°. Quelques observations critiques ;

3°. Quelques résultats des recherches anciennes et nouvelles que M. de Gregory n'a pas connues, recherches qui pouvaient justifier sa décision en faveur de Gersen comme le véritable auteur.

Dans la suite des notes jointes à sa traduction et dans son supplément, l'abbé Weigl parle des disputes entre les Gersenistes (1) et les Kempistes, des preuves nouvelles en faveur de Gersen, obtenues par lui des savants et des manuscrits de la bibliothèque de Munich, et il fait l'énumération des manuscrits que nous avons indiqués dans notre Histoire. Mais cet ouvrage de Weigl n'est parvenu à Paris qu'après l'édition latine du *Codex de Advocatis*, en 1833.

Dans le supplément, l'auteur montre l'affinité du livre de l'Imitation avec la règle bénédictine ; et nous avions eu la même idée dans les notes de l'édition latine, où nous avons rapporté à leur place les textes de la règle qui répondent aux maximes, aux préceptes que le maître des novices donne à ses élèves. Il parle des erreurs commises par les imprimeurs, en

---

(1) Nous avons dit, à la page 125 de notre *Mémoire sur le véritable auteur*, que Gence aurait dû imiter l'abeille, et extraire les variantes des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, par lui examinés. L'abbé Weigl a pris la mouche à miel, ou l'abeille, pour un auteur.

ignant pour auteur de l'Imitation tantôt Kempis,
tôt saint Bernard ou Gerson, et il fait l'histoire de
ontestation, qui serait intéressante à lire dans son
e, mais qu'il est inutile de répéter ici, après le tra-
que nous avons entrepris et publié.

837. Avis émis par l'abbé Jean-Baptiste Weigl,
noine de l'Église cathédrale de Ratisbonne, dans
édition de 1837, sous ce titre : *De Imit. Christi,*
i quatuor, multiplici lingua nunc primum im-
ssi, et quidem Latina archetypi interpretationi-
, Italica, Hispanica, Gallica, Germanica, An-
a, Græca, cum notis et variis lectionibus. Salis-
i in Bavaria. Vol. in-8°. (Voyez à la page 174,
ne I de cette Histoire.)

Dans sa préface, le docte chanoine dit qu'en 1832
vait déjà traduit en allemand le *Mémoire* du cheva-
de Gregory *sur le véritable auteur de l'Imitation*
Jésus-Christ, avec des additions; que son inten-
n était de publier aussi le texte latin, avec six tra-
ctions diverses, pour que Jean Gersen de Cavaglià,
é du monastère de Saint-Étienne de la citadelle à
rceil, pût parler en différentes langues aux lecteurs;
il est, dit-il, « le véritable auteur de ce précieux
raité, composé de l'an 1220 à 1240, comme M. de
regory l'avait déjà méthodiquement démontré
ans sa dissertation de 1827, et de plus prouvé dans
préface latine qu'il a mise à la tête de l'édition du
odex de Advocatis. Parisiis 1833. »

e bon chanoine répète franchement dans les re-
ques jointes à la préface de sa polyglotte, que Jean
sen de Cabanaco ou Cavaglià, abbé Bénédictin à
ceil, en Lombardie, est le véritable auteur du

traité de l'Imitation, composé pour ses novices, et dicté à l'Université de Verceil, au xiiie siècle. Cependant, un peu stimulé par la gloire nationale, et le nom de Gersen étant plus allemand qu'italien, il prétend à présent que cet auteur fut un Bavarois : sans réfléchir, 1°. que les empereurs allemands, depuis Othon-le-Grand, au xe siècle, ont employé en Italie de leurs affiliés; 2°. que dans la vallée de Gressoney, au pied du Mont-Rose, à quinze lieues de Verceil, il existe une population de neuf milles âmes et plus, qui, sujets du roi de Sardaigne, parlent la langue allemande; 3°. que depuis Henri II, duc de Bavière, en 1002, le Vercellais fut exposé à des invasions de familles bavaroises, comme nous l'avons prouvé dans l'Histoire de Verceil.

L'auteur réfute Amort, partisan de Kempis, et Gence, enthousiaste de son Gerson; il lui reproche aussi d'avoir ajouté au troisième livre un chapitre tiré de l'*Internelle Consolation*, et copié du manuscrit Lebeuf, du xve siècle, dans lequel on ne trouve plus le même style ni le même esprit du texte de l'Imitation.

Examinons maintenant le fondement de ses conjectures pour déclarer Gersen de Cavaglià un Allemand : 1°. Le nom de famille Gersen vient, dit-il, du village *Gerzen*, et sa patrie *Cabanaco*, d'un village appelé *Rorback ;* mais où est la preuve de cette conjecture? Il faudrait au moins qu'en Bavière il existât, comme à Cavaglià, des familles du nom de Jean Garson, corruption de celui de Gersen : il faudrait que *Rorback* eût en latin une dénomination approximative de *Cabanacum* ou *Cabaliacum*.

2°. Il s'attache aux mots barbares employés par l'auteur de l'Imitation, et par nous cités à la page 350 de notre édition latine, et il en conclut que ces mots sont allemands, aussi bien que la construction de la phrase; mais nous avons réfuté cette conjecture au chapitre III, fondé sur l'autorité du savant Goulianoff, et en montrant la ressemblance de la langue latine avec la langue vulgaire, qui, au XIII^e siècle, commençait à se faire jour dans la littérature.

Nous accordons de nouveau que le nom de Gersen a une désinence allemande, comme l'Académie de Munich l'a fait observer, et il est possible encore que les deux papes Bavarois Damase II et Victor II aient entraîné à leur suite les aïeux de la famille de Gersen Bénédictin, qui possédait, au XIII^e siècle, une vaste possession dite *Dei Campi*, sur le territoire de Cavaglià, aujourd'hui propriété de la maison Rondolini.

En admirant la louable ardeur du chanoine Weigl pour relever la gloire nationale, nous admirons aussi l'édition de sa polyglotte, mais en lui faisant observer qu'elle serait bien plus précieuse, si après avoir déclaré le *Codex de Advocatis* le plus ancien et le plus correct, dans ses remarques (1), il l'eût franchement suivi, aussi bien que nos deux traductions française et italienne; en laissant à part les mots *dantesques* que l'abbé Cesari a employés dans sa traduction italienne, et les inversions trop multipliées par l'abbé Genoude dans sa traduction française, comme nous le montrerons au chapitre XII. L'auteur de la polyglotte a voulu adopter le Kempis du Jésuite Sommalius, revu par Rosweide, par Bollandus, ses confrères, et corrigé par Horstius, parce que ces éditions présentent des phrases qu'il a crues allemandes. Par exemple au chapitre 1, §. 3, du livre I, on lit : *Si scirem totam Bibliam exterius*, pour conclure de là que cette diction est germanique. Il convient cependant que le mot *exterius* ne se trouve pas dans les anciens manuscrits d'Italie, sans réfléchir que cette glose est de Kempis.

---

(1) *Demum ut simpliciter et candide sententiam meam in hac re generatim aperiam, Codex de Advocatis, de cujus antiquitate addubitare non licet; mihi quidem, ex indiciis haud levibus, videtur fuisse correctum manu quasi censoria, ab auctoris verbis quæ barbara videbantur.* Page xlviij. Cette main habile ne peut être que l'un des évêques Avogadro, indiqués ci-après pag. 142.

Il est convenable de rapporter quelques-unes des observations critiques faites par Weigl dans ses *Animadversions*, page XXXIII, sur le texte de l'édition latine de J. B. Gence, publiée en 1826, dont il déclare avoir corrigé les erreurs, en suivant le texte du *Codex de Advocatis*, par lui reconnu le plus correct.

L'estimable chanoine de Ratisbonne convient avec nous que le texte de Gence, de 1826, est fautif; et il en donne toutes les preuves. Pour ne pas fatiguer le lecteur, nous nous bornerons à rapporter les principales :

Au chapitre 2, §. 2 du livre 1, il critique le mot *prosunt*, au lieu de *prodest.*

Au chapitre 3, §. 5, *ibid.* le verbe *recogitant,* au lieu de *recogitent.*

Au chapitre 6, §. 1, *ibid.* le verbe *conversantur*, au lieu de *conversatur.*

Au chapitre 17, le titre *De religiosa vita*, tandis que le vrai titre est *De monastica vita.*

Au chapitre 19, §. 2, *Quid ille qui raro,* au lieu de
uid faciet ille qui raro, etc.

Au chapitre 24, §. 1, *Non provides tibi,* omettant
nterrogation *Ut quid non prævides tibi, etc.?* et au
3, il démontre le non-sens de la phrase *Ibi luxu-*
osi et voluptatum amatores ardenti pice et fetido
lphure perfundentur furiosi sicut canes, et præ
lore, etc., au lieu de dire : *Ibi luxuriosi et volupta-*
m amatores, ardenti pice et fetido sulphure per-
ndentur : et sicut furiosi canes præ dolore invidiosi
ulabunt. Car les tourments infligés aux impudiques
aux voluptueux sont bien différents de ceux qui
nt hurler les envieux, et pendant leur vie, et après
ur mort.

Enfin au chapitre 25 de ce livre I, §. 5, Gence lit :
c interim, au lieu de *sic iterum ab aliis notaris.*

Au livre II, chapitre 1, §. 4, Gence dit : *Verba de-*
hentia, au lieu de *verba detrahentium.*

Au livre III, chapitre 6, §. 2, on lit : *Suggestio-*
sque, au lieu de *suggestionemque.*

Chapitre 15, §. 1, au lieu d'*utrum spiritus bonus aut*
ienus, de l'édition de Gence ; dans la polyglotte on
, d'après le *Codex de Advocatis : Spiritus bonus*
malus.

Chapitre 18, §. 2, Gence dit : *Valde mitiora,* au
n de *valde meritoria.*

Chapitre 22, §. 1, *Præ magnitudine spiritus meus,*
lieu de *præ magnitudine illius spiritus, etc.*

Chapitre 23, §. 1, *Et in omnibus subesse,* au lieu de
re *et omnibus subesse.*

Chapitre 24, §. 1, *Nec vacuas gere,* au lieu de *nec*
cuas gerere sollicitudines.

Chapitre 32, §. 4, on lit : *Pretiosa margarita a multis abscondita,* dans l'édition de Gence : la préposition, dit Weigl, ne se trouve pas dans les meilleures éditions, et le *Codex de Advocatis* porte *pretiosa margarita multis abscondita, etc.*

Chapitre 43, §. 3, *Sine impugnatione,* au lieu de *sine pugnatione argumentorum.*

Chapitre 45, §. 4, *Ab hujusmodi famulis* : Gence défend sa correction, tandis que le sens exige *nebulis.*

Chapitre 52, §. 2, *Connumerari,* au lieu de *commorari.*

L'*Appendix ad tres priores libros, capitulum ultimum contra hujus mundi vanitates,* copié du manuscrit Lebeuf et inséré dans l'édition de Gence, a été éliminé de la polyglotte par le chanoine Weigl; car, comme nous l'avons fait observer à la page 280 du *Codex de Advocatis,* il ne présente plus le même style, la même précision, ni les sentiments qu'on admire dans le livre de l'Imitation. Il paraît être une répétition des doctrines exposées au chapitre 26 du livre troisième, et des sentences de saint Bernard; et il est possible que le chancelier Gerson, déchu de toutes ses dignités, ait reconnu la vanité de ce monde.

Quant au livre IV, le savant Weigl dit que le titre a été différemment écrit dans plusieurs manuscrits; il approuve et suit le *Codex de Advocatis,* comme le meilleur; et il commence, contre l'opinion de Gence, le chapitre 1, après le prologue, aux mots *Hæc sunt verba Christi, etc.*

Chapitre 1, §. 13, Gence a écrit, *Diffusa per orbem,* il a omis *per omnem orbem.*

Chapitre 2, §. 4, *Quam ineffabilis veritas tua,* au i d'*infallibilis*.

Chapitre 4, §. 2, *De nulla aliena consolatione,* au a de *nulla alia, etc.*

Chapitre 9, §. 6, on lit, *Iram et disceptationem,* ns l'édition de Gence, au lieu d'*iram et discrepanem,* comme dans le *Codex de Advocatis*.

Chapitre 10, §. 2, *Pejores Satanæ immissiones pantur,* Gence omet *et illusiones patiuntur.* §. 4, *Si die propter istud dimittis,* au lieu de *distuleris.* 7, *Qui aliter se non præparat nisi,* au lieu de *qui tem se non præparat aliter, nisi instanté festo, etc.*

Chapitre 11, §. 2, *De claritate in claritatem abyslis Deitatis transformati, gustant Verbum Dei caro ctum* : solécisme impardonnable selon Weigl, qui près le *Codex de Advocatis,* corrige *de claritate in ritatem abyssi Deitatis transformati gustant Verm Dei carnem factum.*

Chapitre 12, §. 3, *Si non habes, sed magis aridum sentis;* Gence a corrigé ainsi à dessein, tandis qu'on dans plusieurs manuscrits : *si non habes devotionem l, etc.*

Chapitre 14, §. 2, *O vera ardens fides,* au lieu de *vere ardens fides,* d'après le *Codex de Advocatis.*

Le titre du chapitre 17 porte, selon Gence, *vehenti affectu,* au lieu de *desiderio.*

Chapitre 18, §. 1, *Tolerabilis, pia et humilis inquiio veritatis,* au lieu de *Tolerabilis est pia, etc.* mission du verbe est manifeste; cependant Gence ns les notes défend sa leçon.

Nous regrettons de nouveau que le chanoine Weigl, rès avoir, dans ses observations préliminaires, déclaré presque à chaque article qu'il adopte la leçon du *Codex de Advocatis,* après avoir fait un usage littéral de nos notes, ne l'ait pas toujours suivi dans le texte de sa polyglotte. Il a senti les discordances qui s'ensuivraient entre le latin, et les traductions qui ont été faites sur les éditions des Elzevirs et autres éditions flamandes. En conséquence, au livre 1, chapitre 2 de cette polyglotte, nous lisons : *De humili sentire sui ipsius,* au lieu de *humili scire sui ipsius :* et au §. 2 il écrit : *Quiesce a nimio sciendi desiderio,* au lieu de *discendi,* ce que nous avons éclairci dans une note.

Au chapitre 13, §. 4, il approuve la leçon du *Codex de Advocatis : et pejus sævient,* et il imprime *et pejus sentiet.*

Au chapitre 16, il écrit : *Libenter habemus alios perfectos,* au lieu de *libenter videmus,* ce qui répond à l'italien, *vedere con piacere gl'altri perfetti.*

Livre II, chapitre 3, §. 1, Weigl dit : *Tene te primo in pace,* d'après l'édition de Gence, tandis qu'il avoue qu'il est bien mieux de dire : *Pone te primum,* suivant le *Codex de Advocatis.*

Chapitre 6, §. 3, *Quid de te loquantur homines,* et il ajoute que le mot *foris,* employé dans le *Codex de Advocatis* est très à propos, savoir : *extra monasterium in sæculo.*

Chapitre 8, §. 5, *In his non debet dejici,* au lieu de *non debes,* d'après le *Codex de Advocatis.*

Chapitre 12, §. 12, Il désapprouve le mot *perpetuo,* employé par à-Kempis dans son manuscrit, répété au chapitre 50, §. 3, et au chapitre 9, §. 1, livre IV; expression barbare : il approuve le mot *perpetue* du *Codex de Advocatis,* et il imprime la même faute.

ivre III, chapitre 9, §. 1. On lit dans le *Codex de*
ocatis : Omnia ergo ad me principaliter referas,
omnia sum, qui omnia dedi. Ici Weigl veut qu'il
e lire *quia omnia sum.* Nous croyons que la phrase
plus expressive, sans cette conjonction inutile.

hapitre 11, §. 3. Dans le *Codex de Advocatis* on
Nec contra aliquod inconveniens murmurare,
s notre chanoine adopte le mot *mussitare* parce
l est plus tudesque; il y a donc ici de la passion
r le pays.

hapitre 12, §. 1. La même passion entraîne Weigl
ettre : *Sed volo te non talem;* car il avoue que notre
n, *Non enim volo te talem quærere pacem,*
, *etc.* est bien plus élégante.

hapitre 17, §. 2. Après avoir remarqué que la
n du *Codex de Advocatis,* qui porte *Domine,*
modo voluntas mea recta et firma in te perma-
t, est meilleure, il a suivi celle de Gence, *ad*
etc.

hapitre 18, §. 3. Après avoir dit que le verbe
ge retrocederent est plus latin, il adopte la leçon
oque manerent, en observant qu'elle est plus alle-
de.

hapitre 20, §. 2. Le docte chanoine applaudit au
devictus, d'après les manuscrits *de Advocatis,* de
bio et de la Cava; puis il retient le mot *dejectus*
Gence et les éditions vulgaires.

hapitre 21, §. 3. Le *Codex de Advocatis* dit :
sto semper cum beatis spiritibus; Weigl approuve
e leçon, et il néglige le *cum,* en suivant l'exemple
ence.

hapitre 25, §. 2. Le manuscrit de Kempis, copié par Gence, porte : *Si fueris in magna devotione atque dulcedine*. Weigl dit que la particule disjonctive *aut*, comme dans le *Codex de Advocatis*, serait meilleure; cependant il ne suit pas cette correction.

Chapitre 27, §. 4. Dans le *Codex de Advocatis*, on lit : *Da mihi virtutem corroborari*, on approuve cette leçon, et on omet le *mihi* pour en faire une phrase allemande.

Au chapitre 28, §. 1, on lit : *Et neminem infirmiorem te credere*, au lieu d'*inferiorem*.

Chapitre 31, §. 1. A quoi bon la conjonction dans *a perituris* et *creaturis?* elle forme un contre-sens: cependant Weigl a suivi les éditions vulgaires et celle de Gence.

Dans le chapitre 36, §. 2, après avoir cité le *Codex de Advocatis*, où on lit : *Vana et mundana cogitantium*, il adopte dans sa polyglotte le mot *mendosa*, parce que, dit-il, ces deux adjectifs ont le même sens; ce qui n'est pas exact.

Chapitre 37, §. 4. Il a écrit : *Tentatione pulsati*, tandis qu'il approuve comme bien meilleure la leçon du manuscrit *de Advocatis*, *tentatione pulsante, etc.*

Chapitre 38, §. 2. Il a suivi la leçon vulgaire, conséquemment l'édition de Gence, en employant le mot *suffragium*, au lieu d'*auxilium*, sans observer qu'il s'agit dans ce chapitre de recourir à Dieu dans les dangers, et que le mot *auxilium* est dans ce cas employé dans la Bible, 2 Paral. XII, 7. Judith, VI, 21. Psal. LXX, 12, etc., etc.

Chapitre 42, §. 2. Il a écrit : *Quantumcumque modicum sit, si inordinate diligitur*, en omettant *quid*

nt *inordinate*, comme dans le manuscrit *de Advo-*
s, qu'il déclare être meilleur.

hapitre 46, §. 5. On lit : *Ignosce ergo mihi* dans
odex de Advocatis, et après avoir approuvé cette
n, il a suivi le texte de Gence qui porte : *Ignosce*
que mihi, etc.

u chapitre 48, §. 3, le bon chanoine a suivi l'édi-
de Gence, et a mis *horum malorum*, au lieu de
torum laborum, comme dans notre leçon.

hapitre 49, §. 7. Au lieu de *prælatus sive minor*,
me dans notre édition, il a mis *sive junior*, d'après
npis.

hapitre 50, §. 4. On lit dans le *Codex de Advo-*
s : *Pati et tribulari in mundo quotiescumque, et a*
cumque, et quomodocumque. Weigl approuve ce
nier adverbe; ensuite il ne corrige pas son édition.

hapitre 52, §. 4. Après avoir écrit, comme Gence,
c est gratum etiam unguentum, il ajoute qu'il se-
mieux de dire : *Hoc est*, d'après le manuscrit *de*
ocatis.

hapitre 53, §. 3. Il dit qu'on devrait écrire *occul-*
et inordinatam; et il a omis la conjonction dans
texte latin.

u chapitre 54, §. 13, le *Codex de Advocatis* porte :
tum ponderari sua gesta et dona et dicta concu-
it. Weigl approuve ce mot *et dicta*, mais il n'en
point usage.

hapitre 55, §. 3. *Carne autem servio*, au lieu de
i que porte le *Codex de Advocatis*.

ivre IV, chapitre 1, §. 12. Après être convenu avec
s que *Missa auditur, juxta præceptum Ecclesiæ*,

il a imprimé *celebrari viderent,* pour se conformer à Gence, et aux éditions vulgaires.

Chapitre 11, §. 3. Weigl adopte les mots *remedio et refugio,* au lieu de *refrigerio,* comme nous l'avons indiqué dans les notes de l'édition latine.

Chapitre 12, §. 2. Après avoir approuvé la leçon du *Codex de Advocatis, ita te præparares, ut nihil aliud in mente haberes,* notre chanoine a suivi l'édition de Gence, *te præparares, et nihil, etc.*

Chapitre 13, §. 2. *Vere, vere tu es dilectus meus;* il critique cette répétition de l'adverbe, qui d'après le titre du chapitre est très-bien placée.

Chapitre 15, §. 1. En suivant les éditions de Gence et des Elzevirs, notre chanoine écrit : *Ac Deo terminum et modum,* au lieu de *tempus et modum.*

Le savant Weigl, après être convenu avec nous dans ses *Animadversiones,* que le traité de l'Imitation a été dicté en 1228 dans l'école de Verceil ; que l'abbé Jean Gersen, qui en est l'auteur, ne voulait pas être connu ; qu'on y parle des événements du temps, et des disputes religieuses entre les deux ordres mendiants ; que le livre est fondé sur la règle Bénédictine, conclut en disant qu'on ne peut plus douter de la correction et de l'antiquité du manuscrit *de Advocatis,* qui a été corrigé et transcrit par un homme habile. Nous ferons observer à ce propos, que dans la préface nous avons suffisamment démontré que le *Codex de Advocatis* appartenait à cette noble famille avant l'an 1349 ; et que probablement l'un des deux évêques Raynier (1) artin *de Advocatis,* à la fin du XIII^e siècle ou au encement du XIV^e, l'a fait copier pour son usage.

---

(1) *Præfatio editoris,* page v, *de Imitatione Christi, editio secunda, cum notis. Parisiis,* 1833.

57. AVOGADRO (le comte Gustave, de Valdengo rione) abbé, aumônier du roi de Sardaigne, à i, possesseur du précieux *Diarium Josephi de catis de* 1349, publia dans le journal le *Catho-* vol. VII de 1836, vol. VIII et IX de 1837, *Analisi controversia sul vero autore del prezioso libro Imitazione di Gesù Cristo,* vol. in-8°, Lugano, lini. (Voyez page XX de la Préface.)

jeune écrivain, animé du désir de contribuer nous à assurer à Jean Gersen de Cavaglià, abbé dictin à Verceil, vers l'an 1220, le titre d'auteur mitation, a suivi la marche tracée par nous, et ployé les arguments que nous avons donnés dans *toire du Vercellais,* dans le *Mémoire* imprimé 27, et dans les Imitations latines de 1833, et les ctions française et italienne de 1835.

ns un premier article du journal, pag. 156 de , l'auteur commence par reprendre vivement al, qui dit que les Italiens, après avoir tout in- , tout découvert, oublient tout, et négligent la oire des grands hommes (1). Pour démentir le sophe des Deux-Mondes, l'abbé Avogadro allè- ue la question de l'auteur de l'Imitation de Jésus- t ne fut point oubliée par les Italiens, parmi les- il cite le cardinal Bellarmin, qui, dans l'édition ome de 1613, *De Scriptoribus ecclesiasticis,* en faveur de l'abbé bénédictin, Jean Gersen,

---

Lagrangia, Denina, Bodoni, et tant d'autres, donnent rai- Raynal. Ces trois illustres Piémontais du XVIII^e siècle sont hors de leur patrie.

comme véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, et il fait remarquer que dans l'édition de Lyon, 1630, pour favoriser le chancelier Gerson, l'opinion de Bellarmin fut altérée. En suivant la méthode par nous adoptée dans nos apologies en faveur de Jean Gersen, l'abbé Avogadro parle des tracasseries de Naudé et autres partisans de Kempis; mais il n'a pas distingué la décision de la congrégation de Rome, de celle donnée par le cardinal de Richelieu, et il attribue à celui-ci, non l'édition de Paris, mais l'édition de Rome : c'est peut-être une faute d'impression.

Tout ce que nous avons dit à l'égard des auteurs du xiiie siècle qui ont cité le traité de l'Imitation, tous les manuscrits d'une date antérieure à Kempis et au chancelier Gerson, cités par nous, est répété exactement par l'abbé Avogadro, qui passe ensuite à l'examen du manuscrit d'Arone, aidé par les dissertations du feu comte Napione et par nos observations paléographiques consignées dans la préface de l'édition latine de 1833, que le jeune auteur n'a pas eu la bienveillance de citer; il aurait même pu faire mention des démarches que nous avons faites à Rome pour connaître la date du *Codex Romanus* du Vatican.

Gence, en octobre 1833, après la publication du *Codex de Advocatis,* se voyant déçu, eut recours au ridicule, et publia *Coup-d'œil* sur l'édition d'un *Codex de Imitatione Christi,* supposé du xiiie siècle, où par de mauvais vers il attaqua l'auteur de cette édition, ainsi que l'existence du *Diarium* de 1349, duquel il résulte que Joseph *De Advocatis* donna à son frère Vincent le manuscrit dont il s'agit.

L'abbé Avogadro répond ici avec vivacité à l'auteur

mphlet, lui fait observer que pour contester
:ité du document par lui signé, il ne suffit pas
loyer des mots malhonnêtes, mais qu'il faut
r des preuves. Ainsi, il réfute, en le suivant
pied, le Dialogue de Gence; il établit la vérité
ı Journal de famille, et cite un diplôme du
et 1297, où on lit le nom d'*Advocatus* et *De*
:atis, pour prouver que sa généalogie est bien
ncienne que Gence ne le présume.

respectable ecclésiastique, par cette intéressante
ation, confirme la date de son *Diarium* de 1349,
ıthentiquée par sa signature dans l'acte notarié,
: président du tribunal, ainsi que l'évêque de
, ont muni de leur autorité.

7. Le père SPOTORNO, de la Congrégation des
bites, et bibliothécaire de la ville de Gênes.

igé, pour notre santé, de passer l'hiver de 1837
ı dans cette belle ville, nous y avons fait la pré-
connaissance du savant bibliothécaire; celui-ci
yant fait mystère de son opinion sur l'auteur de
tion, la politesse ne nous a pas permis de cher-
connaître ses secrets.

ɔère Spotorno a publié, sous le nom d'*Albo Do-*
surnom à lui donné par l'Académie des Arcades
ne, trois lettres touchant l'auteur de l'Imitation
ıs-Christ. Elles furent insérées dans le *Journal*
en des Lettres et des Arts, IIe vol. de 1838,
chez Ferrando, pag. 32, 94 et 184.

s la première lettre, en date du 2 janvier, le
potorno dit qu'il a été engagé, par un noble et
personnage, de rechercher, à la suite des pu-
ɔns faites par Napione et Cancellieri, le nom

du *véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ;* qu'enfin, il a réuni plusieurs notes et les écrits polémiques de plus de deux siècles, renouvelés par Gence et par le président de Gregory; et qu'à la simple lecture attentive du précieux livre, il a découvert, par une méthode géométrique, l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

1°. L'auteur de ce livre fut, sans contredit, un *religieux profès et cloîtré.* Voyez-en la preuve au livre III, chapitre 10, §. 2 : *Quid retribuam tibi pro gratia ista? Non enim omnibus datum est, ut omnibus abdicatis sæculo renuncient, et monasticam vitam assument.* §. 6 : *O grata et jucunda Dei servitus, qua homo veraciter efficitur liber et sanctus! O sacer status religiosi famulatus!*

La première conséquence sera donc que l'ouvrage ne peut absolument appartenir à Jean Gerson, chancelier de l'église de Paris, qui n'a jamais professé la vie claustrale; et les éditions publiées sous son nom prouvent que les éditeurs n'ont pas lu l'ouvrage avant de le lui attribuer.

2°. L'auteur n'était pas de l'ordre de Cîteaux ni Chartreux; car, au liv. 1, chapitre 25, il n'aurait pas dit : *Attende Carthusienses, Cistercienses, et diversæ religionis monachos ac moniales, etc.;* il n'aurait pas porté pour exemple les moines de son ordre. En conséquence, l'ouvrage ne peut appartenir ni à saint Bernard de l'ordre de Cîteaux, ni à Ludolphe de Saxe, ni à Buxhaim, ni aux autres Chartreux.

3°. L'Imitation fut écrite lorsque saint François d'Assise éclatait par sa vie humble et pénitente. En preuve au chapitre 50, livre III, on cite son auto-

Quantum unusquisque est in oculis tuis (parlant u), *tantum est et non amplius, ait humilis sanctus ciscus*. Dans d'autres manuscrits on lit seulement *lis Franciscus* (1), ce qui revient au même, car connaissait alors que le patriarche des *Mineurs;* plus, saint Bonaventure rapporte que cette sen- est de saint François, qui fut mis au nombre des s en 1228. Donc, saint Bernard, mort avant la ance de François, ne peut avoir écrit l'Imita-

L'auteur de l'Imitation ne fut pas un moine Bé- tin; et le P. Spotorno tire ses conjectures de ce lans tout le livre le maître des novices parle de *cel-* de *silence*, du *supérieur* ou du *prélat* (2), mais is de l'*abbé*, qui est le supérieur direct des Béné- ns, et de ce qu'on cite dans le livre plusieurs s, mais non pas saint Benoît. Cet oubli, dans uvrage ascétique à l'usage particulier des moines, explicable et même coupable.

faut remarquer, dit-il, que les Bénédictins, même iècles les plus obscurs, ont été toujours soigneux nserver les ouvrages de leurs confrères, ou au s la mémoire de ceux qui les avaient composés.

Nous avons prouvé, au chapitre II, que le livre de l'Imita- st un traité scolastique : il est donc possible que le maître ait ajouté dans ses derniers temps le titre de *saint*, après pape Grégoire IX fut venu de Pérouse à Assise prendre des ations sur les miracles de François, et l'eut canonisé sur sa

Nous avons montré que le livre de l'Imitation a été tiré de le bénédictine. Quelle meilleure preuve aurions-nous pu r? Dans cette règle, on parle toujours de l'obéissance au *su- r*, au *prélat*, et le mot d'*abbé* est très-rarement employé.

Comment peut-il donc arriver que les Bénédictins aient ignoré le nom de l'auteur du très-célèbre (1) livre de l'Imitation? Car aucun scribe, ou ancien éditeur, n'a songé à l'attribuer à un moine Bénédictin.

De plus, ajoute-t-il, un manuscrit, précieux, devenu célèbre, et publié à Paris par le président chevalier de Gregory, pouvait fournir un argument (2) que l'Imitation n'a pas été composée par un Bénédictin, mais m'étant borné, dit l'auteur, à examiner l'édition vulgaire, je n'ai pas besoin d'autre preuve.

Quel est le plus grand défaut que l'auteur de l'Imitation cherche à corriger parmi ses frères, c'est incontestablement la passion des disputes scolastiques, des recherches subtiles; il veut qu'ils n'aient pas l'ambition d'être maîtres, mais qu'ils soient humbles. Ainsi, au livre I, chapitre 1 : *Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare?... Si scires totam Bibliam exterius et omnium philosophorum dicta.* Au chap. 2, *Scientia*

---

(1) La célébrité n'a été acquise à ce livre ou traité scolastique qu'après la mort de Gersen, et nous avons cependant plus de quinze manuscrits anciens qui portent son nom.

(2) Le père Spotorno aurait été plus sincère s'il n'eût pas fait cette réticence. Il a probablement voulu revenir sur le chapitre 25 du livre I, où, dans notre manuscrit, on lit : *Attende Carthusienses, et Benedictinos, et Cistercienses,* pour dire qu'il aurait été inconvenant de porter pour exemple ses confrères. Mais dans la note, page 75 de l'édition latine, nous avons déjà prévenu cette objection, en prouvant que le monastère de Saint-Étienne, à Verceil, a été fondé par saint Maur, en l'année 543. Voyez *Animadversiones ad lib. de Imit. Christi, per canonicum Weigl,* 1837; *Ibi et doctissimus eques de Gregory addit : Nam Gersen erat Maurinianus, ut ipse Gence adversarius noster in sua Dissertatione anni* 1832 *nobis assentitur.*

timore Dei quid importat? Melior est profecto
ilis rusticus, qui Deo servit, quam superbus phi-
phus..... Quiesce a nimio discendi desiderio.....
i ergo extolli de ulla arte (1) *vel scientia.....* Au
itre 3 : *Quid prodest magna cavillatio de occultis*
bscuris rebus?..... Et quid curæ nobis de gene-
s et speciebus?.... O si tantam adhiberent dili-
tiam ad extirpanda vitia, et virtutes inserendas,
ti ad movendas quæstiones, non fierent tanta mala
candala in populo, nec tanta dissolutio in cæno-
(2). Au chapitre 24 : *Tunc plus lætificabit pura*
ona conscientia, quam docta philosophia.

n'est pas nécessaire de multiplier les citations, dit
teur, pour prouver que les maximes du livre ten-
t à réprimer les défauts de la science scolastique,
gante et très-bruyante, à laquelle on doit ajouter
de des lois canoniques, d'après ce qu'on lit au cha-
e 2 : *Quid te vis alicui præferre, cum plures doc-*
s te inveniantur, et magis in lege periti?

r, les Bénédictins à qui l'Occident est redevable
oir ranimé l'ancienne littérature sacrée et pro-
, s'étaient déjà, au XIIIe siècle, selon Tiraboschi (3),
ntis dans leur amour pour l'étude. Les bons moi-

) Dans quels monastères a-t-on cultivé les arts, et notamment
uté les miniatures sur les plus beaux manuscrits, sinon chez
énédictins?

) Le mot *cænobium*, employé dans la règle bénédictine, ne
convenir à l'institution des Chanoines réguliers de saint
stin, à laquelle notre Aristarque prétend que Thomas Gallo,
osé auteur de l'Imitation, a appartenu.

) Tiraboschi se contredirait en attribuant l'Imitation à l'abbé
en de Verceil.

nes d'ailleurs cultivaient les sciences et les lettres dans le silence du cloître, non avec l'éclat dont l'auteur de l'Imitation se plaint. Le père Spotorno fortifie son opinion par le texte du chapitre 3, livre I : *Dic mihi ubi sunt modo omnes illi Domini et Magistri, quos bene novisti, dum adhuc bene viverent, et studiis florerent* (1)? *Jam eorum præbendas alii possident, et nescio utrum de eis recogitent........ O quam cito transit gloria mundi! Utinam vita eorum scientiæ concordasset eorum! Tunc bene legissent* (2) *et studuissent.*

De ces textes l'Aristarque génois tire la conséquence que le traité de l'Imitation n'appartient pas à un Bénédictin; car, dit-il, les moines de cet ordre n'employaient pas le titre de *Maîtres;* et si les notaires dans leurs actes donnaient aux abbés le titre de *Dominus* (3), c'est parce que presque tous possédaient des fiefs, mais entre eux ils s'appelaient frères.

---

(1) Si le docte Spotorno avait voulu lire notre édition latine et les notes, il aurait reconnu que le mot *domini* se rapporte au docteur théologal établi dans l'église de Verceil par le bienheureux évêque Albert, en l'an 1186. Dans le premier volume de l'Histoire littéraire de Verceil, nous avons de plus indiqué que le *magister Cotta*, grand théologien, savant dans le droit canon, a été le premier théologal de la cathédrale, et que, d'après Calmet, le mot *probenda* est un mot du XIII^e siècle, qui signifie la portion assignée aux moines Bénédictins, après l'institution des commendes.

(2) Quant au mot *legissent*, il se rapporte aux maîtres, qui donnaient des leçons aux novices.

(3) Le titre de *dominus* a toujours été propre aux Bénédictins; et encore à présent, tandis que les Franciscains et les Dominicains s'appellent *frères*, les enfants de saint Benoît retiennent le titre de *dom*, tant en Italie qu'en Espagne, et jadis en France.

Il conclut de tout ce qui précède, que l'ouvrage n'a pas été composé par un Bénédictin, ni par un Chartreux, ni par le chancelier de Paris Gerson, ni par l'abbé Jean Gersen, ni même par Thomas à-Kempis; mais il espère, dans une autre lettre, trouver un religieux savant dans l'Écriture sainte, célèbre en ascétique, qui portait le titre de maître, qui pouvait accepter une prébende, un ami de saint François, enfin un homme qui convienne aux textes par lui cités dans le livre de l'Imitation. Toutes ces belles promesses sont faites dans la lettre datée de Gênes, le 2 janvier 1838.

Signé, *Il vostro* Albo Docilio.

Seconde lettre sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Si l'auteur de ce traité fut un religieux cloîtré, non un mendiant, ni un moine Bénédictin, dans quel institut religieux le trouverons-nous, puisqu'il est certain que l'Imitation de Jésus-Christ était très-connue dans le XV^e siècle avant l'institution des Clercs réguliers? Après avoir posé cette question, l'Aristarque se contredit en avançant que l'auteur doit être un Chanoine régulier de quelque congrégation dont on ignore le fondateur, mais que les rois de France favorisaient; il ajoute qu'on donnait anciennement le titre de *prélat* au chef d'une congrégation, et que les membres possédaient des prébendes; en preuve, il cite le chapitre 3 du livre III : *Et pro modica præbenda* (1)

---

(1) *Præbenda dicebatur stipendium quod magistris et doctoribus assignabatur in monasteriis; sed in concilio Trevirensi an.* 1227, can. III, *statutum fuit ut præbendæ in communitatem redigantur.*

longa via curritur, en ajoutant que les Chanoines réguliers ont été toujours jaloux de se conserver ce droit aux prébendes.

L'auteur, revenant sur le chapitre 25 du livre I de l'Imitation, où il est dit : *Attende Carthusienses, Cistercienses, et diversæ religionis monachos et moniales*, demande quel pouvait être alors l'institut religieux différent de celui des Bénédictins primitifs ou réformés, qui tous suivent la règle de saint Benoît. Il ne trouve alors de moines de religion différente (1) que les *Chanoines réguliers ;* et il en conclut qu'il appartenait plutôt à un Chanoine régulier de critiquer son propre ordre, qu'à un Bénédictin.

Afin de faire valoir de plus en plus son opinion, il s'attache, 1°. aux mots *raro exeunt*, pour nous dire qu'en 1230, époque de la vie de l'abbé Jean Gersen, à Verceil, la plus grande partie des moines vivaient en solitude, tandis que les Chanoines réguliers suivaient la vie libre des Chanoines séculiers; 2°. aux mots *abstracte vivunt*, en faisant observer que tous les moines vivent dans des lieux solitaires, loin du bruit du monde; mais qu'il n'est pas ainsi des Chanoines réguliers, qui, d'après leur règle, doivent vivre au milieu du peuple; 3°. *grosse vestiuntur*, ce qui se rapporte au chapitre 24 précédent, où il est dit:

---

(1) Si le père Spotorno eût lu notre Histoire Vercellaise, il aurait trouvé qu'en 1142, saint Guillaume fonda les moines de *Monte-Vergine ;* qu'en 1144, le bienheureux Orico fut l'instituteur des Frères Humbles à Verceil ; qu'en 1205, saint Albert, évêque de Verceil, ensuite patriarche de Jérusalem, donna des règles aux Carmes. Tous ces faits sont bien antérieurs à l'institution des Chanoines réguliers.

c splendebit habitus vilis, et obtenebrescet vestis ilis. Or, dit-il, ces expressions ne peuvent con- r à aucun des Bénédictins, car tous portent des ts grossiers, au lieu que les Chanoines réguliers des robes très-élégantes, des rochets à manches ites avec la chape, en hermine; tel est l'habit qui réprouvé au jugement de Dieu (1); 4°. *Mature unt, et orationes prolongant.* Les moines, même les derniers temps, dit-il, lorsqu'ils étaient moins breux, ont conservé l'habitude de se lever la nuit psalmodier et réciter leurs prières (2), qui les paient pendant huit heures et plus de la journée. c, l'auteur ne fut pas un moine Bénédictin, mais un Chanoine régulier, qui, ayant perdu l'habi- de faire l'office dans la cathédrale, négligeait l'ob- ition de sa règle.

ıns une troisième lettre, ajoute-t-il, je donnerai ım de l'auteur. En attendant, il faut remarquer, u'on ne peut point reprocher aux Bénédictins (3) de n'avoir pas jadis attribué à un de leurs frères l'ouvrage de l'Imitation; 2°. qu'il n'est pas étonnant que l'auteur ne parle jamais de son instituteur, car les Chanoines réguliers n'en reconnaissent aucun; 3°. que le seul Thomas à-Kempis, Chanoine régulier, pouvait le connaître; et à cette fin, pour l'honneur de son ordre, il a multiplié les copies du manuscrit de l'Imitation.

---

(1) Comment Dieu pourrait-il réprouver le vêtement des Cha- s réguliers, si depuis tant de siècles il a été approuvé par pes et par les conciles?

(2) Cette assertion est gratuite, car on connaît par l'histoire que gle s'étant relâchée, ce désordre donna lieu à plusieurs ré- s.

(3) Il paraît que le père Spotorno oublie ici ce qu'il a dit dans ambule de sa première lettre, savoir, qu'il examinerait toutes lémiques qui, depuis la découverte du manuscrit d'Arone, ıt engagées entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers, auteur de l'Imitation; et certainement ces derniers auraient tiré profit des citations de notre Aristarque, si on les avait ées solides. Comment peut-on reprocher à l'abbé Gersen de ir jamais parlé de son instituteur, tandis que, de nos notes

Signé, **ALBO DOCILIO.**

Gênes, le 16 février 1838.

Troisième lettre sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Quel fut donc, me demanderez-vous, l'auteur très-dévot du traité de l'Imitation de Jésus-Christ?

A mon avis, dit enfin le révérend père Spotorno, ce fut le frère Thomas Gallo, Français de nation, Chanoine régulier de Saint-Victor de Paris (1), prieur

---

jointes à l'édition latine de 1833, il résulte que le traité de l'Imitation est appuyé sur le texte de la règle bénédictine?

(1) L'historien génois pose en fait que Gallo était Français et Chanoine de Saint-Augustin. Ni l'une ni l'autre de ces deux suppositions ne s'accordent avec notre Histoire du Vercellais.

Nous avons, à la page 296 du tome I, prouvé que *Thomas Gallo* était Vercellais; et nous avons rapporté un acte de 1338 où plusieurs individus du même nom figurent.

Nous avons aussi, par les témoignages de Villot, de Cave, d'Oudin, montré que Thomas Gallo était moine Bénédictin; et au tome IV, page 510 de notre Histoire, nous avons inséré un document daté du 7 mai 1243, où il est dit que Thomas Gallo, abbé de Saint-André, à Verceil, fut corrigé trois fois, et fut suspendu de sa dignité par l'abbé de Clairvaux, pour avoir fait remise de sa dette au rebelle Pierre Bichieri; pour avoir donné de l'argent à

ȿaint-André, à Verceil, en Lombardie, personnage
ıtre en vertus, en prudence et en doctrine. Ce per-
nage était connu de saint François d'Assise, qui
ıdressa le frère Antoine de Padoue pour être in-
it par lui dans la théologie mystique qu'il devait
pter pour le nouvel ordre des mendiants.
ppliquez, ajoute-t-il, cette notice à l'ouvrage de
itation, et vous reconnaîtrez :
°. Que le style du livre a du français, et pour cela
ıt attribué à saint Bernard et au chancelier Gerson.
°. Que, si dans le quatrième livre on ne parle pas
la Fête-Dieu, c'est que Thomas Gallo est mort
ıt son institution.
°. Que la chasuble décrite dans le même livre est
lienne et non la française, parce que Thomas était
ur à Verceil.
°. Que la sentence prononcée par l'humble saint
nçois, et publiée postérieurement par saint Bona-
ture, fut notifiée à Thomas Gallo, par son disciple
oine de Padoue.
°. Qu'il n'est pas étonnant de voir que les Cha-
nes réguliers flamands et autres aient multiplié

ıpereur, au marquis Lancia et à Jean Bichieri, au préjudice
ıonastère. En conséquence, les ambassadeurs de la république
ellaise furent chargés de demander au Pape de confirmer les
eurs délégués par Grégoire de Montelongo, savoir, l'abbé de
vaux, l'abbé de Mirimando, près de Milan, et l'abbé de
l-Gualone, pour procéder à la dégradation de Thomas Gallo.
si l'abbé de Saint-André eût été Chanoine régulier de Saint-
ıstin, on n'aurait pas demandé des visiteurs Bénédictins; car
ègle de ceux-ci est bien différente de celle des premiers. Le
ur jugera de la force de cet argument.

les exemplaires du bon livre de l'Imitation, car il s'agissait du livre d'un confrère. (1)

6°. Enfin, qu'il n'est pas surprenant que les savants Bénédictins n'aient pas compté parmi leurs écrivains celui de l'Imitation, puisqu'il n'était pas moine de Saint-Benoît.

Je désire, mon ami, que vous pesiez mon opinion, et si vous avez quelque doute, je répondrai : portez-vous bien. Votre très-affectionné,

Albo Docilio.

Cette lettre est sans date.

Nous lisons à la page 88 du même journal Ligurien une note très-intéressante sur les abbés de Saint-Benigne, près de Saint-Pierre d'Arena, communauté qui dépendait du célèbre monastère de *Fructuaria*, aujourd'hui Saint-Benigne, dans le Canavais.

Dans plusieurs actes de vente faits audit monastère, il résulte que l'*Abbas Guala, et fratres Albertus, Philippus Bernabovis,* n'ont jamais exprimé leur nom de famille : d'où l'auteur anonyme de cet article signé S, que nous attribuons sans difficulté au père Spotorno, tire cette conséquence. Si les Bénédictins dans leurs actes ne prenaient pas le nom agnatique, comment peut-on attribuer, dit-il, au saint moine Bénédictin de 1230 le livre de l'Imitation en indiquant le nom de famille et la patrie, tandis que dans le Canavais on ne trouve pas la famille de Gersen ou Gessen?

---

(1) Thomas Gallo est mort en 1246, comme on le reconnaît par le document énoncé, et par l'inscription qu'on lit sur son mausolée dans l'église de Saint-André, à Verceil, et qui commence par ces vers :

Bis tres viginti currebant mille ducenti
Anni, cum Thomas obiit venerabilis abbas.
Primitus istius templi, etc., etc

Or, la plus ancienne copie du traité de l'Imitation écrite par Kempis est de 1441. Avant cette époque, aucun Chanoine régulier n'a osé attribuer à Thomas Gallo l'honneur d'en être l'auteur.

Nous répondons à cette nouvelle difficulté, en faisant observer que dans plusieurs diplômes et actes par nous cités dans l'Histoire Vercellaise, on trouve le nom de famille des abbés Bénédictins qui ont gouverné les monastères de Saint-Michel ou de Sainte-Marie de Lucedio, de Saint-Étienne ou de Saint-André, à Verceil. (Voyez Della Chiesa, dans l'Histoire citée.)

1841. Nolhac (J. B. M.), membre associé de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, a publié en 1841 une dissertation intitulée : *Du livre de l'Imitation de Jésus-Christ et du siècle dans lequel vivait son auteur,* 185 pages in-8°, Lyon.

Cet écrit porte au frontispice une gravure en bois, qui représente un Bénédictin debout, ayant à ses pieds un livre, sur la couverture duquel on lit : *Divi Bernardi opera.*

Nous allons donner une idée de l'opinion de l'estimable auteur, qui dans sa conclusion, à la page 159, dit que l'Imitation est l'ouvrage d'un moine Bénédictin du XIII^e^ siècle.

Pour parvenir à cette conclusion (sans trop citer les notices données aux tomes I et IV de notre Histoire Vercellaise sur l'illustre moine l'abbé Gersen, et en suivant l'ordre des chapitres, et le système de notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* de 1827; et les quatre éditions de 1833 et 1835 du *Codex de Advocatis*), M. Nolhac s'est prévalu des arguments *extérieurs* et *intérieurs* que nous avons exposés; et nous sommes bien satisfait qu'un littérateur domicilié à Lyon, membre de l'Académie de cette ville, lequel a pu connaître à fond la vie, les ouvrages de Jean Gerson, et les traditions sur ce vénérable chancelier de l'église et de l'Université de Paris, soit consciencieusement convaincu qu'il n'est pas l'auteur, mais seulement, comme Kempis, le copiste de ce livre d'or.

Pour combattre les deux modernes controversistes feu J. B. Gence, et M. Onésime Leroy, l'auteur de cet écrit démontre dans la première partie, que l'Imitation, après avoir été attribuée à saint Bernard, à Ludolphe de Saxe, à Jean Pomario, à Martin le Chartreux, à Kempis, à Gerson, fut enfin donnée à Gersen, abbé des Bénédictins à Verceil. Les débats polémiques roulent à présent sur les trois derniers. M. Nolhac s'est décidé pour notre abbé Gersen, qui fut à tort, dit-il, considéré comme un être imaginaire parce qu'il adopta l'humble maxime *ama nesciri*; et il combat les arguments de feu J. B. Gence, et ceux de M. Onésime Leroy, qui sans fondement, suppose que Gerson a écrit en français l'Imitation, et que son manuscrit de Valenciennes est l'original.

Le maître Bénédictin, dit-il, a écrit en latin pour ses novices, et Gerson ne pouvait pas, après les rôles politiques qu'il a remplis, employer les expressions d'un vrai moine qu'on lit dans les livres de l'Imitation. Suivant le système de M. de Gregory, dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, de 1827, le littérateur lyonnais adopte le jugement donné en 1687 par les paléographes sur le manuscrit d'Arone, dont l'existence est reculée à l'an-

: 1587. Donc ni Kempis ni Gerson ne sont les au-
rs du livre; et l'amour de la patrie française, dit-il,
doit pas être un sentiment aveugle, il doit se lier
c le discernement et la justice. Ainsi le manuscrit
Valenciennes, qui contient deux sermons de Ger-
ı, et les trois premiers livres en français de l'Imita-
n, sans indication d'auteur, prouve contre Gerson
ontre M. Leroy.

l démontre qu'il y a contradiction entre Gence qui
c Daunou prétend que Gerson a écrit l'Imitation
s les trois années de ses voyages en Allemagne,
M. Leroy qui suppose qu'il l'a écrite à Lyon.

)ans la seconde partie, ce Gersen abbé, qu'on ac-
e d'être un fantôme, a existé, dit M. Nolhac; et il
: Bellarmin, saint Bonaventure, etc. Il démontre
: le manuscrit de Gerardmont est certainement
érieur à l'an 1400. Il suit la marche adoptée par
teur de l'Histoire Vercellaise : 1°. soit à l'égard de
chasuble italienne qui a la croix sur le devant;
soit sur l'usage de donner la communion sous les
x espèces avant le concile de Constance, et il dé-
ntre que ni Kempis ni Gersen n'auraient eu l'im-
dence de parler si vivement de cet ancien usage,
etté par les fidèles et surtout par les Bohémiens;
soit à l'égard des disputes sur le mystère de la Tri-
é; 4°. soit sur le mérite des deux saints François et
minique; 5°. soit en ce qui concerne l'abus de la
thode scolastique dans les écoles, et l'ardeur des
diants à vouloir lire toute sorte de livres, par le
ir de savoir; soit enfin sur l'abus des pèlerinages,
, au XIV^e siècle, avait cessé, et que Kempis et
sen auraient mal à propos désapprouvé.

Dans la troisième partie il prouve que le maître des novices, auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, était Bénédictin. 1°. Dans le texte il parle toujours de *Prælatus*, d'après la règle bénédictine et d'après saint Bernard, tandis que les Chanoines réguliers, comme Kempis, parlent du supérieur, du prieur, d'après leur règle. 2°. L'Imitation est un résumé de la règle bénédictine (1) dont on voulait ranimer l'observance dans ces temps malheureux, et il apporte pour exemple la réformation de la discipline. 3°. Il démontre que l'auteur a puisé dans les ouvrages de saint Bernard; et ici le savant Lyonnais cite un grand nombre de passages analogues dans les deux textes, en développant une connaissance profonde des ouvrages du saint docteur. L'académicien de Lyon a cru pouvoir rapporter à saint Bernard les paroles qu'on lit au chapitre 45, livre III de l'Imitation, *Et loquebatur mirabilia*. Si M. Nolhac avait examiné le *Codex de Advocatis*, page 225, il aurait reconnu que ces mots appartiennent au très-éloquent Antoine de Padoue, qui fut à Verceil disciple de *Thomas Gallo*, et de notre abbé Gersen.

L'auteur, d'après la concordance des sentences développées dans l'Imitation avec les maximes de saint Bernard, conclut pour rejeter les opinions favorables à Kempis et à Gerson de Paris; il lui semble que la question est résolue, au moins pour les hommes raisonnables, et que le traité de l'Imitation est l'ouvrage d'un *Moine Bénédictin du XIII^e siècle*. (*Amen.*)

1841. MICHELET (M.), membre de l'Institut, acamie des sciences morales et politiques, où, en 1838, remplaça le comte Reinhard, Allemand, si positif ns ses recherches historiques; et il a obtenu la aire d'histoire au Collége de France. Il vient de puier dans le quatrième volume de son *Histoire de rance*, chez Hachette, contenant (voyez chapitre I, ge 2) les chroniques sur les grandes crises du xv^{e} sièe, savoir depuis l'an 1380, jeunesse de Charles VI, squ'à sa mort le 21 octobre 1422, qui fut précédée celle de Henri V d'Angleterre, le 21 août de la ême année, et de l'assassinat du duc de Bourgogne, an-sans-Peur, exécuté par Tanneguy du Châtel, sur pont de Montereau, le 10 septembre 1419 (1).

---

(1) Dans notre Mémoire, et plus encore dans l'édition latine, nous en avons donné les preuves.

Le chroniqueur pousse son récit jusqu'à l'an 1429, faisant la description de la *Danse des morts*, malie nerveuse qui restait quand on n'en mourait point, se tournait en danse de *Saint-Gui*.

Dans cette longue période de temps, l'auteur est ligé de parler de Gerson, chancelier de l'Église et de Université de Paris. Il suit exactement les faits par us énoncés dans le chapitre VII; il n'ose pas proncer le nom de Gerson, lorsque celui-ci, par son oquence, poussa le Parlement et la nation à l'ingratude, à l'oubli des services rendus à la patrie par le c Jean-sans-Peur, dans l'expédition contre les nglais.

---

(1) Il est à remarquer que Philippe-le-Bon, son fils, ne pensa 'à venger la mort de son père; en conséquence, il haïssait Gern, qui avait outragé sa mémoire. Comment donc pouvait-il ornner de copier avec élégance le livre de l'Imitation de Jésus-rist, s'il eût soupçonné que ce livre était de Gerson? Que . Onésime Leroy y réfléchisse bien.

Pourquoi ne pas dire que Gerson, comblé de faveurs par la maison de Bourgogne, fit l'éloge funèbre (1) du duc d'Orléans; il irrita les partis, les poussa à une guerre civile, en combattant l'apologie de Jean Petit en faveur de Jean-sans-Peur, au point qu'au concile de Constance il voulait obtenir de briser le tombeau de ce docteur pour répandre ses cendres au vent.

A la page 196, sans nommer Gerson, il dit que le chancelier de Notre-Dame, parlant aussi au nom de l'Université, en 1411, s'opposa à la taxe pour la défense de la ville de Paris et déclara *qu'un roi qui opprimoit ses sujets pouvoit être déposé.*

Que Gerson ait émis cette proposition, cette doctrine révolutionnaire, l'historien le donne à entendre, lorsqu'il dit : « Gerson condamnoit dans l'État le gou-
« vernement populaire qu'il vouloit dans l'Église; il
« étoit républicain », et à cette fin il fit donner au concile de Constance le suffrage universel à tous les ecclésiastiques qui y assistaient, pour faire déposer le pape Jean XXIII (2).

Le concile de Constance, ouvert le 5 novembre 1414,

---

(1) Ici l'historien fait la comparaison des orateurs du xvᵉ siècle avec ceux des Assemblées constituante et législative, et de la Convention : il prétend que les hommes d'alors n'étaient pas des mercenaires, mais de jeunes docteurs; cependant il oublie qu'il a déjà dit que Jean Petit et Gerson avaient reçu des pensions, et feint d'ignorer que le moteur de l'homme, dans tous les temps, fut l'argent et le pouvoir.

(2) Voyez les ouvrages de Gerson, tome IV, et les travaux estimables que viennent de publier MM. Faugères, Schmid et Tomasy. Je parlerai ailleurs de ceux de MM. Gence, Daunou, de Gregory et Onésime Leroy, et en général des écrivains qui ont débattu la question de l'Imitation. (Note de Michelet, page 262.)

: dominé par Gerson, appuyé par son ami Nicolas
ᶜmangis, qui avait écrit un livre (1) *De la cor-*
ption de l'Église, où les papes, les cardinaux,
ques, chanoines, moines mendiants, tous avaient
r part, comme dit l'historien (page 264), et on de-
ndait la réforme (2). Martin V, à peine élevé au
ntificat, la refusa à Gerson qui en fut furieux, et
rs il s'en alla dans le Tyrol avec le regret de ses
lences pendant le concile.

L'historien ajoute que Gerson, avant même d'en-
r au concile, avait écrit à l'archevêque de Prague
ur que Hus fût livré au bras séculier, disant qu'il
lait employer le *fer* et le *feu* pour détruire les héré-
ues. Ceci demanderait, à notre avis, d'autres preuves
e la simple assertion de M. Michelet.

N'osant pas se prononcer sur l'auteur de l'Imita-
n, en faveur de Gerson, à la page 384, il dit que
elui qui se blottit dans un couvent (ou pour mieux
lire monastère) de Célestins dont son frère étoit
rieur, et y expia par la docilité monastique sa do-
nination sur l'Église, goûtant la douceur de ne plus
ouloir, le bonheur d'obéir et de sentir qu'on ne
épond plus de soi; s'il reprit par intervalles cette
lume toute puissante, ce fut pour chercher le
noyen de calmer la guerre qui le travailloit encore,
our trouver le moyen d'accorder le mysticisme et
ı raison, d'être scientifiquement mystique, de dé-

) *De corrupto Ecclesiæ statu*, tome I, page 15.
) Comment Gerson, si d'accord avec Clémangis, aurait-il pu
, au chapitre 25, livre I : *Attende Carthusienses, et Benedic-*
, et Cistercienses, ac diversæ religionis monachos et moniales,
iter omni nocte ad psallendum Deo surgunt.

« lirer avec méthode. Sans doute que ce grand esprit « finit par sentir que cela encore étoit vain. On dit « que dans ses dernières années, il ne pouvoit plus « voir que des enfants. » Et il le compare à Rousseau et à Bernardin de Saint-Pierre ; ce qui ne serait pas un titre canonique pour donner à Jean Gerson le nom de Vénérable.

D'après l'extrait de la vie du chancelier de l'Église de Paris que nous venons de transcrire, sans néanmoins en garantir tous les détails, les hommes rationels jugeront si Gerson a pu usurper le nom du Bénédictin Gersen, pour être cru ainsi l'auteur d'un livre tout opposé à sa conduite religieuse et politique.

Nous recevons le tome V de M. le professeur, qui contient les chroniques depuis 1422 jusqu'en 1461 ; et il parle *ex professo* de l'Imitation de Jésus-Christ. Voici ses arguments, page 409.

« 1°. L'Imitation ne put guère être achevée avant « le XIVe ou le XVe siècle.

« 2°. L'Imitation convient spécialement à la France.

« 3°. Comment la France devait imiter la Rédemp« tion et la Passion. »

Ces trois arguments méritent une analyse spéciale.

« Le premier manuscrit de l'Imitation en quatre « livres que l'on connaisse, paraît être de la fin du « XIVe siècle ou du commencement du XVe, savoir, dit « M. Michelet, celui de 1421 (1), regardé par Gence

---

(1) L'historien n'a pas tenu compte de ce que le même Gence dit à la page lxj de sa *Descriptio historico-critica,* que le *Codex Thevenotianus* est du XIVe siècle ; que le *Codex Gerardimontis* est du XIVe siècle ; enfin que le *Codex Padolironis* ou *Mantuanus*

« comme le plus ancien. » Il a oublié de faire observer, 1°. que ce manuscrit fut en 1418 apporté de *Subiaco*, monastère d'Italie; 2°. qu'à la même époque Gerson se trouvait dans le monastère de Melck, où des délégués du général de l'ordre bénédictin étaient appelés par le duc Albert pour la réforme de la discipline. On peut donc croire que Gerson y aura fait la prétendue traduction des trois premiers livres avec le titre de *l'Internelle Consolation*.

L'historien de la France a bien senti qu'en avouant que l'ouvrage existait à Melck, à 250 lieues de Lyon, en 1418 ou 1421, l'auteur ne pouvait être Gerson, venu chez son frère en 1419. En conséquence, il convient avec saint François de Sales que l'auteur de ce livre d'or fut le Saint-Esprit; ensuite il dit : « L'époque n'est pas moins controversée que l'auteur et la « nation; le XIIIᵉ siècle, le XIVᵉ et le XVᵉ prétendent « à sa gloire; le livre éclate au XVᵉ, et devient alors « populaire, mais il a bien l'air de partir de plus loin, « et d'avoir été préparé dans les siècles antérieurs. »

M. Michelet n'a pas voulu s'expliquer clairement dans son texte; mais dans la note il convient avec nous qu'au XIIIᵉ siècle, parmi les malheurs qu'entraînaient à leur suite les guerres entre l'Empereur et le Pape, entre les Guelfes et les Gibelins, il y avait en Italie deux existences, l'une guerrière, l'autre monacale, et nous avons déjà prouvé que l'abbé Gersen devait avoir essuyé ces vicissitudes; il avait senti les malheurs de la vie; et voulant être ignoré, il donna les préceptes

existait déjà en 1414, comme nous l'avons prouvé dans l'édition du *Codex de Advocatis*, de 1833, et au chap. VIII, pag. 37.

de la vie intérieure, en concluant, d'après la règle bénédictine, que *Vita boni monachi crux est.* Il s'explique plus clairement à la page 9 : « La merveille de « l'Imitation, dit-il, dans la forme où elle fut arrêtée « (peut-être vers l'an 1400), c'est la mesure et la sa- « gesse. »

En 1400, Gerson n'avait que trente-sept ans au plus, il était déjà mêlé dans les dissensions politiques; et à cet âge, avec son esprit ardent, il était incapable d'écrire un ouvrage ascétique si doux, si paisible, si humble, et qui commence par nous apprendre que tout est vanité et pure vanité.

Pour prouver que l'Imitation convient spécialement à la France, l'auteur s'attache à la version faite dans la langue du peuple, avec le titre de *l'Internelle Consolation*, « qui ne contient pas, dit notre professeur, « le dernier terme de l'initiation religieuse, le dange- « reux quatrième livre de *l'Imitatio Christi.* »

A quoi bon ces mots *initiation* et cette épithète de *dangereux*, appliqués au dernier livre, dans lequel, par la communion sacramentelle, le fidèle est confirmé dans sa foi, consolé dans les derniers moments de son passage de cette vie d'afflictions et d'envie, à cette autre vie qui fait trembler même les matérialistes?

Nous sommes bien éloignés de l'avis du professeur, qui va jusqu'à mépriser ce livre d'or, à cause de son style, de ses cadences grossières, de son latin barbare; cela prouve l'âge du XIIIe siècle en Italie. La prétendue élégance de la vieille traduction française (quoique M. Leroy pense le contraire), de cette traduction libre et amplifiée, sous le titre d'*Internelle Consolation*, démontre le goût du XVe siècle, époque de la

naissance des lettres et des arts en France. Nous con-
vons que dans un pays où la langue latine était pres-
ue oubliée, et où le désir d'apprendre à lire et à
rire au retour des Croisades se faisait sentir, on a dû
oûter les traductions bonnes ou mauvaises de l'Imi-
tion de Jésus-Christ; et tout ce que dit l'histo-
ien, prouve que l'auteur du livre original est du
IIIe siècle.

Les Français ne pouvaient pas imiter la Rédemption
t la Passion, en écoutant en 1405 et 1406 les prédi-
ateurs qui ne parlaient alors que des dissensions poli-
ques, qui ne montaient en chaire que pour maudire
urs adversaires (1); il fallait avoir recours à ce que
auteur de l'Imitation dit au livre III, chapitre 2 : *Lo-
uere, Domine, quia audit servus tuus;* il fallait lire
vieille traduction d'un « livre qui n'est pas national, dit notre historien, car s'il pouvait être national il serait plus français; mais il a eu son action en
France, et cela est visible par ses différentes versions
qu'on évalue à plus de soixante, et qui firent d'un
livre monastique un livre populaire (2). »

L'historien termine par attribuer l'héroïque con-
uite de la malheureuse Jeanne d'Arc, la pucelle d'Or-
ans, dans ses exploits admirables contre les ennemis
e la France, à la lecture du livre de l'Imitation. « Car,
dit-il, l'esprit de l'Imitation fut pour les clercs patience et passion; pour le peuple ce fut action, hé-

---

(1) On a vu ci-dessus que l'historien reproche ces mêmes écarts
Gerson.

(2) Michelet, dans le tome III de son Histoire, avait déjà fait
loge du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, comme nous l'avons
marqué à la page 2 du chapitre 1.

« roïque élan d'un cœur simple ; elle fit d'une femme « un soldat. »

1841. MONFALCON (J. B.), médecin, directeur d'une édition polyglotte : *De l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ*, par Jean Gerson, traduite en français, en grec, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais (texte latin en regard), 1 vol. in-8°, grand format. Lyon, Cormon et Blanc, 1841. (Voyez notre Préface, page xj.)

L'auteur s'est d'abord, au frontispice, décidé pour Gerson, quoiqu'il ait écrit à Lyon, où M. Nolhac, son concitoyen, membre de l'Académie royale des sciences et lettres de cette ville, a en vain cherché des preuves pour soutenir ce paradoxe moderne, et a aujourd'hui démontré qu'un Bénédictin était le véritable auteur de l'Imitation.

Dans la préface, l'éditeur nous avertit qu'il a dans ses traductions adopté *le tutoiement* (1), ce qui n'est pas très-élégant en France, où l'on ne tutoie pas même les domestiques. On peut encore remarquer que, d'après les anciens manuscrits, l'éditeur n'ayant pas employé les mots des interlocuteurs *Dominus*, *Fidelis*, selon les dialogues que les glossateurs ont imaginés, il a implicitement reconnu lui-même qu'il s'agit d'un traité de morale scolastique, où le maître parle avec une réserve digniteuse à ses disciples, comme nous l'avons déjà montré au chapitre II.

Donnons maintenant une idée des opinions émises par M. Monfalcon, dans son avant-propos, qu'il intile : *Études sur l'Imitation.* « Il est incontestable, dit-il, que le naïf et simple auteur de l'Imitation écrivit ce livre dans la cellule d'un couvent obscur. »

---

(1) Cette façon de parler, employée par Corneille, n'est tolérable qu'en poésie.

M. Leroy et le bon Gence sont donc contredits dans eurs suppositions; le premier qui prétend que Gerson écrit l'Imitation à Bruges, l'autre à Melck. Ce serait lonc après 1419, « au déclin du moyen âge (1) que le banni par les tempêtes politiques aurait écrit à Lyon.» Cependant, le frère de Gerson, prieur des Célestins, 'a ignoré, ainsi que Dupin, éditeur exact de tous les uvrages du chancelier de Paris.

« S'il n'était pas un moine, dit-il, cet homme s'adressait au moins à des moines qu'il se proposait de guider dans les difficiles sentiers de la vie spirituelle. »

Il ajoute à la page 12 : « En exposant les préceptes qui sont particuliers à la discipline monastique, l'auteur de l'Imitation s'abstient de trop de sévérité.» M. Monfalcon admet donc que l'auteur fut un maître es novices; or, Gerson fut pendant dix ans de sa vie e maître des enfants : *Sinite parvulos venire ad me.* Comment concilier ces allégations avec la vérité historique, avec ce que l'auteur de l'Imitation dit au chapitre 56 : *Vere vita boni monachi crux est, sed dux paradisi? Eja fratres pergamus simul.* Cette phrase ne peut convenir à un maître d'enfants, à Gerson qui a été un réfugié parmi les Bénédictins. Mais l'éditeur, tandis qu'il prouve que l'auteur de l'Imitation est un homme qui a connu le monde par les préceptes et les maximes qu'il donne, oublie que Gerson fut dans le monde bien loin de les pratiquer. En rapportant l'autorité de l'illustre Châteaubriand (page 5), il a omis le commencement du texte que voici : « N'oublions pas cette espèce de phénomène du XIII^e^ siècle « le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Comment u « moine, etc. » Cette indication de l'âge de l'aute ne plaisait pas à M. Monfalcon, elle n'était pas favorable à son système.

---

(1) Nous avons prouvé, dans la *Storia della Vercellese Letteratura ed Arti*, que le moyen âge a disparu de l'horizon au XIII^e siècle, et plus tard pour la France, à cause de son méridien, qui ecule aussi les saisons de quinze jours au moins chaque année.

Dire que « le chancelier Gerson et Silvio Pellico on « tous les deux pris dans de longues et cruelles souffrances le droit d'adresser des leçons au monde, q « tous deux ont été calomniés, persécutés, banni « que tous deux, à l'exemple de leur divin modèl « pardonnèrent à leurs bourreaux ; » ce parallèle n' pas exact, car Gerson n'a pas osé retourner à Pa pour avoir péché par ingratitude envers le duc Je de Bourgogne. Le second, condamné à mort com conspirateur en 1821, avec le professeur Rezzi de Pav fut gracié peu à peu jusqu'à obtenir sa liberté.

Nous convenons avec l'auteur, que le livre de l'Imitation est un sujet d'étude des plus intéressants; et les incorrections qu'on y trouve, dues au XIII^e^ siècle, sont incompatibles avec l'élégance que Gerson a déployée dans ses ouvrages, d'un style bien supérieur.

L'éditeur s'étonne que dans l'Imitation on ne parle que rarement de la Vierge Marie, et il ne s'aperçoit pas qu'il prouve par là que Gerson ne peut en être l'auteur, lui qui a obtenu l'institution de la fête de l Conception, et qui a prononcé tant de discours sur c sujet.

Nous demandons pardon à M. Monfalcon, mais le bleau de l'Enfer, de Virgile, de Dante, du Tasse et : Milton n'est pas comparable à celui de l'auteur de mitation au chapitre 24 du livre 1. C'est sa traduc- on qui n'est pas exacte, lorsqu'il dit : « Là les furieux tels que des chiens, et les envieux hurleront de douleur. » Il y a un contre-sens, car d'après le texte il ut traduire : « Et comme des chiens furieux, les envieux hurleront de douleur. »

Après avoir annoncé que plûs de trois cents écrits it été publiés sur la querelle qui s'était élevée tou- ant le véritable auteur, il conclut qu'une histoire téraire de l'Imitation serait un travail immense et en fastidieux. Il parle des arguments en faveur de empis, de ceux en faveur de Gersen, Bénédictin; fin il rapporte les raisons en faveur de Jean Gerson, ancelier de Paris.

§. 1. Thomas à-Kempis, dont le nom est plus po- ulaire, fut aux premières années du XVII^e^ siècle atta- ıé sur la propriété du livre de l'Imitation, que les énédictins attribuèrent à Gersen, abbé de Verceil; : Flamand sortit victorieux de la lutte, et conserve ncore aujourd'hui une très-grande faveur en Alle- iagne.

Thomas a partagé seul avec saint Bernard, ensuite vec le moine Gersen pendant deux siècles, depuis 604, lorsque le manuscrit d'Arone fut trouvé, le tre d'auteur du traité de l'Imitation; et les discussions engagèrent entre l'abbé Cajetani et Rosweide, Jésuite, 1 1617; puis entre le Bénédictin Valgrave et le cha- oine Fronteau, lequel, d'accord avec Naudé, attaqua ajetani, et l'accusa de faux sur quatre manuscrits par-devant le Parlement, qui, nonobstant les observations de Quatremaire, défendit en 1652 de publier l'Imitation sous le nom de Gersen, Bénédictin. Les polémiques ont continué en faveur de Kempis, et il indique Carré, Heser, Amort, Gay, Ghesquiere, Chifflet, Desbillons et Butler.

§. 2. Jean Gersen, de Canabaco, à présent Cavaglià, dans le Vercellais, Bénédictin, semble avoir aujourd'hui des droits plus légitimes que Kempis, à la gloire d'être l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, dit M. Monfalcon, mais on ne sait absolument rien sur sa vie (1). Le nom de Gersen se trouve, ajoute-t-il, sur quelques manuscrits; mais cela n'est rien pour lui. Il cite *Vercelli, Litteratura ed Arti*, sans indiquer le vrai titre ni notre nom, etc.; il confond les auteurs et les dates, et montre par là combien il est difficile de raisonner sur la littérature italienne lorsqu'on ignore l'histoire du pays.

Gersen, dit-il, après la décision du Parlement, conserva des partisans, et Kempis en perdait dans l'opinion : cependant, l'autorité de Cajetani, de Valgrave, de Bellarmin, de Mabillon, de Possevin, de Marillac, de Guerini, d'Oliverio, de Valsecchi, de Delfau, de Launoy, de Valart, de Cancellieri, de Napione, etc., n'avait nullement donné gain de cause au Bénédictin piémontais. Thomas avait perdu, mais Gerson de Paris gagnait chaque jour (2). M. de Gregory saisit la anuière de Gersen, selon lui abbé de Verceil de 1220 1240, et le présenta comme le véritable auteur, dans Histoire Vercellaise et dans son *Mémoire* de 1827. I. de Gregory rencontra dans Gence un rude adveraire qui défendit avec vivacité et bonheur (1) les lroits de Gerson. La question était plus indécise que amais, lorsqu'on trouva chez Techener le *Codex de Idvocatis*. Après avoir rapporté les documents qui rouvent l'antiquité du manuscrit trouvé en 1830, et nom des estimables paléographes qui ont déclaré manuscrit du XIIIe ou XIVe siècle, l'Aristarque lyonais revient aux mêmes objections des Kempistes, à lles de Gence et autres; il dit « que le nom de Gersen est inconnu, qu'on a falsifié le prénom de Jean, qu'il a eu pour père le Bénédictin Cajetani, très-peu scrupuleux, et que rien n'est prouvé, sauf que le nom de Gersen est écrit de différentes manières dans le *Codex Aronensis*. »

---

(1) L'éditeur ne répète ici que ce qu'Amort et tant d'autres, dernièrement le vieillard Gence, ont répété, en niant l'existence de Gersen le Bénédictin, contre toute vérité, sans en donner aucunes preuves.

(2) C'est le seul Gence qui, dans l'ouvrage de Barbier, en 1812,

Pour répondre à l'objection incontestable, que le vre a été écrit pour des novices, l'auteur prétend ue Gerson a souvent parlé à des moines, et qu'il fut rnommé le *Docteur très-chrétien* : il ajoute que les liotismes italiens qu'on lit dans le texte ne sont pas oncluants, les citations de saint Bonaventure sont pocryphes, et la philosophie du XIIIe siècle un songe; le plus, que la décision de la savante assemblée de 1687,

---

enouvela la question sur Gerson, mise en avant pour la première is en 1690, par Lamy, et par Ponsampieri en 1723.

(1) Gence fut rude, il est vrai, par ses pamphlets en vers, qu'on éprisa. Fronteau (page 84) dit : *Poetastris respondere non potui; um si latine et poetice faciam, non intelligent; si barbare et inepte, illi, indignum me esse nemo non dixerit.*

qui recule la date du manuscrit d'Arone à trois cents ans, c'est-à-dire à 1387, n'est pas positive, et que Gerson s'appelait aussi abbé. Enfin, il conclut en disant que les experts qui ont jugé le *Codex de Advocatis*, ne savent rien, et que les attestations (judiciaires) sont de simples conjectures.

Avec de tels verbiages, il est facile de répondre, et de se débarrasser de l'authenticité du *Diarium de Advocatis* de 1349, des procès-verbaux, des actes notariés et des preuves authentiques, comme Gence l'a mieux fait, avec des pamphlets en vers.

§. 3. Gerson (Jean), de Paris, dont la vie fut semée d'aventures et d'événements dramatiques, était d'un bon caractère, dit M. Monfalcon ; il est né en 1373(1), il fut l'élève de Pierre d'Ailly; et après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, il éleva la voix contre Jean-sans-Peur. Persécuté après le concile de Constance, il voyagea déguisé en pèlerin, sous le nom de son frère Jean, moine (2), et se réfugia dans l'abbaye de Melck, d'où, après un séjour de plusieurs années sur la terre étrangère, il revint à Lyon; et c'est dans ce couvent des Célestins (3) qu'il traduisit en latin le livre de la *Consolation Internelle*, devenu alors le traité de l'Imi-

---

(1) Il se trompe de dix ans, car Jarson est né en 1363. Voyez le chapitre VII.

(2) Cette biographie est bien différente de celle que nous avons tracée : cependant elle nous apprend que Gerson a voyagé sous un faux nom et avec l'habit de pèlerin, lui qui, dans l'Imitation, désapprouverait les pèlerinages et les mensonges.

(3) Gence prétend qu'il écrivit en latin à Melck; M. Leroy, qu'il écrivit en français à Bruges; maintenant M. Monfalcon suit un système opposé. Nous avons déjà réfuté ces hypothèses; il est inutile de se répéter.

tion. Il mourut le 12 juillet 1429. Comment peut-on
oire que Gerson, dont la vie fut si agitée, ait pu écrire
n traité de morale si paisible et si contraire à sa vie
récédente ?

Il est contre la vérité de dire que depuis deux siè-
les Gerson et Kempis étaient les seuls compétiteurs
vant la découverte du manuscrit d'Arone, et nous
avons démontré ; c'est ce qui résulte encore du procès
orté par-devant le Parlement de Paris, où jamais
ean Gerson ne fut en cause. M. Monfalcon s'attache
u manuscrit de Valenciennes, dont nous avons déjà
arlé, comme aussi aux deux discours semi-politiques
ur la passion de Jésus-Christ.

Si Gerson traduisit en latin, à Lyon, la *Consola-*
on Internelle, pourquoi, après avoir dit au chap. 56 :
a vie d'un bon chrétien, c'est la croix ; aurait-il tra-
uit : *Vere vita boni monachi crux est?* Pourquoi le
ançais est-il plus développé que le latin (1)?

On voudrait tirer de divers passages du livre de
Imitation, des inductions favorables à Gerson ; mais
n se trompe, car on n'y trouve aucun indice de ses
sputes sur le mystère de l'immaculée Conception de
Vierge Marie, aucun sur la communion des sécu-
ers sous la seule espèce du pain. A l'égard de l'avidité
our les bénéfices, comment Gerson pouvait-il l'im-

---

(1) Cette dissemblance du français avec le latin prouve que Ger-
n peut avoir fait à Melck, comme nous l'avons déjà dit, une tra-
ction libre des trois premiers livres du manuscrit apporté alors
Subiaco ; puis il n'aura pas eu le temps d'achever son travail,
le *Codex Mellicensis I*, de l'an 1418, contient les quatre livres
l'Imitation.

prouver, puisque lui-même en donna l'exemple, et qu'il refusa de payer les taxes imposées par le Roi?

Les exercices religieux auxquels Gerson s'est dévoué n'ont rien de commun, ils n'ont aucune analogie avec ceux proposés par la règle bénédictine et inculqués par l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Quant aux sentences que Gence indique comme analogues à celles de l'Imitation, elles se trouvent en bien plus grand nombre dans les ouvrages de Kempis que dans ceux du chancelier Gerson.

M. Monfalcon attache beaucoup de prix à l'autorité des manuscrits; mais pour se débarrasser de ceux par nous indiqués comme existants dans les bibliothèques que nous avons visitées, il dit gratuitement qu'ils sont tous *altérés* (1) : de cette manière tout est fini.

Il nous présente comme pièce importante le manuscrit par nous décrit à la page xxviij, *Præfatio editoris*, de 1833, que nous avons appelé *Codex Leschassier, vel Gersonianus* de l'an 1472, à cause d'une prétendue miniature coloriée de Gerson, sur le premier feuillet. Le respectable Gence, propriétaire de ce manuscrit, nous l'avait fait voir en présence de M. le marquis Fortia d'Urban, dans une conférence du 23 mars 1831 (voyez page xlvj, *Præfatio editoris*), lorsqu'il désira voir et bien examiner notre manuscrit *de Advocatis* (voyez chapitre VII, page 312). Il est vrai qu'on lit ces mots au second feuillet : *Incipit liber primus magistri Johannis Gerson cancel-*

---

(1) Il nous semble entendre le médecin Naudé qui accusa de faux l'abbé Cajetani, secrétaire du pape Paul V, tandis qu'au contraire les soupçons tournèrent contre l'accusateur.

rii Parisiensis de Imitatione Christi, etc., et au dire Gence, il contient les quatre livres, tandis que Ger-on, selon MM. Leroy et Monfalcon, n'aurait composé n français et traduit en latin que les trois premiers.

Gence ajoute qu'après les quatre livres de l'Imitation e Jésus-Christ, le même volume contient le petit aité *De Meditatione cordis;* de plus, du même carac-ère : *Synonyma Isidori Hispalensis episcopi, emen-ata per magistrum Jacobum Lupi.* Or, le manuscrit u'on dit écrit par Thomas Gerson, chanoine de la inte-Chapelle, ne pouvait être, de l'avis de Gence, térieur à l'an 1472, et même il serait postérieur, r Lupi fut licencié en théologie à Paris en l'an 1497. u reste, M. Monfalcon se borne à copier Gence, le-uel dit que Thomas Gerson, mort vers l'an 1475, a anscrit de sa main le très-important manuscrit, qui partenait, dans le xviie siècle, au magistrat Leschas-er, conseiller à la Chambre des Comptes. Par la con-ontation des dates, il ne paraît guère possible que ce anuscrit soit de l'écriture du neveu du chancelier de aris.

Toutes les preuves matérielles, que M. Monfalcon étend avoir réunies, tombent en ruine; et la pré-ndue probabilité que Gerson ait composé le livre de Imitation dans sa retraite de Lyon est démentie par lettre de son frère, qui déclare qu'ayant prié le ré-gié dans son cloître d'écrire quelque chose pour les énédictins, sous sa direction, il s'y refusa. Elle est ssi démentie par le catalogue des manuscrits dressé t publié par le même frère et prieur des Célestins, nfin par toutes les éditions de ses œuvres, sans ex-epter celle qu'a donnée en 1706 le docteur Dupin.

Dans la notice bibliographique qui complète la préface de sa polyglotte, M. Monfalcon dit que « M. Lanjuinais évaluait à plus de deux mille (en 1828) le « nombre des éditions et traductions de l'Imitation de « Jésus-Christ. Il a vu dans la bibliothèque du Vatican des traductions en toutes langues, etc. »

Nous lui ferons observer que Lanjuinais n'a jamais été à Rome, et qu'en 1828 il était déjà mort. L'historien se trompe; il a probablement mal compris ce que nous avons allégué dans notre *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* et que nous avons répété au chapitre IV de la première partie, page 170.

Il donne ensuite un aperçu, par âges de l'imprimerie, des plus célèbres éditions et des manuscrits, et il termine ainsi sa préface. Nous ajouterons qu'il s'est plu à copier à la lettre la description du manuscrit *de Advocatis,* que nous avons donnée en tête de notre édition, en 1833 (pages x à xiij); mais il s'est bien gardé d'exprimer que les paléographes *italiens, allemands, français* et *flamands* ont jugé ce manuscrit le plus ancien connu, et le seul à suivre.

1841. Leroy (Onésime), *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ,* vol. in-8°, qui a obtenu de l'Académie française un prix de 1 500 francs.

Nous avons, au chapitre VII, parlé de cet ouvrage, dans lequel la synthèse n'a pas été observée; où l'auteur avec saint Augustin et saint François de Sales, a mêlé J.-B. Rousseau, Voltaire, Horace, Térence, etc.

Le but de M. Leroy, qui ne se développe qu'à la page 303, est de prouver, d'après le manuscrit de Valenciennes, que Jean Gerson, chancelier de Paris, fut l'auteur des trois premiers livres français de l'Imiation de Jésus-Christ; et il ne fait que répéter ce u'il avait déjà dit dans ses *Études sur les Mystères*, age 421, où il déclare Kempis un vrai copiste, et 'abbé Gersen un être imaginaire (1).

Voyons comme M. Leroy commence son pénible ravail. Il se plaît à transcrire mot à mot les beaux ers de Pierre Corneille sur l'Imitation, savoir le remier et le second livre, et le troisième jusqu'au hapitre 25, où il « s'arrête, parce que, dit-il, son « texte n'offre plus les variantes qui donnent à la partie « qui précède un intérêt particulier. » Cet intérêt même nous ne le trouvons pas dans cette volumineuse reproduction de l'ouvrage du grand poëte franais mis en parallèle avec les traductions de Delmas, uré de Montauban, et de Boisville, évêque de Dijon, i même dans les commentaires tirés des écrits du aint évêque de Genève, très-rigide envers lui même, rès-tolérant envers les autres.

Quoique l'édition dont se sert M. Leroy (2) ne soit as la même que celle de 1653 que nous possédons, ependant il faut remarquer que Corneille répète ici :

---

(1) En donnant, au chapitre VII (tome I, pages 322 et 332), 'analyse de cet ouvrage, nous avons rapporté les avis des savants cadémiciens Daunou et Villemain, sans nous arrêter sur l'*Origine u drame français*, sur le *Mystère de la Passion*, sur les *Farces* *Soties*, étrangers à notre sujet.

(2) Cette édition est dédiée au pape Alexandre VII, de la famille Chigi, élevé au pontificat en 1655; elle fut publiée en 1656, n-4°, avec figures de Chauveau. Dans la préface transcrite par M. Leroy, l'opinion de Corneille en faveur de Gersen est bien plus rononcée que dans la préface de 1653, que nous avons déjà pportée; et le lecteur pourra s'en convaincre, car ici il ne parle lus que de la gloire des deux ordres. (Voyez page 79.)

« Je ne prétends pas de donner mon suffrage parmi « tant de savants et me rendre partie en cette fameuse « querelle touchant le véritable auteur d'un livre si « saint. Que ce soit Jean Gersen, que ce soit Thomas « à-Kempis, ou quelque autre qu'on n'ait pas encore « mis sur les rangs, tâchons de suivre ses instructions, « puisqu'elles sont bonnes, sans examiner de quelle « main elles viennent... Ce m'est assez d'être assuré, « par la lecture de son livre, que c'était un homme de « Dieu et bien illuminé du Saint-Esprit. J'y trouve « certitude qu'il était prêtre. J'y trouve grande apparence qu'il était *Moine.* »

Il nous paraît que cette citation n'est pas trop favorable à M. Leroy, qui, flottant toujours entre des suppositions, prétend que Gerson a commencé son ouvrage de l'Imitation en langue française, tantôt dans le court séjour qu'il fit à Bruges, à l'âge de quarante ans, tantôt dans sa retraite à Lyon (voyez page 238), à l'âge de soixante-six ans et plus. Suivons pas à pas l'écrivain, qui à la page 47 dit : « L'auteur latin fait « ici (chapitre 3, livre I, de l'Imitation) allusion aux « hérésies qui déjà répandaient le trouble dans la société, et le relâchement dans les monastères. » Ce passage se rapporte bien plus à l'histoire du XIII^e^ siècle, qu'à celle du XV^e^ siècle après le concile de Constance, et le mot *monastère* prouve que l'auteur est un moine et qu'il parle à ses frères, comme au chapitre 25 du même livre.

En citant des extraits des chapitres 17, 18 et 19 tirés de Corneille, livre I de l'Imitation, M. Leroy s'écrie : « Ce n'est ici qu'un beau débris de la vie monastique, les monuments de la piété de nos pères! »

Comment attribuer à Gerson ces monuments de la vie de nos pères, à lui qui a vécu dans le siècle des schismes et des assassinats?

A la page 107, l'auteur cite un discours de Gerson sur les *impénitents*, où nous lisons cette phrase : « Le « Seigneur leur disoit : Tu as péchié, repens-toi... Ils « luy ont répondu, ainsi que chante le corbeau, *cras*, « *cras, cras, etc.* » Cette bouffonnerie n'est pas digne des belles phrases qu'on lit dans l'Imitation.

M. Leroy, au chapitre 3, livre III, page 196, dit de nouveau, que « Dieu, par l'organe de l'auteur latin, « reproche de courir après des prébendes. » Donc l'Imitation n'a pas été écrite en français, mais en latin; elle n'est pas de Gerson, qui opta pour la prébende de Bruges, comme meilleure.

L'auteur, après le chapitre 25, livre III, de l'Imitation, traduit en vers par Corneille, passe aux *preuves entièrement nouvelles tirées du caractère de Gerson et du manuscrit de Valenciennes.* « Jean Charlier, « dit-il, page 303, après la vie la plus glorieuse et la « plus agitée, se retira dans le monastère des Célestins « de Lyon; et là, cachant son travail du jour et de la « nuit, il y termine et y met en latin, dans les dix « dernières années de sa vie, l'Imitation de Jésus-« Christ, dont il avait longtemps auparavant ébauché « en langue vulgaire et prêché les parties saillantes. « Ces faits résulteront du manuscrit de Valenciennes, « des lettres de Gerson lui-même, et de celles aussi de « son frère (1). »

---

(1) M. Peignot, dans son Catalogue de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne au xv^e siècle, in-8°, Dijon, 1841, dit que le duc Philippe-le-Bon, né en 1396, décédé en 1467, était amateur de

Toute cette histoire est un songe. Gerson, comme nous l'avons démontré au chapitre VII, par sa vie agitée (1) à Bruges, à Paris, à Constance, n'a pu ébaucher en langue vulgaire le livre de l'Imitation, qui exige un esprit tout dévoué à Dieu, dans le silence d'un cloître : Gerson n'a pu traduire en latin ce même traité dans le monastère de Lyon ; car il refusa d'obtempérer aux désirs de son frère qui en était le prieur, et de composer quelque ouvrage pour ses moines Bénédictins. Le mot *Ama nesciri*, et tant d'autres employés par l'humble maître des novices, ont obligé M. Leroy à imaginer que Gerson a mis le plus grand mystère à son travail ; mais si nous passons d'une supposition à l'autre, sans preuves, il est facile de faire un roman et de falsifier l'histoire.

Le manuscrit de Valenciennes est postérieur à la mort de Gerson ; il ne porte pas son nom ; et nous avons déjà montré qu'on n'en peut tirer la moindre preuve en sa faveur, d'autant plus que le duc de Bourgogne le haïssait comme ayant déclamé avec violence contre la mémoire de son père, notamment au concile de Constance. L'induction tirée de la lettre du prieur son frère, où il dit que le pauvre pèlerin a composé *egregia opuscula, item libellus in quo multa brevia et utilia reperiuntur*, n'est pas logique, si l'on

---

livres ; qu'il a fait traduire en français les ouvrages de Gérard de Roussillon ; et on ne parle pas, dans le Catalogue, de la traduction de l'Imitation à la date de 1462, mais bien d'un Bréviaire romain de 1460 et d'autres livres.

(1) M. Leroy fait ici un long récit des disputes, des contestations que Gerson a eues comme chancelier de l'Université ; tout est conforme à ce que nous avons rapporté au chapitre VI.

considère que l'Imitation serait le plus beau et le plus excellent écrit dont la famille de Gerson se serait glorifiée, et on n'aurait pu se contenter d'en faire *une confidence* à M. Leroy. Dire qu'il est *probable*, qu'il est *possible* que Gerson soit l'auteur du manuscrit de Cambrai ou bien du premier livre de l'Imitation, qui se trouve, *dit-on*, avec la date de 1421, dans l'abbaye de Melck en Autriche, n'est pas une allégation digne d'un historien qui aspire à siéger à l'Institut, et nous avons donné l'origine du manuscrit du monastère de Melck, où Gerson a pu lire l'un des textes les plus corrects, apporté d'Italie à cette époque. (Voyez chapitre v.)

Nous sommes d'avis, avec M. Leroy, que la diction de Gerson, ses obscurités de style ne se trouvent pas dans le traité de l'Imitation, et nous n'admettons pas le *peut-être*, que le frère Jean, ce vénérable prieur des Célestins, ait aidé le chancelier de ses conseils pour changer le style et la diction.

A la page 316, M. Leroy a la bonne foi de nous transcrire de son prétendu original de Valenciennes le §. 3 du chapitre 25, livre I, de l'Imitation; voici, dit-il, comment se termine ce traité dans le manuscrit : « Une chose est quy retrait moult de gens de « prouffit de fervente émendation, c'est horreur de « difficulté ou labeur de bataille; car vrayement ceulx « prouffitent en vertus trop plus que les autres quy « senforcent de vaincre les choses quy leurs sont griefves et contraires. Resveille-toy doncques, admoneste « toy meismes, et quoy quil soit des autres, ne te mets « point en négligence; tu dois entendre queu ce faisant tu prouffiteras autant comme tu feras de force

« à toy meismes. Celluy quy vit et règne sans fin nous « doinst tellement prouffiter que à sa sainte gloire de « Paradis puissions parvenir. Amen. »

Voyons-nous maintenant le texte latin du chap. 25, livre I. *Unum est quod multos a profectu et ferventi emendatione retrahit : horror difficultatis seu labor certaminis. Illi maxime præ aliis in virtutibus proficiunt, qui ea quæ sibi magis gravia et contraria sunt vincere nituntur. Nam ibi homo plus proficit, et gratiam meretur ampliorem, ubi magis se ipsum vincit et in spiritu mortificat; sed non omnes habent æque multum, etc. etc.*

L'étendue du texte latin, l'abréviation et la différence du vieux texte français prouvent que si Gerson a fait usage de l'original trouvé à Melck, ses gloses en français sont bien postérieures.

Les deux lithographies placées aux pages 332 et 336 de l'ouvrage de M. Leroy prouvent qu'il ne s'agit pas du même sujet; car dans la première, qui porte la légende suivante : *La passion de Notre-Seigneur prononchiée à Paris en léglise Saint-Bernard, par vénérable et excellent docteur en théologie maistre Jehan Jarson, chancellier de Notre-Dame de Paris*, on remarque que l'orateur est habillé en grand chancelier de l'Église, avec le bonnet garni d'hermine; tandis que dans la seconde estampe, qui porte : *Cy commencent les admonitions tirans aux choses internelles, et parle de internelle conversation*, on voit un moine à large tonsure, selon le chapitre VII de la règle de saint Benoît, quoique l'auteur de l'Imitation ait dit : *Tonsura non facit monachum*, et avec la cuculle et la robe noire, qui prêche au peuple.

Gerson se tut bientôt après, fâché d'avoir dit des oses curieuses (dans le sermon sur la passion) t s'enfuit dans sa solitude de Bruges, continue I. Leroy, page 335. C'est dans cette retraite féconde ue nous le montre la miniature peinte sur la page ıême qui commence le sermon de l'*Internelle conolation.* » Nous avons déjà montré, dans la vie de rson, qu'il abandonna le canonicat de Bruges pour ıvoiter une meilleure place : ce qui est désapprouvé ıs le traité de l'Imitation, chapitre 11, livre II, où st dit que « personne n'est plus riche, plus libre, lus puissant que celui qui sait renoncer à soi-même t à toutes choses. »

M. Leroy convient avec nous que les deux portraits prédicateurs ne se ressemblent pas, et il remarque si que *la tonsure est trop étendue;* mais pour tout ncilier il dit *qu'elle exprime un détachement plus tier du monde.* Que le peintre si habile, en 1468, voulu figurer dans son tableau Marguerite d'Anterre et Philippe-le-Bon, nous ne le contestons s; mais que le Bénédictin saint Bernard ou autre, r Gersen était inconnu, puisse représenter le chanlier de l'Église de Paris, c'est ce que M. Leroy ne urra jamais prouver, d'autant plus que deux miniares différentes existent pour les deux manuscrits unis dans le second et unique volume de la biblioèque de la ville de Valenciennes.

M. Leroy est aussi d'accord avec nous (page 344), ıe Gerson fut rappelé à Paris, ou bien qu'il sollicita d'y venir en 1403. Il avait donc moins de quarante ans, rsque trois ans auparavant, il fut, par la protection duc de Bourgogne, installé doyen de l'Église de

Bruges ; et il est impossible que Gerson, ambitieux, remuant, jeune, ait pu alors concevoir un ouvrage si sublime, si plein de l'expérience du monde, comme M. de Lamartine le reconnaît en 1837, dans sa lettre transcrite à la page 325 de l'ouvrage dont nous venons de donner une analyse exacte.

1842. **Géraud** (Henri), employé à l'école des chartes à Paris. *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, dans les n°s 849 et suivants du journal *L'Univers* publié à Paris, des 13 et 18 mars, 15 et 24 avril 1842.

Le jeune journaliste débute par dire que de 1615 à 1837, plus de cent cinquante dissertations ont été consacrées, en France seulement, à rechercher qui est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Il assure qu'il ne vient pas ajouter une dissertation nouvelle « au nombre exorbitant dont la nomenclature commence à lasser la patience des bibliographes; mais il se propose seulement de constater l'état actuel de cette intéressante question, qui selon lui est résolue. » Cela est bien facile à dire; voyons si l'auteur y a réussi. « L'Imitation de Jésus-Christ a été, dit-il, de très-bonne heure traduite en français »; donc ce traité fut dès l'origine écrit en latin. Pauvre Gence! il serait désolé pour son *Internelle Consolation*, pour ce prétendu original, ce premier travail du malheureux pèlerin Gerson, qui fut écrit, dans le monastère de Melck en 1418, ou dans celui des Célestins de Lyon en 1420 ou 29, peu importe.

L'auteur de cette nouvelle dissertation nous fait observer que l'édition sans date (de Goes d'Anvers) et celle de Tholose de 1488, attribuent l'ouvrage à

ın Gerson, mais réuni à un auteur plus célèbre, à
nt Bernard. Cinq ans après, en 1493, cette *transla-*
n de Tholose fut réimprimée à Paris, et en répé-
ıt, dit-il, que le livre était attribué à saint Bernard,
maître Gerson, l'éditeur y substitua le nom de
mpis. On reconnut donc par là, à notre avis, que
cause du chancelier de l'Église de Paris avait été
andonnée. Si l'Imitation eût été composée vers le
lieu du douzième siècle, il faudrait admettre, dit
uteur, qu'elle a été complétement inconnue pen-
nt plus de deux siècles; et cela suffit pour exclure
nt Bernard de la liste des écrivains. Cette consé-
ence n'est pas juste; car on voyait que le traité de
mitation était l'ouvrage d'un Bénédictin; mais les
ts qu'on lit au chapitre 50, livre III, *ait humilis*
nctus Franciscus, montraient qu'on ne pouvait
ttribuer à saint Bernard.

Le manuscrit d'Arone, en 1604, donna lieu à des
ntestations entre les partisans de Kempis et les Bé-
lictins, qui à bon droit ont soutenu, depuis lors
qu'à ce jour, leur confrère l'abbé Jean Gersen de
banaco, car plus de quinze manuscrits très-anciens
rtent son nom.

L'antiquité du manuscrit d'Arone ayant été re-
nnue, il est incontestable que la cause du chance-
r Gerson fut dès lors abandonnée, même par les
s zélés pour l'honneur national, jusqu'aux pre-
ères années du XIX^e siècle. C'est Jean-Baptiste
nce, qui dans ses *Considérations sur la question*
ative à l'auteur de l'Imitation, en 1812, attaqua
x écrivains Italiens, et voulut faire regarder, sans
une preuve, l'abbé Jean Gersen comme un être

imaginaire, en produisant contre lui toutes les diatribes imprimées par les Kempistes.

Notre journaliste vient de reproduire tout ce que Gence a dit jusqu'à sa mort, sans donner aucunes preuves justificatives; il est inutile de nous répéter.

Le procès-verbal du congrès tenu à Paris en 1687, dans lequel on déclara le manuscrit d'Arone plus ancien de trois cents ans, a dû frapper notre critique; mais pour s'en débarrasser il répète l'observation déjà faite par Gence, que les signatures des paléographes sont toutes d'une encre différente. Cette circonstance ne prouve-t-elle pas, dit-il, que l'opinion des signataires fut recueillie à domicile, et non mûrement formée, comme on a voulu le faire croire, dans une assemblée commune, par une discussion approfondie des caractères du manuscrit.

Si Gence, sans formalité d'assemblée, dit avoir obtenu sur les informes *fac-simile* par lui publiés du manuscrit d'Arone, les avis et les signatures de Dacier, Gosselin, Van Praët, Daunou et de M. Hase, qui ont rapporté au xv^e siècle ledit manuscrit, il ne faut pas déduire de ces avis (qui d'ailleurs n'ont jamais paru), que les membres très-respectables du congrès de 1687 n'ont pas examiné attentivement ce manuscrit avant d'émettre leur opinion motivée; et si les signatures sont d'une encre différente, comme on l'allègue, cela ne peut diminuer l'authenticité de l'acte; car même pour les délibérations les plus importantes, après qu'elles sont prises et arrêtées, il faut toujours laisser au secrétaire le temps de les rédiger, ensuite on envoie aux membres l'acte pour la signature.

Ainsi ce *monument capital*, reconnu pour tel par

. Géraud, ne peut pas être écarté à son bon plaisir, t on doit le révérer. Il faut aussi respecter le manuscrit qui porte le nom de *Canabacum,* la patrie de Gersen, le manuscrit de La Cave, qui représente le Bénédictin avec sa croix, et tous les autres que nous avons décrits dans l'édition du *Codex de Advocatis,* et au chapitre VIII de cette Histoire; ou bien il faut démontrer qu'ils sont faux, comme Naudé l'a tenté sans résultat.

Vous dites, monsieur, que c'est le nom de Gerson qui fut altéré en Allemagne, en Italie, et non celui de Gersen; et nous vous répondons que Gerson était connu partout depuis le commencement du XV^e siècle par ses violentes diatribes contre les papes, contre les rois, les ducs, contre les hérétiques, et qu'il était bien plus facile de se méprendre sur le nom inconnu d'un modeste et obscur *cénobite* qui recommande dans son livre l'*Ama nesciri* et de vivre dans la retraite.

Ce que l'auteur de cette discussion dit à l'égard de Thomas à-Kempis s'accorde avec Gence et avec nous; il est inutile de le répéter : nous passons à des considérations plus importantes.

Dans un autre article, M. Géraud allégue que les partisans de Gerson n'avaient pas attendu l'annonce du manuscrit de Valenciennes, pour faire honneur au chancelier du texte français de l'*Internelle Consolation,* que c'est aussi l'opinion de Lenglet. Pour appuyer cette probabilité, notre critique dit qu'on vient de trouver à la Bibliothèque royale le texte français de l'ouvrage latin *De monte Contemplationis,* que Gerson dit l'avoir écrit pour les femmes et pour ses sœurs (1); de là il tire cette conjecture : « Ne pouvons-nous pas croire que le chancelier avait aussi « composé pour elles l'*Internelle Consolation*, et qu'en« suite il l'aurait traduite en latin pour le clergé? »

Aux objections à l'égard de ces ingénieuses conjectures que l'auteur se fait à lui-même, 1°. sur le caractère fougueux de l'orateur aux conciles de Pise et de Constance, 2°. sur ce que l'Imitation est adressée aux moines, et que Gerson n'appartenait à aucune congrégation religieuse, pourquoi n'en a-t-il pas ajouté tant d'autres tirées de la dissemblance du style, des phrases, etc.? Cela ne lui convenait pas; car il voulait adopter le manuscrit de Valenciennes de 1462, qu'Aubert avait copié par ordre de Philippe duc de Bourgogne, qui paraîtrait ainsi avoir oublié les injures vomies par Gerson contre son père, et montrer qu'il faisait grand cas des œuvres d'un exilé, d'un ennemi. Il faut renoncer aux principes de la logique pour dire : Deux sermons sur la passion prononcés par Gerson dans l'église de saint Bernard, se trouvent réunis à trois livres de l'Imitation paraphrasés en français : donc les deux ouvrages lui appartiennent.

Pourquoi M. Leroy, au lieu de publier des fragments de la traduction de Corneille, avec des notes, dans son dernier ouvrage, n'a-t-il pas donné le texte de cette *Internelle Consolation*, que les uns prétendent avoir été composée à Bruges, les autres à Melck, les autres à Lyon?

Gerson a publié en français l'opuscule *De monte*

---

(1) Notez que nous avons déjà constaté que les sœurs de Gerson ne savaient pas lire.

ontemplationis, donc aussi l'Imitation. Les uns veu-
nt que le latin soit l'original; les autres, pour la
oire de la langue française, le nient; ainsi de con-
cture en conjecture, de probabilité en probabilité,
dispute sans attaquer de front le manuscrit *de Ad-*
catis antérieur à 1349.

Le traité de l'Imitation, selon M. Leroy, est divisé
trois sermons; le premier sermon est le texte du
cond livre, le second sermon correspond au troi-
ème, et le dernier sermon au premier livre de l'Imi-
tion. M. Géraud nous fait espérer la publication en
tier de ce texte; mais cela ne donnera pas gain de
use aux Gersonistes.

« Revenons, dit M. Géraud, au manuscrit de Va-
lenciennes, fait par ordre de Philippe-le-Bon. » La
njecture de M. Leroy nous semble aussi légitime
'ingénieuse; car il brise sur les inimitiés de famille
ntre Gerson, et il finit par dire : « On peut croire
que le duc, en faisant exécuter le recueil dont le manuscrit de Valenciennes forme le deuxième volume, ce bon prince avait en vue de rendre un digne hommage à la mémoire de Gerson. En admettant cette hypothèse, il est imposible de ne pas attribuer à Gerson tout ce que renferme le manuscrit de Valenciennes. »

Nous allons de conjectures en hypothèses; et on ne
ouve rien au fond en faveur de Gerson, et il n'en
sulte pas même que les trois livres de l'Imitation
ent été primitivement rédigés en français, et dans
forme de sermons, ni que cette rédaction ait été
obablement faite en 1404, alors que Gerson était à
uges, comme M. Leroy le prétend.

Ici M. Géraud doit se rappeler qu'il a avoué, au commencement, que l'Imitation fut traduite du latin original, et nous sommes de son avis. Il serait absurde, après avoir admis la différence qu'on reconnaît entre le texte latin et le texte français, de conclure ici que le seul Jean Gerson a pu être le maître de l'ouvrage *en puisant dans la langue latine le texte français de l'Internelle Consolation.*

Venons au quatrième et dernier article de cette dissertation, sur lequel on doit observer, 1°. que pour dire ici que « le manuscrit de Melck, de 1421, fut « composé et envoyé par Gerson comme un hommage « de reconnaissance aux Bénédictins qui lui avaient « offert un asile », il faut renverser le système de Gence et de tous les Gersonistes. On doit aussi accorder que les trois premiers livres du manuscrit de Melck ont été composés en deux ans, après l'arrivée de Gerson à Lyon, et que, bien qu'il ait fait cet ouvrage pour les religieux, il l'a laissé ignorer à son propre frère tout le reste de sa vie, et même à sa mort; 2°. que pour attribuer à Gerson le quatrième livre de l'Imitation, ce traité sublime de l'Eucharistie, il ne suffit pas de citer le passage *Venite ad me omnes, etc.*, employé par Gerson dans d'autres de ses ouvrages. Nous opposons à cette conjecture : 1°. Les arguments développés aux chapitres III et VII de notre Histoire, sur tout le texte latin, sur la communion sous les deux espèces; 2°. le silence du frère de Gerson, tandis que M. Géraud prétend que ce quatrième livre fut fait exprès pour les Célestins de Lyon. Gerson a mis son nom sur tous ses opuscules, et l'*Ama nesciri* ne lui est pas applicable. On ne peut pas dire non plus que Gerson ait accepté

lécanat de Bruges par humilité, car cette prébende
it bien meilleure que ce qu'il possédait alors; en-
te l'ambition le fit revenir à Paris (1).

§. III.

Pour compléter ce chapitre, une tâche nous reste à
nplir, celle de donner un catalogue, par ordre de
tes, des controversistes indiqués dans le cours de
te Histoire, et qui ont fait imprimer des écrits tou-
ant l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Cette tâche, d'après le bibliographe Barbier, est
s-difficile, et le catalogue que nous entreprenons
a toujours incomplet. Des moines Bénédictins,
s Chanoines réguliers, des ecclésiastiques et des
uliers ont pris part, depuis trois siècles, aux contes-
ions, afin de découvrir le nom du saint auteur qui
ta des maximes si utiles à tout le monde pour ob-
iir la paix et le bonheur.

Nous nous bornons ici à indiquer les ouvrages
s auteurs qui ont plus spécialement, et *ex professo*,
ité cette question de bibliographie, sans répéter
noms de plusieurs écrivains par nous déjà nommés,
qui le seront aux chapitres xi et xii, pour avoir ma-
festé leurs opinions incidemment à l'égard du livre
écieux de l'Imitation et de son auteur, sans en don-
r des preuves positives.

Parmi ces hommes savants, nous avons indiqué et
liquerons Hemeré, Morery, d'Avrigny, Pez, Beau-
, Châteaubriand, Lanjuinais, Millin, Dégérando,
bouderie, de Lamennais, l'abbé Rochette, Kératry,
bé Dassance, Michelet, et les auteurs du nouveau

---

1) Voyez le chapitre vii tout entier.

Dictionnaire historique, publié à Turin, et terminé en 1837, chez Pomba.

Nous avons réservé pour les chapitres XI et XII les avis des personnages et écrivains distingués favorables au bénédictin Jean Gersen, abbé à Verceil, aussi bien que les décisions des Académies de Munich, en Bavière, de Milan et de Chambéri, pour compléter ainsi notre Histoire avec méthode et clarté.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

DES CONTROVERSISTES LES PLUS REMARQUABLES, AVEC LA DATE DE LEURS OUVRAGES, SUR L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, DEPUIS LE XVII^e^ SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

XVII^e^ SIÈCLE.

1605. — *Pour Gersen.* — **Rossignoli** (Bernardin), Jésuite, supérieur du collége d'Arone.

Lettres à son confrère Possevin sur le manuscrit trouvé dans la bibliothèque dudit collége.

1606. — *Gersen.* — **Possevin.** Voyez ci-dessus, page 68.

1610. — *Gersen.* — **Negroni** (le père Jules), du collége des Jésuites, à Gênes.

Lettres sur le manuscrit d'Arone, à l'occasion de sa découverte, 1610.

1613. — *Gersen.* — **Bellarmin.** Voyez ci-dessus, page 69.

1615. — *Kempis.* — **Rosweide** (Heribert), Jésuite.

1°. Epistola ad R. Patrem Bernardinum Rossignolium, 1615.

2°. Vita Thomæ a Kempis, apud Elzevirium, 1616.

3°. Vindiciæ Kempenses pro libello Thomæ a Kempis de Imit. Christi adversus Constantinum Cajetanum. Antuerpiæ, 1617, 128 pages in-12.

4°. Commonitorium adversus Cajetani apologiam. Antuerpiæ, 1621, 93 pag. in-8°.

5°. Certissima testimonia quibus Thomas a Kempis auctor asseritur librorum de Imit. Christi; en tête de l'édition de l'Imitation de 1626, 7 pag. in-12.

1616. — *Gersen.* — Cajetani (l'abbé Constantin).

1°. Concertatio pro Joh. Gersen auctore libri de Imit. Christi, in Codicis Aronensis editiones duplices, et a nonnullis antea Gersoni, vel a Kempis tributi. Romæ et Lutetiæ, in-12, 1616.

Voyez, à la page 30, tome I, ce que Cajetani en a dit.

2°. Pro Joh. Gersen abbate Vercellensi de Imit. Christi auctore Concertatio. Accessit apologetica responsio adversus Rosweidum. Parisiis, 1618, in-12.

3°. Apparatus ad Gersenem restitutum. — *Item,* Responsio adversus Vindicias Kempenses Rosweidi. Romæ, 1644, in-8°.

4°. Responsio apologetica pro Gersen. Romæ, 1644, in-8°, edit. secunda.

5°. Epistola Constantini Cajetani ad Quatremerium, de auctore libri de Imit. 1650.

Cette lettre a été publiée par Erhard, à Ausbourg, en 1726.

1621. — *Gersen.* — Marillac. Voyez ci-dessus, page 71. L'opinion de ce magistrat est citée tome I, page 22.

1627. — *Kempis.* — Feraudi (Prosper), prêtre de Milan.

Certissima pro Thoma Kempensi argumenta, ad Ill. principem Trivultium, in præfatione edit. Romæ, 1627; traduction, 1645.

1629. — *Gersen.* — Buzellino (D. Gabriel), Bénédictin.

Lettres sur deux manuscrits de l'Imitation des années 1418 et 1430.

1630. — *Kempis.* — Bollandus (Jean), Jésuite.

Præfatio in qua libri IV de Imitatione Christi Thomæ a Kempis asseruntur.

Cette préface se trouve dans les éditions d'Anvers de 1630 et de 1634, et on l'a insérée dans les éditions d'Elzevir, sans date, et en 1658.

1636. — *Gersen.* — Besolde. Voyez ci-dessus, page 72.

1638. — *Gersen.* — Valgrave (D. François), Bénédictin.

1°. Animadversiones apologeticæ ad titulum et textum IV librorum de Imitatione Christi contra Vindiciæ Kempenses a Rosweida. Paris, Huré, 77 pag. in-12.

2°. Præmonitio ad lectorem cum corollariis, vol. in-16. Parisiis, apud Billaine, 1639.

Cet extrait du livre précédent se trouve dans une Imitation de 1639. Voyez la page 29, tome I de la présente Histoire.

3°. Épître dédicatoire à la reine Anne d'Autriche, en tête d'une édition de 1643, à Paris, chez Le Bé.

4°. Argumentum chronologicum contra Kempensem, quo Thomam a Kempis non fuisse, nec esse potuisse auctorem librorum de Imitatione Christi, adverus Joan. Frontonis *Thomam a Kempis vindicatum* lemonstratur. Parisiis, 1650, apud Billaine, in-12.

5°. Vita Gersenis et elogium libri, cum icone, lédiée aux Bénédictins. Paris, 1664, in-24.

641. — *Kempis*. — FRONTEAU (Jean), Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

1°. Thomas a Kempis vindicatus per unum e cano-icis regularibus ord. S. Augustini congregationis allicanæ. Parisiis, apud Cramoisy, 1641, 117 pages ı–8°.

2°. Kempis vindicatus, per R. P. Frontonem, cum bris de Imitatione, et Epistolis Naudæi. Parisiis, ud Cramoisy, 1649, editio secunda.

3°. Refutatio eorum quæ contra Thomæ Kempensis indicias scripsere Quatremaire et Launoy (item Val-avius). Parisiis, 1650, in-8° de 110 pages.

4°. Epistolæ et Dissertationes; elles furent publiées Vérone et à Paris, par Perner, en 1703.

5°. Argumenta duo nova, avec préface de Naudé. oyez ce nom, ci-après, pag. 200 et suiv.

6°. De Imit. Christi. Voyez Naudé.

641. — *Kempis*. — WERLINUS (Simon), Chanoine régulier de saint Augustin.

1°. Vindiciæ novæ Kempenses contra fratrem Val-ravium, una cum libris de Imit. Christi. Monachii, pud Leyser, 1641.

2°. Simonis Werlini Rosweydus redivivus, id est, indiciæ Vindiciarum Kempensium pro libello Thomæ Kempis de Imitatione Christi adversus Fr. Valgravii ræmonitionem et Cajetani duplicem defensionem, anc Romæ, 1644, illam Parisiis, 1639, editas. Hæc, scripta an. 1647, edita sunt Coloniæ Agrippinæ, 1649, apud Kinchium, in-12.

1641. — *Kempis.* — **Carré** (Thomas), prêtre, confesseur des religieuses Anglaises à Paris.

1°. En anglais, l'Imitation de Jésus-Christ avec une préface sur l'auteur. Paris, 1641, in-12.

2°. Les quatre livres de l'Imitation en français, avec une dissertation contre le Bénédictin Valgrave. Paris, 1644, in-12.

3°. Thomas de Kempis a se ipso restitutus; una cum repetitionibus Thomæ Carræi, qui sanctimonialibus Anglis Parisiensibus a sacris confessionibus est, cum præfatione G. Naudæi. Parisiis, 1651, 96 pages in-8°.

1645. — *Gersen.* — **Mezler** (Thomas), Bénédictin.

Epistola dedicatoria ad R. P. Uldalricum abbatem, scripta die 4 augusti 1645, en tête de son édition : De Imitatione Christi, lib. IV, elegiace redditi. Bruxellæ, editio secunda, 1649.

1645. — *Gersen.* — **Ab Ecclesia ou della Chiesa** (François-Augustin), évêque de Saluces.

1°. Historia chronologica cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Pedemontanæ regionis. Taurini, 1645, 1 vol. in-4°.

2°. Catalogo di tutti gli scrittori Piemontesi. Turin, 1614, et 1786, chez Derossi, vol. in-4°.

Dans ces deux ouvrages, l'estimable auteur parle de Gersen, abbé de Verceil depuis 1220 jusqu'à 1240.

1646. — *Kempis.* — **Chifflet** (Philippe), Chanoine régulier, abbé de Balerne.

1°. Avis au lecteur sur Thomas à-Kempis, dans la
éface d'une traduction française de l'Imitation de
sus-Christ. Anvers, 1646, in-12.

2°. Copie de deux lettres écrites par M. Philippe
iifflet, abbé de Balerne, sur le véritable auteur du
re de l'Imitation, avec l'avis de Naudé sur le *factum*
s Bénédictins. 1651, in-8° de 31 pages.

49. — *Gersen.* — QUATREMAIRE (D. Robert).

1°. Johannis Gersen abbas Vercellensis, librorum
Imitatione Christi contra Thomam a Kempis vin-
catum Joan. Frontæi-auctor assertus. Parisiis, apud
laine, 1649, in-8°.

L'auteur, en parlant de l'état de la question, dit qu'il y avait
atre prétendants à l'honneur d'avoir composé cet ouvrage. Il
pporte, à la page 159, un article de l'Histoire de Verceil, par
odena, où celui-ci parle de Jean Gersen.

2°. Johannes Gersen auctor librorum de Imitatione
hristi iterum assertus contra Refutationem Joan.
onteau. Parisiis, 1650, in-8°.

50. — *Kempis.* — HESER (Georges), Jésuite.

1°. Dioptra Kempensis, qua Thomas a Kempis,
n. regul. demonstratur verus auctor lib. IV de
it. Christi. Ingolstadii, apud Eder; *avec* Syllabus
erum Thomæ. 1650, in-12.

2°. Summula apparatui Constantini Cajetani abba-
ad Joan. Gersen restitutum opposita; dans le même
lume de 1650.

3°. Præmonitio nova adversus pseudo-Gersenistas,
m indice operum omnium Thomæ a Kempis. In-
lstadii 1650; item cum præfatione Naudæi. Parisiis,
ud Cramoisy, 1651, in-8°.

4°. Bibliographia Kempensis, sive eorum qui dissertationibus aut libris editis Thomæ Kempensis causam adversus Gersenistas tuendam susceperunt syllabus alter, avec une préface de G. Naudé. (A la suite de l'ouvrage précédent.)

5°. Lexicon Germanico-Thomæum. Ingolstadii, 1651, in-12.

6°. Septuaginta Palmæ in laudem librorum Thomæ a Kempis. *Ibid.* 1651, in-12.

1650. — *Gersen.* — LAUNOY (Jean DE), docteur de Sorbonne.

1°. Dissertatio continens judicium de auctore librorum de Imit. Christi. Parisiis, apud Billaine, 1649, in-8°; *item,* editio secunda, 1650, in-12; editio tertia, auctior, 1650; editio quarta, 1663; editio quinta. Coloniæ, 1732.

2°. Remarques sommaires sur un livre intitulé: *La Contestation touchant l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* (du père de Boissy). Paris, 1652, seconde édition, 1663, in-8°.

1650. — *Kempis.* — NAUDÉ (Gabriel), médecin et prieur de l'Artige.

1°. Pièces du procès entre Naudé, les Chanoines réguliers et les Bénédictins, savoir :

La requête servant de *factum* contre D. Roussel, D. Quatremaire et Valgrave. 1651, deuxième édition, in-4°.

Factum pour D. Placide Roussel et D. Robert Quatremaire, contre Naudé, 18 pages in-4°.

Placet imprimé des pères Bénédictins contre Naudé. 1651, 31 pages in-4°.

Raisons péremptoires de maître Gabriel Naudé, con- e les Bénédictins. 1652, 50 pages in-4°.

Jugement contradictoire de nosseigneurs des re- uêtes du palais du Parlement de Paris. Févr. 1652, 1 pages in-4°.

Voyez des détails sur ces pièces dans la *Dissert.* de Barbier, 312, pag. 170 et suiv.

2°. Velitatio prima Kempensis adversus Johannem e Launoy Constantiensem. Parisiis, apud Martinum, 651, in-8°.

3°. Causæ Kempensis conjectio pro curia Romana, Gabriele Naudæo actore, et sodales quosdam Bene- ictinos quinque falsitatum arcessente, scripta : ad ard. Barberinum. Parisiis, Cramoisy, 1651, in-8°.

Naudé accuse l'abbé Cajetani de faux et d'altération de manu- crits. Voyez ci-dessus, pag. 6, 55 et 58.

4°. Præfatio ad lectorem, in opere Carræi cujus itulus, Thomas de Kempis a se ipso restitutus. Pari- iis, apud Viduam Blageart, 1651.

5°. Argumenta duo nova, primum Theophili Eus- atii seu Raynaud Soc. Jesu, a similitudine quam ha- ent libri IV de Imit. Christi cum aliis Canonicorum piritualibus libris; secundum Frontonis, a frequenti n iisdem libris vitæ communis et devotorum facta entione; quibus demonstratur adversus Pseudo- ersenistas Thomam a Kempis esse verum auctorem e Imit. Christi, cum præfatione Naudæi. Parisiis, 651, in-8°. Voyez FRONTEAU.

6°. Relatio Naudæi de Imit. Kristi, editio Veneta, nni 1501, et de Imitatione a Frontono publici juris acta anno 1649.

7°. Testimonium adversus Gersenistas triplex, Lucæ Holstenii, Leonis Allatii, Camilli de Capua Benedictini, ab Antonio Fr. Payen advocato in curia Romana litteris consignatum, cum præfatione Naudæi. Parisiis, apud Cramoisy, 1652, in-8°.

1651. — *Kempis*. — Hécelles (François de), Chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, de la congrégation de France.

1°. Apologie pour Thomas à-Kempis, insérée dans une Imitation de Jésus-Christ, publiée par Cramoisy. Paris, 1651, in-12.

2°. Apologie en faveur de Kempis, où sont contenues sommairement les principales raisons qui le maintiennent dans la possession en laquelle il est depuis deux cents ans d'auteur des quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, avec une briève réponse aux prétendues raisons de ceux qui, depuis trente-quatre ans les ont voulu attribuer à Jean Gersen; seconde édition. Paris, Cramoisy, 1651, in-8°.

1652. — *Kempis*. — Desnos (Nicolas), Chanoine régulier.

Thomæ a Kempis, pro recuperato de Imitatione Christi aureo libro Triumphus de adversariis, etc. Niverni, Fourré, 1652, in-4°.

1653. — *Pour un Moine*. — Corneille (Pierre). Voyez le §. 2, ci-dessus, page 75.

1652. — *Kempis*. — Boissy (Gabriel de), Chanoine régulier.

1°. La Contestation touchant l'auteur de l'Imitation de Jésus Christ rendue manifeste par l'opposition de toutes les preuves proposées par les Bénédictins et les Chanoines réguliers, divisée en trois parties, avec les preuves justificatives du droit de Thomas de Kempis. Paris, Cramoisy, 1652, in-4°. Voyez LAUNOY.

1663. — *Gersen.* — LESCALE (D. Antoine), Bénédictin.

D. Calmet, dans sa *Bibliothèque de Lorraine,* Nancy, 1751, in-fol., rend compte des recherches faites en Allemagne, en 1663, par ce religieux, des différents manuscrits de l'Imitation, pour soutenir de nouveau la contestation entre les Bénédictins et les Chanoines réguliers. Cet article a dix colonnes.

1667. — *Conciliateur.* — SUAREZ (Joseph-Marie). Voyez tom. I, pag. 69, et le §. 2, ci-dessus, page 81.

1667. — *Gersen.* — ROSSOTTI (André), Bénédictin.

Syllabus scriptorum Pedemonti, ubi Gersen Joh. abbas Vercellensis inter scriptores enumeratur. Mondovi, in-4°.

1670. — *Kempis.* — ANONYME.

Thomæ a Kempis de Imit. Christi lib. IV, ex nova recensione J. Merlo Horstii, quibus accessit Dissertatio de auctore operis. Catalauni, 1670, in-12.

La Dissertation a 14 pages; c'est un abrégé des arguments du P. Heser.

1671. — *Gersen.* — DU CANGE (Charles-Dufresne.)

Glossarium Latinitatis medii ævi, 6 vol. in-fol. Voyez, ci-dessus, pag. 82.

1674. — *Gersen.* — DELFAU (François), Bénédictin.

Libri de Imitatione Christi Johanni Gerseni abbati ord. S. Benedicti iterato adserti ex fide manuscriptorum. Parisiis, 1671, in-8°; editio secunda auctior et emendatior. Parisiis, 1674; editio tertia. Parisiis, 1712.

1677. — *Kempis.* — Testelette (Philibert), Chanoine régulier.

Vindiciæ Kempenses adversus R. P. Franciscum Delfau. Parisiis, apud Cramoisy, 1677, in-8°.

Dans la préface, il traite de fabuleux tous les Bénédictins qui parlent de l'abbé Gersen.

1677. — *Gersen.* — Mabillon (Jean), Bénédictin.

Animadversiones in Vindicias Kempenses R. P. Testelette adversus Delfau. Parisiis, apud Billaine, 1677, in-8°, et 1712, puis 1724.

1681. — *Kempis.* — Brewer (Henri), théologien.

Thomæ a Kempis Biographia, in qua ipsius natales, vita, etc., controversia super libris de Imit. Christi. Coloniæ Agrippinæ, 1681, in-8°.

1685. — *Douteux.* — Papebroch (Daniel), Jésuite.

Dissertatio an Petrus de Corbario, antipapa, credi possit auctor libri de Imit. Christi. Vide Acta Sanctorum Maii, 1685.

1687. — *Kempis.* — Du Molinet (Claude), Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

Avertissement des Chanoines réguliers de la congrégation de France sur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, juin 1687, 13 pages in-12, dans la Bibliothèque critique de Richard Simon.

Il accuse le père Mabillon d'inexpérience sur l'âge des manuscrits.

1690. — *Gersen.* — **Andry** (l'abbé Antoine).

Dissertation sur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ et sur son auteur, servant de préface à la *Consolation intérieure*. Paris, chez Robustel, in-12.

On a voulu faire croire le Bénédictin Lamy auteur de cet ouvrage; mais la préface est signée par Andry.

1697. — *Gersen.* — **Aguirre** (Joseph Saens de), cardinal espagnol et Bénédictin, mort à Rome, en 1699.

Prolegomena de vero auctore operis de Imitatione Christi. Romæ, 1697. Voyez le §. 2, ci-dessus, page 84.

1698. — *Gerson.* — **Dupin** (Louis Ellies), docteur de Sorbonne.

1°. Dissertation sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans laquelle on rapporte les contestations qui se sont élevées sur ce sujet, les raisons, les éditions et les témoignages. Paris, 1698, in-8°.

2°. Dissertatio de auctore libri cujus inscriptio de Imitatione Christi, etc. C'est la traduction latine de la précédente, revue et augmentée. Voyez *Gersoniana*, tom. I Operum Gersonii, 1706; et ci-dessus, §. 2, page 90.

XVIII° SIÈCLE.

1718. — *Conciliateur.* — **Vogtius** (Woldebrandus). Voyez, ci-dessus, page 82.

1723. — *Gerson.* — **Ponsampieri** (Lambert Cajetan).

Il publia l'Imitation en langue italienne, et traduisit la dissertation d'Andry., Lucques, 1723, in-12.

1724. — *Gersen.* — THUILLIER (Vincent), Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Histoire de la Contestation sur l'auteur du livre de l'Imitation, en tête du premier volume des Ouvrages posthumes de Mabillon et de Ruinart. 1724, 54 pages in-4°.

1724. — *Gersen.* — VALSECCHI (Virginio), Bénédictin.

Giovanni Gersen, Benedittino, sostenuto autore dei libri dell' Imitazione di Cristo. Florence, 1724, vol. in-8°.

Contre la Dissertation de Ponsampieri.

1724. — *Gersen.* — ERHARD (Thomas), Bénédictin.

1°. Libri IV de Imitatione Christi Joannis Gersenii de Canabaco in versus distributi, cum præfatione de auctore, et concordantiis; quibus accedunt de Imitatione libri olim a Mezlero elegiace redditi. Augustæ Vindel., 1726, 2 vol. in-8°.

2°. Historia Concertationis, (voyez Herwin, 1726).

3°. Polycrates Gersenensis, contra Scutum Kempense, seu apologia Joh. Gersen contra Amort. Augustæ Vindel., 1729, in-8°.

1725. — *Kempis.* — AMORT (Eusèbe), Chanoine régulier de Saint-Augustin, l'un des plus constants défenseurs de Kempis.

1°. Plena et succincta informatio de statu totius controversiæ quæ de auctore libri de Imitatione Christi inter Kempis et Gersen patronos agitatur. Augustæ Vindel., 1725, in-8°.

2°. Epistola critica ad T. D. L. C. de punctis contro-

siæ Kempisianæ præcipuis; dans le tome VIII des
œnitates Litterariæ, de Schelhorn. Francfort,
8, 52 pages in-8°.

3°. Animadversiones historico-criticæ in epistolam
licatoriam Thomæ Mezleri Benedictini, quam præ-
it lib. de Imitatione Christi; dans le tome XIII
Amœnit. Litterar., 1728.

4°. Scutum Kempense, sive Vindiciæ quatuor li-
rum de Imitatione Christi. Coloniæ Agrip., 1728,
pages in-4°.

5°. Polycrates Gersenensis exauctoratus post novis-
iam Th. Erhardi apologiam. Monachii, 1729,
pages in-12.

6°. Joannes de Canabaco, ex comitibus de Canabaco
undus, qui vulgo venditur pro auctore IV librorum
Imitatione Christi, recenter detectus a quodam Ca-
nico regulari S. Augustini congreg. Lateranensis.
nabaci, 1760, 118 pages in-8°.

e titre ridicule montre qu'Amort avait la tête échauffée, et
il n'était pas homme de bonne société. Voyez la réponse.

7°. Anticrisis in Crisin apologeticam inscriptam :
gelus contra Michaelem, quam edidit Adolphus de
mpis (Eusebius Amort). Canabaci, 1761, 64 pa-
s in-8°.

8°. Appendix ad Anticrisin, de palinodia cardinalis
berti Bellarmini in favorem Kempis adversus
rsenistam Schyrensem. 1761, 16 pages in-8°.

9°. Notitia historico-critica de codice Veneto, sive
nuensi, qui in controversia de auctore lib. IV de
itatione Christi, sæpius allegari solet. Coloniæ,
61, 64 pages in-8°.

10°. Deductio critica, qua juxta saniores critic leges, moraliter certum redditur Ven. Thomam Kem pensem librorum *De Imitatione Christi* auctorem esse cum responsione ad oppositiones Gersenistæ Schyrensis frivolas. Augustæ Vindelicorum, 1761, in-4° 344 pages.

Cet ouvrage est le plus remarquable de tous ceux qui ont par en ce qu'il contient la carte géographique de la patrie de Kemp et un *specimen* du manuscrit d'Arone, qui fut reproduit dans livre *Moralis Certitudo*.

11°. Moralis certitudo pro Ven. Thoma Kempi contra exceptiones novi Gersenistæ Ratisbonensis, contra D. Faitam et Boudet. Augustæ Vindel. 176 in-4°.

Les *fac-simile* de plusieurs manuscrits de l'Imitation, joint ce livre, sont précieux.

1726. — *Gersen.* — HERWIN (D. Jean), Bénédicti

Historia Concertationis de auctore libelli de Im Christi gallice concinnata a R. P. Vincentio Thuller e congregatione Sancti-Mauri, latine vero edita ope P. Thomæ Aq. Erhard. Augustæ Vindelicorum, 172 96 pages in-12.

1729. — *Conciliateur.* — GRANCOLAS (Jean), docteu de Sorbonne.

Dissertation sur l'auteur de l'Imitation, en tête d sa traduction. 1729, 17 pages in-12.

Après avoir expliqué ses doutes sur l'auteur, il penche pou Ubertin de Casal.

1730. — *Gersen.* — SCHELHORNIUS (Joseph Georges) Dissertation contre Amort, il critique son ouvrag

Deductio critica. Voyez *Amœnitates Litterariæ*, Francofurti, 1730, tome VIII.

1731. — *Conciliateur*. — LENGLET DUFRESNOY (Nicolas), docteur de Sorbonne.

Avertissement sur l'excellence et l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, 1731, en tête de la traduction, 13 pages in-12; 2ᵉ édition augmentée, 14 pages grand in-12. Voyez ci-dessus, page 93.

1736. — *Gersen*. — FONTANINI (Juste), archevêque d'Ancyre *in partibus infidelium*, l'un des plus savants auteurs de son temps.

Dans son ouvrage *dell'Eloquenza italiana*, Rome, 1736, in-4°, il penche en faveur de Gersen, comme uteur de l'Imitation.

1741. — *Gersen*. — DU PLESSIS (D. Toussaint), Bénédictin. Voyez §. 2, page 95, ci-dessus.

741. — *Gersen*. — ZACCARIA (François-Antoine), Jésuite, l'un des plus savants du dernier siècle.

Dans ses *Excursus litterarii per Italiam*, il juge, ontre l'avis des paléographes français du congrès e 1687, que le manuscrit d'Arone paraît être des remières années du xvᵉ siècle.

743. — *Conciliateur*. — BOUDET (le père Antoine), Chanoine régulier de Saint-Antoine, inséra dans le *Mercure de France*, janvier 1743, une lettre concernant la découverte d'un manuscrit de l'Imitation, daté de 1407.

Il dit que cela ne décide pas la question; cependant, à ladite oque, ni Kempis ni Gerson n'étaient en état d'écrire ce livre or.

1744. — *Gersen.* — Apostolo Zeno, Vénitien, très-docte, dans ses notes sur Fontanini, s'accorde avec celui-ci touchant l'auteur de l'Imitation, et aussi dans ses lettres sur l'Histoire Littéraire.

Voyez tome I, page 79.

1754. — *Gersen.* — Enriquez. Voyez le §. 2, ci-dessus, page 96.

1756. — *Conciliateur.* — L'auteur anonyme du *Traité de la discipline religieuse,* traduit du latin de Thomas à-Kempis, par un solitaire. Avignon, 1756, in-12.

Il parle de quatre prétendants, et notamment de Thomas à-Kempis.

1758. — *Gersen.* — Valart (l'abbé Joseph).

Dissertation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, à la suite des éditions de Barbou, Paris, 1758, 1764 et 1773.

Voyez ci-dessus, page 80.

1758. — *Gersen.* — Remondini (Jean-Marc). Voyez tome I, page 215, et le §. 2, ci-dessus, page 97.

1758. — *Kempis.* — Gery (André-Guillaume de), Chanoine régulier.

Dissertation sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, pour servir de réponse à celle de M. l'abbé Valart, par un Chanoine régulier. Paris, Cavelier, 1758, 40 pages in-12.

1760. — *Gersen.* — Moerz (Ange) Bénédictin.

1°. Dissertatio critica, qua libri IV de Imitatione Christi Joh. Gersen de Canabaco postliminio vindicantur. Frisingæ, 1760, in-8° de 143 pages.

2°. Angelus contra Michaelem, sive crisis apologeica Angeli Mœrz, contra reverendum Michaelem Vingensem. Frisingæ, 1761, in-8°.

C'est une réponse à la satire piquante d'Amort publiée en 1760, ous le titre de *Johannes de Canabaco*, ouvrage anonyme qu'on ttribua à l'abbé Michel de Kuen. (Voyez, ci-dessus, l'art. AMORT, °., page 206.)

3°. Crisis in Anticrisin Adolphi de Kempis, lata a P. Angelo Mœrz, ord. S. Benedicti Schyræ. Monachii, 1761, in-8°.

Réponse au livre d'Amort intitulé *Anticrisis*.

4°. Basis firma ædificii Gerseniani a F. Delfau et J. Mabillon, ann. 1674 et 1677 posita, adjectis animadversionibus novis in *Deductionem criticam* D. Eusebii Amort. Ratisbonæ, 1762, in-8°.

On attribue aussi à Mœrz ce petit ouvrage de 264 pages.

5°. Documenta historica ex Chronico Windesenensi et Chronico Montis Sanctæ-Agnetis, quibus ostenditur Thomam à-Kempis libelli de Imitatione Christi auctorem dici non debere. Ratisbonæ, 1762, 04 pages in-8°.

On croit encore Mœrz auteur de cet écrit; il a été un des plus élés défenseurs de l'abbé Gersen.

1761. — *Kempis*. — Trautwein (Grégoire), Chanoine régulier de Saint-Augustin, publia contre Mœrz, Bénédictin :

1°. Lapsus Angeli Schyrensis in libello cui titulus, *Angelus contra Michaelem*, super auctore IV librorum *de Imitatione Christi*, detecti et castigati. Augustæ Vindel., 1761, 404 pages in-8°.

2°. Lapsus deteriores Didymi Vercellensis. Augustæ, 1761, in-8°.

1761. — *Kempis.* — Wenkerose (Publii Virgilii), Canonici Mechliniensis, carmen laureatum in Lapsum Schyrensem. Zwollis, 1761, 24 pag. in-8°.

1762. — *Gersen.* — Faita (D. Pierre) de Bresse, abbé des moines du Mont-Cassin.

Saggio dell'operetta intitolata *de Imitatione Christi*, volgarmente attribuita a Tommaso da Kempis; con una dissertazione sopra l'autore della medesima, ed altre aggiunte, di frate Sebastiano Bedacèta cantore Pistojese. Brescia, 1762, 49 pages in-4°.

Dans une seconde édition de 1763, Faita se déclara l'auteur. Il n'affirme plus que le livre est plus ancien que saint Bonaventure; il l'attribue à Jean Gersen en partie, et à Gerson.

1775. — *Kempis.* — Ghesquière (Joseph), ex-Jésuite.

Dissertation sur l'auteur du livre intitulé de l'Imitation de Jésus-Christ. Verceil, et se trouve à Paris, chez Nyon, 1775, in-12.

Cet écrit anonyme est précédé d'un avis de l'abbé Mercier de Saint-Léger, qui en fut l'éditeur, et d'un *specimen* d'un manuscrit de l'Imitation, daté de 1424, qui a appartenu à Van-Hulthem le Kempiste.

1775. — *Gersen.* — Gobet (Nicolas), archiviste de Monsieur.

Lettre sur le manuscrit de l'Imitation, qui est l'objet de la Dissertation de l'abbé Ghesquière.

Cette lettre fut insérée dans le *Journal Ecclésiastique* de Paris, décembre 1775. Amort étant décédé le 5 février de cette même année, les contestations ont diminué.

1776. — *Kempis.* — **Feller** (François-Xavier de), ex-Jésuite.

Jugement sur l'auteur de l'Imitation et sur la Dissertation de l'abbé Ghesquière.

Publié sous le nom de Flexier de Reval, dans le *Journal historique et littéraire* de Luxembourg, mars 1776.

1778. — *Gersen.* — **Mullatera** (Jean-Thomas), né à Bielle, dans le Vercellais, en 1735; médecin très-distingué, qui a mis en pratique l'usage du magnétisme animal, publia en 1778, *Memorie cronologiche della città di Biella.* Vol. in-4, presso Cajani; et il parle de l'abbé Jean Gersen de Cavaglià.

1780. — *Kempis.* — **Desbillons** (François-Joseph), ex-Jésuite.

De Imitatione Christi libri IV, ad veram lectionem revocati, et auctori suo Thomæ a Kempis denuo vindicati. Manhemii, 1780, in-8°.

A la tête du volume se trouve une dissertation de 56 pages en faveur de Kempis; et à la fin, dans un *index* de 98 pages, l'éditeur relève toutes les leçons introduites par Valart dans le texte de l'Imitation.

1785. — *Gersen.* — **Chais** (Jean), Bénédictin.

Deux lettres à M. l'abbé de Feller, auteur du *Journal historique et littéraire* de Luxembourg, avril et août 1785.

1788. — *Kempis.* — **Godescard** (l'abbé Jean-François), Chanoine, et secrétaire de l'archevêché de Paris.

Dans une note des *Vies des Pères, des Martyrs, etc.*, il examine cette question : Thomas à-Kempis a-t-il composé ou a-t-il simplement copié le livre de l'Imitation ?

Cette note se trouve au tome XI, article S. André Avellin, à Paris, 1788 : elle est inexacte.

1788. — *Kempis.* — MERCIER (Barthélemi), Chanoine régulier de Sainte-Geneviève, connu sous le nom d'abbé de Saint-Léger, décédé en 1799.

Lettre au rédacteur de l'*Année littéraire,* sur deux éditions de l'Imitation de Jésus-Christ.

Ce sont celles de Beauzée et celle de Desbillons, dont il fait l'éloge. (Voyez *l'Année littéraire,* 1788, tom. I, pag. 196-205.)

XIXe SIÈCLE.

1808. — *Gersen.* — NAPIONE (le comte Jean François), né à Turin en 1748, décédé en juin 1830, premier président des Archives royales de la cour, historien distingué. (Voyez ci-dessus, page 100.)

1°. Dissertazione epistolare intorno all' autore dell'Imitazione di Cristo. Florence, Molini, 36 pages in-8°.

2°. Dissertazione intorno al manuscritto *de Imitatione Christi,* detto il codice d'Arona. Memorie dell' Academia delle Scienze, in Torino, 1811; e Firenze, presso Landi, in-8° de 146 pages.

Il y a joint un avis sur la Dissertation de l'abbé Ghesquière.

3°. Dissertazione seconda, letta nel 1829 : negl' Atti dell'Academia di Torino.

1809. — *Gersen.* — CANCELLIERI (l'abbé François-

Jérôme), né à Rome en 1751, décédé en 1826; l'un des écrivains les plus universels.

Notizie storiche e bibliografiche di Gio. Gersen di vaglià, abbate di Santo Steffano a Vercelli, autore l'Imitazione di Cristo. Roma, 1809, 51 pages in-8°.

09. — *Kempis.* — LAMBINET (Pierre), Prémontré. Remarques critiques sur plusieurs éditions latines l'Imitation, dans le *Journal des Curés*, sous les es du 22, 26 et 28 août 1809.

l a donné depuis deux éditions de l'Imitation, une latine, et de la traduction de Cusson, avec les prières du P. de Gonne-, toutes deux stéréotypes. (Voyez l'article suivant.)

09. — *Gerson.* — GENCE (Jean-Baptiste-Modeste).

1°. Défense de l'édition latine de Beauzée, confon-e dans les remarques critiques de P. Lambinet avec le de Valart : dans le *Journal des Curés*, du 30 août, t 10 novembre 1809. (Voy. ci-dessus, page 110.)

2°. Notice sur le caractère des éditions ou traduc-ns françaises les plus remarquables de l'Imitation Jésus-Christ qui ont paru à différentes époques. *urnal des Curés*, 13, 14, 19, 20, 27 et 28 sep-nbre 1810.

3°. Considérations sur la question relative à l'au-ur de l'Imitation et sur les discussions qui la repro-isent : jointes à la *Dissertation* de Barbier. 1812, pages in-12.

4°. De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nou-lle, faite d'après une édition latine revue sur les tes les plus authentiques, etc. Édition stéréotype. ris, Treuttel, 1820, in-18.

5°. De Imitatione Christi libri IV, ad pervetustum exemplar Internarum Consolationum dictum recensiti, cum notis. Parisiis, Treuttel, 1826, in-8°.

6°. Nouvelles Considérations historiques et critiques sur l'auteur et le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ou précis et résumé des faits et des motifs qui ont déterminé la restitution de ce livre à Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris. Paris, Treuttel, 1832, 86 pages in-8°.

7°. *Liste des pièces fugitives que Gence a publiées sur cette controverse :*

1°. 1828. Dialogue des morts sur l'auteur de l'Imitation; interlocuteurs Gerson, un Fantôme, Kempis, Barbier, Lanjuinais. Paris, 6 pages in-12.

2°. 1829. Précis en vers avec des remarques sur le livre de l'Imitation de Jésus-Christ et son auteur. Paris, 20 pages in-8°.

3°. 1833. Juin. Manuscrit célèbre de l'Imitation et portrait de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, auteur titulaire le plus ancien du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, 4 pages in-8°.

C'est une critique du *Codex de Advocatis*.

4°. 1833. Juillet. Le vrai portrait du vénérable docteur Gerson, et manuscrit précieux qui s'y rattache, avec l'indication d'un grand nombre de manuscrits de l'Imitation sous son nom, 8 pages in 8°.

Il prétend que la date du manuscrit *de Advocatis* est fausse. (Voyez la lettre du marquis de Fortia, du 11 janvier 1832, dans l'Appendice.)

5°. 1833. Octobre. Coup d'œil sur l'édition d'un *Codex de Imitatione Christi*, supposé du XIII^e siècle. Paris, 8 pages in-8°, en vers.

ence donna aussi deux articles dans le *Journal général de la*
érature de France; le premier au mois de novembre 1833, le
ond au mois d'août 1834. Il y accuse de faux le notaire de
le, en suivant l'exemple de Naudé.

6°. 1834. Épître en vers à un ami, sur la lithographie
portrait de Jean Gerson, et sur le manuscrit in-fol.
is le nom du chancelier, etc. Paris, 7 pages in-8°.

7°. 1834. Mars. Nouvelle Épître en vers à un ami
la réparation du mal par la puissance du bien, etc.
is, le 6 mars, 6 pages in-8°. — A la suite on trouve :
l'esprit et de l'âme, du sentiment et de la passion,
ovembre 1834, 4 pages en vers.

e vieux Gence se plaint qu'on ait miné *l'œuvre de trente ans*
labeurs et de peines.

8°. 1835. Jugements motivés sur l'âge du *Codex*
Advocatis, recueillis et publiés par Gence. Paris,
oquet, 10 pages in-8°.

9°. 1835. Biographie littéraire de J. B. M. Gence,
iteur du livre de l'Imitation, etc. Paris, Moquet,
pages in-8°.

l critique le manuscrit *de Advocatis*, parle des traductions de
nitation, des éloges qu'il a reçus, des amis qu'il s'est acquis
ses travaux typographiques et littéraires.

10°. 1835. L'ombre d'un grand nom au person-
ge fictif dévoilé; extrait du Journal de la littérature
nçaise, d'octobre même année.

11° 1836. Janvier. A nos vénérables patrons
ricola Fortia d'Urban et Julie de Sainte-Colombe.
le sur les vanités du monde et les biens de la vie à
nir. Paris, Moquet, 8 pages in-8°.

Il fait l'éloge de M. Leroy (*et facti sunt amici*) pour avoir
vé *l'Internelle Consolation* avec des sermons de Gerson, preuve

nouvelle qu'il est le « véritable auteur en latin pour ses frères, et « que lui seul pouvait le rendre vulgaire pour ses sœurs et pour « les laïques. »

12°. 1836. Juin. Jean Gerson restitué et expliqué par lui-même, dans des parallèles de passages extraits de ses OEuvres morales et du livre *De Imitatione Christi, etc.* Paris, Fournier, 40 pages in-8°.

13°. 1837. Juillet. Jean Gerson de nouveau restitué et expliqué par lui-même, ou parallèle plus ample des passages propres et semblables des OEuvres morales de Gerson avec l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, Thomassin, 18 pages in-8°.

14°. 1837. Septembre. Supplément aux amis de Gerson, dénommés en tête du nouveau Parallèle des phrases morales de Gerson avec celles de l'Imitation. 4 pages in-8°.

15°. Addition au supplément, concernant les amis de Gerson de nouveau restitué, suivi d'un épilogue aux amis de Gerson sur les derniers interprètes de l'Imitation et sur l'Internelle Consolation, en vers. Novembre 1837, 16 pag. in-8°.

16°. 1838. Février. La grande œuvre et la longue question rappelées et résumées dans des stances (49) sur l'ancien texte *De Imitatione Christi,* suivies du *Testamentum Peregrini.* 40 pages in-8°, où il parle de tous et de tout.

Gence avoue que dans l'abbaye de Melck, où Gerson s'était réfugié en 1418, se trouvaient vingt-deux manuscrits de l'Imitation, dont un daté de 1420. Donc ce n'est pas à Lyon que ce traité a été composé.

17°. 1838. Juillet. Dernières Considérations sur le véritable auteur de la grande œuvre latine, le

rin Jean Gerson, qui se décèle, non-seulement
s ses Œuvres diverses, mais dans l'Imitation elle-
ne, etc. Paris, 24 pages in-8°. — Édition revue
ugmentée. Paris, août 1838, 23 pages in-8°.

répète ce qu'il a dit du *Codex de Advocatis*, parle du *Diarium*
349, et de l'ouvrage du chanoine Weigl.

8°. 1839. Janvier. La modulation dans la grande
vre latine du pèlerin Jean Gerson, divisée en trois
es qui forment la Consolation intérieure, etc.
stances. Paris, 16 pages in-8°.

9°. 1839. Mai. Stances en quatrains libres (59),
nt suite aux dernières Considérations sur l'auteur
a grande œuvre de l'Imitation latine et sur l'In-
elle Consolation, l'ancien titre de l'Imitation.
is, 23 pages in-8°.

0°. 1839. Motifs d'unité et d'ordre dans l'édition
'Imitation polyglotte de Lyon, sous le nom prin-
l de Gerson, 13 stances. Paris, 8 pages in-8°.

1°. 1839. Stances aphoristiques (34) sur l'accent
a pensée et de la religion dans les progrès de la
losophie rationnelle ramenée à son principe ter-
e et à la foi biblique. Paris, 15 pages in-8°.

parle encore de Gerson et de son ami Saint-Martin, mort
803. C'est le dernier ouvrage de Gence, décédé à Paris, le
vril 1840.

2. — *Gerson*. — BARBIER (Alexandre), bibliothécaire de l'Empereur.

issertation sur soixante traductions françaises de
itation de Jésus-Christ, dédiée à sa majesté l'im-
trice et reine Marie-Louise. Paris, Lefèvre,
pages in-12.

la suite de sa Dissertation, Barbier a inséré un catalogue chronologique des ouvrages imprimés relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation, et un catalogue des ouvrages manuscrits relatifs à la même contestation.

1818. — *Gersen.* — De Gregory (le chevalier Gaspard), ancien président de la cour impériale de Rome, en 1814.

1°. De la culture du riz en Lombardie, 1818, vol. in-8°, chez Huzard, à Paris. Il y parle de l'abbé Jean Gersen, à la page 86.

2°. Storia della Vercellese Letteratura ed Arti, t. I, de 1819, page 302 : Biographie de l'abbé Jean Gersen de Cavaglià. Tome IV, de 1824, page 474, Supplément à l'article de l'abbé bénédictin, Jean Gersen.

3°. Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, revu et publié par les soins du comte Lanjuinais, pair de France. Paris, 1827, in-12 de 140 pages.

4°. Codex de Advocatis, sæculi xiii de Imitatione Christi, cum notis et variis lectionibus, curante equite de Gregory, J. U. doctore, præsid. hon. in suprema regia curia Aquarum-Sextiarum. Editio princeps, ad centum exemplaria. Parisiis, Didot, 1833, vol. grand in-8°.

5°. De Imitatione Christi, editio secunda, magis accurata. Parisiis, 1833, typis Didot, volume in-8°.

6°. Della Imitazione di Cristo, secondo il manoscritto de Advocatis del xiii° secolo, prima traduzione del presidente G. de Gregory. Paris, 1835, chez Didot, in-18.

7°. De l'Imitation de Jésus-Christ, d'après le manuscrit *De Advocatis,* du XIII^e siècle, par le président de Gregory. 1835, chez Didot, in-18.

Toutes ces éditions, qui prouvent l'antiquité du livre de l'Imition, ont donné lieu aux petites brochures de J. B. M. Gence.

1826. — *Gerson.* — DAUNOU (Pierre-Claude-François), membre et secrétaire de l'Académie des Inscriptions, directeur des Archives de la couronne.

1°. Dissertation sur l'édition latine de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée par J. B. Gence. 1826. Voyez le *Journal des Savants,* décembre même année.

2°. Critique du Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par le chevalier de Gregory. Paris, 1827. Dans le *Journal des Savants,* d'octobre même année. (Voyez au chapitre XII.)

1832. — *Gersen.* — WEIGL (l'abbé Jean-Baptiste), professeur à Ratisbonne.

1°. Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. de Gregory, traduction allemande avec notes. Sulzbach, 1832, in-8°.

2°. De Imitatione Christi libri quatuor, multiplici lingua nunc primo impressi. Solisbaci, 1837, grand in-8°. Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 129 et suiv.

1837. — *Gerson.* — LEROY (Onésime), homme de lettres.

1°. Études sur les Mystères et sur différents manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français (1) de l'Imitation de Jésus-Christ récemment découvert. Paris, Hachette, 1837, in-8°. (Voyez tom. I, pag. 322 et 332.)

---

(1) L'annonce de ce texte primitif français a brouillé les deux amis; car Gence, dans sa brochure de 1836, dédiée à M. le marquis de Fortia, dit que Gerson écrivit en latin, puis traduisit l'Imitation pour ses sœurs.

2°. Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ, par Onésime Leroy. Paris, chez Le Clere, in-8° de 412 pages. Voyez tome I, page 322, et le §. 2, ci-dessus, pag. 178 et suiv.

1837. — *Gersen.* — Monaldi (Alexandre), éditeur d'une traduction italienne de l'Imitation de Jésus-Christ. Rome, chez Marini, 1837, in-24.

1837. — *Th. Gallo.* — Spotorno (le père). Voyez tom. I, pag. 104, et le §. 2, ci-dessus, pag. 145 et suiv.

1857. — *Gersen.* — Avogadro (l'abbé Gustave), comte de Valdengo, de Cerione, etc., possesseur du *Diarium de Advocatis,* de 1349. Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 143.

1838. — *Gerson.* — Dupré et Faugères.

Éloges de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, couronnés par l'Académie Française. 1838, chez Didot, in-4°.

Voyez, ci-dessus, le chapitre VII, §. V, tome I, pag. 329 et suivantes.

1841. — *Gersen.* — Nolhac (J. B. M.). Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 157 et suiv.

1841. — *Gerson.* — Monfalcon (J. B.). Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 168 et suiv.

1842. — *Gerson.* — Géraud. Voyez le §. 2, ci-dessus, pag. 186 et suiv.

CHAPITRE X.

§. I. Précieuse trouvaille faite à Paris, en 1830, d'un manuscrit *de Imitatione Christi*, appelé par nous *Codex de Advocatis*.

§. II. Recherches faites à la Bibliothèque royale, leurs résultats, et avis obtenus sur ce manuscrit.

§. III. Documents trouvés dans les villes d'Ivrée et de Bielle sur les anciens possesseurs de ce manuscrit, et sur sa donation, en 1349, d'un frère à l'autre.

§. IV. Éclaircissements obtenus de la famille *de Advocatis*, des autorités ecclésiastiques, et correspondances entretenues à ce sujet.

§. I.

Lorsque le dimanche 11 juillet 1830, l'infortuné
arles X roi de France allait des Tuileries à Notre-
me, avec une pompe triomphale, pour y rendre des
ions de grâces au Dieu des victoires d'avoir enfin
ivré les esclaves chrétiens, et détruit la piraterie
rbaresque, cette honte de la civilisation moderne,
r la prise héroïque de la ville d'Alger (1), on n'aurait
nais songé aux catastrophes des journées suivantes
, 28 et 29 de ce mois, si climatérique dans l'histoire
France. On n'aurait jamais pu prévoir que les accla-
itions publiques, les applaudissements de toutes les
sses, même des charbonniers (2), se convertiraient

---

1) Voyez Projet pour cette entreprise, sous Louis XIV, in-12,
ogne, 1666, parmi les Elzevirs de la Sphère.

2) Les charbonniers, avec leur chef en tête, étaient rangés sur
'ont-Neuf, près de la statue du bon Henri IV, et ils applau-
aient au passage du Roi et de ses augustes enfants allant à la
édrale. L'historien Louis Leblanc, tome I, page 179, s'ap-

en des voies de fait, qui briseraient le trône de ce Roi pieux, mal conseillé, et opéreraient une révolution presque sans exemple, souillée par le sang de plus de cinq mille citoyens, qui encombrèrent tous les hôpitaux de la ville.

Étourdi d'une si sanglante (1) catastrophe, et ayant appris que le roi Charles, abandonné par ses courtisans, était près d'arriver à Cherbourg, pour passer en Angleterre, je m'étais, dans la journée du 4 août, rendu au Louvre pour y voir les dégâts que la fusillade et la mitraille avaient faits (2). Mes incommodités m'obligèrent de demander à me reposer dans la boutique en face de la colonnade, occupée par le jeune et intelligent libraire Jean Techener. Celui-ci, connaissant mon *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, me présenta un manuscrit sur parchemin, en me disant

---

puyant sur le journal *le National*, du 22 juillet 1830, ajoute: « Était-il vrai qu'un charbonnier, parlant au nom des forts de la « halle et des ouvriers du port, eût dit au Roi : Sire, le charbonnier est maître chez lui; soyez maître chez vous »

Voyez les avertissements donnés par le *Journal des Débats* aux ministres, les 19 et 25 juillet suivants.

(1) De Mazure, dans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre de* 1688, publiée à Paris en 1825, avait fait voir la tendance de la nation française à imiter les révolutions anglaises

(2) M. Leroy, à la page 422 de ses *Études sur les Mystères*, en parlant de M. de N....y, dit : « Plus occupé d'un problème à « résoudre, que de la révolution de juillet, dont il est à cent « lieues. » Page 423, il ajoute : « Notre Gerseniste, plus heureux « cent fois (nous avouons qu'il a dit vrai) que si un portefeuille « lui était tombé dans les mains, etc. » L'homme sage, le critique poli jugera de ces phrases vides de sens, déjà combattues à la page xix de notre préface.

il l'avait acquis en juin précédent, dans un voyage letz, de Lévi libraire, qui l'avait, dit-il, acheté n Italien (1).

Je refusai, au premier moment, de prendre en main manuscrit, en disant que j'avais bien d'autres ses à penser, que je ne voulais plus ni écrire, ni ondre aux diatribes, aux pamphlets en vers et en se qu'on avait imprimés sur cette sérieuse question torique.

Le complaisant libraire insista; je répondis à sa litesse et j'examinai le manuscrit, qui est de format esque carré, de la dimension des trois *fac-simile* cés aux chapitres v et xi.

Ce ne fut pas sans étonnement que dans l'intérieur la première planche en bois de la couverture du nuscrit, relié d'après l'ancien usage avec deux rests en fer, je lus les signatures autographes suintes.

1°. 1550. 3 *Maij, ad usum Dom. Hieronymi* (2) *de vocatis, civis Yporediæ.*

2°. *Ad usum quoque Paraclitum* (3) sans autre ication, d'une écriture gothique.

3°. *Ad usum Hieronymi;* ce nom fut barré, et on lit : *Federici Advocatis Ceridoni* (1) *scripsi* 1568. 4 *die Maij*.

---

(1) Voyez la Notice du 28 février 1842, envoyée par monseiur l'évêque d'Ivrée, et insérée dans l'Appendice.

(2) Ce personnage était probablement le neveu et le filleul du noine Jérôme, qui, depuis 1527, possédait le manuscrit. Ceci étant décédé en 1549, le neveu s'empressa d'en prendre session.

(3) *Paraclitus autem Spiritus sanctus.* Joann. xiv, 26. Nous ons trouvé un Avogadro (Esprit) à l'an 1415, probablement le sesseur du manuscrit à ladite époque.

4°. *Ad usum Hieronimi Advocatis.*

La lecture de ces différentes signatures autographes réveillèrent ma curiosité; car l'illustre famille *de Advocatis*, aujourd'hui *Avogadro*, de ces anciens défenseurs de l'Église de Verceil, habite le Piémont.

Je me mis alors à examiner avec plus d'intérêt ce manuscrit, d'une écriture nette, ronde, plus lisible, plus belle que celle de tous les manuscrits examinés auparavant à la Bibliothèque royale, en 1826, avec l'assistance de l'abbé de Lespine, lorsque je rédigeais le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, publié en 1827.

M. Techener m'engagea à emporter le manuscrit, en me disant qu'il désirait me le vendre. J'acceptai l'offre, et en le parcourant chez moi avec calme, je lus, d'une écriture plus moderne, le traité *De Meditatione Cordis* (2) du chancelier Gerson, sur le cahier

---

(1) Le village de Cerione, l'ancien *Cæsarianum* des Romains, où existaient les riches mines d'or dont parle Durandi dans son Histoire. Ce village a toujours, depuis le XIVe siècle, appartenu aux Avogadro; et Vincent, en 1349, le 15 de février, lorsqu'il reçut ensuite du partage le livre précieux de l'Imitation de Jésus-Christ, habitait à Cerione. Le même livre fut conservé par ses descendants, qui ont transporté leur domicile dans la ville d'Ivrée, à six lieues de distance de leur habitation de famille, comme il appert du document de 1842, inséré dans l'Appendice.

(2) Ce traité fut imprimé en Italie en 1485, à Bologne, par Deonisio, et il est probable que l'écriture est du XVe siècle, peu de temps avant l'invention de l'imprimerie, comme les experts l'ont jugé. Voyez, au chapitre XI, la planche n° VI.

archemin blanc, et enfin les notes originales sui-
tes sur les dernières pages.

°. *Nota quod de anno* 1527 *furmentum valuit*
enos duodecim ad omnem cursum; aliqui fuerunt
vendiderunt duodecim cum dimidio pro singulo
tarjo.
tem siligo valuit florenos undecim ad omne cur-
ı. Milium florenos octo. Ciceri scutos duos solis.
be florenos novem cum dimidio. Melica (1) *flore-*
sex.
tem in dicto anno Hispani fuerunt Romo, et dicta
tas Rome fuit sacheziata, duravit saccum decem
s, postea ipsi fuerunt Gubernatores Rome His-
ii, et hoc fuit die 16 *maij* (2).

) Dans une note de notre livre *de la Culture du riz,* Paris,
8. in-8°, nous avons prouvé que le maïs ou blé de Turquie
dans le XIIIe siècle, apporté en Piémont par le chevalier Bec-
a Incisa, à son retour, avec le duc Boniface de Montferrat, de
roisade en Natolie; et il donna à ses paysans d'Incisa un petit
x semine aureo partim albo, vulgo melica, comme on lit dans
arte conservée dans les archives de la commune. Ce fait fut
en doute par MM. Cuvier et Humboldt; mais, en 1829, nous
s donné de nouvelles preuves dans une dissertation sur la
ure du maïs, in-8°, dédié à S. A. R. madame la duchesse de
y. Colomb découvrit l'Amérique en 1495, et, en 1527, on
lit la *melica,* le maïs, ou blé de Turquie, ou sarrasin, en abon-
e sur le marché d'Ivrée, à 6 florins la mine. Ce fait prouve
ériorité de cette culture, et l'impossibilité en trente années,
is la découverte du Nouveau-Monde, de la propager en Pié-
t.

) Le connétable de Bourbon prit réellement Rome ce même
, et le bon Chanoine l'a noté sur son livre de l'Imitation de
s-Christ, comme une chose mémorable, ainsi que le prix des
ées, très-élevé, à cause de la famine qui régnait alors en Italie.

Iste liber est ad usum mei Hieronimi de Advocatis e dominis Cerridonij canonici Ypporediensis.

Item in dicto anno ut supra furmentum valuit scutos tres solis pro singulo sextario, et siligo flor. duodecim pro singulo sextario.

2°. *Incurrunt aliud Paulus... meditantes de Solio.*

3°. *Librum possedere Hieronymum* (ce nom étant effacé on lit au-dessus) *Federicum Advocatum.*

4°. *Librum possidere Hieronimum Advocati.*

5°. *Iste devotissimus liber concessus est ad usum Fratr. Johannis de Pasqualibus ordinis Minorum* (1).

Cette dernière signature, très-rapprochée des caractères du manuscrit, nous paraît la plus ancienne; ce que confirment les expressions *ad usum,* écrites par un de ces bons Franciscains, qui au temps de Jean de Parme, au XIVe siècle, mettaient en doute si les aliments que les frères Mineurs portaient à leur bouche pouvaient se dire leur propriété; car tout n'était que pour l'usage, comme nous l'avons déjà fait observer au chapitre III, page 109.

Nous avons constaté qu'il existe dans le Vercellais plusieurs familles de *Pasqualibus* aujourd'hui *Pasquali,* mais il nous fut impossible de remonter à la source; seulement il est prouvé que cette famille est très-ancienne. (Voyez dans l'Appendice.)

Étant convaincu par de tels témoignages que le manuscrit mis entre mes mains par la Providence avait

---

(1) L'abbé Pezzana, bibliothécaire impérial à Parme, dans sa lettre du 9 janvier 1832, pense que ce Jean *Pasquali* était du XIVe siècle. Cette opinion est confirmée par le document que nous avons obtenu de la bonté de l'évêque d'Ivrée. Voyez, dans l'Appendice, le document de 1842.

enu à la famille des Avogadro, Vercellais, sei-
de Valdengo et Cerione, d'après la signature
anoine Jérôme, donnée en 1527, je me suis
tout empressé de devenir propriétaire du manu-
our un prix convenu et payé à M. Techener,
'a expédié plus tard son certificat (1) constatant
te.

ique l'obligeant libraire ait fait toutes ses dili-
s pour connaître de quelle manière le manuscrit
enu en France, ce n'est que récemment par les
s reçues d'Ivrée (voyez l'Appendice) qu'on a
e croire que le dernier préfet du département
Doire en fut le possesseur.

§. II.

tent de cette trouvaille je me suis rendu le
t à la Bibliothèque royale des manuscrits, et là,
Champollion-Figeac, conservateur, qui était de
e; Hase, adjoint; l'abbé de Lespine, Pâris,
rd, Audifred, eurent la complaisance de pro-
à la comparaison de mon manuscrit que j'ai
de suite *De Advocatis*, du nom des anciens
seurs, plutôt que du mien, avec plusieurs au-
anuscrits de l'Imitation des xiii^{e} et xiv^{e} siècles;
s avons alors reconnu les faits suivants :

Le *Codex Padolironis*, n° 1556, qui a appar-

éclaration annoncée à la page xix de la préface de cette
e, tome I : « Je, soussigné, déclare avoir acheté, en la ville
etz, chez M. Lévi, libraire, un petit manuscrit sur parche-
contenant les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ,
'ai vendu le 4 août 1830, à M. le président de Gregory.
, le 2 octobre 1832. » J. TECHENER.

tenu au très-ancien monastère des Bénédictins, placé entre les fleuves Pô et Lirone, dont la première page est en parchemin : ce manuscrit décrit au chapitre VIII, page 37 ci-dessus, présente beaucoup de ressemblance pour le caractère et pour les abréviations avec notre manuscrit.

2°. Le *Codex Cavensis*, enregistré au n° 1558 *bis*, ainsi appelé parce qu'il a appartenu au monastère de ce nom, près de Naples : confronté avec le nôtre, il fut trouvé très-ressemblant par les lettres, les abréviations et les majuscules. Voyez le *fac-simile*, chapitre VIII, page 41.

3°. Le *Codex Bobiensis*, n° 1555, apporté ensuite en France par Mabillon : l'examen montre qu'il est postérieur au *Codex de Advocatis*, attendu que les *m* sont plus pointues, les lettres moins rondes, et que les gloses y sont multipliées. Voyez page 36.

4°. Le *Codex Allatianus*, sous le n° 1560, écrit sur papier, fut reconnu aussi postérieur à notre manuscrit. Voyez la planche, page 40, tome II.

5°. Le *Codex Parisiensis secundus*, in-4°, sous le n° 3591, est rapporté par les savants auteurs du catalogue de la Bibliothèque au XIV^e siècle, mais il est aussi d'une écriture bien postérieure. Voyez chap. V, page 179.

6°. Ayant demandé le manuscrit n° 837, écrit par le moine *Ludovicus de Monte*, en 1400, on a été convaincu, par la confrontation des lettres, d'une notable différence entre les écritures italiennes et allemandes; celles-ci sont plus gothiques et plus remplies d'abréviations.

Nous avons enfin obtenu de la complaisance de

ampollion un manuscrit italien qui finit par ces
Explicit tertia et ultima cantica Comedie Dan-
igeris de Florentia. Deo Gratias. Scripto per
di me Paolo di Ducio Tosi de Pisa, negli
omini xcccIII *a di* xxx *ottobre; è il detto libro*
bile huomo Francesco di Bartolomeo de Pe-
da Scienna : nel tempo che egli era honore-
recutore della cita di Pisa, lo fece scrivere.
cédant à l'examen des caractères, de l'avis des
mages susnommés, on a reconnu que le manu-
vogadro est antérieur à tous les autres. L'abbé
pine, homme très-habile en cette matière, et
e plus ancien employé de la Bibliothèque, jugea
manuscrit *de Advocatis* a été écrit en Italie, et
st le plus ancien connu parmi ceux de l'Imita-
e Jésus-Christ (1).
ès cette séance faite avec les employés de la Bi-
èque, nous nous empressâmes de consulter les
es les plus expérimentés en paléographie, et
rement M. Étienne Quatremère et M. Van
membres de l'Académie des Inscriptions, qui

---

stérieurement, la Bibliothèque royale a fait l'acquisition
uscrit suivant, sur papier in-folio, qui se termine par cette
tion : *Explicit primus, secundus et tertius liber Dantis*
rii de Florentia, scriptum per me Franciscum magistrum
de Urbinate, sub anno millesimo trecentesimo octogesimo
ous avons, le 16 février 1841, avec M. Champollion,
à la confrontation de plusieurs lettres demi-majuscules,
ent les *S* et les *V*, qui sont parfaitement ressemblantes
lles du *fac-simile* du manuscrit *de Advocatis*, de même
M, les *N* et autres cursives. Par la forme de l'écriture des
anuscrits de Dante, on peut se fixer sur la paléographie
et XIVe siècles, notamment pour l'Italie.

le 3 septembre suivant, dans la Bibliothèque de l'Institut, affirmèrent que le manuscrit *de Advocatis* ne pouvait avoir été écrit au plus tard que vers l'année 1380.

Le samedi 18 septembre, ayant apporté notre manuscrit dans la salle des conférences à la Bibliothèque royale, où furent présents MM. Van Praët, conservateur; l'abbé Marzan, professeur à Padoue, et Parison, savant distingué; ces deux derniers, invités par M. Van Praët à donner leur avis sur l'âge de notre manuscrit, tombèrent d'accord qu'il porte tous les caractères du xive siècle, et qu'il a été écrit au plus tard vers la moitié de ce siècle.

Le mercredi 17 novembre 1830, nous présentâmes le manuscrit à M. Saint-Martin, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lequel, au premier coup d'œil, déclara que l'écriture était italienne et du xiiie siècle. L'autorité de ce savant, que le *choléra morbus* frappa en 1832, à Paris, fut appuyée par M. Charles Nodier, bibliothécaire, son collègue, alors malade, et que je visitai le même jour dans sa chambre; il m'assura que le manuscrit ne pouvait être que du xiiie siècle, écrit en Italie, ce qu'il a confirmé par une déclaration que nous rapporterons à sa place.

L'avis des savants que nous venons de nommer, partagé par les libraires Merlin, Tilliard père et Barrois, et par notre ami l'abbé Mablin, professeur à l'École normale, sous-bibliothécaire de Sorbonne, lesquels, après un mûr examen, ont décidé que le manuscrit *Avogadro* était du xive siècle au plus tard. Pénétré de la maxime légale, *verba volant, scripta* *anent,* nous ne produisons au chapitre XI, que des vis par écrit que les savants en paléographie déjà ommés nous ont offerts, prêt à faire voir les autoraphes à ceux qui le désireront. Cette maxime n'a as été employée utilement par J. B. Gence dans sa rochure intitulée : *Jugements motivés sur l'âge du* odex de Advocatis, imprimée en 1835. Le bon Geroniste cite en l'air, contre les *specimens* par nous ubliés en 1833, l'autorité de MM. Daunou, Petit-adel, Van Praët, Hase, etc., qui ne lui ont pas donné e certificat.

§. III.

Muni de toutes ces autorités, nous les avons alors onsignées jour par jour dans des feuillets joints au anuscrit maintenant déposé aux archives de l'église étropolitaine de Verceil, comme il appert par proès-verbal du 30 septembre de l'an 1836; et puis nous vons suivi l'enquête, afin de connaître les possesseurs u *Codex de Advocatis*, leurs qualités, leur âge, et e savoir si dans les familles *de Advocatis* établies à urin, à Bielle et à Verceil il existait quelques renseinements sur l'époque de la possession primitive de ce écieux manuscrit de l'Imitation.

Dans notre *Histoire des Lettres et des Arts du Verllais,* nous avions déjà fait connaître les *de Advotis,* en langue italienne *Avogadro*. Dans le moyen ge, ils tirèrent leur nom de la défense qu'ils prêrent à l'Église dont ils étaient les *avocats,* et furent ès-puissants depuis le VIIe siècle. Nous avons, à late époque, parlé du bienheureux *Isidore de Advotis Ceridonii,* qui fut illustre en sainteté et en ience. Nous avons au XIIe siècle nommé la bienle 3 septembre suivant, dans la Bibliothèque de l'Institut, affirmèrent que le manuscrit *de Advocatis* ne pouvait avoir été écrit au plus tard que vers l'année 1380.

Le samedi 18 septembre, ayant apporté notre manuscrit dans la salle des conférences à la Bibliothèque royale, où furent présents MM. Van Praët, conservateur; l'abbé Marzan, professeur à Padoue, et Parison, savant distingué; ces deux derniers, invités par M. Van Praët à donner leur avis sur l'âge de notre manuscrit, tombèrent d'accord qu'il porte tous les caractères du xiv^e^ siècle, et qu'il a été écrit au plus tard vers la moitié de ce siècle.

Le mercredi 17 novembre 1830, nous présentâmes le manuscrit à M. Saint-Martin, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lequel, au premier coup d'œil, déclara que l'écriture était italienne et du xiii^e^ siècle. L'autorité de ce savant, que le *choléra morbus* frappa en 1832, à Paris, fut appuyée par M. Charles Nodier, bibliothécaire, son collègue, alors malade, et que je visitai le même jour dans sa chambre; il m'assura que le manuscrit ne pouvait être que du xiii^e^ siècle, écrit en Italie, ce qu'il a confirmé par une déclaration que nous rapporterons à sa place.

L'avis des savants que nous venons de nommer, partagé par les libraires Merlin, Tilliard père et Barrois, et par notre ami l'abbé Mablin, professeur à l'École normale, sous-bibliothécaire de Sorbonne, lesquels, après un mûr examen, ont décidé que le manuscrit *Avogadro* était du xiv^e^ siècle au plus tard. Pénétré de la maxime légale, *verba volant, scripta*

ment, nous ne produisons au chapitre xi, que des
s par écrit que les savants en paléographie déjà
mmés nous ont offerts, prêt à faire voir les auto-
phes à ceux qui le désireront. Cette maxime n'a
été employée utilement par J. B. Gence dans sa
chure intitulée : *Jugements motivés sur l'âge du*
dex de Advocatis, imprimée en 1835. Le bon Ger-
iste cite en l'air, contre les *specimens* par nous
bliés en 1833, l'autorité de MM. Daunou, Petit-
del, Van Praët, Hase, etc., qui ne lui ont pas donné
certificat.

§. III.

Muni de toutes ces autorités, nous les avons alors
nsignées jour par jour dans des feuillets joints au
nuscrit maintenant déposé aux archives de l'église
tropolitaine de Verceil, comme il appert par pro-
s-verbal du 30 septembre de l'an 1836; et puis nous
ons suivi l'enquête, afin de connaître les possesseurs
Codex de Advocatis, leurs qualités, leur âge, et
savoir si dans les familles *de Advocatis* établies à
rin, à Bielle et à Verceil il existait quelques rensei-
ements sur l'époque de la possession primitive de ce
écieux manuscrit de l'Imitation.

Dans notre *Histoire des Lettres et des Arts du Ver-*
llais, nous avions déjà fait connaître les *de Advo-*
tis, en langue italienne *Avogadro*. Dans le moyen
e, ils tirèrent leur nom de la défense qu'ils prê-
ent à l'Église dont ils étaient les *avocats*, et furent
s-puissants depuis le vii^{e} siècle. Nous avons, à la-
e époque, parlé du bienheureux *Isidore de Advo-*
tis Ceridonii, qui fut illustre en sainteté et en
ence. Nous avons au xii^{e} siècle nommé la bien-

cathédrale d'Ivrée, le 19 mai 1524, qu'en 1529 il fut promu en dignité, et qu'il est mort en 1549. La seconde note nous apprend de plus, que le chapitre de la cathédrale d'Ivrée, durant le xvie siècle, a enregistré dans son nécrologe quatre chanoines de la famille Avogadro, savoir Antoine, Jérôme, Hugues et César; et il est dit que de 1499 à 1581, cinq évêques de la famille Ferrero, de Bielle, ont successivement occupé la chaire épiscopale, et qu'ils ont donné des canonicats à leurs concitoyens les *de Advocatis* désignés ci-dessus. On indique de quelle manière le précieux manuscrit *de Advocatis* est passé en France dans ces derniers temps de révolutions et de déplacements.

Il est donc certain qu'aux premiers jours du xvie siècle, et postérieurement encore, en 1568, le manuscrit dont il s'agit était possédé par des Avogadro de la famille de Cerione. En même temps, nous avons cru utile d'écrire, de Paris, plusieurs lettres en mars 1831, aux chefs des familles Avogadro domiciliés à Turin, à Verceil et à Bielle, pour savoir si dans les registres de leurs archives, on trouverait quelques renseignements sur ce précieux manuscrit.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'intérêt que tous ont mis à faire des recherches; mais il appartenait à la famille Avogadro de Bielle, qui possède encore aujourd'hui les fiefs de Valdengo et de Cerione, de satisfaire pleinement nos désirs, et de compléter nos recherches historiques. Nous devons à l'urbanité de MM. le comte Crispin, et son petit-fils, Gustave Avogadro, domiciliés à Bielle, d'avoir trouvé et de nous avoir transmis la pièce suivante, écrite par un notaire royal, dûment approuvée et certifiée par le ême comte Gustave de Advocatis, et par deux téoins; de plus légalisée par le préfet du tribunal vil de la ville et par son greffier.

Nous donnons ici la copie textuelle de cette pièce portante :

Anno Domini 1831, *die* 25 *Novembris, in civitate ugellæ, olim Vercellensis ditionis* (1), *ego infrascritus Ignatius Dionisio notarius regius attestor, quod libro manuscripto nobilis familiæ* De Advocatis aldenghi, Vilani, Montis Caballi, Cerridonji, Queeniæ, Ceretti, Maxaxiæ, etc., *quem nobis obtulit claissimus comes Gustavus Avogadro De Advocatis aldenghi leguntur sequentia :*

§. 1. (Sic incipit :) Die 7ma Martii an. 1345 nevicait multum in castello Valdengi, ac facit tempus horibile, res insolita fere hoc tempore.

8va Meus Maxarius a latronibus rediens a Platto (2) ssassinatus (3) fuit, vulneratus fuit.

---

(1) Cela résulte 1°. d'un diplôme de l'an 826, de *Ludovicus Pius Lotharius : ibi pagus Bugellensis quod pertinet ad comitatum ercellensium.* Voyez Durandi, *Alpi Graie,* chap. IX, page 107; . d'un diplôme d'Othon, de 999; 3°. d'une confirmation de 1252, r laquelle Frédéric I^{er}, empereur et roi des Romains, donna à vêque de Verceil le haut domaine seigneurial sur la ville de elle et son territoire. Cette juridiction fut confirmée en 1263, r le légat apostolique Grégoire de Monte-Lungo.

En l'année 1379, la maison de Savoie signa la convention par quelle les seigneurs feudataires de Bielle se sont donnés au comte médée VI de Savoie. Voyez Durandi, *Della Condizione del Verllese,* in-8°; *Alpi Graie e Pennine; Storia della Vercellese Letatura,* tome IV, page 513, partie documentale.

(2) Aujourd'hui Piatto, petit village près de Valdengo.

(3) Le mot *assassinatus* correspond ici au vol à force ouverte, une route, par des assassins.

§. 2. Laus Deo in nomine Domini. Amen.

Die 11ma mensis Februarij an. 1349. Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam : nominata fuit Catharina, fuerunt Patrini cognatus meus, et mulier sua.

12ma Pluvia maxima hodie cadit, Cibia (1) inondavit meum pratum Olmetti, et eradicavit multas arbores, grave damnum attulit.

13ma Sequitur pluvia et inondatio. Vicarius perpetuus Parochiæ Sancti Blasij Valdenghi obijt in odore sanctitatis D. Lexona (2) Carolus.

15ta Die Dominica (3) mensis februarji post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonji abitat, in signum fraterni amoris quod hoc temporalibus tantum impulsus negotis feci, dono ili preciosum (4) Codicem de Imitatione Xρti quod hoc ab agna-

---

(1) Torrent rapide qui passe près de Valdengo et de Cerreto. dans l'arrondissement de Bielle.

(2) La famille Lessona est très-répandue dans le Biellais.

(3) Voyez, à la planche IV, le *fac-simile* de cet article du journal de famille très-intéressant, que nous avons fait graver dans le même format, et tel qu'il nous a été envoyé par M. le comte Avogadro, certifié par lui, par deux témoins, par le notaire Dionisio, par le préfet du tribunal et son greffier, et dernièrement encore par le vicaire capitulaire, ensuite par monseigneur l'évêque de Bielle. Le notaire, en copiant, a pris la date 15 pour 14, car le chiffre 5 des anciens ressemblait au 4; mais les trois *fac-simile*, obtenus par un calque fidèle, ont levé tout doute, quoi que Gence ait pu alléguer.

(4) L'emploi abusif des lettres C et T dans l'écriture, dit le docte Trombelli, est propre aux xiiie et xve siècles. Ce furent Pétrarque, Boccace, le Dante, qui s'efforcèrent de rétablir l'orthographe romaine. Voyez le chapitre xi.

SPECIMEN DIARII AB AN. 1345 ad 1350.

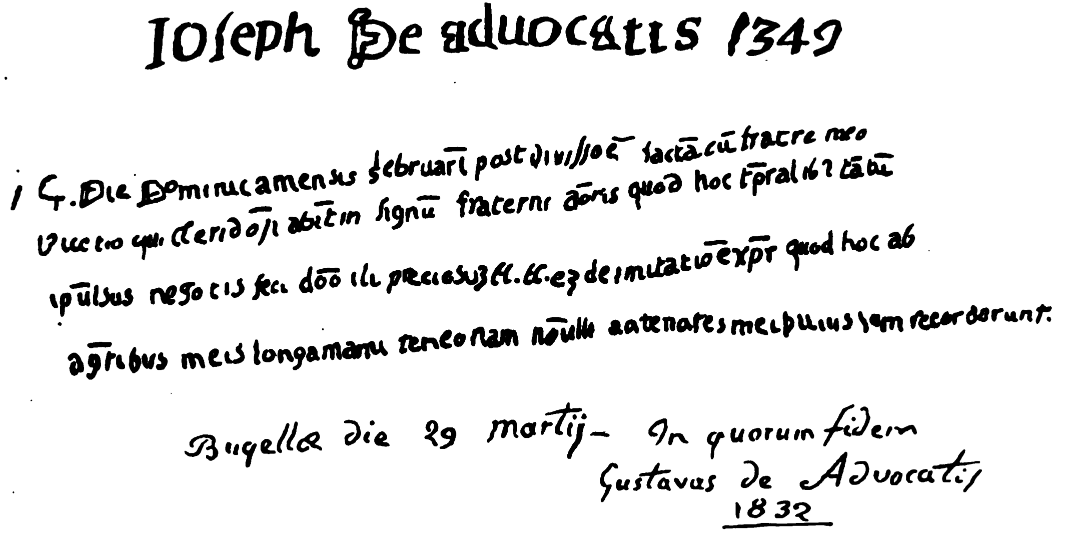

Joseph De aduocatis 1349

1 G. Die Dominica mensis februarii post divissoē factā cū fratre meo
Vuccio qui clericus est abiit in signū fraterni amoris quod hoc tpral ... tātū
ipulsus negociis feci dño illi preciosū 3 ll. 6 s. e3 de imutatione expr quod hoc ab
agribus meis longamanu teneo nam nulli antenates mei plurius sem recordarunt.

Bugellæ die 29 martij – In quorum fidem
Gustavus de Advocatis
1832

us meis longa manu teneo nam nonnulli antenates
i hujus jam recordarunt. (Planche IV.)

Versus finem ultima capita Diarij recensentur.

Anno 1350, die 4 julij, tempestas maxima devasta-
omnes colinas Cossati (1) multumque damnum in-
it.

12ma Mea mulier correpta fuit gravi morbo acciden-
i de Apoplexia.

Explicit hisce verbis finis illorum quæ remanent
ius Diarij.

Hæc omnia continentur in manuscripto lacero fo-
to quem Joseph de Advocatis appellat suum Dia-
m (2) *et in quo notabat omnia quæ ipsi eveniebant*
rcuriales, aliaque ejusmodi.

Per copia conforme desunta dall' originale presen-
omi.

Ignazio Dionisio † *notajo.*

Omnia supra contenta ex meo libro familiæ excer-
, authenticam hanc copiam affirmo et testor. In
rum fidem datum Bugellæ die 25 novembris 1831.

Comes Gustavus Avogadro de Valdengo †.

---

(1) Le vin du territoire de Cossato est le plus généreux de la
ince; il est fort estimé.

(2) Voyez, ci-après, la description donnée par le même notaire
et intéressant Journal. Nos aïeux étaient dans la bonne habi-
, avant la découverte de l'imprimerie et avant la spéculation
gazettes, de tenir un journal chronologique des événements
plus remarquables. Le célèbre historien Muratori en donne des
mples; et Polybe, au livre v de son Histoire, atteste que cette
tique était usitée chez les Romains, nos devanciers.

Authenticam esse nos infrascripti testes etiam affirmamus.

MASSERIO AVENTURA-FELIX, *testis* †; CERUTI JOSEPH, *testis* †.

Visto per legalizzazione della sottoscrizione in forma authentica qui contro esistente del signor Ignazio Dionisio notajo esercente in questa provincia, Biella li 25 *novembre* 1831.

C. SIMONINO, *prefetto* (1).
GAMBAROVA † *segretario assunto.*

Nous avons postérieurement demandé de connaître en détail la description de ce très-ancien et précieux document, qui est maintenant conservé avec soin dans les archives de la famille susdite, et nous avons obtenu l'acte supplémentaire suivant :

Descriptio Diarij Josephi de Advocatis. Lacerum illud videtur pene in omnibus folijs; superest ab anno 1345 *usque ad annum* 1350, *nec in hisce annis integrum, nonnulli menses tantum.*

Nullæ adsunt adnotationes; solum in margine aliquando invenitur vox Diarium, *nomen* Joseph de Advocatis *aliaque plura nomina nihil significantia, necnon verba ad nihil necessaria; in simplici charta* (2) *exaratus est. Datum Bugellæ,* 31 *januarij* 1832.

IGNATIUS DIONISIO † *notarjus.*

---

(1) Le préfet (on nomme ainsi le président) du tribunal de première instance, ayant légalisé la signature du notaire royal, cette pièce fait foi en justice dans tous les pays du monde; elle ne peut être arguée de faux.

(2) L'invention du papier de chiffons remonte au IXe siècle,

Visto per legalizzazione, il primo di febbrajo.

C. Simonino, *prefetto* †. Gambarova, *segretario, ut supra, etc.*

D'après l'exhibition d'un tel acte authentique, d'après la publication du *fac-simile* de cet ancien Journal tenu par un membre de la famille même des Avogadro le Valdengo et Cerione, qui ont signé sur le manuscrit qu'ils en sont les possesseurs depuis 1527, nous avions cru avoir donné une preuve légale incontestable de l'antiquité de ce manuscrit, qui remonte au delà de la naissance de Jean Gerson chancelier de l'Université de Paris, et du Chanoine régulier Thomas à-Kempis. Mais, Gence, dans ses *Nouvelles Considérations*, 1832, page 86, avait dit : « Si M. de Gregory publie une édition de son manuscrit *de Advocatis*, anonyme et sans date, et s'il le prétend antérieur à l'âge de Gerson, il devra sans doute justifier sa possession ancienne, non par des assertions ou par des autorités postérieures, mais par des témoignages et des preuves directes ; il devra de même justifier les leçons nouvelles qu'il introduirait dans le texte, non pas seulement par un seul manuscrit, mais par le plus grand nombre de manuscrits anciens, d'accord entre eux, et avec le sens et l'esprit du texte et des citations qui s'y rencontrent, comme nous l'avons fait et dû faire dans notre édition. »

---

parce qu'alors le parchemin était rare. On inventa au XIII^{e} siècle le papier de lin; et ce qui atteste la sincérité de ce document, selon Trombelli, c'est la manière d'exprimer les jours; du chiffre 5; qui est semblable à un 4; de l'orthographe, où la lettre C est employée au lieu du T; de la latinité corrompue des noms propres de localités; enfin des termes et mots inusités.

Au moment que J. M. Gence imprimait ses *Considérations,* et qu'il nous donnait cet avis, nous avions déjà obtenu de l'ancienne famille Avogadro de Cerione les témoignages et les preuves directes que notre manuscrit était en sa possession en 1349, fait légalement constaté et mis hors de doute par le Journal de Joseph *de Advocatis,* écrit au XIV^e siècle, selon l'usage de ce temps-là. (Voyez la *Dissertation Avogadro,* page 144.)

Étant empêché de rentrer en France à cause de l'horrible fléau du *choléra morbus,* nous restâmes à Turin; et aidé par le savant abbé Bric, professeur et directeur des conférences au séminaire de la métropole, nous nous occupâmes à rédiger les notes et les variantes, sur les différents anciens manuscrits cités et rapportés dans notre édition du *Codex de Advocatis* de 1833 : cette édition, d'après l'avis de l'Académie de Munich, doit être regardée comme la plus complète et la plus exacte.

On croyait généralement que le gersoniste Gence aurait été satisfait de notre *Præfatio editoris,* et de la concordance du texte du manuscrit *De Advocatis* avec les plus anciens manuscrits connus, de l'aveu des experts en paléographie, qui ont jugé notre manuscrit antérieur à l'existence de Gerson et de Kempis. On ne put voir sans surprise que dans des pamphlets en vers de treize et quatorze syllabes, et non plus avec des écrits sérieux et raisonnés, Gence s'inscrivît en faux contre les signatures du notaire, du respectable comte Gustave Avogadro, possesseur du *Diarium de Advocatis,* contre les deux témoins signataires, et contre la légalisation du président du tribunal et du greffier. Il allégua qu'en Italie on pouvait trouver de faux téioins (1) : allégation hasardée sans fondement, car ersonne n'avait intérêt à cet acte criminel, tandis ue par délicatesse nous nous sommes abstenu d'aller ous-même sur les lieux constater la forme du *Diaum,* et y faire les remarques paléographiques utiles notre objet. La sincérité du *Diarium de Advocatis* u'on veut accuser de fausseté, est confirmée par le xte littéral de la donation du manuscrit de l'Imitaon de Jésus-Christ, faite par Joseph Avogadro de aldengo à son frère de Cerione.

1°. Le 15 février était un jour de dimanche en l'anée 1349, et le *fac-simile* montre de quelle manière os aïeux faisaient le chiffre 5, qu'on peut confondre vec le chiffre 4, comme de nos jours on confond isément le 3 avec le 5, etc.

2°. Les mots *temporalibus tantum impulsus negoiis,* démontrent qu'une des demandes de Vincent, ans les conditions du partage, était d'obtenir le mauscrit de l'Imitation. Joseph, pour éviter tout soupon de simonie en cédant un tel livre, déclara qu'il ccédait *in signum fraterni amoris.*

3°. L'orthographe de ce vieux journal de famille, a latinité attestent son âge du XIVe siècle.

4°. Vincent Avogadro apporta dans son village de erione le précieux manuscrit obtenu en partage; et n 1527 le manuscrit appartenait à Jérôme Avogadro

---

(1) Les statistiques criminelles présentent certainement plus de ux dans les pays où la cupidité pour l'argent, les principes du atérialisme et l'indifférence pour la religion, sont plus répandus, ue chez un peuple agricole, où les propriétés sont partagées entre s citoyens, et où on ne dira pas : *Latifundia rempublicam periderunt.*

ex dominis Cerridonij, et ensuite à d'autres individus de la même famille.

Que peut-on objecter à ces documents, puisqu'ils se lient aux avis des paléographes qui attestent l'antiquité de notre manuscrit? (Voyez ci-après, chapitre XI.)

§. IV.

Pour compléter l'histoire de l'origine et de la sincérité du *Codex de Advocatis*, pour justifier les démarches faites par nous à ce sujet, nous allons produire l'extrait de la correspondance entretenue depuis 1831 avec la famille Avogadro et avec les personnes qui ont eu la bonté de nous aider. Les lettres originales seront fidèlement rapportées dans l'Appendice et en leur langue respective.

Lorsque nous fûmes assuré qu'en 1527 le chanoine Jérôme *De Advocatis* était existant à Ivrée, nous nous empressâmes, à notre arrivée dans la ville de Crescentino, venant des eaux d'Aix, d'écrire à M. l'intendant Piacenza, ancien collègue domicilié à Bielle, en le priant de nous procurer des renseignements sur la famille du chanoine Jérôme Avogadro, se qualifiant de seigneur de Cerione, et de savoir si on avait quelque connaissance d'un ancien manuscrit de l'Imitation qui devait avoir appartenu à ses aïeux. Les soins et les recherches de ce bon ami nous procurèrent une aimable lettre de M. l'abbé, comte Gustave *De Advocatis*, Avogadro, petit-fils du comte Crispin, seigneur de Valdengo et Cerione, lequel nous notifia qu'il existait dans ses archives un très-ancien Journal de famille tenu par Joseph *De Advocatis*, depuis 1345 jusqu'à 1350, où à la date du 14 février 1349 (ayant pris le 5 pour un 4), jour de dimanche, Joseph déclarait avoir donné à son frère Vincent, domicilié à Cerione, un ancien manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ. Nous avons de suite demandé un extrait de la partie de ce vieux Journal qui concernait cette donation, et nous l'avons obtenu par acte public du 25 novembre 1831, tel que nous l'avons publié en 1833, et qu'on l'a vu au §. 3, ci-dessus, pag. 237.

Empressé de faire part de cette heureuse trouvaille à M. le marquis de Fortia, qui portait intérêt à nos recherches, nous lui envoyâmes une copie de l'extrait même du *Diarium*, signée du notaire Dionisio. Par sa lettre de Paris, en date du 11 janvier 1832 (1), il nous fit observer que le 14 février 1349 n'était pas un dimanche, mais un samedi; il ajoutait : « M. Gence « vous prie de lire avec attention son Mémoire, sur« tout à la page 29. » Je lui répondis le 25 février suivant, que cette brochure de Gence n'était pas trop polie, et je me suis plaint du titre méprisant qu'il me donnait (page 52) de laïque piémontais.

Nous avions déjà demandé par lettre, qu'on envoyât ou un *fac-simile* de cet article du Journal, ou bien l'original même, dans notre demeure à Turin, où nous passâmes l'hiver par raison de santé. Mais par sa lettre du 3 janvier 1832, le comte Gustave Avogadro répondit qu'il n'avait pas la force de calquer le manuscrit, et qu'il ne pouvait se dessaisir d'une pièce si précieuse pour la famille.

Ayant de nouveau, le 10 du même mois, fait de vives instances à M. le comte Crispin Avogadro de

---

(1) Voyez cette lettre dans l'Appendice, à sa date.

Valdengo, aïeul de Gustave, il nous répondit le 13 suivant, « qu'attendu son âge avancé, il avait confié « les archives de sa famille à son petit-fils, et que si je « désirais le *Diarium de Joseph de Advocatis*, de « 1349, il me l'enverrait de nouveau tout entier, copié « par un notaire. »

Sur notre demande, nous reçûmes une copie sur papier timbré, rédigée le 29 janvier 1832, en la ville de Bielle, par le notaire Dionisio, légalisée par le préfet du tribunal, contenant l'extrait complet du vieux Journal, qui commence en 1345, 1349, et se termine en 1350. Le comte Gustave Avogadro fut même assez complaisant pour nous tracer la première ligne du Journal : *Die 7 martii nevicavit multum in castello Valdengi, et facit tempus orribile,* en imitant le caractère gothique de l'original (1).

Postérieurement il m'envoya, avec sa lettre du 30 mars 1832 (2), un *fac-simile* sur papier végétal, où on lit en gothique le nôm de *Joseph de Advocatis* et les années 1345, 1349 et 1350, avec le certificat suivant : *Hæc tantum innuisse sufficiat de donatione Codicis Avogadro, veraque esse, originalique convenientia affirmo, hisque solum omnis est præstanda fides. Bugellæ, die 29 martii. In quorum fidem, etc.*

GUSTAVUS DE ADVOCATIS, 1832.

On ne pouvait désirer une attestation plus complète. Cependant, n'ayant pas eu sous les yeux le Journal dont il s'agit, avant d'en faire graver le *fac-simile*, nous avons écrit le 4 avril 1832 au respectable chanoine Morra, vicaire capitulaire à Bielle, et nous l'avons prié de vérifier lui-même les deux dates de 1349 et du 15 février. L'aimable Chanoine répondit le 18 mai (1) suivant, qu'il avait reçu très-tard notre lettre, qu'il n'avait pas encore vu le Journal *De Advocatis;* mais, au nom de l'abbé Gustave Avogadro, il assura que « le *fac-simile* était vraiment fidèle, et « que par conséquent je pouvais le faire graver en « toute confiance. »

---

(1) Voyez ci-dessus, page 237, les deux actes signés *Dionisio*, notaire.

(2) Voyez l'extrait de cette lettre dans l'Appendice.

En date de Bielle, le 18 mai, le comte Avogadro nous écrivit qu'il avait reçu par le chanoine Morra la notice par nous publiée sur l'abbé bénédictin Jean Gersen...., et à l'égard du *Diarium,* il nous assura que « le *fac-simile* du Journal certifié par lui et par « deux témoins, joints au notaire Dionisio, ne pouvait « être contesté; qu'en tout cas il était content d'être « pris pour menteur par le public lettré, et qu'il en « prenait fait et cause à ma décharge. »

Cette lettre était en réponse à ce que nous lui avions annoncé, savoir que Gence alléguait qu'en Italie on trouve de faux témoins et de faux notaires. Il est vrai que pour une simple dispute littéraire on ne se soucierait pas en France de commettre un faux, à moins qu'il n'y eût beaucoup d'argent à escroquer; mais quel intérêt avait la maison Avogadro d'expédier un faux certificat et de supposer un vieux journal?

Nous étions tranquilles depuis cette correspondance, lorsqu'au moment de rentrer en France, notre santé se trouvant rétablie, le 17 juillet 1832, le chanoine Morra, vicaire capitulaire de Bielle, nous écrivit la lettre suivante (1) :

---

(1) Voyez la correspondance originale dans l'Appendice.

Bielle, 17 juillet 1832.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je viens à l'instant d'obtenir le *fac-simile,* que « j'ai trouvé parfaitement conforme à l'original après « l'avoir collationné. Je me fais un plaisir de vous le « transmettre, monsieur le Président, avec les dimen- « sions du *Diarium* par vous désirées.

« Vous laisserez un précieux monument à la famille « Avogadro, si vous soignez la gravure du *fac-simile* « précité.

« Je me réjouis bien de cœur avec vous, monsieur, « de l'efficacité des soins que vous prenez en faveur « de la société et de la religion. Et en désirant de « nouvelles occasions de pouvoir vous obliger, je « m'empresse de vous renouveler les assurances de « ma haute considération.

« Très-dévoué et très-humble serviteur,

« *Chanoine-Trésorier,* MORRA.

« *P. S.* Le comte Avogadro et l'Abbé vous présen- « tent leurs respects. »

A peine avions-nous lu cette lettre très-satisfaisante, que nous en reçûmes une autre de l'abbé Gustave Avogadro, de la même date; nous en donnons ici l'extrait :

---

(1) Elle fut insérée, en 1835, dans nos deux éditions de l'Imitation, française et italienne. Voyez l'Appendice.

Bielle 17 juillet 1832 (1).

« Monsieur le Président,

e chanoine Morra m'a communiqué le dessein vous avez d'obtenir un *fac-simile* plus détaillé. suivi l'orthographe du *Codex de Advocatis,* la gueur des lignes, le format des pages, et j'ai i, pour plus de clarté, mis les interlignes. Je drais faire plus, si je pouvais, pour vous obliger. es recherches sur l'arbre généalogique de ma ille se continuent, mais je ne puis jusqu'ici l'obr au delà de l'an 1400; cependant je continue etc.

otre très-dévoué serviteur,

« Gustave Avogadro. »

otre arrivée à Paris, nous avons reçu une nou lettre du même abbé Avogadro, timbrée de , le 31 juillet, et sans date, dans laquelle il nous ce, 1°. qu'il a reçu le *Specimen Codicis de catis* et *Codicis Aronensis,* qu'il nous avait deé à Turin; 2°. qu'il a aussi reçu l'acte de l'hom fait en 1404, par Martin Avogadro, pour les de Valdengo, Vigliano, etc., envers le comte lée VIII de Savoie, que nous avions obtenu aux ives royales, dites de *la Chambre des Comptes,* directeur de ces précieuses Archives, le maître eur Régis (2), qui s'occupait avez zèle à les met meilleur ordre.

Voyez, dans l'Appendice, ces lettres en langue italienne.

Nous venons d'apprendre la mort de ce digne ami, qui est cette année 1842.

Il nous dit, « qu'ayant examiné les deux *fac-simile*, « il a reconnu que le manuscrit Avogadro est anté« rieur de deux cents ans à celui d'Arone. Il nous en« voie le *specimen* d'un ancien bréviaire de sa famille, « qu'on dit être de 1220 à 1300, dont l'écriture est « conforme au *Codex de Advocatis;* et il nous fait « observer qu'on n'y trouve pas le *Stabat Mater*, « composé par Jacopone da Todi, mort en 1306; ce « qui prouve son antiquité. »

Avec de telles assurances, et muni de trois calques du *fac-simile* du *Diarium* tout à fait exacts, nous étions occupés de la publication du *Codex de Advocatis;* d'abord de l'impression du texte littéral du manuscrit avec l'ancienne orthographe, ensuite d'une seconde édition correcte, avec les notes et les variantes, telles que nous les avons offertes en 1833, lorsque le comte Gustave Avogadro nous écrivit de Bielle le 11 décembre 1832 (1), que d'après notre lettre du 2 février même année, sur les doutes élevés à l'égard du chiffre arabe 14 ou 15 février, le dimanche jour de la donation du manuscrit de l'Imitation d'un frère à l'autre *De Advocatis*, en 1349, il avait bien reconnu qu'il faut lire 15 février. « Il était important de vous « donner ce renseignement, dit-il, et la politesse m'o« blige à le transmettre à celui qui travaille avec tant « de gloire pour assurer à notre patrie le plus éclatant « fleuron qu'on voulait lui ôter, etc. »

Animé de plus en plus par cette lettre, et assuré d'avance qu'on avait mal compris l'ancien chiffre 5, nous avons accéléré notre édition, qui parut le 11 août

---

(1) Voyez la lettre dans l'Appendice.

33. Ayant fait tirer à part quelques exemplaires de
préface, nous l'avons envoyée à l'abbé Avogadro,
i, le 12 novembre 1833, nous a remercié, en ajou-
it, « que la dispute qui dure depuis trois siècles
ur l'auteur de l'Imitation était tout à fait terminée;
t que le manuscrit publié, par son antiquité, par
on écriture du XIIIe siècle, selon l'avis des plus illus-
res paléographes, ne laissait aucune prise aux Kem-
pistes ni aux Gersonistes. » (Voy. chap. IX, p. 144.)
Telle est la sincère histoire de l'origine du manu-
rit *De Advocatis* et des recherches faites après que
us l'eûmes acheté. Nous offrons avec plaisir l'exa-
en des pièces et documents originaux, qui seront avec
temps déposés dans les Archives de la cathédrale de
int-Eusèbe de Verceil, auprès du même manuscrit
e Advocatis; car nous désirons que la sincérité et la
nne foi mises dans nos recherches historiques, ne
issent être attaquées par des envieux ou par des so-
istiqueurs.

Dans les préfaces latines des deux éditions, nous
ions promis, avec l'assistance de Dieu, de publier
s traductions, une italienne, l'autre française, à
sage des dames chrétiennes; et au milieu des tour-
ents d'une atroce maladie, nous l'avons exécuté en
cembre 1835. Par des pamphlets distribués à la
ain, nos adversaires attaquaient l'authenticité du
arium, et la date de la donation du manuscrit *De*
vocatis. Le 24 mai 1835, nous nous adressâmes au
uvel évêque de Bielle, en lui demandant un acte
thentique, afin de prouver de plus en plus que le
me manuscrit *De Advocatis* appartenait à cette
ble famille vercellaise depuis l'an 1349, conséquem-

ment bien avant la naissance de Jean Gerson et de Thomas à-Kempis, comme on l'a déjà remarqué. Nous avons reçu du respectable évêque le certificat publié dans nos deux traductions, accompagné de la lettre suivante, que nous croyons devoir traduire ici littéralement :

Bielle, 4 octobre 1835.

« Très-illustre Seigneur,

« Je me trouve enfin en état de vous répondre,
« monsieur, au sujet du manuscrit de l'Imitation.
« L'absence de l'abbé Gustave Avogadro est cause du
« retard.

« J'ai l'honneur de vous expédier un nouveau *fac-*
« *simile* copié récemment, et par moi, *in quantum*
« *possum*, muni du certificat d'authenticité, car cette
« légalisation n'appartient pas à la chancellerie ecclé-
« siastique, mais à la civile, etc.

« *Signé*, † Jean-Pierre, *évêque.* »

Pièce annexée à la lettre, et conservée en original d'après un nouveau calque.

« 15 Die Dominica mensis februarij post divisionem
« factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonij abi-
« tat, in signum fraterni amoris, quod hoc tempora-
« libus tantum impulsus negotis feci, dono ili precio-
« sum Ccem de Imitatione Xρti, quod hoc ab agnatibus
« meis longa manu teneo (1), nam nonulli autenates
« mei hujus jam recordarunt.

---

(1) Voyez le calque sur l'original envoyé par le comte Avogadro, en date du 29 mars 1832, accompagné d'une lettre datée de Bielle, le 30 du même mois. Voyez aussi la planche IV.

Extractum ex Diario familiæ De Advocatis, exaxit Gustavus de Advocatis, 1835.

Universis et singulis testamur, illustrissimum mitem, ac sacræ theologiæ doctorem clericum ustavum De Advocatis hujus civitatis, qui anteriptam particulam ex Diario familiæ De Advocatis, od ipse revera possidet, extraxit, ac subscripsit, le dignum esse in judicio et extra. Datum Bugellæ, palatio nostro episcopali, die 1 octobris 1835.

« † JOHANNES PETRUS, *Episcopus Bugellensis.*
« *Presbyter* F. MAGGIA, *Procancellarius.* »

ette attestation du respectable Évêque concorde ctement, 1°. avec l'extrait du même *Diarium ephi de Advocatis,* dressé par Ignace Dionisio, aire royal en la ville de Bielle, légalisé par le préfet e greffier du tribunal civil de la même ville, et fut imprimé dans l'édition latine publiée en 1833; avec les deux autres calques précédents que nous servons, l'un obtenu du comte Gustave Avogadro, tre par le chanoine Morra, vicaire capitulaire de lise de Bielle, et qui sont parfaitement conformes calque primitif fait sur le vieux Journal. Nous ons sujet d'espérer que cette nouvelle preuve aurait convaincante pour lever toute sorte d'opposition la part des partisans de Gerson et de Kempis, qui testent à notre Bénédictin, le vénérable Jean Ger-, le mérite d'avoir composé l'un des plus excelts traités de morale chrétienne; mais de nouveaux its nous obligent à publier cette Histoire :

°. M. Onésime Leroy annonce un manuscrit sans e, trouvé à la bibliothèque de Valenciennes, qu'il prétend être l'original du traité en vieux français, écrit par Jean Gerson à l'usage de ses sœurs qui ne savaient pas lire (1) : roman idéal, que nous avons combattu, quoiqu'il ait été jugé digne d'un prix Monthyon par l'Académie française.

2°. La publication faite par un anonyme, qui, dans la ville de Rome (2) en 1837, chez Salviucci, publia l'Imitation en latin sous le nom de Thomas à-Kempis, telle que le père Rosweide, Jésuite, l'a donnée, comme on l'a vu au chapitre VI de cette histoire.

Il nous reste à présent, pour compléter la preuve de l'antiquité du manuscrit *De Advocatis*, à examiner le même manuscrit d'après les règles de l'art paléographique, art difficile, que Mabillon, et plus encore Trombelli, ont déchiffré, mais de différentes manières; car il y a si peu de dissimilitude entre les écritures du XIIIe et du XIVe siècle en Italie, qu'il est difficile, par le simple examen, d'assurer la date des manuscrits, et de porter un jugement consciencieux et critique : ce que nous avons plus d'une fois éprouvé dans nos recherches, tant à Rome qu'à Turin et à la Bibliothèque royale de Paris, la plus riche en manuscrits. Nous ne voulons croire qu'on puisse trouver aujourd'hui, après it d'études paléographiques, une tête singulière le que celle du savant Jésuite B. Germon, du II° siècle, lequel, pour se faire un nom, attaqua m Mabillon au sujet de sa *Diplomatique*, en disant e toutes ses règles étaient incertaines, et qu'elles méritaient aucune confiance (1). Le savant Béné- tin ne répondit à cette attaque que dans le *Supplé- nt à sa Diplomatique*, sans nommer son adver- re; car Mabillon détestait les disputes, et ne les yait bonnes à rien. Passons donc à éclaircir le fait l'antiquité du *Codex de Advocatis*, en suivant les les de l'art paléographique du docte Bénédictin et autres savants qui nous les ont tracées.

---

(1) Voyez le chapitre VII, tome I, page 320, note 1.

(2) Lettre de son éminence le cardinal Emmanuel de Gregorio, datée de Rome, le 28 octobre 1837, à M. le président de Gregory, à Paris.

« Sono anch'io rimasto stupefatto che continuisci la ristampa « della Imitazione di Cristo sotto il nome di Kempis, senza farsi « carico che n'esistevano li codici tanto prima che nascessero To- « maso de Kempis e Gio. Gersone.

« Le di lei osservazioni sulla lettera del sig. Onesimo Leroy; « sono convincenti per chi non ha spirito di partito; ma quando « li letterati lo han' preso, non sogliono essere molto docili. »

CHAPITRE XI.

§. I. Examen paléographique du manuscrit *de Advocatis de Imitatione Christi.*

§. II. Certificats donnés par des experts en paléographie de diverses nations, sur l'âge de ce manuscrit.

§. III. Opinions d'hommes savants favorables à Jean Gersen, abbé bénédictin à Verceil.

§. IV. Avis émis par différentes Académies sur l'âge du *Codex de Advocatis*, et sur l'auteur de l'Imitation.

§. I.

Le précieux manuscrit *De Advocatis* de l'Imitation Jésus-Christ a été ainsi nommé par nous, à cause nombreuses signatures originales apposées par

---

1) Voyez la seconde dissertation de Napione de 1825, où il bat l'allégation de Germon, chapitre IX, page 107.

plusieurs personnages de l'illustre famille Avogadro, soit aux premiers, soit aux derniers feuillets du manuscrit, comme on l'a vu ci-dessus. Nous aurions été en droit de l'appeler de notre nom, *Codex Gregorianus*, la Providence nous l'ayant fait connaître, et l'ayant acquis nous-même du libraire Techener de Paris; mais nous avons volontiers sacrifié cette gloriole, en vue de la propriété qu'en ont eue originairement Joseph et Vincent *De Advocatis* de Cerione.

Nous avons déjà mentionné, au chap. VI, pag. 176, le *Codex de Advocatis* parmi les manuscrits anonymes, parce que le nom de l'auteur n'y est exprimé dans aucun endroit, en nous réservant d'en donner ici la description détaillée, pour suppléer à la simple note qu'on a vue au chapitre II, page 41.

Commençons par les titres des quatre livres, tels qu'ils se trouvent écrits dans le texte original du *Codex de Advocatis, editio princeps*, avec l'orthographe du temps.

1°. *Incipit libellus de Imitatione Xpti, et contemptu mondi* (1) *omniumque eius vanitatum capitulum primum*, et un peu après : *Ista est summa sapientia per contemptum mondi tendere ad regna celestia. Vanitas igitur est divitias*, etc. etc.

2°. *Incipit liber de interna conversatione.*

3°. *Incipit liber tercius de interna consolatione.*

4°. *Liber IIIJ* (2) *de devota exhortatione ad sa-*

---

(1) Nous avons déjà dit que notre manuscrit présente l'orthographe de la corruption de la langue latine, comme on le voit ici.

(2) Un vrai signe de l'antiquité du manuscrit est le prolongement de la dernière unité; on le remarque aussi dans plusieurs inscriptions romaines.

SPECIMEN CODICIS DE ADVOCATIS.

Ex Lib. III Cap. 23.

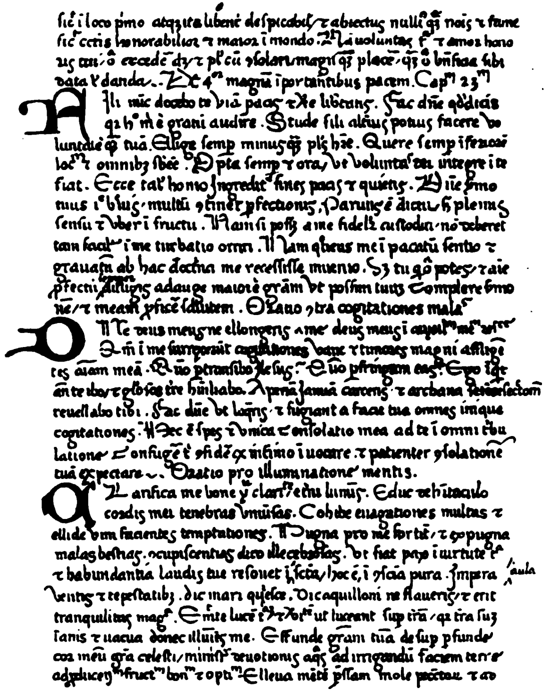

sic i loco pmo atq3 ita libent despicabil' z abiectus nulli q3 nois z fame
sic ceteris honorabilior z maior i mondo. Tua uoluntas f z amor hono
ris tui ô excede dz z pl' cū 9solari magis q3 place, q3 ô bn̄ficia sibi
data v danda. De 4ᵒʳ magnū iportantibus pacem. Capᵐ 23ᵐ
Fili nūc docebo te viā pacis z vē libertatis. Fac dn̄e q̄ dicis
q2 hᵒ m̄ ē grani audire. Stude fili alteri' potius facere vo
luntatē q̄ tuā. Elige semp minus q3 pl's hr̄e. Quere semp ifiorē
loc' z omnibz sbēē. Opta semp z ora, vt volunta' dei integre i te
fiat. Ecce tal' homo ingredit' fines pacis z quietis. Dn̄e smo
tuus i' bḡis multū 9tinet pfectionis, Paruus ē dictu, ſʒ plenus
sensu z uber i fructu. Nam si possz a me fidelr custodiri, nō deberet
tam facil' i me turbatio oriri. Nam qtiens me i pacatū sentio z
grauatū ab hac doctria me recessisse invenio. Sʒ tu q̄ô potes, z aie
pfectū semper diligis adauge maiorē grām vt possim tuus complere smo
nē, z meā pficē salutem. Oratio 9tra cogitationes malas
Domine deus meus ne elongeris a me deus meus i auxiliū meū respice
qm̄ i me surrexerūt cogitationes varie z timores magni affligē
tes aīam meā. Qūo ptransibo illesus? Quo pfringam eas? Ego inqt
ante te ibo, z gloriosos tre humiliabo. Apiā januā carceris z archana secretorum
reuellabo tibi. Fac dn̄e vt loquis z fugiant a facie tua omnes inique
cogitationes. Hec ē spes z vnica consolatio mea ad te i omni tribu
latione confugē z 9fidē ex intimo i uocare z patienter 9solatione
tuā expectare. Oratio pro illuminatione mentis.
Clarifica me bone ih̄u claritate eterni luminis. Educ de h̄itaculo
cordis mei tenebras vniuersas. Cohibe euagationes multas z
ellide vim facientes temptationes. Pugna pro me fortiter, z 9pugna
malas bestias, 9cupiscentias dico illecebrosas. vt fiat pax i uirtute tua
z habundantia laudis tue resonet i scta, hoc ē, i 9sciā pura. Impera aula
ventis z tepestatibz. dic mari quiesce. Dic aquilloni ne flaueris, z erit
tranquilitas magna. Emitte lucē tuā z veritatē ut luceant sup trā, q2 tra suz
inanis z uacua donec illuminēs me. Effunde grām tuā desup pfunde
cor meū gra celesti, ministra deuotionis aqs ad irrigandū faciem terre
ad producendū fructū bonū z optimū. Elleua mētē pssam mole peccator z ad

Praeses De-Gregory delin.

G. A. Sasso Taurini incid.

m corporis Xpti comunionem. Vox Christi dicit : nite ad me omnes.

La rubrique des chapitres et des livres qu'on lit a fin du manuscrit contient quelques variantes, oir :

Hec sunt rubrice primi libri. De Imitatione Xpti (1) *contemptu omnium vanitatum capitulum primum;* a fin : *Capitulum vigesimum quintum*, en toutes tres.

Hec sunt rubrice secundi libri De Interna Consi- ratione caput primum.

Hec sunt rubrice tercij libri. De interna Xpti locu- ne ad animam fidelem cap. primum.

Hec sunt rubrice quarti et ultimi libri. Cum quanta erentia Xptus sit suscipiendus capitulum primum. xplicit liber quartus et ultimus de Sacramento aris.

Le format de ce beau manuscrit, qu'on peut voir ns les archives de l'église métropolitaine de Ver- l, est in-12, presque carré, de la même dimension e la Planche n° V, qui porte le titre suivant : *Ex ro III, cap.* 23. On a choisi ce chapitre du manu- it, comme le plus propre à en faire connaître l'âge, par les trois grandes lettres *Fili. Domine. Clarifica,* quelles lettres n'ont point d'ornements en or ni arabesques, comme on le pratiquait dans les xve et ie siècles (2), même après l'invention de l'impri- erie.

---

(1) L'emploi du *rho* dans le mot *Christus* constate encore l'an- uité de notre manuscrit.

(2) Trombelli, d'après sa longue pratique, assure que les orne- nts et la dorure des lettres initiales n'ont été pratiqués dans les

2°. Les corrections marginales qu'on lit dans la même page du chapitre 23 prouvent que le *Codex de Advocatis* est la copie d'un autre manuscrit bien plus ancien, et que cette copie est collationnée avec attention.

Quant à la couverture ancienne que nous avons recommandé de conserver soigneusement, elle est en bois blanc doublé de parchemin, avec des ressorts en fer pour ouvrir le livre, qui avait aussi un fermoir dont il reste des vestiges. La copie fut commencée à deux colonnes, comme nous l'avons déjà expliqué (1); ensuite, soit par caprice, soit par ordre, elle fut continuée et écrite à longues lignes jusqu'à la fin, comme on le voit par les planches V et VI, gravées à Turin par l'habile Sassi, de Milan.

L'écriture est en caractères italiques, nouveaux et ronds, sur parchemin très-blanc (2), très-fin, et dont les feuillets sont tous uniformes, sans défauts ni taches.

petits formats des livres qu'au xv^e siècle : ainsi la grande lettre Q de notre manuscrit (voyez tome I, page 176) prouve, par sa simplicité, ce que le célèbre paléographe nous apprend sur l'antiquité du manuscrit.

(1) Voyez, au chapitre v, page 176, planche I. M. Champollion-Figeac, conservateur-administrateur des manuscrits à la Bibliothèque royale, nous a conseillé de faire graver cette planche; car le format est un indice d'antiquité. Trombelli atteste que c'était la pratique ancienne.

(2) Trombelli déclare que les manuscrits, depuis l'an 1000 jusqu'au xv^e siècle, sont écrits sur du parchemin plus fin et plus blanc. L'autorité de ce savant ne peut être contestée; elle est appuyée par d'autres paléographes, et nous invitons les curieux, en passant à Verceil, à aller visiter notre manuscrit aux archives de l'église métropolitaine. Voyez l'acte de dépôt dans l'Appendice.

copiste s'est servi évidemment de plumes d'argent
de métal, comme on le pratique aujourd'hui; car
x endroits où les mots sont usés, où l'encre a dis-
ru, on lit encore la trace des lettres gravées sur le
rchemin, de manière qu'avec l'aide d'une loupe et
ssistance de personnes très-habiles, nous avons pu
blier le manuscrit tel qu'il est, dans notre *Editio*
inceps qui représente l'original.

Les abréviations sont très-rares dans notre manu-
rit, quoique leur usage ait été introduit (1) particu-
rement au XIIIe siècle par les écoliers pressés de
ivre la dictée des professeurs dans l'Université de
rceil, alors fondée par les chefs de cette république.
s mêmes abréviations furent postérieurement encore
optées par les copistes de profession, pour gagner
si plus d'argent, épargner du temps (2) et écono-
ser aussi le parchemin devenu très-rare, au point
'on effaçait d'anciens ouvrages d'auteurs grecs ou
ins, pour écrire par-dessus des livres d'église, des
iphonaires, etc.

Cette barbarie est aujourd'hui avérée par la grande
antité des palimpsestes, dans lesquels le cardinal
ge Mai, l'abbé Peiron, de Turin, et d'autres savants
éographes ont retrouvé bien des ouvrages précieux
la littérature grecque et romaine, que par leurs

---

1) Charlemagne a protégé la calligraphie, et dans les monastères
dopta alors l'écriture petite romaine. Voyez le tableau IV de
e *Istoria della Letteratura*, page 196.

2) Le professeur Michelet est d'accord avec nous; il dit qu'au
siècle la transcription des livres populaires fut rapide; les
es faisaient fortune, non la belle main, mais la plus agile.
oire de France, tome V, page 14.

veilles et leurs fatigues ils ont rendus aux lettres, à l'histoire, et aux arts.

Dans les monastères (1) la calligraphie était l'occupation d'une certaine classe de personnes, comme l'affirme Calmet, d'après le chapitre 33 de la règle de saint Benoît, où il est dit que le moine ne possède pas même les tablettes ni la plume de fer dont il se sert pour écrire.

L'antiquité du manuscrit *De Advocatis* est prouvée, non-seulement par les lettres majuscules déjà indiquées, mais aussi parce qu'il fut commencé à deux colonnes (2), à l'exemple du précieux Évangéliaire de saint Eusèbe, conservé à Verceil. Trombelli tient beaucoup à ce caractère d'antiquité d'un manuscrit; et nous avons déjà donné, à la page 361 du tome I, la raison très-probable du changement suivi dans la distribution des pages.

Une autre marque d'antiquité, c'est que dans les premiers chapitres jusqu'au quatrième du premier livre, et depuis le huitième jusqu'au treizième, le copiste a employé la numération romaine; et pour tous les autres chapitres il s'est servi des chiffres arabes, à l'exception du chapitre dix-huitième qui est indiqué en toutes lettres.

Ceux qui contestent l'ancienneté du manuscrit *De Advocatis* prétendent tirer de l'emploi des chiffres arabes un puissant argument en leur faveur. Ils disent usage de ces chiffres est bien postérieur au iècle, même au xive; mais nous répondons, ie Gerbert, célèbre mathématicien, appelé le n du xe siècle, et qui devint pape sous le nom vestre II, avait déjà, en l'année 999, fait usage iffres arabes;

---

(1) L'émigration des Grecs chassés par les Turcs apporta en Italie le goût des arts, et l'abbé du monastère du Mont-Cassin anima les jeunes moines à les cultiver. Voyez *Vetera Monumenta*, tom. II, cap. 9.

(2) Voyez la planche, tome I, page 176.

Que le moine Guido d'Arezzo, le père de l'har- musicale, pour avoir trouvé les cinq premières dans l'*Ut queant laxis, resonare fibris, etc.*, fit au xie siècle usage des chiffres arabes, comme ire nous l'apprend.

in, Fibunacci, dit Léonard de Pise (1), très- négociant, a été le premier qui ait appliqué en e 1180 les chiffres arabes au calcul, comme le ier Paravey, et avant lui le docte Trombelli lémontré.

'est donc pas bien extraordinaire que les copistes iotre manuscrit *De Advocatis* (car il résulte du *nile* qu'il a été écrit par plus d'une main) aient, leur caprice, fait usage vers la fin du xiiie siècle commencement du xive, tantôt des chiffres ara- t même aient souvent exprimé en toutes lettres néro des chapitres, puisque l'usage des chiffres , ainsi qu'on vient de le dire, avait été, depuis siècles, introduit en Italie comme le plus com- et le plus facile dans les opérations commer-

---

lans l'*Histoire des Sciences mathématiques*, Paris, 1838. il est dit que Léonard fut le premier, dans son *Abacus*, à *le cognitione novem figurarum yndorum;* mais M. Chasles que le malheureux Boëce, au vie siècle, connaissait déjà fres arabes : ce qui est sujet à contestation.

1°. L'antiquité de notre manuscrit est de plus en plus prouvée par l'inspection des lettres I qui n'ont jamais de points (1), et sont rarement surmontés de petites virgules transversales. Nous remarquons ici avec Mabillon, Struvius, Amort, Claude Du Molinet, et récemment avec le docte Fumagalli que ces virgules furent employées par nécessité lorsqu'il s'agit de séparer l'I des M et des N, et d'éviter ainsi la confusion dans l'écriture, comme on le reconnaît à l'inspection des *fac-simile* ci-joints, Planches I, V, VI.

C'est pour cela que dans notre *editio princeps* nous avons fait remarquer que la lettre J est d'ordinaire employée conjointement avec la lettre I dans les manuscrits du XIII^e^ siècle. Ainsi nous lisons *Desiderijs, Eija, etc.*, à la page 22 de notre édition originale, ce qui indique l'antiquité du manuscrit, comme le baron Vernazza, bibliothécaire de l'Université royale, l'a déclaré en sa qualité d'expert en paléographie dans une lettre de 1783, où il atteste qu'il a toujours trouvé la lettre I et J réunies dans les plus anciens manuscrits.

2°. Il faut remarquer encore que dans aucun des trois *fac-simile* du *Codex de Advocatis*, tome I, page 176, et dans les deux ci-joints, on ne trouve pas que les lettres F et S se prolongent (2) au-dessous de la ligne,

---

(1) Amort, *Moralis Certitudo*, page 9, dit qu'avant l'an 1250 on ne mettait pas de points, et rarement des virgules, sur la lettre I; et Trombelli ajoute qu'on peut déterminer l'usage des points au XIV^e^ siècle. C'est aussi l'avis de Napione, dans sa première Dissertation sur le manuscrit d'Arone.

(2) L'autorité de Trombelli vient à notre appui sur cette remarque, de même qu'à l'égard de la lettre A, qui, vers la fin du XIII^e^ siècle, était pratiquée d'après notre manuscrit.

SPECIMEN CODICIS DE ADVOCATIS.

Ex Rubrica libri IV.

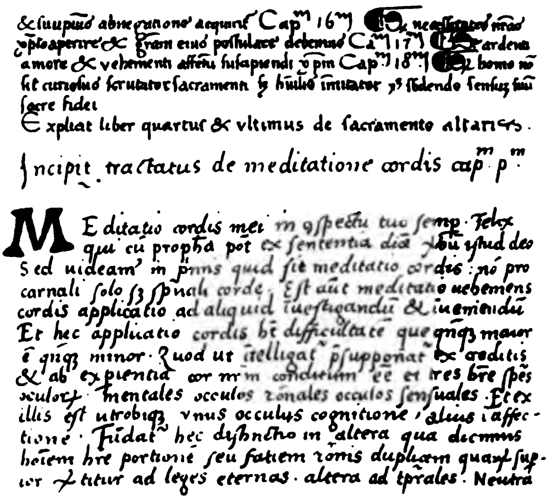

& suupiuo abnegatione acquirit Cap^m 16^m Ex necessitate nra
ꝯpleo aperire & gram eius postulare debemus Ca^m 17^m Ex ardenti
amore & vehementi affectu suscipiendi ꝯ pm Cap^m 18^m Ex homo nō
sit curiosus scrutator sacramenti sꝫ humilis imitator ꝯs sedendo sensuꝫ suu
sacre fidei
Explicit liber quartus & vltimus de sacramento altaris.

Incipit tractatus de meditatione cordis cap^m p^m.

Meditatio cordis mei in ꝯspectu tuo semꝑ. Felix
qui cū prophā pot ex sententia dicē ꝯbū ylud deo
Sed uideam' in pmis quid sit meditatio cordis: nō pro
carnali solo sꝫ spūali corde. Est aūt meditatio uehemens
cordis applicatio ad aliquid īuestigandū & īueniendū
Et hec applicatio cordis bē difficultate que qnqꝫ maior
ē qnqꝫ minor. Quod ut ītelligat̃ ꝑsupponat ex creditis
& ab expientia cor nrm conditum ēē et tres hre spēs
oculorꝫ: mentales occulos rōnales occulos sensuales. Et ex
illis est utrobiqꝫ vnus occulus cognitione, alius ī affec-
tione. Fūdat̃ hec distinctio in altera qua dicimus
hoīem hre portionē seu faciem rōnis duplicem quarꝫ sup-
ior ꝯtuitur ad leges eternas. altera ad tpales. Neutra

Praeses De-Gregory direxit.   *G.A. Sasso Taurini incid.*

nme dans les manuscrits d'un âge postérieur et s moderne. Ainsi, tandis que dans les six dernières nes du traité de l'Imitation (Planche VI) les F et S ne dépassent point leur ligne; dans le traité de *ditatione cordis,* le copiste a suivi une méthode traire; ce qui prouve la disparité d'âge des deux nuscrits.

Il était nécessaire de donner ce *fac-simile,* dont la le inspection répond aux observations de Gence, uel prétendit (1) que les deux manuscrits, le preer de l'Imitation, et l'autre de Gerson, étaient du me âge, par cela seul, disait-il, qu'ils se trout dans le même volume. Il n'a pas voulu, en minant notre manuscrit original, que nous lui ns communiqué en présence de M. le marquis de tia, convenir de la dissemblance des deux écritures, première ronde et romaine, la seconde cursive et nçaise; l'une du xiiie ou du xive siècle, l'autre du e, comme les experts ci-après nommés l'ont déré.

Le même argument de Gence a été adopté comme us l'avons déjà rapporté, à l'égard du manuscrit Valenciennes. Il contient deux discours du chauier Gerson, et trois livres de l'Imitation; on préd de là tirer un argument pour attribuer le tout à rson : ce que nous avons pourtant contesté au chare viii.

3°. D'après les règles posées par Trombelli, notre nuscrit est du xiiie siècle, parce que les mots sont arés, et qu'ils ne présentent point à la fin des abréviations; mais les lettres finales ont été exprimées, contrairement à ce qui fut pratiqué dans les écritures postérieures au XIV^{e} siècle, où les finales sont remplacées par des virgules ou d'autres marques. Nous avons donc le droit de déclarer le *Codex de Advocatis* l'un des plus anciens connus, d'après l'autorité même du chanoine Amort, qui reconnaît formellement que les manuscrits antérieurs au XV^{e} siècle n'ont presque pas d'abréviations.

---

(1) Voyez ci-dessus, tome I, page 361.

4°. On trouve souvent dans notre manuscrit des corrections à la ligne, et le mot sur lequel le copiste s'est trompé n'est pas effacé, mais indiqué par des points au-dessous : ce qui prouve, comme on l'a dit, que le livre a été copié sur un original bien plus ancien.

5°. Le chapitre 39 du livre III, dont le titre est *Quod homo non sit importunus in negotiis*, avait été oublié par le scribe; ce chapitre a été admirablement transcrit à la fin de la page en lettres microscopiques, et on lit à l'œil nu : autre preuve que le manuscrit a été soigneusement collationné sur l'original.

6°. L'omission des lettres doubles, qu'on observe dans notre manuscrit montre qu'il appartient au XIII^{e} siècle; de même que l'incertitude du copiste en écrivant *Xptus, Cptus, Cristo, Yhesu, caritas, No* pour *Non, To* pour *Totam;* car Trombelli affirme que tel était l'usage de ce siècle, usage qui continua jusqu'au XV^{e}.

7°. Ceux qui voudront examiner nos deux éditions latines, et notamment l'*Editio princeps Codicis de Advocatis,* reconnaîtront que le livre quatrième a été indiqué par quatre unités romaines, dont la dernière a été prolongée au-dessous de la ligne, à l'exemple des inscriptions, et selon le type des monnaies frappées aux XIII^e et XIV^e siècles.

8°. L'orthographe de notre manuscrit, que nous avons eu à cœur de conserver dans l'édition primitive (1) prouve encore son antiquité et la corruption de la langue latine par des mots vulgaires, *Mondus, Malicia, Pacientia, Ociosi, Dilligentia, Leticia, Pernitiem, Pernitiosa* (2), *Tercius, Tenatius, Cicius, Legiptime, Licentiatis, Dampnatis, Temptationem, etc.*, corruption propre au XIII^e siècle, comme Napione l'atteste, d'après Trombelli, dans sa Dissertation de 1810.

Nous lisons ces mots corrompus dans un diplôme de Louis de Savoie, du mois de décembre 1285, où l'on trouve, *Indicione, Peticionem, Etiam, Pacionibus,* et autres semblables comme dans le manuscrit *de Advocatis.* Cette corruption de la langue latine fut bien plus forte dans le XV^e siècle, et nous l'avons reconnue dans un manuscrit de saint Antonin, avant qu'il fût évêque de Florence, écrit en italien avec l'orthographe suivante : *Prudentia, Afflictione, Adversitate, Fructi, Paradixio* ou *Paradisio, La Santa Madre gesia, Dedicatione de Sancto Michaelle, etc.*, lesquelles paroles sont aussi une preuve de la naissance, à cette époque, de la très-douce et harmonieuse langue italienne.

---

(1) Elle est décrite à la page 88 du premier volume.

(2) La lettre T employée pour le C est un grand et solide argument pour prouver qu'un manuscrit est antérieur au XIV^e siècle; ensuite tous ces barbarismes empruntés à la langue vulgaire du XIII^e siècle montrent que le livre fut copié par un Italien, et probablement à Verceil, par ordre de l'un des évêques, Martin ou Rainier *de Advocatis* (voyez *Præfatio Editoris,* dans l'édition latine, page v); ce que prouvent aussi les règles données par Trombelli pour connaître les manuscrits, comme on l'a vu au chap. VIII de cette Histoire, au sujet du *Codex Aronensis,* qui évidemment est moins ancien que le nôtre, au dire des paléographes.

Voyez aussi la page 351 du *Codex de Advocatis,* où nous avons réuni les mots de la langue latine déjà corrompus au XIII^e siècle. Ainsi les mots *mondanus, mondet, mondus,* etc., sont bien antérieurs à l'orthographe du XV^e siècle, dit le savant Trombelli, et nous ne les trouvons pas dans les manuscrits de Gerson de Paris.

9°. L'adverbe indicatif du temps est exprimé dans le *Codex de Advocatis* par le mot *Cum* et non *Quum* : par conséquent on dit *cum temptamur*, ce qui est, d'après Quintilien, livre 1, chapitre 8, analogue à l'ancienne construction et à la phrase romaine.

10°. Les diphthongues n'ont été employées que rarement dans notre manuscrit; on sait d'ailleurs que les lettres doubles ne furent pas en usage depuis l'année 1200 (1) jusqu'au xv^e siècle, parce que les étudiants, dans l'école, écrivaient avec précipitation, et ne croyaient pas les diphthongues nécessaires pour l'intelligence de la phrase.

11°. Nous ferons observer encore que l'emploi très-prudent des virgules et l'absence totale des points d'exclamation indiquent l'ancienneté de notre manuscrit; car ces signes ne furent employés qu'au xv^e siècle, comme Le Clerc l'affirme, et avec lui Napione.

12°. Les points interrogatifs, dans notre manuscrit, sont employés et placés transversalement selon l'usage ancien, que Trombelli dit remonter plus haut que le xi^e siècle.

---

(1) Telle est l'opinion de Trombelli, que nous avons adoptée, en faisant observer que l'usage des diphthongues a repris après 1400, soit dans les écoles, soit dans les actes des notaires, et même dans les bulles des papes.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'*Editio princeps* du ianuscrit *de Advocatis*, où nous avons donné aussi *Elenchus continens vocabula corruptæ linguæ la- næ, quæ in Codice de Advocatis extant* : il serait op long de le répéter ici, et d'indiquer l'origine de s mots; ce que nous avons fait dans des notes. On ouvera le mot *Zenobita*, et l'emploi de la lettre Z au eu de la lettre C, ce qui fait présumer que le copiste tait de Venise où le Z est en usage, et le B à la place du dans *Baptista*, comme on prononce en Lombardie.

Dans son écrit intitulé *Jugements motivés sur ige du Codex de Advocatis*, Gence, voulant affaiblir l'opinion des savants qui ont jugé ce manuscrit térieur au XIVe siècle, nous oppose :

1°. Le dire de personnages estimables : mais nous ons déjà publié leurs avis, qui contredisent l'allég a- on de Gence;

2°. Les déclarations signées par MM. Tourlet, Vil- nave, Johanneau, Guillon, Baldoni et Labouderie; ais-nous devons remarquer que leurs raisons ne sont s tout à fait décisives, ils ne donnent point de mo- fs péremptoires et auxquels nous n'ayons répondu avance dans la préface de l'édition latine.

Les trois *fac-simile* que nous présentons ici mon- eront, à la simple vue, aux experts en diplomatique, '. que les petits points sur les *i* sont une marque de ntiquité du manuscrit; 2°. que ce qui exclut tout upçon de contrefaçon, ce sont les corrections mar- inales et l'addition du chapitre 39 dans ce manuscrit; '. que la seule inspection, sans lunettes, des deux ianuscrits d'Arone et *de Advocatis* prouve l'antiuité de ce dernier; 4°. qu'il est insoutenable de prétendre apercevoir du gothique dans l'écriture du *Codex de Advocatis;* 5°. que si M. Baldoni se fût donné la peine d'aller visiter les deux Dante par nous cités, à la Bibliothèque royale, il aurait bien reconnu leur ressemblance avec notre manuscrit. Enfin, l'abbé Labouderie commence par persuader Gence, à l'égard de la dissemblance de l'écriture du traité *de Meditatione cordis,* qui est postérieure à celle de l'Imitation, et quant aux chiffres arabes qu'on trouve avec les romains, nous avons Trombelli pour nous défendre.

Mais, en dernière analyse, puisqu'on ne peut contester que Joseph *de Advocatis* a donné à son frère Vincent, en 1349, le manuscrit dont il s'agit, à quoi bon se tourmenter pour attribuer à à-Kempis ou à Gerson un ouvrage écrit avant qu'ils fussent venus dans cette vallée de larmes, d'intrigues et d'ambitions?

Le bruit s'était répandu qu'un manuscrit très-ancien de l'Imitation avait été trouvé et que nous l'avions acheté du libraire Techener; plusieurs personnes demandèrent à voir cette trouvaille. Avant tout J. B. Gence, le défenseur constant du chancelier Gerson, l'a eu dans les mains, comme nous le dirons plus bas; il fut obligé de le reconnaître antérieur au manuscrit de la Cava, et d'avouer que c'était une copie d'un manuscrit plus ancien.

Il serait superflu de rapporter ici les noms de tant de visiteurs qui l'ont examiné à différentes époques. Nous signalerons seulement MM. Bernet, archevêque d'Aix en Provence, l'évêque de Nilopolis, vicaire apostolique de l'Océanie; les abbés Caron, Gosselin, de Sambucy, Labouderie, Estrayer, Crozes, Dassance;

les comtes Valmachi, Cambray correspondants de l'Institut de France; MM. Hagberg, professeur d'histoire à Upsal; Picot, Leclerc, Blot, Chasles, Delandine, etc.; lesquels tous, et même, entre eux, ceux qui avaient une opinion formée pour le chancelier Gerson furent obligés de reconnaître l'antiquité de notre manuscrit, et que depuis 1527 il a appartenu, sans interruption, à la famille Avogadro, comme le prouvent les signatures autographes existantes sur le livre même; signatures que nous avons fidèlement transcrites, et imprimées dans l'édition latine et au chapitre précédent de cette Histoire.

§. II.

Les certificats des experts en paléographie, dont les noms suivent, ont été donnés par écrit, et nous en conservons les authographes (voyez l'édition latine). Le premier est du savant M. Nodier, maintenant de l'Académie française (1), lequel après avoir examiné le manuscrit, nous envoya la déclaration suivante :

I. 1830, 17 novembre, Paris. Je ne doute pas que le manuscrit de l'Imitation dit *de Advocatis,* que m'a communiqué M. le président de Gregory, ne soit de la fin du treizième siècle, ou au plus tard du commencement du quatorzième. Je le regarde comme infiniment précieux. Paris, 17 novembre 1830.

Charles Nodier, *Bibliothécaire de l'Arsenal.*

II. 1831, 26 janvier, Paris. Je soussigné, ayant examiné avec soin le manuscrit *de Advocatis* sur l'Imitation de Jésus-Christ, qui m'a été présenté par M. le président de Gregory, je déclare qu'il m'a paru ne pouvoir être que du XIII^e siècle, au plus tard du commencement du XIV^e siècle, sauf la seconde partie *de Meditatione cordis*, qui est d'une époque postérieure; et cette opinion est fondée sur l'examen que j'ai fait d'autres manuscrits latins écrits en Italie. (Daté *ut supra.*)

---

(1) Ce savant distingué a été reçu, à la fin de 1833, membre de l'Académie Française à la place de Laya, décédé.

Le chevalier MARCEL, *ancien Directeur de l'Imprimerie impériale.*

III. 1831, 4 martii, Parisiis. Codicem Ms. continentem librum de Imitatione Christi, vulgo Thomæ a Kempis, vel Johanni Gersonio adscriptum, sub finem sæculi decimi tertii exaratum esse testantur characteres nitidissimi, qui proxime accedunt ad litteram Bononiensem, vel saltem italicam hujus ævi. Datum Parisiis, IV kalend. martij, 1831.

Augustinus THEINER, *Breslaviensis, I. U. Doctor.*

IV. 1831, 4 martii, Parisiis. Prior hujus codicis pars ad sæculum XIII mihi pertinere videtur; posterior vero pars, utpote quæ non charactere gothico, sed a manu italica exarata est, ad sæculum XVI. Datum ut supra.

Ferdinandus HAUTHAL, *Doctor philosophicus.*

V. 1831, 23 mars, Paris, Chaussée-d'Antin, rue de La Rochefoucauld, n° 12. Je certifie que ce matin, dans une conférence à laquelle j'ai assisté, entre M. le président de Gregory et M. Gence (1), pour examiner le manuscrit *de Advocatis,* de l'Imitation de Jésus-Christ; après une discussion approfondie et un long examen, M. Gence a reconnu que ce manuscrit, antérieur au manuscrit de la *Cava,* et italien comme ce manuscrit, était du commencement du xv^e siècle, signé *le Marquis de Fortia d'Urban.* Il a été reconnu de plus, que le manuscrit *de Advocatis* appartenant à M. de Gregory n'étant qu'une copie (1), représentait nécessairement un manuscrit encore plus ancien.

---

(1) Peut-on exiger plus de bonne foi? J'ai mis dans les mains

Le Marquis DE FORTIA.

VI. 1831, 2 juillet, Paris. M. le président de Gregory m'a montré un petit volume sur parchemin contenant l'*Imitatio Christi.* L'écriture paraît être du xiv^e siècle; sa forme cursive semble appartenir à l'Ita-ie. A la suite de ce traité latin est un autre traité, aussi sur parchemin, dont l'écriture paraît être du commencement du xvi^e siècle. Daté *ut supra.*

J. A. BUCHON, *ex-inspecteur des archives départementales et communales.*

VII. 1831, 25 settembre, Torino. La scrittura del codice membranaceo *de Imitatione Christi,* detto *de Advocatis,* a me pare accostarsi a quella ch'era in uso

---

du plus acharné des opposants le manuscrit *de Advocatis,* et j'espère bien ne mettre jamais de chaleur dans mes écrits polémiques.

(1) Le manuscrit de La Cave, dont nous avons donné le *specimen,* est aussi ancien que le manuscrit de Bobbio; ce qu'on reconnaît par l'écriture. Celui-ci a été jugé antérieur de trois cents ans dans le congrès de 1687. Il faut donc admettre que le manuscrit *de Advocatis,* d'après M. Gence, est aussi bien antérieur à l'an 1387, et que le *Diarium de Advocatis* de 1349 est sincère et digne de foi.

sul finire de secolo XIV (l'anno 1390 al 1410) e principio del seguente. In fede, Torino, 25 septembre 1831.

Professore, C. **Gazzera** (1).

VIII. 1831, 26 settembre, Torino. Il sottoscritto crede, che il codice *de Imitatione Christi* detto *de Advocatis* presentatogli dal signor cavaliere de Gregory sia scritto al principio del secolo XIV, cioè prima della metà dello stesso secolo (an. 1350): in fede ut supra.

Intendente cavaliere **Datta**, *regio*
Professore di paleografia.

IX. 1832, 26 giugno, Modena. Reale Academia di scienze, di lettere ed arti di Modena. Invitati noi sottoscritti a dare la nostra opinione intorno alla età del *Specimen codicis de Advocatis*, avendolo riscontrato con altre indubitate scritture sembra potersi affermare, che l'età del codice in questione è senza dubbio anteriore al secolo XV, nè sarebbe forse distituita di fondamento, la congettura che retrotraesse anche d'un altro secolo una simile antichità. Modena ut supra.

Signati : **Lombardi** (2), **Parenti**, D. Celestino
Cavedoni, *socii della prefata Accademia.*

---

(1) L'abbé Constance Gazzera est le secrétaire de la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie royale des Sciences, à Turin, professeur de philosophie, sous-bibliothécaire et secrétaire de la députation des études d'histoire nationale.

(2) Ayant envoyé à l'abbé Lombardi, continuateur de l'Histoire littéraire de Tiraboschi, et bibliothécaire du duc de Modène, le *fac-simile* de la première colonne du *Codex de Advocatis*, que nous venons de faire graver, il déclare, dans sa lettre du 31 juil-

X. 1832, 6 septembre, à Lyon. Moi soussigné, an-
n directeur du Musée de Lyon, je suis d'avis, d'après
onnaissance que j'ai acquise des écritures anciennes,
le *Codex de Advocatis* en parchemin très-fin,
sédé par M. de Gregory, président, contient les
tre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, dont l'é-
ture me paraît être du xiii^e au xiv^e siècle. Qu'en-
te se trouve dans le même Code un manuscrit de
rson, intitulé *de Meditatione cordis*, d'une écri-
e postérieure d'environ deux cents ans. De plus,
nt vu un *fac-simile* du célèbre Code d'Arone, il
semble postérieur par la forme de ses caractères à
ui *de Advocatis*. Donné à Lyon, ut supra.

Le chevalier Artaud, *correspondant de l'Institut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

XI. 1832, 14 septembris, Parisiis. Quum vir claris-
us Præses de Gregory mihi Parisiis summa cum
nanitate suos *de Christi Imitatione* apparatus
nstraret, inter scrinia litteraria ejus vidi quemdam
icem qui *de Advocatis* vulgo dicitur; cumque a
petivisset quid de hujus libri manu exarati ætate
tirem, re serio perpensa, respondi ad finem sæ-
xiii aut ad initium sæculi xiv eumdem pertinere.

Baro de Reiffenberg, *Professor in Academia Lovaniensi. Unus e Galliæ Bibliophilis.*

II. 1832, 30 settembre, Parigi. Avendo con dili-
za esaminato il codice manoscritto in pergamena

841, que ce même *fac-simile* est tout-à-fait conforme à celui
hapitre 23, déjà publié à la page xlvi de l'édition latine, et
se reporte à sa déclaration précédente à l'égard de l'âge du
uscrit. Voyez tome I, page 176.

il quale contiene l'*Imitazione di G. Cristo,* in latino, mentre posso assicurare che il medesimo è sicuramente anteriore al secolo xv, credo di doverlo giudicare come appartenente piuttosto al secolo xiv che al xiii, e che sia perciò quel medesimo che apparisce essere stato donato nel 1349 da Giuseppe Avvocati al fratello, come risulta dall' articolo del Diario della detta famiglia, che mi è stato mostrato. Parigi, ut supra.

Giuseppe Molini, *Bibliotecario di S. A. I. R. il Granduca di Toscana.*

XIII. 1832, 4 dicembre, Milano. Al solo confronto dei due *fac-simili* (inviati dal Cav. de Gregory) non esiterei a dare la preminenza d'anteriorità al codice *de Advocatis* sull' *Aronese.* I caratteri quadrati e tendenti all' obliquo dalla sinistra alla destra, la maggiore loro nitidessa, la maggiore semplicità delle abbreviature, ed il minore numero di nessi, sono le ragioni, per le quali questo codice mi sembra appartenere al secolo xiii od al principio del xiv. Quei caratteri sono di fatto pressochè conformi a quelli d'un *Stazio* codice rarissimo in pergamena, di forma stretta e lunga, che si conserva in questa I. R. Biblioteca e che sicuramente appartiene all' epoca anzidetta. Quanto poi al codice *Aronense,* la sola ispezione di que' suoi caratteri già tendenti al *gotico* basta per farlo giudicare di non poco inferiore al codice *de Advocatis.* Quanto al trattato *de Meditatione cordis,* esso nella forma de' suoi caratteri, presenta una fisonomia ben poco antica, e quindi non esiterei a crederlo posteriore anche al secolo xv in ciò almeno che risguarda la scrittura. Trovo perciò probabilissimo che esso

stato sia molto posteriormente aggiunto al codice *le Advocatis*, profittando delle pergamene che in questo rimaste erano in bianco.

Eccole, signore Cavaliere, la mia opinione sui due *fac-simili.*

Robustiano Gironi, *Bibliotecario della Imperiale Reale Biblioteca di Brera.*

XIV. 1833, Parisiis, kalend. maiis. Codex Imitationis Christi *de Advocatis*, cujus hodie possessor est illustris Eques de Gregory, scriptum esse judico ante finem sæculi decimi tertii, id quod et interna et externa argumenta evidenter probant. Parisiis, ut supra.

Frider. Dubner, *Doctor philosophiæ.*

XV. 1833, 7 maii. Cod. *de Advocatis* membranaceum continentem Imitationem Jesu Christi, sæculo XIII exeunte, vel XIV inchoante, me judice, scriptum esse, viro nobilissimo Equiti de Gregory, penes quem nunc est, libentissime significavi.

Theobaldus Fix.

Parisiis, die 7 mensis maii.

XVI. 1833, Parisiis. Libri de Imitatione Christi codicem *de Advocatis* pertinere ad exitum sæculi decimi tertii, vel ad decimi quarti sæculi initium mihi videri, petente a me illustrissimo Equite de Gregory, his litteris testor.

Signatum : *Ludov.* de Sinner, *philosophiæ Doctor.*

Datum Parisiis, die V ante idus junii 1833.

XVII. 1835. Nous avions demandé à l'Académie de la *Crusca*, de Florence, son avis sur les *fac-simile* envoyés, et nous avons reçu de M. Becchi, son secrétaire, la réponse suivante, déjà publiée dans notre traduction italienne de l'Imitation de Jésus-Christ. Paris, 1835.

Al chiarissimo signore G. de Gregory, Presidente onorario della corte d'Aix, a Parigi.

Firenze, 4 gennaio 1835.

CHIARISSIMO SIGNORE,

L'Accademia della Crusca ha accolto con vivo gradimento il suo latino discorso sull' autor del libro della Imitazione di G. Cristo, e d'esso le rende i più sinceri ringraziamenti. Non è cortese l'Accademia alla sua dimanda, perchè una massima, che stabilì fino da lunghissimo tempo, e che non ha mai violata, le proibisce di dare guidizio delle opere altrui fuori della circostanza de' concorsi quinquennali; ma perocchè ad alcuno de' suoi non è vietato il farlo di privato sentimento, non voglio tacere, che dopo la lettura del suo bellissimo discorso, sono anch' io dell'avviso che *Giovanni Gersen* Benedettino sia da riguardarsi per l'autore del trattato *de Imitatione Christi*. Intanto mi reco a onore di potermi dichiarare colla maggior stima e considerazione.

Suo umiliss. e devotiss. servitore,
Frottuoso BECCHI, *segretario* (1).

XVIII. 1838, 12 settembre, Tortona (2). Presentatomi dal signore Teologo Cantù lo *specimen codicis de Advocatis*, senza più oltre leggere, appena dato un

---

(1) Cet illustre écrivain vient de mourir; son opinion était d'une grande autorité.

(2) L'auteur de cet avis l'a adressé à S. Excellence monseigneur Negro, évêque de Tortone.

colpo d' occhio sui caratteri, sulle lettere majuscole, e sulle abbreviature, lo riconobbi lavoro del secolo XIII. Leggendo poi la lettera coll' annunzio del chiarissimo signore cavaliere Presidente de Gregory, trovai il mio giudizio coerente a quello del medesimo celebre letterato.

Non posso, monsignore mio veneratissimo, dare un giudizio paleografo, perchè nel nostro archivio non abbiamo altro, che instrumenti e brevi pontifici del secolo XIII a caratteri ben diversi, se non che parecchi contengono soltanto lettere majuscole identiche al codice *de Advocatis*. Per fare un giusto confronto bisognerebbe che avessimo antifonarj, lezionarj, e codici manoscritti di quel secolo, perchè questo modo di scrivere era proprio de Monaci nel copiare, o nello scrivere codici membranacei.

Io intanto giudicai il codice *de Advocatis* appartenere al secolo XIII, in quanto che ne ho veduto alcuni manoscritti nella Medicea, e qualcuno nella Estense, nell'Ambrosiana, e negl' archivi de' monaci di Roma, con caratteri identici, e con abbreviature proprie del secolo XIII. Ecco, Eccellenza Reverendissima quanto posso dire sul codice *de Advocatis* dall'erudito Presidente pubblicato. Gradisca intanto l'onore che ho di protestarmi con vero cuore, e con più umile ossequio, affettuoso sentimento di rispettosa venerazione.

Divotissimo ed obbedientissimo servo,

Canonico Giuseppe Bottazzi (1).

---

(1) Ce docte ecclésiastique a fait de longues études de paléographie; il est historiographe royal, membre de plusieurs académies, et de la société formée à Turin pour les monuments historiques;

XIX. 1841. Lisbonne, le 26 juin. Certificat de M. Aurélien Basto, premier secrétaire des Archives royales, et l'un des plus habiles en diplomatique, auquel on envoya (1) les quatre *fac-simile* suivants :

N° 1. Specimen *Cod. de Advocatis*, ex libro I, cap. 1, à colonnes. Voyez tom. I, pag. 176.

N° 2. *Idem*, ex cap. 23, lib. III. Tom. II, pag. 257.

N° 3. Specimen *Cod. Aronensis*, *idem*. Ibid., pag. 8.

N° 4. *Ex Rubrica Cod. de Advocatis*. Pag. 263.

Quant aux nos 1, 2 et 3, dit-il, et aux cinq premières lignes du n° 4, je suis porté à croire qu'ils ont été écrits vers la fin du XIVe ou au plus tard vers le commencement du XVe siècle, en ce que l'écriture française (2) avec les initiales onciales qu'on y em-

---

publication qui se distingue par l'élégance typographique, et dédiée au Mécène Charles-Albert, roi de Sardaigne.

(1) Nous devons cette correspondance à l'amabilité de M. le vicomte de Santarem, ancien ministre de Portugal, savant distingué ; nous lui devons aussi la traduction fidèle du certificat de M. Basto, écrit en langue portugaise.

(2) Ce savant, un des plus habiles du royaume en diplomatique, est d'accord avec l'abbé Gazzera ; mais ne sachant pas d'où venait le manuscrit *de Advocatis*, et à qui il était attribué, il l'a cru écrit en France ; ce qui n'est pas, sûrement. Cet avis fut demandé à M. Basto par son excellence M. de Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, auquel, dans sa lettre du 20 juin, il fit observer qu'il est difficile de donner un avis en telle matière ; car un genre d'écriture se conserve souvent à travers des siècles, et ne change ni ne se modifie que graduellement, presque toujours d'une manière imperceptible.

En outre, l'écriture de chaque page présente des différences considérables, si on la rapproche de celle des autres ; différences qui sont toutes en dehors des règles générales de la paléographie. Ce qu'il y a de commun entre elles ne peut se fixer avec exacployait, démontrent que les *fac-simile* ne sont pas du XII^e ni du XIII^e siècle; car les caractères commençaient déjà à décliner. Quant à ce qui regarde la dernière partie du n° 4, il est évident qu'elle fut écrite bien postérieurement aux autres, mais peut-être ne dépasse-t-elle pas de beaucoup le commencement du XVI^e siècle.

AURELIANO BASTO.

Lisbonne, 26 juin 1841.

XX. 1841. Gênes, le 3 août. Specimen *Codicis de Advocatis,* qui aureum librum de Imitatione Christi continet, duabus plagulis æneis incisum, diligenter inspexi. Formas et nexus litterarum contuli cum codicibus manu exaratis sæculis XIV et XV hujus bibliothecæ urbanæ; neque neglexi chartas et diplomata quæ in eadem bibliotheca asservantur.

Comparatione caracterum facta, et iis omnibus consideratis de quibus diplomaticæ scriptores agunt, in hanc denique sententiam descendi : *Codicem de Advocatis, manu exaratum fuisse ante annum MCCCC, sive seculo XIV.* Ita me sentire profiteor illis motus rationibus, quæ animum neque rei omnino ignarum neque veritatis quæsitorem indiligentem impellere debent.

Dat. Genuæ ex bibliotheca urbis publica, III non. mensis augusti MDCCCXLI.

Sacerdos JO. BAPTISTA SPOTORNO, *Biblioth. Genuensis Præfectus.*

---

titude, que par le moyen des rapports que les mêmes écritures ont avec les nations auxquelles appartient le paléographe qui a fixé ces règles.

XXI. 1841. 18 octobre, Venise. Abbiamo esaminato, noi sottoscritti i due *fac simili del Codice de Advocatis* dell' Imitazione di Cristo; il primo inciso ed impresso dal Molini, in Parigi 1841; l'altro da G. A. Sassi a Torino; e giudichiamo che ambedue siano della fine del secolo XIII. Il nostro giudizio è appoggiato a più codici di questa Marciana biblioteca, li quali, sebbene non tutti eseguiti in un luogo od in una provincia, nondimeno tengono una impronta uguale di quel secolo. Propinando dal dire, che le abbreviature di questi *fac-simili* sono quelle stesse usate generalmente allora, le quali sono maggiori o minori secondo il capriccio de' copiatori, vedesi che il *Codice de Advocatis* fu scritto allorachè andava cessando il carattere romano, ed a poco a poco introducevasi il gotico o teutonico. Le parole conservano in genere una rotondità romana; ed un principio di gotico vedesi nel cominciamento di alcune parole, e nelle iniziali interne. Le iniziali poi grandi esteriori, cioè il Q, l'F, il D, ed il C hanno della forma gotica, e sono esse posteriori a tutta l'altra scrittura, sendo noto, che gli ammanuensi lasciavano per lo più un vacuo per porvele dopo. In questo nostro giudizio concorse anche il dottissimo signor dottore Heyse, il quale ora studia in questa biblioteca, interpellato da noi; ma egli riflettè assai giustamente, e noi dobbiamo convenirvi, che un giudizio esatto non si potrà mai dare, se non esaminando attentamente gli originali; perchè i *fac-simili* sono più o meno infideli, e perchè la carta, se non è membranacea, ed il luogo ove fu scritto il codice se si può scoprire, servirebbero d'una

cilità maggiore a stabilirne almeno approssimativa-
ente l'epoca.

All' original. *Il cav. Biblioth.* P. Bettio,
Emmanuele Cicognara, *Segretario d'Appello, Consigliere straordinario Accademico.*

Venezia, 18 ottobre 1841.

Ceux qui, pour leur satisfaction, désirent lire les
rtificats autographes, n'auront qu'à nous prévenir,
nous nous ferons un vrai plaisir de les leur mettre
us les yeux avant d'en faire l'envoi aux archives de
glise métropolitaine de Verceil, pour y être à perpé-
ité conservés avec le manuscrit *De Advocatis*,
mme pièces à l'appui et éclaircissements.

En résumé, nous avons quatorze signatures d'hom-
es savants qui ont jugé et certifié que notre *Codex*
Advocatis appartient au XIIIe siècle. Ces respecta-
es experts sont MM. Nodier, Marcel, Theiner, Hau-
al, Artaud, Reiffenberg, Gironi, Fix, de Sinner,
cchi, Bottazzi, Spotorno, Bettio et Cicognara.

Nous en avons huit qui limitent l'âge du manuscrit
tre les premiers et les derniers jours du XIVe siècle,
non postérieurement. Ces savants sont : MM. Bu-
on, Datta, Gazzera, Lombardi, Parenti, Cavedoni,
olini, et Basto Portugais.

Nous aurions pu obtenir d'autres attestations, mais
quoi serviraient-elles? L'acte de donation de Joseph
ogadro à son frère Vincent, en 1349, le 15 février,
manuscrit de l'Imitation, existe; il ne peut être
ntesté.

§. III.

Transcrivons maintenant les avis qu'ont émis sur l'auteur de l'Imitation les hommes savants qui ont pris intérêt à nos publications.

1824. L'abbé Jean-Nicolas **Ferrero**, chanoine, théologal et curé à Montanaro, dans le Canavais, fut le premier qui eut la bonté de nous envoyer des notes très-savantes sur l'auteur de l'Imitation. Il nous fait observer que toute dispute devait être terminée à la vue du manuscrit d'Arone et des dissertations publiées pour constater que Jean Gersen, abbé Bénédictin, était le véritable auteur, comme le comte Napione et l'abbé Cancellieri l'ont aussi démontré. Les Français, dit-il, ambitieux de la gloire de leur nation, soutiennent cependant encore le chancelier Gerson, et allèguent, sans en donner des preuves, que l'existence de cet abbé vercellais est problématique.

Les deux articles *Gersen* et *Gerson*, rédigés par M. Gence, qu'on lit dans le tome XVII de la *Biographie universelle*, devraient être analysés avec méthode et clarté, et vérifiés. Un examen attentif sur les ouvrages du chancelier Gerson serait à cette fin très-nécessaire, aussi bien que le résumé de plusieurs circonstances de sa vie, du temps où il a vécu, des lieux et des positions dans lesquels il s'est trouvé. On pourrait aussi examiner la dissemblance des expressions et les sentiments manifestés par Gerson, qui sont en opposition avec ce qu'on lit dans le livre de l'Imitation, et on verrait que M. Gence a mal tiré ses arguments en faveur de son concitoyen.

Montanaro, le 29 juillet 1824.

A M. le chevalier de Gregory, auteur de la très-timable *Histoire de la Littérature et des Arts Verllais*.

A l'original. Le Chanoine et Théologal Jean-Nicolas ERRERO, Curé dudit bourg, en attestation d'ancienne sincère amitié et reconnaissance.

1825. GUÉRARD (M. BENJAMIN), employé à la biblioèque des manuscrits, actuellement membre ordiaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rofesseur de paléographie, etc., etc.

A Monsieur de Gregory.

Je viens, d'après votre invitation, de rechercher à Bibliothèque du Roi les manuscrits latins de l'Imition de Jésus-Christ qu'elle possède. Le nombre en t beaucoup plus considérable que celui que vous diquez dans votre notice.

L'ancien fonds du Roi en renferme cinq, et le nouau fonds treize. Voilà la note de chacun de ces mauscrits :

Ancien fonds, n^{os} 2922, 2980, 2591, 2592, 3629.

Saint-Germain, n^{os} 537, 1554, 1555, 1555 *bis*, 556, 1557, 1558, 1559, 1559 *bis*, 1560, 1562.

Supplément latin, n^{os} 165-14, La Vallière, n° 468 ouveau, n° 126).

Parmi ces manuscrits, il en est quatre qui me paissent venir plus particulièrement à l'appui de l'opion que vous défendez, les manuscrits Saint-Gerain, n^{os} 1556 et 1558, qui sont du xv^{e} siècle, portent us deux cette souscription : *Explicit liber quartus hannis Gersen de Sacramento Eucharistie.*

Le n° 1556 a, en outre, ce titre : *Incipit liber*

Johannis Gersen primus de contemptu mundi et de Imitatione Christi, titre qui se trouve aussi en tête du manuscrit de La Vallière (1), n° 468. Ce sont trois nouveaux manuscrits à ajouter au petit nombre de ceux qui désignent Jean Gersen pour l'auteur de l'Imitation. Mais le manuscrit de Saint-Germain, n° 1560, est encore plus favorable à votre cause, en ce qu'il lève l'équivoque à laquelle la ressemblance des noms pourrait donner lieu. Il ne permet plus d'arguer d'altération de l'orthographe, et du facile changement d'une voyelle en une autre. Ce manuscrit porte au titre : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, et dividitur in quatuor libros.* Il est du XV^e siècle (2), et renferme trois chapitres de plus que les quatre exemplaires du même ouvrage.

Il n'est pas possible de rapporter à Jean Gerson la dénomination de *Johannes de Canabaco*, et il est certain qu'elle appartient à Jean Gersen, qui était de Canabaco ou Cavaglià, ainsi que vous le prouvez dans votre Histoire du Vercellais. J'ignore si la circonstance particulière que nous offre ce dernier manuscrit est ı nouvel argument à ajouter à ceux que vous avez ssemblés dans votre notice; peut-être l'avez-vous jà rapporté. N'ayant pas sous les yeux votre ouvrage ne puis juger de l'importance que vous attachez à ı découverte, si c'en est une.

---

(1) Il est également du XV^e siècle.

(2) M. Guérard n'avait pas encore observé qu'à la fin on lit, d'une écriture très-ancienne : *Iste liber est monachorum congregationis Sanctæ Justinæ de observantia deputatus monasterio Sancti Benedicti de Padolirone, signatus* n° 950.... 414, année qui, d'après Lubin, fut probablement celle de la réunion de ce monastère. En tout cas, il est antérieur à la retraite de Gerson au monastère des Célestins, à Lyon, où, d'après Gence, il aurait composé le livre de l'Imitation, comme nous l'avons montré au chapitre VIII.

Mais il est une considération d'un autre genre qui raît d'un grand poids dans la question qui vous ocpe, c'est qu'il n'est guère vraisemblable qu'on ait :ribué à un moine obscur, et nullement connu d'ailırs par aucun écrit, un ouvrage aussi marquant que mitation, qui aurait été composé par un auteur aussi lèbre que Jean Gerson.

Je ne parle pas de Thomas à-Kempis, qui paraît oir été mis hors de cause par les savants modernes i se sont occupés du sujet que vous traitez aujourıui.

N'est-il pas plus naturel au contraire de croire qu'on lépouillé un pauvre abbé sans prétention, et tout ait étranger aux affaires du monde, pour enrichir personnage presque son homonyme, qui brillait r la scène publique, tenait toute la chrétienté attene à ses discussions dans les conciles de Pise et de nstance, et bravant la colère du duc de Bourgogne ur défendre la justice, se faisait admirer au milieu ıne assemblée d'évêques et de docteurs, en foudroyant propositions homicides de l'apologiste du meurtre duc d'Orléans? N'oublions pas que Gerson était un mme public, un écrivain fameux pour le nombre l'importance de ses ouvrages auxquels d'ailleurs il mis son nom (1), un docteur placé à la tête de la littérature et des savants de son siècle, en un mot un homme connu dans l'Europe entière et familier à tous les travaux comme à tous les genres de gloire; on ne prête guère qu'aux riches, et Jean Gersen n'avait aucun titre ni aucun crédit. Borné à l'accomplissement des devoirs rigoureux de son état, il ne songea pas à étendre sa réputation au delà des murs de son cloître; entièrement tourné vers le ciel, il vécut sans s'inquiéter du bruit que son nom pourrait faire dans le monde; et content d'avoir enseigné et pratiqué la plus sublime morale, il mourut sans revendiquer le vain honneur à ses yeux d'un ouvrage immortel.

---

(1) Comment aurait-on pu lui contester le livre de l'Imitation,

Vous voulez, monsieur, qu'on restitue au pauvre son bien, et quoique la cause que vous défendez soit pour nous une cause nationale (1), je ne doute pas que les Français, après avoir lu votre notice, ne répudient un honneur acquis aux dépens de la modestie, de la charité et de toutes les vertus chrétiennes.

Je suis, monsieur, avec le plus profond respect, votre très-humble serviteur,

Signé, GUÉRARD.

Paris, le 9 octobre 1825.

1826. LANJUINAIS (le comte Jean-Denis), pair de

---

qui certainement serait le plus beau de ses ouvrages, s'il en était l'auteur?

(1) On ignore que, depuis 1800, je fus attaché à la magistrature française, et déclaré avoir toujours été Français par Louis XVIII; que, chargé du recouvrement des créances, en Italie, envers le Trésor, je n'ai fini qu'en 1824 ma mission, qui a valu le versement de plus d'un demi-million; et qu'en m'occupant d'une polémique littéraire, je ne crois pas faire tort à ma patrie. (*Note de l'Auteur.*)

rance, de l'Académie des Inscriptions et de la Société
siatique, décédé à Paris le 13 février 1827.

Ce savant était bien prononcé en faveur de l'abbé
an Gersen (1). Après avoir lu le *Mémoire sur le vé-*
table auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par le
hevalier de Gregory, il avait bien voulu se charger de
rveiller l'édition; mais sa santé l'en empêcha. Pen-
ant un voyage que M. de Gregory fit à Verceil,
n 1826, il put seulement traiter, avec le libraire
àris, des conditions de l'impression, comme on le
oit dans la lettre suivante, dont le *fac-simile* est
int au même livre publié en 1827.

Beaumarchais, 18 octobre 1826.

J'ai rendu compte à M. de Gregory de l'état de
mpression de son Mémoire sur Gersen, et je l'ai
gagé à vous laisser disposer du temps de la publica-
on, à la remettre en décembre. Je joins ici sa lettre,
our vous engager à lui adresser, à ses frais, un exem-
aire à Turin. Je ne crois pas que vous vous y refu-
ez. Vous verrez dans cette lettre qu'il prépare un
tre ouvrage sur le Code Pénal (2), que vous pour-
ez lui demander à publier. Il n'arrivera, pour passer
x mois à Paris, qu'en novembre prochain. Son
resse est à Turin, poste restante. Salut et civilités.
e ne serai à Paris qu'à la fin de novembre.

Comte LANJUINAIS, *pair de France.*

---

(1) Voyez la Dissertation sur l'abbé Gersen, auteur de l'Imita-
on de Jésus-Christ, dans le *Moniteur* de 1811.

(2) Le *Projet de Code pénal universel, suivi du Système péni-*
ntiaire, a été publié en 1832, en 1 vol. in-8°, chez Videcoq,
ace du Panthéon, à Paris.

Voyez, ci-après, chapitre XII, l'avis donné par le *Constitutionnel,* journal politique et littéraire, de Paris, le 19 octobre 1828.

1832. L'Écuy (Jean-Baptiste), docteur de Sorbonne, ancien abbé général de Prémontré, chanoine de Paris.

Cet estimable auteur a publié, en 1832, un *Essai sur la vie de Jean Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris,* 2 vol. in-8°. Dans la section ix de son ouvrage, il donne une liste exacte des diverses éditions des ouvrages du chancelier, qui mourut peu de temps avant la découverte de l'art de l'imprimerie.

A la tête de l'édition de Dupin, dit l'abbé L'Écuy, se trouvent les *Gersoniana,* divisés en quatre livres. Le troisième présente un catalogue de tous les écrits de Gerson. « A la suite, continue l'auteur, se trouve une « dissertation fort étendue sur l'auteur du livre de « l'Imitation, que quelques écrivains, et même tout « récemment encore un moderne, ont attribué à « Gerson. Le résultat d'un examen approfondi de « cette question longtemps débattue, est que le véri« table auteur de ce livre admirable est encore incer« tain (1). »

Il faut remarquer que la publication du *Codex de Advocatis* n'a eu lieu qu'en août 1833, et c'est alors que le vénérable docteur de Sorbonne nous attesta sa conviction en faveur de l'abbé Jean Gersen de Verceil.

Cependant, l'auteur, en donnant, en 1832, une e sommaire des ouvrages de Gerson contenus dans aque volume de l'édition de Dupin, n'a point attri- é au chancelier l'honneur d'avoir composé le plus au livre qui existe après l'Évangile.

---

(1) *Essai,* sect IX, tom. II, pag. 291.

Ainsi, dans la liste des ouvrages de Gerson, il rap- rte un *Traité de la Communion sous les deux pèces,* écrit à Constance, d'après le désir du concile, ropos de l'usage du calice réclamé par les frères de hème. Gerson y montre que rien, dans la sainte riture, n'en prouve la nécessité, et que l'Église, ge infaillible en pareille matière, ayant cessé, pour s bonnes raisons, d'administrer aux laïques l'Eucha- stie sous les deux espèces, il faut lui obéir.

Nous convenons qu'il faut obéir; mais, ainsi que us l'avons déjà fait observer, Gerson aurait-il pu pru- mment rappeler aux fidèles l'ancien usage de la mmunion sous les deux espèces exprimé au livre IV l'Imitation, dans plusieurs passages, comme en- re subsistant?

Dans le traité de l'*Art d'entendre les Confessions,* le ancelier établit différentes règles pour la conduite s confesseurs; et dans un autre *De modo inquirendi ccata,* il indique les sages précautions à prendre ur faire confesser aux pénitents les péchés de mol- se, matière si délicate, dit un écrivain, que Gerson rait mieux fait de ne pas en parler. Matière, disons- us, qui répugne aux maximes données par le véri- ble auteur de l'Imitation. Dans le traité de la *Flagel- tion,* que Gerson a écrit contre la société qui se livrait cet acte de pénitence prêché par saint Vincent-Fer- er, le chancelier de Paris se trouve en opposition ec le chapitre 52, livre III, de l'Imitation, où le disciple dit : *Unde nihil dignus sum, quam flagellari et puniri, quia graviter et sæpe te offendi, et in multis valde deliqui.*

Gerson, dit encore son biographe, était contraire aux études dans les monastères ; et la règle de saint Benoît, souvent citée par l'auteur de l'Imitation, parle souvent de l'occupation et de la lecture, etc. Il est pénible de suivre l'abbé de Prémontré dans l'analyse des ouvrages ascétiques, des poésies latines du Chancelier. Nous ferons observer seulement que les vers sur le voyage de Joseph et de Marie, en Égypte, avec l'enfant Jésus, sont d'une élégance latine qui n'a rien de commun avec la diction simple, la phrase humble, de l'auteur de l'Imitation (1).

1835. M. Buchon, homme de lettres très-distingué, donnant dans le *Panthéon littéraire* (2) une notice sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par frère Jean Gersen, dont le nom a été mis en tête de toutes les pages pour qu'on ne prenne pas l'équivoque sur le véritable auteur, s'explique en ces termes :

Jean Gersen naquit à Cavaglià près de Verceil en Piémont, sur la fin du XIIe siècle. Il entra de bonne heure dans le monastère bénédictin de Saint-Étienne de la Citadelle ; et en devint abbé. L'histoire de ce couvent apprend qu'il en fut le quatrième abbé de 1220 à 1245.

Tout ce qu'on peut savoir de lui, c'est qu'il paraît avoir été lié d'amitié avec saint François d'Assise, né en 1182, instituteur de l'ordre des Franciscains, en 1210, et mort en 1226; et avec saint Antoine de Padoue, né à Lisbonne en 1195, élevé à Verceil, et mort en 1231.

---

(1) Voyez L'Écuy, page 317.

(2) Voyez le *Panthéon littéraire*, littérature latine, philosophie chrétienne d'ouvrages mystiques, traduits du latin en français, page 27. Paris, chez Desrez, 1835, grand in-8°.

M. le président de Gregory, dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, et dans son *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, a prouvé, ce me semble, d'une manière fort satisfaisante, que c'était à ce moine piémontais, du milieu du XIII^e siècle, qu'il fallait attribuer ce bel ouvrage. Quelques savants l'ont attribué à Thomas à-Kempis, Chanoine régulier de Saint-Augustin, né à Cologne, en 1380, mort en 1471. Il y a même en faveur de cette opinion un arrêt du Parlement de Paris, rendu en 1652, dans une querelle entre les chanoines Augustins et les moines Bénédictins qui l'attribuaient à notre Jean Gersen, ayant aussi en leur faveur l'avis d'une congrégation de cardinaux donné à Rome le 4 février 1639. Mais ni l'avis des cardinaux, ni l'arrêt du Parlement ne peuvent avoir d'autorité dans l'examen d'un fait historique.

La première édition de l'Imitation donnée au XV^e siècle, à Anvers, était faite sur un manuscrit de cette ville de l'an 1441, sur lequel on lisait : *Finitus et completus anno Domini 1441 in vigilia S. Jacobi Apostoli, per manus fratris Thomæ Kempis, ad laudem Dei, in monte Sancte-Agnetis.*

Cette phrase, où Thomas à-Kempis se présente uniquement comme copiste de ce volume, et non comme auteur de l'ouvrage, a été la source de toutes les erreurs suivantes.

Quelques autres personnes trompées par la conformité du nom, l'ont attribué à Jean Charlier, dit Gerson, du nom d'un village dans le diocèse de Reims, né en 1363, devenu chancelier de l'Université de Paris, et mort en 1429 à Lyon dans le monastère des Célestins.

Depuis la publication de son *Mémoire* en faveur de Jean Gersen, M. de Gregory a fait à Paris l'acquisition d'un manuscrit plus ancien que tous les autres connus, et dont la date paraît être de la fin du XIII^e siècle. Un témoignage intéressant est venu fortifier les opinions de M. de Gregory sur l'antiquité de ce manuscrit. Ce petit volume porte sur l'intérieur de la reliure des deux côtés plusieurs noms des membres de la famille *de Advocatis* écrits au XV^e et au XVI^e siècle, et on lit dans un Journal ancien conservé dans cette famille vercellaise, à l'année 1349, *Diarium Josephi de Advocatis*, 15 *die Dominica mensis februarii, etc.*, et il transcrit le passage entier rapporté ci-dessus, pag. 258.

Ce livre contient un traité de morale qui devait être expliqué et dicté dans les écoles, et qui avait pour but principal de réformer la discipline ecclésiastique, alors fort relâchée. La mansuétude et la pureté de la morale en ont fait le manuel indispensable de la morale religieuse dans tous les siècles qui ont suivi.

Des milliers d'éditions ont été faites dans tous les pays, et continuent chaque jour à s'en faire. Les deux meilleures données sont de M. Gence, en 1826, et de M. de Gregory, *Codex de Advocatis*, 1833.

Les manuscrits s'en trouvent dans toutes les bibliothèques publiques; et quant aux traductions, elles sont innombrables, dans toutes les langues. Nous en avons plus de cent peut-être en français, au nombre des-

figure celle de M. l'abbé de La Mennais, et
regory en a imprimé deux traductions l'une
e, l'autre italienne. Paris, Didot, 1835.
des traductions qui se lisent avec le plus de
ont encore celle de Beuil, c'est-à-dire le Maistre
, et de M. Beauzée, toutes deux ne contenant
reproduction fidèle du texte. Celle de Beuil a
j'ai préféré celle de Beauzée, dont le style est
pur; c'est celle que je reproduis.

J. A. C. Buchon.

. Opinion de l'éditeur du *Nouveau Diction-*
istorique, biographique, classique, publié à
vol. IV, 1836, article Rossignoli (Bernardin),
Piémontais, né à Ormea, et décédé à Turin
, qui fut un homme de lettres très-distingué.
rage *De disciplina Christianæ perfectionis,*
a été traduit en français par Robert Charpen-
religieux devint célèbre pour avoir écrit,
, une lettre à son confrère Possevin, sur le
manuscrit de l'Imitation trouvé dans le col-
rone, et qui y fut apporté en 1579, par le
André Maggioli, de la ville de Gênes. (Voyez
viii et l'Appendice.)
anuscrit servit beaucoup à établir, sur un fon-
certain, l'opinion que le véritable auteur
é de l'Imitation est l'abbé Jean Gersen, moine
tin à Verceil. M. Gence, Français très-zélé
chancelier Jean Gerson, l'a contesté de nou-
ais ses *Considérations* déjà affaiblies par le
e sur le véritable auteur de l'Imitation de Jé-
ist, publié à Paris en 1827, par M. le cheva-

lier de Gregory, sont tout à fait ruinées par la publication du célèbre manuscrit *de Imitatione Christi* dit *Codex de Advocatis sæculi* XIII, publié à Paris, en 1833, par les soins et avec les annotations du même chevalier président de Gregory, Vercellais. Il résulte des documents authentiques qu'avant la naissance du chancelier Gerson et de Thomas à-Kempis, ce même manuscrit a été donné en 1349 par Joseph *de Advocatis*, aujourd'hui Avogadro, de Valdengo et Cerione, à son frère Vincent en la ville de Bielle.

1836. Lettre de S. Eminence le cardinal Emmanuel de Gregorio (1), Secrétaire des Brefs, à Rome.

Al cavaliere de Gregori Presidente alla corte d'Aix di Provenza, a Vercelli.

Roma, 20 ottobre 1836.

ILLUSTRISSIMO SIGNOR PREGIATISSIMO AMICO,

Ora che il sò felicemente giunto in Patria, come dalla sua gentilissima dei 30 settembre, rispondo a questa, ed alla precedente delli 26 luglio, e comincio dalle più cordiali congratulazioni per il prospero stato di salute, per l'ottimo viaggio et per l'adempimento del voto, con avere solennemente consignato al cametropolitano il prezioso codice manoscritto *de catis de Imit. Christi,* che per quanto è possibile garantito dal non varcare più le Alpi, aggiunge o ed onore a quell' archivio metropolitano, e dà epublica letteraria il campo di potere sostenere, tante controversie, che l'*Italiano P. Abbate Ger-* l'autore dell'incomparabile Imitazione di Cristo, ti Santi venerata dopo la sacra Scrittura per norma loro vita. A lei ne siano lodi, e gloria eterna.... sono incantato de suoi talenti, del buon uso che fatto, e del suo zelo per la Chiesa, e sane dot- della medesima. È perciò che ai sentimenti di tto, la prego permettermi che aggiunga quelli micizia coi quali a sua disposizione mi dichiaro,

---

(1) Dans l'Histoire Vercellaise, tome III, XVII° siècle, page 114, nous avons dit que le comte Joseph de Gregori, ministre des finances du grand Charles-Emmanuel III de Sardaigne, à Turin, fut, par lettre du 22 juillet 1755, reconnu comme agnat par le marquis de Squillace Léopold, alors ministre en Espagne, et père du cardinal Emmanuel. Celui-ci, par lettre du 28 octobre 1807, nous a appris que son frère le cardinal Jean, décédé à Rome en 1792, signait *de Gregori* dans tous les actes, de manière que la finale de l'I et de l'O a varié dans le nom de famille.

Di vostra Signoria illustrissima,
Servitor vero ed amico,
Card. E. de Gregorio.

37. Opinion de M. Monaldi (Alexandre), éditeur *Imitazione di Cristo libri quattro.* Roma, cxxxvii, vol. in-36. (Voyez aux chap. viii et ix.)

diteur dit : En tête de ce livre très-précieux, s ne lisez pas, selon l'usage, le nom de Thomas mpis, vous devez m'en savoir bon gré, et me e grâces au lieu de me condamner. En effet, ce plus maintenant une vraisemblance probable, c'est une vérité historique que le traité de l'Imi- de Jésus-Christ fut composé et mis au jour vers oitié du xiii^e siècle, par Jean Gersen, abbé du stère Bénédictin de Saint-Étienne, à Verceil ombardie.

nsi argumentait déjà le vénérable cardinal Bellarmin, dans son ouvrage *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, article *Joannis Gersen.*

Ainsi, il y a un siècle et demi que cela fut démontré par Mabillon et par d'autres savants Bénédictins français, italiens et allemands, lesquels ont apporté des preuves incontestables, et notamment l'existence de trois manuscrits tous bien anciens, savoir : 1°. celui d'Arone ; 2°. celui du monastère de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Parme ; 3°. celui de Saint-Colomban, de Bobbio.

Ainsi, plus récemment, le chevalier Galeani Napione, et après lui l'abbé François Cancellieri, ont écrit leurs savantes dissertations.

Ainsi, enfin, de nos jours, le chevalier de Gregory l'a prouvé jusqu'à l'évidence dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.*

Cet ardent amateur d'antiquités a encore retrouvé un manuscrit inconnu de l'Imitation de Jésus-Christ, qui appartenait autrefois à la très-ancienne famille *de Advocatis*, écrit dans sa langue originale latine, et qu'il publia à Paris, en 1833.

Dans cette édition, l'auteur a transcrit un vieux Journal conservé dans la même famille *de Advocatis*, où on lit sous la date « du quinze février treize cent « quarante-neuf, que le noble Joseph de Advocatis a « donné à Vincent son frère, en témoignage d'amour « fraternel, le précieux livre de l'Imitation de Jésus-« Christ, qu'il possédait par héritage de ses ancêtres. » Il suit de là que le même manuscrit est de beaucoup antérieur à l'an 1349, et que par conséquent l'Imitation de Jésus-Christ doit avoir été composée avant cette époque.

Comment donc, me direz-vous, tant de personnes nt-elles pu croire que l'auteur fut Jean Charlier, sur-ommé Gerson, chancelier de Paris, né en 1363, et ue tant d'autres l'ont attribué à Thomas de Kempis, ui vint au monde en 1380?

Je vous en dirai brièvement la raison. Le Parisien ierson, durant les trois années qu'il demeura en llemagne, caché dans le monastère de Melck (1), 'occupa de la traduction de l'Imitation, et il l'a fait onnaître à sa nation sous le titre : *De la Consolation Internelle.*

Quant à Kempis, il a copié plus d'une fois l'Imitation, plaçant au bas (comme à un Missel et à une artie de l'Écriture sainte pareillement copiés par ui) cette phrase : *Finitus et completus, anno Domini* 441, *per manus fratris Thomæ a Kempis in Monte Agnetis prope Zwoll.* C'est là, d'après l'avis des rudits, le motif raisonnable et fondé de cette double reur.

Je dois cependant faire observer, avec quelques sa-ants, que le Bénédictin Gersen, quoique abbé de Ver-eil en Lombardie, était sans doute d'origine tudesque, t probablement Bavarois, comme Weigl le dit dans préface latine de sa polyglotte de l'Imitation; et ntre autres preuves, on doit signaler les nombreux liotismes tudesques que l'on trouve mêlés ça et là ans son style latin.

Alexandre Monaldi.

---

(1) Nous renvoyons l'éditeur romain au chapitre v de notre istoire, où il est dit qu'en 1418, à Melck, on copiait l'Imitation Jésus-Christ sur un autre manuscrit venu de Subiaco en Italie.

1838. Lettre de Mgr. Negro, évêque de Tortone, du 17 septembre 1838, à M. le chevalier de Gregory, Président honoraire de la Cour royale d'Aix, à Paris.

ILLUSTRISSIMO E CARISSIMO SIGNOR PRESIDENTE, etc.

Ho fatta con premura la commissione di Vostra Signoria appresso al nostro canonico Botazzi, ed ecco la risposta.... (Voyez §. 2, pag. 276.) Io credo sul punto storico dalla Signoria Vostra con impegnatissimo zelo e sovra tutto con tanta forza di ragioni ventilato e discusso, io credo che a quest' ora ogni spirito non fortemente preoccupato ha preso il di lei partito.

Ma in Francia vi sarà del da fare per tacitare la prevenzione nazionale che si sente ferita; anche di questo si vede quanta forza essa abbia per oscurare le stesse cose le più chiare.

Checchè ne sia, sento con piacere che ella tuttora si occupi di tale argomento che ove venga a campeggiare, come stà realmente, non poca gloria fa riverberare sulla nostra Vercelli.

Nel ringraziarla poi *effuso corde* della buona memoria che la Signoria Vostra degnasi di conservare per la mia persona, mi reco, ec. ec.

Divotissimo ed obbedientissimo servitore,

† GIOVANNI, *Vescovo*.

Tortona, li 17 settembre 1838.

§. IV.

1834. 1er février. Avis de l'Académie royale des Sciences de Munich, en Bavière, mentionné à la page 2 le la préface. Extrait du protocole de la séance de la lasse philosophique et philologique de l'Académie oyale Bavaroise des Sciences de Munich, tenue le janvier 1834.

Rapport de M. le Conservateur et professeur-docteur Schmeller, sur la communication de M. le Président de Gregory, concernant la plus récente découverte du véritable auteur du traité De Imitatione Christi.

M. le président de Gregory a fait l'acquisition d'un manuscrit de ce traité, provenant de la possession de la famille *de Advocatis*, et de laquelle possession *Joseph de Advocatis* certifie, en y ajoutant le chiffre de l'an 1349, avoir fait présent à son frère, à l'occasion d'un partage, de ce *Codex* manuscrit, comme une très-ancienne propriété de famille. Par ce moyen, ce manuscrit remonte au delà de l'époque de Thomas de Kempis et du chancelier Gerson, auxquels on l'attribue communément dans la controverse sur l'auteur. Il en résulte qu'un certain *Johannes Gersen*, abbé d'un monastère de Bénédictins à Verceil, dans plusieurs manuscrits, et notamment dans un d'Arone, en est cité comme l'auteur.

Arrête..., sur la proposition de M. le référendaire, d'envoyer ce rapport à M. de Gregory, de le remercier de la communication de son opinion, en le félicitant, de la part de l'Académie, d'une découverte faite si à propos, qui termine enfin une dispute qui n'a duré que trop longtemps.

Rapport (1) *de M. le Conservateur et professeur-docteur Schmeller, sur la découverte faite tout récemment du véritable auteur du traité* De Imitatione Christi, *par M. le Président de Gregory, à Paris.*

Le traité aussi pieux que spirituel de l'Imitation de Jésus-Christ, traité qui ne respire qu'abandon et humilité, est notoirement devenu dans ces derniers temps une pomme de discorde par la vanité des corporations ecclésiastiques.

L'auteur, conformément à l'esprit de son ouvrage, et à la maxime : *Non quæras quis hoc dixerit, sed quid dicatur attende* (libro I, cap. v), ne s'est pas nommé. Il ne paraît pas même qu'il ait fait précéder son traité d'un titre positif.

Pour bien distinguer ce même traité de beaucoup d'autres d'une matière semblable, les copistes crurent devoir suppléer à ce que l'auteur avait omis lui-même dans une pieuse intention. Des copistes des premiers temps ont pu encore se tenir à des traditions verbales; mais ensuite d'autres copistes se sont permis de substituer des conjectures à des données certaines.

Aux premières époques de l'imprimerie, on ne regardait pas de si près sur le choix et la critique des manuscrits des ouvrages existants que l'on voulait multiplier par la presse. Si une erreur écrite a trompé quelques-uns, une erreur imprimée était capable d'induire en erreur des milliers.

---

(1) Ce rapport a été traduit littéralement de l'allemand par la complaisance de M. le baron Pfeffel, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière à Paris; ensuite revu et collationné par les interprètes du ministère des affaires étrangères. (*Note de l'Auteur.*)

C'est ainsi qu'un *Codex d'Anvers*, qui finit par ces mots : *Finitus et completus anno Domini* MCCCCXLI (1441), *per manus Fratris Thomæ a Kempis in Monte Sanctæ Agnetis, prope Zwoll*, a donné occasion à une série d'éditions qui ont paru en Allemagne depuis 1472, dans lesquelles ce Thomas (né en 1380, à Kempen, décédé comme Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, au monastère de Sainte-Agnès, près de Zwoll, le 25 juillet 1471, qui, d'après le sens clair de ces mots, n'avait fait que copier ce livre, comme bien d'autres livres, est désigné comme son véritable auteur.

D'autres, surtout les manuscrits que l'on rencontre en France, qui attribuent cet ouvrage au célèbre chancelier *Joannes Charlier*, de Paris, communément appelé Gerson (d'un village près de Reims, où il était né en 1363), donnèrent lieu aux éditions imprimées, dans lesquelles *Joannes Gerson, Cancellarius Parisiensis*, en est nommé l'auteur.

Plus tard, au commencement du XVII^e siècle, on devint un peu plus attentif sur ces manuscrits, notamment sur le manuscrit d'Arone, dans lequel un *Abbas Joannes Gersen*, et non pas *Gerson*, et encore moins *Cancellarius Parisiensis*, mais abbé d'un monastère de Bénédictins, à Verceil, est indiqué en être l'auteur; et c'est aussi sous ce dernier nom qu'il en parut ensuite des éditions.

Il s'ensuivit donc une vive controverse entre les Chanoines réguliers qui entrèrent en lice pour leur confrère *Thomas à-Kempis*, et les Bénédictins qui combattirent pour leur abbé *Joannes Gersen;* controverse qui, à Paris, devint un procès en forme devant le parlement, et fut aussi suivie avec beaucoup de chaleur en Bavière, savoir : à Landsperg, Polling, Ottobauren, Wessobrun, Scheyern, etc.

Cependant cette dispute ramena de plus en plus à ce qui pouvait seul conduire à une décision, savoir, à la réunion et comparaison de la plus grande quantité de manuscrits aussi anciens que possible, qui indiquent l'auteur et qui portent une date.

Il se trouva successivement divers manuscrits dont l'âge probable est reporté, selon l'opinion du savant Mabillon (1), au delà du temps de célébrité et même au delà de l'existence en vie, et de Thomas à-Kempis et du chancelier Gerson ; mais aucun de ces manuscrits n'était même d'une date irrécusable, et le public s'en tenait définitivement à son Thomas à-Kempis, ou bien à son chancelier Gerson, jusqu'à ce que, dernièrement, les droits de Gersen (de *Canabaco* ou *Cabaliaca*, aujourd'hui *Cavaglià*, dans le Vercellais), qui fut, depuis 1220 jusqu'à 1240, abbé du monastère de Bénédictins de Saint-Étienne de la citadelle, à Verceil, et qui, en sa qualité de directeur des novices, a enseigné et dicté ce traité à ses élèves, droits qui avaient été éclipsés par le nom plus célèbre de Gerson, furent relevés par le Président de Gregory, à l'occasion de son *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*. Turin, 1819 et 1824, in-4°, tom. I, p. 302, et tom. IV, p. 473.

---

(1) Dans les congrès des 14 août 1671 et 28 juillet 1687, on décida que le manuscrit d'Arone, apporté à Paris par Mabillon, avec d'autres manuscrits italiens, remontait à trois cents ans. Voyez les protocoles, pages 30 et 58 de la préface, édition de 1833, *De Imitatione Christi, Codex de Advocatis sæculi XIII.* Paris, Didot.

Les recherches de M. le Président de Gregory, sur ce point, furent publiées l'an 1827, séparément, sous ce titre : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par G. de Gregory, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs Académies, revu et publié par les soins de M. le Comte Lanjuinais, pair de France.* Paris, vol. in-12. Ce Mémoire a été depuis traduit en allemand, et publié avec beaucoup de notes et additions, par notre compatriote M. Jean-Baptiste Weigl, recteur et professeur du lycée de Ratisbonne, sous ce titre : *Mémoire sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, etc.* Sultzbach, librairie Seidel, 1832, in-8°.

M. le traducteur a cherché à compléter le titre des manuscrits connus jusqu'à ce jour, par l'énumération de ceux qui se trouvent en Bavière, notamment dans la Bibliothèque royale ; il a émis en même temps l'idée que ce Gersen, quoique abbé d'un monastère italien, pouvait être un Allemand de naissance (1) ou d'origine.

En effet, ce nom, à la vérité, a plutôt un son allemand qu'italien ; on serait tenté de penser à un génitif du nom de famille (2). On trouve encore au sud et à l'est du Monte-Rosa (3), dans les communes de Macagnana, d'Allagna et Gressonnay, et pas très-loin de Verceil, et entièrement séparées des Allemands du Valais par une population italienne, près de neuf mille âmes qui ont conservé la langue allemande jusqu'à ce jour. (Louis, baron de Walden. *Voyage au Monte-Rosa.* Vienne, 1834, page 77.)

---

(1) Voyez l'Histoire de Verceil, où il est démontré que plusieurs familles allemandes, teutoniques et du Nord sont venues en Lombardie. N. A.

(2) *Gerse*, nominatif ; *Gersen*, génitif, d'après la déclinaison de la langue allemande. N. A.

(3) Le Monte-Rosa était la limite du département de la Sésia, dont Verceil était le chef-lieu, de 1800 à 1814, sous l'empire français.

En attendant, un hasard heureux mit M. le Président de Gregory dans le cas de compléter la preuve en faveur de l'abbé Gersen, d'une manière qui ne laissera rien à désirer.

Il trouva, le 4 août 1830, chez le libraire J. Techener, à Paris, un manuscrit sur parchemin du traité *De Imitatione Christi*, que celui-ci avait acheté à Metz, et il en fit l'acquisition. Il lut, avec une agréable surprise, entre diverses autres notices de 1527, 1550, 1568, les noms des possesseurs de cette époque et des possesseurs antérieurs, tous membres de l'ancienne famille Vercellaise *de Advocatis*, inscrits sur l'intérieur des couvertures de bois. Il fit part, sans perte de temps, de cette découverte aux descendants de cette maison, qui font actuellement leur résidence à Bielle (*Bugellæ*), savoir : à M. le comte Avogadro (*de Advocatis, Valdenghi, Ceridonii, etc.*) (1).

On trouva dans les archives de cette famille un vieux journal (*Diarium*) écrit sur du papier, appartenant à un *Joseph de Advocatis*, où on lit à l'année 1349, à la date du 15 février, ce qui suit : 15. *Die Dominica mensis februarii post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonij abitat in signum fra-*

---

(1) L'an 1527, le chanoine Jérôme Avogadro, des seigneurs de Cerione (*Ceridonii*), atteste que le livre lui appartenait.

terni amoris, quod hoc temporalibus tantum impulsus negotis feci, dono ili preciosum Codicem de Imitatione Xpti, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo, nam nonulli antenates mei hujus jam recordarunt. Cette notice a été communiquée par un *fac-simile* dûment légalisé à M. le Président de Gregory, qui en tire avec raison la conséquence que le manuscrit qu'il a acheté ne peut être que celui qui a passé de père en fils dans la famille *de Advocatis*, et qui dans tous les cas n'a pu être écrit plus tard qu'en 1349, époque à laquelle ni Thomas de Kempis, ni Jean Gerson n'étaient pas même parmi les vivants; et que, par conséquent, la désignation de *Joannes Gersen, Abbas Vercellensis*, que portent d'autres anciens manuscrits, quoiqu'il y ait moins de certitude à rapporter leur date à la première moitié du XIV^e siècle, doit être la seule vraie.

M. le Président de Gregory va publier une nouvelle édition du livre *De Imitatione Christi*, sur le base de ce *Codex Advocadrensis*, qui, d'après l'avis des experts en paléographie et manuscrits, de Paris et autres nations, doit être attribué au XIII^e siècle plutôt qu'au XIV^e, et qui fournit le texte plus exact que d'autres.

M. le président de Gregory a communiqué provisoirement la première bonne feuille qui contient la *Præfatio Editoris* et l'histoire de cette heureuse trouvaille, avec les *fac-simile*, tant de ce manuscrit que du journal (*Diarium de Advocatis*) dont il s'agit, à l'Académie royale, qui, d'après ce qu'elle a sous les yeux, ne peut que tomber d'accord avec les conclusions de M. le Président de Gregory, ne peut que le remercier de sa communication, et le féliciter sur cette heureuse découverte, qui termine sans doute des débats qui n'ont duré que trop longtemps.

Signé, SCHMELLER.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La classe de philosophie et de philologie de notre Académie royale des Sciences a entendu avec intérêt le rapport qu'un de ses membres lui a fait dans la séance du 4 janvier sur le Mémoire que vous avez fait l'honneur de lui adresser, concernant l'auteur de l'ouvrage sur l'Imitation de Jésus-Christ.

Dans l'extrait du protocole que j'ai l'honneur de joindre à ma présente, elle me charge de vous féliciter en son nom, d'avoir fini et décidé une question importante, qui, trop longtemps, resta indécise, et de vous remercier de votre intéressant Mémoire.

Je m'acquitte de cette commission, et je joins copie du rapport présenté à la classe par M. Schmeller. Je vous prie d'agréer les expressions de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FRÉDÉRIC THIERSSK,

Secrétaire de la première classe de l'Académie des Sciences de Munich.

Munich, 1er février 1834 (1).

1834, octobre. Avis des académiciens de Milan, rédacteurs du journal *La Biblioteca Italiana,* à l'égard lu véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ (1). Traduction de l'article inséré au n° LXXVI du journal, publié en octobre 1834, à Milan.

---

(1) Ce paquet, parti de Munich le 14 juillet, arriva à Paris le 20 du même mois 1834, franc de port.

Codex de Advocatis sæculi XIII *de Imitatione Christi, etc.*

Aucun livre d'ascétique et d'une piété véritable n'a probablement excité tant et de si vives disputes parmi les chrétiens, notamment parmi les ordres monastiques, qu'en a provoqué le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, le livre le plus beau, le plus saint qui soit sorti de l'intelligence humaine, puisque l'Évangile ne fut pas son œuvre. Ce livre faisait jadis les délices des saints Charles Borromée et Ignace de Loyola, qui le portaient dans leur poche constamment, comme leur fidèle compagnon et un ami inséparable. Les cardinaux Baronius et Bellarmin, en parlant du livre de l'Imitation, attestent qu'on ne peut le lire sans en tirer tous les jours quelque instruction utile.

Leibnitz lui-même, Fontenelle et Pierre Corneille, vantèrent tous ce livre comme le plus excellent traité de morale.

Il n'est pas étonnant qu'on ait fait *deux mille* éditions et plus de l'Imitation, et qu'il ait été traduit en presque toutes les langues. Il n'est pas non plus étonnant que plusieurs villes prétendent avoir vu naître et que plus d'un cloître se vante d'avoir instruit l'auteur d'un si précieux ouvrage, qui nous console dans les misères de cette vie, et qui nous arrache, pour ainsi dire, aux vanités du monde.

Les Allemands, inventeurs du très-noble art de l'imprimerie, attribuèrent à leur compatriote Thomas de Kempis le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, dans les premières éditions, et cela certainement par un malentendu; car dans le manuscrit d'Anvers de 1441, sur lequel ils publièrent le livre, on lisait la signature suivante, écrite par le copiste : *Finitus et completus anno Domini* 1441*, per manus fratris Thomæ Kempis, in monte Sancti Agnetis.*

---

(1) Voyez tome I, page 36.

Il est évident, par ces souscriptions, que le nom du scribe a été pris pour celui de l'auteur; cette équivoque paraît d'autant plus étrange, que Kempis a écrit la même souscription à la fin d'une Bible en date de 1439, qu'on conserve dans la ville de Cologne, et aussi à la fin d'un Missel en 1414. Ces signatures démontrent clairement que Thomas Kempis a été le copiste, et que jamais il ne fut l'auteur de ces livres.

Par une équivoque d'orthographe, les Français, toujours inexacts en écrivant les noms propres, ayant lu sur différents manuscrits le nom abrégé de *Gersen,* ou simplement *Gers.* ont attribué de suite ce précieux livre à Jean Gerson, célèbre chancelier de l'Université de Paris, et docteur en théologie. Voyant encore que le premier feuillet de deux manuscrits des années 1460 et 1472 *De Imitatione Christi,* portait l'image du même Gerson, ils appelèrent ces mêmes manuscrits *Codices Gersoniani,* et ils les publièrent sous le nom de leur concitoyen, se glorifiant de posséder le plus beau fleuron de la morale chrétienne.

Mais ces vanteries des Français et des Allemands tombent d'elles-mêmes quand on considère que le chancelier de Paris naquit en 1363, et Thomas de Kempis Chanoine régulier en 1380; tandis que le livre *de Imitatione Christi* était lu et apprécié par les gens pieux, depuis un siècle, notamment dans la péninsule italienne. Nous ne parlerons pas de l'opinion de ceux qui attribuent à saint Bernard le livre de l'Imitation; car elle n'a eu que peu d'adhérents, et les éditions et traductions faites en France avec le nom de ce saint ne présentent point une autorité recevable.

Le Jésuite Bernardin Rossignoli, décédé à Turin, en 1613, fut le premier qui rendit l'ouvrage de l'Imitation à son véritable auteur. Ce respectable père, en l'année 1604, trouva dans la bibliothèque du collége d'Arone, petite ville sur le Lac Majeur, diocèse de Novare, un manuscrit sur parchemin, de format presque carré, avec le titre suivant : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Christi, et contemptu omnium vanitatum mundi.* Ce nom de *Gesen* est répété en tête des trois autres livres, et à la fin on lit ces mots : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris.* Ce manuscrit avait été transporté de Gênes à Arone en 1574 par le père Maggioli Jésuite, et il se trouve maintenant déposé dans la Bibliothèque royale de l'Université à Turin.

Après cette trouvaille précieuse le zélé Constantin Cajétani, abbé du mont Cassin, et bibliothécaire au Vatican, donna la première édition du manuscrit d'Arone, laquelle fut dédiée au pape Paul V, qui l'approuva. Le savant éditeur, dans sa préface, a exposé et confirmé les arguments du père Rossignoli à l'égard du véritable auteur, le Bénédictin Jean Gersen, dont il a inscrit le nom sur le frontispice du livre. Cette publication donna lieu à de vives et chaudes contestations entre le même Cajetani et le Jésuite allemand Rosweide, défenseur de Kempis, son concitoyen. Les pères Delfau, Mabillon, Bénédictins, et le père Du Molinet, savant antiquaire de la congrégation de Sainte-Geneviève, prirent part à ces disputes. Tandis qu'on disputait ainsi sur le véritable auteur de ce célèbre ouvrage ascétique, on publiait à Paris, en 1621, la traduction française, que le célèbre Michel de Marillac, depuis garde-des-sceaux de France, fit sur l'édition latine du manuscrit d'Arone.

Cette traduction littérale, et conforme à l'esprit du texte, a eu plus de cinquante réimpressions; et probablement personne ne pouvait prononcer un jugement plus équitable sur la contestation qui existait entre des Français, que ce pieux et très-savant magistrat. Il s'exprime avec sincérité dans sa seconde édition, en 1630, qui ne fut point anonyme comme la première, mais qui porte son nom et ses qualités.

« L'auteur, dit Marillac, a été un moine Bénédictin,
« et jamais à-Kempis ni Gerson; et c'est l'équivoque
« du nom, et l'analogie entre Gersen abbé et Gerson
« chancelier, qui a fait attribuer le livre à ce dernier.
« L'auteur fut un Italien, comme le prouvent les mots
« d'italien vulgaire, latinisés, qu'il a employés. Ce
« moine a vécu dans le XIII^e siècle; c'est ce qui résulte
« des conférences de saint Bonaventure, et de l'office
« du Saint-Sacrement composé par saint Thomas d'A-
« quin, où les livres de l'Imitation sont cités et tran-
« scrits. »

Nonobstant plusieurs témoignages en faveur de l'abbé Gersen, on disputait encore sur l'auteur du livre de l'Imitation, lorsque le chevalier de Gregory publia l'Histoire de Verceil, sa patrie, dans laquelle il a démontré que le véritable auteur de ce livre a été précisément le moine Jean Gersen de *Cabanaco*, aujourd'hui Cavaglià, village dans le Vercellais; ce pieux et docte Bénédictin qui depuis l'an 1220 jusqu'à l'an 1240 fut abbé du célèbre monastère des Bénédictins dans la même ville de Verceil, et qui est très-digne d'être compté parmi les plus grands saints et les plus célèbres pères de cet ordre qui a si bien mérité de la religion et des sciences.

M. de Gregory observa, premièrement, que plus de *cinq* manuscrits très-anciens portent le nom de Gersen, et que l'un d'eux désigne sa patrie en mettant *Joan. de Cabanaco.* Il observa, en second lieu, que le livre de l'Imitation a été écrit en forme de traité par un moine Bénédictin à l'usage de ses novices.

Après avoir ainsi démontré que l'abbé *Gersen de Cabanaco* ou *Cabaliaca* n'est pas un être imaginaire, comme l'avait prétendu M. Gence, de Paris, dans un écrit publié sur cette question, M. de Gregory a établi, par des arguments très-solides, que ce traité fut composé entre les années 1220 et 1240 dans le monastère de Verceil, où, à ladite époque, les études et les colléges furent transférés de l'Université de Padoue. Tous ces arguments, mis en avant par M. de Gregory, furent ensuite confirmés par l'autorité du savant comte Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut, qui prêta à l'auteur son assistance dans le *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, publié en 1827.

Le problème historique sur le véritable auteur du livre de l'Imitation était donc résolu avec des preuves évidentes et incontestables, lorsque le même chevalier de Gregory eut le bonheur d'acheter à Paris un manuscrit du même livre de l'Imitation écrit sur parchemin très-fin et très-blanc, relié en bois, selon les anciens usages.

Ce manuscrit précieux appartenait anciennement à la famille *de Advocatis,* aujourd'hui *Avogadro,* l'une des plus anciennes et des plus illustres du Vercellais, qui depuis le VIIe siècle a fleuri par la piété et par la doctrine.

Que ce manuscrit provienne de la famille *de Advocatis,* cela est prouvé authentiquement par diverses notes écrites de mains différentes et très-anciennes, sur l'intérieur des tablettes de sa couverture, et sur la dernière feuille de parchemin, qui était restée blanche.

Or, 1°. la forme des caractères de ce rare manuscrit, dont on a donné des *fac-simile* dans la préface de l'édition publiée en 1833; 2°. l'orthographe employée qui porte les signes de la corruption de la belle langue latine; 3°. le sens, qui est plus clair et plus conforme à l'esprit de l'auteur; enfin plusieurs autres raisons graves et spéciales démontrent jusqu'à l'évidence que le *Codex de Advocatis* a été écrit dans le XIIIe siècle, qu'il est conséquemment le plus ancien des manuscrits de l'Imitation, et qu'on peut le considérer sinon comme autographe, au moins comme une copie tirée sur l'autographe même du moine Gersen.

Quant à l'édition de M. de Gregory, elle est préférable à toutes les autres, soit pour l'élégance typographique, soit pour les savantes notes critiques dont il l'a enrichie, soit par la docte préface de l'éditeur, dans laquelle il a détaillé, avec intelligence, tous les manucrits et les éditions anciennes de l'Imitation avec des notes bibliographiques.

M. de Gregory a donc rendu un service très-grand et très-utile non-seulement à la religion, mais aussi à la bibliographie; et pour ce motif il mérite la reconnaissance, non-seulement des savants, mais aussi des personnes pieuses. Il mérite en particulier la reconnaissance des Italiens, en faveur desquels il a revendiqué un livre qui tient le premier rang parmi les ouvrages d'ascétique et de morale chrétienne.

L'abbé Robustiano Gironi, *membre de l'Institut impérial et royal de Lombardie, bibliothécaire de Brera à Milan.*

1836. Décembre. Avis donné par l'Académie des Sciences et Arts de la Savoie, séante à Chambéry, sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Rapport lu à la Société royale Académique de Savoie, dans sa séance du 2 décembre 1836, *par le Secrétaire perpétuel, sur une communication faite par M. le Président de Gregory, inséré au tome VIII des Mémoires de la Société.*

M. le Président de Gregory a transmis à la Société un exemplaire de la préface qu'il a publiée en tête de l'édition *princeps* du manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, dont il est en possession. Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous faire un rapport au sujet de cette communication, je vais tâcher de m'acquitter de cette honorable commission; et je le ferai avec d'autant plus d'empressement et de satisfaction, qu'il s'agit de la solution définitive d'une question discutée depuis si longtemps, et qui, jusqu'ici, n'en était pas plus avancée. Il n'est peut-être aucun point d'histoire littéraire qui ait excité plus de recherches et autant exercé la critique, que la question de savoir quel est le véritable auteur du beau livre de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Dom Thuillier, religieux Bénédictin, avait fait mention de quarante-quatre ouvrages sur cette question; un ecclésiastique flamand, Henri Vander-Block, en avait compté quatre-vingt-neuf; M. Barbier, bibliothécaire français, en a compris plus de cent dans son catalogue raisonné; et M. Charles Brunet en porte le nombre à plus de cent vingt dans son *Dictionnaire Bibliographique*, publié en 1821.

M. le comte Napione, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin, a publié sur le même sujet deux dissertations, dont il a lu la seconde dans la séance de cette Académie du 16 juin 1825.

On sait que les opinions ont beaucoup varié sur le point dont il s'agit. Les Flamands ont fait honneur de l'Imitation de Jésus-Christ à Thomas à-Kempis. Ce sentiment avait assez généralement prévalu, comme on le voit par les nombreuses éditions publiées sous ce nom. Quelques auteurs ont attribué ce livre à saint Bernard, d'autres à Jean Gersen, abbé d'un monastère de Bénédictins à Verceil. Parmi ces derniers, on compte, entre autres critiques distingués, Bellarmin et Mabillon. C'est sous le nom de Jean Gersen que l'auteur de l'Imitation est désigné à plusieurs reprises dans le célèbre manuscrit d'Arone. Plusieurs écrivains français ont donné pour auteur de ce livre Jean Charlier, dit Gerson, chancelier de l'Université de Paris,

1363. Cette opinion a été adoptée par Jacques
inte-Beuve, par Charles Labbé, par Dupin, plus
ment par M. Barbier, et particulièrement par
ence dans ses *Considérations,* mises à la suite de
sertation de M. Barbier sur les traductions fran-
de l'Imitation. Postérieurement M. Gence a cru
confirmé ce sentiment par de nouvelles preu-
1).

comte Napione pensait avoir prouvé, dans une
ière dissertation, que le véritable auteur de l'Imi-
était Jean Gersen, religieux Bénédictin du
stère de Saint-Étienne de Verceil. Ayant été
edit par M. Gence, il avait entrepris la seconde
tation dont nous avons parlé, dans laquelle,
duisant ses premiers arguments, il y ajoutait de
eaux développements et les fortifiait de nouvelles
dérations. Ayant appris que M. Gence préparait
édition de l'Imitation de Jésus-Christ avec d'am-
explications à l'appui de son opinion en faveur
hancelier de Paris, M. Napione jugea devoir sus-
re la publication de sa seconde dissertation. L'édi-
de M. Gence a paru en 1826. Le comte Napione,
un appendice mis à la suite de sa seconde disser-
n, dit qu'ayant attentivement examiné cette édi-
, il n'a point trouvé que l'auteur eût traité de
eau le fond de la question, mais qu'il s'est borné
éter incidemment ses objections tendantes à faire
quer en doute l'ancienneté du manuscrit d'Arone,
ctions auxquelles M. Napione dit avoir déjà ré-
lu.

Voyez les articles *Gersen* et *Gerson* dans la Biographie uni-
lle.

Dans les écrits de M. Napione, dont nous venons de parler, l'auteur s'était attaché à établir, entre autres points, 1°. qu'il a existé des manuscrits du livre de l'Imitation de Jésus-Christ antérieurs à celui d'Arone; 2°. que le manuscrit même d'Arone est très-probablement antérieur au temps où ont vécu Thomas à-Kempis et le chancelier Gerson; 3°. qu'ainsi ni l'un ni l'autre n'a pu être l'auteur de l'Imitation; 4°. que Jean Gersen, abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil, que l'on a traité de personnage imaginaire, a réellement existé, comme il est prouvé par une note de l'an 1247, où se trouve le nom de Jean Gersen au nombre de ceux de plusieurs religieux du même monastère; 5°. enfin, que c'est à ce Jean Gersen que doit être attribuée la composition du livre admirable qui a fait le sujet de tant de recherches.

La célèbre question dont il s'agit paraît aujourd'hui définitivement résolue, comme l'a déjà annoncé le *Propagatore a Torino,* dans un article relatif à la traduction de l'Imitation publiée en 1835, par M. le Président de Gregory. Je vais d'abord traduire ici textuellement cet article du *Propagateur.*

Extrait du n° 37 *du* Propagatore religioso, *du* 17 *octobre* 1836.

« Le comte Napione et le chevalier de Gregory ont écrit à diverses époques sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, et ont prouvé tous les deux que les Français ont attribué à tort cet ouvrage à Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, ainsi que les Flamands qui en ont fait honneur à Thomas à-Kempis. Les Français ont trouvé des manuscrits ec le nom de Jean Gersen; et lors de l'invention de mprimerie, croyant que le nom de Gersen avait été al copié, ils ont changé l'*e* en *o*, et ont imprimé le rre sous le nom de leur compatriote. Des imprimeurs lemands ayant eu dans les mains le manuscrit d'Anrs de 1441, à la fin duquel on lit *qu'il a été écrit la main de Thomas à-Kempis,* ils ont donné l'écriin copiste pour le véritable auteur.

« Le chevalier de Gregory, animé de l'amour de la rité et du désir de revendiquer en faveur de l'Italie uteur du *plus beau livre sorti de la main des homies,* a écrit et publié en 1827 un *Mémoire sur le vériible auteur de ce livre,* et a démontré, par l'analyse u'il en fait, que l'auteur était un moine Bénédictin alien; et par des preuves lumineuses, tant intrinques qu'extrinsèques, il a combattu les raisons alléées sur ce point historique par les auteurs français flamands.

« De nouvelles dissertations polémiques ont été puliées par les partisans de Gerson; mais la Providence voulu favoriser les recherches laborieuses de l'histoen Vercellais, qui, le 4 août 1830, a trouvé à Paris, iez le libraire Jean Techener, un manuscrit en pariemin très-fin, qui est prouvé, par diverses inscripons, avoir appartenu à la noble famille Avogadro Verceil, et particulièrement en 1527 à Jérôme Avodro, chanoine de la cathédrale d'Ivrée, comme il a é authentiquement vérifié.

« M. de Gregory a publié ce manuscrit en latin, avec es notes et des variantes (1 volume grand in-8°); t il en a fait deux traductions française et italienne, toutes deux en petit format (petit in-18), dédiées au dames chrétiennes.

« Nous croyons à propos de citer à ce sujet le passag suivant d'un rapport fait à la célèbre Académie roya de Munich, que l'éditeur a mis en tête de la traductio française, comme décidant toute la question (1). »

Dans la préface publiée par M. de Gregory, on voit que diverses inscriptions contenues dans le manuscri qu'il a acquis du libraire Techener, ayant en effe prouvé d'une manière incontestable qu'il avait appartenu à la famille Avogadro (*de Advocatis*) de Verceil M. de Gregory s'est occupé de rechercher l'origine d la traduction de ce précieux manuscrit. Il a obten de MM. Crispin et Gustave Avogadro de Valdengo, u extrait authentique signé par le notaire Ignace Denis d'un Journal tenu par Joseph de Advocatis, dans lequel celui-ci consignait jour par jour ce qui lui arrivait et ce qui lui paraissait remarquable. Cet extrai comprend des détails depuis l'an 1345 jusqu'à 1350 (2

M. de Gregory a donné le *specimen* de cet articl dont l'exactitude est certifiée par M. le comte Gusta de Advocatis, sous la date de Bielle, du 29 mars 183 Il a également donné un *specimen* sur l'Imitation, ti du livre III, chapitre 23, et une description détaill de ce manuscrit, qui est d'une petite dimension et d'u forme élégante et presque carrée. Il est écrit en caractères gothiques nouveaux et ronds, dont l'usage da

---

(1) Nous omettons ce rapport : on l'a vu dans son entier c dessus, pages 298 et suiv.

(2) Le rapporteur copie fidèlement l'acte notarié qu'on a vu a chapitre x, page 237.

XIIe siècle, tracé avec un style de fer ou d'argent, resque sans rature. La lettre I n'y porte jamais de nt; les accents y sont très-rares; les lettres F et S s'étendent point au-dessous des lignes. Les lettres juscules dans les mots *fili, Domine, clarifica,* ontrent l'ancienneté de ce manuscrit, comme il manifesté par beaucoup de pièces diplomatiques Archives royales de Turin. Une particularité rerquable est l'omission faite par le copiste du chare 39 du livre III, *Quod homo non sit importunus egotiis.* Ce chapitre a été rétabli au bas de la page caractères microscopiques, ce qui fait voir que ce nuscrit avait été collationné avec le manuscrit anieur sur lequel il a été copié. M. de Gregory expose en détail les indices paléographiques de l'anciené de ce manuscrit.

A la suite de l'attestation du notaire Ignace Denis, née par plusieurs témoins et légalisée par le Juge-ge de Bielle, et au sujet, tant des inscriptions qui blissent l'ancienne propriété du manuscrit dans la nille *de Advocatis,* que du jugement porté par pluurs savants paléographes qui en ont examiné l'écrie, M. de Gregory s'exprime comme il suit :

Quid adhuc objici poterit huic patrio, atque inconsso documento, cui respondent subscriptiones et rio charactere, et varia manu et varia ætate a . de Advocatis, in tabula lignea, vel in ipso codice osita?

Quid refragari possit judicio adeo doctorum honum, qui scripturam codicis seculo XIII vel inti XIV adsignarunt?

Gersoniani igitur Kempensesque.... valete.

Il résulte des détails que je viens d'exposer et d'autres plus nombreux, dans lesquels les bornes d'un rapport ne me permettent pas d'entrer, que le comte Napione avait déjà, sinon démontré d'une manière péremptoire, du moins porté au plus haut degré de probabilité, 1°. que le traité de l'Imitation de Jésus-Christ avait été composé dans le XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, et par conséquent bien antérieurement au temps où ont vécu le chancelier Gerson et Thomas à-Kempis; 2°. que l'Imitation de Jésus-Christ ne pouvait être attribuée qu'à Jean Gersen, moine Bénédictin de Verceil, qui en est désigné pour l'auteur dans plusieurs manuscrits, dont deux cités par Muratori, dans ses *Antiquités Italiennes du moyen-âge;* un autre de 1465, un par Fontanini dans la bibliothèque de Saint-George Majeur de Venise, et surtout dans le célèbre manuscrit d'Arone, qu'une assemblée de savants antiquaires français, tenue en 1687, à Saint-Germain-des-Prés, a regardé comme ayant à cette date déjà plus de trois cents ans, ce qui remonte au moins à une époque où le chancelier de Paris n'avait encore qu'une vingtaine d'années, et où Thomas à-Kempis ne pouvait avoir au plus que cinq ou six ans.

Vous avez vu aussi, Messieurs, que l'heureuse découverte de M. le Président de Gregory est venue confirmer, par des preuves aussi décisives qu'inattendues, le résultat des savantes recherches du comte Napione, en produisant un manuscrit de l'Imitation, prouvé d'une manière irrécusable avoir appartenu en 1349 à la famille *de Advocatis*, de Verceil, qui le possédait depuis longtemps avant cette date, déjà assez remarquable par elle-même. Et l'on voit que dès lors il ne

ste aucune objection raisonnable à élever contre le
ntiment déjà adopté par Bellarmin, Mabillon et d'au-
es savants critiques qui attribuent l'Imitation à Jean
ersen, abbé du monastère de Saint-Étienne de Ver-
eil, dont le nom se trouve, comme on l'a vu plus
aut, dans une note de l'an 1247, parmi ceux d'autres
eligieux de ce monastère.

Ainsi est en effet terminé ce long débat qui a été
gnalé par les recherches, les conjectures et les criti-
ues d'un si grand nombre d'écrivains.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'adres-
er à M. le Président de Gregory des félicitations sur
on importante découverte, et des remercîments pour
communication qu'il en a faite à la Société.

Signé, RAYMOND.

N. B. La Société s'est empressée de nommer M. de
regory membre correspondant, par lettre d'avis du
3 mars 1837.

Signé, RAYMOND.

1836, décembre. Avis des savants Italiens, rédac-
eurs de la *Bibliothèque Italienne*, voyez tome I de
ette Histoire, page 36.

Nota. L'article suivant est un compte-rendu 1°. de la tra-
uction italienne de l'Imitation, par M. le président de
regory, Paris, 1835, in-18 de 361 pages; 2° de la tra-
uction française, Paris, 1835, in-18 de 386 pages (1);
. d'une traduction italienne du même livre, par le doc-
ur Acquistapace, Milan, 1836, in-12.

---

(1) Il est à remarquer qu'entre le texte de la traduction fran-
ise et celui de l'italienne, il se trouve une différence de 22 pages;

Dans le tome LXXVI, page 37 de notre journal, nous avons donné notre avis sur les deux éditions latines des livres de l'Imitation de Jésus-Christ publiées avec des notes et variantes par M. le Président de Gregory, et nous avons rapporté les motifs qui induisaient le savant éditeur aussi bien que nous à croire sans aucun doute :

1°. Que le véritable auteur de ce traité a été le moine Jean Gersen de Cabanaco, aujourd'hui Cavaglià, village dans le Vercellais, homme sage et pieux, qui depuis l'an 1220 jusqu'à 1240 fut abbé du monastère des Bénédictins de Saint-Etienne en la ville de Verceil;

2°. Que le manuscrit acheté en 1830 à Paris par le même chevalier de Gregory, manuscrit qui a appartenu anciennement à la très-illustre famille des *Advocatis* ou *Advocati*, devait être considéré comme le plus ancien des manuscrits de l'Imitation, et vénéré sinon comme autographe, au moins comme une copie exécutée dans le XIII^e siècle, sur l'autographe même du moine Jean Gersen. Tel fut aussi le jugement émis par différents savants italiens et ultramontains, et en particulier par les Académies de Munich en Bavière et de l'impériale-royale de Modène.

Le Président de Gregory eut ensuite la satisfaction de voir ses deux éditions latines accueillies avec bonté par Sa Sainteté Grégoire XVI, qui, par son bref du 19 juin 1835, daigna manifester à l'éditeur son approbation, et le nommer chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

---

ce qui prouve la richesse de la langue italienne, laquelle est aussi laconique que la latine, comme le célèbre Davanzati l'a démontré dans sa traduction de Tacite en italien. (*Note de l'Éditeur.*)

Toutes ces raisons montrent que l'on devrait à pré-nt, dans les nouvelles éditions de l'Imitation, arter le nom de Thomas à-Kempis, et y substituer lui du véritable auteur Jean Gersen, Bénédictin. Nous ons donc été surpris qu'en Italie on ait nouvelle-ent publié un prospectus de souscription pour une ouvelle et élégante édition du précieux livre de Imitation, encore sous le nom de Thomas à-Kempis ns la ville même de Rome.

Le chevalier de Gregory, encouragé par l'honneur 'il a reçu de la bienveillance du Pontife romain, et yant aussi que son précieux manuscrit *de Advocatis* ait obtenu un bon accueil des savants, entreprit les ux traductions que nous annonçons à présent, et il s a dédiées *aux dames chrétiennes* (1). Ces traductions nous ont paru rédigées avec simplicité et clarté, en suivant fidèlement le texte latin du manuscrit *de Advocatis* autant qu'il a été possible. Le chevalier de Gregory a donc bien mérité de l'Italie, pour avoir revendiqué en sa faveur l'auteur du très-célèbre livre de l'Imitation de Jésus-Christ; il a aussi bien mérité de la religion et de la morale, en traduisant ce livre dans les deux langues modernes les plus élégantes et les plus connues. Il a aussi bien mérité de Verceil, sa patrie, ayant, en septembre dernier, déposé le précieux manuscrit *de Advocatis* dans les archives de l'église métropolitaine de cette ville.

---

(1) On s'est servi de cette désignation générale, parce que les otestants font aussi usage de l'Imitation. Le pasteur Pierre Point a donné, en 1685, une bonne édition, imprimée plus de douze is, mais dont le texte a été altéré, surtout au quatrième livre, et tamment au chapitre I, où Jésus-Christ a dit : « Le pain que je vous donne, c'est ma chair pour la vie du monde. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. » Ce qui est considéré par les catholiques comme une réelle ception du corps et du sang de Jésus-Christ, n'est pour les pro-tants que comme une participation intérieure à l'esprit de Jésus-rist, contre le texte littéral des quatre évangélistes, et du cha-re XI de la première de saint Paul aux Corinthiens. Au cha-re IV, §. 2, l'auteur dit de plus : « Seigneur, je crois que vous tes réellement présent ici dans le sacrement comme Dieu et Homme » ; et dans une note de l'édition latine, nous avons fait erver que celui qui croit le plus n'est point trompé : ainsi les holiques, qui croient à la transsubstantiation et à la réception lle du corps et du sang du Seigneur, ne peuvent se tromper ni

La traduction du docteur Acquistapace, justement dédiée à M. Rossi, curé de l'église des Saints-Apôtres et Saint-Nazaire, nous paraît aussi très-belle, par sa simplicité et sa clarté; mais au lieu de suivre le texte du manuscrit *de Advocatis*, il a voulu suivre le texte latin de l'édition Bodonienne de Parme, de l'an 1793, pour les motifs suivants, que nous croyons convenable de rapporter ici textuellement.

« J'ai trouvé, dit-il, des variantes très-importantes:
« 1°. Dans tous les autres exemplaires latins que j'ai
« pu voir, même dans l'édition première du manuscrit
« *de Advocatis*, au livre II, chapitre 10, §. 2, on lit:
« *Semper enim debetur gratia digne gratias referenti.*
« Il me paraît que cette sentence, absurde en elle-
« même, est aussi tout à fait contraire à la doctrine
« de l'auteur du livre, lequel partout atteste que la

---

s'écarter de la vraie croyance, parce qu'ils croient plus que les protestants; car dans le plus existe le moins, dans la réception réelle est contenue la participation intérieure.

« grâce n'est pas une obligation, mais bien un don du « Seigneur. Dans l'édition de Bodoni on lit : *Semper « enim datur gratia digne gratias referenti* (1). En « second lieu, on reconnaît dans Bodoni un sens meilleur « et plus juste dans les variantes; en troisième « lieu, je trouve aussi une division différente de plusieurs « chapitres, plus conforme aux matières; en « quatrième lieu, le livre troisième est écrit par dialogues « de Dieu avec l'Ame fidèle; ce qui donne au « discours de la vivacité, de la force, de l'intérêt, qui « touche véritablement et émeut le cœur; enfin, dans « l'édition de Bodoni, on lit tout ce qui existe dans « les autres. Cependant au livre troisième à la fin du « chapitre v, il dit : *Ici dans les manuscrits manque « au moins un feuillet.* En tête du chapitre vi, il répète « : *Ici manque le commencement du chapitre.* « A la fin du chapitre xxv, il répète encore : *Ici il « paraît manquer quelque chose.* A la fin du chapitre « xxxiv, il dit : *Ici manque au moins un feuillet.* « Et au commencement du chapitre xxxv, il « dit encore : *Ici manque le commencement du chapitre.* »

Telles sont les raisons pour lesquelles le docteur Acquistapace a jugé à propos de ne pas s'éloigner du texte de l'édition Bodonienne.

Cependant il nous semble que de tels motifs ne sont pas assez importants ni assez impérieux pour déterminer un éditeur à préférer le texte de Bodoni à celui du *Codex de Advocatis*. En effet, on peut répondre à la première considération, que le verbe *debetur* du §. 2, chapitre 10, livre II, doit être entendu généralement, et pris comme un développement de l'article précédent, qui se rapporte tout à Dieu, seul donateur de la grâce. Il paraît donc que l'auteur parlait ici comme un maître à ses novices; car on ne peut plus douter que ce livre, ou traité de l'Imitation, n'ait été un manuel ou catéchisme pour les jeunes gens initiés à la vie monastique (1), après avoir démontré auparavant « que les dons de la grâce ne peu« vent découler en nous, parce que nous sommes in« grats envers leur auteur », il a voulu expliquer cette maxime par un exemple de ce qui arrive parmi les hommes, et dans la vie sociale; savoir « que la grâce « est toujours due à celui qui accepte et qui reconnaît « dignement (2) les grâces ou les bienfaits. »

---

(1) Le manuscrit *de Advocatis* porte : *Semper enim debetur gratia digne gratias agenti sive referenti*, que nous avons traduit : « Car la grâce est toujours due à celui qui accepte et qui reconnaît « dignement la grâce. » Ce qui arrive tous les jours dans la société, où l'on se trompe et où l'on fait du bien à des ingrats.

Le verbe *debetur* doit donc être pris dans un sens large, comme la passivité même du verbe l'indique, et il ne peut absolument se rapporter à Dieu. Il nous semble aussi que le docteur Acquistapace ne s'est pas conformé fidèlement dans sa traduction au texte publié par Bodoni. En effet, il a traduit « Dieu donne tou-

---

(1) Le savant rédacteur de cet article, l'abbé Gironi, conseiller impérial, directeur de la Bibliothèque royale de Milan, membre de l'Institut Lombard, est absolument de notre avis, que le livre de l'Imitation est un traité de morale, comme nous l'avons montré au chapitre II.

(2) Cette pensée de l'auteur a été prise d'un sermon de saint Bernard, où il dit : *Devote gratias referenti non immerito ampliora beneficia promittuntur; sicut e contrario accipiendis indignus est, qui fuerit de acceptis ingratus.*

ours la grâce à celui qui correspond à la grâce »;
ribuant à Dieu seul ce qui dans le texte est indi-
é en général par le verbe *datur* : il a aussi oublié
jouter l'adverbe *digne*, ou *dignement*, comme on
dans l'édition de Parme. Nous concluons de là que
mot *debetur*, bien loin d'être une faute, est con-
me à l'esprit du livre.

Nous ne comprenons absolument pas les motifs
a eus le docteur Acquistapace de choisir l'édition
doni comme présentant un sens meilleur et plus
te dans ses variantes, et une distribution plus rai-
nable des chapitres. Nous aurions bien désiré con-
tre les raisons de ce choix; mais il n'a pas jugé à
pos de les exposer.

l'égard des dialogues dont il parle en quatrième
, nous les trouvons très-clairement indiqués (1)
s le manuscrit *de Advocatis* d'une manière pathé-
ue, qui donne de l'âme et de la force; ils sont rem-
d'une très-agréable douceur.

En dernier lieu, les lacunes indiquées dans le texte
il a suivi ne nous semblent pas exister dans le
nuscrit *de Advocatis*; car son chapitre 5 du
e III, collationné avec l'édition de Bodoni, montre
le feuillet qui manque à cette dernière se trouve
t entier dans l'édition du chevalier de Gregory.

Dans le manuscrit *de Advocatis* on lit aussi le commencement du chapitre 6, même livre III, qui manque dans l'édition de Bodoni; et l'édition du chevalier de Gregory se trouve avoir réellement complété toutes les omissions qu'on aperçoit dans les éditions faites sur d'autres manuscrits.

---

(1) Nous avons, dans l'édition latine, et dans les observations
fin des deux traductions, démontré que dans les plus anciens
uscrits de Bobbio, de La Cave, etc, ni dans les premières
ions du xv^{e} siècle, on ne trouve pas les noms des interlocu-
s, comme *le Seigneur, le Disciple, le Fidèle*. Ce sont des
itions d'éditeurs modernes.

Nous sommes donc d'avis que le texte Vercellais, doit être, à juste titre, préféré au texte de l'édition de Parme (1). Il faut néanmoins ajouter que tout en admirant la belle exécution et le luxe typographique des éditions de Bodoni, il ne faut pas les prendre pour des modèles de correction; car toutes n'ont pas été faites sur des textes authentiques et sans fautes, ou sans imperfections.

Toutefois le docteur Acquistapace a, par sa traduction, rendu service à la morale et à la piété chrétienne; et nous voyons avec plaisir que presque à la même époque on a publié trois traductions de ce célèbre traité, qui a fait les délices des plus grands saints; d'un livre qui dans chaque sentence contient des maximes de la morale la plus pure, et qui fut jugé le livre le plus beau qui soit sorti de la main de l'homme, puisque l'Évangile n'est pas un ouvrage humain.

GIRONI.

Summorum Pontificum Pii VII et Gregorii XVI testimonia.

Nous terminerons ce paragraphe en ajoutant, 1°. l'autorité du Pontife romain d'honorable mémoire Pie VII, qui, en 1810, daigna, de Savone, exprimer chevalier Napione, membre de l'Académie impé-le des Sciences et Lettres de Turin, sa reconnaisnce pour l'offrande qu'il lui avait faite d'une Disser-tion lue à l'Académie sur Colomb (1) et sur Jean rsen, auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

---

(1) Cette édition, que Bodoni a dédiée, en 1793, à Louis de Bourbon, duc de Parme, grand-père du duc de Lucques actuel, a été copiée sur celle de Valart. Il ne pouvait plus mal choisir.

Ad augendam patrii nomnis gloriam viros tot orbe leberrimos Christophorum Columbum, et admirandi eris de Imitatione Christi auctorem, Pedemontio renue feliciterque asseruisti, etc.

2°. Les éloges donnés par Sa Sainteté régnante Gré-ire XVI, à nos éditions de l'Imitation de Jésus-hrist, *Codex de Advocatis sæculi XIII.*

lecto Filio Equiti Gaspari de Gregory, Præsidi honorario regiæ supremæ Curiæ Aquis-Sextiis.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. ratum quidem atque jucundum Nobis esse solet honom munera, et præcipua Nostræ benevolentiæ testionia iis præsertim tribuere Viris, qui ingenio, et erutione præstantes, religione, et moribus commendati, que huic Petri Cathedræ vel maxime addicti, rei Chrisanæ et Civili magno sunt ornamento. Nobis sane erspectum est te rebus optimis institutum, morum robitate spectatum, atque honorificum juris dicundi munus jam obeuntem, plura tuæ doctrinæ specimina præbuisse in operibus quæ in lucem edere es aggressus, in primis vero Vercellensem Historiam, et Codicem *de Imitatione Christi*, ac Romanis etiam Pontificibus Prædecessoribus Nostris offerre voluisti. Quum autem ad tot egregias animi, ingeniique dotes summum adjungas in Catholicam religionem studium, quam semper tueri tuis scriptis ostendisti, et singulare in Nos et hanc Apostolicam Sedem obsequium, statuimus aliquam propensæ in Te voluntatis Nostræ significationem tibi tribuere, etc. etc. Te equitem S. Gregorii Magni hisce litteris renunciamus, etc.

---

(1) En 1837, le 17 avril, en allant de Gênes à Savone, Acqui, lexandrie et Verceil, nous nous sommes arrêté au petit village e Cogoleto, pour visiter la maison où Colomb est né, en 1442. l découvrit le Nouveau-Monde en 1492, et mourut en 1506, à alladolid. On écrivit sur son tombeau, très-modeste : *Colombo a dato ai re di Leone e di Castiglia un nuovo Mondo.* La famille olomb existe à Castagnola, dans le Montferrat, et il paraît que e père du grand navigateur fut négociant sur la rive occidentale le Gênes.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XIX junii, 1835. Pontificatus Nostri an. V.

E. card. DE GREGORIO.

CHAPITRE XII.

§. I. Extraits d'articles de journaux concernant l'auteur du *Mémoire sur l'Imitation* et du *Codex de Advocatis*, publiés en 1827 et 1833.

§. II. Dissertations de l'académicien Daunou sur le même sujet, insérées au *Journal des Savants*.

§. III. Tableau des solécismes et barbarismes existant dans les manuscrits attribués à Thomas à-Kempis et au chancelier Gerson.

§. IV. Préférence accordée au texte du *Codex de Advocatis* sur les autres manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. V. Aperçu des gloses qu'on lit dans différents manuscrits.

§. VI. Discordances remarquables parmi les traductions de l'Imitation.

§. I.

Le premier des journaux qui ait annoncé notre Mémoire de 1827 sur le véritable auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, a été la *Revue Encyclopédique,* journal littéraire dont on regrette la cessation.

I. 1827. Juin. Paris, Revue Encyclopédique, vol. n-8° (1), sur le livre de M. le chevalier de Gregory, avec le titre : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.*

L'Imitation de Jésus-Christ a été composée vers 'an 1240, longtemps avant l'invention de l'imprimerie, par l'abbé Jean Gersen, Bénédictin de Cabaiaca, aujourd'hui Cavaglià, abbé de Saint-Étienne de a citadelle, à Verceil, en Lombardie. L'auteur n'a pas voulu y placer son nom, parce que cela n'était pas d'usage parmi les anciens religieux, et pour être conséquent à ses principes et à sa doctrine. Jamais trésor n'a été autant disputé parmi les peuples et surtout parmi les différents ordres monastiques. Chaque ville prétendait avoir vu naître, chaque monastère voulait avoir nourri dans son sein l'auteur d'un ouvrage plein d'onction et de piété qui nous console et nous détache des vanités du monde.

M. de Gregory, Vercellais, a publié en italien l'Histoire littéraire de sa patrie, en quatre volumes in-4°, ouvrage plein d'érudition et composé avec beaucoup le méthode et d'exactitude. Il y a parlé en détail de ean Gersen, et a démontré clairement son existence. l a achevé de la prouver dans l'ouvrage que nous nnonçons ici, et qui est le dernier auquel feu M. Lanjuinais ait donné ses soins, en sorte qu'il est pour ainsi dire le testament littéraire de ce savant respectable.

---

(1) Voyez, au tome XXX, 5 avril 1826, la notice de feu lexandre Barbier sur les nouvelles traductions de l'Imitation de ésus-Christ.

L'opinion de M. de Gregory n'est pas la première que l'impression nous ait transmise. Les Allemands, qui avaient inventé ce bel art, reproduisirent d'abord un manuscrit qu'avait copié leur compatriote Thomas à-Kempis, qui y avait mis son nom. Celui de Gerson lui fut substitué bientôt après par les Français. L'humble religieux de Verceil était bien moins connu que Jean Charlier, dit Gerson, célèbre chancelier de l'Université de Paris. Il n'avait pas voulu se nommer en tête de son ouvrage, parce que cela n'était pas en usage parmi les anciens religieux, et qu'il était conséquent à ses principes et à sa doctrine.

Le Jésuite Bernardin Rossignoli, mort à Turin, en 1613, fut le premier qui rendit enfin l'ouvrage à son véritable auteur. Il trouva dans la bibliothèque du collége d'Arone un manuscrit sous ce titre : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen de Imitatione Christi.* Ce nom de Gesen ou Gersen se trouve répété en tête des trois autres livres de l'Imitation dans ce manuscrit terminé par ces mots : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de Sacramento altaris.*

Ce fut d'après ce manuscrit que Constantin Cajetani, bibliothécaire du Vatican, donna, en 1616, une édition sous le nom de Jean Gersen, avec une dissertation qui produisit et fortifia les arguments du père Rossignoli. Dès l'année suivante, le Jésuite allemand Rosweide publia ses *Vindiciæ Kempenses* contre Cajetani, pour défendre l'opinion qui attribue l'Imition à Thomas à-Kempis, sans même faire mention Gersen.

Une querelle très-vive s'éleva entre Cajetani et osweide sur ce sujet, et le père Delfau la termina r une dissertation placée à la suite de son édition l'Imitation, en 1673 et 1674, imprimée plusieurs is.

Le sage et savant Dom Mabillon vint encore fortifier r son suffrage en 1677 les adversaires de Thomas Kempis et les partisans de Jean Gersen; le père olinet, savant antiquaire de la congrégation de inte-Geneviève, essaya de le réfuter dans une dis- rtation, mais il n'était pas de force à soutenir une lle discussion.

L'honneur français vint se mêler à cette querelle, voyant que Thomas à-Kempis ne pouvait soutenir concurrence contre Gersen, il voulut en profiter ur affirmer que le nom de Gersen était celui d'un re imaginaire, et qu'il fallait lire Gerson.

Mais était-il vraisemblable qu'un nom très-obscur t été substitué à un nom aussi connu que celui du ancelier de l'Université de Paris? Pouvait-on croire ue le frère de ce chancelier, qui avait composé le talogue de ses ouvrages, eût oublié celui qui devait i faire le plus d'honneur? Était-il vraisemblable que s œuvres de Gerson, ayant été réunies en quatre olumes in-folio l'an 1488, l'éditeur eût négligé de y insérer?

La simple allégation, que la seule ignorance d'un ribe a pu changer le nom de Gerson en celui de Ger- en, est victorieusement combattue dans le livre que ous annonçons.

Le savant auteur y démontre :

1°. Que plus de cinq manuscrits très-anciens portent le nom de Gersen, et que l'un de ces manuscrits porte le nom de *Jean de Cabanaco.*

2°. Que ce livre a été composé en forme de traité par un moine Bénédictin, à l'usage de ses novices.

3°. Que ni Jean Gerson ni Thomas à-Kempis ne peuvent en avoir été les auteurs.

M. de Gregory, après avoir ainsi prouvé que l'abbé Gersen de *Cabanaco* ou de *Cavaglià* n'est point un être imaginaire, ainsi que l'avait pensé M. Gence, qui s'est beaucoup occupé de cette matière, démontre (1) évidemment que le traité de l'Imitation a été composé entre les années 1220 et 1240, à Verceil, où l'Université et les colléges de Padoue avaient été transportés. Ses preuves sont tirées des différents manuscrits trouvés dans la Bibliothèque du Roi, à Paris même; elles le sont aussi des doctrines, des disputes et des usages relatifs à la communion sous les deux espèces qui étaient pratiquées au XIII^e^ siècle. Ces usages étaient abolis au temps de Gerson et d'à-Kempis. Enfin, le traité de l'Imitation a été lu et cité par plusieurs auteurs des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, tous antérieurs aux deux concurrents qu'on lui oppose.

La critique très-bien motivée que M. de Gregory a faite, page 185 de son ouvrage, dans un supplément daté du 10 février dernier, de l'édition latine du livre *de Imitatione Jesu Christi*, par M. Gence, nous dispense de toute autre observation à ce sujet.

---

(1) Dans la note sur le *Génie du Christianisme*, où le présent article a été rapporté, on a changé cette phrase : *M. de Gregory établit d'une manière évidente que le traité, etc.*

La France peut se glorifier de tant d'autres ouvrages, qu'elle n'a nullement besoin d'usurper la gloire qui résulte d'un livre dont la Lombardie s'honore avec raison. Plusieurs savants et des hommes très-distingués ont avoué qu'ils étaient convaincus par les arguments de M. de Gregory ses preuves et ses citations données avec le plus grand soin, ne paraissent plus laisser lieu à aucun doute raisonnable. Il y a déjà bien longtemps que le procès a été jugé par un homme important, Michel de Marillac, garde des sceaux de France, qui publia en 1621 une traduction très-estimée alors de l'Imitation de Jésus-Christ, et qui était assurément bien en état de juger cette question; il s'exprime ainsi : « L'auteur fut un moine Bénédictin « et non à-Kempis ni Gerson, et l'erreur du nom « s'est propagée dans le peuple par l'analogie entre « Gersen abbé et Gerson chancelier; l'auteur a été un « Italien, comme le prouvent les mots d'italien vul« gaire latinisés. L'auteur a vécu dans le XIII^e siècle « comme il résulte des collations de saint Bonaventure, « et de l'office du Saint-Sacrement, composé par « saint Thomas-d'Aquin, où les livres de l'Imitation « sont cités et copiés. »

La solution de ce problème historique est importante; car la connaissance de l'auteur du livre de l'Imitation, ainsi que du temps auquel il a vécu, est absolument nécessaire à ceux qui veulent bien comprendre un ouvrage dont la lecture est si répandue.

Signé, le Marquis DE FORTIA.

II. 1827. Août. *Annales de la littérature et des arts*, par le baron Trouvé. — Sur le livre intitulé :

Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par G. de Gregory.

Jamais trésor, dit-il, n'a été autant disputé parmi les peuples, et surtout parmi les différents ordres monastiques, « que le plus beau livre qui soit sorti de « la main des hommes, puisque l'Évangile n'en est « pas. » Chaque ville prétendait avoir vu naître, chaque monastère voulait avoir nourri dans son sein l'auteur d'un ouvrage plein d'onction et de piété qui nous console et nous détache des vanités de ce monde.

M. de Gregory, qui a publié en italien l'Histoire littéraire de sa patrie, en quatre volumes in-4°, remplie d'érudition et composée avec beaucoup de méthode et d'exactitude, y a parlé en détail de Jean Gersen, Bénédictin de Cabaliaca, aujourd'hui Cavaglià, abbé de Saint-Étienne, de la citadelle, à Verceil, en Lombardie, comme étant le véritable auteur de l'Imitation. Il y a démontré clairement l'existence de ce religieux, etc., comme dans l'avis précédent. La solution de ce problème historique est importante, car la connaissance de l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ainsi que du temps auquel il a vécu, est absolument nécessaire à ceux qui veulent bien comprendre un ouvrage dont la lecture est si répandue, et ne peut jamais cesser de l'être.

P. S. Du 27 août 1827. — *L'Ami de la Religion* du 18 de ce mois, annonce l'ouvrage de M. de Gregory et celui de M. Gence; l'auteur de cet article assez étendu semble n'avoir pas été persuadé ni pour l'un ni pour l'autre, il préfère l'opinion de ceux qui attribuent l'Imitation à Thomas à-Kempis; mais ce qui lui fait croire, et ce qui nous paraît à nous, prouve le

ire; car si cet écrivain avait composé l'ouvrage,
it-il mis son nom, lui qui s'annonce pour vou-
tre inconnu?

Le marquis DE FORTIA.

1827. *L'Ami de la Religion,* du 18 août, n° 1359,
. Picot (1). — *De Imitatione Christi libri IV,*
J. B. M. Gence, Parisiis.

Bénédictins s'appuient au manuscrit d'Arone
donner à leurs confrères le traité de l'Imitation.
fois, que d'autorités pour ce Gersen! Nous avons
ni, Valgrave, Delfau, Mabillon, le cardinal
irre, et dans les derniers temps, MM. de Gre-
Napione et Cancellieri; il paraît dans ce moment
un *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imi-*
, par M. de Gregory, qui est Vercellais, et qui
beaucoup de recherches sur l'histoire de sa pa-
il revendique pour elle l'honneur d'avoir possédé
ur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cet auteur
selon lui, Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne,
ceil.

fin, M. de Gregory fait dans son livre la critique
dition latine de M. Gence. De tels hommes se
nt-ils influencer par des petits motifs d'affection
un ordre ou pour un pays? Faut-il absolument,
qu'on est Bénédictin ou d'Italie, qu'on adopte
ion qui fait un Bénédictin italien auteur de l'Imi-
?

M. Gence ôte l'Imitation au bon Kempis, et la donne au
r Gerson. Le premier n'était, suivant lui, qu'un habile
, qui excellait à transcrire des manuscrits, mais qui était
ble de composer l'Imitation.

De même, parce qu'on est Français, est-on obligé de proclamer Gerson comme auteur de ce livre? Personne n'honore plus que moi (dit le rédacteur) le caractère de Gerson; il fut pieux, il fut savant, il montra du zèle dans les malheurs de l'Église; mais n'y a-t-il pas un peu d'amour-propre national dans les éloges qu'on lui décerne? N'est-il pas remarquable que dans le grand nombre d'écrivains, qui, depuis deux siècles, ont fait des recherches et des dissertations sur ce sujet, il n'en est que quelques-uns qui se soient déclarés en faveur du chancelier?

On cite Pierre Corneille, un avocat nommé Labbé, le savant Langlet-Dufrenois, un ou deux auteurs peu connus, et enfin, M. Gence. Il est vrai que celui-ci a soutenu cette cause avec un redoublement d'efforts, et qu'il a fait des recherches importantes, mais il y reste des difficultés à éclaircir. Comment Gerson n'a-t-il pas réuni plus de suffrages? Pourquoi ne s'est-il pas déclaré comme l'auteur du livre? Pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont-ils pas formellement attribué? Comment le docteur Dupin, dis-je, n'a-t-il pas fait entrer l'Imitation dans son édition de 1706, des œuvres de Gerson, en 5 volumes in-folio? Avait-il aussi des doutes, ou n'osait-il fronder l'opinion générale qui attribuait ce livre à Kempis?.........

N. B. A la lecture de cet article, nous avons, par la lettre du 26 août 1827, prouvé à M. Picot, rédacteur de ce journal, que notre dissertation polémique en faveur de Gersen, Bénédictin, était fondée sur l'autorité des *documents* et des plus estimables écrivains, saint Bonaventure, saint Thomas, les cardinaux Baronius, Bellarmin, d'Agüirre, Enriques, Ma-

lon, Massillon, etc., etc.; et que, si comme Député
Corps législatif, nous avons en 1810 entrepris l'his-
re littéraire de notre pays natal pour le défendre des
ures contenues dans l'article *Rizières,* du projet du
de rural, le calme de jugement contracté par une
gue et honorable magistrature nous avait appris à
rcher toujours la vérité et à éloigner de nous tout
rit de prévention. *Amicus Plato, sed magis amica
itas.*

IV. 1828. Le journal *le Constitutionnel,* de Paris,
19 octobre, dit : Il vient de paraître un ouvrage de
de Gregory, revu et publié par M. le comte Lanjui-
s, intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de
nitation de Jésus-Christ.*

Les dernières veilles du noble pair ont été consa-
es à un travail auquel il attachait une grande im-
tance. Il n'a jamais existé, dit-il, un trésor qui ait
plus disputé parmi les peuples, parmi les différents
res religieux que le livre de l'Imitation, car chaque
e prétendait avoir vu naître, chaque monastère
ir nourri dans son sein un philosophe si estimable et
hrétien. M. le comte Lanjuinais résout la question.
'espace nous manque pour donner ici l'analyse d'un
rage qu'on ne peut bien juger qu'en le lisant, et
s lequel la vaste érudition se trouve unie à la pureté
style (1), et à une grande force dialectique.

Tous les savants, les théologiens et les gens du
nde qui ne sont pas étrangers aux matières reli-
ses, doivent se procurer un ouvrage qui occupa

) Le rédacteur de l'article du *Journal des Savants,* octobre
7, dit le contraire. Voyez ci-après.

les derniers moments du grand citoyen que la France regrette.

Le rédacteur en chef, **Buchon.**

V. 1828. La *Gazette de Lyon*, n° 976, des 2 et 3 novembre, au rédacteur de la *Gazette universelle.*

Monsieur,

Permettez-moi de recourir à votre estimable journal pour revendiquer en faveur d'un ami respectable le mérite d'une recherche laborieuse et d'une découverte littéraire qui semble lui être disputée par le rédacteur d'un article inséré le 19 du mois dernier dans le journal *le Constitutionnel* de Paris.

Ce journal annonce un Mémoire de M. de Gregory, revu et publié par M. le comte Lanjuinais, sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; et après avoir dit que beaucoup de villes et de monastères prétendaient à l'honneur d'avoir nourri dans leur sein ce philosophe si chrétien, le journal ajoute: M. le comte Lanjuinais résolut la question. Cette phrase est une inconséquence qui peut inculquer une idée fausse à des lecteurs peu réfléchis.

Il est évident que c'est l'auteur du Mémoire et non son éditeur qui a décidé la question. Du reste, ce Mémoire, fort curieux, qui paraît mettre hors de doute que l'admirable ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ a été composé par l'abbé Bénédictin Gerson, de la ville de Verceil, en Lombardie, n'est qu'un extrait de l'*Histoire de la littérature Vercellaise*, qui vient d'être publiée à Turin, en 1824, par M. le chevalier de Gregory, Président honoraire de la Cour

l'Aix, en Provence, ouvrage très-estimé en
:t dont il est à désirer que la littérature fran-
nrichisse bientôt.

Un de vos abonnés.

833. La *Revue Encyclopédique* de juillet et
)me LIX, volume in-8°, Paris. — *De Imita-
'hristi, et contemptu mundi omniumque ejus
ım, libri IV, Codex de Advocatis, sæculi XIII.
:ecunda cum notis et variis lectionibus, curante
ᴦ. de Gregory. Parisiis, typis fratrum Firmin*
MDCCCXXXIII.

us annonçons cette dernière édition d'un traité
:n possession d'en fournir un si grand nombre,
s si longtemps, c'est que les circonstances qui
agnent celle-ci en font presque une nouveauté.
: parlerons pas du livre, tout le monde le con-
est la conséquence des principes chrétiens dans
:nière rigueur, le détachement du monde, le
de la vie monastique; et, tout le monde aussi
'iendra, c'est un grand livre. Nous voulons
:nt rappeler ici quelques mots de son histoire,
connaître au public l'heureuse lumière que
ıt d'y répandre les recherches de M. de Gre-
'n sait que, malgré l'immense célébrité de cet
:, on n'avait jamais pu fixer d'une manière au-
ue et précise le nom de son auteur; il ne man-
:pendant pas de concurrents, soutenus par les
jetés par les autres, mais sans preuves bien
d'aucune part. On eût dit que l'auteur, afin
pléter ses leçons par son exemple, avait divi-
réussi à se dérober à la gloire mondaine dont

la postérité couvrait son œuvre. Sur les anciens manuscrits on trouvait tantôt le nom de saint Bernard, tantôt celui de Thomas à-Kempis, ailleurs ceux de Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, et de Jean Gersen, abbé du monastère bénédictin de Saint-Étienne, à Verceil. Le nom de saint Bernard paraissait généralement assez aventuré en cette affaire, et la discussion se tenait d'ordinaire entre Gerson et à-Kempis; mais voici que maintenant il paraît que c'est à Jean Gersen qu'il faut décidément rapporter tous les hommages. Nous avons déjà rendu compte, dans cette *Revue*, des investigations de M. de Gregory, au sujet de l'abbé de Verceil (*Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. Juin 1827), et il faut avouer que les raisons dont son opinion était dès lors appuyée lui donnaient une force imposante; mais, pour cette fois, si le fondement nouveau sur lequel il s'établit n'est pas une certitude parfaite, c'est au moins une probabilité qui en est bien voisine. Le hasard a fait tomber entre ses mains un manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, sans nom d'auteur, il est vrai, mais d'une haute importance par la date que fournissait la forme de l'écriture. Présenté à l'examen des personnes les plus versées dans les connaissances paléographiques, toutes se sont empressées de reconnaître que le manuscrit était du XIII^e^ siècle ou tout au plus des premières années du XIV^e^, et d'en signer l'attestation. Or, Jean Gerson est né en 1363, Thomas à-Kempis en 1380; ils appartiennent à la fin du XIV^e^ siècle : donc l'Imitation de Jésus-Christ leur est antérieure. Sur les dernières pages du manuscrit se trouvaient quelques lignes d'une écriture plus moderne, indiquant qu'en 1527 ce manuscrit avait été en la possession de Jérôme de Advocatis, chanoine à Ivrée; des annotations subséquentes montraient qu'il avait successivement appartenu à d'autres personnes de cette même famille, qui de temps immémorial est une des plus célèbres de la ville de Verceil. Jaloux de connaître si ce manuscrit, après avoir écarté Jean Gerson et Thomas à-Kempis, ne pourrait pas le mener sur quelque voie favorable à l'illustre abbé de Verceil, M. de Gregory écrivit à la famille de Advocatis, qui existe encore, pour la prier de chercher dans ses papiers, et de tâcher d'y découvrir quelque indice relatif à la possession primitive de ce manuscrit. Après bien des recherches infructueuses, on trouva enfin, sur un vieux journal de maison, comme on en tenait souvent alors, une note disant que ce manuscrit, qui passait de mains en mains dans la famille depuis une longue suite d'années, avait été cédé par Joseph de Advocatis à son frère Vincent; la note était de 1349. Le manuscrit, qui existait depuis si longtemps dans la famille, puisqu'il avait appartenu aux ancêtres, était donc bien réellement du XIII^e siècle; et, suivant toute probabilité, originaire de Verceil. Voici cette note, dont M. de Gregory donne un *fac-simile*, et dont il eu soin d'appuyer l'authenticité par les preuves notariées les plus exactes :

Die undecima mensis februarii ann. 1349. *Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam; nominata, etc.*

XV die Dominica mensis februarji post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonji habitat in signum fraterni amoris quod hoc tempora-

libus tantum impulsus negotis feci, dono ili preciosum codicem de Imitatione Xpti quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo nam nonnulli antenates mei hujus jam recordarunt.

La découverte de ce précieux manuscrit de la famille de Advocatis augmente donc singulièrement la valeur des raisons qui militaient déjà en faveur de Jean Gersen, abbé de Verceil, vers 1240. Il semble même, indépendamment de toute autre considération, que, lorsque l'on a bien lu l'Imitation de Jésus-Christ, on serait tenté d'affirmer *à priori* qu'elle est l'œuvre d'un moine Bénédictin. Tous les préceptes qu'on y trouve, en effet, constituent véritablement l'essence philosophique de la règle de saint Benoît; c'est un résumé de la théorie du monachisme. M. de Gregory conjecture, non sans quelque apparence de vérité, que ce petit écrit formait peut-être le texte de l'un des enseignements qui se faisaient alors dans la célèbre Université de Verceil.

Ce manuscrit si précieux, et je voudrais presque dire si nouveau par son antiquité même, est le fondement de l'édition que nous annonçons. Le texte est accompagné de notes nombreuses, et toutes les variantes qui se trouvent dans les divers manuscrits sont rapportées avec exactitude. Le format et l'impression sont sur le modèle des classiques latins de Lemaire; ce qui est assez dire que l'ouvrage est d'une apparence belle et sévère; il est orné de plusieurs *fac-simile* fort bien exécutés d'après les manuscrits qui portent le nom de Jean Gersen, et d'un portrait de cet abbé d'après une peinture qui existe en Italie. Il y a même, à ce sujet, une vérification assez curieuse. On savait qu'il existait n ancien manuscrit italien portant en tête la figure 'un moine vêtu du costume bénédictin. M. de Gre-ory avait fait d'inutiles recherches au monastère de *a Cava*, près de Naples, pour le découvrir, lorsque I. Guérard, en feuilletant les manuscrits de la Biblio-hèque royale, le trouva par hasard parmi ceux de aint-Germain-des-Prés, et en fit part à M. de Gre-ory. La figure, peinte, suivant l'usage, dans la pre-nière capitale du feuillet initial, était précisément elle de l'abbé de Verceil. La tête est d'un beau carac-ère, le capuchon rabattu en arrière laisse apercevoir out le crâne, et le visage est d'une expression de sain-eté remarquable. Nous avons donc aujourd'hui, non-eulement le nom, mais encore les traits véritables le ce personnage si longtemps mystérieux et inconnu. e public rendra justice à M. de Gregory, pour les oins et la conscience qu'il a mis dans ses érudites re-herches, et conviendra qu'il a fait ici deux bonnes hoses, la première, de découvrir le manuscrit *de dvocatis;* et la seconde, de le publier. Pour nous, out en donnant nos éloges au bibliophile, nous royons pouvoir assurer à l'éditeur qu'avant peu son ivre sera devenu une nécessité de toute bibliothèque n peu sérieuse, et que toute peine aura ainsi sa écompense. J. R.

VII. 1833. *L'Ami de la Religion,* du 12 novembre. — *De Imitatione Christi Codex de Advocatis, sæ-uli XIII. Editio secunda, curante equite de Gre-ory; in-*8°.

La controverse sur l'auteur de l'Imitation recom-nence avec une nouvelle force. M. Gence croyait l'avoir terminée par son édition latine de l'Imitation, où il passe en revue les manuscrits et les éditions les plus célèbres, et par ses *Nouvelles Considérations*, dont nous avons parlé nos 2021 et 2034. On sait que M. Gence refuse également à Kempis et à Gersen la gloire d'avoir composé l'Imitation; il donne ce livre à Gerson. M. de Gregory, de Verceil, président honoraire à la cour royale d'Aix, avait déjà traité cette question dans son *Histoire de la littérature de Verceil*, en 4 vol. in-4°, imprimés à Turin de 1819 à 1824. Depuis, il avait paru de lui un *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation*, revu et publié par Lanjuinais, 1827, in-12. Aujourd'hui, M. de Gregory se présente avec de nouvelles armes qu'il regarde comme décisives. Il a découvert un manuscrit jusqu'ici inconnu des savants. Le 4 août 1830, il a acheté à Paris du libraire Techener un manuscrit sur parchemin, contenant les quatre livres de l'Imitation, et que Techener avait acheté à Metz du libraire Lévi. Comment Lévi avait-il ce manuscrit, c'est ce qu'on n'a pu vérifier. Mais on voit par différentes notes que ce manuscrit avait appartenu à la famille Avogadro, de Verceil, et qu'il était depuis longtemps dans cette famille. Dans un espèce de journal de la famille Avogadro, il est parlé, sous l'an 1349, d'un manuscrit de l'Imitation qu'un Avogadro tenait *de longue main* de ses ancêtres, et dont il faisait présent à un de ses frères. Ceci trancherait la question; car, si l'Imitation existait en 1349, et qu'un manuscrit de ce livre existât *de longue main* dans une famille, il est évident que l'ouvrage ne peut être de Gerson, qui ne naquit qu'en 1363, ou d'à-Kempis, qui ne naquit qu'en 1380. Gersen était du siècle précédent, et était abbé de Saint-Étienne de Verceil de 1220 à 1240. M. de Gregory a fait examiner son manuscrit par plusieurs savants français et étrangers, qui, au caractère de l'écriture, ont cru reconnaître qu'il était de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e. C'est l'opinion de MM. Nodier, Marcel, Buchon et Artaud, et de dix littérateurs italiens ou allemands. M. de Gregory a joint leurs témoignages à sa préface.

Il ne s'en tient pas là, et, à l'exemple de M. Gence, il donne une description des manuscrits de l'Imitation. D'abord il examine les manuscrits du XV^e siècle sans nom d'auteur. Le premier est son manuscrit Avogadro, qui est en petit caractère, avec beaucoup d'abréviations. MM. Lépine, Guérard, Audiffret, et autres gardes des manuscrits de la Bibliothèque du roi, ayant comparé, le 9 août 1830, le manuscrit Avogadro avec ceux de la Cava, de Bobbio, de Biscia, de Mantoue et autres qui avaient été rapportés d'Italie par Mabillon en 1686, et avec le fameux manuscrit de Gerardmont décrit dans l'acte de 1671 et assigné à l'an 1400, ont estimé que ce manuscrit leur était antérieur. M. de Gregory passe en revue trente manuscrits du XV^e siècle sans nom d'auteur. Il cite quatre éditions du même siècle, également sans nom d'auteur, trois manuscrits et sept éditions qui attribuent l'ouvrage à saint Bernard, neuf manuscrits et huit éditions qui l'attribuent à Thomas à-Kempis, cinq manuscrits et douze éditions qui le donnent à Gerson, et quinze manuscrits qui portent le nom de Gessen, ou Gersen, ou Gersem. De cet examen, M. de Gregory conclut que plusieurs manuscrits dont l'authenticité n'est pas douteuse ne portent aucun nom d'auteur, qu'aucun manuscrit ne porte le nom d'A Kempis avant 1441, et aucun celui de Gerson avant 1460.

Le savant auteur ne manque pas de tirer avantage de l'examen de treize manuscrits fait en 1671 à Paris par plusieurs savants, et de l'examen que d'autres savants firent en 1687 des manuscrits d'Arone, de Parme et de Bobbio.

M. de Gregory donne ensuite le texte de l'Imitation d'après le manuscrit Avogadro. Il indique soigneusement les variantes des principaux manuscrits et des éditions les plus connues. Ce travail paraît fait en conscience et par un homme qui a bien étudié l'Imitation, et qui a fait de grandes recherches sur le texte de cet incomparable ouvrage. Il faut parcourir l'édition pour se faire une idée de ce travail. L'éditeur cite les passages de l'Écriture auxquels l'auteur de l'Imitation fait allusion.

Enfin, il ne néglige rien pour éclaircir le texte, et compare les préceptes qu'on y trouve avec ceux de la règle de saint Benoît. Tout cela fait le sujet d'un grand nombre de notes, qui sont en latin comme le texte.

L'éditeur avait publié une première édition avec l'ancienne orthographe, mais à cent exemplaires seulement, et pour satisfaire la curiosité des bibliophiles. Celle-ci est plus soignée et purgée des fautes qui appartiennent au XIII^e siècle. A la fin, on trouve une liste des locutions d'un latin peu correct qui se trouvent dans le manuscrit Avogadro.

Ce manuscrit a été offert par M. de Gregory au ch

de la cathédrale de Verceil, pour être conservé
ses archives. Il est de forme carrée, de carac-
gothique nouveau et rond, presque sans ratures.
raît avoir été écrit avec une plume de fer ou
gent. L'éditeur fait différentes remarques sur le
ctère de l'écriture, sur la ponctuation, sur l'or-
raphe, sur les abréviations, sur les corrections
e trouvent en marge. Il trouve dans tout cela des
ves de l'antiquité du manuscrit.

x gravures offrent le portrait de l'abbé Gersen,
specimen du manuscrit Avogadro, un *specimen*
nanuscrit d'Arone, et des *specimen* de quatre
es célèbres manuscrits.

ous ne savons si M. Gence répondra à ces nou-
s objections contre son système. Nous voyons
l a eu connaissance du nouveau manuscrit, qui a
xaminé dans une conférence entre M. de Gregory
i. Il a reconnu, dit-on, que ce manuscrit, anté-
r au manuscrit de la Cava, était du xv^e siècle, et,
ant qu'une copie, représentait nécessairement un
uscrit encore plus ancien.

ous avons cru que ces détails sur un ouvrage si
aux amis de la religion et sur son auteur ne
rraient paraître indifférents à nos lecteurs.

III. 1834. *L'Ami de la Religion,* du 27 novembre,
té dans l'*Univers*, du 28 novembre 1834.

le Président de Gregory, qui a publié une édi-
de l'Imitation d'après le manuscrit Avogadro, de
ceil, ayant envoyé aux Académies d'Italie, d'Al-
agne et d'Angleterre la préface où il développe ses
ifs pour attribuer l'Imitation à Gersen, l'Acadé-

mie royale de Munich s'est occupée de cette question dans sa séance du 4 janvier dernier. Le conservateur et professeur Schmeller a fait un rapport sur le travail de M. de Gregory. Il a donné rapidement l'histoire de la controverse sur l'auteur de l'Imitation. Le public, dit-il, s'en tenait à Thomas à-Kempis ou au chancelier Gerson, quand depuis quelque temps les droits de Gersen ont été soutenus avec habileté et persévérance par M. de Gregory. Son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* publié à Paris en 1827, a été traduit en allemand par M. Jean-Baptiste Weigl, recteur et professeur du Lycée de Ratisbonne; Sultzbach, 1832, in-8°. M. Schmeller parle surtout, comme cela devait être, de la découverte du manuscrit Avogadro et du journal de cette famille, qui fait remonter l'existence du manuscrit à l'année 1349, ce qui contredit toutes les idées des savants sur l'époque où fut rédigée l'Imitation. Nous ne reproduirons pas ici toutes les preuves qu'a données M. de Gregory en faveur de son opinion; nous les avons exposées dans ce journal, en rendant compte de son édition de l'Imitation d'après le manuscrit Avogadro. Nous dirons seulement que le professeur Schmeller paraît adopter pleinement le sentiment de M. de Gregory. Il a terminé son rapport en disant que l'Académie ne pouvait que tomber d'accord avec les conclusions de l'auteur, le remercier de sa communication, et le féliciter sur l'*heureuse découverte qui termine sans doute de trop longs débats.* Tels sont en effet les termes de la délibération prise le 4 janvier par la classe philosophique et philologique de l'Académie royale des Sciences de Munich. La délibération et le rapport ont été envoyés à M. de Gregory par M. Thiessk, secrétaire de la première classe de l'Académie.

IX. 1834. Journal allemand de Leipsick, *Le Neve Jahrbucher*, rédigé par les docteurs Seebod et Christian, vol. in-8°. — *De Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum libri IV Codex de Advocatis sæculi XIII, secunda editio cum notis et variis lectionibus curante Equite G. de Gregory J. U. D. præside hon. in suprema regia curia Aquarum Sextiarum*, 1833, *Parisiis typis Firmin Didot.*

Une des plus remarquables controverses bibliographiques dont se soit pendant des siècles occupée la jalousie des nations, et qui fut même soumise à des conciles, est celle élevée sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Ce livre n'expliquerait pas le vif intérêt qu'il inspire, et son immense propagation, si on ne savait combien peu le texte de la Bible était répandu parmi la masse des catholiques.

Actuellement et entre protestants il ne peut plus être question que du point bibliographique que M. de Gregory paraît avoir décidé à jamais.

Parmi les prétendants, saint Bernard et Thomas à-Kempis ont cédé la place depuis longtemps; il ne restait plus que le chancelier de Paris Gerson et l'abbé des Bénédictins Gersen. L'opinion de Gence, qui attribue l'ouvrage à Gerson, a trouvé des partisans, grâce au zèle passionné avec lequel on a soutenu cette version depuis quelques années.

Ebert, dans son *Dictionnaire Bibliographique*, mais précédemment déjà M. de Gregory dans son ouvrage *Istoria della Vercellese letteratura ed arti,* Turin, 4 vol., 1819-1824; et dans celui, *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation, etc.,* Paris 1827, eussent, s'ils avaient été plus connus, évité aux bibliographes de nombreuses recherches et fourni des preuves contre Gerson.

A présent, l'heureuse découverte du plus ancien codex de l'ouvrage (à ce qu'il paraît) a mis fin à la discussion en ce qui regarde le chancelier de Paris. C'est M. de Gregory qui a découvert, en août 1830, chez M. Techener, antiquaire à Paris, un manuscrit de l'Imitation qui paraît appartenir au XIII^e siècle et qui porte sur un des côtés de la couverture une série de noms de la famille *de Advocatis,* actuellement Avogadro, qui en était désigné comme propriétaire.

Après bien des recherches, M. l'éditeur réussit à trouver dans des papiers de famille des Avogadro quelques feuilles sauvées par hasard des années 1343 à 1350, dont on communique le morceau suivant en facsimile, *Joseph de Advocatis* 1349, 15 *die Dominica mensis februarii, etc.* (Voyez au chapitre XI, page 238.)

Il est donc clair comme le jour que ce livre ne peut être l'ouvrage de Jean Jarson, qui n'est venu au monde qu'en l'année 1363, et encore moins de Thomas à-Kempis qui n'a vu le jour qu'en 1380. Mais ce qui est inexplicable, c'est que Gence ait déjà pu éluder des témoignages, comme par exemple, celui du propre frère de Gerson, dans sa *Biographie* de 1423, *alii autem tractatus qui sibi nonnumquam tribuuntur exstant, ut est libellus de contemptu mundi, quem tamen constat a quodam Thoma Canonico regulari* (*a Kempis*) *editum.* La dernière erreur provient, ne on le sait, de la masse de copies de l'exem- écrit de la propre main de Kempis, car il existe re des *Codex* avec la souscription : *Finitus et letus per manus fratris Thomæ Kemp in monte gnetis prope Zuvall.*

près l'acte de donation ci-dessus relaté on peut nser M. de Gregory de produire toutes les autres as qui ne permettent pas d'attribuer l'ouvrage au celier Gerson et que M. de Gregory possède en l nombre.

is cette question ayant été le sujet d'une contro- contre M. Gence, qui ne peut lui-même se dé- e de certaines assertions déplacées, il est résulté le fâcheux, que les preuves en faveur de l'abbé lictin Gersen ont été dispersées dans l'ouvrage . de Gregory.

us allons reproduire ici les principaux documents :

Il est hors de doute que l'auteur de l'Imitation t un Bénédictin, car les principes émis dans ce sont absolument ceux de la *Regula S. Benedicti;* uve en résulte de toute l'édition par la compa- de plusieurs passages littéralement empruntés *egula.*

L'ouvrage a dû paraître sous l'anonyme, à cause règle de l'ordre *Ne quid præsumat Monachus e proprium.* Déjà Calmet avait dans sa *Regula nedicti,* démontré qu'aucun ordre n'avait publié 'ouvrages anonymes que celui des Bénédictins. us anciens manuscrits ne portent pas de noms ur, et ceux de Bernard, Gerson et Kempis ne sent que quelque temps après le commence- du xv^{e} siècle.

3°. Le *Codex Aronensis*, qui d'après le *fac-simile* appartient évidemment au premier quart du XIV^e siècle, porte cinq fois l'inscription : *Liber abbatis Joh. Gersen*. D'autres manuscrits qui portent son nom sont plus modernes, mais plusieurs d'entre eux sont, sans aucun doute, plus anciens que tous ceux qui ont les noms sus-mentionnés. Il reste encore à rendre compte du travail de M. de Gregory en lui-même et du contenu des pièces justificatives.....

Depuis la page xlv jusqu'à la page lxij, on trouve encore les jugements recueillis de beaucoup de savants sur l'antiquité du *Codex de Advocatis*, lesquels se prononcent tous pour le XIII^e siècle ou le commencement du XIV^e, à l'exception du seul Gence, qui ne veut reconnaître que le XV^e siècle. En outre des pièces sur les principaux manuscrits, et enfin l'acte du chapitre métropolitain de Verceil, qui remercie M. de Gregory du cadeau qu'il lui fait du *Codex de Advocatis*, on trouve partout de savantes et intéressantes notices sur différents détails.

Le texte du livre est exactement pris d'après le *Codex de Advocatis*, comme étant le plus ancien document et a, par là, étonnamment gagné ; beaucoup de passages inintelligibles ou tronqués ont reçu de la précision et du sens.

Les manuscrits dont les *fac-simile* ont été produits, ont été comparés aussi par M. de Gregory qui en a également signalé les principales leçons. Pour l'histoire de l'ouvrage, le *Codex de Bobbio* est remarquable en ce qu'il contient un grand nombre d'additions qui ont été intercalées. Outre l'édition de Milan, de 1488, on n'a comparé que des éditions récentes

r prouver combien le texte avait gagné par le
dex de Advocatis.

our l'explication, M. de Gregory a d'abord donné
riche concordance des textes de la Bible, puisés
cipalement dans l'édition d'Enriquez, ensuite les
ages les plus importants des Pères de l'Église;
s, ce qui appartient surtout à M. de Gregory, ce
t les passages de la *Regula S. Benedicti* et des con-
s, notamment ceux du concile de Trente que M. de
gory a cités ou transcrits. Ensuite il a donné beau-
p de savants renseignements sur la vie monacale,
l'enseignement et les usages religieux; il a com-
é les passages du Dante, qui paraît avoir puisé
lques faits dans l'Imitation.

e tout est terminé par une riche table des ma-
es, parfaitement coordonnée et qui permet de
ver facilement chaque maxime du livre.

i c'était ici le lieu de se livrer à des discussions
iques sur les détails, il y aurait matière à beaucoup
servations. Plusieurs fois on aurait dû préférer
eçon des autres manuscrits à celle du *Codex de*
vocatis. M. de Gregory ne l'a fait que là où les
tes étaient palpables; mais déjà l'assonance ordi-
re dans les maximes principales, souvent même la
e entière, sur laquelle M. de Gregory n'avait donné
un avertissement, aurait dû lui faire penser que
dre des mots fournis par les autres manuscrits
urait pas dû être changé. Cependant, les résultats
liographiques, les recueils critiques, les éclaircis-
ents précieux, le texte puisé aux plus anciennes
rces et la belle et correcte impression assurent à

l'ouvrage une valeur réelle et à son auteur la gratitude des savants. Freidrich **Dubner.**

X. 1836. *L'Ami de la Religion,* du 19 janvier. — *De l'Imitation de Jésus-Christ et du mépris du monde et de toutes ses vanités, d'après le manuscrit* de Advocatis *du* XIIIe *siècle, par le président de Gregory.*

M. le Président de Gregory, après avoir publié une édition latine de l'Imitation, suivant le manuscrit *De Advocatis,* a voulu en publier simultanément deux traductions, l'une française, l'autre italienne. Il a dédié ces traductions aux Dames chrétiennes. Il suit constamment le manuscrit dont on lui doit la découverte, et indique par une étoile les endroits où le texte du manuscrit diffère de ceux connus jusqu'à ce jour. Deux étoiles indiquent la suppression des phrases *introduites,* dit M. de Gregory, *dans les autres manuscrits par à-Kempis, Gerson, et autres copistes.*

On sait que M. de Gregory donne l'Imitation à Jean Gersen, abbé de Verceil, et qu'il fait remonter l'Imitation au XIIIe siècle. Il développe les preuves de son opinion dans son édition latine dont nous avons rendu compte dans ce journal. Depuis, nous avons fait connaître l'avis de l'Académie de Munich sur l'auteur de l'Imitation et sur l'époque où ce livre était déjà répandu. M. de Gregory a cru devoir joindre à sa traduction l'avis motivé de cette Académie. Il y a joint un certificat de M. l'Évêque actuel de Bielle sur l'antiquité du manuscrit de la famille Avogadro. Il espère que ces pièces feront cesser toute opposition de la part des partisans d'à-Kempis ou de Gerson.

éditeur a voulu suivre autant que possible la tuation de son manuscrit. Il a omis les points :lamation qui étaient inconnus au XIII^e siècle en :. Il n'a pas cru devoir exprimer en caractères ita-s les passages tirés de l'Écriture, et a aussi omis les deux derniers livres les noms de *Jésus-st* ou *le Seigneur,* et *le fidèle* ou *le disciple,* qui trouvent pas dans les anciens manuscrits ni dans litions du XV^e siècle.

ı ne peut qu'applaudir au zèle de M. de Gregory faire connaître et répandre l'Imitation. Ce zèle attiré une distinction bien flatteuse. Le Saint-, auquel il avait fait hommage de ses deux édi-latines de l'Imitation, l'a félicité de son travail n bref du 19 juin dernier, et l'a nommé chevalier ordre pontifical de saint Grégoire-le-Grand.

traduction italienne est faite sur le même plan a traduction française; mais, au lieu du rapport Académie de Munich, sur l'édition *de Advocatis,* e Gregory a inséré en tête de cette traduction un le du tome LXXVI de la *Bibliothèque italienne,* ı paru à Milan en octobre 1834. Cet article est de abbé Gironi, bibliothécaire à Brera, qui s'y dé-tout en faveur de Gersen.

[. 1836. *Il Propagatore religioso* (maggio). To- — *Osservazioni sulla lettera del sig. Onesimo y, di Parigi, colla quale annunzia* (1) *al sig. a Martine di avere trovato in Valenciennes un oscritto originale del libro* de Imitatione Christi,

---

Cette lettre a été traduite, et insérée dans le rapport de aymond à l'Académie de Chambéry. Voyez au chapitre XI.

col quale egli pretende che venga tolto ogni dubbio che l' autore di questo libro non sia stato Gerson, cancelliere dell' Università di Parigi. Questa lettera fu pubblicata in molti giornali francesi e segnatamente nel Journal des Villes et Campagnes, 5 *maggio ultimo, e successivamente nella* Gazette de France, *il* 7 *del medesimo mese* 1836.

XII. 1836. *Journal des Débats* du 20 septembre, extrait du long article favorable à l'abbé Gersen, Bénédictin à Verceil, rédigé par le spirituel docteur Philarète Chasles, aujourd'hui professeur au collége de France. — *De Imitatione Christi*, édition nouvelle, publiée sur un manuscrit original, par M. de Gregory, Président de la Cour royale d'Aix.

L'*Imitation du Christ* est un de ces livres d'époque qui influent sur les masses en de certaines circonstances données, et qui résument un état de civilisation morale et intellectuelle. Lorsqu'on les considère à distance, on est tout étonné de l'effet qu'ils ont produit....

Sa destinée a été singulière. L'auteur du livre était si pénétré du principe qu'il inculquait, qu'il s'est renfermé dans une obscurité dont le cours des ans ne l'a pas fait sortir. On ferait une bibliothèque des volumes écrits sur le véritable auteur de l'Imitation et des querelles littéraires que ce problème insoluble a suscitées. Quand le livre fut devenu populaire, quand ce fut le manuel reconnu de la piété européenne, toutes les corporations religieuses prétendirent que l'auteur était un de leurs frères; et ce livre de douceur, d'abnégation et d'héroïsme chrétien devint une pomme de discorde pour les moines de tous les ordres.

Pour comprendre l'importance de ces querelles, il aut se souvenir que la république chrétienne depuis e moyen âge s'était divisée en une foule de groupes, éritables républiques isolées qui avaient leurs pasions très-vivaces, leur amour-propre très-actif et eurs rivalités que la charité chrétienne n'éteignait as....

Ils regardèrent à-Kempis, qui avait copié l'Imitaion, comme le véritable auteur de ce livre, et une érie d'éditions publiées en Allemagne depuis 1472, ropagea cette erreur, d'autant plus facile à accréditer, ue Thomas à-Kempis avait fait plusieurs ouvrages mystiques. Pendant que les Chanoines augustins attriuaient à un de leurs saints cette œuvre célèbre, les opistes de l'Université parisienne faisaient le même onneur au célèbre Gerson, dont le nom véritable tait Jean Charlier. Plusieurs manuscrits portent, en ffet, les noms de *Joannes Gerson, cancellarius pariiensis*. La dispute se compliqua lorsqu'on découvrit ue certain manuscrit portait, non pas Jean Gerson, hancelier de l'Université de Paris, mais Jean Gersen, Bénédictin, abbé du monastère de Verceil. Quelques ditions parurent avec cette dernière indication. Bénédictins, Augustins, Universitaires, combattirent our leur héros.

Il était réservé à M. de Gregory de terminer cette grande querelle. Un abbé inconnu, du monastère de Verceil, a créé ce livre remarquable. Voici l'édition la plus pure, la meilleure, la plus soigneusement revue et commentée de l'ouvrage célèbre. Tant que l'on a pris l'Imitation du Christ pour un monument de la foi, pour un modèle et un type, on s'est contenté de le réimprimer et de le traduire, souvent très-inexactement; maintenant que le siècle sceptique s'est éloigné surtout de l'humilité recommandée par l'abbé de Verceil, l'œuvre est retombée dans le domaine de l'art, l'érudition s'en est emparée.

On a fait souvent l'histoire littéraire; on n'a pas fait l'histoire des livres. C'est que les livres ont une âme, et cette âme on l'oublie. Comment le petit traité d'Épictète a-t-il gouverné pendant trois ou quatre siècles les âmes stoïques de l'antiquité? Quelle influence de même nature a exercée le Chinois Con-Fu-Zée? Dites-nous la portée morale de Voltaire au XVIIIe siècle? Enfin, de quelles ailes vastes et chrétiennes l'Imitation du Christ a-t-elle couvert et comme couvé le moyen âge? Ces questions sont belles, nobles et plus que littéraires. On nous a fatigués de commentaires sur la rhétorique, sur les métaphores et sur les synecdoches. On nous a ennuyé de dissertations très-subtiles sur la position des mots, sur l'emploi des épithètes. Parlez-nous un peu des choses.

Sous le rapport littéraire et académique, l'Imitation du Christ est peu de chose. Le style en est lent, triste, monacal; mais comme monument historique, c'est quelque chose de grand et de curieux que l'Imitation du Christ. Si l'on compare son influence à sa simplicité, on reconnaîtra qu'en effet il y a une sorte d'analogie entre ce livre et le Christ qui lui a servi de modèle et de sujet d'étude.

C'est par cette même voie, c'est de cette manière calme, chaste, secrète, triste et humble, que le christianisme lui-même a grandi. L'esprit monacal n'a pas d'autre épopée que l'Imitation du Christ; et comme l'esprit monacal a régi l'Europe moderne concurremment avec l'esprit féodal, l'Imitation du Christ aùra, même pour l'historien sceptique, tout l'intérêt d'un monument (1). Cs.

XIII. 1837. *Paris and London Advertiser*. Paris, du 17 au 23 décembre, n° 136. — *Recherches Bibliographiques sur le véritable auteur de* Imitatione Christi.

Le plus beau livre qui soit sorti de la main de l'homme, livre qui a reçu depuis l'invention de l'imprimerie plus de deux mille éditions, et qui fut traduit du latin en toutes les langues vivantes et mortes, qui fut depuis l'an 1604 l'objet de discussions littéraires pour en connaître le véritable auteur; ce livre est le traité qui a pour titre : *De Imitatione Christi et Contemptu Mundi omniumque vanitatum ejus libri IV.*

Les Allemands de la congrégration des chanoines de Saint-Augustin l'attribuèrent à leur confrère Thomas à Kempen, né en 1380; car le manuscrit d'Anvers porte qu'il fut écrit par lui en l'année 1441.

Les Français le donnent à leur conational Jean Gerson, né en 1363, et qui fut chancelier de l'Université de Paris, d'après un manuscrit de l'an 1460, sur lequel se trouve son portrait, et d'après plusieurs manuscrits où on lit le nom de *Jean Ges. Ger. Gessen, Gersen,* que les premiers imprimeurs ont interprété par celui de Gerson, célèbre dans les disputes politiques au xvᵉ siècle, soit en faveur, soit contre le duc de Bourgogne, et particulièrement au concile de Constance contre les calixtins et les papes, qu'il déclara illégalement élus. On a trouvé en 1604, et on a produit le manuscrit d'Arone sur l'Imitation dans les congrès des savants tenus à Paris, en 1671 et en 1687, par-devant l'archevêque de Paris, où on lisait cinq fois le nom d'*Abbatis Johannis Gersen,* et on a jugé ce manuscrit du xivᵉ siècle, ainsi antérieur aux époques auxquelles Gerson et Kempis auraient pu composer le précieux traité de l'Imitation. On a ensuite démontré que cet abbé Jean Gersen avait existé, et que depuis 1220 à 1240, il fut abbé Bénédictin de la réforme de Saint-Maur, dans le monastère très-célèbre à Verceil, sous le titre de Saint-Étienne de la Citadelle, et dont on trouve encore des décombres.

---

(1) M. Philarète Chasles, après avoir fait cet éloge de l'abbé Gersen, a donné, dans le même *Journal des Débats* du 10 août 1838, l'extrait de l'éloge du chancelier de Paris, Jean Gerson, dont le prix fut, dans la séance publique du jour précédent, accordé à MM. Faugères et Lasalle, 6 000 francs à partager, le Roi ayant doublé le prix de 3 000 francs, sur l'instance de M. Salvandy, ministre de l'Instruction publique et président de l'Académie française (voyez tome I, page 329). Il est à observer que M. Chasles dit « que Gerson est l'admirable anonyme qui dut écrire l'Imitation de Jésus-Christ. »

Cependant, des opposants, des partisans de Kempis, copiste, et de Gerson, traducteur en français du même ouvrage, continuaient à soutenir leurs opinions, et dernièrement encore M. Onésime Leroy prétendait, avec des probabilités, et sans donner des preuves, que Gerson et non Gersen, est l'auteur de ce précieux traité, par lui écrit en gaulois, ensuite traduit en latin vers l'an 1420, lorsque, persécuté par le duc de Bourgogne, il s'était réfugié à Lyon, dans le monastère des Célestins, où son frère Jean était prieur.

M. le Président de Gregory, 1°. dans son *Histoire téraire du Vercellais,* en 1824; 2°. dans un *Méoire sur le véritable auteur de l'Imitation,* en 1827, ait déjà prouvé que le moine Jean Gersen était le ritable auteur, et qu'à son nom inconnu et trouvé r abréviation ou en toutes lettres sur différents mauscrits qu'il énuméra jusqu'au nombre de quinze, n a substitué celui de Gerson par le seul changement 'une lettre, savoir : de l'E en O, chose qui arriva ien souvent dans des circonstances semblables. C'est 1830, le 4 août, que dans le dépôt du libraire chener on a trouvé un manuscrit en parchemin s-fin contenant les quatre livres de l'Imitation de us-Christ. Ce précieux manuscrit a été acheté par de Gregory, et il a reconnu par différentes notes 1527 et 1650, que ce manuscrit a appartenu aux férents individus de la famille très-ancienne des ntes de Advocatis (aujourd'hui Avogadro), seigneurs Cerione, de Valdengo, etc., etc. M. de Gregory, rès plusieurs recherches et demandes pour constater provenance de son manuscrit qu'il appela *Codex de dvocatis* plutôt que *Codex Gregorianus,* en étant le opriétaire, est parvenu à obtenir de M. le comte ustave Avogadro, seigneur de Cerione et de Valdengo, extrait d'un ancien *Diarium* de sa famille, depuis 343 à 1350, où sont annotés jour par jour les évéements de l'époque; et au 15 février 1349, on lit ue *M. Joseph de Advocatis donna à son frère Vinent, domicilié à Cerione, le manuscrit précité à occasion d'un partage de biens, en déclarant que epuis longtemps il était conservé dans sa famille.* I. de Gregory publia à cent exemplaires ce manuscrit avec l'orthographe propre, chez Firmin Didot, volume in-8°, 1833; ensuite, en corrigeant l'ancienne ponctuation et l'orthographe, il publia une seconde édition enrichie de notes et de variantes, avec les avis des Académies et de quinze savants experts en paléographie. Il publia encore des traductions littérales de l'édition latine, deux vol. in-18, 1835, en français et en italien, dédiées aux Dames chrétiennes, et y joignit le certificat du respectable évêque de Bielle, qui a constaté l'existence et la lettre du journal de 1549, où un frère donna à l'autre le précieux manuscrit de l'Imitation.

On avait cru sans réplique tous ces faits historiques légalement prouvés, lorsque M. Onésime Leroy, dans une lettre à M. de Lamartine, publiée dans les journaux des *villes et campagnes* du 5 mai 1837, et *Gazette de France* du 7 du même mois, prétendit avoir *trouvé dans la bibliothèque de Valenciennes le manuscrit contenant le texte primitif de l'Imitation, composé d'abord en français par Gerson pour ses sœurs, et copié par ordre du bon duc de Bourgogne.* Ce bon duc qui fit assassiner le duc d'Orléans (1).

On aurait cru toute dispute terminée, mais M. Leroy vient de publier un livre in-8° avec le titre : *Études sur les Mystères et sur le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ,* où, à force de probabilités, il croit démontrer que Gerson, de Paris, a écrit ce livre en gaulois pour plaire à ses sœurs, et qu'ensuite il l'a traduit en latin tel qu'il fut publié en 1826, par M. Gence.

---

(1) On a répondu à cette lettre par l'article précité, n° XI.

en de plus étrange que cette idée tout à fait dé-
vue de fondement et de critique ; car, à la simple
re de quelques passages du texte latin et de la
ction, on reconnaît la vérité. Par exemple, à la
462, M. Leroy rapporte l'article suivant du texte
anuscrit de Valenciennes, au chapitre I, v. 2,
II : *Metz donc en Dieu toute ta fiance. Tu n'as
icy la cité permanente ; et, en quelque lieu que
is, tu y es estrangier et pèlerin, et n'auras jà
se en toy-même tu n'es uni à notre Seigneur*

Gence, dans son édition de 1826 : *De Imita-
Christi ad perfectum exemplar internarum con-
ionum,* dit : *Pone totam fiduciam tuam in Deo
ipse timor tuus et amor tuus; ipse pro te respon-
et faciet bene sicut melius fuerit. Non habes hic
ntem civitatem et ubicumque fueris extraneus
peregrinus, nec requiem aliquando habebis nisi
to intime fueris unitus.*

la confrontation du texte latin on voit clairement
erson fut plus précis dans sa traduction, et que
pposition de M. Leroy tombe d'elle-même.

loquence de Gerson, dans son traité *de Pueris
hristum trahendis,* rapporté à la page 442, par
y, ne présente pas cette douce simplicité qu'on
e dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ.
n est plus vif, plus ardent dans ses expressions,
encore plus élégant. Enfin, l'humble moine,
r du livre ascétique, ne fut certainement pas,
ne Leroy s'exprime, *un puissant chancelier de
e-Dame et de l'Université de Paris, l'oracle des
iles, l'arbitre des rois et des papes, enfin l'effroi*

de Jean-Sans-Peur. Un tel homme, qui fut si violent contre le duc de Bourgogne, n'a pu changer aussitôt de style et de sentiment. Il n'aurait jamais fait allusion de son nom à celui de Gersan, premier enfant de Moïse, allusion orgueilleuse dans ses discours. Il n'aurait pas été si véhément contre Urbain VI, ni si contraire à l'autorité des papes en ses diatribes prononcées en 1395, où il s'exprime dans ces termes: *Est aussi icy reprise la rigoureuse présomption d'aucuns souverains qui au premier fourfait lanchent l'épée de excommunication ou de autre punigtion et coppent l'oreille des subjets par laquelle j'enteus obéissance*.

Comment peut-on soutenir encore aujourd'hui un paradoxe que Gerson, de Paris, ait composé l'Imitation originale en français, tandis que le manuscrit de Valenciennes paraît être une traduction du latin des trois premiers livres, car le dernier manque? Comment veut-on contester, après les actes judiciaires et les certificats du respectable Évêque de Biella, qu'en 1349 le manuscrit *de Advocatis* ne se trouvât dans les archives de cette ancienne famille?

M. de Gregory fut dévoué à la France depuis 1798, par suite de l'occupation de son pays par les armées de la République; il a toujours exercé des premières fonctions dans la magistrature : *Il n'a pas brigué des places honorifiques ni financières, il ne s'est même pas occupé de la révolution de juillet*, comme dit fort bien M. Leroy, à la page 422; mais il s'est contenté d'une modeste retraite pour se consacrer à l'histoire littéraire de son pays et se donner à la vie privée.

XIV. 1838. *L'Ami de la Religion*, du 29 mai. — *Etudes sur les mystères et sur divers manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert* par Onésime Leroy. In-8°.

Depuis quelques années, une curiosité infatigable explore avec ardeur les monuments, les chroniques et les manuscrits du moyen âge. On s'est flatté, avec quelque raison, de découvrir dans ces mines trop longtemps dédaignées, de nouveaux trésors capables d'enrichir le talent; et des écrivains distingués, joignant à beaucoup d'érudition les ressources d'une imagination vive et brillante, ont ainsi donné à leurs recherches un nouveau degré d'intérêt, et ce charme qui se rattache aux vieux souvenirs de notre histoire.

M. Onésime Leroy prouve très-bien dans ses *Mystères* que les faits et la morale sublime de l'Évangile furent chez nous et dans toute l'Europe moderne les premiers sujets de représentations, ou plutôt de solennités bien autrement religieuses que celles des anciens Grecs....

M. Onésime Leroy traite enfin de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. Cette question a vivement agité le monde savant depuis son origine; et de nos jours, M. Gence et M. de Gregory se sont signalés par leur ardeur, l'un à soutenir les droits de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, l'autre à réclamer en faveur de Gersen, abbé de Verceil, la gloire d'avoir produit *le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes*. Que les Français penchent en faveur de Gerson, c'est fort naturel, pourvu que les Français citent à l'appui de leur opinion des raisons solides et concluantes. D'après de savants critiques, M. Gence a détruit les arguments dont s'étayaient les partisans de Thomas à-Kempis et de Gersen. Ne pourrait-on pas induire de leur aveu que par là même il a rétabli les droits de Gerson, puisque la controverse flotte indécise entre ces trois auteurs? M. Onésime Leroy se déclare à son tour le champion de l'illustre chancelier de l'Université de Paris. D'abord, il écarte Thomas à-Kempis, parce que le premier manuscrit signé de cet auteur n'est que de 1441, et qu'il en existe un autre antérieur sans nom d'auteur, appartenant à l'abbaye de Saint-Trond et que M. Onésime Leroy a acheté au mois d'août 1836 chez un libraire de Gand. D'ailleurs si Kempis était l'auteur de l'Imitation, l'eût-il signée, lui qui demande à Dieu, livre III, chapitre 15, de rester inconnu : *Da mihi nesciri?* C'est donc en qualité de copiste, et non d'auteur, qu'il a apposé son nom au manuscrit.

Mais ce qui paraît à M. Onésime Leroy décider le procès en faveur de Gerson, c'est qu'il a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes deux sermons inédits et français, *moult et solempnellement prononchez en l'église Saint-Bernard à Paris, par vénérable et excellent docteur en théologie, maistre Jean Jarson, chancelier de Notre-Dame de Paris;* ensuite le texte de l'*Internelle consolation,* moins des détails assez nombreux, et d'un style où rien ne sent la copie et l'addition explétive, le tout grossi l'an 1462 par David Aubert, et par commandement du duc de Bourgogne, Philippe Ier. M. Leroy est persuadé que l'*Internelle consolation* est l'original des trois premiers livres de l'Imitation. Car, dit notre auteur, si

e n'en était qu'une traduction française, en eût-on
tranché des pensées excellentes et un livre sublime?
urquoi aussi en eût-on changé l'ordre, de manière
e le premier livre se trouve être le troisième, et le
uxième le premier? Les *Études sur les mystères*
ntiennent la péroraison d'un sermon de Gerson sur
Passion, qui est très belle et qui est rapprochée,
esque à chaque ligne, de quelque passage de l'Imi-
tion; d'où on doit tirer la conséquence que si Ger-
n n'est pas l'auteur du livre immortel, il l'a du
oins connu, apprécié :

« Eh bien! répond M. Leroy, dans plusieurs de ses
uscules où il mentionne les livres pieux dont il con-
ille la transcription ou la lecture; de plus, dans une
tre au prieur des Célestins, où il nomme les meil-
rs ouvrages qui peuvent leur être donnés, il en
commande un grand nombre, dont quelques-uns
sez médiocres, et il ne dit pas un mot de l'Imitation
Jésus Christ, qui, suivant nos adversaires (1), exis-
it depuis si longtemps! Et personne n'en a parlé
térieurement! » Ce silence absolu sera-t-il un ar-
ment suffisant pour porter la conviction dans tous
esprits? Nous ne le pensons pas, et nous engageons
. Onésime Leroy à le compléter dans son travail sur
texte primitif français de l'Imitation qu'il se pro-
se de publier; et pour ne pas déroger aux droits de
critique, nous lui conseillerons d'éviter toute di-

---

1) M. l'Abbé se déclare Gersoniste; et en lisant le sermon sur
Passion, où Gerson se récrie contre le Pape, il n'a pas, de cette
tribe contre le chef de l'Église romaine, déduit avec nous que
uteur de l'Imitation n'aurait jamais donné dans de tels excès.
yez chapitre VII, pages 270 et 322.

gression qui délasse quelquefois agréablement le lecteur, mais qui plus souvent l'écarte de sa véritable route. Les *Études sur les mystères* ne sont pas toujours exemptes de ce défaut, quoiqu'on y trouve avec plaisir des faits curieux, des anecdotes, des saillies, des parallèles. C'est ainsi qu'à propos des manuscrits de la *Passion*, dans les provinces du Nord, M. Leroy parle de onze religieuses « qui marchaient saintement au supplice, soutenues par leur foi, et peut-être aussi, dit-il, par l'exemple de la supérieure des Ursulines, mère Clotilde (qu'on me pardonne de nommer ici la tante de mon père) : je la vois encore sur l'échafaud à genoux, la dernière, lui racontait un vieillard; je crois voir encore cette femme intrépide, encourageant ses Sœurs, et chantant avec elles les louanges de Dieu, jusqu'au moment où l'on n'entendit plus, dans toute la ville, qu'un silence de consternation. Là aussi les chants avaient cessé. »

Nous répétons en finissant le conseil que nous avons donné à M. Onésime Leroy, de développer et de compléter dans son travail sur l'Imitation les preuves dont il ne nous offre encore que quelques échantillons dans ses *Études sur les mystères*. On gagne toujours à méditer sur l'Imitation; un parfum de piété s'exhale de ce livre; et ceux qui ne seront pas convertis par la force des arguments de l'auteur ne pourront s'empêcher de rendre hommage à son zèle, à son talent et à son excellent esprit.

L'abbé Dassance.

XV. 1839. *L'Ami de la Religion*, n° 3125, Paris, du 18 mai. On a publié à Sulsbach, en Bavière, en 1837, dition de l'Imitation en sept langues, savoir : en , en italien, en espagnol, en français, en alle- l et en grec. L'éditeur est le chanoine Jean- ste Weigl, chanoine de Ratisbonne. Il y a joint otes, des variantes. On voit, par sa préface et par bservations sur le texte, qu'il a donné la préfé- au *Codex de Advocatis*, du XIII^e siècle, publié I. le Président de Gregory avec des notes, en 1833, Firmin Didot. Il adopte l'opinion que l'auteur mitation fut Jean Gersen de Canabaco ou Cava- abbé du monastère de Saint-Étienne de Verceil, 120 à 1240. Il regarde comme prouvée la thèse M. de Gregory a soutenue à cet égard. Mais lui a cédé à l'impulsion de l'esprit national, et ne le nom de Gersen paraît plus allemand qu'ita- , il veut que l'auteur fût Bavarois, sans faire ré- on qu'au pied du Mont-Rosa, à vingt lieues de eil, il existe une population de 9,000 âmes qui nt l'allemand, et que depuis Henri II, duc de ère en 1002, la Lombardie éprouva des invasions roises.

§. II.

EXTRAIT DU JOURNAL DES SAVANTS DE DÉCEMBRE 1826.

rticle de M. le chevalier Daunou (Pierre-Claude- nçois), ancien Oratorien, membre de l'Académie Inscriptions et Belles-Lettres, sur l'édition latine 'Imitation de Jésus-Christ, publiée par son ami 3. Gence, vol. in-8°, Paris, chez Treuttel et rtz, 1826. Voyez la préface, page xvj, au cha- e 11, page 43; chapitre 9, page 221.

e livre de l'Imitation, dit-il, a reçu partout de justes hommages et n'a excité aucune querelle théologique; mais il a donné lieu à des controverses littéraires qui durent encore. La question de savoir quel est l'auteur de cet ouvrage a été débattue à plusieurs reprises, au XVII^e siècle, au XVIII^e et depuis 1808. On comptait en 1812 plus de cent Dissertations publiées sur ce sujet, à partir de 1615; et comme il y a même des histoires de cette contestation, nous ne parlerons ici que des deux écrivains qui s'y sont le plus récemment engagés : M. Gence, en divers écrits et dans le volume que nous annonçons; et M. de Gregory dans l'histoire littéraire de Verceil qu'il vient de mettre au jour (1).

M. de Gregory attribue l'Imitation à Jean Gersen, né à Cavaglià au commencement du XIII^e siècle, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et abbé du monastère de Saint-Étienne à Verceil, entre 1220 et 1245. C'est l'opinion qu'ont soutenue D. Constantin Cajetan, Valgrave, Mezler, D. Quatremaire, D. Delfau, D. Mabillon, le cardinal d'Aguirre, Valart, et dans ces derniers temps, MM. Napione et Cancellieri. En reproduisant les arguments de ces auteurs, M. de Gregory y joint quelques détails sur les abbayes et les abbés de Verceil, et sur les manuscrits qui portent le nom de Gersen. Il insiste particulièrement sur celui d'Arone, qui se trouve aujourd'hui à Turin et qu'il croit très-ancien; ce manuscrit ayant été apporté à Paris en 1686, fut examiné par plusieurs savants, Sainte-Beuve, le président Cousin, Du Cange, Eus. Renaudat, Baluze, Dupin, le P. Hardouin, Casimir Oudin, etc., qui, dans une sorte (1) de procès-verbal, daté du 28 juillet 1687, le déclarèrent âgé de trois cents ans au moins, *non videtur inferior annis trecentis*, ce qui le ferait remonter à 1387, époque assez éloignée encore de celle où l'on place Gersen.

---

(1) L'ouvrage de M. de Gregory a été publié en 4 volumes in-4°, divisé en 6 livraisons, depuis 1819 jusqu'à 1824, chez Chirio et Mina, à Turin. L'auteur présenta, le 9 décembre 1822, au savant Louis XVIII, à monseigneur le duc d'Orléans, à madame la duchesse de Berry, les trois premiers volumes; et au pieux Charles X, trois jours après son sacre, à Reims, la dernière livraison, contenant l'histoire du XVIII^e siècle. Si un ouvrage imprimé à Turin, plus proche de Paris que Pau et Marseille, n'a été connu par l'encyclopédique Daunou qu'en 1826, comment pouvons-nous croire que le manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, après 1429, époque de la mort de Jean Gerson, ait été connu par Hosanne Andreassi, à Mantoue? Voyez chapitre IV, page 163, chapitre VI, page 228, et l'Appendice. (*Note de Gregory.*)

Mais M. Gence a obtenu de M. Vernazza, bibliothécaire de Turin, des *fac-simile* (2) de six pages de ce manuscrit d'Arone, et les a soumis à l'examen de MM. Dacier, Gosselin, Van Praët, Hase, de l'Espine, Méon, Raynouard, Petit-Radel, etc., qui tous y ont reconnu une écriture soit des premières années du xv^e siècle, soit du milieu de ce siècle, soit même de 1460 à 1470. Telle avait été déjà l'opinion de J. Hartzheim, d'Eus. Amort, et surtout de F. A. Zaccaria, qui s'exprimait en ces termes : *Il codice di Arona è certamente scritto entro al quindecimo secolo...; se avrei ad avanzare qual che congettura* (1), *lo direi più tosto dopo, in mezzo del secolo XV, che su principj del medesimo secolo.*

---

(1) Le procès-verbal est authentique; il est facile de le lire dans les cartons de la Bibliothèque royale, et nous l'avons examiné. (*N de G.*)

(2) Nous avons déjà fait observer que, sur les *fac-simile* n° 6, gravés à l'eau-forte par l'avocat Costa, élève de Vernazza, il est impossible de donner un avis, car ils sont griffonnés et informes. En effet, Gence n'a jamais obtenu des personnages indiqués le moindre certificat, *gratis asseritur.* (*N. de G.*)

Nous croyons que les lecteurs en jugeront de même, en jetant les yeux sur ces six pages que M. Gence a fait lithographier (2), pour peu qu'ils fassent attention à la forme des chiffres arabes, aux abréviations, et aux points placés sur les *i* bien plus souvent que dans les manuscrits antérieurs à 1400.

Il est permis de s'étonner que M. de Gregory ait cru pouvoir encore se prévaloir de la citation qui est faite du livre de l'Imitation dans un prétendu sermon de saint Bonaventure. Il a été reconnu (3) depuis longtemps que les huit conférences *ad Tolosanos* attribuées en 1486 à ce théologien célèbre ne sont pas de lui. Ubertin et Bernardin de Sienne, qui ont vécu bien après sa mort, y sont pareillement cités. Ce qui nous paraît au contraire fort remarquable, c'est qu'il n'est fait mention de l'Imitation dans aucun livre du XIVᵉ siècle (1). Toutefois pour montrer que cet ouvrage a été composé au XIIIᵉ siècle en Italie, M. de Gregory rappelle ces paroles du livre IV chapitre 5 : *Sacerdos sacris vestibus ornatus..... Habet ante se et retro dominicæ crucis signum..... ante se crucem in casula portat..... post se cruce signatus est ;* et il assure que la chasuble des prêtres français du moyen âge n'avait pas de croix par devant : une figure peinte sur un manuscrit lui en fournit la preuve. A vrai dire, ce sont là des points difficiles à bien éclaircir. Il n'est pas certain que la double croix ne fût usitée qu'en Italie; elle a été distinctement reconnue par M. Mongez en 1776 (journal de Verdun, avril, page 281) sur la chasuble de saint Edmond de Cantorbéry, qui se conservait à l'abbaye de Saint-Jacques, à Provins (2); et cette observation a été recueillie par M. Gence, pour servir à l'explication particulière de ce passage de l'Imitation.

---

(1) L'avis de Zaccaria, ex-Jésuite, historien Kempiste, ne peut prévaloir sur le jugement donné en 1687, par tant de savants célèbres; mais malheureusement l'esprit de parti a souvent prévalu sur l'amour de la patrie; nous en avons des preuves. (*N. de G.*)

(2) Les six pages ne sont pas lithographiées, elles sont (nous le répétons) sur cuivre, mal, très-mal exécutées. Qu'on confronte les *fac-simile* de l'édition de Gence avec le *fac-simile* de la *tab. IV*, page xxxij, du *Codex de Advocatis*, et avec celui de la page 8, chapitre VIII, et on reconnaîtra que le *Codex Aronensis* ne présente ni points sur les I, ni abréviations trop fréquentes; quant aux chiffres arabes, nous avons prouvé qu'ils étaient en usage en Italie au XII^e siècle, et même auparavant. (*N. de G.*)

(3) Cette prétendue reconnaissance a été contestée et désapprouvée au chapitre IV, page 152. (*N. de G.*)

MM. Gence et de Gregory s'accordent du moins à dire que Thomas Hæmmerchen ou Hæmmerlein, ou Malleolus, dit à-Kempis, parce qu'il était né à Kempen, près de Cologne, vers 1381, n'a été que le copiste d'un si bel ouvrage. Ils interprètent ainsi, et non sans raison, la souscription : *finitus et completus per manus fratris Thomæ à-Kempis, anno* 1441.

Cependant *à-Kempis* a véritablement composé d'autres écrits, et son nom est celui qui a été le plus ordinairement attaché aux quatre livres de l'Imitation. Rosweide, Werlin, Feraudi, Phil. Chifflet, Fronteau, Naudé, Hesert, Theoph. Raynaud, Eus. Amort, Desbillons, Ghesquière....., l'en ont déclaré l'auteur, et ont cru le prouver d'une manière péremptoire. Il y a même un jugement de la chambre des requêtes du parlement de Paris, rendu, après six audiences le 12 février 1652, qui sur la contestation mue entre les Chanoines réguliers de Saint-Augustin et les religieux Bénédictins, ordonne que les livres de l'Imitation seront dorénavant imprimés au nom de Thomas à-Kempis, Chanoine régulier, et fait défense de les imprimer sous le nom supposé de Jean Gersen, Bénédictin. Cet usage du pouvoir judiciaire était si étrange, que la dispute ne tarda point à se rallumer. Richelieu s'était conduit plus sagement en 1640, lorsqu'il prescrivait de ne mettre aucun nom d'auteur à la tête de l'édition in-folio de l'Imitation qui sortait des presses du Louvre. On en a depuis fort souvent usé de même, et pour n'en citer qu'un exemple, l'édition donnée à Rome en 1804, à l'imprimerie de la Propagande, est encore sans nom d'auteur (1). Il n'y en a pas non plus au frontispice de celle de M. Gence.

---

(1) Que diront les Gersonistes des passages du Dante par nous cités? (*N. de G.*)

(2) Mongez a protesté contre cette allégation ; il nous l'a déclaré plus d'une fois. (*N. de G.*)

Cependant un nouvel éditeur est persuadé que l'ouvrage est dû à la piété et aux talents de Jean Charlier de Gerson, chancelier de l'Université de Paris; que le nom de Gersen n'a jamais été dans les manuscrits du xv^e^ siècle qu'une altération du nom de Gerson, et, s'il faut le dire, que le prétendu abbé de Saint-Étienne de Verceil est un personnage tout-à-fait imaginaire (1). Quoique cette dernière conclusion puisse paraître un peu rigoureuse, il est certain qu'on manque de documents authentiques et précis sur la vie de ce Bénédictin, et il faut bien que Tiraboschi en ait jugé ainsi, puisqu'il ne lui a pas accordé la plus légère mention dans les Annales littéraires de l'Italie au xiii^e^ siècle. Toutefois, parmi tant d'écrivains qui depuis 1615 ont discuté sur ce sujet, il en est bien peu qui se soient ouvertement déclarés pour Gerson, nous n'aurions guère à nommer comme tels, que Pierre Corneille (2), dans l'avant-propos de sa traduction en vers; Charles Labbé, avocat, Lenglet-Dufresnoy, un Bénédictin italien appelé Faita qui avait été d'abord d'un tout autre avis (3), et enfin M. Gence. Mais d'un autre côté, la plupart des copistes (1), des éditeurs et des traducteurs avant 1615 avaient spécialement désigné le chancelier de l'Université de Paris tant par cette qualité même, que par son nom propre. On en trouve la preuve dans les notices des manuscrits et des éditeurs qui composent les préliminaires du volume dont nous rendons compte. Il est probable qu'exilé, réfugié en Bavière, puis en Autriche, Gerson dans ces temps de schisme et de calamité s'est consolé de ses infortunes personnelles en composant son traité *De consolatione theologiæ* et celui qui a pour titre *De Imitatione Christi* ou *Internarum consolationum* (2); l'un et l'autre sont réunis dans un manuscrit de 1421 trouvé en 1517 à l'abbaye de Melck en Autriche, et plusieurs autres copies de ses derniers écrits se conservent dans le même monastère. Nous devons indiquer aussi le manuscrit dit de *Grandmont* ou *Girardmont* que possède aujourd'hui la Bibliothèque du Roi; c'est le *pervetustum exemplar* qui a servi de premier type à l'édition de M. Gence. Il a passé quelquefois

---

(1) Voyez, au chapitre v, l'énorme quantité de manuscrits et d'éditions anciennes qui sont anonymes, ainsi que les deux éditions de luxe publiées l'une par Bodoni, à Parme, et l'autre par Firmin Didot, à Paris, grand in-folio. (N. de G.

---

(1) Cette allégation gratuite est celle d'Amort et des Kempistes; et quant à la prétendue altération de nom, nous avons démontré qu'elle a eu lieu au préjudice de l'abbé Gersen, de cet humble moine Bénédictin, jusqu'à l'époque de la découverte du manuscrit d'Arone. (*N. de G.*)

(2) Dans la belle édition de 1653, Corneille ne parle pas de Gerson, et il ne veut point examiner si Jean Gersen ou Kempis sont les auteurs de ce beau livre. Il y trouve des apparences qu'il était moine. Voyez au chapitre ix de notre Histoire. (*N. de G.*)

(3) Faita a toujours combattu Amort le Kempiste; et lorsqu'il dit, dans l'édition de 1662, que la première édition imprimée à Venise fut sous le nom de *Gerson, cancellario Parisiensi*, et non sous celui de Kempis, on ne saurait l'accuser de contradiction, car il a toujours indiqué Gersen comme le véritable auteur. (*N. de G.*)

---

(1) Parmi ces copistes, on indique Thomas Gerson, neveu du Chancelier, et Chantre de l'église de Saint-Martin de Tours. Il se peut qu'il ait fait plus que transcrire l'Imitation, qu'il l'ait *traduite en français;* mais c'est sans raison, et même sans la moindre apparence, qu'on s'est quelquefois figuré qu'il en était le véritable auteur, et qu'il l'a, par humilité, attribué à son oncle. (*N. de G.*)

(2) Gence et Daunou ne sont pas d'accord avec M. Onésime Leroy, ni même entre eux (voyez chap. v, page 180; chap. VII, page 294; voyez la déclaration Rainerii dans l'Appendice). Ce qui est sûr, c'est qu'à Melck fut alors apporté de Subiaco (du monastère berceau de l'ordre) un précieux manuscrit de l'Imitation, que Gerson, qui y était réfugié, aura copié ou traduit. (*N. de G.*)

our le plus ancien de tous à cause de la note suivante
ui se lisait, dit-on, au dernier ou avant-dernier
uillet depuis longtemps arraché. *Hic liber con-*
riptus fuit a fratre Lude de Monte qui obiit ante
nnum millesimum quadringentesimum. Ces paroles
ffriraient une difficulté grave et favoriseraient l'opi-
ion qui donne à l'ouvrage une plus ancienne date, si
lles étaient bien authentiques. Mais d'abord M. Gence
roit possible (1) que la note contînt avec le mot *qua-*
ringentesimum quelque autre nom de nombre, par
xemple *quadragesimum,* qu'on aura négligé de tran-
crire. En second lieu, un prieur de Grandmont, au-
aravant bibliothécaire, a écrit vers 1652 que depuis
eux ans ce livre, tombé en mauvaises mains, avait
erdu la page où le nom du copiste avait été écrit en
ettres rouges, mais sans indication expresse de l'an-
ée où s'était faite cette copie. L'écriture enfin a paru
'être que du xve siècle, de 1430 à 1440, aux experts qui
'ont examinée dans ces derniers temps. M. Gence a
ollationné et décrit beaucoup d'autres exemplaires
anuscrits, ainsi que les anciennes éditions, dont la
remière est sans date et passe pour avoir été publiée
Augsbourg en 1471. Le nom de Gerson se lit sur la
econde, qui est datée de 1483 à Venise. Entre les
uivantes, le nouvel éditeur a particulièrement con-
ulté celle des Elzevirs, sans date, qui est fort recher-
hée, celle de Valart, malgré les leçons hasardées
u'elle présente, mais plus encore celles de Desbillons

---

(1) *Hoc erat demonstrandum?* Pour débiliter le certificat du
otaire de 1653, que nous avons transcrit dans l'Appendice.
(*N. de G.*)

et de Beauzée. Il a eu recours aussi, pour fixer le sens de quelques textes, à la version en prose latine classique de Sébastien Castalion, à celles de Graswinkel en vers latins, de Georges Mayer en grec, du cardinal Henriquez en italien, et à diverses traductions françaises. Il a eu même occasion de parler de celle que l'on continue d'imprimer sous le nom du père Gonnelieu, et qui, arrangée par le libraire Cusson, n'est souvent qu'une copie de celle de Sacy (1).

Il ne faut pas confondre avec les pures et simples versions le livre français intitulé l'*Internelle Consolation*, et imprimé à Paris, vers l'année 1486. Malgré la ressemblance très-sensible des trois parties de ce livre avec les trois premiers du traité *de Imitatione Christi*, et quoique le fond soit évidemment le même de part et d'autre, la différence n'est pas seulement dans le titre, elle est aussi dans le nombre et l'ordre du livre. L'ouvrage français a un chapitre entier de plus qui a été, ainsi que ceux qui le précèdent, traduit du latin (2), et qui se lit dans cette langue et sous le titre d'Appendice, à la suite du livre III *de Imitatione* dans l'édition de M. Gence. L'ouvrage français a-t-il été rédigé en même temps que le texte latin, et pour servir à une classe particulière de lecteurs? Est-ce au même auteur qu'il convient de l'attribuer, ou n'est-ce qu'une sorte de traduction libre qui n'a pas été faite sous ses yeux? Pourquoi le quatrième livre n'y est-il pas compris? On n'a pu éclaircir ces questions (1), qui sont en effet assez difficiles à résoudre, parce qu'il ne reste guère d'anciens manuscrits de l'*Internelle Consolation*, quoiqu'on sache par des témoignages qu'il en existait un grand nombre au milieu du xv^e siècle. Si l'on avait plus de renseignements sur l'origine de ce livre français ils pourraient jeter quelque lumière sur les questions de savoir en quel siècle, en quel pays et par qui l'ouvrage latin a été composé. Dans l'état présent des documents, l'opinion embrassée par M. Gence est à ses yeux la seule soutenable. Toutefois, l'on n'explique pas très-bien pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré l'auteur d'un tel livre (2), ou du moins pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont pas plus expressément attribué. Dupin n'a point osé comprendre l'Imitation dans l'édition qu'il a donnée de toutes les œuvres de Gerson, en 5 vol. in-fol.; et cette omission est d'autant plus étonnante, que, selon M. Gence, Dupin est à compter, avec Sainte-Beuve (3), parmi les théologiens français qui étaient disposés à faire honneur de ce chef-d'œuvre de genre ascétique au pieux et savant chancelier de l'Université, défenseur des maximes et des immunités de l'Église de France.

---

(1) Après tout cet appareil de manuscrits et d'éditions, on n'a qu'à lire les notes et variantes de notre *Codex de Advocatis de Imit. Christi*, publié dans le format des classiques latins du feu professeur Lemaire, pour voir les fautes que le bon Gence a commises. (*N. de G.*)

(2) Vous admettez donc que l'Imitation originale fut en latin, et que la traduction française a été faite avec des variantes et avec le chapitre LX, qu'on trouve seul en latin dans le *Codex Lebeufiensis*. Or, réconciliez-vous avec M. Leroy. (*N. de G.*)

---

(1) M. Onésime Leroy répondra à tout avec son manuscrit de Valenciennes sans nom d'auteur, etc. etc. (*N. de G.*)

(2) Tandis que tous les autres ouvrages portent ou manifestent qu'il en est l'auteur. C'est là le nœud gordien, et l'*ama nesciri* n'est pas le sabre propre à le couper. (*N. de G.*)

(3) Dupin et Sainte-Beuve ont signé le procès-verbal du 28 juillet 1687; ils furent d'avis, avec les autres savants paléographes, que le manuscrit d'Arone était antérieur à l'âge de Gerson. Donc la question est décidée. (*N. de G.*)

L'édition nouvelle des quatre livres *de Imitatione Christi* se recommande par la pureté du texte, par l'indication des passages de la Bible, des Pères de l'Église, et même des auteurs profanes que l'auteur (il a voulu dire l'éditeur) transcrit sans en avertir, ou auxquels il fait allusion, par des excellentes notes qui comprennent avec les variantes toutes les observations philologiques et historiques qui peuvent être de quelque utilité, par des prolégomènes instructifs, enfin par trois tables fort méthodiquement rédigées, etc. L'ouvrage est correctement imprimé, et n'est pourtant pas exempt de fautes; M. Gence en a déjà lui-même remarqué d'assez graves (par exemple, ligne 6 de la page 256), mais elles sont peu nombreuses, et disparaîtront aisément dans les prochains tirages de cette édition stéréotype.

C'est surtout pour un texte aussi clair que celui de l'Imitation que le plus court commentaire est le meilleur, mais M. Gence a-t-il resserré le sien en d'étroites limites? Il s'est dispensé même de fixer le sens de certains passages (1) quand ils devaient être expliqués dans l'une des tables qui terminent le volume. Par exemple, livre 1, chapitre 3, l'auteur dit, en parlant des docteurs et professeurs : *Utinam vita eorum scientiæ eorum concordasset? Tunc bene studuissent*

---

(1) Cependant son édition a été déclarée bonne et valable pour être admise dans les écoles publiques, pour l'usage des classes. (*N. de G.*)

et legissent. Il n'y a point de note sur cette ligne, quoiqu'elle ait été entendue en deux sens très-divers par les traducteurs. La plupart, comme le prétendent Gonnelieu (1) et Beauzée, ont écrit : « C'est alors qu'ils « auraient fait de bonnes lectures et de bonnes études »; ou bien : « alors ils auraient utilement lu et étudié. » D'autres, au contraire, en conservant l'ordre des deux mots *studuissent* et *legissent*, ont traduit : *alors ils auraient bien étudié et bien enseigné ;* ou, pour citer la version de M. Gence lui-même : *c'est alors que leurs études et leurs leçons eussent été utiles*. Et nous sommes persuadé qu'en effet *legere* signifie en cet endroit professeur (2), donner des leçons publiques. Aussi Gence renvoie-t-il à ce texte, lorsque, dans son *Index grammaticus*, il dit : *legere pro edocere*. Il a d'ailleurs assez fait entendre, par une de ses notes précédentes, qu'il s'agit ici de cette fonction, car au mot *et* (*dum magistri*) *in studiis florent*, il recommande de ne pas lire *et studiis florent*, comme dans le manuscrit d'Anvers (il aurait pu ajouter : et comme dans d'autres éditions); il trouve dans les plus anciens manuscrits *in studiis*, et il maintient cette leçon en observant que ces mots ne veulent pas dire *studiis suis*, mais *in scholis Academicis, etc.*

Quand nous ne serions pas retenu par la crainte de trop étendre cet article, il ne nous serait pas possible d'ajouter beaucoup de réflexions critiques, car M. Gence nous en fournirait rarement la preuve.

---

(1) Il convient avec nous que Gonnelieu n'a pas fait la traduction, mais bien des notes et des méditations. (*N. de G.*)

(2) Vous convenez donc que Gersen était aussi professeur à l'Université de Verceil. (*N. de G.*)

Peut-être serait-il permis de désirer dans les pro
gomènes un peu plus de développements : une con
sion extrême y nuit à la pureté et à la grâce de la d
tion. Mais ce volume est le fruit d'un long (1) trav
l'éditeur n'a négligé aucune recherche relative à l'
toire, au texte et à l'interprétation des quatre liv
de l'Imitation. Cette édition, véritablement criti
et classique, remplacera celles de Beauzée et de D
billon, surtout celle de Valart, qui n'a été que tr
accréditée, et dont on a paru consacrer les infidéli
en les reproduisant par une erreur déplorable dans l
magnifiques éditions de Didot et de Bodoni. On d
aussi à M. Gence, depuis 1820, une traduction très
bonne en français de cet ouvrage.

DAUNOU.

A M. Daunou, de l'Académie des Inscriptions, u *des rédacteurs du* Journal des Savants.

Paris, 24 janvier 182

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Je viens de lire dans le *Journal des Savants* de décembre dernier l'annonce signée par vous, Monsieur le Chevalier, concernant le livre que le savant M. Gence vient de publier avec le titre *De Imitatione Christi libri IV*, Parisiis, 1826, à propos duquel vous avez la bonté de parler de ma personne. Je dois vous prier de me permettre de rectifier quelques omissions. Dans mon premier volume de l'*Histoire des Lettres et des Arts du Vercellais*, publié à Turin, en 1819, et dans plément au quatrième volume de 1824, in-4°, oixante-dix gravures, j'ai parlé de l'auteur du ux livre de l'Imitation que j'attribue à un Béné- du XIIIe siècle, qui était né à *Canabaco* ou *liaca,* aujourd'hui Cavaglià, dans le Vercellais, et t, de 1220 à 1240, abbé du monastère de Saint- ne de la Citadelle, à Verceil.

---

(1) Gence a continué le travail de son ami Larcher. Voyez chapitre IX, page 115. (*N. de G.*)

deux articles traduits en français de l'original vont paraître sous le titre de *Mémoire sur le ble auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, par Gregory, *revu et publié par les soins de M. le Lanjuinais, pair de France,* vol. in-12, Paris, Ce livre était à mon retour d'un voyage en Italie ernière feuille d'impression, mais la mort du ctable savant votre collègue à l'Institut, arrivée de ce mois, fut un motif de retard.

us y verrez, Monsieur, que j'ai prévu toutes les ltés que vous venez d'annoncer, et que par un ément du 10 de ce mois, j'ai répondu de suite llégations et aux arguments de M. Gence votre qui, dans sa *Descriptio historico-critica,* en tête n livre latin, attribue au chancelier Jean Gerson, ris, l'ouvrage de l'Imitation de Jésus-Christ.

'il me soit permis de répéter ici que dans ledit ge historique, volume I, page 302, et vol. IV, 173, je n'ai pas seulement appuyé mes allégations utorité de tant d'illustres écrivains, et entre eux dinal Bellarmin, du savant Du Cange, lesquels utenu que Jean Gersen, abbé Bénédictin, et s Jean Gerson, chancelier de Paris, fut le véri- uteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ; ai produit dans le supplément au dernier volume de l'histoire précitée de nouvelles preuves *extrinsèques* tirées de plusieurs manuscrits, et *intrinsèques* tirées de l'analyse même du livre de l'Imitation, ce qu'aucun controversiste n'avait encore exécuté, comme vous en serez convaincu, par la lecture de mon Mémoire.

Je me bornerai ici à vous prier d'examiner les arguments donnés au tableau 4 du XIIIe siècle de ladite histoire de Verceil, et vous reconnaîtrez, 1°. que j'ai prouvé, par des documents, que Thomas Gallo (1) était Vercellais, et que le monastère de Saint-André fut fondé à Verceil, en 1219, par le cardinal Guala Bicchieri. Cet illustre Vercellais, en 1208, vint en France comme légat du pape Innocent III, auprès de Philippe-Auguste; il était accompagné de sept abbés Bénédictins pour remplir deux importantes missions, touchant la réconciliation du Roi avec sa femme légitime et la réforme du clergé de France.

Vous lirez que j'ai démontré jusqu'à l'évidence que le monastère de Saint-André à sa fondation n'a pas été habité par des Chanoines réguliers de Saint-Victor, comme vous le supposez, mais bien par des Bénédictins de la réforme de Cîteaux, et Thomas fut le premier abbé, comme les historiens Cave, Oudin et autres l'affirment. C'est au XVe siècle que les Chanoines réguliers de Saint-Augustin furent admis à remplacer les

---

(1) A la page 297 du tome IV de notre Histoire, nous avons dit que *Lucius Pontius Gallus*, grammairien Lombard, contemporain de Cicéron, fut compris dans les histoires littéraires de France, parce qu'il avait le nom de Gallus A cet égard, Tiraboschi ajoute qu'il est commode de trouver des arguments de gloire.

Bénédictins. Vous trouverez ensuite dans mon Histoire, tome I, page 354, que le monastère de Saint-André, de Verceil, de l'ordre de Cîteaux, payait avant l'an 1464, époque de sa suppression, la taxe à Rome de 329 florins, ainsi qu'il résulte d'un ancien manuscrit de la bibliothèque du Vatican.

2°. Que l'abbé Thomas Gallus fut, en 1243, trois ans avant sa mort, jugé par des abbés Bénédictins délégués par le Pape et destitué, ce qui est prouvé par le document authentique rapporté à la page 510 du IV^e volume de l'histoire Vercellaise susdite.

3°. Que Thomas Gallus ayant survécu à son disciple saint Antoine de Padoue, se recommanda à lui dans ses malheurs; enfin qu'en l'an 1315, parmi les *Credenziari*, conseil de la ville de Crescentino, alors forteresse bâtie par les Vercellais Guelfes, on lit les noms de Thomas Gallus, de Petrus Gallus et Ruffinus Gallus, ce qui prouve qu'il ne s'agit pas d'un Français, mais d'une famille Vercellaise dont il y a encore des descendants.

A l'égard de Jean Gersen, abbé de Verceil, s'il n'a pas été désigné par Tiraboschi comme auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, ce n'est pas une raison suffisante pour l'exclure d'en être le propriétaire, car le savant historien de la littérature italienne a laissé de côté tous les ouvrages anonymes, et c'est dans la bibliographie de Pizzi que vous lirez le livre de l'Imitation parmi les autres traités de l'abbé Gersen, Bénédictin, et, entre autres, celui qui a le titre de *Tractatus Domini Johannis abbatis de professione monachorum*.

J'ai répondu d'avance, Monsieur, dans *le Mémoire* *sur le véritable auteur,* à tous les doutes par vo élevés ; je conviens avec vous que non-seulement D pin avait omis de porter le traité de l'Imitation Jésus-Christ parmi les ouvrages soigneusement r semblés du théologien Gerson, chancelier de Pari mais je dirai encore que j'ai observé que ce précie traité n'existait pas même dans la collection la pl ancienne des ouvrages manuscrits de Gerson qu'o possède à la bibliothèque Mazarine et qu'on regard comme autographe.

Je vous prie de lire mon *Mémoire,* de m'honore de votre jugement et de vouloir bien insérer la présente lettre dans le premier numéro du *Journal des Savants.* J'ai l'honneur, etc. De Gregory.

La réponse à cette lettre fut la critique insérée dans le *Journal des Savants* d'octobre et de novembre 1827.

Nous devons avant tout déclarer que le savant Aristarque nous fait souvent dire ce qui ne se trouve pas dans notre *Mémoire sur le véritable auteur;* il a suivi l'exemple d'Andry de Boisregard, qui en 1693, dans la suite des *Réflexions critiques,* se prit à critiquer la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, publiée à Paris, en 1690, par l'abbé Dumas. Barbier remarque qu'Andry citait à faux la traduction susdite, de manière que les reproches qu'il lui adresse sont souvent sans objet. Voyez Dissertation sur les 60 traductions, pag. 49.

Extrait du Journal des Savants, de 1827, octobre, à la page 622, article du même chevalier Daunou, membre de l'Institut, sur le livre de M. le chevalier de Gregory, *Mémoire sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ,* vol. in-8°, Paris 1827,

in-12, 140 pages, imprimerie Dubreuil, avec une
ette au frontispice et un *fac-simile* d'une lettre
I. Lanjuinais. Voyez chapitre 11, page 45; cha-
9, page 221.

En rendant compte (1) de l'édition de l'Imitation
ıée l'an dernier par M. Gence, nous avons dit que
e Gregory, dans son *Histoire littéraire du Ver-
is*, attribuait ce livre célèbre à Jean Gersen,
dictin, abbé de Saint-Étienne de Verceil, au
siècle. Pour mieux exposer les motifs de cette
ion, M. de Gregory a publié en langue française
lémoire dont nous allons d'abord indiquer le plan
s principaux détails, sans y mêler aucune obser-
ın critique. Nous reviendrons ensuite sur quel-
articles.

L'auteur, après avoir annoncé qu'il déduira ses
ves du livre même, moyen que jusqu'à ce jour,
l, aucun critique n'a employé, divise sa disser-
n en trois parties (2). Il prouvera 1°. Que l'Imi-
n a été composée par un Bénédictin italien;
ue ce moine est Jean Gersen; 3°. Qu'il est temps
ire cesser les doutes et les disputes en faveur de
on et de Thomas à-Kempis.

Selon M. de Gregory, l'Imitation de Jésus-Christ
n traité de morale dont le premier livre a été
é *pour des novices;* le second, plus élevé, traite
vie *internelle* et spirituelle; le troisième décrit

---

oyez le cahier de décembre 1826, pag. 747-754.

ci le journaliste néglige de parler de l'Introduction, des
i y sont énoncés, et des personnages qui ont communiqué
ımières à M. de Gregory, notamment le marquis de Fortia,

les tourments de l'ambition et des désirs du cœur; dans le quatrième, le maître des novices enseigne comme on doit participer au plus grand des mystères..... »

Ici le savant rédacteur de ce long article fait l'analyse de l'ouvrage, il rapporte nos preuves d'alors, répétées aujourd'hui aux chapitres II et III de cette Histoire afin de démontrer que le véritable auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ est un moine Bénédictin, qu'il était Italien, et qu'il se nommait Jean Gersen de Cabanaco. L'Aristarque français a omis cependant plus d'un argument qui était contraire à son opinion arrêtée d'avance.

En preuve, à la page 15, nous avions remarqué que le mot *accidiosus* est applicable à cette paresse, à cette mélancolie que Ducange assigne aux moines; pourquoi le docte Daunou a-t-il voulu passer sous silence l'examen par nous fait des Missels manuscrits de la Bibliothèque royale afin de constater la différence entre la chasuble française et italienne?

Nous avions, au chapitre II de notre Mémoire, prouvé par des exemples, comment, par la conformité des noms, de style, d'opinion, l'ouvrage d'un auteur fut attribué à un autre; mais le rédacteur de l'article ne fait aucun cas de nos arguments, et se borne à critiquer les notions par nous données de l'existence en vie d'un moine Jean Gersen, notions répétées au chapitre VIII.

A l'égard des preuves *extrinsèques* et *intrinsèques* par nous déployées depuis la page 55 à 98 afin de prouver que le livre de l'Imitation a été composé dans le XIII^e siècle, par le maître des novices, le professeur

Jean Gersen, elles furent, par l'intelligent journaiste, résumées à sa manière, et nous croyons inutile le fatiguer le lecteur en répétant ici ce qu'on peut ire aux chapitres III, IV et V de cette Histoire.

Le troisième chapitre de notre *Mémoire* de 1827 ontient les preuves contre Thomas à-Kempis et ontre le chancelier Jean Gerson; ici le docte Daunou ontinue sa critique, disant :

« Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde Thomas à-Kempis, à qui cet ouvrage n'est plus guère ttribué aujourd'hui. Deux articles sont seulement à oter dans cette dernière partie de la dissertation. L'auteur dit que Kempis était qualifié *superior*, non *rælatus* de sa communauté de Chanoines réguliers; et l répète, d'après le Jésuite Somaglio, que les Algiens ossédaient une version turque de l'Imitation et en aisaient plus de cas que des livres du Prophète.

« Il nous reste, dit-il, à parler d'un supplément laté du 10 janvier 1827, avec l'épigraphe : *facile est nventis addere*, et auquel a donné lieu l'édition de 'Imitation, publiée par M. Gence. Cet éditeur, est-il lit, met en principe que Gerson a composé son traité lans un monastère de Lyon : or, la retraite du chanelier chez les Célestins de cette ville est postérieure ux années 1417 et 1421, dates des deux manuscrits le l'ouvrage. Une autre copie, celle qui vient de eone Allacci, a été apportée d'Italie à Paris, et n'est as d'une écriture allemande : ainsi M. Gence est dans 'erreur quand il fait correspondre à Rosbach les mots le Canabaco qui s'y lisent. Les lettres *Gers.* dans le nanuscrit de Salzbourg ne sauraient non plus indiuer Gerson puisqu'on trouve à la fin *Explicit.....*

per fratrem benedictinum. A l'égard du manuscrit de Gerardmont, M. de Gregory s'autorise de nouveau de l'acte notarié de 1663. Il affirme que le manuscrit dit de Thevenot est incontestablement du XIVe siècle; il rappelle aussi et le procès-verbal de 1687, relatif au manuscrit d'Arone, et le bénédictin noir, peint dans l'intitulé du *Codex Cavensis*, n° 1555 *bis* et d'autres détails déjà plusieurs fois exposés. Il ajoute que Jean Gersen est reconnu pour saint, soit par la tradition populaire, soit par les anciens historiens, et que cette qualité ne convient point à Gerson, attendu que sa vie et son ambition lui en ôtent le mérite; enfin il déclare qu'ayant examiné les variantes et les citations de M. Gence, il a reconnu : 1°. Que le texte le plus fidèle est toujours celui de Leone Allacci (1) avec le n° 1560 de la bibliothèque du Roi; 2°. Que les citations ont souvent très-peu de rapport entre l'Écriture sainte et le texte de l'Imitation.

« Tel est le précis de la dissertation de M. de Gregory, qui dans sa *Storia della Vercellese letteratura ed arti*, avait exposé la plupart de ses idées. Pour les mieux répandre, il a cru devoir les reproduire avec quelques additions en français quoiqu'il ne paraisse pas que notre langue (2) lui soit très-familière. Trop d'incorrections et de fautes typographiques autorisent à penser que M. Lanjuinais, dont l'honorable carrière s'est terminée le 13 janvier dernier, n'a pu donner à cette publication les soins que promettait sa lettre du

---

(1) *N. B.* Le *Codex de Advocatis* n'a été trouvé que le 4 août 1830, jugé ensuite par l'Académie de Munich comme le plus correct, le plus ancien et le seul à suivre. D. G.

(2) Voyez la Préface et la lettre de M. le comte d'Hauterive D. G.

15 octobre 1826 et qui sont annoncés au frontispice du Mémoire. Les principaux arguments de l'auteur, en faveur de Gersen, sont ceux qu'ont développés, dans le cours des deux derniers siècles, Constantin Caietani, Valgrave, Mezler, Quatremaire, Delfau, Vaart, et depuis 1800 MM. Cancellieri et Napione. Toutefois M. de Gregory en y joignant des observations nouvelles, tant sur certains textes de l'Imitation, que sur quelques manuscrits de cet ouvrage, a de plus disposé les preuves de l'opinion qu'il soutient dans un ordre qui pourrait sembler plus méthodique, s'il n'entraînait à chaque instant la répétition de mêmes détails.

« Nous ne discuterons pas toutes ces preuves, mais nous examinerons les plus spécieuses dans notre prochain cahier. Daunou. »

1827. Novembre, *second article*, page 643 à 649.

« En donnant dans notre précédent cahier un précis du Mémoire de M. de Gregory nous avons laissé voir que nous ne partagions pas son opinion (1). Nous devons aujourd'hui exposer ou plutôt indiquer les motifs qui nous la font révoquer en doute. Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettront pas de traiter dans toute son étendue la question de savoir si l'Imitation de Jésus-Christ est l'ouvrage de Jean Gersen. Il nous faudrait reproduire ce qu'ont écrit contre cette hypothèse, d'une part, les partisans de Thomas à-Kempis tels que Rosweide, Amort, Desbillons, Ghesquière, Géry, etc., de l'autre ceux de Gerson et spécialement M. Gence. M. de Gregory a tenu peu de compte de leurs objections; il les a presque toutes laissées sans réponse (1) et n'a guère discuté que celle qui concerne la citation du livre de l'Imitation dans une prétendue conférence de saint Bonaventure.

---

(1) Ne pas partager une opinion, et altérer le texte de l'ouvrage qu'on veut combattre, sont deux choses différentes. D. G.

« Nous ne relèverons pas quelques erreurs légères et sans conséquence, comme celle qui consiste à compter Ludolphe de Saxe et un Chartreux Martin parmi les auteurs auxquels l'Imitation a été attribuée. Ludolphe n'a jamais été cité que comme ayant traduit cet ouvrage en allemand, et les Chartreux désignés comme l'ayant composé sont l'anglais Hilton et Kalkar de Cologne. On peut demander aussi comment Thomas, surnommé à-Kempis à cause de Kempen, ou plutôt Campen, lieu de sa naissance, était né à Dancetry (2) on sait qu'il a étudié à Daventrie ou Daventer. Il serait superflu d'ajouter que saint Thomas n'est point l'Instituteur de la fête (3) du Saint-Sacrement etc. Nous ne devons nous arrêter qu'aux articles qui tiennent au fond de la question.

« Quoiqu'il se rencontre dans le premier et dans le roisième livre de l'Imitation des maximes particuièrement applicables à la vie monastique (*bonne adnission*) cet ouvrage a été plus généralement considéré comme le meilleur traité de morale chrétienne à 'usage de tous les fidèles. Ce nom de *Tractatus*, dans 'intitulé de certains manuscrits, au lieu de *liber* ou *ibellus*, que portent les autres, n'appartient point xclusivement aux livres scolastiques; et il suffit d'ailleurs de comparer l'ouvrage avec tous les monuments qui subsistent de l'enseignement usité dans les écoles du XIII^e siècle, surtout jusqu'en 1250, pour reconnaître qu'il n'en offre aucunement le caractère (1). M. de Gregory y voit tantôt une instruction donnée par un maître des novices dans l'intérieur d'un monastère de Saint-Étienne de la Citadelle, tantôt des leçons débitées ou dictées à des étudiants de toutes nations, anglaise, française, espagnole, par le professeur de morale de l'Université de Verceil; il nous semble difficile de concilier ces deux aperçus. Le fait est qu'au troisième et au quatrième livre le maître est Jésus-Christ même. *De interna Christi locutione ad animam fidelem*. Ces instructions divines ne sont interrompues que par les réponses ou les questions du disciple : *Loquar ad Dominum meum*. Y a-t-il rien qui ressemble aux argumentations (2) *scolastiques*.

---

(1) Dans un petit livre de 140 pages, publié en notre absence de Paris, ont ne pouvait pas tout dire; mais on a apporté de nouvelles preuves. D. G.

(2) A la page 99, on a dit *a patria Kempen;* donc on n'a pris Deventer que pour le lieu des études, et la susceptibilité du critique est déplacée. D. G.

(3) Nous avons seulement, à la page 94, dit que saint Thomas, dans l'opuscule 57 sur la Fête-Dieu, avait pris du livre IV de l'Imitation. Il est facile de faire dire à un auteur ce qu'il n'a pas dit ; de lui attribuer des erreurs lorsque, par esprit de parti, on a fait disparaître deux cents exemplaires, et presque la moitié de son édition de 1827. D. G.

---

(1) Vous dites qu'il est un traité de morale à l'usage de tous les fidèles, puis vous décidez qu'il n'est pas un traité scolastique, sans en donner de preuves, sans démontrer qu'un professeur claustral ne pouvait aussi appartenir à l'Université de Verceil. D. G.

(2) On voit que l'Aristarque Oratorien a étudié la logique aristotélique, par le *probo majorem, nego minorem*, sans observer que les maximes dictées par le Bénédictin Gersen sont positives, et

« Le XIII^e siècle est si peu l'époque de la naissance des trois idiomes, italien, espagnol et français, que M. de Gregory dit lui-même que le *vulgaire* était déjà enraciné en 1220 ou 1240. Il existe des monuments de notre langue fort antérieurs à cet âge, et le droit d'aînesse que l'auteur revendique pour l'italienne (1), pourrait être contesté. On compterait dans l'Imitation au moins autant de gallicismes que d'italianismes. L'index *grammaticus* de M. Gence en fournit la preuve, *sententiare*, sentencier, *rehabere*, ravoir, etc., etc. Notre mot *assez* a été quelquefois employé au moyen âge dans le sens de *multum* ou mult et d'*assai* des italiens. La proposition *per* a pris aussi en certaines rencontres (2) une signification voisine de celle de *pour* et d'ailleurs quand l'auteur de l'Imitation dit *Amor vult esse liber, et ab omni mondana affectione alienus ne per aliquod commodum temporale implicationes sustineat, aut per incommodum succumbat*, il n'est pas certain que *per* corresponde à *pour* plutôt qu'à *par*. L'argument tiré de la chasuble n'est pas non plus péremptoire, puisque la *casula* italienne n'avait point de croix sur le dos, et que ce signe ne s'apercevait par derrière que sur le col de l'étole, ce qui exige au moins une explication un peu forcée des

que la méthode du dialogue est la plus propre à faire impression. Voyez §. 2, chapitre III de cette Histoire. D. G.

(1) Les sophistes contestent le tout ; mais nul doute qu'au XIV^e siècle, Dante, Boccace et Pétrarque ont bien plus perfectionné, non le patois vulgaire, mais la langue italienne, que les classiques Espagnols et les Français ne l'ont fait deux siècles après. D. G.

(2) Dans cette pédanterie grammaticale et paradoxale, nous rencontrons plutôt la plume du Gersoniste Gence que celle de l'Aristarque français. D. G.

mots *post se cruce signatus est*, dans lesquels il serait bien plus naturel (1) de sous-entendre *in casula* après qu'il a été dit *ante se crucem in casula portat.* A la vérité cet argument se trouve dans les lettres attribuées à Ganganelli, depuis Clément XIV; mais outre que cette autorité respectable ne déciderait point une telle question, il s'en faut que l'authenticité de ces lettres soit généralement reconnue. Les auteurs de l'art de vérifier les dates (tome I, page 349) la révoquent en doute, d'après le témoignage d'un des leurs, qui, disent-ils, *est allé à la source.* Lorsque Caraccioli, sommé de produire les originaux, fit imprimer en 1777 un prétendu texte italien, on ne put y voir qu'une traduction de ce qu'il avait publié en français en 1775 et 1776.

« La *Biographie universelle* ne décide rien sur la patrie de Thomas Gallo; elle dit qu'on peut douter si ce nom indique une origine française ou si c'est un nom de famille italienne. Tiraboschi avait dit plus positivement : *Egli è detto or dalla sua patria Tommaso Gallo* (2), *ora dal suo monastero Tommaso Vercellese.* Les monuments cités par Tiraboschi et auparavant par Oudin, prouvent que ce Gallus avait été Chanoine régulier de Saint-Victor, à Paris, qu'il a gouverné à Verceil une abbaye de Chanoines réguliers, non de Bénédictins, et qu'il n'est mort qu'en 1246. Mais aucun écrivain du XIII^e siècle ni du XIV^e n'a eu connaissance de Jean Gersen, dont le nom ne figure nulle part, non plus que l'Imitation dans la volumineuse Histoire de la Littérature italienne, par Tiraboschi. Il n'y est pas davantage question de Jean de *Cabanaco,* nom qu'Holstenius regardait comme une altération de Jean de *Tambaco,* auteur de livres mystiques au XIV^e siècle.

---

(1) De cette manière, il est facile de se débarrasser des difficultés. Voyez la Dissertation de décembre 1826, *Journal des Savants*, page 749. Que la chasuble française n'ait et n'ait jamais porté la croix sur la poitrine, est une chose de fait, et la contestation sur les lettres du pape Ganganelli ne fait rien à la réalité. Voyez chapitre III, où nous avons donné des preuves incontestables. D. G.

(2) La patrie de Thomas Gallo ne peut être que Crescentin, où nous lisons en 1315, parmi les notables, *Thomas Gallus*, *Ruffinus Gallus* et *Petrus Gallus*; et Tiraboschi dit à propos qu'on prend souvent les noms de famille pour des noms de nation, pour se faire gloire. Voyez pag. 386. D. G.

« Parmi les réponses que M. de Gregory adresse à ceux qui ne croient pas que Gersen ait composé l'Imitation ou qui contestent même l'existence de ce personnage, nous ne distinguons qu'une seule assertion nouvelle qui ait quelque importance, savoir que M. Durandi, dans un entretien avec les Académiciens de Turin et avec M. de Gregory lui-même, s'est souvenu d'avoir lu, vers 1756, le nom de Jean Gersen sur un ancien parchemin. Encore savait-on déjà par MM. Cancellieri et Napione que Frova avait parlé à Durandi d'une note qui tendait au même résultat si elle ne disait pas expressément la même chose.

« Frova, Chanoine régulier et historien de l'abbaye de Saint-André, de Verceil, n'en a pas moins déclaré, qu'après les recherches les plus exactes dans les archives de cette abbaye (1) et de celle de Saint-Etienne, il n'avait pas trouvé le moindre vestige d'un abbé ou d'un religieux nommé Gersen (*cependant l'évêque de Saluces, Della Chiesa, l'avait trouvé; c'était un homme consciencieux, un historien impartial*). Que ce nom se lise dans des manuscrits du xv^e siècle, ou tout au plus de la fin du xiv^e; que della Chiesa qui l'avait omis en 1614 dans un catalogue des écrivains piémontais, l'y ait replacé depuis, et que d'autres historiens modernes aient suivi ou donné cet exemple; ce ne sont point là des témoignages qui puissent, en l'absence de tout monument du xiii^e siècle, rendre certains ou même probables à nos yeux des faits qui appartiendraient à cet ancien âge.

---

(1) Lorsqu'on veut parler de l'histoire d'une autre nation, il est facile de commettre des erreurs. 1°. Les archives du monastère Bénédictin de Saint-Étienne n'existaient plus depuis deux siècles; 2°. l'abbé Frova était chanoine régulier de Saint-Augustin, il était

« A l'égard du manuscrit, pour ne pas trop multiplier les détails, nous renverrons à la notice beaucoup plus méthodique et plus étendue qu'en a donnée (*notre compère*) M. Gence, dans les préliminaires de son édition de l'Imitation (*il n'osa pas dire qu'elle est latine et presque remplie de barbarismes*). Il en fait connaître plus de vingt qui nomment Gerson ou qui le désignent par son titre de chancelier. Celui dont la première page porte seulement les lettres *Joh. Gers.* ne se termine point par les mots *per fratrem benedictinum* (1), comme M. de Gregory le suppose, mais

---

Kempiste, etc. etc.; il aurait même supprimé toute inscription, tout monument qui parlait du Bénédictin Jean Gersen, pour faire hommage à sa congrégation. D. G.

(1) Cette grave erreur, aux yeux de l'Aristarque, a été corrigée à la page liij, *Præfatio editoris Cod. de Advocatis;* et on observe qu'au chapitre viii on vient de transcrire seize manuscrits et plus avec les noms de *Gers*, *Gersem*, *Abbatis Johannis Gersen*, tandis qu'au chapitre vii on ne compte que *sept manuscrits* avec le nom

Benedictum, ce qui ne semble indiquer qu'un copiste appelé *Benoît;* six pages et non une seule du manuscrit d'Arone, examinées l'an dernier par plusieurs dépositaires de pareils monuments, leur ont paru (*ils n'avaient pas de bonnes loupes pour connaître les inexactitudes des six planches griffonnées à l'eau forte par le feu avocat Costa, qui n'était ni dessinateur ni graveur, lesquelles furent cédées* gratis *à l'éditeur Gence*) du commencement ou du milieu du xvᵉ siècle, ou même de 1460 à 1470; ils ont eu la témérité de contredire la conclusion du procès-verbal des experts de 1687. Quand M. de Gregory dit que ce procès-verbal nous a été transmis par Delfau, il oublie (1) que ce religieux, mort en 1676, écrivit en 1674, et confondit l'assemblée de 1687 avec celle de 1671, où l'on examina d'autres copies manuscrites de l'Imitation de Jésus-Christ.

« Les vers latins rimés qui terminent le manuscrit nº 3592, y suivent, non l'Imitation, mais l'*Ars moriendi* du Chartreux allemand Junterburk, mort, selon Trithême et Fabricius, en 1466, ce qui montre assez que cette sorte de vers n'était pas particulière au xiiiᵉ siècle, et que le manuscrit n'est que du xvᵉ siècle. Le traité *de Paupertate*, qui, dans le nº 3591, est joint à l'Imitation et de la même écriture, a pour auteur Thomas à-Kempis, et par conséquent c'est encore là un manuscrit fort postérieur à 1400, quoi-

---

de Gerson, chancelier, même en prêtant foi à toutes les inductions de Gence. D. G.

(1) On n'oubliera pas que l'octogénaire Gence, après avoir imprimé des pamphlets contre son adversaire, voulait attaquer de faux le *Diarium de Advocatis* de 1349. D. G.

que M. de Gregory veuille qu'il soit *incontestablement* antérieur à cette date. Il se trompe aussi lorsqu'il dit que le n° 837 ne contient que le premier livre de l'Imitation; les quatre livres s'y trouvent; nous en avons parlé, ainsi que du feuillet arraché, et de la note qu'il contient, dans notre cahier de décembre 1826, page 751.

Gerson est nommé dans la plupart des anciennes éditions, y compris, comme on l'a vu, celle de Venise, en 1501. Une note manuscrite non signée, ajoutée à des exemplaires pour attribuer l'ouvrage à Gersen, n'exprimerait qu'une opinion particulière; mais on a conservé un certificat d'Ughelli et de Wadding qui attestent qu'ils ont vu chez Constantin Cajetani un exemplaire où se lisait cette note, déclarent aussi que le mot *Johannes* y était surchargé, qu'il avait été substitué à *Thomas*, et qu'il restait un vide entre *Johannes* et *Abbas*, en sorte que cette édition manuscrite, si elle était de quelque importance, ne fournirait point encore le nom de Jean Gersen.

Sans doute de très-savants écrivains ont, depuis 1600, attribué ces quatre livres à ce personnage (abbé Jean Gersen); mais en une telle controverse de pareilles autorités ne sont des preuves ni extrinsèques ni intrinsèques (1). Parmi ces savants, l'auteur du Mémoire cite le garde des sceaux Marillac, qui, en effet, a professé (*très-consciencieusement*) cette opinion en 1630, et où après avoir tiré d'un manuscrit une raison de se déclarer pour *Gersen*, il ajoute : « Je le « vois si peu assisté d'autres circonstances, que je ne « puis pas encore lui attribuer cet ouvrage...., si bien « que, à mon advis, le livre n'a point jusques icy « d'auteur plus asseuré que le Saint-Esprit. » Bellarmin et Possevin n'ont pas non plus persévéré à soutenir que cet ouvrage était certainement de Jean Gersen. Nous cherchons en vain dans les textes de l'Imitation transcrits par M. de Gregory, comme relatifs aux disputes philosophiques, aux pèlerinages, aux dissensions entre les personnes religieuses, des particularités qui désignent exclusivement le XIII^e siècle. Nous n'y voyons rien (*lorsqu'on ne veut pas voir on ferme les yeux*) qui ait pu être écrit aussi à propos après 1400, rien surtout d'immédiatement applicable aux démêlés sur l'*Évangile éternel*, qui ne se sont élevés qu'après l'an 1250; rien non plus qui ressemble ni aux descriptions détaillées, ni aux réprimandes violentes dont Pierre Damien et Innocent III ont rempli les livres, qui, selon M. de Gregory, auraient fourni des idées, et même servi de modèles à l'auteur de l'Imitation. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'Innocent III, au quatrième concile de Latran, tenu en 1215, avait statué que les laïques ne communieraient plus que sous l'espèce du pain. Si l'on prenait ce règlement à la rigueur, on pourrait s'en servir pour prétendre que le traité de l'Imitation remonte au temps de saint Bernard. Cependant, l'usage contraire a subsisté jusqu'au concile de Constance, en 1415, et n'a même été pleinement aboli que par le concile de Bâle, après 1431 (1).

---

(1) Dieu! quelle décision fantastique! On prouve, avec le livre à la main, que les doctrines de l'auteur, les expressions, les faits énoncés, sont du XIII^e siècle, et on méprise toute citation, toute autorité, tout document par nous rapportés. D. G.

---

(1) Cette observation n'appartient pas à Gence, peu profond en matières ecclésiastiques, mais bien au père Oratorien Daunou, qui

Il ne peut donc résulter des mots *fistula cœlestis* aucune preuve intrinsèque en faveur de Gersen, à l'égard des expressions *cibo et pane, corpus et sanguinem,* citées aussi en preuves dans le Mémoire; chacun sait qu'elles sont parfaitement applicables à la communion sous une seule espèce.

M. de Gregory nous répète que saint Bonaventure, dans une conférence avec des religieux de Toulouse, cite l'Imitation de Jésus-Christ, *ut patet ex devoto libro de Imitatione Christi.* On avait depuis longtemps répondu que Bernardin de Sienne et Ubertin de Casal sont cités pareillement dans ces conférences, qui, par cette raison, ne sauraient être comptées au nombre des ouvrages authentiques de saint Bonaventure, puisqu'il est mort en 1274, bien avant que ces auteurs eussent écrit. Ubertin n'avait que quarante-six ans (1) en 1305 (voyez Oudin III, 748), et conséquemment que quinze ans en 1274; il n'était entré dans l'ordre des frères mineurs qu'en 1273, et n'avait commencé d'étudier la philosophie que l'année suivante. Quels écrits de ce novice auraient pu de cette époque être

---

cependant, tandis qu'il avoue au XIIIe siècle la communion des séculiers sous les deux espèces, prétend proroger cet usage jusqu'après la mort du Chancelier Gerson, en 1429. Il n'a pas réfléchi cependant que le même Gerson fut un des plus ardents au concile de Constance pour en obtenir l'abolition, et que ce qui est dit au livre IV de l'Imitation serait tout à fait imprudent de sa part. D. G.

(1) Rien de plus facile que de se tromper sur l'âge d'une personne, lorsqu'on ne cite pas la date de sa naissance. Ubertin de Casal-Montferrat a soutenu les propositions du frère Oliva pardevant Clément V; il a été reçu dans l'ordre par le général frère Jean de Parme, en 1256; il avait déjà fait ses études; et à la mort de Bonaventure, il avait au moins trente-six ans. Voyez chap. IV.

cités à des Toulousains, *Hæc Ubertinus?* Ajoutons que jusqu'à présent ces conférences n'ont été rencontrées, parmi les ouvrages de saint Bonaventure, dans aucun manuscrit du Vatican ni ailleurs.

On a vu que M. de Gregory s'autorisait d'un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, où sont réunis, dit-il, tous les ouvrages de Gerson, sans que l'Imitation y soit comprise; M. Petit-Radel a bien voulu mettre sous nos yeux sept manuscrits de cette bibliothèque qui contiennent des livres de Gerson; l'un, n° 499, en renferme aussi de saint Thomas-d'Aquin, d'Adelrede, d'Origène et sept seulement du chancelier de l'Université de Paris. Le n° 928 se compose de dix articles, et la table en indique un onzième (*super facto Puellæ Aurelianensis*) qui manque (1). Huit autres opuscules de Gerson se trouvent dans le n° 779, qu'on pourrait regarder comme un second tome du n° 928. A plusieurs de ces mêmes écrits les n°s 115, in-folio 668 et 1174 in-4°, en réunissent, qui appartiennent à Hugues de Saint-Victor, à saint Bonaventure, à Pierre d'Ailly, etc. Reste le n° 871 qui contient en langue française trois traités seulement de Gerson. Pris ensemble, ces sept manuscrits offrent à peine un tiers de ses ouvrages.

L'auteur de la dissertation remarque avec plus de fondement que l'Imitation ne se trouve point dans les premières éditions de tous les écrits de Gerson ni dans celle de 1606 (1607); il pouvait ajouter ni dans l'édition plus complète donnée en 1706, par Dupin. C'est qu'en effet il n'est pas certain (2) que cet ouvrage lui appartienne, quoique cette opinion soit la plus *probable*, et qu'assurément il n'y ait rien dans *la vie* de Gerson ni dans ses autres livres qui le rende indigne d'avoir écrit celui-là. M. de Gregory juge bien sévèrement cet illustre personnage, et ne tient d'ailleurs aucun compte du long séjour qu'il a fait depuis 1417, en Bavière, en Autriche (ce long séjour se réduit à deux années) avant de se retirer chez les Célestins de Lyon. Nous aurions aussi des inexactitudes à relever dans ce qui est dit de Thomas à-Kempis, qui, par exemple, n'a jamais été qualifié *superior*, mais *subprior*, sous-prieur de sa communauté. En général, les faits, les textes, les détails historiques et littéraires n'ont pas été vérifiés par M. de Gregory avec la précision rigoureuse qu'exige un tel genre de recherches et de discussions (1). Il ne décrit réellement aucun manuscrit; et loin de retracer l'histoire de la controverse dans laquelle il s'engage, il en confond les différentes époques. La critique vague et non motivée qu'il fait de l'édition latine de l'Imitation de M. Gence, en 1826, ne saurait éclairer ni l'éditeur, ni les lecteurs. En un mot, entraîné par une persuasion vive

---

(1) Gerson avait été consulté sur la Pucelle d'Orléans. Chap. VII

(2) Ici ce n'est plus Gence qui a rédigé ou donné les notes pour

---

critiquer avec amertume le petit ouvrage intitulé : *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* L'Aristarque français n'ose pas donner la gloire à Gerson d'avoir composé ce livre d'or; il dit que l'opinion est plus *probable*, quoiqu'il ait examiné tant de manuscrits de Gerson sans trouver la moindre preuve en sa faveur. D. G.

(1) Daunou a-t-il mieux constaté l'âge d'Ubertin de Casal-Montferrat sans se rapporter à Oudin? Dans une brochure de 137 pages, était-il possible de décrire tous les manuscrits, tandis que Gence ne l'a pas fait dans sa grande édition latine, in-8°, de 1826? D. G.

et par un ardent désir d'arriver au résultat le plus honorable à la ville de Verceil, sa patrie, il a cru la question plus simple et plus facile qu'il ne l'eût trouvée en l'étudiant comme non résolue. Toujours doit-on lui savoir gré de l'avoir envisagée sous l'une de ses faces, d'avoir complétement recueilli tout ce qu'on a dit et même tout ce qu'on peut dire de plus spécieux pour attribuer les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ à un personnage nommé Gersen.

Signé, **Daunou.**

§. III.

Tableau des solécismes et des barbarismes dans les manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ attribués à Thomas à-Kempis et au Chancelier Gerson, avec les corrections d'après les manuscrits suivants : A. *de la Vallière*, B. *de Bobbio*, C. *de la Cava*, D. *Padolirone*, E. *Parmense*, F. *Bisciano*, G. *Avogadro*, H. *Aronense*.

Livr.	Chap.	Parag.	Erreurs.	Corrections.	Mss. [illegible]
I.	1	4	Illic non festinare (*Elzevir*)..	Illuc...............	A. B. C. G. H.
	2	2	Quæ scire nihil prosunt....	Nihil prodest.......	G.
	3	5	De eis recogitant...	Recogitent.........	G. B. H.
	8	1	Noli blandire. (*Elzevir*) ..	Blandiri...........	G.
	9	1	Curre huc vel illuc.......	Hic vel ibi.........	B. C. G.
	17	3	Modicum confert.........	Modicum faciunt....	C. G. H.
	18	6	Teporis et negligentiæ.. .	Tepor et negligentia.	C. G. H.
	20	5	Cubile tuum...........	Cubiculum.........	C. G.
	23	8	Agere potes.............	Pro te agere.......	B. C. G.
	24	3	Stimulis perurgentur.....	Purgentur.........	B. C. G.
II.	12	12	Illi servire placet.........	Placeat...........	G.
III.	24	1	Iste sic, et sic agit.......	Sic agit...........	B. C. G.
	27	4	Da virtute coroborari.....	Da mihi virtutem....	B. C. G. H.
	31	2	Magna differentia, sapientia.	....inter sapientiam..	D. G.
	47	2	Et erit non dies (*Gence*)...	Non enim erit......	B. C. G. H.
	49	5	Ad nihil utile..........	Ad nihil utilis......	C. G. H.
IV.	10	6	In amore ejus......... .	In amorem.........	C. F. G.
	11	2	Caro factum.............	Carnem factum	B. C. D. G.
	17	2	Intimo favore............	Intimo fervore... ..	B. C. D. G.

L'académie de Munich a jugé avec raison le *Codex de dvocatis* comme le plus correct et le seul à suivre; ce bleau en est une preuve évidente. Ajoutons à cela erreurs que nous avons annotées à la page 131 et ivantes, au chapitre IX de cette Histoire.

Nous avions, dans notre *Mémoire sur le véritable teur,* en 1827, publié ce tableau, mais alors le *Co- x de Advocatis* nous était inconnu. C'est dans ce écieux manuscrit que presque tous les solécismes et ême les barbarismes qui se trouvent dans les édi- ns de Bolande, de Rosweide et de Gence ont été ités par les copistes du XIIIe siècle.

Il est certain qu'à mesure que les copies s'éloignent leur original les fautes, les gloses se multiplient, où il faut conclure que ni à-Kempis, ni le chance- r Gerson ne sont le auteurs du traité de l'Imitation Jésus-Christ.

Nous allons ci-après confirmer notre opinion par xtrait de plusieurs articles de notre *Codex de Ad- catis,* mis en regard avec l'édition latine de Gence.

On se bornera à l'analyse du premier livre pour ne s grossir le volume et fatiguer le lecteur.

On rapportera ensuite un aperçu des gloses que empis ou Gerson ont introduites dans ce traité si r, si simple et si touchant.

Enfin, on énoncera les discordances les plus re- arquables qu'on trouve dans plusieurs traductions nçaises, sans exercer cette critique sévère du curé din vis-à-vis l'abbé Genoude, à l'égard de sa traduc- n de la sainte Bible.

§. IV.

De la préférence accordée au texte du Codex de Advocatis *de* 1833, *sur ceux de Rosweide* (1), *sans date, par les Elzevirs, et de Gence, en* 1826. (Voyez chap. XI, pag. 298, 306, 313, 321 et 329.)

LIVRE I.

Chap. I, §. 1. Dans le *Codex de Advocatis*, on lit: *Si volumus veraciter illuminari*, Gence et Weigl ont écrit *si velimus*, mais le temps présent parait plus grammatical.

Chap. II, §. 2. *Quiesce a nimio discendi desiderio.* Gence et Weigl, *a nimio sciendi*. Ils n'ont pas réfléchi qu'il y a une grande distance entre le vouloir de tout apprendre et la faculté de savoir tout. Au XIIIᵉ siècle on venait de déterrer plusieurs auteurs latins, on voulait tout lire, tout apprendre, et le maître du novice s'oppose à ce désir.

Chap. III, §. 6. *Per vanam scientiam in hoc seculo*, l'auteur parle de son temps; Gence et Weigl omettant le mot *hoc*, parlent en général. Le *Codex de Advocatis* continue : *Magis diligunt magni esse*, Gence dit *eligunt*, sans observer qu'on peut aimer la grandeur, et non la choisir.

Chap. V, §. 1. *Quam subtilitatem sermonis*, le seul Gence écrivit *sublimitatem*; personne ne dira que dans la sainte Écriture on cherche plutôt l'élégance que l'esprit de la diction.

---

(1) Le chanoine Weigl, après avoir donné tant d'éloges au texte *de Advocatis*, fut forcé de suivre le texte des Elzevirs, par la raison toute simple que les versions de sa polyglotte y sont conformes, ce qui aurait fait des contre-sens.

hap. IX, §. 2. *Sed si Christus est inter nos, tunc esse est, ut relinquamus etiam nostrum sentire;* nce et Weigl, *etiam quandoque.* C'est ce qui n'est , suivant les doctrines du maître des novices et des nédictins, qui doivent être soumis en tout et tou- rs à la règle et à l'obéissance.

hap. X, §. 1. *Sed quare tam frequenter loqui- r;* Gence a écrit *libenter,* ce qui ne répond pas à prit de l'auteur qui voulait empêcher le fait et non volonté.

hap. XI, §. 4. *Ut purgati a passionibus;* mais nce seul dit *liberati,* tandis qu'il y a une différence re purifier et délivrer.

hap. XII, §. 1. *Bonum est quod patiamur quan- ue contradictiones.* Gence emploie le mot *contra- ores,* et l'on peut souffrir des contradictions sans ir de contradicteurs.

hap. XIII, §. 3. Le *Codex de Advocatis* porte : *a in nobis est unde tentamur. Ex quo, etc.* Ici les eurs n'ont pas entendu le vrai sens, ils ont écrit : *de tentamur ex quo, etc.* Ils ont confondu les deux odes.

bid., §. 6. *Initium omnium malarum tentationum onstantia animi est, et parva ad Deum confiden- quia, etc.* Gence a divisé la phrase. *Quia sicut is,* il a bouleversé le sens et interrompu le dis- rs.

Chap. XVI, §. 2. *Qui scit bene, malum in bonum nvertere.* Gence, avec Elzevir, a écrit *mala in bo- m,* ne voulant pas s'accorder avec les plus anciens nuscrits.

Ibid., §. 4. *Invicem consolari, pariter adjuvare* *et ammonere ;* mais Gence ajouta *instruere*, sans réfléchir qu'ici c'est le maître lui-même qui donne ses instructions aux novices, afin de se supporter réciproquement.

Chap. XVIII. *De exemplis Sanctorum Patrum*, mais le titre *Sqnctorum*, si mérité par les Pères de l'Église, a été omis dans l'édition de Gence.

Chap. XIX, §. 2. *Quid faciet ille, qui raro aut nimis fixe aliquid proponit?* Rosweide et Gence ont omis le verbe *faciet*, ce qui rend la phrase obscure.

Ibid., §. 3. *Semper tamen aliquid certi proponendum est, et proponenda sunt illa præcipue quæ magis nos impediunt.* D'après les Elzevirs, Gence et Weigl ont fait une inversion de sens : *Proponendum est et contra illa precipue*, etc.

Ibid., §. 4. *Accinge te sicut vir fortis contra ea.* Nous ignorons pourquoi le mot *fortis* a été omis.

Ibid., §. 5. *Si jam ultra tempus vacat redde te tibi*, mais Gence et Weigl ont omis le mot *tempus*, qu'il était nécessaire d'exprimer, car les heures sont réglées dans les monastères.

Chap. XX, §. 1. *Si te subtraxeris a superfluis locutionibus et curiosis circuitionibus.* Rosweide, Gence et Weigl ont écrit *et otiosis*, sans réfléchir que le maître des novices avait déjà dit *relinque curiosa.*

Ibid. *Maximi Sanctorum in secreto vivere eligebant.* Gence dit *servire eligebant*, ce qui est contraire au titre du chapitre.

§. 8. *Ex quo nova delectaris ;* mais Gence écrivit *delectat*, tandis que le discours est à la seconde personne.

Chap. XXI, §. 2. *Sed sæpe vane reddimus verba.*

empis n'ayant pas compris l'original, a interverti s par cette phrase : *Sed sæpe vane ridemus;* Gence eigl l'ont copié. Il s'agit ici d'éviter les causeries.

d. §. 3. *Sicut deceret servum Dei et devotum osum;* mais Gence a écrit *religiose*, et il prétend raison

ap. xxii. *De conditione humanæ miseriæ.* Gence eigl ont écrit *de consideratione*, sans observer artout, d'après saint Anselme, notre maître parle misérable condition de l'homme.

d., §. 2. *Corruptionis affectus*, les désirs de la ption; mais Gence et autres ont publié *corrup- deffectus*, les défauts de la corruption, tandis a corruption est en elle-même un vice.

d., §. 6. *Post horam ita agis*, on a omis dans eurs éditions le mot *ita*, qui est très-nécessaire.

ap. xxiii, §. 8. *Quidquid pro te agere potes.* e a omis *pro te*, que nous reconnaissons pour bien employé.

ap. xxiv, §. 3. *Ibi accidiosi ardentibus stimulis ntur.* Gence et Weigl ont mis *pungentur*, sans ver qu'il s'agit ici du purgatoire. *Ibi luxuriosi et tatum amatores ardenti pice et fœtido sulphure ndentur. Et sicut furiosi canes præ dolore invi- ululabunt.* Tel est le texte des plus anciens manits. Gence a fait un contre-sens en disant : *Ar- pice et fœtido sulphure perfundentur furiosi canes, et præ dolore invidiosi ululabunt.*

ap. xxv, §. 5. *Sic iterum ab aliis notaris*, mais e prétend que *sic interim* est mieux.

d., §. 10. *Cui nihil utique parit, nec moritur.* e et Weigl ont écrit *perit nec moritur;* ils ont employé deux synonymes n'ayant pas compris le vrai sens : Dieu est tout, et sans lui rien ne produit ni ne meurt. *Senza del quale Dio, per certo, nulla produce, o perisce.* Voyez nos traductions de 1835.

Ceux qui voudront mieux s'assurer des erreurs et des contre-sens qui se trouvent dans les éditions des Elzevirs, de Gence et de ceux qui ont suivi le manuscrit de 1441, écrit de la main de Thomas à-Kempis, n'ont qu'à compulser les notes et les variantes de notre édition in-8° du *Codex de Advocatis* de 1833.

§. V.

Aperçu des Gloses qu'on lit dans différents manuscrits, contre le Codex de Advocatis, *suivant les notes de l'édition de* 1833. Voyez chap. I, pag. 36; chap. IX, pag. 96 de cette Histoire.

LIVRE I.

Chap. 1, §. 5. *Memento illius frequenter proverbii: quod non satiatur oculus visu nec auris impletur auditu.* Ce proverbe, tiré de l'*Ecclésiaste,* 1, 8, a été ajouté contre l'esprit de l'auteur et contre l'usage, au XIII^e^ siècle, de ne jamais rapporter à la lettre les textes de l'Écriture ni les autorités des Pères.

Chap. 2, §. 4. *Non debes te tamen meliorem æstimare, omnes fragiles sumus, etc.* Dans plusieurs éditions Gence et Weigl ont ajouté : *Æstimare quia nescis quamdiu possis in bono stare;* car ce n'est pas là une raison pour ne pas être orgueilleux; cette glose n'est point celle d'un homme chrétien ni d'un philosophe.

Chap. 3, §. 6. *Vere magnus est, qui magnam habet*

itatem. On lit dans l'édition de Gence et ailleurs :
'on réfléchit que l'auteur parle de la vanité scien-
que, la vertu de la charité serait ici mal à propos
iquée contre l'ambitieux.

hap. 14. *Videntur etiam in bona pace stare quum*
pro eorum velle fiunt. On a ajouté : *pro eorum*
le fiunt et sentire. Si autem aliter fit quam cupiunt
moventur et tristes fiunt. On voit là une glose tout
it inutile que Weigl aurait dû supprimer.

hap. 15. *Sed pro utilitate indigentis bonum opus*
uando intermittendum aut quandoque pro me-
i mutandum. Les copistes ont écrit : *pro utilitate*
en indigentis opus bonum liber, etc., ce qui change
ensée de l'auteur.

Quam quantum quis facit; mais Rosweide, d'après
nanuscrit de Kempis, dit : *quam opus quod facit.*

hap. 16, §. 3. *Et nos ipsi corrigi nolumus, aut*
ari quod petimus. Les glossateurs, d'après Gence
Weigl, ont ajouté : *Et ipsi corrigi nolumus. Dis-*
et larga aliorum licentia et tamen nobis nolumus
ari quod, etc.

hap. 18, §. 4. *Et ideo quotidie proficiebant.* Les
sateurs ont ajouté : *in spiritu proficiebant,* tandis
l s'agit d'avancer dans la vertu et non dans l'es-

hap. 19, §. 3. *Si non continue te voles colligere*
em interdum et ad minus semel in die mane vide-
t aut vespere. Rosweide a suivi notre leçon, mais
s plusieurs manuscrits les glossateurs ont écrit tan-
semel in die mane et vespere, tantôt *bis in die*
ne aut vespere.

Chap. 20, §. 2. *Nemo secure loquitur nisi qui libenter tacet, nemo secure præest nisi qui libenter subest.* Ces deux maximes ont été ajoutées par à-Kempis ou autres glossateurs; elles sont hors de place, car la première aurait déjà été exprimée, lorsque l'auteur nous a dit : *Il est plus facile de se taire que de ne pas trop parler.* L'autre maxime serait tout à fait déplacée dans la bouche du maître envers les novices.

§. 7. *Quid potes alibi videre quod hic non videas? Ecce cœlum et terra et omnia elementa; nam ex istis omnia sunt facta.* Toute cette allocution est étrangère à l'argument, et non une omission du copiste chargé du manuscrit *de Advocatis,* car il avait commencé à écrire : *quid potes alibi;* mais après avoir effacé, il écrivit : *quid potes videre alicubi, etc.*

Chap. 21, §. 2. *Non est vera libertas, nec bona conscientia nisi in timore Dei;* mais Gence et Weigl, après avoir interverti le sens de l'article précédent, ont écrit : *nec bona lætitia nisi in timore Dei cum bona conscientia.*

Chap. 22, §. 3. *Sed væ non cognoscentibus suam miseriam et corruptibilem vitam.* Les glossateurs Kempis et Gerson : *suam miseriam et amplius væ illis qui diligunt hanc miseram et corruptibilem vitam.*

Chap. 23, §. 4. *Dabit namque magnam fiduciam moriendi.* Les glossateurs ont ajouté : *feliciter moriendi,* sans observer que les plus grands saints *tremuerunt in conspectu mortis.* Voyez Gence et Weigl.

§. 5. *Nunc tempus est valde prætiosum, sed proh dolor! quod hoc inutilius expendis.* Les glossateurs, après *prætiosum,* ont ajouté : *Nunc sunt dies salutis* *nunc tempus acceptabile. Sed proh dolor! quod hoc utilius non expendis.* Les plus anciens manuscrits concordent avec nous.

Chap. 25, §. 11. *Vigila semper te ipsum, et quidquid de aliis sit non negligas te ipsum.* Les glossateurs Kempis et Gerson disent : *Vigila super te ipsum, excita te ipsum, admone te ipsum, et quidquid de aliis sit, etc.* Voyez Gence et Weigl.

LIVRE II.

Chap. 1, §. 6. *Amator Jesu et verus internus.* Le glossateur Kempis ajoute : *Amator Jesu et veritatis, et verus, etc.*

Chap. 8, §. 5. *Et introtractus, ut omnibus evacuatis et licentiatis solus cum Deo uniaris.* Kempis et Gence ont écrit : *et intractus, ut omnibus evacuatis et licentiatis solus cum solo uniaris;* d'après Weigl.

Chap. 12, §. 3. *Ecce in cruce totum jacet, et non est alia via ad vitam.* Kempis a ajouté une glose : *ecce in cruce totum constat et in moriendo totum jacet.* Gence a suivi la même leçon, tout en admettant que cela a été ajouté à l'original.

§. 5. *Ubi silicet finis patiendi erit.* Les glossateurs ont ajouté : *erit quamvis hic non erit.*

Chap. 12, §. 12. *Non es propterea securus de nullo malo sustinendo.* Kempis, Weigl et Gence ont dit : *securatus de nullo contrario patiendo.*

§. 14. *Omnibus sanctis conformior.* Rosweide, dans l'édition d'Elzevir, sans date, et Weigl, ont dit : *magis conformior,* en suivant le manuscrit 1441.

LIVRE III.

Chap. 1. *Incipit liber Tertius De Interna Conso-*

latione. Rosweide, Weigl et Gence ont publié : *De Interna Christi locutione ad animam fidelem*. Il est à noter que de ce mot *fidelem*, Gence, Lamennais, Genoude et tant d'autres, dans leurs traductions françaises, ont employé des interlocuteurs, savoir : Jésus-Christ ou le Seigneur qui parle avec le fidèle ou l'âme, et cela contre l'esprit de l'auteur, contre le texte des plus anciens manuscrits et de la polyglotte du chanoine Weigl.

Chap. 3. *Quod verba Dei sunt audienda cum humilitate*. Les glossateurs Gence et Weigl ont ajouté : *et quod multi ea non ponderant ;* mais en lisant tout le chapitre on ne trouve point l'explication de cette glose au sens de l'auteur.

§. 6. *Antequam fieret mundus et antequam natus essem in mundo*. Gence a écrit : *antequam fieret mundus ut et antequam natus, etc.*, en faisant observer que c'est une phrase italienne.

Chap. 4. *Ipsa me liberet ab omni affectione mala et inordinata*. Rosweide et avec lui Gence ont ajouté : *ab omni affectione mala, et inordinata dilectione*, sans observer que les deux mots sont synonymes, car l'affection est une disposition de cœur, et la dilection est aussi l'affection amoureuse.

Chap. 5. *De mirabili affectu divini amoris ;* d'après les manuscrits, et plusieurs éditeurs. Le seul Rosweide et ses collègues ont écrit : *de mirabili effectu*.

§. 2. *Et instrue disciplinis tuis*, Kempis et Gersen ont écrit : *disciplinis sanctis*.

§. 3. *Ab omni mundana affectione alienus ne internus ejus impediatur aspectus*. Rosweide et autres ont suivi notre manuscrit ; le seul Gence a écrit : *ne internus* *mpediatur affectus,* ce qui serait une répétition)t affection déjà employé dans la même phrase.

7. *Est amor velox, sincerus, pius, prudens.* is et Gerson ont ajouté à l'amour les épithètes : *dus et amenus, fortis, patiens, fidelis.* Nous ne ıns nous dispenser de dire ici que les deux copistes ı presque le même manuscrit pour le suivre et ıscrire.

ıp. 9, §. 1. *Fili ego debeo esse finis tuus su- ıs.* Rosweide, Weigl et Gence ont ajouté : *su- ıs et ultimatus si vere desideras esse beatus.* A bon ce pléonasme? Pourquoi Weigl a-t-il suivi nuscrit de Kempis, tandis qu'il reconnaît plus ct le *Codex de Advocatis*?

ıp. 10, §. 2. *Codex de Advocatis meliorem con- lectionem.* Voyez Weigl, *Animadversiones.*

d., §. 5. *Tuæ sanctissimæ servituti, et invenient issimam Spiritus Sancti consolationem. Conse- ur,* etc.; d'après les glossateurs : *tuæ sanctissimæ uti. Invenient suavissimam Spiritus Sancti con- onem qui pro amore tuo, omnem carnalem abje- t dilectationem. Consequentur, etc.* Nous avons rqué dans nos notes à l'édition latine que cette ne se trouve pas dans les plus anciens manu- ı.

ap. 15, §. 1. *An spiritus bonus aut malus te llat;* mais Gence a écrit : *bonus aut alienus,* ce e répond pas à la pensée de l'auteur.

ıap. 16, §. 1. *Non hic expecto, sed in posterum :* ı *si omnia solatia mundi hujus haberem, etc.* Les ateurs ont écrit : *sed in posterum. Quod si om-*

nia solatia mundi solus haberem. A quoi bon le mot *solus?*

Chap. 18, §. 2. *Ante passionem tuam et sacræ mortis obitum.* Kempis n'a pas su comprendre que *mortis obitum, mortis adventum* sont des synonymes, et il a corrigé *mortis debitum,* et Gence aussi.

Chap. 20, §. 4. *Sed pœnæ et miseriæ sequentes ea, odium mundi pariunt et tædiunt.* Gence a écrit : *juste sequentes ea, odium pariunt mundi et tædium,* ayant copié Rosweide, dont les erreurs n'ont pas été corrigées dans l'édition romaine de 1837.

Chap. 23, §. 5. *Cogitationes vanæ;* mais Rosweide et Gence ont écrit : *cogitationes variæ.*

Chap. 25, §. 3. *Nec te justificaveris et sanctum laudaveris.* Une glose fut jointe par Kempis et Gerson *nec te justificaveris, quasi hæc tantaque pati non deberes, sed me in omnibus dispositionibus justificaveris et sanctum laudaveris.* Il faut annoter que les plus anciens manuscrits de Bobbio, d'Arone et de La Cave concordent avec notre original *de Advocatis* dont la leçon est reconnue la plus exacte et la seule à suivre.

Chap. 29. *Qualiter instante tribulatione Deus invocandus est.* Rosweide et Gence ajoutent : *et benedicendus,* sans motif suffisant.

Chap. 30, §. 3. *Quando exstimas te totum perditum, tunc sæpe magis merendi instat lucrum.* Rosweide et Gence d'après Kempis : *quando tu æstimas pene totum perditum tunc sæpe majus, etc.*

§. 4. *Quamvis ad tempus permiserim tibi aliquam tribulationem sic, etc.* Les glossateurs : *Quamvis ad* *empus tibi miserim aliquam tribulationem, vel etiam optatam subtraxerim consolationem sic, etc.* Ce qui prouve l'originalité de notre manuscrit *de Advocatis*, c'est que le manuscrit de Bobbio, le plus riche de tous en gloses, concorde ici avec le nôtre. Cependant le savant Weigl aime cette variante.

Chap. 31, §. 2. *Est quippe magna differentia inter sapientiam illuminati, etc.* Gence seul écrivit : *est magna differentia sapientia illuminati, etc.*

Chap. 34, §. 3. *Jubilosis successibus.* Rosweide et Gence : *jubilosis excessibus.*

Chap. 39, §. 3. *Fili mi, sæpe homo rem aliquam agitat.* Rosweide et Gence ont écrit : *fili, sæpe homo rem aliquam vehementer agitat.*

Chap. 40, §. 1. *Certe hoc in veritate cogitare possum et dicere. Domine nihil sum, nihil boni in me habeo.* Rosweide, dans l'édition de 1837, dit : *nihil sum, nihil possum.* Cette répétition du verbe est vicieuse.

Chap. 43, §. 4. *Quibusdam vero in lumine multa revelo mysteria ;* mais Gence avec Rosweide : *in multo lumine revelo, etc.*

Chap. 48, §. 5. *Et mox carnalium tentationum et cogitationum turba occurrit oranti.* Gence et Rosweide : *et mox carnalium turba occurrit, etc.* On y voit clairement que les manuscrits de Kempis et de Gerson sont incomplets.

Chap. 49, §. 5. *Nam propter alium natura contristabitur, sed magnum fructum sibi silens reportabit ;* mais Kempis et Gerson : *propter hoc natura quandoque contristabitur et magnum si silens portaveris.* Quoi donc obtiendra-t-on? Ici le sens est mal rendu, les manuscrits sont défectueux.

Chap. 50, §. 1. *Quandoque etiam conturbatur spiritus meus a se propter imminentes passiones.* Rosweide et Gence ont écrit : *conturbatur ad se propter, etc.*

§. 7. *Hoc vituperare quod tibi sordescit.* Gence et Rosweide : *quod occulis tuis sordescit.* A quoi bon donner des yeux matériels à la Divinité?

Chap. 52, §. 3. *Recuperatur gratia perdita,* bien mieux que *reparatur,* comme ont écrit les glossateurs.

Chap. 53. Titre *De gratia quæ non miscetur terrena sapientibus.* Kempis a voulu écrire : *quod gratia Dei non miscetur, etc.* Gerson de même.

Chap. 54, §. 1. *Et intime illuminato homine;* mais Gence d'après Kempis a écrit : *intimo illuminato homine,* et prétend avoir raison d'employer l'adjectif pour l'adverbe.

Chap. 55, §. 1. *Quam ostendisti mihi tam magnam.* Gence a oublié le *mihi.*

§. 2. *Hæc est ipsa caro naturalis.* Rosweide et Gence, d'après Kempis, ont écrit : *ipsa ratio,* ce qui est un contre-sens.

§. 4. *Apud te Domine sine gratia tua.* Gence a omis le *tua.*

§. 6. *Nisi aridum lignum et stips inutilis.* Un bois sec, une monnaie inutile. Dans l'édition de Rome de 1837 : *stirps inutilis.*

Ac bonis operibus jugiter præstet esse intentum. Gence a omis : *per Jesum Christum filium tuum. Amen.*

Chap. 58, §. 8. *Ut nihil desit ei gloriæ, nihilque desit felicitatis.* Rosweide et Gence ont cru devoir écrire : *nihilque possit deesse felicitatis.*

Chap. 59, §. 3. *Neque locus aliquis secretus contutari.* Rosweide et Gence ont ajouté : *secretus et amenus,* ce qui n'est pas à propos.

Appendice. *Capitulum ultimum contra hujus mundi vanitates.* Ce chapitre 60 ne se trouve dans aucune édition, excepté dans l'édition de M. Gence. Il a fait mal de produire cet appendice, car ni les mots, ni la phrase, ni les sentiments ne sont uniformes à ceux de l'auteur de l'Imitation; en preuve il dit au §. 3 : *Si enim prælationem quæris;* l'on ne trouve pas ce mot employé dans le livre pour exprimer les dignités.

LIVRE IV.

De devota exhortatione ad sacram Corporis Christi communionem. Gence et Rosweide ont écrit : *Liber quartus de Sacramento.* Cet accord dans les deux éditions prouve que les deux manuscrits ont été par Kempis et Gerson tirés et copiés d'un même original.

Chap. 1. *Cum quanta devotione Christus sit suscipiendus.* Rosweide et Gence : *cum quanta reverentia,* sans observer que dans le mot dévotion il y a plus que du respect.

§. 1. *Quia ergo tua verba gratanter mihi et fideliter sunt accipienda.* Rosweide et Gence : *quia ergo tua sunt et vera, gratanter mihi et fideliter cuncta sunt accipienda.* A quoi bon les mots *vera* et *cuncta?* Cette construction est vicieuse.

§. 9. *Hominum creator;* le seul Gence dit : *creator* *omnium. Sæpe in talibus videndis.* Rosweide, *in tabulis,* édition de Toscane, 1831.

§. 13. *Missam celebrari audirent.* Gence, *viderent;* leçon incomplète, car on peut entendre la messe sans la voir célébrer; la même faute a été commise par Rosweide.

Chap. 2, §. 4. *Quam potens virtus tua, quam infallibilis veritas tua;* mais Gence et Rosweide ont écrit : *quam ineffabilis.* Il est facile de connaître laquelle des deux épithètes est plus convenable.

Chap. 3, §. 1. *In convivio tuo.* A quoi bon ajouter: *sancto,* comme Gence a fait?

Ibid. Anima mea et corpus meum te concupiscit, cor meum tecum uniri desiderat. Gence et Rosweide: *anima mea corpus tuum concupiscit,* inversion contraire à l'esprit de l'auteur.

Chap. 4, §. 1. *De tam alto secreto Sacramento;* mais Rosweide et Gence ont écrit : *de tam alto sacro secreto.*

§. 2. *Domine in simplicitate cordis, in bona et firma fide, et in tua visione.* Gence et Rosweide : *in tua jussione;* sans observer qu'ici il ne s'agit pas de l'obligation pascale, mais bien de la bonne foi dans le sacrement.

§. 3. *Deus meus, susceptor animæ meæ, reparator infirmitatis meæ.* Gence dit : *infirmitatis humanæ,* toujours d'accord avec Rosweide, l'avocat de Kempis.

Quam nihil ex semetipsis habent. Gence et Rosweide ont écrit : *quantum infirmitatis ex seipsis habeant,* tandis que tous les anciens manuscrits concordent avec le nôtre.

§. 4. *Ad refocillandum sitim meam ut non penitus* *exarescam ;* mais les manuscrits de Kempis et Gerson portent : *et non penitus.*

Chap. 5, §. 1. *Grande mysterium et magna dignitas sacerdotum.* Gence est le seul éditeur qui dise : *ministerium et magna, etc.* Il n'a pas réfléchi que c'est un grand mystère donné aux prêtres de consacrer le corps du Christ.

§. 2. *Ejus conversatio non cum popularibus hominibus sed cum Angelis.* Les glossateurs Kempis et Gerson disent : *popularibus et communibus hominum viis; sed, etc.* Ils ont traduit : *L'entretien des prêtres ne doit pas être dans les voies populaires.* Rien de plus absurde que cette pensée.

Chap. 7, §. 1. *Magis in spirituali doleas et gemas.* Rosweide et Gence toujours d'accord : *magis in speciali;* cependant le sens veut qu'on gémisse intérieurement pour les excès de chaque jour.

Chap. 10, §. 2. *Cum enim quidam sacræ communioni disponunt;* à quoi bon *se aptare disponunt,* comme on lit dans l'édition Gence et l'édition de Rome de 1837? Cette glose est inutile.

§. 3. *Propter aliquam parvam tribulationem, vel gravitatem.* Ici Rosweide et Gence ont écrit : *parvam turbationem.*

Chap. 11, §. 3. *Pro singulari remedio et refrigerio.* Gence, *et refugio,* ce qui ne s'accorde pas avec le mot remède qui exige un soulagement.

§. 8. *Tibi ferventius de certo desservire valeamus;* mais le verbe *valeamus* ne se trouve pas dans les éditions de Gence et Rosweide.

Chap. 12, §. 3. *Si non habes devotionem sed ma-*

gis te aridum sentis. On ignore pourquoi on a supprimé le mot *devotionem* dans les éditions précitées.

Chap. 15, §. 1. *Ac Deo tempus et modum supernæ visitationis donec veniat committere* Gence a écrit: *terminum et modum*.

§. 3. *Quia nihil ita tibi sapiet*. Rosweide et Gence: *quia nihil ita bene sapiet*, ce qui rend le sens très-obscur.

§. 4. *Quia non respicit ad propriam devotionem et consolationem sed ad Dei gloriam et honorem*. Les glossateurs, après le mot *consolationem*, ont ajouté: *sed super omnem devotionem et consolationem ad Dei gloriam et honorem*. Les trois plus anciens manuscrits de La Cave, de Bobbio et Padolirone concordent avec nous.

Chap. 17. *De ardenti amore, et desiderio vehementi suscipiendi Christum*. Rosweide et Gence d'après leurs manuscrits : *et vehementi affectu*, sans observer qu'amour et affection sont synonymes, et que le désir violent en est la conséquence.

§. 1. *Desidero te Domine quemadmodum multi sancti, etc*. Pourquoi Kempis et Gerson ont-ils écrit: *te Domine suscipere*, tandis que l'auteur a voulu ici manifester son désir d'être avec Dieu; et dans la phrase suivante il dit : *cupio te suscipere cum vehementi desiderio*.

§. 3. *Mentales excessus, ac supernales illuminationes et cœlicas visiones*. Kempis et Gerson ont écrit: *ac supernaturales illuminationes*; ils ont voulu corriger un barbarisme de la langue latine, un mot vulgaire: *supernale*; *supernalmente*, *con potenza superiore*.

Chap. 18, §. 1. *Tolerabilis est pia et humilis inquisitio.* Rosweide et Gence ont omis le verbe *est*, ce qui rend le sens obscur.

§. 3. *Nec ad immissas a Diabolo disputationes et dubitationes.* Nous ignorons pourquoi le mot *disputationes* ne se trouve pas dans les manuscrits copiés par Rosweide et Gence.

§. 5. *Non essent mirabilia nec inscrutabilia dicenda. Amen.* Gence, toujours avec Rosweide, termine ainsi : *non essent mirabilia nec infallibilia dicenda*, sans l'*amen.* Nous avons traduit dans l'édition in-18 de 1835 : *Elles ne seraient point merveilleuses et impénétrables. Ainsi soit-il.* Gence a traduit : *on ne pourrait les appeler ineffables ni admirables.*

Nous osons espérer, d'après ces analyses, qu'un jour viendra où toute ambition nationale cessera, toute rivalité d'ordres religieux s'apaisera, et que le *Codex de Advocatis* sera le seul suivi, soit pour la pureté du texte, soit pour la fidélité de la traduction. Nous l'avions offert au Conseil d'instruction publique en vue de l'aperçu suivant des discordances qu'on trouve dans les traductions modernes de Gence et des abbés Lamennais, Rochette, Genoude et Dassance. Cet aperçu ne fut pas goûté, comme il conste par la lettre du 19 août 1836, dans laquelle le Conseil, tout en appréciant le mérite de ce travail, a décidé qu'il n'y avait pas de motif de le recommander spécialement pour l'usage des classes. *Amen.*

§. VI.

Discordances remarquables parmi les traductions de l'Imit de Jésus-Christ. (Voyez préface, page xxiij; chap. II, pag chap. III, pag. 132; chap. IX, pag. 96 et 112.)

Texte du manuscrit de Advocatis *du* XIIIe *siècle.*	*Texte des traductions* (1) *vantes.*
Première traduction française, par le Président de Gregory, vol. in-18, Paris, 1835, Firmin Didot. *Texte et traduction littérale.*	1. *Gence*, vol. in-18, Paris, 2. *Lamennais*, in-24, Paris, 3. *Rochette*, in-8°, Paris, 4. *Genoude*, in-8°, Paris, 5. *Dassance*, in-8°, Paris,

LIVRE I.

Cap. I, §. 3. *Si scires totam Bibliam.* Quand vous sauriez toute la Bible.	Chap. I, §. 3. Quand vou riez *à la lettre* toute la *Gence* et *Rochette*; car on a *Totam Bibliam exterius* leurs textes.
Ibid. *Sine charitate et gratia?* Sans la charité et la grâce?	*Ibid.* La grâce de Dieu? et *Rochette*. — Sans l'amo Dieu et sans la grâce? *Genc* *Dassance*.
§. 4. *Vanitas quoque est honores ambire et in altum se extollere.* Vanité encore d'ambitionner les honneurs et de travailler à s'élever.	§. 4. D'aspirer à s'élever. *Rochette*, *Genoude*. — S'é ce qu'il y a de plus haut. *L nais*. — Vanité aussi d'aspi honneurs et de s'élever à y a de plus haut. *Dassanc*
Ibid. *Vanitas est diligere quod cum omni celeritate transit, et illuc non festinare ubi sempiternum manet gaudium.* Vanité d'aimer ce qui passe avec tant de célérité, et de ne pas courir là où la joie éternelle se trouve. *Stude ergo, etc.*	*Ibid.* De ne pas s'empre tendre vers le terme où la éternelle. *Gence*, *Lamen* De ne pas tendre avec ar terme où nous attend la j ne finit point. *Rochette*. — pas prévoir ce qui doit la *Genoude*. — Avec une extr tesse, et de ne pas se hâter terme où nous attend une durera toujours. *Dassanc*
Cap. 2. *De humili scire sui ipsius.*	Chap. 2. De l'humble se de soi-même. *Gence*. —

---

(1) Voyez l'opinion du cardinal Henriquez à l'égard de l'inexacti traductions françaises, préface, page XXIII, et chapitre IX, édition de

l'humble opinion de soi-
.

ı. *Quiesce a nimio discendi erio.*

dérez le trop grand désir rendre. *N. B.* La distrac-st produite par le désir de ir tout apprendre.

sieurs manuscrits portent *sciendi*, que le désir de tout apprendre d de l'homme, et non la faculté oir.

d. *Scientes volunt libenter videri et sapientes dici.*

s savants veulent volontiers tre instruits et être appelés
.

3. *Nisi sancte vixeris.*

vous n'avez pas vécu sainte-
.

4. *Si videris aliquem aperte ıre vel aliqua gravia per-ıre, non deberes te melio-exstimare : omnes fragiles ıs, etc.*

ıand vous verrez quelqu'un er ouvertement ou commet-ıuelques fautes graves, vous levez pas vous croire meil-: nous sommes tous fragi-etc.

ia nescis quamdiu possis in bono Sic legitur in editionibus, sed hæc satore adjecta. Vid. *editio latina.*

ıp. 3, §. 3. *Sed ipse inflectat*

doit avoir de soi-même. *Rochette.* — Ne point désirer savoir et être humble dans la science. *Genoude.* — Avoir d'humbles sentiments de soi-même. *Dassance* et *Lamennais.*

§. 2. Calmez en vous le trop grand désir de savoir. *Gence*; il a écrit *sciendi* au lieu de *discendi.* — Modérez le désir trop vif de savoir. *Lamennais.* — Réprimez en vous le désir excessif de savoir. *Rochette, Dassance.* — Reposez-vous d'un désir extrême de savoir. *Genoude.*

Ibid. Ceux qui sont savants aiment volontiers à le paraître et à passer pour sages. *Gence.* — Les savants sont bien aises de paraître et de passer pour habiles. *Lamennais* et *Dassance.* — Les savants sont bien aises de passer pour tels et d'être appelés sages. *Rochette.* — Les savants aiment à paraître et à être appelés sages. *Genoude.*

§. 3. Si vous n'avez pas vécu plus saintement. *Gence, Rochette, Lamennais, Dassance.* — Si vous ne vivez pas plus saintement. *Genoude.*

§. 4. Quand vous verriez un autre pécher et commettre quelque faute grave vous ne devriez pas pour cela vous juger meilleur que lui, *parce que vous ne savez pas combien de temps vous pouvez persévérer dans le bien*, nous sommes tous fragiles, etc. *Gence, Rochette, Genoude, Dassance.* — Vous ne devez pas vous croire meilleur, nous sommes tous fragiles. *Lamennais.*

Chap. 3, §. 3. Mais au contraire

sed ad arbitrium rectæ intentionis, rationis.

Mais il les soumet à la règle d'une droite intention et de la raison.

§. 6. *Tunc bene legissent et studuissent.*

Alors ils auraient utilement enseigné et étudié.

Les traducteurs n'ont pas observé que *legissent* se rapporte aux maîtres lecteurs des novices dans les monastères.

Ibid. *Et quia magis diligunt magni esse quam humiles, ideo evanescunt in cogitationibus suis. Vere magnus est qui in se parvus est.*

Et comme ils aiment être grands plutôt qu'humbles, ils se sont évanouis dans leurs pensées. Il est véritablement grand celui-là qui est petit à ses propres yeux, etc.

Les plus anciens manuscrits sont conformes à la leçon du *Codex de Advocatis*.

Cap. 4, §. 2. *Cum sapiente et conscientioso viro consilium habe.*

Prenez conseil d'un homme sage et judicieux.

Cap. 5, §. 1. *Quærere debemus potius utilitatem in Scripturis quam subtilitatem sermonis.*

Nous devons plutôt chercher l'utilité dans les Écritures que la subtilité du langage.

Ibid. *Non te offendat auctoritas scribentis.*

Ne vous appuyez point sur l'autorité de l'écrivain.

il les plie aux règles de la droite raison. *Gence.* — Mais il les soumet à la règle d'une droite raison. *Lamennais*, *Genoude.* — Il les plie aux lois de la droite raison. *Rochette* et *Dassance.*

§. 6. C'est alors que leurs études et leurs leçons auront été utiles. *Gence.* — Ils auraient alors lu et étudié avec fruit. *Lamennais*, *Rochette*, *Genoude*, *Dassance.*

Ibid. Et parce qu'ils préfèrent d'être grands plutôt que humbles de cœur, ils s'évaporent dans leurs pensées. Celui-là est vraiment grand qui a une grande charité Celui-là est grand qui est petit à ses yeux. *Gence*, *Lamennais* et autres.

Cette sentence n'a rien à faire à cette place, car on peut avoir la charité et être ambitieux.

Chap. 4, §. 2. Prenez conseil d'une personne sage et consciencieuse. *Gence*, *Rochette.* — Et de conscience. *Lamennais*, *Dassance.* — Et qu'il ait de la probité. *Genoude.*

Chap. 5, §. 1. Que la sublimité du langage. *Gence*, *Rochette* et *Dassance.* — Nous devons y chercher l'utilité plutôt que la délicatesse du langage. *Lamennais* et *Genoude.*

Ibid Ne vous arrêtez point à l'autorité de l'écrivain. *Gence*, *Rochette*, *Dassance.* — Ne vous prévenez point contre l'auteur. *Lamennais.*—Ne considérez point l'autorité de l'écrivain. *Genoude.*

. 6, §. 1. *Leviter etiam de-*
tur si quis ei resistit.
édaigne aisément la résis-
qu'on lui oppose.

. 8, §. 2. *Putamus aliis pla-*
x convictione nostra et in-
us magis displicere morum
bitate in nobis considerata.
s croyons plaire aux autres
tre conversation ; c'est alors
ous commençons à leur dé-
davantage par le dérègle-
de mœurs qu'ils remarquent
us.

. 9. *Curre hic vel ibi, non*
es requiem.
rez ici ou là, vous ne trou-
de repos que dans, etc.

. *Signum superbiæ est aut*
aciæ.
st une marque d'orgueil ou
iâtreté.

. 10. *De superfluitate ver-*
.
discours inutiles.

. 11. *De pace quærenda et*
roficiendi.
moyens de rechercher la
et du zèle pour avancer.

Chap. 6, §. 1. Il s'offense même aisément si on lui résiste. *Gence.* — Et il est disposé à l'impatience quand on lui résiste. *Lamennais.* — Et même un léger sentiment d'indignation quand on lui résiste. *Rochette.* — Et il s'indigne facilement si quelqu'un lui résiste. *Genoude*, *Dassance.*

Chap. 8. Nous pensons quelquefois plaire aux autres en nous liant avec eux, et c'est alors que nous commençons à leur déplaire par les mœurs vicieuses qu'ils découvrent en nous. *Gence*, *Dassance.* — Nous nous imaginons quelquefois plaire aux autres par nos assiduités. *Lamennais.* — Nous croyons plaire aux autres en nous liant avec eux. *Rochette.* — De plaire à ceux que nous voyons souvent. *Genoude.*

Chap. 9. Vous avez beau courir çà et là vous ne trouverez de repos. *Gence.* — Allez où vous voudrez vous ne trouverez de repos. *Lamennais*, *Dassance.* — Courez çà et là vous ne trouverez. *Rochette.* — En quelque endroit que vous alliez. *Genoude.*

§. 2. C'est une marque d'opiniâtreté et d'orgueil. *Gence*, *Rochette*, *Dassance.* — C'est la marque d'un esprit superbe et opiniâtre. *Lamennais*, *Genoude.*

Chap. 10. Que l'on doit se garder de la superfluité des paroles. *Gence.* — Qu'il faut éviter les entretiens inutiles. *Lamennais*, *Genoude.* — Qu'il faut éviter les discours inutiles. *Rochette*, *Dassance.*

Chap. 11. Des moyens d'acquérir la paix et du zèle pour notre avancement. *Gence.* — Des moyens d'acquérir la paix intérieure et du soin d'avancer dans la vertu. *La-*

§. 2. *Et quotidianum profectum non attendimus.*

Et nous ne nous appliquons pas à faire chaque jour quelque progrès.

§. 3. *Si essemus nobis metipsis perfecte intenti et exterius minime implicati.*

Si nous étions parfaitement livrés à nous-mêmes, et nullement embarrassés des choses extérieures, alors, etc.

§. 6. *Resiste in principio inclinationis tuæ, et malam desere consuetudinem.*

Résistez dans le principe à votre inclination, et abandonnez la mauvaise habitude.

Cap. 12, §. 2. *Tunc Deum magis sibi necessarium intelligit, sine quo nihil omnino se posse testatur.*

Alors il reconnaît que Dieu lui est plus nécessaire, et il confesse qu'il ne peut absolument rien faire sans lui.

Cap. 13, §. 5. *Unde quidam dixit : Principiis obsta, sero medicina paratur. Nam primum occurrit mentis cogitatio, deinde, etc.*

C'est ce qui a fait dire à un ancien : Opposez-vous aux premiers symptômes, car plus tard le remède ne guérirait pas; car une simple pensée s'offre d'abord, etc.

Cum mala per longas invaluere moras. Non legimus in Codd. Cavensi et Bob-

mennais, *Genoude*.—Des moyens d'acquérir la paix et du zèle pour s'avancer. *Rochette*, *Dassance*.

§. 2. Nous ne travaillons pas avec ardeur à nous avancer chaque jour. *Gence*. — Nous n'avons point d'ardeur pour faire chaque jour quelques progrès. *Lamennais*, *Dassance*, *Rochette*. — Pour des progrès de chaque jour. *Genoude*.

§. 3. Si nous étions entièrement morts à nous-mêmes et moins, etc. *Gence*, *Lamennais*. — Morts à nous-mêmes et dégagés de tout ce qui est terrestre. *Rochette*, *Dassance*. — Morts à nous-mêmes et libres au fond de notre cœur. *Genoude*.

§. 6. Résistez dès le principe à votre inclination et défaites-vous d'une mauvaise inclination. *Gence*, *Rochette*, *Genoude*. — Rompez sans aucun retard toute habitude mauvaise. *Lamennais*.

Chap. 12, §. 2. Alors il comprend qu'il a un plus grand besoin de Dieu sans lequel il voit qu'il ne peut rien de bien. *Gence*, *Rochette*. — Il reconnaît alors combien Dieu lui est nécessaire et qu'il n'est capable d'aucun bien sans lui. *Lamennais*. — Alors il comprend mieux que Dieu lui est nécessaire, et qu'il ne peut faire aucun bien sans lui. *Genoude*.

Chap. 13, §. 5. De là quelqu'un a dit :

Au mal, dès qu'il commence, opposez-vous soudain :
Le remède qui tarde est impuissant et vain.

Car d'abord une simple pensée s'offre. *Gence*. — Arrêtez le mal dès son origine, le remède vient trop tard quand le mal s'est accru par de longs délais. *Lamennais*.

biensi et in aliis. Ovid., *de Remed. Amoris*, 91.

Il serait fatigant pour nous et pour nos lecteurs de suivre pas à pas les erreurs et les inversions des traducteurs. Nous indiquerons les omissions plus marquantes, désignées par deux étoiles dans la traduction de 1835.

Genoude. — Opposez-vous au mal dès le principe sans que le remède soit tardif. (Ovide.) *Rochette, Dassance.*

Le seul Gence a voulu faire de la poésie, et il a mal copié Le Duc.

Cap. 17. *De monastica vita.*
De la vie monastique.

Chap. 17. De la vie religieuse. *Gence, Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Ce titre est en opposition avec le contenu du chapitre où il est parlé de la vie monastique.

Cap. 20, §. 7. *Sic omne carnale gaudium blande intrat, sed in fine mordet et perimit.*

Ainsi tout plaisir charnel s'insinue doucement, mais à la fin il blesse et tue.

Chap. 20, §. 7. Ainsi toute joie sensuelle entre doucement, mais elle mord et tue à la fin. *Dassance.*

§. 8. *Quid potes videre alicubi quod diu potest sub sole permanere.*

Où pouvez-vous voir quelque chose qui soit stable longtemps sous le soleil?

Noster amanuensis jam scripserat quid potes alibi, *postea delevit quia ab auctore fuit lectio emendata.* Voyez la note 4 du *Codex de Advocatis*, page 50.

§. 8. Que pouvez-vous considérer ailleurs que vous ne voyez chez vous : voilà le ciel, la terre et tous les éléments, car n'est-ce pas d'eux que tout a été fait? Que peut-on voir quelque part qui demeure stable sous le soleil? *Gence, Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Ils ont tous suivi des Mss. remplis de gloses.

Cap. 22. *De conditione humanæ miseriæ.*

De la condition de la misère humaine.

Argumentum a libro Innocentii III, de Miseria conditionis humanæ, *fuit depromptum et ex lib.* Sapientiæ, VII, 6.

Chap. 22. De la considération de la misère humaine. *Gence, Lamennais, Rochette, Dassance.* — Où il est important de considérer la misère de cette vie. *Genoude.*

§. 3. *Sed væ non cognoscentibus suam miseriam et corruptibilem vitam. Nam in tantum quidam hanc amplectuntur.*

Mais malheur à ceux qui ne connaissent pas leur misère et leur vie corruptible! car il en est quelques-uns qui y sont si attachés, etc.

§. 3. Mais malheur à ceux qui ne connaissent pas leur misère! et malheur encore plus à ceux qui aiment cette vie misérable et corruptible, car il en est qui l'embrassent tellement, etc. *Gence, Lamennais, Rochette, Genoude, Dassance.*

Voyez page 56 du *Codex de Advocatis*.

Cette glose ne se trouve pas dans le très-ancien Ms. de la Cave.

Cap. 25, §. 11. *Vigila semper te ipsum et quidquid de aliis sit non negligas te ipsum.*

Veillez toujours sur vous-même, et quoi qu'il arrive aux autres, ne vous négligez pas vous-même.

Chap. 25, §. 11. Veillez sur vous-même, excitez-vous, avertissez-vous et quoi qu'il en soit des autres ne vous négligez pas vous-même. *Gence*, *Lamennais*, *Rochette*, *Genoude*, *Dassance*.

Il est évident ici que les glossateurs ont ajouté à l'original.

LIVRE II.

Cap. 2. *De submissione prælati regimine.*

De la soumission au gouvernement du prélat.

Chap. 2. De l'humble soumission. *Gence*, *Rochette*, *Genoude*, *Dassance*. — Qu'il faut s'abandonner à Dieu en esprit d'humilité. *Lamennais*.

§. 2. *Humili largitur gratiam plenam et magnam. Et post suam depressionem levat ad gloriam.*

Il comble l'homme humble de grâces abondantes et pleines, et après l'abaissement, il le relève à la gloire.

§. 2. Il distribue à l'humble des grandes grâces, et de l'abaissement il l'élève à la gloire. *Gence*. — Il lui prodigue ses grâces et après l'abaissement il l'élève dans la gloire. *Lamennais*. — Il le comble de grâces abondantes. *Rochette*. *Dassance*. — Il se penche vers l'humble et après le temps de l'abaissement il l'élève à la gloire. *Genoude*.

Ibid. *Humilis accepta contumelia et confusione satis bene est in pace.*

L'humble, quelque affront et quelque confusion qu'il reçoive, est toujours assez bien en paix.

Ibid. L'humble qui a reçu quelque confusion ne laisse pas de demeurer en paix. *Gence*. — Quelque affront qu'il reçoive, l'humble vit encore en paix. *Lamennais*. *Dassance*. — L'humble qui a reçu un affront est encore en paix. *Rochette*. — L'humble au milieu de la confusion est encore en paix. *Genoude*.

Cap. 3. *Dicit sæpe quod dicere non deberet, et omittit sæpe quod sibi magis facere expediret, et negligit quod ipse facere tenetur.*

Il dit souvent ce qu'il ne devrait pas dire, et il omet souvent ce qu'il conviendrait plus de faire, et néglige ce que lui-même il est tenu de faire.

Chap. 3. Il dit souvent ce qu'il ne devrait pas dire et il ne fait pas ce qui lui serait plus expédient. Il considère ce que doivent faire les autres et il néglige ce que lui-même est tenu de faire. *Gence* et autres.

Lamennais a été plus laconique.

Cap. 5. *Non possumus nobis ipsis nimis credere, quia sæpe gratia nobis deest, modicum lumen est in nobis.*

Nous ne pouvons pas trop compter sur nous-mêmes, parce que souvent la grâce nous manque; il n'y a en nous qu'une faible lumière.

Cap. 8, §. 5. *Et revera ad hoc non pervenies nisi gratia ejus fueris præventus et introtractus, ut omnibus evacuatis et licentiatis solus cum Deo uniaris.*

Et certes vous n'arriverez jamais à cet état, si vous n'êtes prévenu et attiré à lui par sa grâce, de sorte que dégagé et délivré de toutes les choses, vous vous unissiez seul avec Dieu.

Cap. 9, §. 2. *Vicit sanctus Laurentius sæculum cum Summo Sacerdote, quia omne quod in mundo delectabile videbatur despexit, et Dei Summum Sacerdotem Sixtum quem maxime diligebat, pro amore Christi etiam a se tolli clementer ferebat.*

Saint Laurent vainquit le siècle, conjointement au Souverain Pontife, parce qu'il méprisa tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde; et il souffrait aussi patiemment pour l'amour du Christ de se voir enlever le Grand-Prêtre de Dieu, Sixte, qu'il aimait très-tendrement.

Ex homelia de sancto Laurentio scripta a sancto Maximo Vercellensi episcopo Taurinensi : ibi Ipse Laurentius mundum cum summo pariter sacerdoti vincebat, etc., etc. Voyez l'Appendice.

Chap. 5. Nous ne pouvons pas croire beaucoup à nous-mêmes, parce que souvent la grâce et le sens nous manquent. Il n'y a qu'une faible lumière en nous. *Gence.* — La grâce et le jugement nous manquent. Il n'y a en nous. *Lamennais.* — La grâce et l'intelligence. *Rochette, Genoude, Dassance.*

Chap. 8. Et certes vous ne parviendrez point à cet état si vous n'avez été prévenu et comme attiré par sa grâce, de sorte que dégagé de tout, vous soyez seul à seul uni à lui. *Gence, Lamennais.* — De sorte que vous vous unissiez seul à seul avec lui. *Rochette.* — Afin qu'étant vide et délivré de tout, seul vous vous unissiez à lui seul. *Genoude.* — De sorte qu'ayant exclu et banni tout le reste vous soyez seul uni à lui seul. *Dassance.*

Chap. 9, §. 2. Le saint martyr Laurent vainquit le siècle et son attachement pour son évêque, car tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde il le dédaigna et lorsqu'il chérissait le plus le pontife de Dieu, Sixte, il souffrit en paix pour le Christ de s'en voir séparé. *Gence.* — Fidèle à son évêque, le saint martyr Laurent vainquit le siècle, parce qu'il méprisa tout ce que le monde offre de séduisant, et qu'il souffrit en paix pour l'amour de Jésus-Christ d'être séparé du souverain prêtre de Dieu, de Sixte qu'il aimait avec une vive tendresse. *Lamennais.* — Le saint martyr Laurent triompha du siècle et de son attachement pour son évêque, parce qu'il méprisa tout ce qui lui paraissait agréable dans le monde, et qu'il

Le chanoine Weigl devait ici faire cas de nos observations dans l'édition latine, et corriger le non-sens de la traduction Genoude, qu'il a choisie bien à tort.

D'après cet article, on peut très-bien reconnaître le mérite des différentes traductions, et combien il eût été difficile de faire une traduction littérale et exacte du précieux traité de l'Imitation de Jésus-Christ.

Nous avons, au chapitre III, §. 4, page 132, fait une dissertation sur les homélies de saint Maxime, Vercellais, évêque de Turin en l'an 370.

souffrit patiemment pour l'amour de Jésus-Christ d'être séparé du souverain pontife Sixte, qu'il aimait très-tendrement. *Rochette.* — Le glorieux martyr saint Laurent triompha du siècle et de son évêque, parce qu'il méprisa tout ce qui paraît séduisant dans le monde et il s'éloigna pour l'amour de Jésus-Christ du souverain pontife Sixte, qu'il aimait avec une vive tendresse. *Genoude.* — Imitant son évêque, le martyr saint Laurent triompha du siècle, parce qu'il méprisa tout ce qu'il voyait d'agréable dans le monde, et il souffrit en paix pour l'amour de Jésus Christ d'être séparé du souverain pontife Sixte, qu'il aimait tendrement. *Dassance, édit.* 1856.

Cap. 10, §. 3. *Non enim omne altum sanctum, non omne desiderium purum, nec omne dulce bonum, nec omne carum apud Deum.* Car tout ce qui est élevé n'est pas saint, tout désir n'est pas pur, et tout ce qui est doux n'est pas bon, et tout ce qui est cher à l'homme n'est pas agréable à Dieu.	Chap. 10. Car ce qui est élevé n'est pas toujours saint, ni ce qui est doux toujours bon, ni tout ce qui nous est cher agréable à Dieu. *Gence*, *Rochette.*

LIVRE III.

Cap. 18. *Per gratiam tuam valde meritoriam.* Par votre grâce très-méritoire.	Chap. 10. Par votre grâce beaucoup adoucie. *Gence*, *Rochette.*
Cap. 25. *Quid igitur faciam in omni re?* Que ferai-je donc dans toute circonstance?	Chap. 25. Que dois-je donc faire, Seigneur? Dans toutes choses, en toutes paroles ou actions, soyez attentif à vous-même. *Gence* et *Dassance.*
Cap. 50, §. 5. *Attrivisti me verberibus amaris.* De m'avoir brisé par des grands coups (1).	Chap 50. De m'avoir châtié par les traits de votre amour. *Gence* et *Rochette.*

---

(1) Le chapitre 60, *Contre la vanité du monde*, que Gence dit avoir traduit

LIVRE IV.

Cap. 1. *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis.* Venez à moi vous tous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés.	Chap. 1. Venez à moi vous tous qui êtes épuisés de travail et qui êtes chargés. *Lamennais*, *Genoude*, *Dassance*.
Cap. 4, §. 2. *Virtus accepta augetur.* La vertu reçue est augmentée.	Chap. 4. La vertu naissante. *Gence.* — Accroît la vertu. *Dassance*, *Lamennais*.
Cap. 8, §. 2. *Est firma sententia mea.* Elle est immuable ma sentence.	Chap. 8. Cette sentence que je porte est stable. *Gence*, *Rochette*. — Mon arrêt est irrévocable. *Genoude*, *Dassance*.
Cap. 10, §. 7. *Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus.* Ne soyez pas en célébrant trop lent ou trop prompt.	Chap. 10. Ne soyez pas dans la célébration ni trop long, ni précipité. *Gence.* — En célébrant les saints mystères. *Lamennais*.
Cap. 18 et ultimus. *Quod homo non sit curiosus scrutator sacramenti sed humilis imitator Christi subdendo sensum suum sacræ fidei.* Que l'homme ne soit point curieux investigateur du sacrement mais humble imitateur du Christ en soumettant ses sens à la sainte foi.	Chap. 18. Que l'homme ne doit point approfondir le sacrement, mais suivre Jésus-Christ en soumettant sa raison à la foi. *Gence.* — Qu'on ne doit point chercher à pénétrer le mystère de l'Eucharistie, mais qu'il faut soumettre ses sens à la foi. *Lamennais.* — Ne doit point scruter curieusement. *Rochette*, *Monfalcon.* — Approfondir avec curiosité. *Genoude*, *Weigl.*

CONCLUSION. De cet aperçu des discordances entre les traductions que nous venons de citer, il résulte :

1°. Que le texte par nous suivi et littéralement traduit dans les deux langues italienne et française, représente le vrai sens de l'auteur de ce précieux traité de morale, sans l'introduction aux deux derniers livres, des interlocuteurs réprouvés à la page 357 de ce chapitre comme moins nobles et moins graves ;

2°. Que les différents traducteurs, par des para-

---

du latin *Internarum Consolationum*, est indigne de faire partie d'une traduction stéréotypée, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique.

phrases, se sont éloignés, comme dit le cardinal Enriquès, à la page 96, chapitre IX, du vrai esprit du Solitaire, qui adressait à Dieu *ses paroles, les élans de son cœur*. La postérité, lorsque l'envie des contemporains sera éteinte, jugera du zèle que nous avons apporté à cette histoire, que par des sacrifices d'argent et de recherches, nous consacrons à la gloire du vénérable, de l'humble Jean Gersen, notre concitoyen.

Nous venons à l'instant d'obtenir le discours du secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui a été prononcé à la séance publique du 30 juin dernier.

« Enfin (dit-il) l'Académie a consacré une de ces médailles à honorer les recherches de M. Onésime Leroy sur le plus touchant ouvrage que la morale chrétienne ait inspiré, *l'Imitation de Jésus-Christ,* cette suite de l'Évangile, composée par Gerson dans le bannissement (1) et le malheur, et mise en vers, quelquefois sublimes, par Corneille vieillissant et méconnu. »

Le lecteur peut, au chapitre VII, page 332, et au chapitre IX, page 179 de cette Histoire, reconnaître quelles furent les opinions critiques des académiciens Daunou et Villemain à l'égard des ouvrages et des suppositions de M. Leroy, qu'ils ont consignées au *Journal des Savants* d'avril 1836, vol. in-4°, Paris.

---

(1) Donc ce n'est pas à Bruges, d'après M. Leroy, mais plutôt à Melck, que Gerson aurait traduit en français l'Imitation de Jésus-Christ. Voyez chapitre VII, page 272; chapitre IX, pages 180 et 185 de cette Histoire.

APPENDICE

DU TOME PREMIER,

CONTENANT LES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES.

N° I. An 370, Homélies de saint Maxime, Vercellais, évêque de Turin. Voyez chapitre III, pages 132 et 134.

Ex Homelia I de S. Laurentio (1).

Qui (Laurentius) cum in sede gloriosissimi Patriarchæ diaconatus fungeretur officio, puritate innocentis vitæ, fortissimæque mortis triumpho, apostolico se consortio copulavit. Nec immerito, eum Apostolorum supparem prædicamus; cui et castitas animi leviticum ministerium dedit, et plenitudo fidei martyrii contulit dignitatem. Quem venerabilis Xistus Romanæ urbis Antistes, cum impietatem sævientis mundi per tormenta superaret, et regnis esset cœlestibus jam vicinus, videretque eum paterna de morte tristissimum, ita illum spiritu præscientiæ compellasse narratur... *Noli, inquit, fili, mœstus esse; post triduum me sequeris*. Unde apparet, carissimi, beatum Laurentium non de sacerdotis summi victoria habuisse tristitiam; *sed doluisse, quia non ipse mundum cum suo pariter sacerdote vincebat. Noli, inquit, fili, mœstus esse; post triduum me sequeris :* hoc est, Noli tristis esse, velut apud seculum derelictus; nam nec te fides, vitaque tua tali morte privabit; nulla te de meo transitu, quo ego gaudeo, perturbet anxietas; quia mox et tu habiturus es de tua passione lætitiam. Vere beati Laurentii gloria singularis, qui tantum de Deo suo consecutus est gratiæ, ut ei martyr de martyrio prophe-

---

(1) Voyez Bruni *S. Maximi Opera omnia, vol. in-fol, Romæ*, 1784, *jussu Pii VI edita. — Storia Vercellese*, tome I, page 370, *ibi Maximus ;* disciple de saint Eusèbe et grand philosophe; car dans la sixième homélie, il parle des influences terrestres et de l'éclipse de la lune.

taret, quem pro suorum prærogativa meritorum ante victoriam lætificavit, quam pugna terreret........ Hoc itaque dolore furor gentilis accensus craticulam continuo parat ignitam, super quam cremandum Laurentium per membra discinderet, ut indignationis suæ flammas impiis ignibus vindicaret.

Ex Homelia II.

Nam cum Laurentius passionem paternam, ut piissimus filius inconsolabili mærore defleret, Xistus, præscientia Sancti Spiritus edocente, futura dignoscens, ait illi. *Depone omnem, fili, de mea morte tristitiam; nec enim diu mea te contristabit absentia : post triduum me sequeris.*

Quo responso mens devota percepto, indubitatam suscipiens optimo ab Antistite, et Christi martyre, veritatem, nihil magis præ omnibus curat, quam ut avaritia persequentis, quod de morte Sanctorum contristabat Ecclesiam, de præda Ecclesiæ gaudium non haberet. Invenit vir prudentissimus, unde acrius suum posset torquere tortorem. Omnem igitur Ecclesiæ censum (1) cunctaque sacri vasa ministerii, ne ea sacrilegus macularet aspectus, convocatis inopum turbis, pia erogatione distribuit.

Ex Homeliis IV et V S. Maximi de nativitate Domini.
Voyez chapitre III, page 134.

Hodie in fine temporum, ille natus est Homo qui ante omnia sæcula Unigenitus processit a Patre..... Hodie beatissima illa Virgo Maria peperit hominem, quem non suscepit ab homine, et quæ ante partum inviolata Virgo permansit..... Ridet tanti profunditatem mysterii cæca et stulta Gentilitas (2), irridet quoque impia illa blasphemia, quæ

---

(1) Ce même mot est employé par l'auteur de l'Imitation, aux chapitres 6 et 23, livre III : *Quod non tantum de censu æris*, les capitaux placés en rente.

(2) Le philosophisme d'aujourd'hui n'est que la répétition de celui du IVᵉ siècle.

superioribus diebus, dum partum Virginis attenuare præsumsit atque corrumpere, Christum Dominum nostrum ex Virgine procreari non potuisse blasphemavit.

Ex Homelia V. Si homo non valet explicare, quod sentit, Deus sine dubio potuit implere quod voluit. Et perabsurdum est, fratres, ut ineffabilem Deum, infirmissimo fragilitatis nostræ sermone pensemus. Amentiæ res est, ut operationes majestatis immensæ, inter exigua corruptibilis oris nostri conemur verba includere. Quomodo enim comprehendere potest homo Deum; factus ingenitum, mortalis, æternum? Si investigare niteris qualiter Deus in hominem, vel homo transivit in Deum; investiga prius, si potes, quomodo ex nihilo factus est mundus..... Si ergo teipsum, ô homo, et quæ propter te facta sunt, qualiter, aut unde sint facta, comprehendere non vales (1), qua præsumptione, quave stultitia, tuum ipsius, atque omnium discutis Creatorem?

N° II. An 1228, du 4 avril, à Padoue. Voyez chapitre III, page 96; chapitre IV, page 140; chapitre IX, page 91.

Convention rédigée entre les délégués de la ville de Verceii et les recteurs des colléges italiens, provençaux, espagnols, catalans, marseillais, etc., etc. Le 4 avril 1228.

CARTA STUDII ET SCOLARIUM COMMORANTIUM IN STUDIO VERCELLARUM (2).

Anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo vigesimo octavo, indictione prima die martis quarto mensis

---

(1) L'auteur de l'Imitation a puisé ici tout le chapitre 18 et dernier du livre IV, où il dit :

Si non intelligis, nec capis, quæ infra te sunt, quomodo comprehendes quæ supra te sunt.

Si talia essent opera Dei ut facile ab humana ratione caperentur non essent mirabilia, nec inscrutabilia dicenda. Amen.

(2) Ce document, obtenu des Archives de la ville de Verceil, le 3 juin

aprilis. Istæ sunt conditiones appositæ et confirmatæ et promissæ ad invicem inter dominum Albertum de Bondono et dominum Guillelmum de Ferrario nuncios, et procuratores commissos Vercellarum, constitutos per dominum Raikardum Trottum potestatem Vercellarum nomine ipsius communis super statuendis et firmandis infrascriptis conditionibus, ut in instrumento facto per Petrum de Englescho notarium : apparebat ex una parte, et ex alia, dominum Adam de Tancto rectore *Francigenorum*, *Anglicorum*, *Normanorum* et magistrum Raginaldum et Petrum de Baxvilla et magister Henricum de Stancio eorum nomine et nomine universitatis scolarium ipsius rectoriæ et dominum Jacobum de Iporegia procuratorem scolarium *Italicorum* ut dixit et dominum Guillelmum de Hostialio vicarium domini Coradi nepotis domini archiepiscopi prout ibi dictum fuit alternis procuratoribus et Italicorum ut dixit eorum nomine et universitatis scolarium Italicorum et dominum Gaufredum provencialem et rectorem *Provencialium* et *Ispanorum* et *Cathalanorum* et dominum Rajmundum Guillelmum et dominum Pellegrinum de Marsilia, eorum et nomine universitatis scolarium ipsius rectoriæ ex alia, videlicet quod Potestas Vercellensis nomine ipsius communis et hominum ejus dabit scolaribus et universitati scolarium quingenta hospitia (1) de melioribus quæ erunt in civitate.

1837, avait déjà été cité par l'historien Durandi, à la page 49 de son ouvrage *dell' antica Condizione del Vercellese*, où il observe que le père Zaccaria, dans son livre *Iter litterarium per Italiam*, part. I, chap. 9, pag. 142, aurait attribué cette convention à la ville et à l'Université de Padoue. Qu'on juge de l'estime que mérite le père Zaccaria, sur l'autorité duquel le bon Gence s'est appuyé, à la page 243 de ses Considérations de 1812, publiées par son ami Barbier. Voyez au chapitre IX, page 105 de cette Histoire, la réponse de Napione.

(1) Il s'agissait ici de donner aux étudiants cinq cents chambres, au prix de 19 livres, monnaie de Pavie, par année. En preuve, il est convenu que si plusieurs chambres se trouvaient réunies ayant une

et si plura erunt necessaria, plura ita videlicet quod pensio melioris hospicii non excedat summam librarum decem et novem papiensium et exinde infra fiat taxatio aliorum hospiciorum arbitrio duorum scolarium et duorum civium, et si discordes fuerint addatur eis dominus Episcopus vel alius discretus Clericus de capitulo Vercellensi ad electionem communis, ut si tamen canonicum elegerit, rectores eligunt quem velint, et debeat solvi pensio hospiciorum ad carnem privium. Si autem essent plura hospicia in uno contextu apta scolaribus licet ejusdem hominis essent, vel unum haberent introitum, non debeant reputari pro uno hospicio sed pro pluribus arbitrio predictorum, ita quod de istis quingentis hospiciis excipiantur domus (1) quæ sunt in strata in quibus consueverunt recipi, et recipiuntur hospites in nundinis Vercellarum et alberganlur per totum annum continue : item magistri et scolares hospicia quæ haberent conducta pro tempore, teneantur reddere Potestati (2) qui pro tempore fuerit, vel ejus Nuncio; et si propter rixam, vel discordiam, vel aliam necessariam et justam causam ab eis peterentur a Potestate vel ejus Nuncio; ad voluntatem Potestatis eis servatis in dampnis antequam exeant, illa hospicia. Ita quod illa hospicia debeant evacuari postquam petita fuerint a scolaribus arbitrio predeces-

---

seule porte d'entrée, les directeurs seraient obligés de les payer séparément. On voit par là combien ont mal entendu cette convention ceux qui ont affirmé qu'il y avait cinq cents hospices ou colléges dans une ville qui, dévastée par les guerres civiles et par la peste, ne devait pas alors compter plus de vingt-cinq mille habitants, quoique chef-lieu d'une république.

(1) On a voulu excepter les maisons ayant des chambres qui servent aux étrangers qui viennent aux marchés de l'année, ce qui prouve qu'il s'agissait de chambres, et non de maisons entières.

(2) Le Podestat était le juge ayant l'autorité suprême judiciaire et administrative dans les républiques; il était élu parmi les juristes étrangers les plus célèbres, et sa charge ne durait que trois années.

sorum vel judicis potestatis et aptari ad opus studii infra octo dies et si non facerent infra octo dies ut supra dictum est, scolares si voluerint possint facere necessarias expensas de pensione domus. Item promiserunt predicti procuratores nomine communis Vercellensis, quod commune mutuabit scolaribus et universitati scolarium usque ad summam decem millium librarum papientium per libram pro duobus denariis (1) ad duos annos, postea pro tribus usque ad sex annos et portabit vel portari faciet Communitas Vercellensis predictam pecuniam usque ad quantitatem sufficientem scolaribus ad locum aptum et totum saltem Venecias (2), et ipsam eis dabit comm. receptis pignoribus et receptis instrumentis a scolaribus manu publica confectis, quæ pignora reddat comm. Vercell. scolaribus precaria cum fuerint Vercellis in hospiciis collocati, recepta idonea fidejussione scolarium et prestitis sacramentis a principalibus personis de reddenda ipsa pecunia, et quod cum ea non recedent in fraudem. Item quod cum scolaris solverit pecuniam sibi mutuatam, quod comm. Vercell. sibi ipsam reservabit in erario communis scilicet sortem tantum et de ea providebit comunitas alii scolari indigenti sub eodem pacto et simili conditione et quod usure Communitas Vercell. non computabit in sortem (3) et recipietur particularis solutio a scolaribus scilicet tertie partis, vel dimidie, et fiet novatio predecessoris debitoris et fidejussoris et precarioris. Item quod comm. Vercell. non dimittet victualia jurisdictionis Vercell. extrahi de comitatu eorum sed ea asportari faciat in civitate bona fide et bis in septimana faciet fieri mercatum et prohibebit quod dicta victualia non vendantur ante tertiam (1) aliquibus qui debeant revendere, exceptis quadrupedibus et blavis et vino et hoc salvis sacramentis et promissionibus potestatis et communis Vercell. de dando mercato specialibus personis videlicet comiti Petro de Maxino et comiti Octoni de Blandrate et comiti Gajo de Blandrate et comiti Guidoni de Blandrate.

---

(1) Les intérêts étaient très-forts à cette époque.

(2) Venise était le Londres de ces temps-là, car le commerce du Levant se faisait par les Vénitiens, les plus riches banquiers de l'Europe.

(3) On a voulu défendre de prendre les intérêts des intérêts, ce qui était d'usage dans ces temps-là, car le statut d'Asti parle de la cupidité des usuriers.

Item, quod Communitas Vercell. ponet in camera communis (2) modios quingentos frumenti et modios quingentos sicalis ad mensuram Vercellensem et illam dabit scolaribus tantum et non aliis pro eo precio quo empta fuerit quo usque duraverit, et hoc faciet Communitas Vercellarum tempore necessitatis ad petitionem scolarium.

Item, quod Comm. Vercell. constituat salarium competens arbitrio duorum scolarium et duorum civium et si discordes fuerint stetur arbitrio episcopi et salaria debeant taxari ante festum Omnium Sanctorum et solvi ante festum sancti Thomæ apostoli videlicet uni Theologo, tribus *Dominis legum*, duobus *decretistis*, duobus *decretalistis* (3), duobus *fisicis*, duobus *dialecticis*, duobus *gramaticis*, ita tamen quod scolares Vercèll. et ejus districtum non teneantur aliqua dona magistris vel dominis dare, ita quod dicti domini et magistri qui debent salarium percipere a Comm. Vercell. eligantur a quatuor rectoribus silicet a rectore

---

(1) On a conservé l'usage, dans plusieurs villes du Vercellais, de défendre aux étrangers d'acheter les comestibles avant neuf heures de France, pour donner aux citoyens la commodité de s'approvisionner.

(2) La prudence administrative exigeait qu'on tînt des magasins d'abondance, pour empêcher l'agiotage sur les denrées de première nécessité.

(3) On distinguait alors les professeurs qui expliquaient les décrets des papes de ceux qui exposaient les droits et les pratiques de la Chancellerie. Il y avait deux professeurs de dialectique, dans laquelle était comprise la morale.

Francigenorum, et a rectore *Italicorum*, et a rectore *Teutonicorum*, et a rectore *Provencialium* (1), juratis quod bona fide eligent meliores dominos et magistros in civitate vel extra et substituent eis alios meliores usque ad certum gradum quos crediderint posse haberi ad salarium, et stabitur electioni trium : Si autem tres non fuerint concordes addatur eis qui pro tempore reget in theologia, promittens in verbo veritatis quod bona fide eliget meliorem de illis de quibus inter rectores erunt controversiæ et electioni ejus stetur, et omnes predictæ electiones fiant infra quindecim dies intrante mense aprilis.

Item, quod qui pro tempore erit potestas Vercellarum mittat infra quindecim dies post electiones factas de dominis et magistris propriis expensis Comm. Vercell. fideles ambaxatores juratos qui bona fide ad utilitatem studii Vercellarum querent dominos et magistros electos et eos pro posse suo obligare procurabunt ad regendum in civitate Vercellarum.

Item, quod Comm. Vercell. servabit pacem in civitate et districtu Vercellarum et ad hoc dabit opus Potestas et Commune Vercell.

Item, quod nullum scolarem pignorabit pro alio scolari, nisi pro alio fuerit specialiter obligatus communi Vercellensi.

Item, quod si aliquis scolaris vel ejus nuncius robatus fuerit in civitate Vercell. vel ejus districtu, sive in alio districtu, quod Comm. Vercell. faciet idem pro eo ut faceret pro alio cive Vercellensi dando operam bona fide et fideliter cum literis et ambaxatoribus ut suum recipiat; item non offendat scolares vel eorum nuncios ad eos venientes, nec capient propter aliquam guerram vel discordiam et rixam quam Comm. Vercellarum haberet cum aliqua civitate vel cum aliquo principe (1) seu castro, sed vel licentiabit comm. Vercellarum ipsos vel affidabit (2).

---

(1) La Provence faisait alors un royaume à part de la France. Voyez Nostradamus, *Histoire*.

Item, quod comm. Vercell. eos tractabit in civitate et in ejus districtus sicut cives : item, quod justiciæ exhibitione serventur scolaribus eorum privilegia, nisi eis specialiter renunciaverint, et exceptis maleficiis in quibus comm. Vercell. plenam habeat jurisdictione; item quod comm. Vercell. habebit universitati scolarium duos bidelos qui eodem gaudeant privilegio quo scolares; item habebit comm. Vercell. duos exemplatores (3) quibus taliter providebit quod eos scolares haberi possint qui habeant exemplaria in utroque jure et in theologia competentia et correcta tam in testu quam in glosa : item quod solutio fiat a scolaribus pro exemplis secundum quod convenit ad taxationem rectorum.

Item, si aliqua discordia oriretur inter scolares communitas Vercellarum non favebit aliquam partem, sed ad pacem et concordiam communitas dabit operam.

Item, quod predictas conditiones servabit comm. Vercell. usque ad octo annos; item, quod scolares vel eorum nuncii non solvant pedagia (4) in districtu Vercell. quæ sint et perveniant in communitatem Vercell.

Item, massarios communes dantes pecuniam scolaribus non habebit Communitas Vercell. nisi duos et illos non mutabit nisi semel in anno.

---

(1) Les républiques d'Asti, de Novare et de Verceil, se faisaient souvent la guerre, ou bien se défendaient contre les princes de Montferrat ou de Savoie.

(2) Ce verbe barbare a été oublié par Forcellini; il exprime la confiance qu'on avait dans les étudiants.

(3) Les copistes, pressés de transcrire les traités scolastiques, ne regardaient pas au nom du professeur; et c'est de là que différents manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ portent le nom de *Ges*, *Gers*, *Gessen* et *Gersen*.

(4) Aux portes de chaque commune, on payait le péage, tant à pied qu'à cheval ou en voiture, pour l'entretien des routes, qui n'étaient pas à la charge des propriétaires, mais des voyageurs, comme de justice.

Item, Potestas et ipsum commune teneantur mittere per civitates Italiæ et alibi secundum quod videbitur expedire Potestati vel communi ad significandum studium esse firmatum Vercellis et ad scolares Vercellas ad studium invitandos (1). Item, predictas conditiones Communitas Vercell. ponet in statuto civitatis Vercell. et Potestas qui pro tempore fuerit jurabit eas servare in sui principio sicut cetera statuta civitatis et faciet jurare suum successorem (2) et ita successive usque ad octo annos et nullo modo de statuto Vercell. usque ad dictum terminum, scilicet octo annos ante extrahantur, et super his omnibus duo instrumenta uno tenore confecta fiant.

Item, promiserunt predicti rectores et scolares eorum nomine et nomine aliorum omnium scolarium de eorum rectoria predictis procuratoribus nomine Comm. Vercell. quod bona fide sine fraude dabunt operam quod tot scolares venient Vercellas et morentur ibi in studio quot sint sufficientes ad predicta quingenta hospicia conducenda (3) et quod universum studium Paduæ veniet Vercellis et moretur ibi usque ad octo annos; si tamen facere non poterunt non teneantur.

Item, quod fuit de eorum concordia quod domini et magistri vel scolares non debeant advocare (4) in aliqua causa in civitate et districtu nisi pro scolaribus, vel pro suis factis et eorum delegatis ab utroque Principe, vel in foro ecclesiastico eorum ecclesiasticis personis.

---

(1) L'affluence des étrangers à l'Université de Verceil est prouvée par l'établissement des colléges, qui exigèrent cinq cents chambres, et par cette invitation.

(2) Le podestat, dans les républiques italiennes, était revêtu du pouvoir exécutif, comme en Sardaigne les juges, qui peu à peu usurpèrent l'autorité royale. Voyez notre description dans *l'Univers pittoresque*.

(3) Cette obligation des recteurs pendant les huit années a dû attirer à Verceil beaucoup d'étrangers, par lesquels le traité de l'Imitation fut répandu en France, en Angleterre et en Allemagne.

(4) On ne voulait pas distraire les professeurs de leur office, par l'abus de la plaidoirie au barreau.

Item, quod domini et magistri vel scolares, vel rectores non erunt in aliquo facto et consilio in detrimentum civitatis Vercellarum, et si sciverint aliquem vel aliquos facere vel tractare aliquid contra honorem et statum Comm. Vercell. bona fide prohibebunt ne recedant et potestati Vercellar. quam citius poterunt manifestabunt.

Item, promiserunt quod non capiant partem aliquo modo inter cives Vercellenses vel ejus districtum.

Item, fuerunt in concordia, quod quilibet Rector tantam habeat potestatem in omnibus negotiis scolarium quantam alius, nec aliquis ipsorum habeat majorem potestatem propter majorem numerum scolarium.

Unde plures carte (1) uno tenore scripte sunt.

Actum in Padua in hospitio magistri Reginaldi et Petri de Boxevilla, presentibus domino Philippo de Carisio canonico Taurinensi et domino Johanne de Bondono et Martino (2) Advocato Vercellensi.

† Ego Bonus Johannes notarius communis Vercellarum, filius quondam Manfredi negotiationibus omnibus interfui et hanc cartam tradidi et jussu ambarum partium scripsi et scribi feci.

† Ego Bartolomeus de Barolis Vercellensis publicus imperiali auctoritate notarius predictum instrumentum vidi, legi et examinavi et a publico originali instrumento non cancellato, non raso, non abolito nec in aliqua sui parte suspecto exemplavi, autenticavi, registravi, et in hac pu-

---

(1) Convention appelée par nous, juristes, *synallagmatique*, et qui n'est valable qu'autant qu'elle a été faite en autant d'originaux qu'il y a de parties contractantes.

(2) Ce Martin Avogadro de Cerione doit être le même qui fut ensuite évêque de Verceil, et c'est à lui qu'a appartenu le manuscrit *de Advocatis* du XIII^e^ siècle, que nous avons publié en trois langues.

blica forma et figura publicavi auctoritate, precepto, et mandato domini Gasparrini Grassi Potestatis Vercellarum nihil addito, vel diminuto nisi forsan littera vel syllaba non tamen quod propterea mutetur sensus vel intellectus et ideo me subscripsi, signumque meum apposui assuetum.

Pour extrait conforme à l'original, par moi-même avec attention et fidélité copié à défaut d'archiviste.

Poggio, *secrétaire de l'administration communale de la ville.*

Verceil, ce 29 mai 1837.

N° III. An 1273. Voyez chapitre I, page 31; chapitre II, page 149 et 154.

Concordances de la conférence VII de saint Bonaventure, général de l'ordre des frères Mineurs de saint François en 1259, *avec le texte de l'Imitation de Jésus-Christ.*

Codex de Advocatis sæculi XIII, *de Imitatione Christi*, *editio princeps*, 1833. *Ex libro* I, *capitulo* 25.	*Cap. de Diligentia*, *Collatio septima.*
§. 3. Unum est quod multos a profectu et ferventi emendatione retrahit. Horror difficultatis seu labor certaminis. Illi maxime pre aliis in virtutibus proficiunt, qui ea que sibi magis gravia et contraria sunt vincere nituntur. Nam ibi homo plus proficit et gratiam meretur ampliorem ubi magis se ipsum vincit, et in spiritu mortificat.	Unum est quod multos a perfecta et ferventi emendatione retrahit : Horror difficultatis seu labor certaminis. Quoniam vero illi maxime præ aliis in virtutibus proficiunt, qui ea, quæ sibi magis contraria et gravia sunt, virilius vincere nituntur. Nam ubi homo plus proficit et gratiam ampliorem meretur ibi magis se ipsum vincit et in spiritu mortificat.
§. 4. Duo specialiter ad magnam emendationem juvant, videlicet subtrahere se violenter ad quod natura viciose inclinatur et ferventer instare pro bono quo amplius quis indiget.	Duo specialiter ad magnam emendationem juvant, videlicet subtrahere se violenter ad quod natura vitiose inclinatur et ferventer instare pro bono quo amplius quis indiget.

odex de Advocatis.	*Sanctus Bonaventura.*
Quam nocivum est neglige- ationis sue propositum, et commissa sensum inclinare.	Quam nocivum est negligere vocationis suæ propositum, et ad non commissa sensum inclinare.
Religiosus qui se intente ote in sanctissima vita et e Domini exercet, omnia t necessaria sibi abundan- iuveniet. Nec opus est ut hesum aliquid melius que-	Religiosus qui se intente et devote in sanctissima vita, et passione Domini exercet, omnia utilia et necessaria sibi, abundanter ibi inveniet : nec opus est, ut extra Jesum aliquid querat.
giosus fervidus bene omnia et capit que illi iubentur.	Religiosus fervidus omnia bona portat et capit, quæ illi jubentur.
. Religiosus negligens et ; habet tribulationem su- ibulationem, et ex omni atitur angustiam, quia in- consolatione caret, et exte- querere prohibetur.	Religiosus negligens et tepidus habet tribulationem super tribulationem, et ex omni parte angustiam quia interiori consolatione caret, et exteriorem quærere prohibetur.
giosus extra disciplinam vi- avi patet ruine.	Religiosus extra disciplinam vivens gravi patet ruinæ.
laxiora querit et remissiora, · in angustijs erit, quia aut reliquum displicebit	Qui laxiora quærit, et remissiora, semper in angustiis erit, et cætera, *ut patet in devoto libello de Imitatione Domini nostri Jesu Christi.*
avons suivi l'orthographe du it *de Advocatis* dans l'édition à cent exemplaires, pour mieux r l'identité de l'usage que saint iture a fait du texte de l'Imita- Jésus-Christ.	Au chapitre IV, nous avons donné les preuves que cette citation faite par saint Bonaventure n'est pas apocryphe, comme on l'a supposé.

toire du livre de l'Imitation, chapitre IV, page 156.

vitæ crucifixæ, per fra- Ubertinum a Casali Mon- atense, cap. XI *et ultim.*, I, *Jesu Maria natus.*	*Sanctus Bonaventura*, *de Verbi Incarnatione, collatio* I, *ex octo quas habuit in conventu Tholosano.*
vide anima mea innovata haritatis et mirabilia ; quia r nos, etc., etc.	Vide, anima mea, innovata mirabilia veritatis.
omnia videre possum quæ unctura confœderans Deum inem in Verbo quod fac- it, quod fecit Dominus et it nobis. Primo, vis videre tatem novam, qua Filius	Hæc omnia videre possum quæ fecit junctura confœderans Deum et hominem in Verbo quod factum est, quod fecit Deus et ostendit nobis. Primo, vis videre æternitatem novam, quia qui Filius Dei

Ubertinus a Casali.	*Sanctus Bonaventura.*
Dei est factus temporalis caro, et hodie temporaliter natus, qui est in sua natura eternus? *Ad Gal.* 4: At ubi venit, etc., etc.	est eternaliter, caro factus est temporaliter.
Vide, anima mea, non poterat te redimere nisi pretium haberet; nec debebat secundum legem, nisi esset propinquus homo : propinquus erat, sed pretium non habebat. Deus pretium habebat, sed propinquus non erat, non debebat nisi homo, nec poterat nisi Deus. Factus est igitur Deus propinquus homo, factus est noster Jesus pretiosior auro mundo obrizo. *Esai.*, 13.	Vide, anima mea, non poterat te redimere nisi haberet pretium. nec debebat secundum legem nisi esset propinquus. Homo propinquus erat, sed pretium non habebat. Deus pretium habebat, sed propinquus non erat. Non debebat nisi homo, non poterat nisi Deus. Factus est ergo Deus homo propinquus et factus est noster Jesus vir pretiosior auro, et homo mundo obrizo, ut dicit Esaias.
Sacculum pecuniæ secum tulit: quia Deus homo in carne apparuit et Verbum in carne quasi pecuniam in sacco abscondit et hominem suum redemit.	Sacculum pecuniæ tulit secum· quia Deus homo in carne apparuit et Verbum in carne quasi pecuniam in sacco abscondit et hominem reum redemit.
Secundo, admittit immensitas bonitatem, quia Verbum abreviatum fecit Dominus super terram. *Ad Rom.* 9 : Verbum, inquam, divinitate immensum, sed positione præsepii abbreviatum. Unde, dicit Bernardus, etc. Unde anima mea, dulcia, mirabilia, et ideo tibi necessaria, tua necessitas non minus, quam Dei Filio supplebatur, sed tua possibilitas non capiebat immensum. Et ideo major erat necessitas quam capacitas, et ideo mirabilis dispensatio consilii charitatis divinæ utrique providet ut scilicet, nobis daret Filium, quo indigebamus et Parvulum quem capere poteramus. Ideoque Parvulus natus est nobis et Filius datus est nobis.	Secundo, admittit immensitas brevitatem; quia Verbum abbreviatum fecit Dominus super terram: Verbum, inquam, divinitate immensum, est positione præsepii abbreviatum. Vide, anima mea. dulcia mirabilia, et omnino tibi necessaria. Tua necessitas non minus quam Dei Filio supplebatur; sed tua possibilitas non capiebat immensum; et major erat necessitas quam capacitas. Propter quod mirabilis dispensatio consilii charitatis divinæ providit · ut scilicet daret nobis Filium, quo indigebamus et Parvulum quem capere poteramus. Ideoque Parvulus natus est nobis et Filius datus est nobis.
Tertio, admittit pulchritudo obscuritatem, quia quid jucunditatis habeo si non possum videre immensæ charitatis donum? *Eccles.* 5.	Tertio, admittit pulcritudo obscuritatem; quia quicquid jucunditatis habeo, si non possum videre tam immensæ charitatis donum quid mihi prodest? Unde

Ubertinus a Casali.	*Sanctus Bonaventura.*
iid prodest possessori, etc., Jnde et in nostro Jesu aperta lla benedicta facies in quam lerant Angeli prospicere. tr. Sacco mortalitatis nostræ n solum invisibilem videre- visibili specie, sed nobis si- n amaremus in nostra carne. c admisit pulchritudo, etc. al. 7 : Sol factus est niger, saccus cilicinus, sol justitiæ stus Deus noster qui est splen- gloriæ et figura substantiæ atris. *Ad Hebr.* 1 : Specio plane sole et super omnem sitionem stellarum, luci aratus invenitur prior. *Sa-* . 4 : Et tamen propter nos s est quasi saccus cilicinus. us est nostra mortalitas prop- ilitatem, cilicinus propter itatem.	in nostro Jesu aperta est illa facies, in qua desiderant Angeli prospicere et sacco mortalitatis nostræ, ut non solum visibilem cernerem invisibili specie, sed nobis similem amaremus in nostra carne. Unde in *Apocalypsi* dicitur : Factus est sol sicut saccus cilicinus. Sol justitiæ Christus Deus noster, qui secundum Apostolum est splendor gloriæ et figura substantiæ Patris. Speciosior plane sole, super omnem dispositionem stellarum luci comparatus invenitur prior, et tamen propter nos factus est quasi saccus cilicinus propter asperitatem.
arto, admittit celsitudo ab- nem ; quia si Deus hunc Je- mihi fecisset visibilem, etc., Et sic admisit celsitudo ab- nem, imperium servitutem, non solum ad me, sed infra escendit. Quando hodie ja- d pedes animalium ille, cu- loriosi pedes vix erant acces- s altissimis Angelorum. Et st illud verbum, etc.	Quarto, admittit celsitudo abjectionem, imperium servitutem; quando non ad me, sed infra me descendit; quando hodie jacuit ad pedes animalium ille, cujus gloriosi pedes vix erant accessibiles altissimis Angelorum.
ce iste Deus benedictus fecit a ex parte sua, ut eum ha- us sicut homo, ut ei atti- , fit parvus ut eum accipiam, ibilis ut eum cognoscam, fit lis ut eum attingam.	Ecce ipse benedictus Deus ut omnia fecit ex parte sua, ut eum habeamus; fit homo ut ei attineam; fit parvus ut eum accipiam; fit visibilis ut eum agnoscam; fit humilis ut eum attingam.
into, fortitudo admittit infir- em quia dices, etc. *Job*, 9. o sum reus, et ideo coram pientia venire erubesco. Ego sarius et ideo ejus potentia emisco. Commissa mea, pa- et ante te erubesco. Ideo	Quinto, fortitudo admisit infirmitatem, sapientia simplicitatem. Ego sum reus et coram ejus sapientia venire erubesco. Ego adversarius et ideo ab ejus potentia contremisco. Commissa mea, inquit, pavesco et ante te erubesco.

Ubertinus a Casali.	*Sanctus Bonaventura.*
mera benignitas quæ semper magnificavit benefacere nobis, etc.	Ideo mira Dei benignitas, quæ semper magnificat benefacere nobis suam abscondit sapientiam in simplicitate, etc.
Sexto justitia subiit reatum, quia ne dicas : Quid proderit accedere, nisi negotium meum contingat et complere? etc., etc.	Sexto justitia subiit natum, quia ne dicas : quid proderit accedere, nec negotium meum contingat complere? etc., etc.
O vere felicem necessitatem ! quia ex quo Deus homo, Jesus nostrum reatum assumpsit solvendum, vel necesse fuit Deum odire se ipsum, quod est impossibile, vel reconciliari hominem reum, quod quidem est Deo acceptabile et ab ipso intentum.	O vere felicem necessitatem! Saint Bonaventure a copié ici, *ad litteram*, le texte de l'ouvrage d'Ubertin de Casal, sans aucune variante, tandis que dans les articles précédents, il a omis plusieurs phrases, comme on peut le vérifier.
Septimo, subiit opulentia egestatem, ut locupletamur in regno. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam cum esset dives propter nos egenus factus est ut illius inopia divites essemus. 2 *Cor.* 8 : O quam deberemus esse locupletati quibus Deus tantum dedit, quod pauper remansit ! Vide felicem necessitatem, in qua se posuit obicem pro nobis, amore ebrius bonus Jesus; quia necesse est hominem restitui in regnum vel regem Jesum exulare a regno, postquam assumsit nostram inopiam ; et simul conveniunt in unum dives et pauper. Sic igitur anima mea tuus eternus dilectus Jesus : quia eternus assumit novitatem ut ei attineas, immensus bonitatem ut eum accipias, pulcherrimus obscuritatem ut eum videas, altissimus abjectionem ut ad eum attingas, sapientissimus simplicitatem ne erubescas, fortissimus infirmitatem ne contremiscas, justissimus reatum ut justificeris a malo, opulentissimus defectum ut locupleteris in bono.	Septimo, subiit opulentia egestatem, ut locupletemur in regno. Scitis gratiam Domini nostri Jesu Christi ; quoniam cum esset dives propter nos egenus factus est, ut illius inopia divites essemus. O quantum deberemus esse locupletati, quibus Deus tantum dedit, quod nudus et pauper remansit! Vide felicem necessitatem, in qua se posuit pro nobis, amore nostro ebrius, benedictus Jesus; quia necesse est hominem restitui in regnum, vel Jesum regem a regno exulare, postquam ipse nostram assumpsit inopiam et simul in unum conveniunt dives et pauper. Sic ergo, anima mea, tuus Jesus, Deus æternus, assumpsit novitatem ut ei attineas, immensus brevitatem ut eum accipias, puchritudo obscuritatem, ut enim attingas, sapientissimus simplicitatem ne erubescas, fortissimus infirmitatem ne contremiscas, justissimus reatum ut justificeris a malo, opulentissimus defectum ut locupleteris in bono. Hæc Ubertinus.

N° IV. An 1274. Voyez chapitre I, page 31; chapitre IV, page 158.

Concordance de l'opuscule LVII, sur la fête de Dieu, du docteur angélique saint Thomas d'Aquin, adopté par le Bréviaire romain et par le Missel, avec le texte du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, au livre IV.

Codex de Advocatis sæculi XIII, *editio princeps*, 1833, *lib.* IV.	*Divi Thomæ opuscul.* 57. *In officio Corporis Christi. In primis vespris ad Magnificat.*
Capitulum 13, §. 2.	*Antiphona.*
O quam suavis est, Domine, spiritus tuus qui ut dulcedinem tuam in filios demonstrares pane suavissimo de celo descendente illos refficere dignaris.	O quam suavis est, Domine, spiritus tuus qui ut dulcedinem tuam in filios demonstrares, pane suavissimo, de cœlo prestito esurientes replens bonis, fastidiosos divites dimittis inanes.
	Lectione 1, *Noct.* 1.
Vere non est alia natio tam grandis que habeat deos appropinquantes sibi sicut tu, Deus noster, ades universis fidelibus tuis; quibus ob quottidianum solatium, et cor errigendum in celum te tribuis ad edendum et fruendum.	Neque enim est, aut fuit aliquando tam grandis Natio, quæ habeat deos appropinquantes sibi, sicut adest nobis Deus noster.
Lib. IV, capitulum 2.	*Idem sancti Thomæ Oratio ante sacram Communionem :*
§. 1. Super bonitate tua et magna misericordia tua, Domine, conffissus. Accedo eger ad salvatorem, exuriens et scitiens ad fontem vite, egenus ad regem celi, servus ad dominum, creatura ad creatorem, desolatus ad meum pium consolatorem.	Omnipotens sempiterne Deus, ecce accedo ad Sacramentum unigeniti Filii tui, Domini nostri Jesu-Christi, accedo tanquam infirmus ad medicum vitæ, immundus ad fontem misericordiæ, cæcus ad lumen claritatis æternæ, pauper et egenus ad Dominum cœli et terræ.
Lib. IV, capitulum 17, §. 2.	*Paulo inferius legimus :*
§. 2. Domine, Deus meus, Creator meus et Redemptor meus, cum tali affectu et reverentia, laude et honore, cum tali gratitudine, dignitate et amore, cum	Te, panem Angelorum, Regem regum et Dominum dominantium, tanta suscipiam reverentia, et humilitate, tanta contritione et devotione, tanta puritate et

tali spe, fide et puritate, affecto te hodie suscipere, sicut te suscepit et desideravit sanctissima mater tua gloriosa Virgo Maria.	fide, tali proposito et intentione, sicut expedit saluti animæ meæ.

N° V. An 1404. Voyez chapitre IV, page 153.

Chronicon ordinis Seraphici per Marianum florentinum, écrite en 1404 ou 1430, concernant les conférences de saint Bonaventure et leur authenticité.

1°. Bonaventura scripsit libellum qui dicitur *Ecclesiasticæ Monarchiæ*, et incipit. *Invisibilia Dei, etc.*

2°. Opus contemplationis in versibus et incipit. *Jesus ineffabilis, etc.*

3°. Amatorium, quod incipit. *Ad te sermo meus.*

4°. Collationes incipiunt. *Vide anima mea :* et in collatione VII, legitur : *unum est quod multos a perfecta et ferventi emendatione retrahit, etc.*

« Religiosus extra disciplinam vivens gravi patet ruinæ.
« Qui luxiora quærit, et remissiora semper in angustiis
« erit et cætera ut patet in devoto libello, *de Imitatione*
« *Domini nostri Jesu Christi.* »

5°. Alphabetum religiosorum quod incipit. *Vias tuas, Domine.*

6°. Libellum de regimine animæ ad dominam Blancam reginam Hispaniæ incipit. *Primum omnium.*

Videatur Launoy Constantiensis, theologus Parisiensis, 1650, vol. in-12.

N° VI. An 1449. Voyez au chapitre I, page 23 ; chapitre IV, page 164 ; chapitre VI, page 227.

Texte de l'Imitation de Jésus-Christ.	*Epistola XV beatæ Hosannæ Andreassi.*
1. Lib. III, capit. 33. Nam sic poterit unus et idem inconcussus manere simplici intentionis oculo per tot varios eventus ad me impretermisse directo.	Affectus ad Deum amantis animæ et ardentia ad eum suspiria. 1. Fili in Christo, oculus intentionis debet esse purus, ut sit simplex et rectus.

2. Lib. III, capit. 34. Quod amanti sapit Deus super omnia et in omnibus.	2. Amanti Deum nulla res magis sapida est quam Jesus sponsus suus.
3. Te siquidem presente jucunda sunt omnia; te autem abscente fastidiunt omnia.	3. Omnia jucunda sunt si tu presens es : si non ades fastidio sunt universa.
4. Tu facis cor tranquillum et pacem magnam, leticiamque festivam.	4. Tu cor tranquillum reddis et quietum, ipsum collocando in magna pace et subita letitia.
5. Sed deficiunt in tua sapientia, mondi sapientes et qui carnem sapiunt : quia ibi plurima vanitas, et hic mors invenitur.	5. Sed mundi capientes defficiunt in sapientia suâ et illi quibus caro sapit, quia multa in eis vanitas est, et in ipsa mors invenitur.
6. Qui autem te per contemptum mondanorum et carnis mortificationum sequuntur vere sapientes esse cognoscuntur, etc.	6. Optime sapiunt qui te sequuntur per contemptum mundi et magnam carnis mortificationem; sapor Creatoris multum differt a sapore creaturæ.
7. Adhuc proh dolor vivit in me vetus homo, non est totus crucifixus, non est perfecte mortuus.	7. Hei mihi! Quia adhuc vivit homo vetus id est pravitas carnis : nondum totus crucifixus, nondum totus mortuus.
8. Capit. 35. Quod non est securitas a temptatione in hac vita.	8. In hac vita non est securitas a tentationibus.
	Epistola XVII beatæ Hosannæ Andreassi. **De vicissitudine gustus et solatii spiritualis ejusque cum defficit, reditu patienter expectando.**
1. Lib. III, capit. 51. Fili mi, non semper vales in ferventiori desiderio virtutum stare, nec in altiori gradu contemplationis, sed necesse habes interdum ob originalem coruptelam ad inferiora descendere et onus corruptibilis vite etiam invite et cum tedio portare.	1. Jesu, amor meus, unice in Christo fili non potest semper stari in ferventissimo desiderio, vel in summo contemplationis gradu; sed oportet aliquando ad inferiora descendere, propter corruptelam originalem et pondus corruptibilis vitæ.
2. Lib. III, *ibidem*. Quamdiu mortale corpus geris, tedium sentis et gravamen cordis. Oportet ergo sepe in carne de carnis onere gemere eo quod non vales spiritualibus studijs et divine contemplationi indesinenter inherere.	2. Quamdiu circumferimus hoc mortale corpus sentimus tædium et gravedinem in corde : ipsum igitur oportet sæpe gemere in carne propter onus ipsius : quando non poteris continuo intendere spirituali studio et contemplatio-

3. Tunc expedit tibi ad humilia et exteriora opera confugere, et in bonis te actibus recreare. Adventum meum et supernam visitationem firma confidentia expectare : exilium tuum et ariditatem mentis patienter sufferre, donec iterum a me visiteris et ab omnibus anxietatibus libereris. Nam faciam te laborum oblivisci, et interna quiete perfrui.

4. Capit. 51, *ibidem. Imitationis Christi.* Expandam coram te prata Scripturarum, ut dilatato corde currere incipias viam mandatorum meorum et dices : Non sunt condigne passiones hujus temporis ad futuram gloriam que revellabitur in nobis.

Lib. III, capit. 48. De die eternitatis et hujus vite angustijs.

§. 4. Sic ego infelix homo mecum pugno et factus sum michimetipsi gravis, etc.

Capit. 33. Fili noli credere affectui tuo. Qui nunc est, cito mutabitur in aliud.

ni, tunc oportebit te redire ad humilia et exteriora opera et cum firma fiducia expectare adventum supernæ visitationis, ac patienter sufferre exilium nostrum atque ariditatem mentis ; donec iterum visitemur a Deo et liberemur ab omni anxietate, qui faciet nos oblivisci omnis laboris et frui quiete interna.

4. Explicabit ante nos prata Scripturarum ut corde dilatato incipiamus currere per viam mandatorum suorum. Tunc dicemus Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

O dulcissime Jesu, da nobis hanc gratiam ut dilectus filius, cum sua in Christo matre, simul reperiantur cito cito in æterna, beata ac felicissima patria. Amen.

Epistola XXVI.

Ibi : Quid est hæc misera vita? O filii, nolite desiderium et affectum vestrum ponere in deliciis hujus mundi, quia vita hominis non est aliud quam continua pugna.

Ces mêmes lettres, avec la vie de la bienheureuse Hosanne, ont été pour la première fois publiées en italien, par Léonard Bruschi, libraire à Mantoue, en 1507 ; ensuite les mêmes lettres dirigées au Bénédictin Jérôme, de la congrégation de Monte-Oliveto, abbé du monastère de Sainte-Marie de Mantoue, furent insérées, par le père Papebroch, dans le grand ouvrage *Acta Sanctorun, junii* XVIII, dont on espère que les Belges donneront bientôt le complément.

APPENDICE

DU TOME SECOND,

CONTENANT LES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES.

N° I. An 1613. Voyez chapitre VIII, page 5, et chap. IX, page 69.

*Testimonium cardinalis Bellarmini de auctore librorum de Imitatione Christi. Præfatio editionis in-*32, *de Imitatione, apud Billaine,* 1682. *Parisiis.*

Tribui solet Johanni Gersoni præclarissimum opusculum de Imitatione Christi, quatuor libris distinctum. Sed quia non numeratur inter ejus opera, nec in catalogo quem scripsit frater ipsius Gersonis, nec in tomis æditis Argentorati merito dubitatum est an illud sit Gersonis : immo communiter jam illud opus ascribitur Thomæ de Kempis viro admodum pio. Sed valde probabile est auctorem illius opusculi esse Joannem quemdam abbatem de Gersen, sive de Gessen, ut habet inscriptio vetustissima hujus libri qui asservatur in monasterio Aronensi quod olim fuit monachorum sancti Benedicti et nunc est domus novitiorum societatis Jesu.

Et hinc apparet hoc opus tributum fuisse Johanni Gersoni propter similitudinem nominis; quia verus auctor erat Joannes Gersen; et tamen quia non inveniebatur hoc opus inter opera Johannis Gersonis cancellarii Parisiensis; tributum fuit Thomæ de Kempis ob similitudinem aliquam styli.

His accedit quod sanctus Bonaventura qui fuit ducentis circiter annis antiquior Johanne Gersone et Thomæ de Kempis citat ex hoc auctore partim capitis ultimi libri primi

ad verbum et dicit *illa verba esse devoti cujusdam libelli de Imitatione Christi.*

Vide in tomo secundo opusculorum sancti Bonaventuræ collationis septimæ ex libro collationum habitarum in conventu Tolosano.

Hæc Bellarminus lib. de scriptoribus Ecclesiasticis art. Joannes Gersen, ajt Editor anno 1682.

Dans l'édition in-12, publiée par la pieuse veuve Billaine, en la même année, et dédiée aux abbés et moines Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, on lit un témoignage éclatant en faveur de l'abbé Jean Gersen, de Verceil. Voyez au chapitre VIII de cette Histoire, page 49.

N° II. An 1616. Voyez chap. I, page 30, chapitre VIII, page 47, chapitre IX, page 71.

Déclaration de l'abbé Cajetani dans son Voyage de Mantoue, où il trouva le manuscrit dit de Padolirone, et de Gênes, où il trouva dans l'abbaye de Sainte-Catherine un vieux livre de l'Imitation imprimé à Venise, en 1501, trente ans après la mort de Thomas à-Kempis, par Jean-Baptiste Sessa, de Verceil. Voyez au chapitre VIII.

Ce petit livre portait au frontispice : *De Imitatione Kristi, libri IV, Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis*: mais à la fin du livre on lisait que ce n'était point Jean Gerson qui avait composé ce livre, mais D. Jean...., abbé de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît. *Ita enim Cœnobii ejus titulum ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbatia.*

Tout content de cette trouvaille, il éleva les mains au ciel, et chargé de cette dépouille, Cajetani retourna à Rome. Voyez *Contestation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiée par Thuillier, tome I, ouvrage posthume de Mabillon, 1724, Paris.

N° III. An 1617. Voyez tome II, page 12, chap. VIII, page 293, chapitre XI.

Acte de déclaration passé le 28 *janvier* 1617, *par le révérend père Jésuite, André Maggioli, de Gênes, propriétaire du manuscrit d'Arone, sur l'Imitation de Jésus-Christ, dit* Codex Aronensis, *rapporté par Rosweide,* Vindiciæ Kempenses *au chapitre* 14.

Ego Andreas Majolus præsbiter societ. Jesu testificor me anno 1574, cum Genua proficerem Aronam ad domum probationis societatis Jesu (olim monasterium monachorum ordinis sancti Benedicti) ut in eam admitterer, detulisse mecum codicem manuscriptum de Imitatione Christi sub nomine Joannis abbatis de Gersen sive Gessen quem in domo paterna reperi, nec scio unde venerit (1) eumque reliqui Aronæ in eadem domo ubi conservatus est multos annos et inde accepit nomen Codicis Aronensis a Patre Bernardino Rosignolio et aliis qui legerunt Aronæ.

Voyez le livre *Argumenta Chronologica*, *Valgravii*, page 56, volume in-12, Paris, 1651.

N° IV. An 1641, Rome, 25 février. Témoignage sur les manuscrits d'Alatio, de Padolirone, de La Cave et de Gênes. Voyez chapitre IX, page 55.

Acte de déclaration avec serment, passé à Rome, le 25 *février en l'an du Seigneur Jésus-Christ* 1641, *par les révérends Pères Claude de Moriset et Don Félix*

---

(1) A la page xxxij de notre édition latine, nous disons qu'avec l'assistance de M. le marquis Brignole-Sale, nous avons reconnu que la famille Maggioli était déjà illustre dans le XIIIe siècle, et qu'au XVe, un Laurent Maggioli fut professeur de philosophie à Pavie, à Ferrare et à Padoue; que le même fut le maître d'étude de Pic de la Mirandole, et qu'il mourut en 1501; que n'ayant appris rien de plus, il est cependant probable que le manuscrit d'Arone lui a appartenu.

Marcorio, par-devant Don Sébastien Celio, greffier public, concernant l'antiquité, l'identité des manuscrits italiens de l'Imitation de Jésus-Christ, savoir: Codices, Romanus, Alatii, Mantuanus, Padolironis, Cavensis in Cœnobio Cavæ et Januensis in monasterio Sanctæ-Catherinæ. (Voyez chapitre ix, pages 55 et 61.)

Nos infrascripti fidem facimus et attestamur nos vidisse, inspexisse et considerasse libellum quondam pertinentem ad Dom. Allatium, etc., et in eo invenimus contineri plura opuscula manuscripta, interque ea, page 155, libellum de Imitatione Christi sub hoc titulo : *Incipit tractatus Joannis de Canabaco de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi et dividitur in quatuor libros; incipit liber primus Qui sequitur me non ambulat in tenebris, etc.* Et sequuntur alii tres libelli ejusdem operis in capita distincti cum additione capitum 19, 20 et 21, ad libellum iv.

Item pariter fidem facimus et attestamur nos vidisse, inspexisse et considerasse alium libellum, in-16, manuscriptum charactere antiquo et capitum tabulis ligneis et corio, qui dicitur asservari in bibliotheca Aniciana reverend. Dom. Constantini Cajetani cujus titulus est :

Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi et de Imitatione Christi. Capitulum primum. Qui sequitur me non ambulat in tenebris, etc.

Sequuntur ordine solito alii tres libri et post finem subjungitur. *Explicit liber quartus Johannis Gersen de sacramento altaris.* Legitur charactere veteri in fine codicis. *Iste liber est monachorum congregationis sancte Justine de observantia deputatus* (1) *monasterio Sancti-Benedicti de Padolirone*, signatus n° 951-414.

---

(1) On lit sur la première page en parchemin, d'une main moderne, l'épitaphe de Jean Gerson, de Paris; après, une autre main a mis

Item alium libellum dicti reverendi Dom. abbatis Constantini Cajetani coopertum tabulis ligneis et corio, manuscriptum pulchro satis antiquo charactere in-16, cujus titulus est. *In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit libellus de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, cap.* 1. *Qui sequitur me, etc.*, et in medio primæ literæ Q visitur effigies monachi cum scapulari et tonsura crucem ferentis et sequuntur reliqui libri more solito. Quartus autem desinit quidem in XVII, capite, sequitur tamen pars tituli capitis XVIII, et lineæ aliquæ subductæ, ut appareat librum exscriptum fuisse ex antiquiore, seu exemplari, seu originali.

Item alium prædicti Dom. Constantini codicem in-12, continentem plura opuscula impressa, interque ea librum de Imitatione Christi impressum Venetiis per Joannem Baptistam Sessam an. Dom. 1501, die prima decembris sub hoc titulo : *Incipit liber primus Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis, de Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, cap.* 1. *Qui sequitur me, etc.* Sub fine subjungitur *Joannis Gerson, cancellarii Parisiensis de contemptu mundi libri* IV, *felici nomine finiunt, etc.*

Mox sequitur manuscripto charactere ut videtur antiquo *Hunc librum non compilavit Joannes Gerson sed Dom. Joannes.... abbas Vercel.... ut habetur usque hodie propria manu scriptum in eadem abbatia.*

In quorum omnium fidem nosmet ipsos subscribimus :

Celui qui a écrit cette épitaphe a pris Jean Gersen pour le docteur Jean Gerson. Ce jugement est confirmé par la note qui se trouve à la fin du manuscrit ; car si, en l'année 1414, ou, suivant Lubin, en 1419, le pape Martin V a ordonné la jonction du monastère de Padolirone à la congrégation réformée de Sainte-Justine de Padoue, et si le livre lui a été attribué, destiné, réservé (*deputatus*), il faut nécessairement admettre qu'à la fin du XIV^{e} siècle, c'est-à-dire en 1400, le manuscrit existait avant que Gerson et Kempis eussent connaissance de ce traité de morale divine.

Ego frater Claudius Morizet S. Theolog. magister cœnobiique B. M. Virginis justimontis Præmonstratensis ordinis abbas et cong. reformatorum ejusdem ordinis in Curia Romana procurator generalis. Ego Fælix Marcorius præsbiter Romanus protonotarius apostolicus manu propria sub juramento. Romæ, xxv februarii an. Dom. MDCXLI, Dom. Sebastianus Cælio, publicus actuarius.

Voyez *Valgravius, Arg. Chronologicum*, pag. 51, volume in-12, Parisiis, 1651.

N° V. An 1641, 12 mai, à Rome. Voyez chapitre VI, page 236; chapitre IX, page 55.

Déclaration puisée et écrite par le R. P. Clément Rayneri, docteur en théologie et grand prieur de l'illustre monastère de Saint-Pierre de Claude, près de Gand, le 12 *mai* 1641, *envoyée à D. Valgrave et par lui transcrite dans l'*Argumentum chronologicum, page 58.

Ego Clemens Raynerius theologiæ doctor et prior majoris incliti monasterii S. Petri Blandinii Gandaunensis a duodecim circiter annis vidi in monasterio Melicensi (est abbatia nostri ordinis famosissima ad ripam Danubii super Onasum sita in Austria) librum quemdam manuscriptum in quarto, habentem spissitudinem quatuor aut quinque digitorum continentem varios tractatus pios, omnes una manu et parili charactere (quantum humanitus indicari potest) exscriptos. Inter quos unus erat de quo agitur de Imitatione Christi. In hoc libro non dico in hoc tractatu de Imitatione Christi, sed in libro continente hunc tractatum inveniuntur aliqua cum expressione anni qui excedit ætatem Thomæ de Kempis quod mihi visum est solidum argumentum ad probandum, quod liber de Imitatione Christi non habuerit auctorem Thomam à-Kempis.

Sed traditio est illius monasterii prædictum librum Ms.

alatum fuisse per monachos nostri ordinis qui olim vocati fuerunt ex monasterio (1) Sublacensi ad reformandum prædictum monasterium Melicense. Quæ reformatio ita feliciter successit ut postea dilataverit se circum quoque factumque sit ipsum monasterium Melicense quasi caput ordinis seu certæ congregationis cujusdam sub dicta reformatione. Plura de hoc se, aut hæc ipsa exactius quam superius expressa sunt, scribere non possum, quia chartas meas quibus enuntiatius hæc omnia expresseram, reliqui Westphaliæ.

Sed vera sunt quæ superius narravi quantum humanitus recordari possum. Pater Clemens Raynerius.

Dans la même bibliothèque se trouvait, en 1650, un catalogue dressé en 1517, par le moine Étienne Burchardi, de vingt-trois manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, tous déclarés très-anciens.

L'historien Tritème parle de la réforme du monastère de Melck, et au chapitre 4 partie II, *Antiquitatum Fuldensium*, on lit qu'après la célébration du concile de Constance et au commencement du concile de Bâle, en 1431, on a entrepris la réforme de la discipline régulière; qu'à cet objet le duc d'Autriche, Albert II, qui fut ensuite roi des Romains, en 1418, demanda à Subiaco des moines afin de réformer le monastère de Melck, par le moyen duquel on opéra ensuite la réforme des monastères de la Bavière, de l'Autriche et de la Souabe.

---

(1) C'est à Subiaco, dans un désert à quarante lieues de Rome, que saint Benoît, dans le VI^e siècle, fonda son ordre : c'est de là que saint Maur fut appelé par le roi de France pour établir à Paris le célèbre monastère des Mauriniens, et c'est de Subiaco qu'après l'éloquente motion faite par Gerson, chancelier de l'Église de Paris, au concile de Constance, pour la réforme de la discipline monastique, le Pape envoya en Allemagne des moines pour rétablir la règle du saint fondateur, et c'est à Melck qu'on porta des exemplaires du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Gence, à la page XIV de sa *Descriptio historico-critica*, fait remonter cette réforme à l'année 1418, d'après l'invitation de l'archiduc Albert, dit le Pieux.

N° VI. An 1651, Rome, 19 janvier. Voyez chapitre IX, page 54.

Lettre de Dom Placide Le Simon et de Dom Jean Rubeus écrite de Rome le 19 *janvier* 1651 *contre l'acte dressé par le docteur Naudé, le* 30 *janvier* 1641, *dans le palais du cardinal de Bagny* (1).

Nous, soussignés, sommes fort étonnés que M. Gabriel Naudé ait voulu non-seulement tromper le R. P. Jean Fronteau et les autres personnes du même parti, mais encore faire, à nous et à la vérité, l'outrage de nous produire comme acteurs de sa comédie. Il est aussi éloigné de la vérité que nous nous soyons jamais plaints d'avoir été plus d'une fois trompés par D. Constantin Cajetan de pieuse mémoire, qu'il est faux que nous ayons percé la lettre du titre du manuscrit de Padolirone. Il est entier ce titre et jamais pointe de style n'y a touché. Nous nous souvenons fort bien que Son Éminence feu M. le cardinal de Bagny ayant demandé que la vérité des monuments fût attestée M. Naudé fit tous ses efforts et donna la torture à son esprit pour trouver quelque défaut ou quelque falsification dans les manuscrits en question. Mais nous n'avons pu soupçonner qu'il pousserait la chose jusqu'à mettre en risque la vérité et nous décrier dans le public par un acte feint et faux, qui n'est autorisé ni par notaires ni par témoins. Ni lui ni personne doit être surpris que nous n'ayons pas voulu souffrir qu'on dressât un acte public (quoiqu'il soit faux que nous ayons déclaré publiquement qu'il n'en fallait pas comme l'assure M. Naudé) nous ne le voulûmes pas, parceque nous le voyons dans la disposition opiniâtre d'avilir et de rabaisser le plus qu'il pourrait, et contre tout droit et raison, l'autorité desdits manuscrits. A l'égard de la vérité et de la beauté de ces manuscrits et de leurs titres puisque M. Naudé (1) en appelle à des juges éclairés et capables d'en connaître, il ira devant de tels juges, qui sont les RR. et savantissimes Pères Ferdinand Ughelli, André Victorelli, et Luc Wadding, qui tous ont feuilleté des monuments, plus examiné des manuscrits qu'aucun écrivain de ce siècle, tous connus et célèbres à Rome et dans la république des lettres par leur vaste érudition, par leur profonde connaissance de l'histoire ecclésiastique et par les livres qu'ils ont mis au jour. Ces grands personnages seront sans doute assez habiles pour connaître des manuscrits dont il s'agit, et assez sincères pour en dire ce qu'ils pensent. Fait à Rome, le 19 janvier 1651.

---

(1) Cette lettre très-intéressante fut publiée pour la première fois en français par D. Vincent Thuillier, dans le tome I, page 21. *Ouvrages posthumes de Mabillon*, Paris, 1724.

Fr. Placidus Le Simon, *procurator generalis, cong. S. Mauri.*
Fr. Joannes Rubeus, *ordinis S. Benedicti, congreg. Angliæ monachus.*

Cet acte, dit D. Thuillier, est authentiqué par un notaire des causes de la Chambre apostolique, et par Prosper Caffarelli Protonotaire, avec tous les sceaux et formalités requises.

N° VII. An 1663. Voyez à la page 179, chapitre v, et page 61, chapitre ix de notre Histoire.

Certificat notarié concernant le manuscrit N° VIII du Codex Gerardi Montis (2).

Sciant omnes quorum interest, quod anno Domini 1663

---

(1) M. Naudé n'en a pas appelé aux juges indiqués, et, d'après sa conduite versatile, il paraît qu'il fut gagné par la riche congrégation des Chanoines réguliers.

(2) Extrait des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, résidu Saint-

die 13 januarii, coram me, Angelo Roobaert, notario publicó et regio, admisso in consilio privato Regiæ Majestatis Bruxellis, Gerardimonte residente, et testibus infra nominatis constitutus Reverendus Pater Dominus Petrus Almaert, monachus bibliothecarius monasterii Sancti Adriani dicti Gerardimontis in Flandria, qui a sui superioris auctoritate in hac parte suffultus, juramento præstito in verbo sacerdotii, asseruit se a sexdecem aut circiter annis vidisse et legisse unum librum in lingua latina in pergameno manuscriptum, valde antiquum, a multis annis in bibliotheca ejusdem monasterii asservatum, continentem quatuor libros *De Imitatione Christi,* cujus ultimum folium scriptum sanum et integrum erat, in quo ultimo folio (inter alia) scripta erant verba sequentia : *Hic liber conscriptus fuit a Fr. Ludovico de Monte qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum.* Inspecto vero eodem libro, post aliquot annos in præsentia Reverendi Patris Domini Mauri Wander-Elst qui fuit prior ejusdem monasterii, invenerunt illud ultimum folium ejusdem libri laceratum ex transverso in eadem parte tantum ubi suprascripta verba erant, nescientes quis sic laceraverit, et ut memoria non everteretur, dictus Dominus constitutus propria manu scripsit eadem verba in eodem folio ejusdem libri quæ antea viderat et legerat.

In quorum fidem has subsignavit, præsentibus me et Roberto *Coox* et Egidio *Ome* testibus ad præmissa vocatis, qui mecum et Domino constituto originalem minutam hujus a me reservatam subsignarunt die et anno quibus supra. Quod attestor. J. Roobaert, *notarius.*

Germain, liasse 88, carton 147, et collationné sur l'original le 28 juin 1842, avec l'assistance de l'aimable M. Guérard.

N° VIII. An 1671, le 14 août, à Paris. Voyez préface page VII; chapitre VIII, page 3; chapitre IX, page 59.

Instrumentum 1671, *Parisiis,* 14 *Augusti, in quo Mss. Codices librorum de Imitatione Christi coram illustrissimo Archiepiscopo Parisiensi ventilati atque discussi indicantur.*

Anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo primo, die quarta decima mensis Augusti, cum ex mandato Illustrissimi D. D. Francisci De Harlay, Parisiensis Archiepiscopi, Nos infrascripti convenissemus in aula ipsius Archiepiscopali : idem Illustrissimus D. Archiepiscopus jussit nobis exhiberi plures codices manu descriptos in quibus continetur Opusculum de Imitatione Christi, dixitque se velle, ut supra, his suffragium quisque nostrum ferremus.

I. Codex oblatus est nobis membranaceus in cujus primo folio præmittitur hæc inscriptio : *Liber Monasterii Canonicorum Regularium in monte S. Agnetis Virginis et Martyris prope Suvollis.* Dein recentiori manu hæc addita leguntur : *Quem F. Joannes Latomus Professor ordinis regularium in Throno B. Mariæ prope Herentals, ejusdem ordinis generalis minister, facta visitatione monasterii B. Agnetis prope Suvollam, ejusdem monasterii ruinis ereptum, ne penitus interiret, Antuerpiam allatum, Joanni Bellero, amico veteri et fideli, D. D. anno salutis* 1577 : *porro Joannes Bellerus PP. Societatis Jesu in gratiam suorum filiorum, quos eadem societas religiosos fovet, lubens donavit kal. junii* 1590. Postea in proximo folio verso habetur indiculus eorum quæ in toto codice continentur hoc modo :

Qui sequitur me non ambulat in tenebris.
Regnum Dei intra vos est, dicit Dominus.
De Sacramento venite ad me omnes.

Audiam quid loquatur in me Domine Deus.

Et post alia ultimo loco :

Brevis admonitio ab exterioribus, etc.

In fine vero codicis post prædictam admonitionem leguntur hæc verba minio descripta.

Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI, per manus fratris Thomæ Kemp. in monte S. Agnet. prope Zwoll.

In libris quatuor de Imitatione Christi, qui in isto codice exstant, primo loco deprehenduntur errata non pauca, ex quibus hæc sint in exempla.

1°. Transpositio libri de Sacramento altaris, qui cum in omnibus aliis quartus sit, in hoc codice est tertius, tum in indiculo superius relato, tum in ipsa librorum serie, incipiens a folio verso post librum secundum.

2°. Omissiones quædam insignes, ut in lib. I, cap. 13, fol. 11, post illum versum : *Principiis obsta sero medicina paratur,* omittitur sequens ad sensum necessarius, *Cum mala per longas invaluere moras.* Et in lib. II, cap. 11, folio 35, verso : *Raro invenitur tam spiritualis*, etc. omittitur verbum *invenitur,* quod in margine suppletum est manu recentiori.

3°. Solœcismi nonnulli : ut in libro quarto (qui in aliis tertius), cap. 36, fol. 94, verso : *Quod si ad præsens tu videris succumbi* pro *succumbere,* et cap. 55, fol. 113, verso : *stips inutilis* pro *stirps inutilis.*

4°. Lituræ quorumdam verborum, quæ fallente oculorum jactu extra ordinem scripta fuerant, ut in libro I, cap. 19, fol. 15, verso, *Exercitia et sanctorum suffragia* tria postrema verba minio deleta, quinta post linea leguntur post idem vocabulum *exercitia,* quod repetitum fefellit scribentis oculos : et libri II, cap. 8, fol. 31 : *Potes cito perdere* etiam hæc vox *perdere* quæ post tria vocabula subsequitur, minio deleta est.

II. Codex Monasterii *S. Udalrici* apud Augustam Vindelicorûm, in quo præter multa habetur, *Liber primus de Imitatione Christi*, et in fine hujus libri hæc subduntur : *Et est finis hujus tractatus scripti in Concilio Basiliensi anno Domini MCCCCXXXVII. Et sic cum Dei adjutorio finitus est iste Tractatus per me Georgium de Gottingen tunc temporis capellan. in Wiblingen.*

III. Codex *Weingartensis* papyraceus, uti et præcedens, ita incipit : *Qui sequitur me,* etc. Et in fine tertii libri de Imitatione : *Explicit liber internæ consolationis finitus anno Domini MCCCCXXXIII, secunda feria ante festum Assumptionis Beatæ Virginis Mariæ per me fratrem Conradum Obersperg, tunc temporis conventualem in Weingarten.*

IV. Codex *Mellicensis* papyraceus, in quo habentur primo loco *Manuale D. Augustini, tum Regula vivendi in Monasteriis edita a B. Hieronymo.* Postea *libellus de reformatione hominis, qui in quatuor partes dividitur. Primus De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* Et post hos libros quatuor de Imitatione Christi, sequuntur varii tractatus Joannis Gerson, in his : *Considerationes* ejus XXV, *De Confessionibus audiendis,* in quarum considerationum fine legitur, pag. 120, in margine inferiori : *Explicit die Kiliani* 34, id est anno 1434. Quod probatur ex registro nobis oblato librorum ejusdem monasterii Mellicensis, scripto et absoluto anno 1517. Sic enim legitur in calce registri : *Scriptum et collectum per fratrem Stephanum Purckhardi, anno Domini* 1517. In eo autem registro recensetur primaria manu prædictus codex, qui proinde anno 1434 scriptus dici debet, non anno 1534 quo jam ante annos septemdecim registrum erat absolutum : nec anno 1334 propter opuscula Gersonis, quæ in eo continentur sub numero J. 78.

V. In eodem registro designatur etiam alius Codex itidem nobis oblatus in papyro scriptus, in quo exstat primo loco: *Tractatus S. Augustini de visitatione infirmorum;* et post alia : *Liber primus de Imitatione Christi;* tum *Contemplatio S. Bernardi de Passione;* in cujus fine hæc subscriptio legitur : *Explicit contemplatio B. Bernardi de Passione Domini, finita anno XXI, in die S. Johannis Baptistæ,* id est anno MCCCCXXI, ob rationem superius expositam de tempore scripti registri, in quo inscribitur iste codex, sub numero D. 43.

VI. Codex Monasterii S. Jacobi apud Leodium papyraceus, præter alia continens : *Librum de Sacramento altaris,* incipientem ab his verbis : *Venite ad me omnes,* etc. In præcedente vero folio verso leguntur hæc verba recentiori manu adscripta : *Anno Domini MCCCCXVII,* xv *die mensis octobris indutus fuit habitum ordinis S. Benedicti in monasterio ædificato in honorem Sanctorum Apostolorum Jacobi et Andreæ.*

VII. Codex *Salzburgensis,* itidem papyraceus, in quo varii Tractatus, quorum indiculus initio præmittitur, et in eo indiculo id legitur : *De Imitatione Christi Joh. Gers.* Et in fine libri tertii de Imitatione : *Explicit liber internæ consolationis per fratrem Benedictum die Sabbati ante festum Omnium Sanctorum, anno MCCCCLXIII, et scriptus Saltzburg. monasterii S. Petri.*

VIII. Codex monasterii *S. Germani a Pratis,* eleganter in membranis exaratus hanc inscriptionem præfert : *Incipit libellus devotus et utilis magistri Johannis Gerson de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* Et in fine libri quarti subditur : *Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento altaris, anno Domini* 1460, 13 *kal. septembris.* Quibus verbis subjungitur testimonium Caroli Le-Breton, doctoris medici facultatis Parisiensis, concedentis hunc libellum Patribus Benedictinis congregationis S. Mauri, anno 1652.

IX. Codex *Gerardi-Montensis* (1), veteris jamque detritæ scripturæ in membranis, una cum litteris Notarii publici Bruxellensis testantis factum coram se juramentum a R. P. Almaert monacho ac bibliothecario monasterii S. Adriani dicti Gerardi-Montis, visam scilicet a se ac lectam in istius codicis ultimo folio, quod ante annos aliquot in certo casu avulsum est, subscriptionem in hæc verba : *Hic liber conscriptus fuit a F. Ludovico de Monte, qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum.*

X. Codex monasterii *S. Benedicti de Padolirone*, in papyro (2) præter primum folium membranaceum, sic inscriptus : *Incipit liber Johannis Gersen primus de contemptu mundi, et de Imitatione Christi.* In qua inscriptione sana est omnino scriptura in nomine proprio, et nulla falsi legitima suspicio apparet, neque in subscriptione, quæ in fine codicis primaria manu exarata est hoc modo : *Explicit liber quartus Johannis Gersen de Sacramento Eucharistie.* Codex videtur scriptus ante annos minimum ducentos.

XI. Codex *Allatianus*, in papyro, in quo præter alia habentur libri quatuor de Imitatione Christi, præferentes hunc titulum : *Incipit Tractatus Johannis de Canabaco de*

---

(1) Mabillon appelle le manuscrit de Grandmont le *Codex omnium antiquissimus*, parmi ceux qui ont été produits, en 1671, au congrès par-devant l'archevêque de Paris; et Gence dit qu'il est au moins le plus ancien des manuscrits de l'Imitation contenant les quatre livres. Voyez *Animadversiones in Vindicias Kempenses* de 1677, et le premier volume des *OEuvres posthumes*, Paris, 1724.

(2) Ce manuscrit, dont nous donnons le *fac-simile*, et que nous avons examiné avec beaucoup d'attention, ne présente pas la moindre altération; cependant Naudé soutenait par-devant le Parlement qu'on avait altéré le nom de Gersen : mais nous avons déjà dit que le monastère de Padolirone a été réuni à celui de Sainte-Justine en 1414, comme il est exprimé au bas du manuscrit, de la même écriture ancienne; donc son existence est antérieure à l'époque où Gerson a écrit, donc l'Imitation n'est pas de lui, et il n'y avait pas d'intérêt à changer le nom de l'auteur.

Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi, et dividitur in quatuor libros. Cognomentum *de Canabaco* interscriptum habetur super lineam, sed tamen eadem manu eodemque minio. (Voyez chap. VII, pag. 36.)

XII. Codex *Cavensis*, optimæ notæ, in membranis vetustis eleganter scriptus, in cujus prima littera vocis *Qui* imago Monachi nigri crucem gestantis initio repræsentatur. Cujus imaginis exprimendæ occasio nata videtur ex illis verbis, quæ Auctor ipse dicit in lib. III, cap. 56 : *Suscepi de manu tua crucem, portabo eam usque ad mortem sicut imposuisti mihi : Vere vita boni Monachi crux est, sed dux Paradisi.* In hoc codice habentur quatuor libri de Imitatione. (*Ibid.* pag. 36.)

Pro *tertio decimo* exhibitum est nobis testimonium publici notarii oppidi Aronæ in ditione Mediolanensi, quo nobis facta fides est, exstare in bibliotheca collegii Aronensis societatis Jesu *quemdam librum antiquum manuscriptum in charta pergamena incipientem per litteras rubeas, videlicet* L. J. ac deinde sequi hæc verba : *Incipiunt capitula primi libri Abbatis Johannis Gersen, sub numero viginti quinque;* et primum capitulum sic incipere : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris.* Et post librum quartum : *Explicit liber quartus et ultimus Abbatis Johannis Gersen, de Sacramento altaris.* Lecta sunt etiam nobis Bernardini Rossignolii, Andreæ Majoli, Possevini, ac Bellarmini testimonia de isto codice Aronensi, quem *perantiquum* Possevinius vocat.

Præterea ostensæ sunt etiam nobis variæ ejusdem opusculi editiones primariæ, sub nomine sancti Bernardi, una absque temporis nota, aliæ sub nomine Johannis Gerson, una etiam versionis gallicæ sub nomine Thomæ a Kempis facta anno 1494, in cujus fronte præfigitur monitum istud, *libellum* scilicet *de Imitatione a quibusdam eatenus attributum fuisse S. Bernardo aut magistro Johanni Gersoni:*

In quorum fidem communi consensu hoc instrumentum subsignavimus die quintadecima ejusdem mensis, anno prædicto.

Subscripserunt in originali A. Faure, Carolus Le Cointe congreg. Oratorii presbyter, de Vion d'Herouval, de Valois, Baluze, Cotelier (1).

Franciscus, miseratione divina et sanctæ Sedis Apostolicæ gratia archiepiscopus Parisiensis, ea omnia quæ in superiori instrumento exposita sunt, bona fide, cum maturo ac diligenti examine de nostra auctoritate et in præsentia nostra facta esse testamur. Datum Parisiis, anno, mense et die quibus supra. Franciscus, *Archiep. Paris.*

De mandato illustrissimi ac religiosissimi Domini D. Archiepiscopi † *Morange.*

Ego infrascriptus, cum ab illustrissimo D. Archiepiscopo, una cum viris clarissimis delectus fuissem ad examinandos prædictos Codd. Mss. nec hora indicata adesse potuissem, visis et accurate perspectis iisdem codicibus, testor ea omnia ut in præmisso instrumento exposita sunt, ita se habere. Du Fresne du Cange.

N° IX. An 1674, du 1er août, conférence tenue à Paris sur le manuscrit *Slusianus*. Voyez préface, page viij; chapitre IX, page 63.

1674, die prima Augusti, Romæ. Testimonium Clar. V. I. G. Slusii. *Ego infrascriptus fidem facio quod Codex manuscriptus in quo continentur quatuor libri de Imita-*

---

(1) Antoine Faure était docteur de Sorbonne.

D. Charles Lecointe, oratorien, auteur des *Annales ecclesiastici Francorum*, décédé en 1681.

Henri de Valois, historiographe, l'un des hommes les plus savants de son siècle, mort en 1676.

Jean-Baptiste Cotelier était (dit Feller) d'une probité, d'une candeur, d'une modestie dignes des premiers temps; il fut, avec Du Cange, employé à la révision du catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale. Il est mort en 1686.

tione Christi, et in quorum fine minio scriptum habetur, Explicit liber de Sacramento altaris Johannis Gersen. *Romæ a me pecunia emptus sit, et datus Patri Antonio Durban, procuratori generali congregationis Sancti Mauri ordinis Sancti Benedicti, mittendus Parisios R. P. Lucæ Dacherio* (1) *prædictæ congregationis monacho.*

Datum Romæ die prima Augusti anno 1674. *Subsignavit in originali :*

Johannes Gualterus, Brevium secretorum S. D. N. D. Clementis divina Providentia PP. X. secretarius et prælatus domesticus.

Testimonium clarissimorum Virorum qui Codicem a prædicto D. I. G. Slusio nobis concessum ac Gerseni inscriptum videtur.

Nos infrascripti fidem facimus, visum a nobis Codicem papyraceum ab annis minimum ducentis manu exaratum, in quo habentur quatuor libri de Imitatione Christi, cum hoc titulo : De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum primum capitulum. *Et cum hac subscriptione in fine libri quarti :* Explicit liber quartus et ultimus de Sacramento Altaris Johannis Gersen. *Quam quidem subscriptionem primaria manu appositam, omnino sanam et integram esse testamur, uti etiam nobis constitit litteris testimonialibus illustrissimi viri Johannis Gualteri Slusii, Brevium secretorum S. D. N. Clementis Papæ X, secretarii et prælati domestici, a quo hic Codex Patribus congregationis S. Mauri commodatus est. Datum Lutetiæ Parisiorum. X Kal. septemb. anni MDCLXXIV.*

Subsignaverunt in originali :

Carolus Le Cointe presb. Congr. Oratorii, Du Fresne Du Cange, De Vion d'Herouval, Hadrianus Valesius. De Launoy, Stephanus Baluze, Cotelier.

---

(1) L'abbé Feller fait de grands éloges de d'Achery, mort en 1685, qui consacra toute sa vie à l'étude.

N° X. An 1687, 28 juillet, de Paris. Voyez préface page xiv; chapitre II, page 39; chapitre IX, page 64.

Jugement donné en 1687, le 28 juillet, à Paris, sur plusieurs manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ, que Mabillon emporta d'Italie, copié des pièces existantes à la Bibliothèque du Roi, à Paris, dans le carton n° 88, B. 7, des manuscrits des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés n° 147, qui ont été sauvés à la suppression du monastère.

Instrumentum 1687, (1) 28 *Julii, Parisiis, a novemdecim doctis viris subscriptum, circa ætatem Mss. Aronensis, Parmensis et Bobiensis, qui a Mabillonio ab Italia fuerunt translati.*

Nos infrascripti testamur visos, inspectos ac diligenter examinatos a nobis fuisse tres codices manuscriptos, in quibus quatuor de Imitatione Christi libri vulgati continentur.

Primus *est Codex domus probationis Aronæ societatis Jesu, ut initio libri manu recentiori adscriptum legitur; in membranis exaratus, in cujus primo folio hic titulus minio pictus habetur :*

Incipiunt capitula primi libri Abbatis Johannis Gesen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, cap. I.

Item initio libri secundi : Incipit tabula libri secundi abbatis Johannis Gesen de interna conversatione, cap. I.

Deinde post librum secundum : Incipit tabula tertii libri Abbatis Johannis Gesen de interna Christi locutione ad animam fidelem.

Hi omnes tituli minio descripti sunt usque ad argumentum capitulorum. Titulus autem quartus ex atramento sic præfert : Incipiunt capitula quarti libri Abbatis Johannis

---

(1) Gence, dans son édition latine *de Imitatione Christi*, de 1826, à la page lxxj, rapporte ce même document, que nous avons revu.

Gessen cum quanta reverentia Christus est suscipiendus, cap. I.

Postremo in fine libri ex minio : Explicit liber quartus et ultimus Abbatis Johannis Gersen (1), de Sacramento altaris.

Post hæc sequuntur in eodem codice : Augustinus ad Cornelium de contemptu mundi. Epistola B. Bernardi ad parentes suos. Ambrosius de moribus et honesta vita: *ac demum* Bernardi aliud fragmentum.

Quæ omnia eadem manu, eodemque charactere absque ulla diversitate scripturæ exarata sunt eleganter. Quæ scriptura nobis videtur non inferior annis trecentis (2).

Secundus Codex est S. Johannis Evang. Parmæ in minima forma, in quo libris quatuor de Imitatione Christi: præmittitur Regula S. Benedicti, *in cujus fine hæc leguntur :* Sanctissimi Benedicti explicit Regula discretione præcipua et sermone luculenta, die octavo Augusti 1466. *Deinde post unum foliolum sequitur :* De Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi, caput I. *In fine vero libri quarti :* Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersem, de Sacramento altaris. Amen.

Tertius *denique Codex nobis exhibitus est Monasterii Sancti Columbani de Bobio, signatus numero* 554, *sub hoc titulo :* In nomine Domini. Amen. Incipit libellus de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi. Capitulum primum. *Et post tres priores libros :* Incipit

---

(1) Voyez le *fac-simile* que nous avons donné au chapitre VIII, ainsi que les quatre planches publiées par Gence, dans la *Descriptio historico-critica* de son édition latine de 1826, page lxxvi.

(2) Les savants ont donc déclaré le manuscrit d'Arone de l'an 1386, époque à laquelle Gerson n'avait que vingt-trois ans, et Thomas à-Kempis cinq ans. A cette autorité, nous ajouterons celle de Mabillon, dans son *Museum Italicum*, où il dit qu'après un examen réfléchi du manuscrit, il était de la même opinion, savoir, qu'il appartient au xiv^e siècle.

liber Johannis Gersem cum quanta reverentia et devotione sacratissimum Dominicum corpus et sanguinem sit sumendum.

Et in fine libri quarti : Explicit Deo laus et beatissimæ Mariæ Virgini. *Extremo loco habetur brevis tractatus pius, incipiens ab his verbis absque titulo :* Quoniam, carissime, in hujus miserabilis vitæ fugientis ærumpnosa via sumus, etc.

Quo in codice, etsi nulla temporis apposita est nota, scriptura tamen(1) *videtur esse ejusdem ætatis ac temporis quo scriptum fuisse censuimus Codicem Aronensem* (2). In quorum omnium fidem præsens instrumentum scripsimus, die 28 mensis julii anno millesimo sexcentesimo octogesimo septimo, apud Lutetiam Parisiorum, in Monasterio Sancti Germani a Pratis. Signarunt

A. Faure.
De Sainte Beuve.
De Vion d'Herouval.
Cousin.
Du Fresne Du Cange.
Eusebius Renaudot.
S. Baluze.
J. Hardouin, S. J.
B. D. Herbelot.
Cl. Chastelain, Canonic. S. M. Parisiensis.

F. Natal. Alexander, Doctor Facultatis Paris.
L. Ellies Du-Pin.
François De-Launay.
Caille-Dufourny.
Emericus Bigot.
Carolus Bulteau.
F. Casimirus Oudin.
Clément.
S. Chamillard, S. J.

---

(1) *Ut ex lineolis super litteram I adjectis aliisque indiciis colligitur, ad seculum decimum quartum accedit. In quorum fide, etc.* Nous avons observé que cette phrase a été écrite de la même main à l'original, et effacée par de petites barres, probablement parce qu'on a cru devoir plus positivement déclarer que le manuscrit de Bobbio était aussi ancien que celui d'Arone; mais il ne résulte d'aucune fraude ni malice.

(2) Savoir, de 1386, car celui d'Arone a été jugé antérieur de trois cents ans au moins.

Accedit Mabillonii auctoritas in suo *Museo Italico* juxta Amort, page 251, *Deductio critica.* Ibi de Codice Aronensi Mabillon testatur se illum attente considerasse, et deprehendisse vera esse quæ sui de ejus antiquitate scripsere, nempe eum ad XIV sæculum pertinere ac scriptum fuisse.

Il est à considérer ici que Mabillon fut le promoteur de cette assemblée, que lui, ainsi que Du Cange, Baluze. Renaudot, Herbelot, Noël Alexandre, Emeric Bigot (1) et Oudin, étaient les hommes les plus savants dans la diplomatique et les plus consciencieux. (Voyez D. Thuillier, déjà cité.) Il est sûr que dans l'examen des manuscrits ils ont apporté toute leur attention au manuscrit d'Arone en particulier; qu'ils se sont communiqué les observations et les lumières acquises par l'inspection de différents manuscrits, notamment d'Italie, de manière à ne pas tromper le public par le jugement donné, comme le docte Napione le fait très-bien observer dans son Mémoire de juin 1810, auquel nous avons contribué par des renseignements et des livres très-rares que nous avions obtenus de notre collègue au Corps législatif, le baron de Sacy, et que nous apportâmes de Paris à l'estimable historien.

---

(1) Bigot fut en grande réputation comme expert en paléographie, et le savant Charles Dati faisait cas de ses décisions. Baluze était très-considéré, et l'abbé Feller dit que peu de savants ont eu une connaissance plus étendue des manuscrits. Comment donc Gence, à la page lxxiij de sa préface, prétendit-il opposer à l'autorité des savants susdits un jugement porté verbalement par Dacier, Gosselin, Van Praët, Lespine, Petit-Radel, Daunou, Raynouard, Lemaire, tous morts aujourd'hui, et par M. Hase, qui certainement n'ont donné leur avis que sur les planches du *fac-simile*, publiées par Gence en 1826, car le manuscrit original est à Turin. Qu'on juge donc de l'autorité de cette assertion.

N° XI. An 1726, 17 juillet. Voyez chap. VI, pag. 247, chapitre VIII, page 12.

Epistola Antonii Casati, Societatis Jesu in urbe Mediolani, ad Reverend. Patrem Jacobum Bisselium ejusdem Societatis Jesu, de Aronensis Codicis antiquitate.

Sero nimis humanissimas litteras a Rever. vestra VIII februarii ad me datas accepi. Diu quippe Mediolano abfui, alibi detentus in visitatione provinciæ, præsertim collegiorum quæ in ditione Genuensi sita sunt.

Curavi tamen, ut quamprimum Arona deferretur exemplar controversarum, illudque subjeci eruditorum oculis quos in hac urbe nostra celebriores novimus.

En autem, Reverentia Vestra, illorum judicium fideliter expositum.... Unanimi scilicet consensu post diligens examen pronunciant : Exemplar præfatum ante annum 1400 fuisse conscriptum. In eadem ferme sententia se profitetur esse pater Johannes Baptista Musca in collegio nostro Braydensi (1) bibliothecæ præfectus, eique libenter subscripturum intelligo P. Harthzeim nunc temporis ni fallor in Coloniensi collegio philosophiæ magistrum, qui fertur exemplar idem non semel nec perfunctorie suspexisse, dum tertium probationis annum in Aronensi domo perageret. Per hæc satisfactum iri spero religiosissimis DD. Canonicis quibus universa nostra societas tantum debet, abunde scilicet ad intentum fore censentur. Quare cum ea qua par est gratia animi significatione R. V. me devinctum profiteor, meque SS. SS. et precibus impense commendo.

R. V. humillimus in Christo servus,

Antonius Casatus, *e Societate Jesu.*

Mediolani, 17 julii 1726.

---

(1) La riche bibliothèque de Brera, à Milan, appartenait au collége des Jésuites avant sa suppression, en 1773. Nous sommes étonné

Le père Bisselius avait demandé cette déclaration pour le chanoine Amort, qui, en 1717, avait déjà obtenu par le père Maggioli la déclaration datée de Crémone le 28 janvier.

Voyez Amort, page 73, *Moralis certitudo*. Voyez aussi ce que nous avons dit de la famille Maggioli, de Gênes, au chap. VIII, et le document III, part. 2 de l'Appendice.

N° XII. An 1809, le 21 mars, Paris.

Première lettre de l'abbé Charles Denina, bibliothécaire de l'Empereur, au Louvre, à M. le chevalier Clément de Priocca, à Pise, énoncée au volume II, pages 3 et 106.

La dissertazione epistolare intorno all' autore del veramente aureo libro *De Imitatione Christi* non trova appresso questi francesi, la stessa approvazione (di quella sulla patria di Colombo), talmente sono persuasi da tre o quattro scrittori che hanno trattato questo punto di storia ecclesiastica e letteraria.

Eppure l' amico nostro Napione prova molto bene che il vero autore è Giovanni Gersen, mi rincresce però che non abbia fatto osservare che quel luogo di *Canabaco* che gli avversarj non trovano in veruna carta geografica, non è altro che *Cabaliaco* (1), essendosi cangiato il B in N. e LI in B.

Deuxième lettre de l'abbé Denina à M. l'abbé Burbatti.

Paris, 22 mars 1809.

Riguardo alla dissertazione epistolare sull' autore *De*

---

qu'Amort ait rapporté cette lettre à la page 75 *Deductio critica*, car elle prouve qu'on assigna le manuscrit d'Arone au commencement du XV^{e} siècle, et non plus tard.

(1) Nous lisons, dans une charte du 7 novembre an 1000, *Cabaliacum* : ce nom fut corrompu en *Cabanacum*.

Imitatione Christi, avrò il piacere d'aggiungere alle dotte sue osservazioni, che il nome del monastero e villaggio di Canabaco è certamente uno sbaglio di copista anzi un effetto della scrittura di que' tempi che fece precedere il B per N, ed il LI per un B e fece leggere *Cabanaco*, forse Canabaco per Cabaliaca (1) che è sicuramente Cavaglià.... Aggiungo intanto a riguardo della dissertazione epistolare sull'autore dell'aureo libro *De Imitatione Christi*, che un ora fà parlandone col mio collega signor Barbier, autore dell'opera des *Auteurs Anonymes*, abbandona l'opinione per Tommaso à-Kempis.

(*Note du président* Durandi. Voyez pages 3 et 106.)

A propos des différents noms donnés au village de Cavaglià, l'historien Durandi (dans une dissertation du 17 août 1806 que nous possédons) dit que dans les manuscrits qui assignent pour patrie à Jean Gersen *Canabaco, Cavabaca* ou *Cabaliaca*, les variantes proviennent de ces temps barbares où les noms des villages, comme ceux des familles, furent altérés. Il observe, 1°. que la *cella Sancti Vincentii in Cabanaca* dépendait du grand monastère Bénédictin *de Fructuaria*, aujourd'hui San-Benigno, dans la province du Canavais. 2°. Que le Canavais avait tiré son nom de l'ancienne terre de *Canava* ou *Canaba*, qui, avant le XIe siècle, fut détruite, et qu'ainsi le moderne Cavaglià avait été pris pour le village susdit, et son nom mal écrit.

Nous avons déjà fait observer à la page 304, tome I de l'*Histoire de la Littérature Vercellaise*, que depuis l'an 1266 on disait *homines Cabaliacæ*, et que le village de Cavaglià fut nommé *Cabaliaca* et *Cabanaca*. Ainsi nous lisons que *Fr. Angelus de Tronzano fuit receptus ad Ordinem per fratrem de Cabanaco tunc superior conventus S.*

---

(1) Denina suppose ici une erreur de copiste, plutôt qu'une incertitude dans l'orthographe du nom de ce village peu connu.

Pauli de Vercellis. Voyez *les Biscioni*, tome III. Delevis. *Anecdota sacra*, et les registres du village de Cavagliä.

N° XIII. An 1814. Voyez tome II, chapitre VIII, page 42.

Lettre du 2 mars, de l'abbé du monastère de La Cava au chevalier de Gregory (1), *à Rome.*

Sono oltremodo dolente, che il suo gentilissimo foglio del 1°. marzo non mi sia giunto prima di questa mattina, poichè non ho potuto risponderle prima, e quindi avere la direzione per darle risposta nel caso ella parta di Roma prima che la mia risposta le giunga.

Il motivo del ritardamento della sua lettera ha potuto ben essere, ch' ella la diresse in Napoli, ed io ero gia ritornato alla Cava; ma forse anche le circostanze presenti vi hanno contribuito.

Io non ho lasciato e prima e dopo della sudetta sua lettera di cercare per mezzo dell' archivista, e per me medesimo tutti i manoscritti e tutte le memorie ed i notamenti. non pure di questa biblioteca, ma ben anche di questo celebre archivio, per rinvenire o il codice *De Imitatione Christi* (2) o qualche notizia a quello appartenente: ma niun vestigio, niun motto, mi è riuscito di ritrovarne, e quel che più mi sorprende, non vi ha quì memoria, ne meno presso i vecchj di questo luogo, che siasi una volta posseduto un tale manoscritto, e che sia poi stato mandato a Roma frà libri di antiche stampe, ec.

Gradisca, ec. Carlo Mazzacani, *Abate di Cava.*

---

(1) Le président de Gregory ayant, en chambre du conseil de la Cour impériale, refusé de prêter serment à Murat, roi de Naples, occupant les États Romains au nom de la Sainte-Alliance, ne put partir de Rome, à cause du brigandage sur les routes. Il a eu l'honneur d'offrir ses hommages, à Imola, au pape Pie VII, qui l'a bien accueilli

(2) Le manuscrit avait été trouvé par Mabillon, et porté à Paris

N° XIV. An 1831, 3 mars, à Paris. Voy. tom. II, pag. 229.

Certificat négatif de M. Alexis-Paulin Pâris, employé à la Bibliothèque royale des manuscrits, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il résulte que parmi les 60 *volumes des ouvrages manuscrits de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, il n'a pu retrouver le livre de l'Imitation de Jésus-Christ.* (Voyez chapitre VIII, tome I, page 310.)

Je déclare volontiers à M. le Président de Gregory, qu'ayant eu à m'occuper spécialement dans le travail des catalogues de la Bibliothèque du Roi, des manuscrits qui portent le nom de Jean Gerson, je n'ai pas trouvé parmi les œuvres de ce dernier l'Imitation de Jésus-Christ.

A l'original, P. PARIS.

Paris, ce 3 mars 1831.

N° XV. An 1831, 31 août. Voyez chapitre X, page 235.

Memorie autentiche estratte dall' Archivio del Reverendissimo Capitolo d'Ivrea, donde resulta che :

1524, 19 maggio, assegnazione della settimana al canonico Girolamo Avogadro di Cesare Avogadro di Cerrione.

1525, 2 dicembre, assegnazione di sua Prebenda.

1529, 5 settembre, optione per la morte Defeys de' signori di Piobesi.

Idem, 4 dicembre, optione di Prebenda concorrente il Bernardino di Buronzio.

1530, 4 novembre, altra optione.

1532, 21 maggio, optione per la morte del canonico Bernardino di Buronzio.

1542, 19 settembre, altra optione.

---

pour le congrès de 1671, comme nous l'avons dit dans la préface de l'édition latine du *Codex de Advocatis,* et au chapitre VIII de cette Histoire.

1549, 15 dicembre, elezione fatta dal capitolo d'Ivrea per la morte del canonico Gerolamo Avogadro di Cesare Avogadro di Cerrione.

Altro non ho potuto ricavare nè rinvenire, previa attenta e lunga ricerca. In fede.

CANONICO MARCO *così richiesto.* †

Ivrea, 31 agosto 1831.

Voyez, au n° XXVII, la note de 1842, obtenue de l'obligeance de monseigneur l'évêque d'Ivrée.

N° XVI. An 1832, Paris, 11 janvier.

M. le marquis de Fortia à M. le Président de Gregory, à Turin. (Voyez chapitre IX, page 216; chapitre X, page 245.)

Je vous ai écrit hier, Monsieur et bien cher ami, mais comme M. de La Porte ne part que ce soir, j'ai encore le temps de vous écrire un supplément que voici. Je n'avais point remarqué de date sur votre manuscrit *de Advocatis*; de plus, le 14 février 1349, n'était pas un dimanche, mais un samedi.

M. Gence vous prie de lire avec attention son Mémoire, surtout à la page 29; il vous observe que le notaire de la famille des Avogadro aurait dû ne pas se contenter de son attestation personnelle, et appeler des témoins respectables; mais si vous faites venir le *Diarium* à Turin, cela lèvera toutes les difficultés. Le 14 février a été un dimanche en 1479 et 1529. Au reste, madame de Fortia est de votre avis, comme vous le verrez par le billet ci-joint. Ainsi, vous avez les Dames pour vous, vous êtes donc sûr du succès.

J'ai vu M. le comte de Tournon; il est beaucoup mieux, etc.

Je vous répète toujours avec plaisir, Monsieur et très-cher ami, l'assurance des sentiments que vous nous connaissez, et qui dureront autant que nous,

Le Marquis DE FORTIA.

Nous avons demandé au respectable ami la permission de publier le billet de madame la marquise de Fortia (1), qui était joint à cette lettre.

« Cher Président, savez-vous que j'ai manqué d'avoir un duel, à cause de vous, avec madame Gence. Je lui ai dit que j'étais de votre sentiment sur l'auteur de l'Imitation; hélas! je ne sais si elle ne m'entachera pas de judaïsme. Elle est plutôt attachée à Thomas à-Kempis. Pardonnez si je ne ressaisis pas toute la gravité du sujet. »

N° XVII. An 1832, li 30 marzo, Biella.

Lettera dell' abbate conte Avogadro, al Presidente, cav. de Gregory, a Torino. (Voyez chapitre x, page 246.)

La linea omessa nel *fac-simile* non è colpa mia nell'annessa copia 25 novembre 1831, autentica Dionisio, ma bensì del calcografo (cosa che a chichesia può accadere in simile cosa) lasciare in isbaglio una lineola : epperò avendola nel Diario rinvenuta, l'ho di bel nuovo fatta calcare, e la troverà qui unita onde frapporla a suo luogo. Del resto in tutto la trovo *fac-simile* e simile a tutte le copie spedite dal signor Dionisio ed in fine ad ora. . . . .
Il nome in ultimo di *Joseph de Advocatis* che mi cerca dove stia scritto ed in che anno, gli ripeto che stà in margine due volte all' anno 1345 ed una volta all'anno 1349.

Stimo inutile rimandargliene il *fac-simile* sapendo che già lo ha, etc.

---

(1) Nous regrettons et regretterons toujours la perte récente d'une Dame de quatre-vingt-deux ans, qui, depuis 1811, à Rome, avait droit à notre estime par ses talents et ses vertus morales.

Prés. DE GREGORY, rue Duphot, n° 18.

Paris, 11 août 1842.

Riguardo poi se siasi scritto *Plato* o *Prato* è cosa non sì facile a definir senza essere astrologo, essendo sì male scritto quel L o R da non potere sì facile distinguere, non avendo ciò importanza se ne attenga al più probabile.

Ecco quanto le posso dire.

Biella, 30 marzo 1832. GUSTAVO AVOGADRO.

N° XVIII. An 1832, Biella, 18 maggio.

Lettera del reverend. sig. teolog. canonico Morra, tesoriere, e vicario capitolare della chiesa cattedrale di Biella, sede vacante, al Presidente cav. de Gregory, in Crescentino. (Voyez chapitre x, page 246 et suivantes.)

Solo di jeri mi venne consegnata la lettera compitissima di V. S. Illustrissima, in data 4 aprile, che mi fece l'onore di indirizzarmi unitamente al dottissimo supplemento all'articolo di Gersen, che leggerò con vera soddisfazione, e di cui le ne rendo le mie più distinte grazie unitamente al signor Abatino Avogadro, che lo gradì pure con somma riconoscenza.

Il noto *Diario* si vuole sempre chiuso a tutti i sigilli, mi si rassicura però, che il *fac-simile* è veramente genuino, e che perciò potrà con tutta tranquillità la Signoria Vostra Illustrissima farlo incidere. Mi studierò ciò non di meno di esaminare attentamente, se mi riesce l'adito, quel giorno della donazione, che pare alquanto oscuro se sia ciò li 14 o li 15 febbraio, e lo terrò alla corrente.

Ho pure tentato di venire a lume del *Paracletus* ed altri nomi, nel magnifico archivio del signor cavaliere Angelo Avogadro, ma non mi riuscì di ritrovare cosa in proposito; so però che gl'alberi genealogici esistono nell'archivio del signor conte Avogadro di Colobiano (1) in Torino, dove

---

(1) Nous avons fait toutes les recherches possibles, mais l'arbre généalogique n'a pu monter au-delà de 1406, les documents s'étant perdus.

Vostra Signora potrà con facilità rinvenire ogni cosa, perchè fece il prelodato signore conte una raccolta di tutte le carte più antiche della famiglia Avogadro.

Reverend. serv., ec.

All'original. *Canonico tesoriere,* Morra.

Nº XIX. An 1832, Biella, 18 maggio.

Lettera dell' Illustrissimo abate Gustavo Avogadro di Valdengo, Cerrione, ec. al cav. de Gregory, a Torino. (Voyez chapitre x, page 247.)

Dal signor canonico Morra mi fu communicata la notizia sua in stampa sul Gersen di Cavaglià; ne lo ringrazio infinitamente, ec. ec.

Riguardo al *Diarium de Advocatis* (dice) glie ne ho contestata la fede colla mia asserzione : credo a questa s'unirà l'asserzione del canonico Morra, del notajo Dionisio, di due testimonj presenti (come dal mio primo foglio sul codice Avogadro legalizzato Dionisio potrà vedere) si sono già vedute le asserzioni. Pubblichi ella pure queste cose tutte, se così le aggrada, che io sono contento d'essere reputato mentitore appò il publico tutto letterario su questo punto, se non valgo a contestarne l'autenticità del manoscritto; egli così si scaricherà dal peso, che su lui ricade al presente, ec.

Divotissimo servo, Gustavo Avogadro.

Nº XX. An 1832, Biella, 17 luglio.

Lettera del rev. sig. canonico teolog. tesoriere Morra al cav. presidente de Gregory, a Torino. (Voyez chap. x, pag. 248.)

Illust. Signore. Solo in questo istante mi riesce di avere quel *fac-simile,* che collazionato col originale veramente concorda, e che mi reco a dolcissimo pregio di trasmetterlo a V. S. illustrissima corredato dà quelle dimenzioni (1), che desidera, lasciando ella un prezioso monumento alla famiglia Avogadro, se ne cura l'incizione.

Mi rallegro di nuovo secolei del vivo ed efficace impegno, con cui si adopera a benefizio della società, e della religione, ed augurandomi nuove occasioni di poterla obbligare, godo di rinnovarmi colla massima considerazione.

Biella, 17 luglio 1832. *Canonico tesoriere*, Morra.

P. S. Il conte Avogadro e l'Abatino le porgono i loro rispetti.

N° XXI. An 1832, Biella, 17 luglio.

Lettera dell' abate Gustavo Avogadro, conte di Valdengo, Cerrione, ec. al cav. presidente de Gregory, a Torino. (Voyez chapitre x, pag. 249.)

Dal sig. canonico Morra mi venne referita la commissione che Vostra Signoria desidera premurosamente glie la ho adempita. Ho seguito l'ortografia del codice, la lunghezza delle linee, il formato delle pagine ed ho persino per maggiore chiarezza messo l'interlineamento, che segue le pagine : più vorrei fare per obbligarlo se potessi, ec.

Le mie indagini sugli alberi antichi delle famiglie Avogadro sono già ad un punto che, credo, è difficile potere più oltre andarne. Ho rivolto da cima a fondo molti archivj; sono da sei mesi, che fò ricerche, ed il più antico albero genealogico sì data del 1400 circa, così che parmi che il campo si debba abbandonare, non trovandosi menzione nè di *Joseph* nè di *Vincentius* nè di *Paracletus* : tuttavia non lascierò ricerche, e se mi verrà fatto di farne qualche cosa, io lo terrò al corrente, ec., ec.

Biella, 17 luglio 1832. Gustavo Avogadro.

---

(1) Nous avons demandé à connaître le format du Journal de la famille de Joseph de Advocatis, et nous l'avons obtenu et publié.

N° XXII. An 1832, Biella, 31 luglio.

Lettera dell' abate conte Avogadro al sig. cavaliere de Gregory, presidente, ec. (Voyez chap. x, pag. 249.)

Colla pregiatissima sua lettera ho ricevuto li due *fac-simile* delli *Codici de Advocatis* et *Aronensis*, e la investitura del feudo di Cerione a Martino Avogadro, che molto lume mi ha dato; ma del *Joseph*, del *Vincentius* e del *Paracletus de Advocatis*, niente fin qui, ec.

Dalla scrittura dei codici Avogadro e d'Arona chiaro appare, che il primo è oltre di 200 anni anteriore, ed in vero le compiego quì un *fac-simile* d'un antico Breviario simile per scrittura al *Codice de Advocatis* in cui non si trova il *Stabat Mater*, inno composto nel 1330 dal B. Jacopone da Todi, ec., ec.

A l'original. GUSTAVO AVOGADRO.

N° XXIII. An 1832. Biella, 11 dicembre.

Lettera del conte Gustavo Avogadro, al cav. de Gregory, a Parigi. (Voyez chapitre x, page 250.)

Egregio Signor Cavaliere. Una sua lettera in data 9 febbrajo del corrente anno mi aveva graziosamente avvertito della osservazione fattasi a Parigi sulla data del giorno della donazione del Diario Avogadro, sul fatto del codice Avogadro, e parmi di averlo in allora riscontrato ed assicurato che in vece del 14 stava lo 15, giorno di domenica, e che stante la massima simiglianza del carattere di quei giorni nato era lo sbaglio frà il 4 ed il 5 (15)...... Ora nuovi conforti alla tesi del 15 debbo annunziarle d'avere col libro del cavaliere Carena sottoposto a calcolo l'anno 1349 epoca della mentovata donazione, e vidi con piacere il 12 aprile essere esattamente la Pasqua di quel anno ed il 15 febbrajo per consequenza una domenica, stantechè quell' anno cominciò per giovedì, essendo la lettera dominicale la D.

Una tal cosa per parte mia non voleva silenzio, l'urbanità m'imponeva di notificarla a chi con tanta gloria s'affatica per vendicare alla patria il più bel lustro, il più bel giglio, che da oltramontana bufera veniva nella deserta ajuola pesto e schiacciato.

Signore Cavaliere voglia aggradire benigno e condiscendente i piccioli sforzi che fà il debole mio ingegno, ec.

Signé à l'original, Gustavo Avogadro.

Biella, 11 dicembre 1832.

N° XXIV. An 1833, 14 aprile, Biella.

Extrait de la lettre de M. l'abbé Avogadro, qui répète le témoignage donné dans la précédente, à l'égard de la vraie date du 15 février, jour de dimanche, époque de la donation du manuscrit de l'Imitation faite d'un frère à l'autre. (Voyez chapitre x, page 251.)

Riguardo però alle ulteriori ricerche sulla nostra famiglia le dirò, che non venni mai al punto di trovare un albero genealogico soddisfacente che ascendesse oltre al secolo xv, e mai ancora poi, questo intiero. Quel che più monta però n'è il vedere che nelle stesse terre ad essi Avogadri infeudate, nei libri parocchiali non è più capace di rinvenire un attestato di nascità o di morte sopra al secolo xvii. Mi muove la bile, ec.

Lodo la sua bella edizione del codice *de Imitatione* fatta co' tipi del Didot, e la posso assicurare che sia pel formato sia per le note, ad ogni modo ha incontrato il mio genio, e stia certo, che la Repubblica italiana letteraria le sarà grata per un tanto lavoro e si fatticoso di collazionare tanti codici, e tutti commentarli, sia coi Padri della Chiesa, sia coi Aquilejesi, sia cogli scrittori sì ecclesiastici che profani. L'Avo mio carissimo non che il pregiatissimo canonico Morra fanno complimenti, ec.

Biella, 14 aprile 1833. Gustavo Avogadro.

N° XXV. An 1833, 24 mai. Délibération du très-illustre chapitre de l'Église métropolitaine de Verceil, énoncée dans la préface, page xxv. (Voyez tome II, page 258.)

In Metropolitana (1) *Vercellensi. Exemplar actus Capitularis diei* xxiv *maji* 1833.

Ibique.... Dominus canonicus theologus Verga thesaurarius retulit, ac refert, se litteras accepisse Parisiis datas ab Illustrissimo Præside, et equite de Gregory Vercellensi, in quibus se paratum dicit ad offerendum huic Ecclesiæ et Capitulo codicem *De Imitatione Christi,* quem manuscriptum *de Advocatis* ipse possidet, ut, obtento Capituli assensu, in archiviis hujus Metropolitanæ, una cum antiquissimis Eusebianis monumentis in perpetuum asservetur.

Illustrissimi ac Reverendissimi DD. Canonici eidem domino canonico theologo Verga commiserunt et committunt, ut Illustrissimo Viro comiter respondeat ejusmodi codicis donum Capitulo futurum esse pergratum, totiusque Corporis grati animi sensum et obsequium erga Præsidem exprimat atque testificetur.

Canonicus Pizio J. U., *doctor et Syndicus Capitularis.*

N° XXVI. An 1836, du 30 septembre.

In Metropolitana Basilica Vercellensi. Exemplar actus Capitularis diei xxx *septembris* 1836. (Voyez dans la préface, page xxv; chapitre x, page 233, 258.)

Anno Domini millesimo octogentesimo trigesimo sexto, die trigesima mensis septembris, feria sexta. In sacristia majori Basilicæ Metropolitanæ Sancti Eusebii Vercellis,

---

(1) L'église de Verceil a été fondée par saint Barnabé, et, en l'an 337, elle eut pour premier évêque saint Eusèbe de Sardaigne, qui, dans le concile d'Alexandrie, se qualifia évêque de Verceil, ville des Gaules. En ce temps-là l'église de Verceil, dans la Ligurie, obtint la primatie, qui fut ensuite accordée à Milan. Nous devons au

post vesperas hora videlicet et loco solitis, convocato et per sonum campanulæ de more congregato Illustrissimo ac Reverendissimo Capitulo DD. Canonicorum præfatæ ecclesiæ sancti Eusebii, etc., etc.

Ibique.... cum illustrissimus dominus Gaspard de Gregory, Crescentinas et civis Vercellensis, J. U. doctor, honorariæ legionis, nec non pontificii ordinis sancti Gregorii Magni Eques, atque in regia suprema Curia apud Aquas-Sextias Præses emeritus et honorarius, huic Capitulo nostro obtulerit, ac dono dederit pretiosum codicem manuscriptum, sæculi decimi tertii, inscriptum *De Advocatis,* ac aureum *De Imitatione Xpti* tractatum referentem.

Illustrissimi ac RR. DD. Canonici mandarunt et mandant domino canonico Syndico, ut ipsorum nomine Donatori pro munere egregio plurimas referat gratias; ac D. canonico Chartophylaci primario, ut memoratum codicem in archivio Capitulari reponat, ad gratam tanti doni memoriam asservandum perdiligenter curet. (1)

Hujus præterea actus Capitularis exemplar authenticum per D. Syndicum prædicto domino Equiti tradatur. Datum Vercellis, 1 octobris 1836.

Pro Dignitatibus et Canonicis prædicti Capituli. †.

Theologus JOANNES BELLANO, *Canonicus*
Pro-syndicus Capitularis.

---

pape Pie VII d'avoir, sur la demande du roi Victor-Emmanuel, accordé, en 1817, à cette respectable église le titre de métropolitaine. Voyez l'*Histoire de la Littérature Vercellaise.*

(1) Dans le journal *l'Ami de la Religion*, n° 2665, 5 juin 1836, au titre de la page 474, on lit : « M. le président de Gregory, éditeur du « manuscrit de l'Imitation dit *de Advocatis,* nous prie d'annoncer qu'il « a promis de déposer ce manuscrit dans les archives de la cathédrale « de Verceil, pour y être conservé à perpétuité. Il doit partir au mois « de juillet prochain pour le Piémont, et y porter son manuscrit. Il « se ferait un plaisir, d'ici là, de le montrer à ceux qui désireraient le « voir. M. de Gregory demeure rue Saint-Florentin, n° 15. »

Nous avons présenté en personne au vénérable Chapitre le précieux manuscrit, pour le déposer dans les Archives. Tous les chanoines étaient réunis dans le salon à côté de la sacristie; ils nous ont donné place dans une stalle à côté du doyen, et après la présentation du manuscrit *de Advocatis,* le plus jeune chanoine a prononcé un compliment de reconnaissance, qui fut répété avec des expressions aimables par chacun de ses confrères, puis le doyen termina la séance de réception. *Amen.*

N° XXVII. An 1842, 28 février. (Voy. chap. x, pag. 225, 228, 235 et suivantes.)

Risposta ai quesiti fatti dal signor Presidente cavaliere de Gregory, a S. E. reverendissima monsignor D. Luigi Moreno, Vescovo d'Ivrea nel Canavese.

1°. In Ivrea dovette bensì esistere la famiglia Avogadro di Cerione, ma non se ne hanno altre notizie che quelle infranotate.

2°. Nel secolo xiv, si trova menzionata la famiglia de Advocatis, ma del Vincenzo *de Advocatis qui Ceridonii habitat,* non si potè rintracciare alcuna notizia.

Il segretario di città, che dà più di trent' anni tiene pratica dell' archivio della medesima, non ha potuto somministrare alcun documento.

3°. Non si potè egualmente avere notizia alcuna, *Dom. Hyeronimi de Advocatis civis Hyporediensis,* e nemanco *Frederici de Advocatis* (1), *Ceridonii* del 1568.

Nei registri dell' archivio Capitolare, oltre alle notizie, che già ottenne il signor Presidente, hannosi li nomi di altri canonici Avogadro di Cerione. Primieramente risulta che il Girolamo canonico nel 1522 è morto nel 1549 : alli 16 dicembre del precedente anno 1546 era esso Vicario generale

---

(1) Voyez au chapitre ix, pages 226 et 485.

del vescovo Filiberto Ferreri, ed autenticò in tale sua qualità una copia degli statuti capitolari.

Quando si compilarono questi, era canonico arcidiacono un Antonio Avogadro di Cerione, il quale si trova nominato nel preambulo de' medesimi. Ugo Avogadro di Cerione entrò canonico arcidiacono alli 14 novembre 1545.

In fine a luogo del canonico Girolamo suddetto, venne ai 15 decembre 1549 ammesso canonico Cesare Avogadro.

Abbiamo dunque notizia di quattro canonici Avogadro di Cerione; e siccome di quei tempi furono vescovi d'Ivrea Bonifacio (1) Ferreri, 1499; Giovanni Stefano nel 1509; Filiberto Ferreri, 1518; Sebastiano Ferreri nel 1551; Ferdinando Ferreri nel 1563; Cesare Camillo Ferreri nel 1581, i quali erano di casato Biellese, tuttora in fiore col predicato de' marchesi della Marmora principi di Masserano, può supporsi, che dà medesimi siano stati condotti in Ivrea gli ecclesiastici Avogadro. Quindi la genealogia della famiglia *de Advocatis Ceridonii* dovrà cercarsi nelle famiglie Avogadro del Biellese e Vercellese.

4°. Nemeno notizia alcuna si potè avere di *Fratris Johannis de Pasqualibus ordinis Minorum* (2). La famiglia *de Pasqualibus* è antichissima in Ivrea, e vi esiste tuttora (colla variazione del cognome in Pasquale), proprietaria d'una casa che per sua forma mostra grande vetustà, e che la famiglia fosse frà le distinte della città. Si fecero anche delle ricerche presso della medesima; ma sebbene conservi carte e documenti antichi, nulla si trovò del frate Giovanni. Il convento dei Minori si vuole sia stato fondato dallo stesso S. Francesco; epperò non è improbabile, che già dal secolo XIV vi fosse in Ivrea un fra Giovanni *de Pasqualibus*.

Niuno seppe dare notizia che in Ivrea si conoscesse il Co-

---

(1) Il fut nommé cardinal. Voyez *Histoire de la Littérature Vercellaise*, tome II, page 130.

(2) Voyez à la page 228.

dex de Advocatis de Imitatione Christi, manoscritto del secolo XIII, e siccome non vi ha più in vita alcun religioso dell'antico convento di S. Francesco, non si poterono fare molte indagini.

5°. Quanto all'essere stato venduto in Francia tale manoscritto pare che la cosa possa essere succedata di questa maniera.

Certo signor Jubet prefetto del dipartimento della Dora mostravasi assai sollecito di rintracciare manoscritti ed oggetti di antichità. Le librerie dei conventi soppressi erano a sua disposizione, e collo spoglio fattone avrà trovato e preso quel manoscritto.

N. B. Nous avons reçu cette intéressante notice à Paris, le 28 février 1842. *Le Président* DE GREGORY.

FIN.

ADDENDA.

Nous venons de recevoir, avec une lettre du 19 juillet dernier, de M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, une addition au chapitre v de notre Histoire.

L'aimable chevalier Marchal, conservateur des manuscrits de l'État, à Bruxelles, a envoyé, entre autres renseignements, le suivant :

Manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ qui sont à la Bibliothèque royale de Bourgogne (1), *à Bruxelles.*

N° 1020 de l'inventaire. Manuscrit de l'an 1429 (voyez tome I, page 182). *Incipit libellus humilis ac devotus, dictus liber de Imitatione Christi.* Il y a ensuite aux premiers mots du texte : 4or *novissima : Fili memorare novissima tua, etc.* Le texte de l'Imitation de Jésus-Christ commence deux pages plus loin : *Qui sequitur me, etc.* C'est un extrait dont voici les premiers mots des paragraphes : *Omnis homo, etc.* (chap. 2). *Felix quem veritas* (chap. 3). *Non est credendum* (chap. 4). Le texte est en cinq feuillets de format in-folio, à deux colonnes, finissant ainsi : *Explicit libellus devotus et humilis, dictus de Imitatione, finitus anno Domini MCCCCXXIX, ipsa sancta die Regum Magorum. Osnaburgi.*

N° 2583. Manuscrit de 1451, sur vélin. *Incipit pius tractatus de Imitatione Xpti, et de contemptu vanitatum mundi. Qui sequitur me, etc.* Extrait en vingt-six feuillets. On lit à la fin : *Explicit libellus de Imitatione Xpti, scriptum per manus fratris Jacobi Baeust* (2), *finitus anno Domini MCCCCLI, die VI aprilis.*

---

(1) Un manuscrit anonyme, in-folio, existait déjà, dans la bibliothèque du duc de Bourgogne, l'année même de la mort du pèlerin Gerson. Que dira M. Leroy ? Le secrétaire perpétuel de l'Académie française donne pour certain que Gerson a composé l'Imitation dans le bannissement ; donc Gence a eu raison de dire : « C'est à Lyon, dans les dix dernières années de sa vie, que Gerson s'appliqua à ce traité de morale. » Or, comment le duc de Bourgogne a-t-il pu apprécier et faire copier in-folio l'ouvrage de son ennemi?

(2) Pourquoi le frère Jacob ne serait-il pas un compétiteur de Kempis, puisque son manuscrit porte la même souscription?

SOMMAIRES.

SOMMAIRE DU CHAPITRE VIII.

De la page 1 à la page 51.

§. I. Découverte faite, en 1604, du *Codex Aronensis* de l'Imitation de Jésus-Christ. — Surprise très-grande du père Rossignoli. — On y lit le nom de l'abbé Jean Gersen au commencement et à la fin de chaque livre. — Les anciens doutes à l'égard du véritable auteur se réveillent. — Gersen de Cabanaco est proclamé par Manriquez et par Possevin. — Opposition de Rosweide. — Opinion de Bellarmin. — Maggioli, ancien propriétaire du manuscrit publié par Cajetani, en 1616. — Noms des auteurs contraires à Gersen, et de ceux qui lui sont favorables. — Colère de Naudé. — Versatilité de Dupin. — Regrets de Corneille. — Congrès de Paris, en 1671 et 1687, pour l'examen de plusieurs manuscrits. — Celui d'Arone déclaré de l'an 1387. — Il fut déposé à la Bibliothèque royale de Turin.

§. II. Description et *fac-simile* du manuscrit d'Arone. — Opinion de Napione. — Il a tiré des arguments de notre *Mémoire* de 1827. — Nouvelles remarques paléographiques. — Son orthographe. — Ses erreurs. — Critique de Desbillons. — Description exacte du manuscrit. — Lettre de Casati favorable à Gersen. — Antiquité de la famille Maggioli de Gênes.

§. III. Biographie de l'abbé Jean Gersen. — Elle n'est pas un roman. — Gersen est cité dans des chartes anciennes. — Par des historiens contemporains. — Époque de sa naissance. — Sa patrie. — Son époque. — Renseignements obtenus par Durandi. — Attestation du notaire Boscono. — Tradition à Cavaglià, où il est tenu pour vénérable. — Monastère de Bénédictins dépendant de Verceil. — Gersen a fait ses études à un âge mûr. — Il fut initié dans la philosophie platonicienne. — Du Créateur il descendit à l'homme. — Il diffère des philosophes modernes. — Il fut maître des novices. — Il fut un philosophe sublime. — Citations de passages de son livre. — Gersen fut un profond théologien. — Preuves

données dans les notes du *Codex de Advocatis*. — Il a connu le grand monde ; il le dit. — Il parle de la vie monastique. — C'est un converti. — L'Imitation est aussi un traité de théologie. — On y parle de la grâce et de la prédestination. — L'auteur fut accusé de jansénisme. — Il est justifié par les citations. — Il en résulte aussi que ce traité appartient à un seul auteur, et non à un Janséniste. — On transcrit la prière concernant la grâce efficace. — Il a copié saint Bernard et saint Augustin. — Dante parle des disputes sur la prédestination, et a puisé ces doctrines dans le traité de l'Imitation. — Dignités obtenues par Jean Gersen. — Il a connu saint François, par lui cité. — Il a connu aussi saint Antoine de Padoue. — Gersen est le même que celui qui est désigné par le *Codex Aronensis*. — Il était abbé de Verceil. — Un des représentants du gouvernement. — Il peut être d'une famille allemande établie en Lombardie. — Preuve de cette allégation. — Vicissitudes du monastère de Saint-Étienne. — Opinions de Michelet et de Monfalcon sur la vie de Gersen. — Il fut auteur d'autres ouvrages.

§. IV. Examen des manuscrits qui portent le nom de Gersen, Gessen ou Ger. — Ils furent vérifiés en grande partie. — I. *Codex Aronensis*, de 1387, d'après l'avis du congrès de 1687 ; nous en donnons le *fac-simile*. — II. *Codex Parmensis*, du xiv^{e} siècle. *Sancti Joh. Gersem*. — III. *Codex Bobbiensis*, de 1387, ainsi jugé au congrès de 1687. Voyez son *fac-simile* avec le nom de Gersen, planche III. — IV. *Codex Padolironis*, daté de 1414. Il porte le nom de Jean Gersen. Voyez planche III. — V. *Codex Romanus*, trouvé au Vatican, *ex libris Johannis Gersen*. — VI. *Codex Slucianus vel Parisiensis*, du xv^{e} siècle, avec le nom de Jean Gersen. — VII. *Codex Allatianus vel Biscianus*, avec le nom de *Johannis de Cabanaco*. Voyez planche III. — VIII. *Codex Cavensis*, du xv^{e} siècle, qui représente le portrait du moine Gersen, Bénédictin. Voyez planche III. — IX. *Codex Pollinganus*, de 1441, avec le nom de *Johannis Ges*. — X. *Codex Salisburgensis*, de 1463, signé *Johannis Gers*. — XI. *Codex Florentinus primus*, de 1464, avec le titre de *Johannis Gersen cancellar. Paris*. — XII. *Codex Venetus*, de 1465. On lit sur le dos : *Joh. Gersen de Imit. Christi*. — XIII. *Codex Florentinus secundus*, composé par *Joan. Gessen cancellario Parisiensi*. —

XIV. *Codex Schyrensis*. On a effacé le nom de *Joh. Gessem* pour y substituer celui de Kempis. — XV. *Codex Veronensis*, dit de La Vallière, *magistri Johannis Gersem cancel. Paris*. — XVI. *Codex Guelforbytanus*, *compilatus per Joh. Gersen cancellarium Paris*. — Les éditions qui portent le nom de l'abbé Jean Gersen sont les suivantes : I. celle de 1488, avec le nom de *Ger;* II. l'autre sans date, de *Giovanni de Gersenis;* III. l'édition de 1501, de *Joan. Gersen. Cancellarii;* IV. édition de Rome de 1616, de Cajetani; V. édition de Paris de 1616, du même Cajetani; VI. édition de 1630, de Marillac; VII. édition de 1631, attribuée à Gersen ou à Gerson; VIII. édition de 1642, de Gessen; IX. édition de 1645, de Jean Gersen, abbé de Verceil; X. édition de 1649, *venerabilis viri Joh. Gersen de Canabaco;* XI. édition de 1657, que quelques-uns attribuent à Gessen ; XII. édition de 1664, *Johan. Gersen abbatis Vercellensis;* XIII. édition de 1674, *Joh. Gersen abbatis S. Stephani;* XIV. édition de 1674, *Joh. Gersen, ord. S. Benedicti;* XV. édition de 1682, *Johannis Gersen abbatis Vercel.;* XVI. édition de 1682, *Joh. Gersen;* XVII. édition de 1684, *Joh. de Cabanaco;* XVIII. édition de 1697, *Joh. Gersen;* XIX. édition de 1724, *di Giovanni Gersen, abbate;* XX. édition de 1724, *Joh. Gersen de Cabanaco;* XXI. édition de 1738, Jean Gersen, en langue allemande; XXII. édition de 1754, *abbate Giovanni Gersen;* XXIII. édition de 1761, *di Giovanni Gersen;* XXIV. édition de 1810, *della Imit. di Cristo, autore Gio. Gersen;* XXV. édition de 1837, Rome, l'abbé Gersen de Verceil.

SOMMAIRE DU CHAPITRE IX.

De la page 51 à la page 222.

§. I. Des contestations polémiques. — Qui fut donc l'auteur du livre? — On l'aurait su si l'auteur n'avait pas mis tant d'obstacles. — Si la règle bénédictine l'eût permis. — Saint Bernard en a eu la réputation. — Le manuscrit de Toulouse l'exprime. — On déchira son portrait. — Découverte du manuscrit d'Arone. — Contestations survenues. — Recours des Chanoines réguliers à la congrégation de Rome. — Dante favorable aux Bénédictins. — Valgrave prend la défense de Gersen. — Plus de deux mille éditions sans nom d'auteur. — Celle de Paris de 1640. — Commission donnée à Naudé pour Rome. — Fraudes employées. — Fronteau écrit pour Kempis. — Werlin et Carré aussi. — Pour Gersen, Mezler, Launoy et autres. — Rapport de Naudé sur sa mission à Rome. — Accusation de faux contre Cajetani. — Réponses de Quatremaire et de Valgrave. — Requête au parlement. — Naudé condamné à fournir les pièces. — Arrêt du parlement. — Suppression des paroles injurieuses. — Continuation des polémiques. — Première assemblée en 1671, par-devant l'archevêque. — Décision sur les manuscrits produits. — Assemblée de 1674, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, touchant d'autres manuscrits. — Mabillon obtient les manuscrits d'Arone, de Bobbio et de Parme. — Congrès de 1687, favorable à l'abbé Jean Gersen. — Le *Codex Aronensis* jugé de 1387. — Avis de Mabillon. — Dans les trois congrès, on ne parla jamais de Gerson, chancelier de Paris. — La cause d'à-Kempis abandonnée. — Nouvelles attaques. — Gersen regardé comme un fantôme. — Désir de Corneille d'attribuer à un Français la gloire d'avoir composé l'Imitation. — Andry et Dupin se déclarent pour Gerson. — Nouvelles contestations au xviiie siècle. — La révolution de 1789 interrompt toute dispute. — Napoléon rétablit l'ordre et la paix intérieure. — Napione écrit, en 1808, pour l'abbé Gersen. — Le *Journal des Curés*, en 1809, et Gence, en 1810, se déclarent pour Gerson, chancelier de Paris.

§. II. Analyse des contestations les plus remarquables. — Difficulté de bien rendre une telle bibliographie. — Possevin. — Bellarmin. — Cajetani. — Marillac. — Besolde. — Valgrave. — Hemeré. — Corneille. — Suarès. — Du Cange. — Moreri. — D'Aguirre. — Dupin. — Vogtius. — D'Avrigny. — Lenglet-Dufresnoy. — Duplessis. — Enriquez. — Remondini. — Valart. — Beauzée. — Napione. — Durandi. — Châteaubriand. — Gence. — Millin. — De Gérando. — Labouderie. — De Lamennais. — Rochette. — Kératry. — Dassance. — Weigl. — Avogadro. — Spotorno. — Nolhac. — Michelet. — Monfalcon. — Onésime Leroy. — Henri Géraud, en 1842.

§. III. Catalogue chronologique des controversistes les plus curieux qui ont imprimé des ouvrages. — Rossignoli, Possevin. Jules Negroni, Bellarmin, Rosweide, Cajetani, Marillac, Feraudi.

Buzellino, Bollandus, Besolde, Valgrave, Fronteau, Werlin, Carré, Mezler, Della Chiesa, Chifflet, Quatremaire, Heser, Launoy, Naudé, Hécelles, Desnos, Boissy, Lescale, Suarez, Rossotti, Anonyme, Du Cange, Delfau, Testelette, Mabillon, Brewer, Papebroch, Du Molinet, Andry, d'Aguirre, Dupin, Vogtius, Ponsampieri, Thuillier, Valsecchi, Erhard, Amort, Herwin, Grancolas, Schelhornius, Lenglet-Dufresnoy, Duplessis, Zaccaria, Boudet, Apostolo Zeno, Enriquez, Valart, Remondini, Moerz, Winkerose, Faita, Ghesquière, Gobet, Feller, Mulatera, Desbillons, Chais, Godescard, Mercier, Napione, Cancellieri, Lambinet, Gence, Barbier, de Gregory, Daunou, Leroy, Monaldi, Avogadro, Spotorno, Dupré La Salle, Faugères, Nolhac, Monfalcon, Géraud.

SOMMAIRE DU CHAPITRE X.

De la page 223 à la page 255.

§. I. Trouvaille heureuse du *Codex de Advocatis de Imitatione Christi*. — Journée du 11 juillet 1830. — Ovations à Charles X pour les triomphes d'Alger. — Catastrophes des trois journées. — Impression d'un tel événement. — Observation de M. Leroy. — Visite du 4 août chez le libraire Techener. — Offre du manuscrit *de Advocatis*. — Examen de ce manuscrit. — Étonnement en y lisant les signatures diverses des Avogadro. — Ces faits réveillent la curiosité. — Note de l'an 1527, écrite par le chanoine Jérôme Avogadro, des seigneurs de Cérione. — Il se dit propriétaire du manuscrit de l'Imitation. — Il parle du prix du maïs. — Opinion d'Humbold. — Notes écrites par différents possesseurs du livre. — Famille de *Pasqualibus*. — Signature du Frère Mineur Jean.

§. II. Achat de ce manuscrit. — Confrontation à la Bibliothèque du Roi. — Faits reconnus. — Le *Codex de Advocatis* plus ancien qu'un Dante de 1311. — Avis définitif de l'abbé de Lespine. — Avis de Quatremère et de Van-Praët. — Conférence dans une salle au rez-de-chaussée de la Bibliothèque — Opinion de Saint-Martin. — — De Nodier. — Avis de Merlin, Tilliard, Barrois, libraires. — De l'abbé Mablin.

§. III. Notes jointes au manuscrit *de Advocatis*. — Enquête pour connaître le possesseur primitif. — Si, dans les familles de

Biella et de Verceil, on avait des notices. — Origine des Avogadro dans l'Histoire Vercellaise. — Depuis le xii° siècle, Bononia de Advocatis. — Plusieurs hommes illustres de cette famille. — Au xiv° siècle, l'évêque Reinieri à Verceil. — Secte des Gazzari. — Des Saint-Simoniens. — Martin Avogadro obtient le fief de Cérione en 1230. — Le *Codex de Advocatis* a appartenu à l'un des deux évêques. — Les Avogadro furent seigneurs de vingt-quatre fiefs. — Laissons les conjectures. — Recherches au sujet du chanoine Jérôme, de 1527. — Certificat obtenu d'Ivrée en 1831. — Notice postérieure de 1842. — Plusieurs chanoines des Avogadro à Ivrée. — Leur origine de Bielle. — Lettre aux chefs des familles à Turin, à Bielle et à Verceil. — Zèle de l'abbé Gustave Avogadro. — Acte notarié de 1831, fait par Dionisio. — *Diarium* de 1345 à 1350. — La donation du manuscrit en 1349. — Gerson et Kempis n'étaient pas nés. — Gence s'inscrit en faux contre les signatures du notaire et des témoins. — Notre délicatesse dans ces circonstances. — Motifs de la donation exprimés. — Vincent apporta à Cérione son manuscrit. — Le chanoine de Cérione l'a porté à Ivrée.

§. IV. Production de la correspondance depuis 1831. — Empressement à assurer l'existence du *Diarium*. — Histoire des démarches. — 8 septembre 1831, lettre à l'intendant Piacenza. — Lettre de l'abbé Gustave Avogadro sur ledit *Diarium*. — Extraits demandés et obtenus. — Demande d'un calque du *Diarium*. — Importance de reconnaître le chiffre 5. — Observations du marquis de Fortia. — Envoi des Considérations publiées par Gence. — Elles sont dédiées au marquis de Fortia. — Demande d'un *fac-simile* à Bielle. — Rédaction d'un second certificat de notaire. — Envoi d'un *fac-simile* complet. — Attestation satisfaisante. — Vérification de la vraie date. — Lettre du 4 avril, écrite au chanoine Morra. — Réponse du 18 mai; il n'avait pu voir le Journal. — Lettre du 18 mai, du comte Avogadro, qui atteste la vérité. — 17 juillet, lettre du chanoine qui a obtenu le *fac-simile*. — Lettre de l'abbé Avogadro qui atteste la date et l'attention apportée au *fac-simile*. — Lettre du 31 juillet, de l'abbé Avogadro, sur l'antiquité du manuscrit. — Il parle d'un ancien Bréviaire. — Soins apportés à la gravure des planches. — Lettre du 11 septembre 1832, sur l'explication du chiffre 5. — Offre des pièces originales. — Dépôt promis à la cathédrale. — Annonce de deux traductions du *Codex de Advocatis*. — Elles sont exécutées en 1835. — Certificat de l'évêque. — Toutes ces attestations doivent suffire. — Production de M. Leroy d'un manuscrit de Valenciennes. — L'Académie en fait l'éloge. — Publication à Rome sous le nom de Kempis. — Lettre du cardinal de Gregorio. — On procédera, au chapitre XI, à l'examen paléographique du *Codex de Advocatis*. — Règles de Trombelli pour cet examen. — Attaques de B. Germon contre Mabillon.

SOMMAIRE DU CHAPITRE XI.

De la page 255 à la page 330.

§. I. Examen paléographique du *Codex de Advocatis*. — Il est de format carré. — En caractères ronds. — Sans abréviations finales. — Attribué par les experts au XIIIe siècle. — Usage adopté dans les écoles. — Opinion de M. Michelet. — Antiquité du *Codex*. — Il est en parchemin très-fin. — Usage des chiffres arabes. — *Abacus* de Fibonacci. — Les lettres I avec des virgules. — Le *Codex de Meditatione cordis* est plus récent. — Opinion de Gence. — Autres signes d'antiquité. — Lettres doubles. — Orthographe. — Forme des lettres capitales. — Omission des diphthongues. — Aucun signe d'exclamation. — Visiteurs de ce *Codex* ancien.

§. II. Jugements autographes des savants. — Charles Nodier. — Marcel. — Theiner. — Hauthal. — Fortia et Gence. — Buchon. — Gazzera. — Datta. — Lombardi, Parenti et Cavedoni. — Artaud de Lyon. — Reiffenberg. — Molini. — Gironi. — Dubner. — Fix. — De Sinner. — Becchi. — Bottazzi. — Basto. — Spotorno. — Bettio et Cicognara. — Quatorze signatures pour le XIIIe siècle; huit pour le XIVe. — Le *Diarium* de 1349 décide la contestation.

§. III. Avis des savants sur l'auteur du livre de l'Imitation. — L'abbé Ferrero pour le Bénédictin Gersen. — Guérard de même. — Il désigne les manuscrits favorables à Gersen. — Motifs contre Gerson de Paris. — Conclusions. — Lanjuinais pour Gersen. — Buchon de même. — L'auteur des articles *Rossignoli* et *Rosweide* pour l'abbé Gersen. — Avis du cardinal de Gregorio. — De Monaldi. — Avis de l'évêque de Tortone.

§. IV. Opinion de l'Académie royale de Munich. — Rapport de Schmeller. — Le *Codex de Advocatis* le plus exact. — L'Académie félicite M. de Gregory sur sa découverte, qui termine tout débat. — Opinions des académiciens de Milan. — Le problème historique est résolu. — L'édition de 1833, du *Codex de Advocatis*, est préférable aux autres. — On a rendu un service très-grand et très-utile à la religion et à la bibliographie. — Opinion de l'Académie royale de Chambéry. — Le *Codex de Advocatis* donne la solution de la question. — On cite l'avis du *Propagatore religioso* de Turin. — Félicitations adressées à M. de Gregory. — Opinion des directeurs de la *Biblioteca italiana* de 1836. — On approuve les deux traductions du *Codex de Advocatis*. — Le nom de l'abbé Gersen appartient aux éditions futures. — Défauts des autres traductions. — Le Bénédictin Gersen reconnu par Pie VII et par Sa Sainteté Grégoire XVI.

SOMMAIRE DU CHAPITRE XII.

De la page 330 à la page 438.

§. I. Extraits des journaux concernant le Mémoire sur l'auteur de l'Imitation, et l'édition du *Codex de Advocatis* de 1833. — I. An 1827. *Revue encyclopédique* de juin. — Opinion favorable à l'abbé Gersen. — II. 1827. *Annales de la Littérature*, d'août, pour le Bénédictin Gersen. — III. 1827. *L'Ami de la Religion*, d'août. Le rédacteur honore Gerson, mais il ne le croit pas l'auteur. — Critique de l'édition latine de Gence. — Observations sur Dupin. — IV. 1828. *Le Constitutionnel*, de Paris, déclare auteur du Mémoire sur l'Imitation le comte Lanjuinais : il a résolu la question. — V. 1828. *Gazette de Lyon*. Lanjuinais ne fut que correcteur ; M. de Gregory a décidé la contestation. — VI. 1833. La *Revue encyclopédique* de juillet annonce l'édition latine du *Codex de Advocatis*. Il est prouvé que Gersen Bénédictin fut l'auteur : on rend justice à l'éditeur. — VII. 1833. *L'Ami de la Religion*, du 12 novembre, annonce aussi le *Codex de Advocatis*, qu'on venait de publier : son opinion pour l'abbé Gersen. — VIII. 1834. *Idem* du 27 novembre. — Extrait de la traduction en allemand du Mémoire sur l'auteur de l'Imitation. — M. Weigl fait des éloges de l'auteur français. — Il opine pour l'abbé Gersen de Cabanaco. — IX. 1834. *Journal de Leipsick.* Éloge de l'édition latine du *Codex de Advocatis.* — Favorable à l'abbé Gersen. — Hébert s'est trompé. — Production des preuves. — Conclusion. — X. 1836. *L'Ami de la Religion,* du 19 janvier. Annonce des deux traductions de M. de Gregory. — Elles sont dédiées aux dames chrétiennes. — L'éditeur a suivi le texte latin. — Ordre de Saint-Grégoire accordé à l'auteur. — XI. 1836. *Le Propagateur religieux* de Turin. Critique de la lettre de M. Onésime Leroy. — XII. 1836. *Journal des Débats* du 20 septembre. Annonce du *Codex de Advocatis.* — L'auteur de l'Imitation s'était renfermé dans l'obscurité. — Il était réservé à M. de Gregory de terminer cette question. — L'esprit monastique n'a pas d'autre époque que l'Imitation de Jésus-Christ. — Il a régi longtemps l'Europe. XIII. 1837. *Paris and London Advertiser,* 9 décembre, à Paris. Recherches bibliographiques sur le véritable auteur de l'Imitation. — Histoire de la question. — Découverte du *Codex de Advocatis.* Paradoxes de Gence et de M. Leroy. — XIV. 1838. *L'Ami de la Religion* du 29 mai. Annonce de l'ouvrage de M. Leroy, *sur les Mystères.* — On observe que ce livre est incomplet. — Que l'auteur n'a pas développé ses idées. — Que les suppositions de M. Leroy tombent d'elles-mêmes. — Que le chancelier Gerson fut ardent dans ses expressions. — Qu'il n'a pas composé l'Imitation en français. — On taxe cette idée de paradoxe. — Signé Dassance. — XV. 1839. *L'Ami de la Religion* du 18 mai. Annonce de la polyglotte du chanoine Weigl. — Dans la préface, il approuve le texte du *Codex de Advocatis*, comme le plus correct. — Il déclare l'abbé Jean Gersen Allemand. — Il ignore l'existence d'une population tudesque près de Verceil.

§. II. Extraits du *Journal des Savants* de décembre 1826, et d'octobre et novembre 1827, rédigés par l'académicien Daunou, sur la question polémique du véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. III. Tableau des solécismes et des barbarismes existants dans les manuscrits attribués à Kempis et à Gerson de Paris.

§. IV. Préférence accordée au texte du *Codex de Advocatis* sur les autres manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ.

§. V. Aperçu des gloses qu'on lit dans différents manuscrits.

§. VI. Discordances remarquables parmi les traductions modernes de l'Imitation.

APPENDICE DU TOME I,

CONTENANT LES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES.

De la page 437 à la page 456.

N° I. Homélies de saint Maxime, Vercellais. Voyez chap. III, §. IV.

N° II. Convention de 1228, entre les délégués de Verceil et les recteurs des colléges étrangers. Voyez chap. III, pag. 96, et chap. IV, pag. 140.

N° III. Concordance de la septième conférence de saint Bonaventure avec le texte du traité de l'Imitation, et avec le texte de l'*Arbor vitæ crucifixæ*. Voyez chap. IV, pag. 149 et 156.

N° IV. Concordance de l'opuscule LVII du docteur saint Thomas, sur la Fête-Dieu, avec le texte de l'Imitation. Voyez chap. IV, pag. 158.

N° V. Extrait du *Chronicon* de 1404, où les conférences de saint Bonaventure sont citées. Voyez chap. IV, pag. 153.

N° VI. Lettres de la bienheureuse Hosanne Andreassi, où des textes de l'Imitation sont insérés. Voyez la préface; chap. I, pag. 23; chap. 164.

APPENDICE DU TOME II.

CONTENANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR ORDRE DE DATES.

De la page 457 à la page 495.

N° I. 1613. Testimonium cardinalis Bellarmini.

N° II. 1616. Déclaration de l'abbé Cajetani.

N° III. 1617. Déclaration du révérend père Maggioli.

N° IV. 1641. Déclaration du père Moriset.

N° V. 1641. Déclaration du père Rayneri.

N° VI. 1651. Lettre de D. Le Simon et de Rubeus.

N° VII. 1663. Acte notarié pour le *Codex Gerardi-Montis*.

N° VIII. 1671. Congrès de Paris sur les manuscrits produits.

N° IX. 1674. Congrès de Paris sur le *Codex Slucianus*.

N° X. 1687. Congrès de Paris sur le *Codex Aronensis*, etc.

N° XI. 1726. Epistola Antonii Casati de manuscripto Aronensi.

N° XII. 1809. Lettere dell'abbate Denina, et note du président chevalier Durandi.

N° XIII. 1814. Lettera dell'abbate della Cava, Carlo Mazzacani.

N° XIV. 1831. Certificat négatif de M. P. Paris, bibliothécaire.

N° XV. 1831. Extrait des archives de l'église cathédrale d'Ivrée, concernant le chanoine Jérôme Avogadro.

N° XVI. 1832, 11 janvier. Lettre de M. le marquis de Fortia au président de Gregory.

N° XVII. 1832, 30 marzo. Lettera del conte abbate Gustavo Avogadro, di Biella, al presidente de Gregory.

N° XVIII. 1832, 18 maggio. Lettera del canonico Morra.

N° XIX. 1832, 18 maggio. Lettera dell'abbate Avogadro.

N° XX. 1832, 17 luglio. Lettera dello stesso canonico Morra.

N° XXI. 1832, 17 luglio. Lettera dell'abbate Gustavo Avogadro.

N° XXII. 1832, 31 luglio. Lettera dello stesso Avogadro.

N° XXIII. 1832, 11 dicembre. Lettera dello stesso Avogadro.

N° XXIV. 1833, 14 aprile. Lettera dello stesso Avogadro.

N° XXV. 1833, die 24 maii. Actus Capituli metropolitanæ ecclesiæ Vercellensis.

N° XXVI. 1836, die 30 septembris. Actus, Capituli Vercellensis, pro donatione *Codicis de Advocatis* facta.

N° XXVII. 1842, 28 febbraio. Risposta ai quesiti fatti a monsignor vescovo d'Ivrea.

FIN DES SOMMAIRES.

Cave ne imiteris eos qui utuntur beneficiis, ut et floribus tamdiu gratis, quamdiu recentibus. Esto igitur gratus. Voyez *Codex de Advocatis*, pag. 107 et 329.

Nous témoignons ici toute notre reconnaissance envers deux respectables ecclésiastiques (M. et C.) qui nous ont aidé de leurs lumières.

ERRATA.

TOME I.

Page xj, *au lieu de* Corbelli, *lisez :* Corbellini.
xviij, *au lieu de* chapitre XI, *lisez :* chapitre IX.
14, *au lieu de* livre VI, *lisez :* livre I, chapitre 24.
32, *au lieu de* Charles d'Orléans, *lisez :* Jean d'Orléans.
39, *au lieu de* dix-neuf experts, *lisez :* vingt et un experts.
139, *au lieu de* Struncio, *lisez :* Strancio.
186, *au lieu de* an 1681, *lisez :* an 1671.
277, *au lieu de* Porto-Venere, *lisez :* Port-Vendre.

TOME II.

107, *au lieu de* Gerson, *lisez :* Germon.

ERRATA DU DANTE.

TOME I.

Page 103, *au lieu de* sostanzia, *lisez :* sustanzia.
129, *au lieu de* l'impero, *lisez :* lo 'mperio.
161, *au lieu de* anima trista, *lisez :* anime triste.
162, *au lieu de* premavan, *lisez :* premevan.

TOME II.

24, *au lieu de* che noi, *lisez :* chè noi.
25, *au lieu de* so così, *lisez :* se così
Ibid., *au lieu de* volere, *lisez :* voler.